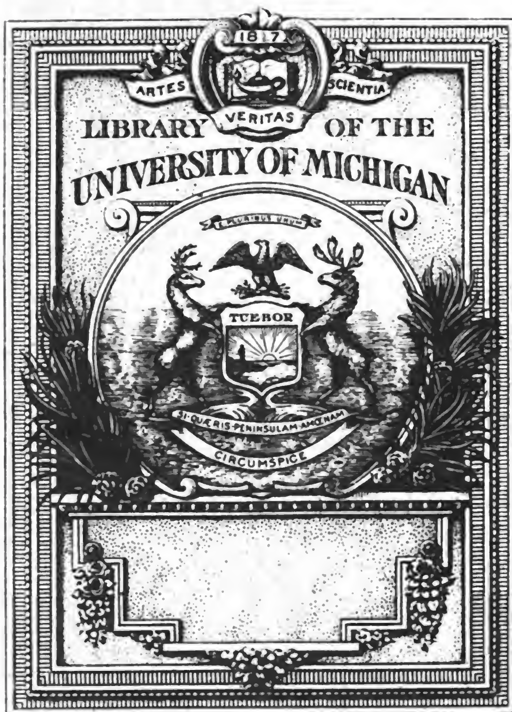
Digitized by Google



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'abille, Pierre François

# NECROLOGE

DES

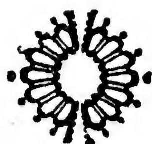
APPELLANS ET OPPOSANS

A LA BULLE *UNIGENITUS*,

*De l'un & de l'autre Sexe*,

Avec des Pratiques & des Priéres à chaque Article.

*Ex omni tribu, & linguâ, & populo, & natione*, Apocal. 5. 9.



M. DCC. LV.

Digitized by Google

BX
4720
.L13

Digitized by Google

0944756 – 190



# DISCOURS

## Sur le deſſein de ce Nécrologe.

LE Public ſenſible aux intérêts de la vérité, & à la gloire de ſes défenſeurs, a témoigné prendre beaucoup de goût à l'Ecrit intitulé : *Appellans célébres*. Le titre & la ſource où l'Auteur a puiſé de quoi remplir ſon Recueil, devoient naturellement lui acquérir les ſuffrages. S'ils n'ont pas été d'abord complets, à cauſe de l'omiſſion des quatre Evêques, chefs de l'Appel ; depuis cette addition faite, précédée de l'Eloge hiſtorique du P. Queſnel, on ne peut lui refuſer un accueil beaucoup plus favorable. C'eſt en effet une production, où l'Ecrivain par ſon Diſcours ſur l'Appel, montre du naturel, de la ſolidité, de la beauté, & même de l'onction.

Courant la même carriére, & de plus pour cette entrepriſe ayant pris date avant lui, s'il avoit donné plus d'étendue à ſon objet, nous lui aurions cédé avec plaiſir le droit de travailler ſeul avec tant d'avantage. Mais à la vue



Digitized by Google

de ſon Abregé, trop racourci, ſoit dans le choix des éloges, quelquefois aſſez arbitraire, ſoit dans les éloges même, nous n'avons pu gagner ſur nous de renoncer à un Deſſein beaucoup plus ample, dont le plan étoit preſque totalement exécuté, lorſque ſon Recueil eſt venu à paroître. Afin que notre travail ne fut pas ſans fruit, on avoit réſolu de l'aſſocier aux *Appellans célébres*, en leur formant une ſuite par un ſecond volume; mais des incidens imprévus ont dérangé ce projet.

Ces incidens nous ont fait reprendre le fil de notre premier deſſein, & ont donné lieu de mettre plus de perfection dans l'Ouvrage. Sur l'avis de perſonnes éclairées, on a tâché de le rendre plus utile au Lecteur pieux, en l'accompagnant de Pratiques & de Priéres. C'eſt ſur le modéle des Vies des Saints, qui ſont dans l'uſage commun des Fidéles. On ne prétend pas toutefois que tous les Oppoſans à la Bulle *Unigenitus*, ſoient des Saints à canoniſer. Les Pratiques elles-mêmes ſuffiſent pour détruire un tel préjugé. Le but général eſt de montrer ce qu'il y a d'imitable dans les divers membres du corps de Jeſus-Chriſt, sans vouloir les mettre tous dans la claſſe des parfaits. Pour apprécier le mérite de chacun, attendons

Tous les Opposans à la Bulle ne sont pas Saints.

que le ſouverain Juge ait prononcé. Ce n'eſt qu'alors que *chacun* en recevant ſa récompenſe *aura le dégré de louange qui lui eſt du. Tunc laus erit unicuique à Deo.* 1. Cor. 4. 5.

Nous faiſons l'aveu des fautes, où ſont tombés les plus grands Perſonnages, à commencer par le ſaint Prêtre M. de la Noë-Meſnard. C'eſt une fidélité qu'exige le devoir de l'Hiſtorien. Notre foibleſſe, pour éviter le découragement dans nos écarts, a beſoin en quelque ſorte de ces traits peu avantageux. *Lapſus majorum ſit tremor minorum*, dit S. Auguſtin. C'eſt matiére à ſe convaincre, que ceux que nous admirons le plus pouvoient aller auſſi loin que les prévaricateurs les plus obſtinés. On apprend qu'ils n'ont pu ſe relever & ſe ſoutenir dans le bien par un autre bras que celui du Tout-puiſſant. C'eſt l'appui néceſſaire, dont nul ne ſauroit ſe paſſer, à quelque dégré de vertu qu'il ſoit parvenu. Car, dit l'Apôtre : *Tous ont péché, & ont beſoin que Dieu mette ſa gloire à les ſauver.* Rom. 3. 23.

Vérité propre à humilier.

Les Pratiques & les Priéres ſont tirées de l'admirable Livre des *Reflexions Morales ſur le Nouveau Teſtament*. Le Lecteur inſtruit ne ſauroit que s'édifier de tout ce qu'a dit le P. Queſnel, diſciple fidéle de la



Digitized by Google

Tradition des saints Peres. Nous avons tâché de faire le meilleur choix qu'il a été possible. Peut-être éprouvera-t-on que ces pierres précieuses ont un plus vif éclat sur l'habit de ceux ausquels on les a attachées, que dans le lieu de leur dépôt. On en trouvera peu qui ne sorte de ce riche trésor. Il est visible par la structure de cet Ouvrage, qu'on n'aspire nullement à la qualité d'Auteur. Nous faisons usage de tous les Ecrits qui peuvent nous aider, sans indiquer même les différentes sources où nous puisons. C'est pour éviter l'embarras des citations. Aveu que nous faisons à l'exemple du célébre M. Rollin, qui ne rougit point, à la tête de ses excellens Ecrits, de faire profession d'avoir puisé à toutes les fontaines publiques. Ce seroit d'ailleurs une entreprise vaine que d'aspirer à dire quelque chose de nouveau sur des matiéres agitées depuis plus de quarante ans, & examinées par toutes les faces.

Livre de toutes les conditions.

L'Auteur de l'Ecrit des *Appellans célébres* a compris, selon la promesse récente qu'il vient de faire, que le grand art pour faire de ce Recueil un Livre, qui puisse être, dans des tems comme ceux-ci, d'une utilité & d'une ressource infinie pour toutes sortes de

Digitized by Google

perſonnes, c'eſt de prendre dans tous les états, âges & conditions, les Opposans à la fatale Bulle, que nous découvrons en foule. Chacun alors retrouve dans ſes ſemblables des modéles de conduite à retracer par une imitation fidéle. Or ce nouveau projet que l'Auteur dont on vient de parler, n'avoit fait qu'annoncer, & que l'on ſait qu'il a abandonné depuis, ſe trouve de notre part actuellement exécuté. On en reçoit déja dans ce premier volume une portion importante, qui donne une idée préciſe de ce qu'on doit attendre pour la ſuite.

Etoit-il en effet poſſible de faire diſparoître un ſexe, dont le héroïſme chrétien, malgré la foibleſſe de la nature, a égalé ici, s'il n'a pas même ſurpaſſé la primauté du nôtre. En preuve de ce fait glorieux, il ſuffit de ſe rappeller l'illuſtre Dame de Coetquen, Supérieure Générale de la Congrégation du Calvaire. La foi qu'elle tenoit de ſon divin Epoux, lui a mérité un privilége excluſif ſur tous les Chefs de Congrégation, ſur tous les Généraux d'Ordres. Ceux-ci, ſelon l'expreſſion de S. Grégoire de Nazianze, ou ſe ſont rôtis au feu de la perſécution, ou ſe ſont étrangement noircis à ſa fumée, juſqu'à devenir mé-

Fait remarquable en faveur du ſexe.

connoissables. Les uns plutôt, d'autres plus tard, ont eu le triste sort d'être enveloppés dans le cours impétueux d'une défection presque générale, tandis que *ce torrent n'a point englouti* cette ame également humble & généreuse
Ps. 123. 5. *dans ses eaux fiéres & enflées.* Aujourd'hui des Apôtres abandonnent J. C. mis sous l'anathême, & attaché à la croix : aujourd'hui encore de saintes femmes, des vierges courageuses, le suivent au calvaire, avec la gloire d'être associés aux souffrances ignominieuses de leur divin Sauveur. On ne changera point le plan de Dieu. *Il choisit*, dit
1. Cor. 1.27. l'Apôtre, *ce qu'il y a d'insensé dans le monde pour confondre les sages; & ce qui est foible selon le monde, pour confondre ce qu'il y a de fort.*

Ici le détail seroit superflu : nous ne devons pas prévenir les Récits historiques de tant de Religieuses Hospitaliéres, Calvériennes, Visitandines, Carmelites, Bénédictines, Annonciades, Bernardines, &c. de tant de veuves, de personnes mariées, de Demoiselles, de domestiques, & même de pauvres. Leur foi lumineuse & active n'a pas moins, par la patience, triomphé de la véxation la plus extrême, que des entortillemens de la séduction. Si on les avoit passé sous silence, c'eût été ravir

Digitized by Google

à la bonne moitié du genre humain des exemples, qui sont spécialement dévolus à son imitation. Tant de trésors de grace & de bénédiction, abondamment répandus sur cette portion choisie, ne sont ils pas d'ailleurs un gage précieux de ce que ce sexe pieux doit attendre du Seigneur, à mesure qu'il sera mis à l'épreuve.

Ce qui touche singuliérement dans cette Collection, c'est que la plûpart des personnes de l'un& de l'autre sexe, que l'Auteur des *Nouvells Ecclésiastiques* nous fait connoître, y sont représentées avec leurs traits originaux, qui annoncent la main d'un grand Maitre. Son pinceau, vigoureux en couleur, pour parler en terme de l'art, rend les objets comme vivans à nos yeux. Et tandis que tant de personnes différentes y brillent par l'éclat des vertus évangeliques, leur lumiere met en évidence dans une perspective opposée, la nuée ténébreuse qui couvre le camp de leurs adversaires. Ce que sont les fléches dans la main d'un homme fort, tels sont les differens portraits de ces grandes ames, qu'expose aux yeux des connoisseurs, le célébre Peintre de ces dignes productions de la grace.

Personnage que fait le Nouvelliste Appellant.

Quelqu'un a comparé la fléche de ce 2. Reg. 1. 21.

génereux Athlete, à celle du Jonathas de l'Ecriture. Mais ne seroit-on pas plutôt
2. Mach. 11. 8. tenté de le prendre pour cet *homme à cheval, qui, dans les guerres d'Israël, marchoit devant les Machabées, revêtu d'un habit blanc, avec des armes d'or, & une lance à la main, toujours prêt à frapper?* Le paralelle est aisé à faire. On le sait. Ces guerriers intrepides avoient pour mot du guet: *le secours de Dieu:* pour cri de guerre: *la victoire de Dieu.* Tel est pour les Appellans le signal de ralliement, où chacun dit avec S. Paul:
2. Tim. 4. 18. *Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, & en me sauvant, me conduira dans son Royaume céleste: à lui soit gloire dans les siécles des siécles.*

Sous ce divin étendart, ce redoutable Ecrivain porte des coups, dont aucun ennemi de la saine doctrine ne se reléve. Où en sont à présent, d'un côté les Bissy, les Languet, les Charancy, les Pichon, les Berruier, les Griffet, &c. de l'autre, les Voltaires, les Montesquiou, les Buffon, & tant d'autres, dont la défaite est toute récente. On sent qu'un homme si rare en vaut dix mille. Que quelqu'un ose mettre en parallele cette savante plume avec la Sorbonne moderne, il n'y réussira qu'autant, qu'en bon Anatomiste, il

ſaura comparer un ſquelete ſec, avec toute l'œconomie d'un corps vivant.

Depuis que ce Corps décharné a fondé toute ſa ſcience Eccléſiaſtique ſur deux ou trois Bulles, & ſinguliérement ſur la Conſtitution *Unigenitus*, il ne ſait plus diſcerner les plus grandes impiétés, loin d'être en état de leur faire face. Par l'expulſion de plus de cent Docteurs, l'ornement & la force de cette Faculté, elle *a fait entrer les ténébres dans ſon enceinte ; la nuit eſt ſurvenue, & pendant qu'elle dure, toutes les bêtes ſauvages ſortent de leurs retraites*, & lui percent le ſein, juſquà dominer dans cet ancien ſanctuaire de la lumiére & de la Vérité.

Etat affreux de la Sorbonne moderne.

Pſ. 10. 3. 20.

On n'oubliera jamais qu'en 1751. la Faculté de Théologie de Paris a vû ſoutenir l'impiété dans les écoles de Sorbonne par le ſieur Abbé de Prades, ſans que le Sindic, le Préſident de la Thèſe, le Maître des études, & les Cenſeurs au nombre de huit, ayent réclamé pour la Religion, parce qu'ils la méconnoiſſent. Cette voix, ce cri de la Foi eſt parti du ſein de la Magiſtrature. Ce ſont nos illuſtres Sénateurs, qui ont réveillé ce Corps endormi, pour ne pas dire, mort. A ſon réveil, il eſt entré dans des ſenti-



Digitized by Google

mens d'horreur : *Horruit sacra facultas.* S'il faut l'en croire, il a cru voir s'ouvrir sous ses pieds le puits de l'abîme. Il a frappé l'Abbé de Prades, mais sans l'instruire : il a lancé des anathêmes, mais sans répandre la lumiére. Est-ce avec grande connoissance de cause ? Est ce bien sérieusement, puisque dans les Assemblées de la Faculté, des Professeurs de Sorbonne & de Navarre se déclaroient pour certaines
Matt. 6. 23. mauvaises positions de la Thèse. *Si donc la lumiére qui est en vous*, dit J. C. *n'est que ténébres, combien seront épaisses les ténébres mêmes* ?

Sous les Ravechet, les Witasse, les Aléxandre, les Petitpied, les Boursier, les d'Asfeld, & tant d'autres Docteurs, à compter par centaines, auroit-on vû jamais paroître dans l'enceinte de la Sorbonne, la plus légére étincelle d'un si grand incendie ? C'étoit à de tels personnages, que comme au tems des erreurs de Luther, étoit dévolu le droit de dresser de célébres Articles, pour former un corps de Doctrine Catholique. Et c'est à ceux qui les ont chassé de leur Compagnie, qu'il étoit réservé de permettre à l'impiété d'arborer ses étendarts sur leurs murs, & aux Sorbonistes de lui applau-

Digitized by Google

dir. Une belle latinité semée dans la Thèse de l'Abbé de Prades, a tellement endormi l'élite des Docteurs modernes, qu'elle leur a fait prendre pour lumiére brillante les plus épaisses ténébres; & voilà qu'actuellement, encore éblouie par une noble diction françoise, *les pieds* de cette Faculté viennent *se heurter* & se briser *contre une montagne couverte de ténébres.* C'est dans l'affaire de M. de Buffon. Cet Académicien, franc matérialiste, par la vigueur de son stile, par toutes les parures d'une imagination fleurie, par un sistême, dont les parties contradictoires ne se soutiennent qu'à la faveur d'une éloquence sophistique : au moyen d'explications plus qu'insuffisantes, M. de Buffon, dis-je, rencontre en nos sages Maîtres des censeurs indulgens, pour ne pas dire, des approbateurs. A l'ombre de son sistême antichrétien, on passe du Stoïcisme à l'Epicuréisme, & de celui-ci on revient successivement à l'autre, par des alternatives, dont la concupiscence régle le tarif, selon que son appétit est satisfait & rassasié.

Jerem. 13. 16.

Idée de M. de Buffon.

Que les Journalistes de Trevoux usent de la même indulgence dans leur Ecrit périodique, qu'ils s'extasient à l'aspect des rares talens de l'Auteur, les

Digitized by Google

Jésuites font en cela leur métier. On les voit en toute occasion plus lancer de traits sur les saints Docteurs de la Grace, & sur-tout saint Augustin, qu'ils ne le font sur les ennemis mêmes de la Religon. Qu'on lise leur insolente Remontrance en 1726. au grand Evêque d'Auxerre, (M. de Caylus) on voit que la guerre qu'ils font à saint Augustin & à ses disciples, est une guerre des plus animées. Celle qu'ils font aux ennemis de la Religion chrétienne, est des plus modérées, & même assaisonnée de beaucoup de politesse. Qui ne sera ému, s'il lui reste de la foi, de voir le Journaliste Jésuite demander en quelque sorte grace à l'Académicien Epécurien-Stoïque de ce qu'il découvre dans sa doctrine totalement mauvaise, des nuages capables d'en obscurcir les grands traits? Mais aussi les Jésuites ont-ils des principes pour sauver jusqu'aux Athées; tant les divers degrés de tenébres, respectivement prises, savent se combiner ensemble; mais ils n'en ont point pour sauver ceux qui attaquent vis-à-vis d'eux la doctrine des Pélagiens & des Sémi-pélagiens. *Celui* donc *qui justifie l'injuste, & celui qui condamne le juste, sont tous abominables devant Dieu.*

Les Jésuites censeurs des saints Peres, admirateurs des impies.

Prov. 17. 75.

Ces Peres qui, depuis plus d'un siécle & demi qu'ils disputent par-tout à Dieu sa toute-puissance & sa force pleine de douceur, pour se faire aimer librement de sa créature, font les Tout-puissants, pour faire jouer tous les ressorts du cœur humain, pour lier à leur Société, à la faveur de son crédit énorme, les hommes par la crainte & l'espérance; ces Peres, dis-je, n'ont-ils pas aidé les esprits forts dans leurs projets ambitieux contre la Religion. Ce que les Jésuites ont commencé d'entreprendre sur le mistére de la Grace: ceux-ci l'ont continué sur les autres mistéres de la Foi Catholique. Le compas à la main, le disciple de Molina a voulu mesurer les opérations de la divinité sur le cœur de l'homme. *Si le Seigneur* [ dit-il sans cesse) *exerce sa toute-puissance sur les actes libres de la volonté humaine, elle ne veut plus librement: c'en est fait du mérite de l'homme. Dieu sera tout-puissant, il est vrai, mais l'homme ne sera plus ni libre, ni digne de récompense.* Voilà ce qui rend les Jésuites ennemis implacables de la Grace efficace par elle-même & de la Prédestination gratuite. Et ce compas, ils l'ont appliqué par-tout, sur l'ignorance, sur la fausse conscience, sur la

Précurseurs des esprits forts.

probabilité, & tant d'autres matiéres ; pour dresser ce nouveau corps de Religion, dont étoit effrayé feu M. de Tours, en condamnant un Jésuite anonime. Compas, qui de leurs mains a passé dans celle de ces Philosophes modernes, qui font main-basse sur les autres mistéres du Christianisme, pour bâtir sur ses ruines, les uns le Déisme, d'autres le Matérialisme, & enfin jusqu'à l'Athéisme.

La Bulle force de l'impie.

Mais ce qui a le plus ouvert la bouche de l'impie, c'est la Bulle *Unigenitus*, c'est le personnage qu'ont fait les Evêques pour la faire accepter. Oui, c'est là ce qui a fait éclore du cœur de l'incrédule les sentimens qu'il tenoit auparavant cachés. A la vue d'un Décret, que les Evêques rejettoient en le recevant, le juste même s'est écrié : *Il n'y a plus de sincérité, il n'y a plus de vérité parmi les enfans des hommes.* Tout ce qui a suivi l'acceptation de ce Décret n'a servi qu'à fortifier l'impie dans son impieté. Il a vu le plus saint Evêque du Royaume ( M. de Senez ) chassé de son siége. Il a vu les Prédicateurs interdits, les Confesseurs privés de leurs pouvoirs, les Clergés des Paroisses ravagés, les meilleurs Docteurs des Facultés de Théologie les plus

célébres du Royaume, exclus en grand nombre. Il a vu remplir les dignités Ecclésiaſtiques de gens ignorans ou même ſcandaleux. Il a vu placer à la tête des Corps & des Communautés des hommes, qui dans un autre tems n'auroient pas été jugés dignes des moindres emplois. Il a vu des Religieuſes, dont la foi, juſqu'à l'arrivée de la Bulle, avoit été la plus intacte, ſouffrir les mêmes véxations que les hommes, & quelque fois de plus dures : éxils, priſon, privation des Sacremens, & même de la ſépulture écclésiaſtique. Il a vu des Communautés les plus édifiantes détruites, les Séminaires renverſés, les penſions, les établiſſemens les plus utiles pour la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe mis en déroute, ou convertis en des ſources d'une éducation empoiſonnée.

Peinture des maux qu'elle a cauſés.

Quelle main pourroit tracer la longue & affreuſe perſpective de tant de deſtructions differentes dans le Royaume, dont le libertin s'eſt prévalu pour former ſes ſiſtêmes d'irreligion ? C'eſt un vaſte terrain applani à ſes entrepriſes, qui le met en état de bâtir à l'aiſe ſon vaſte édifice d'incrédulité. La conſpiration s'annonce déjà comme aſſurée de devenir bien-tôt générale par des

Digitized by Google

accroissemens rapides. Nous voilà pour le spirituel dans l'effrayante position, où se trouvérent nos contrées pour le temporel au milieu du troisiéme siécle. L'application en est sensible.

Tom. 4. p. 222. » Chrocus Roi des Allemands, (dit » M. de Tillemont dans ses Mémoires » pour l'histoire Ecclésiastique) suivi » de ceux de sa nation, passa le Rhein » à Mayence, pour venir ravager tou- » tes les Gaules. C'étoit un hom- » me fier & superbe, & qui se plaisoit » sur-tout à renverser les bâtimens les » plus anciens & les plus beaux; & » l'on prétend que c'est le conseil qu'il » avoit reçu de sa mere, lorsqu'il lui » avoit demandé comment il pourroit » rendre son nom célebre. Il accom- » plissoit ainsi à la lettre ce que l'Ecri- » ture dit du méchant, qu'il croit ne » pouvoir faire passer son nom à la » posterité que par le mal: ce qui est » (dit saint Augustin,) le propre d'un » homme perdu, qui n'ayant plus au- » cune lumiere de la justice, ni rien mê- » me de grand, selon les hommes, qui » le puisse faire estimer, veut néan- » moins qu'on parle long-temps de » lui, & ne pouvant mériter qu'on » loue le bien qu'il ne veut pas faire, » il cherche à s'élever par le mal, pour

Digitized by Google

» s'acquérir une vaine & malheureuſe » réputation de grandeur. Ce Pere rap» porte cela à l'Antéchriſt ; mais il con» vient parfaitement au Barbare dont » nous parlons. »

Le Lecteur inſtruit & touché des ravages énormes qu'a cauſé la Bulle, n'a nul beſoin qu'on lui trace le parallelle de cet événement ancien avec celui qui rend actuellement nos jours ſi mauvais. C'eſt la figure de nos maux, dont les principaux Auteurs s'applaudiſſent comme de leurs brillantes conquêtes. Ils ſont ſi littéralement caractériſés par un de nos Parlemens comme *ennemis de l'Egliſe & de l'Etat*, que tous les effets de leur conduite, cruellement ambitieuſe, leur aſſurent à jamais cette dénomination. Mais le Seigneur, qui ſait faire ſervir la malice des méchans à l'execution de ſes deſſeins éternels, a manifeſté en plus d'une maniere ſa bonté & ſa gloire dans ſes ſerviteurs. On les voit figurer dans cette collection, où ils paroiſſent chanter le Cantique nouveau de l'Apocalipſe, & dire à l'Agneau : *C'eſt de toute tribu, de toute langue, de tout peuple & de toute nation, que par votre ſang, ô Jeſus, vous nous avez rachetés pour Dieu, & que de plus vous nous avez*

Rémontrances du Parlement de Toulouſe en 1752.

5. 9. 10.

*faits Rois & Prêtres pour notre Dieu.*

Sans compter d'autres avantages, ce Recueil sembloit absolument nécessaire, 1°. pour répondre aux Jésuites, ausquels feu M. Languet a eu la complaisance de servir de prête-nom dans presque tous ses Ecrits, 2°. pour administrer une Tradition de Faits, dont la réunion fît un corps de piéces justificatives sur divers objets des Remontrances du Parlement, qui ont trait aux vexations & au schisme. Elle est faite sur le modéle de cette savante Tradition de Faits, qui va à démontrer l'indépendance, si souvent affectée par le Clergé aux dépens de l'Autorité souveraine.

## *Premier motif de ce Recueil.*

Confiance de M. Languet dans les Jésuites, son malheur.

On n'a pas oublié que le Coriphée du parti Bulliste, feu M. Languet, Archevêque de Sens, badinoit autrefois sur les *Plumaciers*, les *Freres* Cordonniers, & autres gens de bas étage, qui, (disoit-il) étoient les Heros de la cause des Appellans. A ce trait de mocquerie, on voit combien les Constitutionnaires sont rares connoisseurs en noblesse chrétiénne, en grandeur évangélique. Qu'on eut placé ce Prélat vis à-vis de la premiére Eglise du monde, au milieu de

ce dépouillement général, auquel ſe réduiſirent les Fidéles de Jéruſalem, de quel œil auroit-il enviſagé cette ſainte Aſſemblée de pauvres, ſi riches en foi ? Voilà comment on apprend à penſer, quand on adopte l'eſprit phariſaïque & l'œil altier d'un Ecrivain Jéſuite. Mais qu'y gagne-t-on ? On y perd ſa réputation, ſa conſcience. Qu'à la Chine, dans les Indes Orientales, & Occidentales, que même dans le reſte de l'Europe, la Société des Jéſuites débite avec confiance des Romans de toute eſpéce, c'eſt le manége de ces nouveaux Apôtres, ſiſtématiquement occupés d'un bout de l'Univers à l'autre, à duper le genre humain dans tout ce qui a trait à la ſainteté de la Religion. Mais qu'en France, Théatre ouvert de nos diviſions, ils oſent avancer de pareilles extravagances; par là ils nous donnent acte, auſſi-bien que par toutes leurs impoſtures, qu'ils tiennent à ceux dont parle le Prophète Jéremie, que *la confuſion même n'a pu* Jerem. 8. 10.
*confondre, & qui ne ſavent ce que c'eſt que de rougir*. Le Public qui a l'œil ouvert ſur le cours des affaires de l'Egliſe, n'a qu'un mépris ſouverain pour ces ſortes de productions, honteuſement affichées ſous le nom du Prélat qui les adopte.

Au surplus, quiconque sur un objet aussi important auroit eu l'esprit distrait, il est ici remis sur les voies pour former ses idées. Il n'a qu'à porter ses regards sur cette lumineuse nuée de témoins de la vérité. Ceux même qui auroient été instruits de tant de faits, mais qui mal-servis par leur mémoire, les auroient perdus de vue, parce que dans le cours des *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui tiennent à une foule d'objets divers, ils ne les auroient apperçus qu'un à un, souvent morcelés, & à de longues distances, n'éprouveront plus ici le même inconvénient. Ces faits, par leur dispersion dans cet Ecrit périodique, pouvoient être comparés à ces Militaires dispersés dans les Bourgades d'une maniere isolée, sans faire corps ; mais dans ce Recueil, les voilà réunis comme en corps de bataille, ou du moins en situation de former une revue générale sous les yeux des Spectateurs. Qu'on s'attache, en sévére inspecteur, à les bien examiner, on verra au premier coup d'œil, quel cas il faut faire du fastueux dédain avec lequel les envisageoit le plus grand & le plus fade Declamateur, qui ait peut-être jamais paru.

Heureuse réunion des témoins de la vérité dans ce Recueil.

En servile écho des Pelagiens du tems,

Digitized by Google

feu M. Languet a ſignalé ſon goût pour le Roman en bien des façons différentes : Roman dans le dogme, Roman dans la Morale, Roman dans la diſcipline, Roman dans l'Hiſtoire ancienne de l'Egliſe, Roman dans les Vies de Béates, Roman en fait d'Ecrits paraboliques, Roman même juſques ſur les piéces de Théâtre. Que lui reſtoit-il à faire en ce genre, ſinon de farcir de nouveaux traits romaneſques les Annales de notre ſiécle ? Malheureuſement pour ſa tentative, le Livre des événemens eſt tout ouvert ſous les yeux du Public. Ce Livre eſt écrit dans les plus grands caractéres. Qui n'eſt ni ſourd ni aveugle, eſt en état, ou de le lire, ou de l'entendre.

Idée générale des Ecrits de M. Languet.

Voilà toutefois cet Ecrivain d'emprunt, que les Jéſuites font tout récemment effort de placer au rang des Peres de l'Egliſe. Ils vont juſqu'à lui donner divers degrés de prééminence ſur le grand Boſſuet Evêque de Maux. Ces Peres ſont conſéquens : enflés de l'idée préſomptueuſe que l'Egliſe eſt dans leur Société, & non leur Société dans l'Egliſe, ils en ſont les Peres, & par un trait de libéralité qui fait leur gloire, ils transférent un Prélat dans cet auguſte rang de Pere de l'Egliſe, quand

Artifice groſſier des Jéſuites.

il leur prête son Manteau pour les couvrir, & sa voix pour parler à leur place.

Comme dans le rôle qu'ils ont fait jouer sur la scene à M. Languet, & dans celui que ses Opérateurs ont caché derriére le Théâtre, tout est supercherie, tout est fiction; on a lieu de dire de ces Peres qu'ils sont eux-mêmes l'Hôte & l'Hôtellerie. Ils ont fait les frais de presque tous ses Ecrits; & tant leur travail, que l'adoption qu'en a fait le Prélat, leur a fait donner à la faveur du latin, le surnom badin d'*Opera* de M. Languet.

Oublions donc que nous avons affaire à cet Archevêque de Sens. C'est à ceux qui se sont enveloppés sous ce titre respectable que nous avons à répondre. Oseront-ils encore décocher de nouveaux traits de mocquerie sur ce corps d'Opposans à la Bulle, & en vrais

Deut. 25. 18. *enfans d'Amalec donner sur les derniers de l'armée*, parce qu'ils ont la vue trop courte pour découvrir le corps entier?

Adhérans à l'Appel bien titrés. Qu'ils levent les yeux, ils rencontreront pour héros de l'Appel d'autres personnages que de vils Artisans, & gens du dernier étage. Outre les Evêques tant Appellans qu'Opposans à la Bulle, outre les plus habiles Docteurs, Chanoines, Curés, sçavans Religieux, & autres

tres ſans nombre, on leur préſente des Magiſtrats, même au premier rang, Avocats, Militaires, Médecins, Généraux d'Ordres, Abbeſſes, Ducheſſes, Marquiſes, &c. toutes perſonnes bien titrées. Ce n'eſt d'ailleurs (qu'on le remarque bien) qu'une portion choiſie, tirée du riche monument, qui en renferme tant d'autres.

Toutefois nous n'avons garde de rougir d'avoir à produire des Eccléſiaſtiques, dénués des biens de ce monde, de bas Artiſans, des Domeſtiques, & même des pauvres de l'un & de l'autre ſexe. *L'Evangile eſt éternel. Jeſus-Chriſt* Apoc. 14. 6.
*étoit hier, il eſt aujourd'hui, & il ſera le* Heb. 13. 8.
*même dans tous les ſiécles.* Selon le même Apôtre, il y a parmi les vrais Fidéles, *peu de ſages ſelon la chair, peu de puiſ-* 1. Cor. 1. 26.
*ſans, peu de nobles. Il a choiſi*, dit S. Jac. 2. 5.
Jacques, *ceux qui ſont pauvres dans ce monde pour les rendre riches dans la foi, & héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment.* Auſſi pour les aggréger à ce corps d'élite, Dieu va-t-il prendre des ſujets dans le ſein de l'opulence ? c'eſt en les rendant pauvres : témoins le ſaint Diacre, M. de Pâris, M. l'Abbé des Granges, & beaucoup d'autres, qui dans ce centre de l'humilité chrétienne figurent en cette collection.

A la lumiére de la foi, c'est assurément la portion la plus précieuse. Mais voyons encore si ce mépris pharisaïque des pauvres pourra tenir contre un parallele assez frappant. Entrons en preuve.

Parallele frappant.

M. Languet meurt avec un testament spirituel. En fait de foi catholique, il ne paroît avoir pour autorité & pour unique sujet de confiance au Tribunal du souverain Juge, que trois espéces de Décrets : la Bulle informe contre Baïus, les Bulles contre les cinq Propositions, calomnieusement attribuées à Jansénius, & la Constitution plus que Pélagienne de Clément XI. Dans un point de vue opposé, *Nicolas Gebert*, pauvre de la ville de Langres, meurt, après avoir répété sans cesse : *J'ai l'Église pour Mere, les Apôtres pour garands, les Saints Peres pour guides.* Lequel du riche ou du pauvre, du prétendu *Pere de l'Eglise*, ou du simple fidéle, est mieux accompagné, en arrivant au Trône de l'Agneau ? Lequel de ces deux testamens le Chrétien instruit prendra-t-il pour modéle ? Dans l'Archevêque qu'a-t-on découvert ? Une fausse évidence, une persuasion d'erreur, un acquiescement de séduction, qui rend sa raison tranquille,

On verra son article en Avril 1749.

sa conscience intrépide, lors même que sur un grand nombre de points de la Religion, il prend les ténébres pour la lumiére, les disciples de Jesus-Christ pour des séducteurs, les Elus de Dieu pour des réprouvés. Dans le Mandiant qu'apperçoit-on? Un Dieu qui *révéle* encore *les mistéres de son* Matt. 11. 25.
*Royaume aux humbles & aux petits, tandis qu'il les cache aux sages & aux prudens du siécle.*

Nicolas Gebert répéte avec S. Jude: 70. 24.
*A celui qui est* puissant *pour nous conserver sans péché, & pour nous faire paroître devant le trône de sa gloire purs & sans tache, à Dieu notre Seigneur, qui est le seul sage, soit gloire, magnificence,* FORCE *& empire dans tous les siécles des siécles. Amen.* En conséquence il prie, & vit dans cet esprit. Voilà ce qu'on apperçoit dans le pauvre, pendant que d'autre part feu M. de Sens n'a cessé de prendre la défense du Religieux blasphémateur, qui pour accréditer la Bulle, a soutenu que *Dieu n'est pas tout puissant sur le cœur de l'homme dans l'affaire du salut.* Le Prélat a même qualifié de *Saint* cet Ecrivain impie, pour l'affermir sans retour dans l'incrédulité, où la mort l'a surpris. Lequel donc de l'Archevêque ou du pau-

Le Pere Affermet Cordelier.

vre a mieux entendu son *Credo* dès le premier article ?

Ce dernier regarde comme un précepte fait à tous ce que dit le grand Apôtre : *Que toutes vos actions se fassent avec amour. Quelque chose que vous fassiez, soit en parlant ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jesus-Christ, rendant par lui des actions de graces à Dieu le Pere.* Et le Prélat, avec les Jésuites ses maîtres, fait de ce précepte un simple conseil pour les parfaits. Nicolas croit avec l'Eglise, que pour entrer dans le bonheur éternel, il faut aimer Dieu *en toutes choses & plus que toutes choses : Te in omnibus & super omnia diligentes.* Il demande avec sa sainte mere au Seigneur de répandre en son cœur le mouvement & l'impression de son amour. Et l'Archevêque, sous la garantie des chefs de l'Ecole pélagienne, annonce hautement comme une erreur anathématisée depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, par l'Eglise de Dieu, l'obligation de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour.

1. Cor. 16 14. Coloss. 3. 17.

Collecte du 5. Dim. Pent.

Le simple croit avec S. Prosper que, *quand Dieu veut sauver l'ame en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu* : avec S. Augustin, que quand Dieu veut sauver une ame,

Digitized by Google

nulle volonté humaine ne lui résiste ; *Deo volenti salvum facere, nullum hominis resistit arbitrium* : avec S. Fulgence, que tous ceux que Dieu veut sauver par Jesus-Christ, le sont infailliblement ; *omnes quos Deus vult salvos fieri, sine dubitatione salvantur.* Au contraire M. Languet ennemi de ces points de la foi chrétienne, la Bulle à la main, les rejette, sans redouter l'écueil où il va se briser contre cet Oracle du Prophête : *Dieu a fait tout ce qu'il a voulu dans le Ciel, sur la terre, dans la mer, & dans tous les abîmes.*

De cor. & gr. c. 14.

De Incarn. & grat. n.61.

Ps. 134. 6.

Le pieux Mandiant croit avec l'Eglise dans ses Conciles, que personne n'a de son fond que le mensonge & le péché : *Nemo habet de suo nisi peccatum & mendacium* : avec S. Ambroise, que notre propre cœur n'est pas en notre pouvoir : *Non est in potestate nostrâ cor nostrum.* Il dit avec Jérémie : *Je sçai que la voie de l'homme ne dépend point de l'homme, & que l'homme ne marche point & ne conduit point ses pas par lui-même.* Et le Prélat, au lieu de faire *cûver*, suivant l'avis d'un Pere de l'Eglise, *le vin de son yvresse causée par l'orgueil humain*, il tombe dans le délire des anciens & nouveaux Pélagiens, quand il voit la volonté de l'homme en équi-

Second Concile d'Orange.

Jér. 10. 23.

libre & en balance, avec un pouvoir verſatile pour ſe porter au bien & au mal. Le pauvre Langrois eſt inſulté, aſſailli de pierres par les Bulliſtes, & meurt ſous l'anahême injuſte ; tandis que M. Languet jouit de tous les honneurs du monde, d'un crédit énorme dont malheureuſement il abuſe, & paroît mourir dans un haut point de gloire. Le voilà au rang de ceux que le ſage entendoit *louer dans la ville ſainte, comme s'ils avoient fait le bien : & cela même eſt une vanité.*

Eclef. 8. 10.

Eſprit des vrais Appellans.

Ce n'eſt pas là l'ambition des vrais Appellans. Sans envie pour leurs perſécuteurs, ils leur laiſſent les biens de ce monde : ils n'ambitionnent ni les Royaumes, ni les richeſſes : ils ne paſſent point les mers pour s'enrichir des dépouilles des Indes : ils ne commercent point : ils n'ont ni eſclaves ni Négres à leur ſervice, ni Royaume de Paraguai, comme les Jéſuites qui y dominent d'une maniére plus redoutable que les Souverains. Ils n'ont en vue d'autre Royaume que celui de Dieu. Que l'or & l'argent, les honneurs & les dignités, les Bénéfices & les poſtes dans l'Egliſe faſſent tous les jours des Partiſans à la Bulle : que par le diſtributeur de ces ſortes de graces, il

ſe tienne d'ordinaire deux fois par ſemaine boutique ouverte de la plus affreuſe ſimonie, pour lui enrôler de nouveaux Apôtres, c'eſt-là l'unique chef-d'œuvre de ce Décret infortuné. Comme il eſt un Evangile de cupidité, il devient un centre pour raſſembler ſous ſon riche pavillon les eſclaves de l'un & de l'autre. *Le péché* (dit un illuſtre perſécuté) *enfanta la Bulle : elle enfante le péché, & l'enfantera juſqu'au jour, auquel celui qui du mal ſait tirer le bien, la confondra à la honte de ſes fauteurs.* Mais pour les Anti-Conſtitutionaires, il leur faut faire le ſacrifice des avantages humains, très-ſouvent celui de la liberté, comme on le voit dès le premier pas dans M. Witaſſe, de la vie même, & la preuve du fait vient s'offrir dans l'illuſtre Syndic de Sorbonne. M. Ravechet a la gloire d'ouvrir cette carriére de ſang. Après avoir, par le trait de l'Appel, percé la bête d'un coup mortel, comme un autre Eléazar, il meurt enſeveli dans ſon propre triomphe.

M. Hair Curé de Saint Barthelemi, m. en Juin 1742.

1. Mach. 6. 46.

*Second motif de ce Recueil.*

Autre objet de cette Collection, c'eſt d'accumuler une Tradition de faits ſchiſmatiques, qui preſque par-tout,

marchent sans cesse à la suite de la Bulle. Preuve testimoniale assez étendue, pour justifier la nécessité absolue des dernières Remontrances du Parlement du 9 Avril 1753.

Effets funestes de la Bulle.

Page 2. » Déja, Sire (dit cet auguste Sénat) » le cours de la justice est interrompu, » les formes les plus nécessaires sont » violées, les peuples véxés, les cou- » pables enhardis, leurs Juges avilis, in- » timidés, traversés, ou même réduits » à l'inaction. Déja les secousses vio- » lentes que le schisme cause, font dé- » couvrir une domination, qui se re- » nouvelle dans le sein de vos Etats; » domination arbitraire, qui ne recon- » noît ni Loix, ni Souverain, ni Ma- » gistrats : pour qui la Religion n'est » qu'un vain prétexe, l'autorité du » Prince qu'un instrument qu'elle ose » employer ou rejetter suivant ses in- » térêts, les loix fondamentales de l'E- » tat qu'un joug incommode, la liber- » té légitime des Citoyens qu'un titre » imaginaire. „

P. 58. » Ceux des Evêques, qui méconnois- » sent la soumission qu'ils vous doi- » vent, exercent sur vos Sujets & sur » les Ministres inférieurs, une domi- » nation arbitraire par des ordres aussi » irréguliers en la forme qu'au fond;

Digitized by Google

» ordres qu'on affecte de ne revêtir d'au-
» cun caractére d'une autorité réguliè-
» re, dans l'espérance de les soustraire
» à l'inspection de la justice, & à l'au-
» torité des loix ; ordres qui vexent les
» Citoyens, & mettent le trouble dans
» l'Etat. „

„ De-là ces interdits sans cause, dont
» on punit tant de Ministres, à qui
» leur zéle, leur expérience, leurs qua-
» lités personnelles avoient depuis long-
» tems mérité la confiance des peuples.
« De-là les véxations de tout genre
» contre des Ecclésiastiques, & des Cu-
» rés même chassés de leurs Paroisses,
» par des actes d'autorité, sans plaintes
» & sans procédures. „

» Des Ecclésiastiques sans nombre P. 139. & suiv.
» ont été enlevés à leurs Bénéfices & à
» leurs familles, dispersés dans les ex-
» trémités du Royaume, bannis de l'é-
» tendue de votre domination; d'autres
» conduits dans des prisons, qui les re-
» tiennent encore, ou dans lesquelles ils
» ont languis, jusqu'à ce que les mal-
» heurs & les infirmités aient terminé
» leurs jours. „ (On en verra de l'un &
de l'autre sexe, qui meurent de ce long
martyre).

„ Dans combien de Diocèses, Sire,
» des Evêques plus zélés pour leur domi-

» nation que pour votre autorité, n'ont-
» ils pas abusé de votre confiance, pour
» mettre le trouble dans leurs Eglises,
» & pour faire subir des loix rigou-
» reuses à leurs inférieurs, dans les fonc-
» tions du saint ministére. Défenses
» ont été faites de votre part à des Ar-
» chidiacres de faire leurs visites, à des
» Théologaux de prêcher, à des Péni-
» tenciers de confesser, à un grand
» nombre de Dignitaires & de Chanoi-
» nes de s'approcher de la sainte Ta-
» ble, lorsque l'Evêque donneroit la
» communion; même de se présenter
» au Chœur, lorsqu'il y assisteroit. Les
» Sacremens de l'Eglise sont-ils donc
» autres dans la main d'un simple Prê-
» tre? Un Ecclésiastique digne de célé-
» brer les saints mistéres, est-il indi-
» gne de paroître à la face des autels,
» en présence de son Evêque. „

„ Quel spectacle affligeant pour la
» Religion, touchant pour l'humani-
» té, digne d'attendrir le cœur de vo-
» tre Majesté, Sire, que la dispersion
» d'une multitude infinie de Religieu-
» ses, arrachées à ces aziles sacrés, dont
» elles avoient fait vœu à Dieu de ne ja-
» mais sortir, conduites avec scandale
» de ville en ville, de Province en Pro-
» vince, jusqu'aux extrémités du Roiau-

» me ; gémissantes dans la captivité la
» plus dure, de la privation de ces
» biens précieux, pour lesquels elles
» avoient renoncé à tous les autres ;
» réduites en mourant à se voir refu-
» ser, malgré leur entiére soumission à
» l'Eglise, & l'innocence de leurs
» mœurs, tous les secours spirituels ;
» ceux même qu'on ne refuse pas aux
» Criminels avant leur supplice ; pri-
» vées ignominieusement après leur
» mort de la sépulture ecclésiastique ;
» des suffrages & des priéres de l'Eglise.
(A l'égard des simples Fidéles) le
» caprice des Pasteurs particuliers déci-
» de arbitrairement du sort des enfans
» de l'Eglise, & on voit que c'est le
» lieu, où il plaît à la Providence de
» terminer les jours d'un Fidéle, qui dé-
» cide du traitement qu'il épouve : Ca-
» tholique dans une partie de la Ville ;
» enfant rébelle dans l'autre. On voit
» que chaque Pasteur établit de sa seule
» autorité une distinction si énorme en-
» tre ceux à qui il doit les mêmes secours,
» & que le même Pasteur, qui avoit
» ouvert tous les trésors de l'Eglise à
» un Fidéle, tandis qu'il jouissoit de
» la santé, l'en juge indigne dès qu'il
» est malade. »
» Delà cet asservissement rigoureux

» à des formalités inutiles dans l'ad-
» ministration des Sacremens ; forma-
» lités presque toujours introduites &
» soutenues par de simples ordres ver-
» baux ; formalités capables de rendre
» les Ministres de l'Eglise maîtres ab-
» solus de l'exercice public de leurs
» fonctions ; formalités dont on dé-
» guise en vain le véritable objet, sous
» le prétexte imaginaire de s'assurer
» d'un fait, dont il n'est pas permis
» de douter sur la simple déclaration
» du malade ; véxations enfin aussi
» ouvertement contraires aux loix de
» l'Eglise, qu'à la Police publique de
» l'Etat. »

» Delà encore ces interpellations
» odieuses, ces questions indiscrettes,
» ausquelles on n'a pas droit d'obliger
» les Fidéles de répondre ; ces déclama-
» tions indécentes qui troublent les
» malades, & qu'on substitue aux pré-
» cieuses consolations, si nécessaires
» dans les derniers instans de la vie :
» ces Procès verbaux clandestins, qui
» sous prétexte de constater les dispo-
» sitions des mourans, sont destinés à
» les faire paroître coupables, peut-être
» même à surprendre la Religion du
» Souverain.

» Que de ressorts n'employent pas

» les Supérieurs pour obliger les Miniſ-
» tres, qui dépendent d'eux, à s'aban-
» donner aveuglément à des principes
» de conduite ſi opposés à l'eſprit de la
» religion ! Souvent l'ignorance & la
» prévention dans leſquelles ſont élevés
» les Eccléſiaſtiques ne rendent que trop
» facile le ſuccès de ces impreſſions. Mais
» la crainte, l'ambition ou l'intérêt
» achéve de tout ſoumettre. S'il en eſt
» d'aſſez courageux pour réſiſter à ces
» ſuggeſtions odieuſes, & pour demeu-
» rer fidéles à leurs devoirs, la perte de
» leurs emplois & de leur ſubſiſtance
» en eſt bien-tôt la punition, & de-
» vient un éxemple de terreur pour les
» autres. Ainſi s'établit, Sire, cette do-
» mination ſous laquelle gémiſſent les
» Citoyens, & qui affermie par la ſou-
» miſſion aveugle, ſervile, ou intéreſ-
» ſée des Miniſtres inferieurs, eſt ca-
» pable de produire les plus funeſtes
» révolutions. »

» Delà le refus de tout ſecours ſpi-
» rituel, de la confeſſion tant en ſanté
» qu'en maladie, des Sacremens à la
» ſainte Table & au lit de la mort,
» même de l'Extrême-Onction à des
» malades ſans connoiſſance, les Prié-
» res de l'Egliſe & la ſépulture refuſées,
» ou accompagnées de circonſtances

» ſcandaleuſes, d'excès même qui ré-
» volteroient l'humanité parmi les plus
» barbares. „ (On en fournit ici les af-
freux monumens preſque dès l'entrée.)

» Combien de Congrégations, de
» Communautés Séculiéres & Régu-
„ liéres ſont privées d'un nombre
» conſidérable de leurs membres. Leurs
» Supérieurs légitimes ſont enlevés par
„ des voies d'autorité ſurpriſes à votre
„ Majeſté; & des ordres multipliés
„ empêchent de mettre en place ceux
„ qui euſſent réuni les ſuffrages. L'ex-
„ cluſion arbitraire d'une partie de ceux
„ qui ont droit d'aſſiſter aux aſſem-
„ blées, ôte la liberté aux délibérations,
„ la canonicité aux Elections, la régu-
„ larité aux Chapitres; & les Chefs
„ reſpectables exclus ne ſont que trop
„ ſouvent remplacés par des ſujets,
„ auſquels les Statuts, les régles, les
„ uſages, le bien de ces Corps & de ce-
„ lui du Public, n'auroient pas permis
„ de penſer. „

„ Les Congrégations ſavantes ſe reſ-
„ ſentent de cette ſecouſſe univerſelle.
„ Tout l'Ordre de ſaint Benoît en peu
„ de tems a changé de face. Plus de
„ 500 Religieux de la Congrégation
„ de ſaint Maur ſont exclus de toutes
„ charges, de tous emplois, & de tous

Digitized by Google

„ droit de conventualité. Ces savans, „ utiles à l'Eglise & à l'Etat par leurs „ lumiéres & par leurs Ouvrages, sont „ éloignés pour jamais. Ils n'ont plus „ de demeures fixes; l'incertitude de „ leur sort les empêche de se livrer à „ l'étude. Votre Royaume sera donc „ privé pour toujours du fruit de leurs „ travaux.„

„ Quelle perte pour l'Etat entier, que „ la destruction de tant d'Ecoles où „ regnoient la piété & l'instruction la „ plus solide, l'affoiblissement de ces „ Universités, autrefois savantes & dis„ tinguées! Pour étendre la soumission „ à la Bulle *Unigenitus*, les sujets les „ plus instruits des saintes maximes de „ la Religion, de la Morale, & de „ nos précieuses libertés, plus fermes „ dans leur résistance, ont été éloi„ gnés. En un seul jour, *cent Docteurs* „ de la Faculté de Paris, respectables „ par leurs lumiéres & par leurs vertus, „ ont été privés de toute voix délibé„ rative, & de toute assistance aux „ Assemblées; & combien d'autres „ avoient déja été enlevés à cette Fa„ culté par des ordres particuliers? „ L'Université de Paris a éprouvé un „ retranchement pareil, & ce vuide „ affreux a presque tari la source la

„ plus pure de l'instruction, a laissé
„ ces Corps respectables asservis aux dé-
„ lateurs, & les a privés du secours de
„ ceux qui étoient les plus capables de
„ former des Ministres éclairés pour
„ l'Eglise, & pour l'Etat des Citoyens
„ fidéles. „

„ De-là le découragement dans les
„ Ecoles, l'affoiblissement des études,
„ l'ignorance devenue presqu'univer-
„ selle dans votre Royaume: fléau pu-
„ blic, qui énerve les esprits, altére
„ les sentimens, fait oublier l'interêt
„ public & le bien de l'Etat.

„ De-là tant de Thèses remplies de
„ maximes ultramontaines soutenues
„ dans les Ecoles, & qui feroient ou-
„ blier en peu de tems les principes
„ de nos libertés, si votre Parlement n'a-
„ voit prévenu avec soin en toute oc-
„ casion l'altération de ce dépôt, & en-
„ joint au Sindic de la Faculté de
„ Théologie d'y veiller éxactement. „

„ De là enfin cet événement affligeant
„ pour la Faculté de Théologie de Pa-
„ ris, qui a vu au milieu d'elle l'im-
„ piété même oser se produire, & qui a
„ été forcée de condamner ensuite un
„ sistême d'irréligion, soutenu d'abord
„ publiquement & sans réclamation
„ dans cette Ecole autrefois si célébre,

„ conſultée par nos Rois, reſpectée par „ les Papes, regardée comme le rempart de la Religion, & *comme une* „ *eſpéce de Concile perpetuel aſſemblé dans* „ *la nation.* „ Parole de M. de Harlai.

„ Les récompenſes dans une main, & „ le pouvoir abſolu dans l'autre, voi- „ là, Sire, avec quelles armes on atta- „ que la liberté & la conſcience de „ vos ſujets, pour les ſoumettre à la „ Bulle *Unigenitus.* „

Que les Jéſuites aillent à préſent chercher dans l'Epiſcopat un autre M. Languet, auquel ils prêtent leur voix, pour lui faire répéter que les héros de la cauſe des Appellans ne ſont que des *Plumaciers* & autres gens de même étage? Voilà les Magiſtrats, en corps, du premier Parlement du Royaume, ceux encore de pluſieurs autres Parlemens, qui portent leurs vœux juſqu'au pied du Trône, pour en être hautement les tuteurs & les apologiſtes. Pour parer aux coups rédoublés, par où l'on ne ceſſe d'écraſer, s'il étoit poſſible, les Oppoſans à la Bulle, ils *ſe préſentent à la bréche, & élevent pour la Maiſon d'Iſraël*, c'eſt-à-dire l'Egliſe & l'Etat, *un mur inébranlable, afin de tenir ferme dans le combat au jour du Seigneur.*

Pluſieurs Parlemens apologiſtes des Appellans.

Ezech. 13. 5.

Non contens d'avoir développé leurs

Digitized by Google

rares talens dans de savantes Remontrances, ils y appliquent le sceau le plus autentique par un éxil, qui les couvre d'une gloire immortelle. Ils sont aux yeux de l'univers, comme des Ambassadeurs ou des Députés, dispersés par l'ordre du Souverain, dans les Provinces du Royaume, pour publier par-tout les iniquités immenses de la Bulle; pour la juger atteinte & convaincue, dans ses effets exterieurs, d'être le renversement universel de tout bien par-tout où son régne s'établit; pour justifier autentiquement la résistance que ce monstrueux Décret éprouve depuis plus de quarante ans de la part des personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition.

Ce qu'a fait l'exil du Parlement.

Que l'on nous montre un seul Evêque d'une autre part, qui se soit acquis une vraie estime dans le public en se déclarant pour la Bulle? Les Corps même, qui étoient le plus en réputation, en ont perdu tout leur éclat. On est dispensé d'en faire l'énumération. Ils sont dans un déperissement, qui les couvre de honte aux yeux de tout le monde. D'où vient cela, si la Bulle est l'ouvrage du S. Esprit? Mais supposons-la, ce quelle est en effet, l'ouvrage des Jésuites, il n'y a plus d'é-

Digitized by Google

nigme, le mépris est attaché à l'erreur.

Déja les Bullistes chantoient victoire du plus haut ton. Combien de fois les Chefs du parti avoient-ils répété aux oreilles du Prince, qu'il n'y avoit plus qu'une poignée de gens dans son Royaume, qui fussent opposés à la Bulle. S'ils se berçoient de ce préjugé, quelle dût être leur surprise au jour que fut publié dans Paris l'Arrêt à jamais mémorable du 18 Avril 1752? On l'a vu avec quel empressement il fut acheté, avec quelle avidité il fut lu, avec quelle joie il fut reçu. Les grands, les petits, les riches, les pauvres, les marchands, les artisans, tous prirent part à la joie publique. Quoi donc! se disoit-on à soi-même, après quarante ans de vexations continuelles, un Arrêt de quatre lignes ouvre en un seul jour plus de cinq cent mille bouches contre la Bulle. Ses affaires ne sont donc pas si avancées qu'on le disoit. Quand l'orage gronde pour établir son régne, la crainte saisit tous les esprits; mais dès que l'on apperçoit l'arc-en-ciel, la joie se peint sur tous les visages. A chaque barriére qu'on oppose à ce Décret fatal, pour l'empêcher de prévaloir, c'est le jour d'une victoire remportée sur l'ennemi: les transports du Christianisme

Suite heureuse de l'Arrêt du Parlement.

Digitized by Google

se manifestent plus qu'au premier jour.

Qu'il est triste pour ceux qui aiment sincérement l'Episcopat de voir l'opprobre dont il se couvre, tandis que le Parlement se couvre de gloire ! Tout le monde le dit. Si nos Evêques avoient montré contre la Bulle le zéle que le Parlement a montré en tant d'occasions, & qu'il montre aujourd'hui plus que jamais, que de larmes on auroit épargné à l'Eglise ! Que de troubles on auroit prevénu dans l'Etat ! Que d'embarras on auroit évité au Prince & à ses Ministre ! Le feu Roi lui-même n'auroit pas eu besoin à la mort d'être rassuré contre la crainte d'avoir été trop loin. *Vous sçavez*, dit-il aux Cardinaux de Rohan & de Bissi, & au Pere Tellier Jésuite, *que jamais je n'ai entendu cette affaire : que je me suis conduit par vos avis. Je m'en remets à vos consciences, & vous en répondrez devant Dieu.* Cependant ce Prince rejetta jusqu'à quatre fois un papier que son Confesseur voulut lui faire signer, pour obliger M. le Duc d'Orléans à soutenir les intérêts de la Constitution contre le Cardinal de Noailles, & pour y engager aussi le Parlement. Ah ! que la colére de plusieurs Evêques contre cet auguste Tribunal est déplacée ! Ils se fâchent. Eh dequoi ? De ce que le

Mémoires secrets ou Anecdotes, 1. vol. 2e. Section. 1. Partie p. 198. & 199.

Triste situation des Evêques.

Digitized by Google

Parlement fait ce qu'ils devroient faire. Hélas ! au tems des Ambroiſes on diſoit aux Magiſtrats, *conduiſez-vous en Evêques.* Aujourd'hui il faudroit dire aux Evêques, *conduiſez-vous en Magiſtrats.*

Après ce qu'ont fait contre le ſchiſme pluſieurs de nos premiers Parlemens, la Société aura-t-elle le front de frabiquer un jour quelque *Abregé Chronologique*, ou quelque hiſtoire de Morenas, ſelon ſon goût romaneſque, dans laquelle elle oſe repréſenter ces Corps illuſtres de Magiſtrats chrétiens, liés au char de la Bulle, malgré le courage intrépide, avec lequel dès ſa naiſſance ils ont tâché d'enchaîner ce Sanglier de la forêt, qui a toujours échapé de leurs liens, & malgré ces derniers efforts qu'ils font pour la remettre dans les fers, où l'autorité de l'Appel devoit la reſſerrer à perpétuité. Admirateurs avec le Public de leur ſage fermeté, nous n'entreprenons pas d'orner leur couronne, tant par crainte de la flêtrir, que pour leur épargner un accroiſſement de haine de la part de leurs ennemis. Ils ſont d'ailleurs fort ſuperieurs à des éloges ſubalternes.

Mais il nous ſera peut-être permis de dire avec une célebre Prophèteſſe. Juges 5. 9.
*Mon cœur aime les Princes d'Iſraël : vous* 8e

*qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur. Il a choisi une nouvelle maniere de combattre, & il a renversé lui-même les portes des ennemis, dans un tems où on ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël.*

A quel Corps en effet le zéle pour éteindre le feu du schisme est-il dévolu ? N'est-ce pas de celui de l'Episcopat que devoit partir cette rosée de bénédiction, capable d'en faire tarir le torrent enflammé ? Par quel sort funeste arrive-t-il que ces armes de lumiére, qui par préciput appartiennent aux premiers Pasteurs, passent dans des mains séculiéres, & ne jettent presque tout leur éclat que par le zéle éclairé des premiers Magistrats ?

Prédictions anciennes contre les Jésuites.

On voit toujours avec un nouvel effroi que le crédit immense de la Societé Jésuitique tient tous les Ordres du Royaume, excepté celui de la Magistrature, dans la crainte & l'engourdissement. Societé qui depuis plus de deux siécles a fait jouer d'incroyables ressorts dans l'un & l'autre monde pour remplir littéralement l'affreux horoscope qu'en tira presqu'à sa naissance l'ancienne Sorbonne, en pronostiquant, à l'inspection de ses traits, qu'elle étoit *née plutôt pour détruire, que pour édifier.*

En 1555.

*Je compare proprement les Jéſuites*, diſoit en même-tems un Avocat très-célebre, *au lierre qui attaché à une vieille parois, fait montre extérieure de la ſoutenir, & néanmoins la ruine entiérement. Ainſi eſt-il de nos Ignatiens, leſquels faiſant contenance de ſoutenir l'Egliſe de Dieu, la ruinent & ruineront de fond en comble* AU LONG ALLER. C'eſt à peu près ſous de ſemblables traits que caractériſoit la Societé M. de Seve, Evêque d'Arras, dans la cenſure qu'il fit en 1703 de leur doctrine anti-chrétienne, en la repréſentant comme une *Pepiniére, où s'élevent des gens deſtinés à ravager la vigne du Seigneur*,

Etienne Paſquier.

Combien d'autres anciens pronoſtics ſur ſon compte, qui tous ont l'air de Prophètie, ſoit de la bouche de grands Evêques, de Théologiens célebres, &c. ſoit même d'excellens Jéſuites, qui ont preſſenti l'état malheureux, où ce Corps anti-chrétien précipiteroit l'Egliſe. Qu'on conſulte le neuviéme volume du nouvel *Abregé de l'hiſtoire Eccléſiaſtique*. On y trouve en partie de célebres monumens de ces prédictions.

Si ces triſtes annonces ont été l'effet de la témerité & de l'envie, pourquoi ont-ils fourni dequoi faire des volumes ſans nombre, où leur procès eſt tout

Que de condamnations contre les Jéſuites.

instruit ? Pourquoi tant de Bulles du saint Siége, pour condamner l'Idolâtrie Chinoise, qu'eux seuls, de tous les Missionnaires, défendent opiniâtrément, après serment par eux fait de ne les plus autoriser ? Pourquoi tant de censures des Assemblées du Clergé, des Facultés de Théologie les plus célebres ? Pourquoi tant de Mandemens & d'Ordonnances des Evêques, qui proscrivent une multitude de Thèses & de Livres, dans lesquels les Jésuites attaquent la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme, établisent un sistême sur la rédemption de Jesus-Christ contraire à l'Ecriture & à la Tradition, ressuscitent les erreurs orgueilleuses de Pélage, corrompent beaucoup plus que ce fameux hérésiarque la Morale de l'Evangile, dispensent les Fidéles de l'obligation indispensable d'aimer Dieu pour rentrer en grace avec lui, de lui rapporter leurs actions, de faire pénitence pour obtenir la rémission de leurs péchés, leur apprenent par l'art *superfin* du Pharisaisme à prophaner par religion les Sacremens, & établissent en tout lieu, par un sistême très-lié, le regne de l'ignorance & de la cupidité : double fruit de l'iniquité d'Adam, & l'ouvrage du Serpent infernal.

Délivrez-nous,

Priére d'un pieux solitaire.

„ Delivrez-nous, Dieu tout puissant, des piéges que tendent de tous „ côtés ces faux Apôtres, qui ne sont „ de la Compagnie de Jesus, que comme Judas, pour trahir la vérité. Délivrez-nous de ces hipocrites, dont „ le maintien modeste cache souvent „ le cœur le plus corrompu : pieux par „ ostentation : simples par artifice : humbles par orgueil, détachés de tout en „ apparence, & ambitieux à l'excès : „ pauvres à l'extérieur, & riches sans „ mesure : ne désirant rien, & dérobant tout. Et ce qui est bien digne „ de telles gens : corrupteurs de toute „ morale, ennemis de toute vérité, „ persécuteurs de toute vertu. „ On en trouvera certain nombre de traits bien marqués dans le cours de cet Ouvrage. Car où ne les rencontre-t-on point ?

Aucun Corps de l'Eglise n'a de flétrissure comme celui des Jésuites.

Tout Lecteur, qui sait penser, se dira à lui-même, en jettant un coup d'œil sur les flétrissures honteuses, dont on a noirci sans cesse leur mauvaise doctrine, pourquoi les Jésuites sont-ils les seuls, parmi tant d'autres Corps Religieux, tant de Congrégations séculiéres & réguliéres, qui s'attirent ce tas de condamnations ? L'histoire ne nous apprend nulle part qu'il soit ja-

mais rien arrivé de pareil aux Bénédictins, qui depuis un si grand nombre de siécles subsistent dans l'Eglise, & qui durant ce vaste espace d'années ont publié une multitude de Livres. Voit-on des Bulles, des Mandemens d'Evêques qui les proscrivent ? En voit-on contre les Dominicains, qui, soit par leurs Ecrits, soit par leurs prédications, se sont si honorablement distingués dans l'Eglise ? En voit-on contre les autres Ordres Religieux : contre les Congrégations, qui ont pris naissance dans les siécles postérieurs, telles que la célébre Congrégation de l'Oratoire ? Ajoutez-y celles des Feuillans, des Chanoines réguliers de Ste. Geneviéve, & de la Doctrine Chrétienne. Non : on ne voit rien de semblable. S'il est arrivé que quelque particulier de ces Corps, soit tombé dans quelques méprises, ou dans des erreurs ; ou il s'est rétracté, & y a sincérement renoncé, ou il a été totalement abandonné.

Les Jésuites sont donc les seuls, contre lesquels on voit un déluge de Bulles, de Mandemens, de Censures, d'Arrêts même des Parlemens, dont le Recueil formeroit une bibliothèque considérable : sorte d'aveu, que faisoit

Digitized by Google

un jour de bonne foi un Jéſuite, en convenant de la multitude d'Ecrits faits contre la Société. Mais malgré tant de coups redoublés, ils ne vont pas moins par tout la tête levée. Le Public les a vu s'annoncer par une eſpéce d'affiche, dans un Ouvrage de plus d'un ſiécle ſous le titre de *Phariſiens de la Loi Nouvelle.*

Le P. Cellot dans ſon Livre de la Hiérarchie.

A cette annonce pleine de vérité, qui n'a pas dû être averti de ſe précautionner contre le levain de la doctrine de ces Phariſiens faſtueux ? Toutefois combien de gens n'en ont pas moins été enveloppés dans les filets de leurs artifices ? La ſeule choſe qui étonne, & qui eſt véritablement incompréhenſible, c'eſt qu'une telle Societé, qui ſouffle le feu du ſchiſme & de l'erreur par-tout, ſubſiſte encore, & qu'elle n'ait rien perdu de ſon crédit auprès des Puiſſances ; qu'elle ſoit flattée par les Papes qui la condamnent; employée par les Evêques qui la déteſtent ; protégée par les Princes qui la craignent. On ne ceſſe de reconnoître en elle le monſtre, que le Livre de Job dépeint avec de ſi vives couleurs.

La Société, le monſtre de Job.

„ Qui lui ouvrira la bouche, pour „ lui faire recevoir le mords ? La ter- „ reur habite autour de ſes dents....

C. 41. 5. & ſeq.

„ De son haleine il allume des charbons. La désolation marche devant „ lui. Les membres de son corps sont „ si liés les uns avec les autres, que les „ foudres tombent sur lui, sans qu'il „ s'en remue : son cœur est dur comme la pierre... Quand il s'éleve, les „ forts sont saisis de frayeur. Quand on „ l'attaque, ni l'épée, ni les dards, ni „ les cuirasses ne peuvent l'entamer. Il „ méprise le fer comme de la paille, & „ l'airain comme du bois pourri..: Il „ n'y a rien sur la terre, qu'on lui puisse comparer, parce qu'il a été fait „ pour ne rien craindre. Il méprise tout „ ce qui est grand & élevé. C'est lui „ qui est le Roi de tous les enfans d'orgueil. „

Cause du regne des Jésuites.

C'est parce que le regne de l'orgueil est puissamment affermi dans le monde, par la multitude innombrable de ses sujets, que les Jésuites, ses protecteurs-nés forment une espéce d'empire universel : *La Monarchie des Solipses.* S'il y avoit une foi active sur la terre, ils en seroient bannis comme des pestes publiques ; mais parce que cette foi s'éteint presque par-tout, les Jésuites regnent presque universellement. Le monde & les Jésuites sont faits l'un pour l'autre, mais en se flattant mu-

tuellement, ils se décrient également. Il faut que le monde soit bien corrompu, pour s'accommoder de la morale des Jesuites ; il faut que la morale des Jesuites soit bien contraire à l'Evangile, pour plaire à un monde si corrompu. Les Jesuites aiment à dominer. C'est le peché que la Société a apporté en venant au monde. Pour dominer il falloit flatter les passions des Grands du siécle, & se rendre nécessaire ou redoutable à tous les autres hommes. En flattant les passions des Grands, on a acquis une grande distinction dans le monde, & cette grande distinction a fait que les Jesuites sont devenus nécessaires aux uns, & redoutables aux autres.

„ Le Superbe (dit à leur sujet un „ homme d'esprit) l'avare, l'ambitieux, „ & toute engeance de pécheur, par „ un juste sentiment de reconnoissan-„ ce, conspire à leurs entreprises. „ Dans quelque partie du monde que „ ce puisse être, les Jesuites ont à leur „ dévotion la cabale des sept péchés „ mortels : cabale puissante & formi-„ dable par tout pays. „ Des hommes qui par un tel moyen ont tout pouvoir de nuire, & qui le mettent souvent en pratique, auront toujours pour esclaves ceux qui craignent plus les hommes que Dieu.

M. Tourreil l'Académicien.

Est-ce par estime, est-ce par amour pour les Jesuites, que tant de gens leur font la cour? Tel parle d'eux avantageusement dans le Public, qui les déteste dans le fond de son ame. Tel leur confie l'éducation de ses enfans, qui gémit de ne pouvoir faire autrement. On le pourroit, si on vouloit; mais on ne le veut pas, parce qu'on pense plus à avancer ses enfans dans le monde, qu'à le leur faire mépriser. Ce n'est pas pour Dieu qu'on les forme, c'est pour le monde, c'est pour soi-même qu'on consent qu'ils soient au service du Roi des enfans d'orgueil.

Leurs excès contre la piété.

Quelle école pour la jeunesse que des Maîtres, qui lui apprennent à se scandaliser de ce qu'il y a de plus grave & de plus saint dans ceux qu'ils persécutent? Eux qui font servir leurs Eglises à des représentations de théâtre: eux qui dans les Carmesses de Flandres profanent la sainteté de notre Religion par des danses, des déclamations, des figures grotesques, & des inventions toutes payennes: eux qui dans une Procession faite à Cambrai pour le Jubilé dernier, ont donné un spectacle qui mérite plus le nom de mascarade, que celui de cérémonie religieuse: eux qui ont fait danser la *Religion* sur

Digitized by Google

leur théâtre de Rouen ; & qui en 1752 introduisirent *Mardi-Gras* sur le théâtre de Sens. Quelle honte à des Evêques d'accorder leur protection à des Farceurs, de les admettre dans leur Conseil, d'en faire leurs Théologiens, & de leur donner tout pouvoir dans leurs Diocèses ! C'est ici qu'on a sujet de dire avec le Prophéte : *Effusa est contemptio super principes, & errare fecit eos in invio & non in viâ.* Ps. 106. 40.

Nous détestons [ diront les gens du monde ] les Jesuites & leur doctrine. Détestez-là donc; mais renoncez à votre cupidité, vous ne craindrez plus les Jesuites, & vous vous mettrez à couvert, vous & les vôtres, du poison de leur doctrine. A des hommes qui seroient exemts de cupidité, la conduite des Jesuites à la Chine, en Europe, en France, & par toute la terre, les feroit regarder comme des monstres. Mais dans quelque excès que donnent les Jesuites, tant que la cupidité aura intérêt de les ménager, la cupidité fera que ceux qui ont des yeux ne verront point ; que ceux qui ont des oreilles n'entendront point ; que ceux qui ont une langue ne parleront point. Les Jesuites servent la cupidité, & la cupidité les sert. Quand le regne de la chari-

té ſera rétabli, le regne des Jeſuites ſera détruit.

Etrange ſuccès de l'artifice des Jéſuites.

Ce qui paroît plus incompréhenſible, c'eſt que les Jeſuites, dont les erreurs ſont ſi avérées, ſi publiques & ſi monſtrueuſes, trouvent le ſecret d'occuper les eſprits de vraies chiméres, d'erreurs qu'ils imputent à leurs adverſaires, & qu'ils réuſſiſſent ſurtout en France, où ils ſe ſont ſi bien fait connoître à intéreſſer toutes les Puiſſances dans leurs querelles. Preſque toute affaire où ſe trouve impliqué un Jeſuite, ſe convertit en affaire d'Etat pour la Cour de France, ſelon la remarque d'un de nos Prélats. Ils ſont depuis long-tems atteints & convaincus de leze Majeſté divine contre la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme dans l'œuvre du ſalut, & ces blaſphémateurs publics ont réuſſi chez les Princes à faire plutôt accorder grace à toute eſpéce de méchans, que de ſoulever tant ſoit peu les chaînes de ceux qui défendent contr'eux ce dogme eſſentiel, placé à la tête du Symbole. Les preuves du fait s'offrent preſque à chaque pas dans cette Collection.

M. de S. Pons, Mandement contre le P. Pichon.

Le Janſéniſme dont on a fait tant de peur dans le ſiécle dernier au Pape, aux Evêques, au Roi, au monde en-

Digitized by Google

tier, à quoi a-t-il abouti dans celui-ci? A la condamnation de 101 Propositions, qui a révolté le monde entier. Pour couvrir la honte de cette Censure, les Evêques se sont donné la torture, & ont imaginé des sens condamnables, qu'ils savoient en leur conscience n'être pas le sens véritable de ce qu'ils condamnoient. Si l'on cherche des erreurs, celles des Jesuites sont aussi palpables que les ténébres de l'Egypte. Si l'on veut des coupables, la Société en offre un Corps assez nombreux. Il n'est pas à craindre que les coups portent à faux. Leur P. Berruyer, dans sa suite de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, ne vient-il pas de fournir pour la seconde fois, ample matiére aux foudres de l'Eglise? Des hérésies grossiéres & des plus anciennes, fourmillent dans son Livre impie; mais après une flétrissure générale de plusieurs Evêques, qui s'engageoient à rassurer le Public révolté, par une censure lumineuse & catholique, leur zéle ne s'est-il pas réfroidi jusqu'au point de s'éteindre totalement? Honteuse lâcheté des Evêques.

Au cri de la foi, est-il nécessaire qu'il s'unisse un Prophéte qui vienne à s'écrier? *Les sentinelles d'Israël sont des aveugles; ils sont tous dans l'ignorance:* Isaïe 56. 10.

*ce ſont tous des chiens muets, qui ne ſauroient aboyer, qui ne voient que de vains phantômes* au ſujet d'un prétendu Janſéniſme qu'ils ne ſauroient ni caractériſer, ni définir, *qui n'aiment que le repos & le ſommeil* vis-à-vis les forfaits & les erreurs ſans nombre des Jeſuites. *Ce ſont des chiens impudens & inſatiables* des revenus de l'Egliſe, pour ſatisfaire leur luxe ou leur avarice. *Les Paſteurs mêmes n'ont aucune intelligence* d'une Bulle, qui a la force de les rendre muets, dès qu'on les invite reſpectueuſement à ſpécifier, ſoit les vérités qu'elle enſeigne, ſoit les erreurs qu'elle proſcrit. *Chacun ſe détourne pour ſuivre ſa voie*, en ſe conduiſant dans ſa Paroiſſe, dans ſon Diocèſe, d'une maniére arbitraire & deſpotique, aux mépris des anciens Canons & des loix de l'Egliſe. *Chacun cherche ſes intérêts depuis le plus grand juſqu'au plus petit* : le Prélat, par un vaſte exemple, fait leçon à la jeuneſſe Cléricale, pour aller en avant, à meſure qu'elle ſent croître ſa petite ambition eccléſiaſtique. Dans cette commotion générale des paſſions humaines, que les Jeſuites par tous moyens ont ſoin d'entretenir, par-tout ils opérent impunément le miſtére d'iniquité, afin qu'il ſoit bientôt conſommé. L'af-

Digitized by Google

faire encore récente de leur mission d'Armes près Clameci, au Diocèse d'Auxerre, en est un monument bien distingué. Cependant on poursuit à feu & à sang des hommes, dont on ne sauroit depuis un siécle assigner le crime; & l'on fléchit le genou devant ceux dont on ne sauroit couvrir le crime.

V. la Relation de la mission d'armes par le P. Robot Jésuite 1752.

Que l'on passe par curiosité dans le nouveau monde, en prenant pour guides deux sçavans Voyageurs Espagnols, on verra avec eux une affaire des plus tragiques, où le crédit des Jésuites (tant il est incroyablement énorme) fait perir par le dernier supplice un Officier distingué, avec son associé à l'Audience de Lima Capitale du Perou, mais dans un accompagnement de circonstances étrangement singulieres. Peut-être est-on étonné de rencontrer le récit d'un Fait aussi barbare dans un Livre publié avec toute l'autenticité nécessaire? Comment les Jésuites l'ont-ils souffert, eux qui, premiers surveillans de toute espéce de littérature, tiennent en esclavage la République des Lettres? N'étoit-il pas de leur honneur de profiter de la longue barriére des mers, pour empêcher cette étrange histoire de percer jusqu'en



Digitized by Google

Europe ? Mais non : ces Peres ont pris pour régle le beau mot de Denis de Siracuse, vis-à-vis le genre humain ; *Oderint , dum Metuant.* Il entre dans leur sistême Monarchique de prouver à l'univers étonné, qu'en fait de vangeance, ils peuvent ce qui communément n'est pas au pouvoir d'un Monarque mortellement offensé.

Pouvoir des Jésuites en fait de vengeance.

Qu'on lise au second volume du *Voyage du Perou* , imprimé recemment à Paris in-4° page 300 & suivantes , le récit du supplice d'Antequeiro en 1332 ; & l'on verra (ce qu'elle ambitionne uniquement) combien le pouvoir de la Societé est effrayant , tirannique & sanguinaire. Quoiqu'on sente que la plume de l'Historien Espagnol est vraiment contrainte dans sa narration , le Fait s'annonce assez de luimême , sans avoir besoin d'autres réflexions. Il n'est pas inutile de remarquer que durant cet événement tragique du Perou , ( qu'il n'est pas possible de rapporter ici , ) ces Peres travailloient en France à tirer raison de l'infâme affaire de leur Pere Girard , en immolant en Provence plusieurs familles à leur insatiable vengence. On voit donc évidemment dans l'un & l'autre monde , qu'à la faveur d'une doctrine

anti-chrétienne, la haine, l'envie, la vangeance, & les paſſions les plus noires ſont à leur aiſe dans l'ame d'un Jéſuite.

Mais ce qui montre juſqu'où va l'enſorcellement à leur égard, c'eſt que ceux des Paſteurs qui connoiſſent mieux les Jéſuites, les reçoivent à dépoſer contre des hommes, dont l'innocence ne leur eſt pas moins connue. En quoi conſiſte le péché contre le ſaint-Eſprit? N'eſt-ce pas de ſacrifier l'œuvre de Dieu, reconnue pour telle, & de ſauver des coupables non moins notoires? Ce dégré d'injuſtice fait peur pour tous ceux qui y participent. On perd l'idée du vrai: on perd le goût du bon. Devant des ennemis puiſſans, la juſtice n'a plus le pouvoir de ſe faire écouter. Que deviendra ce mépris de la piété, de la juſtice, de la vérité? *Corruit in plateâ veritas.* La Vérité foulée aux pieds foulera de même ceux qui l'ont mépriſée. Bien-tôt le jour de l'homme paſſera. Quel aveuglement de ne pas voir celui qui le ſuivra.

Péché contre le S. Eſprit.

Iſ. 59. 14.

En attendant Dieu ne laiſſe pas ſans conſolation ceux qui ſont à lui. C'en eſt une ſous le Pontificat de Benoît XIV, que la Bulle *Ex quo ſingulari* que ce ſavant Pape publia en 1742. Elle

Quels ſont les ennemis des Appellans.

dit aux Appellans qu'ils ont pour enne-
mis les ennemis du culte du vrai Dieu
dans la Chine, la Cochinchine, &
autres Indes Orientales, pour per-
sécuteurs ceux qui ont fait mourir des
hommes Apostoliques, tels que le
Cardinal de Tournon, l'Evêque d'Ha-
licarnasse, &c; pour délateurs, ceux qui
ont trompé le saint Siége, & menti au
saint-Esprit. Parce que nous rejettons
une Bulle, qui frappe d'anatême les
propres paroles de Jesus-Christ, des
Apôtres, & des Docteurs de l'Eglise,
les Jésuites nous taxent de rébellion aux
Décrets du Souverain Pontife. Et voici
le Souverain Pontife qui les traite eux-
mêmes de désobéissans, de *refractaires*,
de *contumaces*, d'*hommes perdus*, pour
leur résistance infléxible à des Décrets
qui condamnent l'Idolâtrie.

Ce qui fait l'apologie des Appellans.

Si l'on dit que la cause des Jésuites,
quelque mauvaise qu'elle soit, ne fait
pas que la nôtre soit bonne, & qu'ils
peuvent être très-coupables, sans que
nous soyons innocens; nous avons droit
de répondre que l'affaire du Cardinal
Noris fait notre apologie, & que
nous avons pour garands les Jésuites
même, & indirectement le Pape lui-
même. Ces Peres, sous le manteau de
l'Inquisiteur d'Espagne, frappent d'a-

Digitized by Google

natême la doctrine de ce savant Cardinal, parce qu'elle est la même que celle du Pere Quesnel, en quoi ils ne se méprennent point. Le Pape dans son Bref à l'Inquisiteur prend hautement la défense de cette doctrine, & du même coup celle des Ecoles de S. Augustin & de S. Thomas, sans lancer aucun trait contre le P. Quesnel. Par cette sorte de double témoignage du Pape & des Jesuites, la doctrine de ce saint Prêtre ne paroît nullement différente de celle du S. Siége & de l'Eglise. Au moins s'il reste quelque discussion à cet égard, elle va se réduire à un seul point de fait, où le Pape & les Jésuites seront les grands contendans.

Mais, dira-t-on, il est toujours vrai que les successeurs de Clément XI. pere putatif de la Bulle *Unigenitus*, n'ont garde de la rejetter. Nous en convenons ; mais on sait que cette malheureuse piéce leur a toujours été à charge, & qu'ils l'ont toujours regardée comme une plante sauvage, qu'ils ne cultivent ni par goût ni par estime. C'est comme un enfant né d'une couche illégitime, que la famille ne croit pas devoir abandonner totalement. S'ils ont paru y prendre quelqu'intérêt, & s'ils ont fait quelque chose en sa faveur, c'est moins

Digitized by Google

de leur propre mouvement que par des impreſſions étrangeres. Il eſt certain que leur vœu étoit qu'on laiſſât la Conſtitution ſans en parler : ils ont même ſouvent blâmé le zéle fanatique des zélateurs de cette Bulle, qui excitoient en France tant de troubles à ſon ſujet.

Combien les Jéſuites n'ont-ils point été outrés contre les ſucceſſeurs de Clément XI. leur diſciple, à cauſe des témoignages autentiques, qu'ils ont rendu à la doctrine de ſaint Auguſtin ? De quel œil ont-ils regardé le Bref de Benoît XIII. adreſſé aux Dominicains, ſa Bulle *Pretioſus* en faveur de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, & ſon inclination à approuver les douze fameux Articles ? Ont-ils eu plus d'eſtime & de vénération pour le Bref de Benoît XIV. qui prend la défenſe du Cardinal Noris, & qui ne fait pas une trop belle mention d'honneur de l'Ecole de Molina, ſans vouloir toutefois la proſcrire.

Les Jéſuites taxent de calomnies les accuſations formées contre les Appellans.

Qui le croiroit ? les Jéſuites, cachés derriere le rideau, ſous les nom de M. Languet, viennent de ſe démaſquer à front découvert. Depuis plus d'un ſiécle on ne ceſſe d'attribuer aux prétendus Janſéniſtes des erreurs ſans nombre, pour trouver coupables Janſénius,

le P. Quesnel & les Appellans. Depuis la fabrique des cinq Propositions justement proscrites, c'est le fond d'un millier d'Ecrits contr'eux : c'est l'esprit, qui regne, pour le service de la Bulle, dans l'Instruction des XL, dans le Corps de doctrine, & dans tant de Mandemens, soit contre Jansenius, soit contre le P. Quesnel. Et voilà que deux Prélats, l'un M. de Saleon, Archevêque de Vienne, l'autre M. Languet, Archevêque de Sens, le premier en attaquant la doctrine de deux Augustins, Bellelli Général de son Ordre, & Berti célebre Théologien à Rome; le second en censurant autentiquement leurs Ecrits, disent à ces deux savans Religieux : » Quel » personnage faites-vous en défendant » les Bulles contre Jansenius & le P. » Quesnel? Celui de Bellerophon, qui » combat contre des chimeres. (*Chimericos errores* répéte jusqu'à quatre fois » M. de Sens.) Ce sont des calomnies » dont vous chargez gratuitement les » Jansenistes. Ils ont toujours désavoué » hautement tout ce que vous mettez » sur leur compte. *Revertimini ad Judicium.* Vous avez beau vous couvrir » du procedé calomnieux de tant d'E- » crivains dont vous suivez la trace en » aveugles, & dont vous répétez, en

„ échos serviles, les fausses imputations.
„ C'est un vrai phantôme que vous
„ poursuivez à coups perdus. „

Se seroit-on attendu à ce rare phénomene, que de la bouche de nos adversaires il sortiroit un souffle efficace, qui dissiperoit le nuage de noirceur, sous lequel ils nous tenoient continuellement enveloppés ? Qu'on est innocent, quand on a pour Apologistes ses accusateurs mêmes ! Telle est notre position. *Inimici nostri sunt Judices.* Qui est plus capable de nous découvrir le sens de la Bulle, centre de toutes les disputes depuis au moins un siécle, que les feus Archevêques de Vienne & de Sens ? Durant plus de trente-cinq ans, ce dernier a été en France le principal Acteur de la piéce. Personne n'a plus travaillé que lui à en étendre l'empire. Aussi en écrivant jusqu'à deux fois au Pape, s'annonce-t-il comme un excellent interpréte de ce fameux Décret, comme un homme aguerri & consommé en ce genre par un exercice infatigable & une très-longue expérience. On ne peut nier d'ailleurs qu'il n'ait fidélement servi d'organe aux Jésuites auteurs & promoteurs de toute l'intrigue. Comme ils ont la clef du sanctuaire de leur idole, c'étoit à eux

Digitized by Google

de nous l'ouvrir : jouiſſons de la découverte de cette piéce miſtérieuſe.

Quel eſt donc le ſens que ces deux Coriphées du parti Bulliſte donnent à la Conſtitution *Unigenitus* ? Le voici en deux mots. Premiérement, ( diſent-ils ) la doctrine que la Bulle proſcrit ſur les deux amours bons & mauvais, ſur l'obligation de faire toutes nos actions par le motif de la charité, ſur les effets de la crainte ſervile, ſur la néceſſité de la grace, ſur l'impoſſibilité de l'état de pure nature, ſur la maniére d'expliquer la volonté de Dieu de ſauver tous les hommes, & la Rédemption de Jeſus-Chriſt par rapport aux réprouvés, ſur la liberté de l'homme, ſur le mérite & le démerite, ſur la nature & la définition de la grace, ſur la delectation victorieuſe, ſur les graces qu'on nomme ſuffiſantes, ſur les endurcis, ſur les actions des infidéles, &c. eſt la même litteralement que celle, qui eſt ſoutenue dans les Ecrits Théologiques des Peres Bellelli & Berti. Secondement, ce que la Bulle érige en dogme, c'eſt la doctrine oppoſée à celle de ces deux célebres Théologiens.

Cela poſé : il ne faut point d'autre juge entre M. de Sens & nous, que M. de Sens lui-même. Le jugement eſt dé- Jugement en faveur des Appellans par la bouche de leurs adverres.

ja prononcé, & il est prononcé en notre faveur par sa propre bouche. Ce Prélat a reconnu formellement, en écrivant à N. S. P. le P. (1. L. p. 3. col. 2.) que la *Défense* de la doctrine de Bellelli & de Berti *a été imprimée à Rome* avec les *approbations* & les permissions *les plus complettes*, après des éxamens réiterés de Cardinaux & de Théologiens sous divers Pontificats. Il a reconnu (ibid. p. 4. col. 2.) que cet important Ouvrage a paru avec la *protection* du Pape. Il nous apprend lui-même, (ibid.) que quelques instances qu'il ait faites auprès de sa Sainteté, pour lui faire changer de conduite, il n'a pu rien obtenir. Il a été forcé d'avouer, (ibid.) que *l'Italie, la Flandre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la France, l'Espagne*, &c. *sont remplis de Prélats, de Docteurs, de Théologiens catholiques, qui pensent sur les matiéres de la Grace & de l'Amour de Dieu, comme les Peres* Bellelli *&* Berti, *& d une infinité d'autres, qui du moins ne regardent pas leur doctrine comme condamnée.* Tel est l'aveu de M. de Sens. En faut-il davantage pour nous donner gain de cause contre ce Prélat & les autres zélateurs de la Bulle? Oui, le pauvre Gebert, en fait de catholicité, fait succomber l'Archevêque en présence de l'Eglise de Dieu.

Qu'après nous avoir accordé que la doctrine des Auguſtins eſt ſoutenue dans toutes les parties de la Chretienté catholique, au vu & au ſçu de tous les Evêques, que leurs ſentimens, de ſon aveu, ſont réputés Ortodoxes; que les Théologiens, qui ſoutiennent ces ſentimens, y jouiſſent de tous les droits de la Catholicité; qu'ils y ſont élevés aux dignités & aux Prélatures; que M. de Sens en conclue, tant qu'il voudra, en parlant au Pape d'un fait ſi déciſif, que *plus l'embrâſement eſt étendu, plus il il eſt néceſſaire d'y apporter un prompt remêde.* (Ibid) Pour nous, nous en conclurons, que ni à Rome, ni dans les autres Etats catholiques, la doctrine de la Bulle n'eſt profeſſée comme un dogme décidé par l'Egliſe: nous en conclurons que la doctrine condamnée par la Bulle, loin d'être anathématiſée dans toute l'Egliſe, y eſt enſeignée publiquement, & reconnue pour ortodoxe: nous en conclurons que la prétendue acceptation de la Bulle par toute l'Egliſe eſt imaginaire: nous en conclurons, après M. Languet lui-même, que dans ſa premiére Lettre à feu M. d'Auxerre, du jour de l'Aſſomption 1732, lorſque ce Prélat dit à ſon Suffragant: *Ce que je dis ſur l'amour de Dieu, je le*

La doctrine de la Bulle combattue preſque partout.

Trait remarquable de M. Languet.

*dis avec tout l'Univers, avec tous les Théologiens, avec S. Augustin même. Je n'ai contre moi que les défenseurs de Baïus, de Jansenius, & de Quesnel* : que ce Prélat, dis-je, parloit en étourdi & en vrai fanfaron : le voilà qu'il se plaint actuellement au Pape du contraire : nous en conclurons que les disputes que Clément XI s'est proposé d'assoupir & de terminer par sa Constitution, ne sont pas plus terminées, que s'il ne l'avoit pas publiée : nous en concluons enfin que l'Appel, & les puissans motifs sur lesquels il est fondé, subsistent dans toute leur force, & que la cause de la Bulle demeure toujours pendente au souverain Tribunal de l'Eglise.

A cette longue trace de lumiére, on reconnoît la protection du Seigneur sur son Eglise. Parmi les Acceptans même, Dieu s'est réservé des Prélats, des Docteurs, des Ordres Religieux, & des Congrégations entiéres, qui, loin de fléchir le genou devant l'idole du Molinisme, font une profession ouverte de demeurer constamment attachés dans tous ses points à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas ; & qui par la pureté de leurs sentimens sur le dogme & sur la morale, réclament

Réclamation indirecte contre la Bulle presqu'universelle.

Digitized by Google

d'une maniére indirecte contre la Bulle, sans que le saint Siége le trouve mauvais, où plutôt avec son approbation. Car le Pape déclare, qu'en suivant les traces de ses Prédecesseurs, il ne souffrira pas patiemment qu'on flêtrisse ces sentimens, & qu'on les fasse passer pour condamnés par le saint Siége. *Nec nos denique, qui.... vestigiis Pontificum prædecessorum nostrorum inhærere tenemur, patienter esse laturos injuriam in Expurgatorio Hispano adversùs Cardinalem Norisium, ex improviso & immeritò jactatam.* (Brev. ad Inquis. Hispan.)

Si donc cette doctrine est librement soutenue dans presque toutes les contrées du monde Chrétien, sous les yeux d'une multitude d'Evêques catholiques, sans que ces Evêques la frappent d'aucune censure, ou s'opposent à son enseignement, parce qu'ils la reconnoissent pour faire partie de la Tradition de tous les siécles; il faut que les Constitutionaires, bon gré malgré, en conviennent à leur tour: la Bulle n'est pas réellement acceptée par l'Eglise: elle y est regardée comme non avenue. C'est une ivraie sursemée dans le champ catholique, à côté des nouveautés dont Molina s'avoue l'Auteur; mais le bon

grain de la ſaine doctrine y domine toujours. Ainſi les Appellans ſont victorieux de M. de Sens & de ſes ſemblables. De-là part la juſtification parfaite de tous les Oppoſans à la Bulle, dont la plus forte nuée ſe montre ici avec l'appareil de Confeſſeurs, & même de martyrs de la Foi publique de l'Egliſe. De-là l'apologie complette de nos Parlemens & des Tribunaux ſubalternes, qui s'oppoſent à la fauſſe autorité d'un Décret tout-à-fait étranger à l'Egliſe. [ Voyez les Additions aux Nouvelles Eccléſiaſtiques de 1750 & 1753. ]

Après avoir expoſé les divers motifs, qui nous ont fait entreprendre cette ample Collection, il n'eſt pas moins important de faire ſentir de qu'elle utilité elle peut être: 1o. pour les incrédules: 2o. pour les Proteſtans: 3o. pour les Conſtitutionaires: 4o. pour les Accommodans: 5o. pour les Oppoſans à la Bulle, & les Fidéles de tout état.

### *Utilité de ce Recueil, 1o. pour les Incrédules.*

Nouvelles de la République des Lettres en Décembre 1684. p. 531.

» Cent volumes de Sermons ne va-
» lent point cette vie-là, (diſoit le
» fameux Bayle de celle de M. Paſcal,)
» &

» & ils ſont moins capables de déſar-
» mer les impies. L'humilité & la dé-
» votion extraordinaire de M. Paſcal
» mortifient plus les libertins, que ſi
» on lâchoit contr'eux une douzaine de
» Miſſionnaires. Ils ne peuvent plus
» nous dire qu'il n'y a que de petits
» eſprits, qui ayent de la piété. Car on
» leur en fait voir de la mieux pouſſée
» dans l'un des plus pénétrans eſprits,
» qui ait jamais été. »

Qui croiroit entendre ici la voix d'un incrédule ? Comment de ſa plume coule-t-il un éloge ſi bien frappé ? La vertu a donc un puiſſant empire ? elle déconcerte l'incrédulité. Cet impie Bayle, quelle eſſain d'impies n'a-t-il pas fait partir de ſa noire Ecole ? Le voilà toutefois la vie de M. Paſcal à la main: il la lit : il en eſt touché, attendri, terraſſé. Aucun Ecrit polémique n'a pu prendre ſur ce génie indépendant. Une courte Rélation le fait. C'eſt un baume de vie ſur ce cœur gâté. A gens de ſa trempe, ne ſemble-t-il pas dire :
» Prenez-en la recette : ſur ma parole,
» faites-en l'eſſai ? La foule des Prédi-
» cateurs n'a rien qui l'égale. De tous
» les Livres ſur la Religion, nul n'a rien
» opéré de tel ſur moi. Placez-vous vis-
» à-vis du cœur de ce grand homme. A

» l'éclat d'une vertu si éminente vous « serez forcé de vous rendre. »

Effet d'une grande vertu.

Qu'il est glorieux pour la Religion de voir l'efficace d'une grande vertu ! Vive expression de la Divinité, c'est ce qui la rend sensible. Par ces riches images, Dieu semble sortir de son secret. Porté en quelque sorte sur cette nuée lumineuse, ses rayons, par le canal des sens, percent jusqu'au fond de l'ame. Jesus-Christ l'avoit prédit : *Que votre lumiére*, dit-il, *luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils en rendent gloire à votre Pere, qui est dans les Cieux.* Vie sainte, trace de lumiére, qui de proche en proche, conduit, comme par la main, jusqu'à Dieu quiconque a l'œil ouvert.

Matt. 5. 16.

On l'a dit une infinité de fois. Le déréglement des mœurs a donné naissance à l'Idolâtrie, quoiqu'elle soit le dernier opprobre de la raison. C'est de la même boue que part le vice de l'incrédulité. On ne se débarasse des mistéres de la Religion, que quand l'esprit est devenu la dupe d'un cœur gâté par les passions. Ce cœur vient-il à changer ou à être confondu, la foi rentre dans ses droits : l'impie est heureusement désarmé. Vérité de fait qui se démontre à chaque conversion d'un in-

Digitized by Google

crédule. En voilà la preuve récente dans le Milord Anglois Lillelton. Atteint de la maladie épidémique de l'impiété, juſqu'à en faire profeſſion publique, il en guérit : & le fruit de ſa parfaite guériſon eſt un Ouvrage très-utile, fait pour payer à Dieu le tribut de ſa reconnoiſſance. C'eſt *la Religion démontrée par la Converſion & l'Apoſtolat de S. Paul.* A Paris chez N. Tilliard. Converſion d'un impie

» On fait bien [ continue Bayle ] de
» publier l'exemple d'une ſi grande
» vertu [ M. Paſcal ]. On en a beſoin
» pour empêcher la preſcription de l'eſ-
» prit du monde contre l'eſprit de l'E-
» vangile. On voit aſſez de gens qui
» diſent qu'il faut ſe mortifier ; mais
» on en voit peu qui le faſſent, & per-
» ſonne n'appréhende de guérir, quand
» il eſt malade, comme M. Paſcal l'ap-
» préhendoit. Il y a même des pays dans
» la Chrétienté, où il n'y a peut-être
» pas un homme, qui ait oui parler de
» ce Philoſophe chrétien. »

A entendre parler Bayle de ce ton, ſi la vie de M. Paſcal peut opérer des effets ſi ſalutaires, que ne doit-on point attendre de cette Collection ? Quelqu'éminent qu'ait été le mérite de ce grand homme, il y a dans pluſieurs perſonnages qui s'offrent ici, des traits

plus caractérisés, qui leur donnent une ſupériorité bien marquée. Dans ce pieux Laïque rien n'annonce une vie traverſée : nulle perſécution ouverte : aucun témoignage gravé ſous le coin des ſouffrances. Ici l'on ne voit preſque de toutes parts qu'un tiſſu des plus fortes épreuves : un ſpectacle bien ſoutenu des combats de la foi ; des attaques livrées à l'Unité, à la Vérité, à la ſincérité chrétienne, & des victoires ſur les vices contraires. Tout porte l'empreinte, tout eſt frappé preſque partout au ſceau de la Croix de J.C.

Epiſt. ad Romanos.

*C'eſt peu*, dit S. Ignace Martyr, *de paroître Chrétien, il faut l'être en effet. Ce qui en fait le caractére, ce ne ſont ni les belles paroles, ni de brillantes apparences. La grandeur d'ame, la ſolidité de la vertu, en voilà le fond.* Ici ſous cent formes différentes elle fait montre de ſa force. Sur le Théâtre de la Religion qui l'offre à nos regards, l'appareil en eſt le plus édifiant. Ces monumens ne deviennent-ils pas contre les libertins une batterie dreſſée, pour démonter leur incrédulité? Tant d'ames, que leur vie ſainte place dans la plus belle perſpective, lancent ſur les impies une vive lumiére, qui les doit confondre & les foudroyer. Que pour ſe glorifier,

Digitized by Google

ils aient la bassesse d'ame de n'affecter pas une origine plus noble que la Taupe ; les voilà en belle catégorie ! Vraiment sans yeux , sans lumiére , comme cet animal ténébreux. Eh ! plût-à-Dieu que pour le bonheur du genre humain ils fussent aussi sans voix ! Voltaire, &c.

Tous ces Philosophes modernes se piquent d'exceller en esptit : ils courent aux grands dons de la nature : ils ambitionnent une science vaste , une érudition non commune. On est à portée de les bien servir. Gens à talens ne manquent point dans cette Collection. Les ressources du génie en certains personnages ne sauroient guére aller plus loin. Presque dès l'entrée on voit paroître un Syndic de la Faculté de Paris , esprit rare en son genre , aussi délié dans l'opération que fécond en lumiére.

Outre de grands Evêques à sa suite, viennent les Ernest , les Vanespen , les Renaudot , les Louvard , les Bazin, les Duguet , les Rollin , les Gibert , les Petitpieds , les d'Asfeld , les Jubé , les Pucelle , les Boursier, les le Gros , & tant d'autres , dont l'énumération seroit trop longue. C'est par le cœur que l'homme se définit : il ne vaut son prix que par les qualités de l'ame. En ce gen-

En quoi consiste le prix de l'homme.

re les incrédules ont vis-à vis d'eux de riches modéles. Eſt-ce une gloire digne de leur ambition, d'aimer mieux ſe confondre avec la Taupe, ou de devenir un animal de gloire, ou même de ſe transformer en pourceau d'Epicure, que d'aſpirer à l'imitation de ces grands hommes ? En prenant ce dernier parti, ils feroient, à leur exemple, vraiment honneur aux talens qu'ils tiennent de l'Auteur de la nature.

Que l'impie daigne porter ſes regards ſur cette multitude d'ames privilégiées: le ſpectacle eſt aſſez touchant pour lui faire impreſſion. Qu'il ſe place un inſtant dans le point de vue, d'où ſon grand Maître en incrédulité enviſageoit la vie de M. Paſcal. S'il prend les yeux d'un Bayle : ( & ſauroit-il moins faire ?) à l'aſpect des plus grands perſonnages il ſera forcé de dire : *C'eſt-là vraiment une œuvre divine.* Qu'il prenne enſuite ceux de la Religion, pour les rabaiſſer ſur ceux du plus bas rang, il dira : *Voilà encore l'œuvre de Dieu.*

Cartouche propre à déſoler les impies.

Il tiendroit à injure, ſi on lui ſuppoſoit un cœur plus impénétrable aux traits de la vertu, que ne le fut le cœur de cet homme, ſingulier en ſcélérateſſe, le fameux Cartouche. Ce méchant toutefois, près d'expirer ſur

la roue, désire voir son ancien maître d'Ecole (M. Goury) & demande à lui parler : tant l'exemple de la piété du saint Prêtre avoit laissé de profondes racines dans cette ame inondée de crimes. L'aimable empire que celui de la vertu ! Sa voix perce & retentit jusques dans l'abîme même du vice. Ce trait unique n'est-il pas suffisant pour désoler l'impiété la plus déterminée ? Aura-t-elle le front de traiter de chimére, ce qu'un scélérat du premier ordre révére, estime, envie même au dernier soupir de sa vie ?

On verra son article en 1735. 31 Août.

*Utilité de ce Recueil, 2°. pour les Protestans.*

Nos Freres errans ne doivent pas redouter d'entrer dans cette Ecole. D'utiles leçons leur sont préparées. A leur regards s'offrent, de la part de quelques-uns qui ont place dans ce Recueil, des exemples de retour à l'Eglise, capables de les ébranler. Depuis que le grand nombre des Protestans se sont rangés au parti du Tolérantisme, tiennent-ils là un poste propre à les rassurer sur leur sort éternel ? Ils sont encore à trouver les bornes précises qu'il faudroit lui fixer. Ce sistême arbitraire, sans consistance, sans lien, ouvre la

Excès du Tolérantisme.

porte, en genre de croyance, à toutes sortes d'extrémités affreuses.

Ici parmi la multitude de ceux, qui étant nés dans le sein de l'Eglise, ont eu le bonheur d'y demeurer toujours inviolablement attachés, ils pourront entendre des personnes, qui n'ayant point eu d'abord le même avantage, leur feront cet aveu aussi plein de lumiére que de sagesse & de candeur? (Nous & nos parens, entraînés comme vous dans l'égarement, l'incertitude nous rendoit le jouet de l'erreur. Aucun point fixe ne nous servoit d'appui, après avoir eu le sort fatal de ceux, qui originairement ont quitté la maison maternelle. Tel a été leur malheur d'avoir anciennement déserté le berceau de leur naissance : tel a été dans la suite le nôtre. Mais aussitôt qu'un rayon de lumiére s'est levé sur nous, il nous a fait discerner la vérité de l'Eglise, ou l'unique véritable Eglise. Premier don de la grace de Dieu, mais insuffisant. Autre don non moins important, il nous a découvert dans l'Eglise même la vérité, malgré les obscurcissemens du mensonge, qui pouvoient nous la voiler, comme à tant d'autres. Aussi-bien que vous, nous avons vu l'ivraie dans le champ, mais sans mé-

Grace de discerner la vérité dans l'Eglise, la plus importance.

connoître le bon grain. Dans l'aire qui renferme la paille & le froment, il nous a été donné de ne point confondre l'un avec l'autre. )

Sur quoi adreſſant nous-mêmes la parole à nos freres ſéparés, nous ajouterons: »Le peuple catholique, vous l'avez taxé de ſuperſtition dans l'honneur qu'il rend aux Saints & à leurs Reliques, d'idolâtrie dans le ſacrifice de la Meſſe. Quand l'accuſation auroit été *auſſi-bien* établie qu'elle eſt fauſſe & outrageante, étoit-ce un titre légitime, à cauſe de l'excès des maux, de vous retrancher du Corps, qui vous avoit donné la vie, & ſans lequel il eſt impoſſible de la conſerver ? Tout membre mutilé ne ſauroit de lui-même que tomber en pourriture. A l'aſpect de la Bulle *Unigenitus*, ce ſcandale vous a fait jetter les hauts cris : l'Egliſe Romaine vous a paru de nouveau une affreuſe Babilone. A votre avis, l'unité, la viſibilité, l'autorité, la vérité de l'Egliſe, vous ont paru renverſées par la Conſtitution de Clément XI. Nous avons appris à ne pas aller ſi vîte.»

Le grand Prêtre Aaron, par une ſacrilége condeſcendance, érige un veau d'or : il l'expoſe à l'adoration de la multitude. Par cette chute dans l'idolâtrie,

Israël cessa-t-il d'être le peuple de Dieu? Un petit nombre de Fidéles, les Lévites sur-tout, ne vangérent-ils point l'outrage fait à la divinité? Ce fut le salut de l'Eglise judaïque.

Chute d'un Pape ne fait pas celle de l'Eglise.

Que Clément XI ait renouvellé le même crime, qu'il ait crucifié la vérité, après qu'avant lui elle avoit été outragée en plusieurs maniéres dans ses défenseurs, les augustes titres de l'Eglise, ses priviléges ne sont pas renversés, & les portes de l'enfer ne sauroient prévaloir contr'elle. Le souverain Pontife dans l'Eglise a la primauté de droit divin, il est le centre de l'unité, auquel toutes les parries doivent se réunir comme à leur Chef; mais il n'est ni impeccable, ni infaillible. Chimére mise en poudre par le fait même de la Bulle. A quoi bon d'ailleurs une double infaillibilité. L'Eglise a la sienne; il n'en faut chercher aucune autre. Le Pape même au saint autel en fait profession dans le symbole qu'il récite avec tous les fidéles. C'est à la seule infaillibité de l'Eglise, que nous adhérons, comme au canal de toute vérité, parce qu'elle seule a reçu la promesse & le don de l'enseigner. Le S. Esprit la fait parler nettement, & précisément pour instruire ses enfans, par l'unanimité de ses premiers Pasteurs.

C'eſt faute d'unanimité entr'eux ſur ce Décret, unanimité même impoſſible, que plus de vingt Prélats l'ont par leur appel déféré au Tribunal ſuprême du Concile général de l'Egliſe. Dès qu'ils ne peuvent ſe concilier, étant ſéparés, ils doivent ſe concerter pour établir ce Tribunal; & voilà le Juge infaillible qui doit prononcer. Toutefois juſqu'à cette déciſion finale, nous ne ſommes pas incertains dans notre foi. En attendant ce jugement irréfragable, nous avons toujours, comme avant la Bulle, tous les anciens Catéchiſmes, la Prédication commune, les Priéres de l'Egliſe, ſans oublier ſurtout l'Ecriture-Sainte, & la Tradition des Peres de l'Egliſe. Sous cette brillante nuée, nous ne marchons point au hazard, comme les grands zélateurs de la Bulle, qui ne la conſultent point: elle nous annonce même d'avance le jugement que l'Egliſe portera un jour contre cette piéce, totalement étrangére à ſa foi, à ſa morale & à ſa diſcipline. Nous n'obéiſſons point à la Bulle, parce que nous continuons d'obéir à l'autorité de l'Egliſe, qui nous met en main toutes ces armes de lumiére. Voilà l'étoile qui nous retient à la maiſon, où ſe trouve le vrai pain du Ciel. Nous

But de l'Appel.

Déſobéir à la Bulle c'eſt obéir à l'Egliſe.



Digitized by Google

en vivons chaque jour ; & nous n'avons nulle envie d'en changer, moins encore de lui associer un levain capable de le corrompre.

Il est vrai ( nous dites-vous ) les Appellans combattent la Bulle ; mais on les accuse d'innovations: on les met au rang des hérétiques : on les traite comme on nous a traités, nous autres Protestans, au tems de notre réforme. A cela nous répondons : Quelle différence entre vous & nous ? Depuis plus de quarante ans de défis, on ne peut rien articuler contre les Appellans : aucune erreur que nous embrassions : aucune vérité que nous rejettions. Les Parlemens en rendent témoignage aux pieds même du Trône. Le Public, le voit & leur rend justice. Vous n'êtes pas à beaucoup près en si beaux termes. On vous a accusé de rejetter la Messe , le plus grand nombre des Sacremens ; vous en convenez : de proscrire l'invocation des Saints, l'image de la croix, le Purgatoire, les Indulgences , l'infaillibilité de l'Eglise dans ses jugemens & tant d'autres dogmes ; vous y souscrivez sans peine. La foi de vos Peres, avant votre prétendue réforme , vous l'avez abandonnée , pour devenir disciples de nouveaux Maîtres d'erreur.

Digitized by Google

Mais au premier coup porté, pour nous taxer d'altérer la doctrine univerſelle de l'Egliſe, nous crions à la calomnie, nous démontrons nettement le contraire. A chaque grief nous mettons au pied du mur nos accuſateurs, en les ſommant de ſpécifier un ſeul dogme de foi, aucun point de morale certain, dont nous ne faſſions avec toute l'Egliſe profeſſion ouverte.

Le ſchiſme condamné de tout tems.

Mais on nous excommunie, (*ajoutez-vous*) on nous prive des Sacremens. Cela n'eſt que trop réel ; mais pareils traitemens ſont des attentats viſibles contre l'unité catholique. Sans procédure juridique, ſans jugement canonique, on tient à notre égard une conduite ſchiſmatique. C'eſt un des objets le plus important des Remontrances de nos Parlemens. Avant que nous fuſſions au monde, cette vexation injuſte eſt condamnée par les Canons, proſcrite par les ſaints Papes, réprouvée par les plus ſavans Docteurs de l'Egliſe. Sous le poids de ces coups injuſtes, nous gémiſſons pour les auteurs, mais nous n'avons garde de nous ſéparer de l'unité. Nous reſpectons l'autorité ſacrée, ſans en approuver l'abus, & nous tenons à elle par les liens les plus intimes. Au lieu de leur Réforme

séditieuse, voilà le plan de conduite que devoient tenir nos ancêtres, sans déserter l'Eglise, comme ils ont fait, & sans braver les foudres de la juste excommunication, dont leurs diverses hérésies ont été juridiquement frappées. La régle ancienne est claire sur ce point.

Cont. Parm. l. 2. c. 11. p. 42.
De verâ Religione, c. 6. n. 11. p. 752.

„ Jamais, (dit saint Augustin,) il „ n'y a de juste nécessité de briser les „ liens de la Communion & de l'u„ nité catholique. *Præcidendæ unitatis* „ *nulla est justa necessitas.* La Providence „ (dit-il ailleurs) permet souvent que „ les gens de bien soient chassés de l'E„ glise par des séditions & des tumul„ tes, qu'excitent contr'eux des hom„ mes charnels. Alors si ces personnes „ souffrent patiemment cette ignomi„ nie & cette injustice, & qu'ils ne se „ portent point à introduire aucune „ nouveauté, & à former un schisme, „ ils montreront aux hommes par leur „ exemple, combien on doit servir „ Dieu avec une affection véritable & „ une charité sincére; & le Pere cé„ leste qui voit le secret des cœurs, „ couronne en secret l'innocence de „ ces Justes. Ces exemples paroissent „ rares, mais il y en a pourtant, & „ plus qu'on ne sauroit croire.„

Conduite des personnes injustement excommuniées.

Digitized by Google

Durant un siécle si riche en grands Evêques dans l'Eglise d'Afrique, ou par amour pour l'unité & par le désir de gagner les schismatiques, près de trois cents Evêques offrirent de quitter leur Siége, pour faire rentrer dans son sein presqu'autant d'Evêques Donatistes, qui s'en étoient séparés : si néanmoins ce saint Docteur découvre de très-fréquens exemples d'excommunications fausses & injustes, est-il surprenant qu'en des jours, où *la charité étant réfroidie, l'iniquité abonde*, on soit en tant d'endroits livrés à de semblables véxations ? Quoique ces coups douloureux partent de la main de certains Pasteurs, ou aveuglés, ou prévenus, nulle raison de se séparer de notre tendre Mere l'Eglise Catholique. Elle chérit d'autant plus ces enfans, qu'ils sont plus maltraités par ceux qui s'en disent les Peres, sans en avoir ni le cœur ni les maniéres.

Matt. 24. 12.

Barbarie des Huguenots.

L'on voit ici les grands exemples de patience, de respect, de charité, au milieu des plus grandes injustices, que fournissent les vrais enfans de l'Eglise. Si les prétendus Réformés avoient eu quelque portion de cet esprit, l'auroient-ils déchirée par un schisme qui a ravagé toute l'Europe ? Auroient-ils

aboli le Sacerdoce, le Sacrifice, les Sacremens ? Les auroit-on vu renverser les Autels, piller les Eglises, tuer les Prêtres, briser les Images, bruler les Reliques, jetter leurs cendres au vent, dévoiler les Religieuses, & changer tout le culte extérieur ? A toutes ces horreurs auroient-ils ajouté la rébellion, en tirant l'épée contre leur Prince, & commettant des meurtres sans nombre ? Ce n'est donc que le Démon de l'hérésie & de la discorde qui les a précipités dans des excès qui font rougir l'humanité & frémir la nature. Qu'ils admirent plutôt, qu'ils imitent par un sincére retour à l'Eglise Catholique la sagesse de ceux, dont nous aurons à leur fournir dans ce Recueil des exemples, qui ayant d'abord été engagés dans l'égarement, par le malheur de leur naissance, sont revenus tous ensemble à la vérité des dogmes, & à l'unité du corps mistique de Jesus-Christ. Daigne le Seigneur ajouter sa grace à la loi qu'il leur fait connoître, & que leur esprit étant éclairé par la lumiére de la vraie foi, leur cœur soit touché, embrâsé, converti par une ardente
2. Joan. 3. charité. *In veritate & caritate.*

### *Utilité de ce Recueil, 3°. pour les Conſtitutionnaires.*

Un autre genre d'hommes prévenus, ce ſont les Conſtitutionnaires. Certain nombre, l'eſprit faſciné par la Bulle, ne voit qu'iniquité dans la maiſon du Juſte. Tout oppoſant à ce Décret, ſelon ſon préjugé, eſt un ennemi de l'Egliſe. Les premiers Magiſtrats ne donnent pas dans cette étrange mépriſe. Ils ſavent, comme on l'a déja rapporté, beaucoup mieux diſcerner les vrais ennemis de l'Egliſe & de l'Etat. Pour changer ſon point de vue, le Conſtitutionnaire n'a qu'à s'aller placer à côté du plus illuſtre protecteur de cette piéce. Que du haut de la montagne avec le feu Cardinal de Rohan, il jette un coup d'œil ſur le camp des Appellans. Dans cette perſpective, ne parlera-t il pas du ton de ce Prince de l'Egliſe, qui dès 1716, avant l'évenement des miracles, diſoit au Curé proſcrit de Carvin-Epinoi : *Il faut avouer, M. que vous avez dans votre parti* BIEN DES GENS QUI VIVENT SAINTEMENT ET D'UNE MANIÉRE IRRÉPRÉHENSIBLE.

Eloge des Appellans par les Conſtitutionaires.

Voyez l'article de M. Watorloop en Avril 1731.

Quelle force de la vérité ſur les cœurs ! Elle fait parler les muets. N'eſt-ce pas dire en langage de Prophète :

Num. 23. 8. *Comment maudirois-je ceux que Dieu n'a pas maudit; & comment détesterois-je ceux que Dieu n'a pas détesté?* Précieux témoignage qui part de cette bouche éminentissime! Sous ce rayon de lumiére, le Cardinal savoit se faire honneur de sa droiture, mais il ne tarda pas à sacrifier l'une & l'autre à l'idole de la Bulle. Dans ce suffrage, voilà des Saints reconnus pour tels; & un an après, peut-être jour pour jour, il se porte avec chaleur à les persécuter. A cause de l'Appel fait en Sorbonne par les quatre Evêques, & de l'adhésion de la Faculté presqu'entiere, il opine au Conseil de Régence pour reléguer son illustre Sindic M. Ravechet. L'Arrêt de proscription est le fruit de ses instances, & fait mourir en chemin cette premiere victime de l'Appel. Tout le baume de Galaad, manié par la main du P. Cuni Jesuite, dans l'Oraison funebre du Cardinal, peut-il guérir la plaie qu'il se fit alors? Il n'est pas honorable de mourir tout couvert du sang des Justes.

Parmi tant de récits historiques, combien d'autres zélateurs de la Bulle n'entend-on pas payer un tribut de louanges à des Opposans à la Constitution? Evêques, Pasteurs, Prêtres, Religieux

Digitized by Google

dans le tems même qu'ils leur refuſent les derniers Sacremens, ils ſont les panégiriſtes de leurs vertus. Il y a telle ame ſi féconde en bonnes œuvres, qu'ils avouent qu'en la décompoſant, on en pourroit faire trois & quatre ſaintes. Ces louanges extorquées par l'aſcendant d'un grand mérite, font d'un même coup l'apologie des perſécutés, & percent de leur propre épée le cœur des perſécuteurs. Pſ. 36. 15.

Comment en effet tenir contre des acclamations publiques, qui les préconiſent à pleine bouche. L'éloge digne de la vertu, le voilà : c'eſt celui qui retentit non par l'organe d'un Orateur mercenaire, mais par le ſuffrage d'une multitude de perſonnes libres. Rien ne coule plus de ſource, rien ne part plus naturellement des veines du cœur que ces mouvemens d'admiration, de reſpect, de louange, prodigués à tant d'illuſtres morts. Tribut payé ſans exaction ; hommage autrement net & ſolide, que tant de proſternemens ſerviles aux pieds des Grands de la terre. Juſqu'au fond des déſerts on accourt pour ſemer des fleurs de ce genre ſur leurs tombeaux. Les riches dépouilles de leur pauvreté ſont enlevées à titre de reliques très-précieuſes.

Digne éloge de la vertu.

Matt. 13. 40. 41. Quand *le Fils de l'homme enverra ses Anges, qui ramasseront & enleveront hors de son Royaume tout ce qu'il y a de scandaleux & de gens qui commettent l'iniquité, & les précipiteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents*, quel est le Constitutionnaire, qui de sang froid, mette dans cette funeste classe tant d'Opposans à la Bulle, dont la voix publique éxalte les vertus, & qu'on ne sauroit convaincre de la *moindre innovation dans la Foi*, selon l'expression du plus auguste Sénat, en parlant à son Roi? Mais s'il a de la droiture, s'il est de bonne foi, ne sera-t-il pas conduit, à la vue des évenemens, à conclure que le prétendu Jansénisme n'est qu'un vain objet, que les Jesuites présentent aux traits des Puissances, pour les faire retomber ensuite sur les défenseurs de la doctrine de l'Eglise.

Il y a un siécle que ces Peres, par ce noir artifice, se sont rendus redoutables dans toute l'Eglise. Couvrant de cette illusion leur animosité particuliére, ils se sont efforcés de la faire passer pour zéle apostolique. Ils ont surpris les bons Evêques, ou les ont persécutés. Ils ont rangé les Communautés les plus saintes sous leurs loix, pour

les pervertir, ou ils les ont calomniées. Ou maîtres absolus, ou implacables ennemis, ils ont étendu leur domination ou répandu la terreur de tous côtés. Ce phantôme les accompagne par tout, & prend entre leurs mains toutes les formes qu'il leur plaît.

A la Chine, à la Cochinchine, aux Indes, aujourd'hui on est Janséniste, quand on y reçoit la Bulle qui condamne les Idolâtries que les Jesuites permettent. Ce Jansenisme des Indes est même si dangereux, que les Jesuites ne font point de quartier à ceux qui en font profession. On vous fait partir pour l'autre monde, quand cela est jugé *expédient*. Quelquefois aussi le poison est lent : mais toujours la mort s'ensuit. Ainsi tout homme qui est opposé à la Société, est Janséniste ; & par les principes de la Société Jesuitique, est tuable *ipso facto*. Nous l'avons déja remarqué au sujet des Légats, des Vicaires Apostoliques & des Missionnaires.

Voyez les Anecdotes de la Chine & les Lettres de M. Favre.

En faut-il davantage pour montrer l'interêt qu'a un Constitutionaire sans tromperie de *séparer sa cause de la nation qui n'est pas sainte ?* Il ne fera que marcher sur les traces de plusieurs, qui dans ce Recueil ayant les mêmes préjugés à vaincre, à la lumiere de la vé-

Ps. 42. 1.

rité, font revenus au parti de fes défenfeurs. Dans cette compagnie il rencontrera même un Ex-Jefuite, M. Tournus, vrai chef-d'œuvre de la grace dans fa converfion & fes heureufes fuites. Qu'il daigne du moins prêter l'oreille à la voix d'un de fes Collégues, qui du camp de la Bulle où il figure, fait partir une vive Apologie, quoique courte, des Oppofans à ce Décret. L'Auteur nous prête fon pinceau pour deffiner le Tableau général, qui forme ce Recueil. Voici le portrait naturel qu'il en fait.

Panégytique des Oppofans à la Bulle.

( Ce font, ( dit-il) des Prêtres, des Eccléfiaftiques, des Religieux, pieux, éclairés, d'une conduite irréprochable. Ce font des Religieufes très régulières, qui répandent dans l'Eglife la bonne odeur de Jefus-Chrift. Ce font des filles & des veuves retirées du monde, toutes occupées de bonnes œuvres. Ce font des gens d'un état médiocre, de bons Bourgeois, des Marchands, des Artifans qui craignent Dieu, le fervent, & rempliffent tous les devoirs du Chriftianifme. Leur famille eft réglée & édifiante: Les Curés n'ont point de Paroiffiens plus affidus aux Offices & aux Inftructions de leurs Paroiffes, plus réguliers à fréquenter les Sacremens,

Mémoire fur le refus des Sacremens à la mort en 1750. p. 4. & 5. n. 3.

pluscharitables envers les pauvres, plus équitables dans leurs emplois , plus fidéles dans leur commerce. Bons parens, amis ſolides, ſujets zélés pour le Prince, toujours prêts par leur ſage économie à porter ſans murmure les charges de l'Etat : ils méritent & s'attirent, ſans les chercher, l'eſtime & l'approbation publique.)

Prenez & liſez : voilà les piéces de comparaiſon : on vous les met en main. Vous êtes en état de juger ſi la peinture de ce célébre Bulliſte eſt reſſemblante. Pour y mettre la derniere main, ajoutez y les nuances brillantes de ſouffrances non communes. Nouveau luſtre qui ennoblit infiniment tant de témoins de la Vérité.

Qu'un Conſtitutionaire, qui ſe pique de bonne foi, s'applique à ſuivre l'eſpéce de controverſe qui s'éleve entre les Miniſtres de l'Egliſe & les Oppoſans, ſoit en ſanté ſoit en maladie. Dequoi s'agit-il ? De la réception d'un morceau de papier, ou d'une ſimple parole, *je me ſoumets*, abſolument vuide de ſens. Dans celui qui prononce ce prétendu mot de catholicité, *je reçois la Bulle*, quel changement ſe fait-il ? Le Bulliſte alors répond que c'eſt écouter l'Egliſe, ſans quoi on mérite

d'être traité comme un Païen & un Pubicain.

Ce que c'est qu'écouter l'Eglise.

Mais écouter l'Eglise, c'est un acte de soumission & de docilité intérieure; acte qui suppose nécessairement l'éxistence d'un enseignement, d'une décision, d'un jugement prononcé par le Corps des Pasteurs, qui soit l'objet de cette soumission, de cette docilité. Y a-t-il dans l'affaire de la Bulle un enseignement, une décision, un jugement du Corps des Pasteurs? Voilà à quoi toute la question se réduit. Or c'est un premier principe en cette matiére, qu'il ne peut y avoir d'enseignement sans vérités enseignées, de décision sans dogme décidé, de condamnation en matiére de doctrine sans erreurs proscrites. Que veut-on donc que les Fidéles écoutent, qu'éxige-t-on qu'ils acceptent, lorsqu'on est dans une impuissance absolue de leur marquer aucune vérité, que le Corps des Pasteurs enseigne, aucune erreur qu'il réprouve par la Bulle.

Matt. 28. 19 20.

Objet & fin du ministére.

*Allez*, dit Jesus-Christ à ses Apôtres, & à tous les Pasteurs en leur personne, *enseignez toutes les nations*. Et que les charge-t-il d'enseigner? Enseignez leur, ajoute ce divin Maître, *tout ce que je vous ai moi même enseigné &*

*& ordonné*. Tel est l'objet du ministére : telle est sa fin : tels sont les points que les Pasteurs ont ordre d'enseigner, & qui sont la matiére de leurs décisions. C'est pour éxercer avec une autorité infaillible ces sublimes fonctions, & pour perpétuer par ce moyen la doctrine Evangélique sans altération ni variation, que le Sauveur du monde a promis d'être dans le ministére *tous les jours jusqu'à la fin des siécles*.

Est-ce-là la fonction qu'éxercent les Prédicateurs de la Bulle ? Vous vous épuisez à exhorter patétiquement un Fidéle, un moribond à se soumettre à la Constitution : vous entrez très-sérieusement en preuve pour le convaincre de la nécessité d'écouter l'Eglise, & d'obéir à la voix de ses Pasteurs. Ne diroit-on pas que vous avez à traiter avec un Calviniste, qui ne reconnoît point son autorité, ni ne croit son infaillibilité.

» Je suis par la grace de Dieu en-» fant le l'Eglise, répondra ce Fidéle : » je révére son autorité : je confesse & » j'aime la salutaire obligation d'obéir » à sa voix : toute ma vie j'ai fait pro-» fession publique d'être soumis avec le » plus profond respect à l'enseigne-» ment & au jugement du Corps des

» Pasteurs. Que demandez-vous de
» plus ? J'ai beau prêter l'oreille, lorsque
» vous me parlez de la Bulle je ne
» reçois de vous aucune instruction,
» aucun enseignement, aucune décision
» distincte. Vous m'ordonnez cependant
» d'écouter & de me soumettre:
» vous me menacez en cas de défaut
» de soumission, de me traiter comme
» un Publicain & un Païen : vous
» exécutez contre moi cette terrible menace,
» en me refusant impitoyablement
» les Secremens de l'Eglise. Aprenez-moi
» donc à quoi vous voulez
» que je me soumette : dites-moi quelles
» sont les vérités que le Corps des
» Pasteurs enseigne par la Constitution,
» quelles sont les erreurs qu'il
» réprouve : mettez-moi par ce moyen
» en état de croire les unes & de rejetter
» les autres.

Eh quoi! vous tergiversez : une demande si simple & si naturelle vous déconcerte : dans l'impuissance où vous êtes d'articuler distinctement un seul point de doctrine sur lequel l'Eglise ait statué par la Bulle, vous vous réduisez enfin, après mille détours, à me déclarer pour tout éclaircissement, que la soumission que vous éxigez de moi, sous des peines si rigoureuses,

conſiſte à croire que 101 Propoſitions, priſes en des ſens indéterminés, méritent toutes quelqu'une des qualifications portées par la Bulle. De bonne foi, appellez-vous cela un enſeignement ? Comment voulez-vous que dans ce cahos confus de paroles vagues & indéterminées, qui ne préſentent à ma foi, ni inſtruction, ni vérité, ni lumiére, je reconnoiſſe la voix toujours diſtincte, toujours inſtructive, toujours intelligible de l'Egliſe ſainte, la Mere & la Maîtreſſe des Nations ? Eſt-ce ainſi que Jeſus-Chriſt a enſeigné les Apôtres ? Eſt-ce là ce qu'il leur a commandé d'enſeigner à tous les peuples ?

L'Egliſe n'enſeigne que ce qu'elle a appris de J. C.

*Enſeignez*, leur a-t-il dit, ce que je vous ai moi-même enſeigné, *ce que je vous ai ordonné*, & non autre choſe : *docentes eos ſervare omnia quæcumque mandavi vobis*. L'Egliſe donc n'enſeigne, & ne peut enſeigner que ce qu'elle a appris de ſon auteur. L'infaillibilité qu'elle a reçue, n'a pour objet que les dogmes révélés, que les vérités enſeignées par Jeſus Chriſt à ſes Apôtres. Oſeriez-vous bien prétendre que cet énoncé biſarre que vous me propoſez pour objet de ma ſoumiſſion (101 Propoſitions, priſes en des ſens indéterminés, méritent toutes quelques qualifi-

cations flétrissantes ) fasse partie du dépôt sacré des vérités évangéliques, révélées aux Apôtres, & par eux transmises à leurs successeurs ? S'il est constant qu'il n'en fait pas partie, il ne fait non plus, & ne peut faire partie des objets compris dans l'assistance infaillible promise à l'Eglise, ni par conséquent des points ausquels les Fidéles doivent l'hommage intérieur de leur croyance. Vous abusez donc manifestement des textes sacrés, lorsque vous les mettez en œuvre pour extorquer de moi la croyance aveugle de je ne sçai quel objet, absolument étranger à la révélation & à l'enseignement que vous êtes chargé de me donner : en un mot vous exigez de croire *un je ne sai quoi, je ne sai comment.*

Trouveriez-vous dans le cours des siécles un seul exemple d'une décision semblable à celle que vous m'annoncez, d'une décision qui ne fixe déterminément aucun dogme qu'il faille croire, ni aucune erreur qu'il faille rejetter ? Est-ce de paroles vuides de sens, est-ce de mets en peinture que la Religion des enfans de Dieu doit être nourrie ? Souffrez donc que je ne regarde pas votre Constitution comme un jugement, ni comme une décision de l'Eglise ; puis-

que de votre aveu, elle manque du caractére le plus eſſentiel à toute déciſion, qui eſt de décider ce qu'il faut croire, & d'apprendre à diſcerner la vérité d'avec l'erreur. La même autorité, qui me preſcrit d'obéir à l'Egliſe, me défend de prendre pour la voix de l'Egliſe un bruit tumultueux de voix étrangéres & diſcordantes, qui s'attribuent fauſſement le nom de l'Egliſe, & s'en arrogent les prérogatives.

Mais il faut que l'aveuglement ſoit bien grand, pour qu'un Evêque puiſſe ſoutenir l'idée de faire refuſer les Sacremens en maladie à ce même Fidéle, auquel il les a accordé publiquement en pleine ſanté. Il faut être bien livré à l'eſprit de vertige, pour traiter en excommunié un homme, qui ne fait que paſſer le ruiſſeau, pour jouir de tous les avantages de la communion de l'Egliſe : hérétique d'un côté de rue, catholique de l'autre : hérétique ou catholique, ſelon que le Prêtre qui l'adminiſtre eſt affecté. Et l'on veut que les fidéles ne ſoient pas ſcandaliſés de ces ſcènes journaliéres ! Et l'on déplore le ſiécle, où on les voit recourir aux Tribunaux ſéculiers, pour les mettre à couvert de ces horribles vexations ! Il n'y a que des Phariſiens qui puiſſent en

Eſprit de vertige dans le refus des Sacremens.

être choqués. Est-ce aux Evêques à crier ici que l'on met la main à l'encensoir, eux qui se font donner tant de Lettres de cachet, pour empêcher leurs Chanoines de venir communier de leur main ? Quoi ! le même Chanoine qui célébre publiquement les saints mistéres, ne pourra communier de la main de l'Evêque le Jeudi-Saint ; & cela *de la part du Roi* ! Il faut que les idées en matiére de Religion soient bien changées dans ce siécle, pour qu'un Evêque puisse soutenir l'idée d'arracher la communion à ses Chanoines, en vertu de Lettres de cachet. Le Parlement a justifié par beaucoup d'exemples l'usage où il est de connoître des refus de Sacremens à titre de scandale public ; mais on met au défi de citer dans l'espace de dix-sept siécles un seul exemple de Prêtres, ausquels la puissance séculiére ait défendu de recevoir la communion de la main de leur Evêque, eux exerçant d'ailleurs toutes les fonctions de leur ministére.

Trait inoui dans tous les siécles.

Au fond la Bulle *Unigenitus*, qui sert de prétexte à ces refus scandaleux & barbares, & à tant de vexations de tout genre, qu'est-elle qu'une production des Jésuites ? Auroit-elle jamais vu le jour si les Jésuites n'avoient ja-

Digitized by Google

mais été ? L'affaire de la Bulle est si peu l'affaire de l'Eglise, que quand l'Appellant le plus déterminé vient par malheur à accepter la Bulle, vous, Constitutionaire zélé, vous n'exigez de lui aucune rétractation d'erreur, & vous êtes content, pourvu qu'il prononce ce seul mot, *j'accepte.* Qu'accepte-t-il? Il n'en sait rien. Faut-il qu'il croie quelqu'article de foi qu'il ne croioit pas auparavant ? Mais il n'y en avoit aucun qu'il ne crut. Donc quand un homme reçoit la Bulle, ce n'est pas la doctrine de l'Eglise, c'est la doctrine des Jesuites qu'il reçoit. Le tems n'est pas venu de le dire crûment en France : il faut auparavant décrier l'ancienne doctrine. Il faut laisser mourir ceux qui en sont instruits, ou même tourmenter & punir ceux qui osent soutenir publiquement la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas. C'est ce qu'on a vu en 1748 dans l'attaque formée contre les Jacobins de S. Jacques, qui eurent besoin, pour parer les coups de M. l'Archevêque de Paris, de toute la protection du très-religieux Prince feu M. le Duc d'Orleans. Un bon Capucin Lecteur en Théologie, pour avoir pris parti pour S. Augustin contre Molina, ne fut pas épargné dans le même tems par le

Recevoir la Bulle c'est recevoir la doctrine des Jésuites.

Le P. Remi de Reims.



Digitized by Google

Prélat, qui le fit destituer de son poste. Peu d'années après devenu Gardien à Troies, poursuivi à titre d'ennemi de la doctrine pélagienne par l'Evêque du lieu, M. Poncet, qui la protége hautement, il a été relégué par Lettre de cachet en Bourgogne. Ce rare & unique phénoméne d'un Capucin, nous avertit que c'est un parti pris de faire élever dans les Communautés, les Colléges, les Séminaires, les Facultés de Théologie une jeunesse, qui forme insensiblement un nouveau Clergé tant séculier que régulier. Après quoi à la faveur de la Bulle *Unigenitus*, on donnera le Molinisme pour la foi de l'Eglise, quoique les Jésuites dans leur fiére Remontrance à feu M. d'Auxerre en 1726, conviennent que leur doctrine est nouvelle, n'ayant pas deux siécles d'antiquité. Et cette Bulle pour laquelle maintenant on demande une soumission vague, parce qu'elle ne présente rien de certain, aura un sens clair, distinct & bien déterminé. Tel est le plan des Jesuites.

La doctrine des Jésuites nouvelle de leur aveu.

Le voilà déja exécuté en partie par le ministere des deux Archevêques de Vienne & de Sens qui se sont dévoués à leur service. De l'aveu même de ces deux implacables ennemis de ceux

Digitized by Google

qu'on appelle Janſéniſtes, on les a étrangement calomniés. Il eſt donc conſtant que depuis un ſiécle on les a perſécutés injuſtement, dès que ces Prélats conviennent aujourd'hui de la fauſſeté des accuſations intentées contr'eux, (*mera calumnia eſt*, pag. 10. col. 2.) & qui ont été l'unique mobile des mauvais traitemens dont on les a accablés. Où en ſont donc leurs perſécuteurs anciens & nouveaux ? Voilà deux Archevêques, qui changent de batterie, pour ſoutenir que la prétendue héréſie Janſénienne n'eſt autre choſe que la doctrine des Peres *Bellelli* & *Berti*. Or cette doctrine, ſelon les plaintes améres de feu M. de Sens, eſt tellement répandue dans la Chretienté, qu'elle a contre lui le Pape & la très-grande pluralité des Evêques. C'eſt être réduit à une ſolitude tout autrement réelle, & plus humiliante ſans comparaiſon, que celle qu'il avoit objectée à feu M. l'Evêque d'Auxerre.

Molinisme combattu par les Théologiens des pays étrangers.

Il eſt donc clair d'une part, que l'affaire de la Bulle n'eſt pas celle de l'Egliſe, mais purement l'affaire du Moliniſme; & de l'autre que le Moliniſme eſt une fauſſe doctrine, qui ſous le manteau de ce Décret veut s'établir partout, mais qui trouve de vives réſiſtan-



Digitized by Google

ces de la part des Théologiens des autres Royaumes catholiques. Sans M. de Sens nous ne saurions peut-être pas si nettement combien les nouveautés moliniennes sont combattues dans les pays étrangers comme une ivraie sursemée, & jusqu'à quel point la doctrine des saints Peres, singuliérement de S. Augustin & de S. Thomas, est enseignée hautement, & exactement professée. Il est donc incompréhensible que malgré cette contradiction, les Jesuites ayent pu subsister jusqu'à présent dans le crédit où nous les voyons. La postérité ne le croira pas, que des hommes chargés de tous les forfaits qu'on connoît dans ceux-ci aient pu se maintenir, comme ils l'ont fait, durant deux siécles. Pendant si long tems ils ont été redoutables comme des Lyons, *terribiles ut Leones*. Dès qu'ils commenceront à décliner, ils ne tarderont pas à devenir méprisables comme des chiens, *viles ut canes*.

Prophétie de Ste Hildegarde.

Quand Aman eut raconté à Zarès sa femme & à ses amis ce qui venoit de lui arriver au sujet de Mardochée, „ les sages dont il prenoit conseil, & „ sa femme, lui dirent : si ce Mardo„ chée, devant lequel vous avez com„ mencé de tomber, est de la race des

Esther 6. 13.

Digitized by Google

» Juifs, vous ne pourrez lui résister, » mais vous tomberez devant lui. » C'est ce qui arrivera aux Jesuites & à leur Bulle, le chef-d'œuvre de leur politique. Le Ciel, la terre, les Jesuites & la Bulle passeront : mais la parole de Dieu ne passera point. C'est cette divine Parole, qui durant tous les siécles à combattu le mistére d'iniquité, qui devoit faire éclore cette Bulle. C'est cette parole, qui par sa lumiére & sa force, la foudroie encore, quand on rapproche l'une de l'autre. Les ténébres s'éclipsent devant l'éclat d'un si grand jour.

Combien le Constitutionaire de bonne foi peut aisément discerner la vérité.

Au lieu d'un bruit confus d'une multitude de voix qui crie, sans rien articuler de précis, & qui s'étourdit elle-même jusqu'à ne pas s'entendre, les Constitutionaires de bonne foi n'ont qu'à écouter ce que disent tant de témoins de l'ancienne foi, dans presque toutes les contrées du Christianisme, de l'aveu même de feu M. Languet : qu'ils prêtent l'oreille à ceux qui dans cette Collection en font profession publique, la lumiére les saisira, & les grandes vertus de ceux-ci les pénétreront d'admiration & d'estime. De là il n'y a plus qu'un pas à faire pour les suivre. Que pour achever leur convic-



Digitized by Google

tion, par une surabondance de lumiére, ils ouvrent les grands Héxaples. C'est dans ce puissant arcenal, que pendent des milliers de boucliers, qui frappent de coups mortels ce Décret infortuné. On ne sauroit en faire qu'une courte énumération. D'une part cent trente-sept Conciles, soixante cinq Papes, plus de deux cent cinquante des saints Peres & des Auteurs Ecclésiastiques les plus célébres; presqu'autant de pieux Ecrivains depuis le 13$^{e}$. siécle: vingt & une tant Universitésque Facultés, que Corps de Communauté: d'autre part, cinquante sept Décrets, des Statuts sinodaux, Lettres Pastorales d'Evêques, Livres de piété & de morale, Liturgies, Bréviaires, Catéchismes, Sacramentaires, Eucologes, &c. en très-grand nombre. Quel redoutable argument de prescription! C'est ainsi que depuis les Apôtres, tout le Corps de la Religion de Jesus-Christ s'éleve contre ce nouveau Corps de doctrine erronée, que les Jesuites ont prétendu établir à la faveur de la Bulle. Jamais mauvais Décret d'aucun Pape n'a été dans l'Eglise foudroié par tant d'éclairs, & par un tel déluge de lumiére.

Idée des grands Héxaples.

Il falloit toute-fois que le scandale

Digitized by Google

de la Bulle fut étrangement fort & dangereux, pour obliger Dieu de ſortir de ſon ſecret, & de fendre cette nuée d'obſcurciſſement miſe ſur la vérité & ſes défenſeurs. Avec quel éclat ne l'a-t-il pas fait par des Miracles ſans nombre, même de punition, dont on verra les traits dans nos récits. On ſait que c'eſt par le crédit auprès de Dieu d'un Diacre, d'un Prêtre, & d'un Evêque morts ſaintement, dans l'oppoſition conſtante au fatal Décret. Cette eſpéce de Hiérarchie, formée par M. de Paris, M. Rouſſe, & M. de Senez, eſt un prélude accablant pour le ſort futur qu'il doit avoir. Il eſt vrai que pluſieurs nient avec un front d'airain ces faits miraculeux, qui n'ont demandé que des yeux pour être aperçus. Mais après qu'on en a établi la certitude juſqu'à la démonſtration, le déſeſpoir des partiſans de la Bulle les a pouſſé dans le précipice de les attribuer au Démon. Il en réſulte néanmoins que plus ils conjurent contre nous, plus les bénédictions découlent ſur la terre des Appellans. Ici bas le pouvoir des Bulliſtes eſt immenſe; dans le Ciel ils ſont ſi peu écoutés qu'on y accorde les premieres places à ceux qu'ils regardent comme leurs plus grands adverſaires. Qu'ils

But des miracles multipliés.

Digitized by Google

cessent de s'envelopper dans la nuée d[e]
Egiptiens, & ils seront frappés de [l]
nuée lumineuse, qui couvre le cam[p]
des Israëlites, par une foule de Mira[-]
cles.

La violence est étrangère à la vérité.

Rien ne décrédite plus la Bulle & ses zélateurs que les voies employée[s] pour établir son empire. Il n'apartien[t] qu'à l'erreur de recourir aux saisies de temporel, aux éxils, aux carcans, aux bannissemens, aux emprisonnemens & à la mort même pour multiplier ses conquêtes. *Si c'étoit en faveur de la vérité*, disoit S. Hilaire, *que l'on emploiât tant de violence, l'Episcopat instruit & pénétré de l'esprit de la Religion, s'efforceroit d'en arrêter le cours. Dieu, diroient les Evêques, est le Maître de l'Univers, il n'a pas besoin d'hommages forcés, il n'éxige pas qu'on le confesse avec contrainte : il ne s'agit pas de le tromper, mais de se rendre digne de lui. Pourquoi donc des Prêtres sont-ils forcés par des chaînes & par les peines les plus rigoureuses à remplir les devoirs de la Religion? On abuse*, ajoutoit-il, *de l'autorité du caractére épiscopal pour surprendre la Religion du Prince même, & l'induire en erreur. On lui proteste que c'est de sa part une action pleine de justice, & qui n'a que la crainte de Dieu pour principe,*

Digitized by Google

*de livrer ses sujets à la tirannie & à la véxation des Ministres de l'Eglise animés d'un faux zéle.*

Plus de Lettres de cachet pour la Bulle, que depuis la fondation de la Monarchie.

C'est ce faux zéle qui a fait, dans le cours des affaires de la Bulle, inonder toute la France de Lettres de Cachet. Le nombre en est si multiplié, qu'il excéde le détail de toutes celles qui depuis la fondation de la Monarchie sont sorties du Cabinet de nos Rois. Quel étrange coup d'œil pour cette malheureuse piéce! Il est bien honteux pour des Catholiques de tenir à l'égard d'autres Catholiques une conduite si ressemblante avec les partisans des premiéres hérésies. Ne vient-il pas en pensée aux Bullistes de compulser l'Histoire ancienne de l'Eglise avec le tems où nous vivons? Qu'ils se donnent la peine d'en faire la comparaison : les piéces respectives sont entre leurs mains. Que résultera-t-il du parallele? Sinon que l'erreur, dans toutes les contestations qu'elle a excitées contre la vérité catholique, a pris cette marche de violence, aussi-tôt qu'elle a acquis des forces, qu'elle a engagé dans sa querelle les Puissances Souveraines, dont elle a surpris la Religion, que l'esprit de schisme a fait mouvoir tous ses ressorts pour accabler les dé-

Conduite de l'erreur dans tous les tems.

Digitized by Google

fenseurs de l'unité, de la vérité, de la sincérité. Mêmes artifices, mêmes calomnies, mêmes duplicités, mêmes raisonnemens, mêmes moyens de séduction. Ce qu'on a dit dans les siécles passés pour subjuguer les esprits, & dont on sent l'absurdité & l'inconséquence, on le répéte à même fin dans la contreverse présente. Jusques dans les persécutions des Païens, le langage qu'on tenoit pour faire des prosélites aux fausses Divinités, on le tient actuellement pour faire adorer l'idole de la Bulle. Nos Articles historiques sont pleins de tous ces faits, qui démontrent que l'esprit de mensonge & d'erreur fait dans tous les tems le même personnage, & que l'iniquité se
Ps. 26. 12. dément toujours elle-même, *mentita est iniquitas sibi*. Plusieurs dans ce Recueil se sont relevés de leur chute; mais selon ce que dit S. Ambroise, beaucoup plus ont conservé leur innocence, qu'il n'y en a qui l'ont réparée. Heureux le Constitutionaire auquel Dieu fera la grace d'imiter ces derniers aux dépens de tout.

*Utilité de ce Recueil, 4°. pour les Accomodans.*

La plaie, qui dans le sein de l'Egli-

se attaque le fond & la substance même, pour ainsi dire, de la vérité, par le nouveau Corps de Religion, que les Jesuites s'efforcent d'y faire prévaloir, n'est ni le seul, ni peut-être le plus grand de ses maux actuels. Celui qui consiste à fouler aux pieds la bonne foi, en calomniant également la véritable doctrine de l'Eglise & ceux qui la défendent, n'est ni assez connu, ni assez détesté. La Foi est blessée par la premiere plaie: la sincérité chrétienne est négligée, méprisée, outragée par la seconde. Par l'un & l'autre on ne rend ni à la saine doctrine, ni à ses défenseurs, la justice qu'il leur est due. Abandonner ou traiter avec indifférence l'ancienne doctrine de l'Eglise: craindre de la confesser clairement: en dissimuler l'importance & la certitude: chercher à se distinguer de ses défenseurs, en les calomniant, souvent par cela seul qu'ils ont le courage de la défendre sans dissimulation & sans détour: se faire un jeu de parler contre sa pensée, d'attester ce qu'on ne croit point, de condamner extérieurement ce qu'on approuve en secret, ou d'approuver tout haut ce qu'on condamne tout bas: appeller bon non seulement ce qui est mauvais, mais

Mauvaise foi, cause de presque tous les maux.

Digitized by Google

ce que l'on regarde bien réellement comme tel, & traiter & rejetter comme mauvais, ce que l'on estime & ce que l'on approuve intérieurement comme bon : en un mot croire de cœur tout le contraire de ce que l'on confesse de bouche : telle est la seconde maniére d'outrager & de blesser la vérité. Voilà le grand mal, le mal dominant, la plaie presque universelle de notre siécle. Sorte de maladie épidémique qui a infecté tous les païs. Le Formulaire l'a introduite : la Constitution l'entretient & l'augmente. On signe, on atteste, on jure même, non seulement sans conviction, mais contre sa conviction & ses propres lumiéres.

On voit son article le 29. Octobre 1741.

» S. Vincent notre Patron, (disoit » Dom Perreau Bénédictin, Curé de » S. Germain des Prés,) & tant d'au» tres auroient-ils mérité la couronne » du Martire, s'ils avoient dit: *J'offre de* » *l'encens aux Idoles, comme je l'entens.* » Il faut croire de cœur & confesser de » bouche pour être sauvé, & pour ne » pas tomber dans l'apostasie, où con» duisent tous ces détours. » L'expédient qu'on lui proposoit étoit de dire : *Je reçois comme je l'entens.* » Eh ! mon » Pere, (lui dit un de ses Supérieurs) » sauvez-vous par la Bulle *Pretiosus* de

» Benoît XIII. Porte de ſéduction & » d'erreur (répondit-il d'un ton ferme) » par laquelle je n'entrerai jamais. » Il préféra l'éxil à ſon poſte, en uniſſant la ſimplicité de la colombe à la prudence du ſerpent.

Siſtême des Accommodans, ſa malignité.

Dans ce ſiſtême verſatile des Accomodans, la Religion n'eſt plus qu'un maſque : la foi qu'un jeu : l'Evangile éternel qu'un Evangile ſujet à toutes les variétés du tems & des ſaiſons. La loi du plus fort devient déſormais parmi nous la régle déciſive, & l'Egliſe, unique ſéjour de la Vérité, ne ſera plus qu'une terre de confuſion, dont les Habitans n'auront plus qu'un indigne manége d'expreſſions & de langage. Subtilité mépriſable aux yeux des hommes, mépriſable aux yeux de Dieu, l'écueil de la piété, le ſcandale & le tombeau de la Religion. *Quel malheur*, diſoit S. Hilaire de ſon tems, *qu'il y ait tant de profeſſions de foi qu'il y a de ſentimens!* Dans le nôtre, les François & les Italiens, les Auguſtiniens & les Moliniſtes, les Bénédictins & les Sulpiciens, font leurs Formulaires comme ils veulent, & celui qui ſigne n'entend point ſon acceptation comme celui qui la lit: *aut ita fides ſcribuntur ut volumus, aut ita ut volumus intelliguntur*. Hil. l. 2. ad Conſt.

Digitized by Google

Terribles accusateurs des Accommodans.

Le tems de l'homme, dont on est vivement frappé, passe chaque jour, & l'on cherche aux dépens de tout à avoir la paix avec lui. En sera-t-il de même au Tribunal du Souverain Juge, qui
1. Cor. 4. 5. *produira à la lumière ce qui est caché dans les ténébres, & qui manifestera les plus secrettes pensées des cœurs.* On y aura pour accusateurs ceux dont on abandonne la cause; mais dont Dieu relevera la gloire à proportion de l'ignominie dont on s'efforce de les couvrir. Les Accommodans auront à répondre aux reproches, que leur feront les Saints dont la Bulle condamne la doctrine & les expressions, comme il est démontré dans les grands Héxaples. Ils auront à répondre aux plaintes de tant de serviteurs de Dieu, dont il est ici fait mention, & dont la cause est liée indissolublement avec celle des Peres de l'Eglise & de l'Auteur des Réfléxions morales. Condamner S. Athanase, c'étoit condamner tous ceux qui lui étoient unis dans la défense de la Consubstantialité du Verbe. Condamner le P. Quesnel, c'est condamner tous ceux qui dans le siécle dernier & dans celui-ci, ont soutenu tant des combats pour conserver à la grace de Jesus-Christ son efficacité, à la Prédestination des saints

ſa gratuité, à la nouvelle Alliance ſes prérogatives, à l'amour de Dieu ſon étendue, à la morale ſa pureté, à la diſcipline ſa juſte ſévérité, que S. Cyprien appelle *la majeſté de la Foi.*

Condamner le Pere Queſnel, c'eſt condamner ce ſaint Pénitent, ce bienheureux Diacre, dont pluſieurs Evêques ſe ſont efforcés de ternir la gloire. Quel accuſateur devant Dieu, qu'un homme à l'invocation duquel Dieu a fait ſous nos yeux tant de merveilles! Pluſieurs de ceux qui l'ont inſulté, comme on le verra dans cette Collection, ont été frappés ici-bas, & pourſuivis par la vengeance divine. Que ſera-ce quand le tems deſtiné à manifeſter la patience de Dieu ſera écoulé, & que celui d'exercer ſa juſtice dans toute ſa rigueur, ſera arrivé?

Condamner le Pere Queſnel, c'eſt condamner le ſaint Evêque de Senez, qui à l'âge de 80 ans s'eſt fait chaſſer de ſon Siége, & eſt mort dans les liens, plutôt que de donner le plus léger conſentement à une Bulle, dont on veut faire aujourd'hui la marque diſtinctive de la catholicité. Condamner le P. Queſnel, c'eſt participer à toutes les injuſtices, à toutes les calomnies, à toutes les violences faites & à faire

pour introduire le regne de la Bulle. C'eſt donner du corps à cette impoſture, qu'il y a dans l'Egliſe une héréſie pernicieuſe, qui ſe couvre du manteau de la catholicité ; mais qui ne tend qu'à la deſtruction de toute puiſſance Ecclésiaſtique & Séculiere. C'eſt ſoutenir le bras de ceux, qui le poignard à la main, font des bleſſures mortelles à tant de vérités, qui font l'ame de la Religion, & qui ont fait périr dans les liens tant d'ames éminentes en vertu.

Que répondre au Tribunal de Jeſus-Chriſt à cette nuée de témoins, qui s'éleveront contre ceux qui auront pris part au Jugement inique prononcé contr'eux en la perſonne du P. Queſnel. Les perſécuteurs anciens & nouveaux oſeront-ils paroître dans un lieu, d'où tout artifice, toute intrigue, tout menſonge ſeront bannis ? Maintenant tout pouvoir eſt donné à l'Ange de ténébres. *Hæc eſt hora veſtra & poteſtas tenebrarum.* Mais alors, plus de voie ténébreuſe : tout ſera éclairé, ou pour mieux dire, tout ſera lumiére. Ici-bas on calomnie l'innocent, & ſes accuſateurs ont le crédit d'empêcher qu'on ne faſſe droit ſur les plaintes les plus juſtes : mais au Tribunal de celui qui juge les juſtices des hommes,

Luc 22. 53.

Terrible interpellation.

ſe préſentera cet homme calomnié, & ſa proteſtation à la main ; (Proteſtation dont il a ſigné tous les exemplaires.)

Il demandera s'il a du être mis au rang des impies, pour avoir enſeigné qu'il n'y a point de charmes qui ne cédent à ceux de la grace, parce que rien ne réſiſte au Tout-puiſſant. Pour avoir ſoutenu que Dieu éclaire l'ame, & la guérit auſſi-bien que le corps ; qu'il commande & qu'il eſt obéi. Il demandera s'il a du être traité comme un ſéducteur, pour avoir dit qu'on ne peut être que ténébres ſans la lumiére de la foi ; qu'égarement ſans Jeſus-Chriſt ; que péché ſans la charité ? Il demandera s'il a du être rejetté comme un profâne pour avoir averti celui qui veut s'approcher de Dieu, de ne pas venir à Dieu avec des paſſions brutales ; de ne ſe pas conduire par un inſtinct naturel, ou par la crainte *comme les bêtes*, mais par la foi & par l'amour comme les enfans ? Il demandera s'il a dû être frappé d'anathême pour avoir écrit qu'il n'y a point de péché ſans l'amour de nous-mêmes : comme il n'y a point de bonnes œuvres ſans l'amour de Dieu ? Il demandera ſi le Sanctuaire a dû lui être fermé, & s'il a dû être renvoyé

Prop. 16.

Prop. 25.

Prop. 48.

Prop. 66

Prop. 49.

avec les chiens, pour s'être écrié, qu'il
Prop. 42. n'y a que la grace de J. C. qui rende
l'homme propre au sacrifice de la foi,
& que sans elle il n'y a qu'impureté,
qu'indignité ?

Joan. 14. 6. Seigneur, dira le Juste, que l'on
opprime ici-bas, vous avez dit : *je suis
la voie* : j'en ai conclu que sans vous on
ne peut être qu'égarement : suis-je cou-
pable ? Votre Apôtre a dit des Gentils
Eph. 5. 8. convertis : *Autrefois vous n'étiez que té-
nébres* ; j'en ai conclu que sans les lu-
miéres de la foi on ne peut être que té-
nébres, suis-je criminel ? Ce même A-
1. Cor. 13. 1. pôtre a dit : *sans la charité je ne suis
qu'un airain sonnant & une timbale reten-
tissante : je ne suis rien.* N'être qu'un ai-
rain sonnant, c'est être vuide de bon-
nes œuvres : n'être rien, c'est être sté-
rile ; & être stérile, c'est mériter d'être
jetté au feu. J'en ai conclu que sans la
charité on ne peut être que péché ; suis-
je coupable ? On m'impute de vous
faire injuste & cruel ; mais les anciens
Pélagiens ont fait le même reproche à
S. Augustin. On m'accuse d'anéantir
le libre arbitre : les anciens Pélagiens
ont porté la même accusation contre ce
saint Docteur. On me traite de Luthé-
rien : cent fois ils l'ont traité de Ma-
nichéen. Ceux qui me décrient au-
roient-ils

auroient-ils épargné le Docteur de la grace, s'il étoit né dans le ſiécle où je ſui né ? Mais l'ont-ils épargné : Un de vos ſerviteurs a extrait de leurs Livres jusqu'à cent trente-cinq textes injurieux à la mémoire de S. Auguſtin. Et ce même homme, qui a vangé Auguſtin des outrages de ſes ennemis, eſt lui même traité par eux en ennemi dans le ſein même de votre Egliſe.

Le Cardinal Noris, *Vindiciæ Auguſtinianæ, Capite ultimo.*

Ceux qui ont encore quelque pudeur, & qui n'oſent condamner mes paroles dans le ſens de l'Ecriture & des Peres, les détournent à des ſens chimériques. Tant que j'ai été ſur la terre, j'ai réclamé contre cette inſigne mauvaiſe foi ; & parce que le cœur étoit intéreſſé à trouver de l'erreur dans mes paroles, on a toujours refuſé de m'entendre, par cela même qu'on m'entendoit trop bien. Aujourd'hui que je ſuis dans la préſence de celui qui eſt appellé le *Fidéle & le Véritable* : aujourd'hui que je puis plaider ma cauſe devant celui qui ſonde les reins & les cœurs ; que mes accuſateurs viennent, & qu'ils ſe montrent : que ceux qui condamnent mes propoſitions dans leur ſens naturel ſe préſentent les premiers. J'ai dit, ô Jeſus, que *la foi, l'uſage, l'accroiſſement & la récompenſe de la foi, tout*

Apoc. 3. 14.

*est un don de votre pure liberalité.* Je l
demande à toute cette Cour céleste q
1. Cor. 4. 7. vous environne : *Qu'avez-vous que vo*
*n'ayez reçu ?* Les vingt-quatre Viei
lards jettent devant vous leurs couro
nes, & s'écrient qu'à vous seul la glo
re doit être rendue de tout, parce qu
vous avez donné tout. Les enfans san
tifiés dans les eaux du Baptême, &
enlevés avant l'âge de raison, confe
sent que la grace fait tout leur mérite
*Gratia illis est omne meritum.* Tous vo
Saints publient que quand vous cou
ronnez leurs mérites, ce sont vo
propres dons que vous couronnez, don
de votre pure libéralité.

Prop. 10. J'ai dit que » la grace est une opéra
» tion de votre main toute-puissante
» que rien ne peut empêcher ni retar
» der. » L'Archange S. Michel prend m
défense, & s'écrie: *Quis ut Deus ?* Qui es
semblable à Dieu ? Mardochée don
la langue est conduite par votre esprit
publie que nul ne peut résister à votr
volonté, si vous avez résolu de sau
Esther 13. 9. ver Israël : *Et non est qui possit resister*
*voluntati tuæ, si decreveris salvare Israël*
Prop. 17. J'ai dit que » la grace est cette voix du
» Pere, qui enseigne intérieurement les
» hommes, & les fait venir à J. C. » J'ai
ajouté que » quiconque ne vient pas à

Digitized by Google

» lui, après avoir entendu la voix extérieure du Fils, n'est point enseigné » par le Pere. „Celui de vos Saints, qui a le plus approfondi la doctrine de la Grace, proteste en votre présence, que ce que j'ai dit, il l'a dit avant moi. » Si tous ceux ( ce sont ses paroles ) » qui entendent la voix du Pere, & qui » sont enseignés par lui, viennent à J. » C. il est clair que quiconque ne vient » pas, n'a pas entendu la voix du Pere, » & n'a point été enseigné par lui. » Eh! n'est-ce pas ce que vous même, Seigneur, avez dit : *Personne ne peut venir à moi, si mon Pere qui m'a envoyé ne l'attire... Il est écrit dans les Prophétes : ils seront tous enseignés de Dieu. Tous ceux donc qui ont entendu la voix du Pere, & qui ont eté enseignés de lui, viennent à moi.* Ces paroles sorties de votre bouche sacrée, sont si odieuses aux ennemis de votre Grace, qu'ils les ont retranchées d'un Livre ( *a* ) de priéres publiques, où elles avoient été insérées. S'ils osoient, ils les retrancheroient de l'Evangile même.

S. Aug. de Prædest. SS. c. 8.

Joan. 6. 44. 45.

Que ceux qui se vantent de tenir à la vérité, & qui pour ne pas souffrir à

( *a* ) Le Bréviaire d'Evreux & de Blois, où en adoptant celui de Paris, on a retranché ces paroles mises au 3. Dim. de l'Avent, 1. Répons du 1. Nocturne.



Digitized by Google

cause de moi, me font hérétique malgré moi, viennent maintenant plaider leur cause. Ils ont pris à leurs gages des chercheurs de mauvais sens, pour trouver dans mes Proposition l'erreur qui n'y est point, & tâcher de sauver la foi aux dépens de la bonne foi. Ils ont cru que votre vérité avoit besoin de leur mensonge, pour échapper à la censure d'un de vos premiers Ministres. Seigneur, considerez & voyez si mes paroles ont dû être prises dans un sens contre lequel mon texte réclame continuellement. *Jugez-moi, Seigneur, mon Dieu, & discernez ma cause de la nation qui n'est pas sainte. Arrachez-moi de la main de l'homme injuste, & de celle de l'homme trompeur.*

Ps. 42. 1.2.

La Protestation du Pere Quesnel est une piéce accablante.

Ce n'est point ici une déclamation, un discours fait à plaisir que l'on met dans la bouche du P. Quesnel. Sa Protestation imprimée, dit avec beaucoup d'étendue ce que l'on ne fait que montrer. Cette Protestation est une piéce accablante contre les Auteurs de la Bulle, & contre ceux qui y ont adhéré. Nul sur la terre n'a pu y répondre. Qui osera l'entreprendre au Tribunal redoutable de J. C? De la part du Juge, point de surprise à appréhender, il connoît

tout : point de sollicitation à craindre, il est incorruptible : point d'acception de personnes, il est l'équité même.

Ainsi tout ce que se dit un Accommodant pour se calmer sur l'acceptation de la Bulle, n'a ni justesse ni solidité. Il ne doit point dire : *Seigneur, si je suis dans l'erreur, c'est vous qui m'avez deçu.* Il y a tant d'endroits par lesquels la Constitution s'annonce pour n'être pas l'ouvrage du S. Esprit, que quiconque ne le voit pas, doit craindre que ce ne soit la juste punition de ses péchés.

Un cas de conscience, qui auroit été décidé avec les autorités les plus authentiques, il y a plus de trente ans, par de grands Evêques, par la Sorbonne, par l'Université de Paris, par la Congrégation des Bénedictins de S. Maur, par celles de l'Oratoire, de Ste Geneviève, de la Doctrine Chrétienne, des Feuillans, &c. & par les particuliers les plus distingués des autres Corps, on auroit assurément lieu de le regarder comme bien décidé ; & il faudroit être bien téméraire pour ne pas se rendre à une pareille décision. Cas de conscience bien décisif.

Or tous ces Corps & ces particuliers, qui jouissoient alors de toute leur réputation, ont regardé la Bulle avec hor-

reur. En acceptant la Bulle, on a donc contre soi tout ce qu'il y avoit de plus éclairé dans le Royaume, il y a trente & quarante ans, selon la notice qu'on en donne dans ce Recueil. Quoi de plus capable d'allarmer? Ce n'est pas tout. Il est hors de doute que Port-Royal, & ce que nous avons eu de plus savans dans le dernier siécle, Evêques, Prêtres & Religieux, auroient rejetté la Bulle.

En remontant plus haut, ce Décret auroit encore trouvé plus d'Opposans. Un Concile qui seroit composé de tous les Papes, de tous les Peres, de tous les Docteurs, & de tous les Théologiens, qui ont le plus brillé dans chaque siécle, & qui parlant sur les matieres de la Bulle, s'éleveroit contr'elle, oseroit-on le contredire? Mais il est tout formé ce Concile, par le Recueil que l'on a fait en sept volumes in 4°. des témoignages de tous les siécles contre la Bulle. (Nous en avons déja donné plus haut une idée par quelque détail.)

Concile perpétuel, & de tous les siécles contre la Bulle.

S. Augustin muni des témoignages de onze Peres de l'Eglise, se croioit en état de renverser les Pélagiens: & voici toute la Tradition qui s'unit à nous pour combattre la Bulle: Si le témoi-

Digitized by Google

gnage de ce que nous avons eu de plus éclairé dans notre ſiécle, doit jetter l'allarme dans le cœur des Fidéles que l'on force de ſe ſoumettre à la Bulle, combien leurs inquiétudes doivent-elles augmenter à la vue de ce nombre prodigieux de témoignages de tous les ſiécles, qui dépoſent contre la doctrine de la Bulle?

Que l'on diſe, ſi l'on veut, que nous ne ſommes qu'une poignée de gens, qui avons contre nous toute la terre. Sur le fond du dogme, nous avons pour nous tous ceux des Acceptans, qui rejettent la doctrine de la Bulle priſe dans ſon ſens naturel. Entr'eux & nous, la diſpute ne roule que ſur le ſens de la Bulle. Mais ſur cet article nous avons pour nous tous les Dictionaires & tous les Jeſuites, les grands Arcboutans de la Conſtitution, MM. de Saleon & Languet, c'eſt-à-dire, nos plus fortes Parties : nous avons enfin la droite raiſon, qui veut que l'on prenne les termes dans leur ſignification naturelle. Retranchez des Acceptans tous ceux qui rejettent la doctrine de la Bulle priſe dans ſon ſens naturel, le nombre des Partiſans de ce Decret, n'eſt pas le plus grand. C'eſt le ſujet des gémiſſemens profonds, & des vives allarmes

de feu M. de Sens, en écrivant au Pape regnant. On a entendu le cri perçant qu'il jette comme à la vue d'un embrâsement presque général.

Excuses des Accommodans.

Les Accommodans & les Politiques à la vérité desapprouvent assez hautement le zéle amer de M. Languet, & de ceux qui marchent sur ses traces. Ils rendent volontiers une certaine justice aux Appellans. Ils ne prennent au fond nul interêt à la Bulle. Ils en reconnoissent même en quelque dégré les défauts & le danger. Ils souhaiteroient de tout leur cœur, pour le bien de l'Eglise & pour la paix du Royaume, qu'il n'en eut jamais été question. En un mot ils demandent plutôt grace pour la Bulle, qu'ils ne sont ardens à la préconiser. Mais que faire, disent-ils? Rome a lâché ce fâcheux Décret: le Roi l'a autorisé par des Déclarations & des Lettres-Patentes: espere-t-on de faire reculer ces deux Puissances? En pareilles circonstances, n'est ce pas au parti le plus foible à céder? Après tout, n'y a-t-il pas des tempéramens à prendre? Ne peut-on pas dire que la Constitution n'est ni une régle de foi, ni une décision, ou un jugement dogmatique de l'Eglise; & qu'ainsi c'est une véxation manifeste de refuser les Sacremens

aux Fidéles, ſous prétexte de défaut de ſoumiſſion à ce Décret; mais qu'elle eſt néanmoins un jugement de l'Egliſe en matiére de doctrine, jugement qui a pour objet de régler le langage par rapport aux matiéres conteſtées, & de proſcrire des expreſſions & des propoſitions, ſoit à cauſe de l'abus qu'on en pourroit faire, ſoit pour d'autres raiſons connues des Supérieurs Eccléſiaſtiques.

L'Egliſe eſt invariable dans ſon langage comme dans ſa foi.

Quelques obſervations ſimples & déciſives, vont faire ſentir l'abſurdité de ce ſiſtême. D'abord il ne s'agit pas d'une ſeule expreſſion, comme il eſt arrivé autrefois au ſujet du mot de *Conſubſtanciel, & des trois Hypoſtaſes.* Il eſt queſtion dans l'affaire préſente d'un langage de Religion. Or l'Egliſe n'eſt pas moins invariable dans ſon langage, que dans ſa croyance. Si donc la Bulle étoit un jugement de l'Egliſe deſtiné à régler le langage ſur les matieres conteſtées, on y appercevroit du moins une inviolable fidélité, à ne pas s'écarter de la *forme de ſaines paroles* perpétuellement uſitée par la Tradition. Ici c'eſt tout le contraire. Pour peu qu'on compare les textes du P. Queſnel condamnés par la Bulle, avec ceux de l'Ecriture, des ſaints Docteurs, des Con-



Digitized by Google

ciles, comme on l'a fait dans les Hexaples, & dans beaucoup d'autres Ecrits, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la parfaite conformité qui s'y trouve, tant pour l'énonciation que pour la substance de la doctrine. Quelle régle de langage, que celle qui proscriroit d'un seul coup une multitude d'expressions édifiantes, consacrées dans les monumens ecclésiastiques anciens & modernes ! Pourroit-on attribuer à l'Eglise une pareille loi, sans combattre directement les promesses, qui ne lui assûrent pas moins la perpétuité du langage de la vérité, que la perpétuité de la vérité ?

L'abus ni la crainte de l'abus ne peut justifier la condamnation d'une bonne chose.

Les expressions du P. Quesnel, dit-on, sont condamnées, de crainte que quelqu'un n'en abuse. Mais de quoi ne peut-on pas abuser ? Si la crainte d'un abus est une raison légitime pour condamner un langage & des propositions irrépréhensibles en elles-mêmes, il n'y a rien de si sacré dans la Religion qu'il ne fut permis de condamner sous prétexte des abus. Ce n'est pas ainsi que l'Eglise se conduit. Fidéle à remplir toute justice, en même-tems qu'elle corrige les abus, quand il y en a, elle ne manque pas de témoigner son respect & son attachement pour les

Digitized by Google

choſes bonnes dont on abuſe. Il eſt contraire à ſon eſprit de flétrir le langage de l'Ecriture & des Peres, quelqu'abus que des particuliers en faſſent ou en puiſſent faire. Feu M. Petitpied & d'autres Théologiens ont prouvé invinciblement cette vérité dans leurs Réponſes aux Ecrits de M. Languet, alors Evêque de Soiſſons.

On n'a point abuſé de ce qu'a dit le P. Queſnel de l'aveu de MM. de Saleon & Languet.

Mais s'il répugne à l'eſprit de vérité qui anime l'Egliſe, de condamner des expreſſions éxactes & tirées des SS. Docteurs, lors même qu'on en abuſe viſiblement, combien plus quand perſonne n'en abuſe ? C'eſt le cas où ſe trouvoient les Propoſitions du P. Queſnel. Perſonne n'en abuſoit, & perſonne ne s'en ſervoit pour ſéduire les Fidéles & répandre des erreurs. Les prétendus Janſéniſtes, & le P. Queſnel lui-même n'en abuſoient pas. M. Languet & M. de Saleon les déchargent hautement de cette accuſation ſurannée. De l'aveu de ces deux Prélats, les Appellans n'ont jamais eu d'autre doctrine ſur la matiére de ces Propoſitions, que celle qui eſt enſeignée librement à la face de toute l'Egliſe par les Peres *Bellelli & Berti*, & par tout l'Ordre des Auguſtins. Par conſéquent le point vue, ſous lequel les Auteurs du

sistême politique que nous éxaminons voudroient autoriser la Bulle, n'est soutenable par aucun endroit.

Prenons en main le Décret de Clément XI, qu'il s'explique lui-même. Le Pape d'abord y représente l'Auteur *des Réfléxions morales* comme un des Précurseurs de l'Antechrist par la noire peinture qu'il en fait. Pour *mettre ensuite en évidence une multitude d'erreurs*, qui régnent dans ce Livre, il en extrait 101 Propositions, qu'il condamne par les qualifications les plus flétrissantes, jusqu'à celle *d'Hérétique* &c. Est-ce ainsi qu'on s'exprime, quand on n'a pour but que d'interdire la lecture d'un Livre, que d'en faire une loi de discipline, que de régler la forme du langage, ou quand on ne condamne des Propositions qu'à cause de l'abus que des personnes mal-intentionnées en pourroient faire ? Tous ces traits n'annoncent-ils pas au contraire que la Bulle a pour objet de statuer sur la doctrine, de condamner des erreurs, ou plutôt une multitude d'erreurs, de terminer des disputes : en un mot qu'elle est de sa nature, & dans l'intention de son Auteur, une décision & un jugement dogmatique, non pas à la vérité, un jugement développé & détaillé,

qui marque le dégré précis de méchanceté qui se trouve dans chaque Proposition, en appliquant à chacune en particulier les qualifications qui lui conviennent, mais néanmoins un jugement positif, & même déterminé, en tant qu'il condamne toutes & chacune des Propositions dans leur sens propre & naturel, & qu'il ordonne d'en rejetter la doctrine comme un poison mortel.

Ce n'est donc point recevoir le jugement de Clément XI que de le restraindre, de le modifier & de le réduire presque à rien, comme font la plupart des Accommodans. C'est abandonner la bonne foi, la droiture & la sincérité chrétienne. *Mais le Seigneur traitera ceux qui se détournent dans leurs voies obliques, comme ceux qui commettent* manifestement *l'iniquité* : au lieu que *la paix* sera *sur Israël.* Tel est l'heureux partage de ceux, qui s'étant égarés durant quelque tems dans ces routes perdues, sont revenus sur leurs pas, pour entrer dans la voie des défenseurs de toute vérité. Ils ont été salutairement effrayés de cette terrible menace de l'Ecriture : *Malheur à la terre de Meroz, dit l'Ange du Seigneur, malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils*

Combien d'Acceptans rejettent la doctrine de la Bulle.

ps. 124. 5.

Jug. 5. 23.

Digitized by Google

*ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillans de ses guerriers.* Quel est l'Accomodant qui n'a pas lieu de la redouter ? Pour s'en mettre à couvert, il en est encore tems : la campagne est toujours ouverte, & le combat dure perpétuellement. C'est de déserter du camp ruineux de la Bulle ;
Jug. 7. 20. pour s'unir à la petite troupe de Gedeon, à qui la victoire est promise, parce qu'elle n'a que la trompette de la vérité, pour lui rendre témoignage.
2. Cor. 4. 7. La lampe de la charité, *ce trésor* de lumiére, elle le *porte dans des vases d'argile*, qui doivent être brisés, *afin que la grandeur de la puissance* qui est en elle, *soit* reconnue comme venant de *Dieu*, & non pas d'elle.

*Utilité de ce Recueil, 5°. pour les Opposans à la Bulle, & les Fidéles de tous les Etats.*

» Les exemples ( dit M. Pascal ) des » morts généreuses des Lacedémoniens » & autres ne nous touchent guere. » Car qu'est-ce que tout cela nous apporte ? Mais l'exemple de la mort des » Martyrs, ( & des Confesseurs de » Jesus-Christ, ) nous touche ; car ce » sont nos membres. Nous avons un » lien commun avec eux : leur résolu-

Digitized by Google

» tion peut former la nôtre. Il n'est
» rien de cela dans les exemples des
» Païens : nous n'avons point de liai-
» son avec eux, comme la richesse d'un
» étranger ne fait pas la nôtre, mais
« bien celle d'un pere & d'un mari. »

Sur ce principe il n'y a point de Fidéle zélé pour l'affaire de son salut, qui ne doive envisager cette Collection comme un bien de propriété. Il trouve à chaque pas des peres, des meres, des freres & des sœurs, avec lesquels il a des liaisons les plus intimes, comme faisant partie avec eux du Corps mistique de Jesus-Christ, par l'estime & l'amour de la vérité. Laissant donc à la sagesse & au souverain pouvoir de Dieu la disposition des tems & des momens qu'il s'est réservés, occupons nous beaucoup d'un devoir présent, sur lequel il ne nous est plus permis d'avoir ni incertitude ni nuage. Devoir de tout Fidéle.

Ce devoir, c'est de combatre jusqu'à la mort contre un Décret ennemi de Jesus-Christ, en faveur d'un Corps entier de vérités précieuses, qui distinguent essentiellement le Chrétien d'avec le Juif. Ce devoir, c'est de fermer persévéramment l'oreille aux petits sophismes de la sagesse humaine,

Digitized by Google

qui cherche vainement à allier la conscience avec le repos. Ce devoir, c'est de supporter avec courage les délais de Dieu, & pendant ces délais, toutes les espéces de véxations & d'ignominies, par les quelles il plaira à Dieu de nous rendre conformes à l'image de son Fils. Voilà où il en faut toujours revenir: à la simplicité, à la certitude, à la majesté de la cause que nous avons le bonheur de soutenir. Nous marchons, pour remplir ce devoir, en une belle compagnie, extrémement diversifiée par toutes sortes de personnes qui y ont
Heb. 12. 1. été fidéles aux dépens de tout. *Puis* donc *que nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, & du péché qui nous assiége; & courons par la patience dans cette carriére qui nous est ouverte*. C'est l'avis du grand Apôtre aux premiers Fidéles persécutés, qui a son usage naturel en cette occasion.

A mesure qu'on verra paroître chaque personnage sur la scène, on apprendra quelques circonstances de l'histoire de la Bulle, & jusqu'à quel point il a figuré dans cette affaire. A la faveur de cet assemblage extrémement diversifié, on en prendra une teinture générale, propre à en former une espéce

de Corps. C'eſt le moyen de prévenir l'oubli, où, ſans les ſavantes Remontrances de pluſieurs de nos Parlemens, on commençoit à ſe laiſſer aller. Il ſemble que la protection, qu'ils ont accordée aux innocens opprimés, ait fait revivre tous les droits de l'Appel, que l'on paroiſſoit perdre de vue dans le monde.

Vices capitaux de la Bulle.

En ſuivant à l'œil les principaux Auteurs de l'Appel & leurs adhérans, on n'oubliera jamais les vices capitaux de la Conſtitution. On n'oubliera point la manœuvre clandeſtine qui l'a enfantée : les défauts eſſentiels dans la maniére, dont elle a été donnée à Rome par le Pape Clément XI (Albani,) ſans égard au ſacré Collége des Cardinaux, en foulant aux pieds toutes les Régles reconnues par les Canoniſtes, mêmes Ultramontains, même poſtérieures aux derniers Conciles Généraux.

On n'oubliera plus que c'eſt le chef-d'œuvre des Jeſuites, & pour tout dire, du P. Tellier, Confeſſeur de Louis XIV, puiſque c'eſt à eux qu'elle appartient, comme étant le triomphe du Moliniſme : qu'eux ſeuls ont intérêt de la ſoutenir, & qu'ils ſont bien réſolus de le faire aux dépens de l'honneur du

ſaint Siége. On n'oubliera point le ſoulévement général qu'elle cauſa, lorſqu'elle parut : les difficultés propoſées par les Théologiens, adoptées & adreſſées au ſaint Siége par les Evêques : l'Appel au Concile, qui fut regardé comme la reſſource de l'Egliſe : les Déclarations même du Roi, qui impoſérent ſilence, & les avis donnés par ordre de ſa Majeſté, pour empêcher que les ſimples Fidéles ne fuſſent inquiétés à cette occaſion.

On ne perdra point de vue que ce Décret, eſſentiellement ennemi des Régles & de l'Unité eccléſiaſtique, perſécuteur & deſtructeur de tout bien ſolide, ne s'eſt introduit au milieu de nous que par les cabales & la violence, qu'il ne s'y eſt maintenu & accrédité qu'à force de coups d'autorité, de Lettres de cachet, d'éxils & d'empriſonnemens : qu'il a mis le déſordre & la confuſion dans tous les Corps : qu'il a tout déplacé dans les Congrégations les plus ſavantes & les plus régulieres : qu'il y a ruiné les bonnes études & la diſcipline : qu'il a décrédité & avili les plus précieux monumens de la vénérable antiquité, pour y ſubſtituer une Littérature preſque toujours prophane : qu'il a changé & corrompu la Théolo-

Digitized by Google

gie dans les Ecoles les plus célebres : qu'il a altéré ou affoibli preſque partout la prédication de la Chaire : qu'il a fait fabriquer des Catéchiſmes nouveaux, parce que la pureté des anciens ne pouvoit ſe concilier avec ſes cenſures : qu'il a arraché du ſaint Miniſtére la plupart des bons Ouvriers, pour en proſtituer la diſpenſation à des hommes ignorans, vicieux, & même ſcandaleux : qu'il a corrompu preſque toutes les ſources de l'éducation Chrétienne, Eccléſiaſtique & Religieuſe : que par une ſuite néceſſaire de ces déſordres, on ne trouve preſque plus de mœurs en France. C'eſt une plainte que l'on entend éclater de toute part. La nouvelle idolâtrie du Décret produit à peu près les mêmes effets, qui ſont décrits aux verſets 25 & 26 du chapitre 14 de la Sageſſe. Enfin on ne perdra plus de vue que ce monſtre funeſte a livré le Royaume à tous les ravages de l'irréligion & de l'impiété, qui vont aujourd'hui tête levée à la Cour, dans la Capitale, dans les Provinces, & juſque dans les campagnes ; & qui envahiſſent de proche en proche le terrain immenſe que leur a préparé la Bulle *Unigenitus*.

A la vue d'un ſpectacle ſi capable de

Digitized by Google

consterner des cœurs chrétiens, que pouvons-nous faire de mieux, que de rappeller nos Lecteurs au premier état de cette affaire, à la faveur de la prescription, & aux fondemens inébranlables de cette grande cause, en leur remettant devant les yeux les paroles du premier chapitre de l'Epître de S. Paul aux Galates ? *Quand nous vous annoncerions nous mêmes, ou quand un Ange du Ciel vous annonceroit un Evangile different de celui que vous avez reçu, qu'il soit anatêhme.* C'est pour cela que le Sage
Prov. 22. 28. nous donne cet avis : *Ne passez-pas les anciennes bornes, qui ont été posées par nos Peres.*

Ceux à qui l'Apôtre parloit ainsi, étoient sortis du païs que nous habitons. Ils avoient été instruits de l'Evangile de la Grace par S. Paul même, & par ses dignes coopérateurs; comme nous avons reçu des mains de M. de Vialart le S. Evêque de Châlons, & de celles de M. le Cardinal de Noailles, les vérités renfermées dans les *Réflexions Morales* du Pere Quesnel, qu'eux-mêmes ils avoient reçues des mains de leurs Peres.

Le Jésuites destructeurs de l'esprit du Christianisme.

De faux Apôtres avoient troublé les Galates, & s'étoient efforcés de renverser l'Evangile de Jesus-Christ, pour les soumettre au joug de la circoncision

Digitized by Google

judaïque. C'eſt à peu près ce que font les Jeſuites depuis deux ſiécles. Ils s'efforcent de renverſer l'Evangile de la Grace prêché par S. Paul : ils travaillent à ramener l'eſprit du judaïſme ſur les ruines du Chriſtianiſme , & c'eſt dans ce goût, qu'ils veulent nous ſoumettre au joug de la Conſtitution qu'ils ont enfantée.

Il ne s'agit pas parmi nous , comme parmi les Galates , d'un ſeul point de doctrine : il s'agit du dogme de la Grace & de tout ce qui y a rapport. Il eſt queſtion de toute la Morale Evangélique , & ſpécialement du plus grand & du plus indiſpenſable de tous les Commandemens , qui eſt celui de l'amour de Dieu. Il s'agit de la diſcipline de l'Egliſe dans l'adminiſtration des Sacremens. Il s'agit des cenſures , & de la crainte qu'on en doit avoir. Sur tous ces points , & ſur pluſieurs autres , les 101 Propoſitions renferment un corps de doctrine conforme à l'Evangile , & preſque toujours conçu dans les termes même de l'Ecriture , des Conciles , des ſouverains Pontifes , & des Peres de l'Egliſe , ainſi qu'on l'a vérifié dans tant de ſavans Ouvrages. Voilà ce que les Jeſuites veulent nous faire anatématiſer , pour faire régner tranquille-

Nouvel Evangile qu'ils introduiſent.

Digitized by Google

ment, s'il étoit possible, un nouvel Evangile à la faveur de leur nouveau Décret : Evangile qui tous les jours se dévelope, pour pervertir les Fidéles, dans les Livres de leurs Peres Berruier, Pichon, Griffet, & autres Ecrivains dévoués à ce nouvel Apostolat.

C'est donc le cas de dire & de répéter, suivant l'enseignement de l'Apôtre : *si quelqu'un* nous *annonce un Evangile different de celui* qui nous a été prêché de tout tems, *qu'il soit anathéme.*

Tous peuvent résister à la Bulle, comme tant d'autres l'ont fait.

Mais, dira-t-on, est il bien vrai que les zélateurs de la Bulle veulent introduire par le moyen de la Constitution *Unigenitus* un nouvel Evangile ? De simples Fidéles, des Religieuses, des meres de famille, de bons Laïcs sont-ils en état de s'en convaincre, & de refuser par cette raison l'acceptation de la Bulle ? Si l'on est en doute de cette capacité à leur égard, on n'a qu'à lire les combats de toutes ces sortes de personnes, dans cette Collection. On voit jusqu'où va la simplicité de leur foi lumineuse & constante : elle fait l'admiration des plus forts en Israël. Ces personnages d'un ordre commun, & quelquefois dans la poussiére, nous retracent ce qui s'est passé dans les anciennes

Digitized by Google

perſécutions, où le ſexe le plus foible & des gens de la lie du peuple, triomphoient par la force de la vérité des ſubtilités du menſonge, & des raiſonnemens de la Philoſophie, ou de l'art oratoire.

Mais qu'on prenne en main ce Décret, que les Jeſuites, malgré le zéle qu'ils ont pour lui, ne veulent montrer à perſonne. Car il eſt vrai qu'ils ne ſe mettent pas plus en peine de faire lire aux fidéles, en langue intelligible, la Conſtitution, que le Nouveau Teſtament. C'eſt une piéce, dans le grand procès qu'ils ont contre la doctrine de l'Egliſe, qu'ils tiennent toujours au fond du ſac, en ſemant de toutes parts les autres Ecrits qui ſervent à la mettre en faveur. Ouvrons donc les yeux qu'ils veulent nous fermer, pour ne faire des fidéles qu'une ſociété d'aveugles. Liſons ce Décret fatal dont on veut faire notre régle. Que dit-il ?

*Envain vous commandez, Seigneur, ſi vous ne donnez ce que vous commandez.* C'eſt la 3^e^. Propoſition condamnée. Pour juger, & de la Propoſition, & de la Bulle qui la condamne, une réflexion très ſimple ſuffit. N'eſt-il pas vrai, que jamais Dieu n'eſt obéi, s'il

Expoſé ſimple des vérités proſcrites.

Digitized by Google

ne donne de faire ce qu'il commande? S'il n'est pas obéi, il est clair qu'il commande envain. Que dit-elle encore, cette Bulle, pour laquelle on met l'Eglise & l'Etat en combustion, & à laquelle on immole tout? Que dit-elle? Que nous apprend-t elle? Elle censure cette Proposition (la 27[e].) *La foi est la premiere grace, & la source de toutes les autres.* Elle censure donc S. Augustin, qui dit formellement: *La foi nous est donnée* la premiere, *& c'est par son moyen que nous obtenons* les autres choses, *en quoi consiste la bonne vie.* (*Fides* prima *datur, ex quâ impetrantur cætera.* de Prædest.Sanctorum,c. 7. n.12.) Elle n'a pas plus d'égard à ce qu'enseigne expressement le Concile de Trente. (Sess. 6. chap. 3.)

» Lorsque l'Apôtre dit, que l'homme est justifié par la foi, il faut entendre ces paroles dans le sens que l'Eglise Catholique a perpétuellement embrassé & exprimé; c'est-à-dire, que la raison pour laquelle on dit que nous sommes justifiés par la foi, c'est parce que la foi est le *commencement* du salut de l'homme, le *fondement* & la *racine* de toute justice. *Humanæ salutis initium, fundamentum & radix omnis justificationis.*

Si

Si la foi eſt le *commencement* du ſalut, *la foi eſt la premiere grace*. Si elle eſt la *racine* de toute juſtice, elle eſt la ſource de toutes les graces. Elle eſt donc *la premiere grace*, ſelon le ſaint Concile de Trente. Telle eſt la doctrine que l'Egliſe a reçue de S. Paul, & qu'elle a enſeignée dans tous les tems : doctrine Apoſtolique, à laquelle par conſéquent il n'eſt pas permis de renoncer, en condamnant une propoſition, où elle ſe trouve exprimée d'une maniére également claire & correcte.

» Il n'y a que deux amours, d'où » naiſſent toutes nos volontés & toutes » nos actions : l'amour de Dieu, qui » fait tout pour Dieu, & que Dieu ré- » compenſe : l'amour de nous-mêmes » & du monde, qui ne rapporte pas à » Dieu ce qui doit lui être rapporté, » & qui par cette raiſon même devient » mauvais. » Cette doctrine de la Propoſition 44 condamnée par la Bulle, eſt clairement (comme on l'a fait voir en tant d'endroits) la doctrine de S. Auguſtin, de S. Leon Pape, de S. Grégoire le Grand ; & un peu de bon ſens ſuffit pour s'aſſurer que cette doctrine eſt eſſentielle à la Morale Chrétienne. Nos actions libres naiſſent d'un amour libre. Cet amour ne peut avoir pour

objet que Dieu ou les créatures. *Il n'y a* donc *que deux amours*, celui de Dieu, que les saints Peres appellent charité, & celui de la créature, que l'on nomme cupidité. Par-là l'on voit encore combien est exacte & véritable la 40^e Proposition, qui porte que *sans la grace de J. C. nous ne pouvons rien aimer qu'à notre condamnation.* Car il n'y a que la grace de J. C. qui inspire la charité, & qui bannit la cupidité. Il en est de même de la Proposition 46 conçue en ces termes : *la cupidité ou la charité rendent l'usage des sens bon ou mauvais.* Ajoutez-y la 49. *Nul péché sans l'amour de nous-mêmes, comme nulle bonne œuvre sans l'amour de Dieu.*

Le P. Quesnel avoit dit encore (Proposition 78) que *le Peuple Juif étoit la figure du Peuple élu, dont J. C. est le chef. On s'en sépare* (avoit il ajouté) *aussi-bien en ne vivant pas selon l'Evangile, qu'en ne croyant pas à l'Evangile.* Qu'a-t-on pu ou voulu condamner dans cette Proposition ? Ou qu'a-t-on voulu nous apprendre par cette censure ? Le Peuple élu n'est-il pas celui qui parvient par la sainteté au bonheur éternel ? Et n'est-il pas de foi qu'on se sépare de ce peuple en vivant dans le crime ?

Digitized by Google

Qu'y a-t-il enfin de repréhenſible dans la 88e Propoſition : *On ne ſait ce que c'eſt que le peché, & la vraie pénitence, quand on veut être rétabli* D'ABORD *dans la poſſeſſion des biens dont le peché nous a depouillés, & qu'on ne veut point porter la confuſion de cette ſeparation.* Remarquez qu'il s'agit d'un pécheur, qui a perdu par ſon peché les biens ſpirituels, la grace, & le droit de participer aux Sacremens. Remarquez que ce pécheur n'eſt point docile : qu'il veut être *d'abord* abſous & envoyé à la ſainte Table ou au ſaint Autel : remarquez qu'il ne veut ni être humilié, ni ſe ſoumettre. Peut on croire qu'il ſache *ce que c'eſt que le peché*, ce que mérite le péché, ou ce qu'exige & renferme la pénitence, qui ſeule en obtient le pardon ? Il ne faudroit que la cenſure d'une pareille Propoſition pour juſtifier tout le Pichoniſme ; & les Evêques qui ſe ſont ſi juſtement élevés, & avec tant de zéle contre le Livre du P. Pichon, n'ont rien dit de moins fort, & quelques-uns même ont été plus loin que cette Propoſition, ſans avoir rien outré.

Quand on exige de nous, que nous renoncions à des vérités ſi claires, ſi importantes, ſi populaires, & qu'on



Digitized by Google

prétend nous y forcer par l'autorité d'un nombre de Pasteurs, n'est-ce pas vouloir nous faire franchir les bornes posées par nos Peres? C'est donc le cas de prendre la parole de S. Paul pour régle: » Quand nous vous annoncerions » nous-mêmes, ou quand un Ange du » Ciel vous annonceroit un Evangile » différent de celui que nous avons an- » noncé, qu'il soit anathême. » De cette régle si importante & si décisive, S. Cyprien [ Lettre 27. ] concluoit qu'il ne falloit pas écouter les Martyrs, qui vouloient que *d'abord*, & sans satisfaction, les pécheurs fussent rétablis dans la jouissance des biens dont le péché les avoit dépouillés.

Vincent de Lerins alléguant le même texte de S. Paul, demande pourquoi l'Apôtre ne dit pas: *Quand je vous annoncerois*, mais, *quand nous vous annoncerions nous mêmes* un autre Evangile? A quoi cet Auteur du V. Siécle [ qui a écrit d'une maniere si solide & si lumineuse sur l'antiquité & l'universalité de la Foi Catholique ] répond que c'est comme si S. Paul avoit dit: „ Quand » même Pierre, André & Jean, quand » même enfin toute l'assemblée des A- » pôtres nous annonceroit un autre E- » vangile que celui que nous vous a-

Trait remarquable.

Digitized by Google

» vons prêché, qu'il ſoit anathême. »
On voit [ ajoute Vincent de Lerins ] que l'Apôtre ne fait cette ſuppoſition viſiblement impoſſible, que *pour nous affermir plus inviolablement dans la foi.*

A Dieu ne plaiſe auſſi que nous la faſſions jamais comme poſſible, cette ſuppoſition ; encore moins comme d'une choſe actuellement exiſtante. Non, jamais le Corps des Paſteurs n'enſeignera l'erreur, de même que jamais un Ange du Ciel ne nous détournera de la vérité. Mais, s'il falloit opter, ſouvenons-nous [ ſelon l'avertiſſement de S. Paul ] que nous devrions nous attacher à la vérité révélée, plutôt que d'y renoncer par conſidération pour quelque autorité apparente que ce puiſſe être. En effet [ comme le remarque S. Auguſtin ſur cet endroit de l'Epitre aux Galates ] la vérité doit être aimée pour elle-même, & non à cauſe de *l'homme* ou de *l'Ange*, par qui elle eſt annoncée. Car [ dit encore ce ſaint Docteur ] qui n'aime la vérité qu'à cauſe de ceux qui l'annoncent, ſera diſpoſé à aimer le menſonge, s'ils viennent à le tirer de leur propre fond, & à l'enſeigner.

Ajoutons ſur ce ſujet une réflexion non moins utile que naturelle : on peut

être induit en erreur, ou en méprisant, comme l'ont fait les Protestants, l'autorité des Pasteurs, qui sont les Anges visibles du Seigneur ; ou en se persuadant que c'est le Corps des Pasteurs, ou quelqu'Ange du Ciel, qui nous enseigne l'erreur à laquelle on veut nous faire participer. Ne résistons jamais à l'unanimité réelle des Pasteurs, qui enseignent les dogmes de la foi, mais ne nous rendons point à l'autorité apparente des Pasteurs, sous le nom desquels on nous propose l'erreur.

Unanimité des Pasteurs, canal de la foi, non une autorité apparente.

Si un Ange se présente à nous comme descendant du Ciel, & qu'il combatte des vérités aussi constantes que celles qui sont exprimées dans les Propositions que nous venons d'exposer ; tenons-nous assurés que c'est un Ange de Satan qui se transforme en Ange de lumiére. Si on nous dit que le Corps des Pasteurs autorise les erreurs qu'établit la Constitution, répondons que cela n'est, ni peut être véritable. De simples fidéles peuvent ne pas savoir les conditions nécessaires pour faire d'un Décret du Pape un Décret de l'Eglise universelle. Ils peuvent ignorer dans le fait, si telles ou telles conditions ont lieu à l'égard de la Bulle *Unigenitus* ; mais ils peuvent & doivent sa-

Digitized by Google

voir qu'au moins il y a un grand nombre des 101 Propositions, qui n'expriment que des vérités certaines; qu'on ne peut par conséquent recevoir le Décret qui les condamne; que ce seroit faire injure à l'Eglise de le lui attribuer; & qu'en vain on nous menace d'anathême, puisqu'au contraire S. Paul dit anathême à quiconque les condamne, & encore à quiconque les veut faire condamner.

Ce qui est à la portée des simples.

Que cet anathême est terrible pour les faux Apôtres, qui prêchent la Bulle! Ils triomphent, quand ils ont renversé quelque personne foible ou peu instruite. Qu'ils tremblent plutôt, & qu'ils craignent pour eux-mêmes la condamnation & la confusion des vieillards accusateurs de Susanne.

Il est vrai que chaque particulier n'est pas en droit de dire anathême à cet Ange, qui paroît descendu du Ciel; à la personne de ce séducteur, qui a d'ailleurs toutes les apparences de lumiére & de sainteté; à ces Pasteurs, qui en nous parlant au nom de l'Eglise, lui font dire ce quelle ne dit point, ce quelle ne croit point, & le plus souvent ce qu'ils ne croyent point eux-mêmes. C'est l'Apôtre qui le prononce, cet anathême, & qui l'a pro-

A qui appartient le droit de dire anathême.

noncé par avance contre ceux qu'il savoit devoir introduire dans l'Eglise ce que nous y voyons. C'est sur-tout au Concile Général, qu'il appartient de le prononcer avec une autorité souveraine, & il peut le prononcer en certains cas contre les successeurs mêmes de saint Pierre & de saint Paul. C'est ainsi qu'en a usé le sixiéme Concile Général contre le Pape Honorius, qui avoit altéré le dogme & le langage de l'Eglise: le dogme, en enseignant qu'il n'y avoit qu'une seule volonté en Jesus-Christ; & le langage, en supprimant les termes d'une & de deux opérations.

Qu'on y prenne garde: ce n'est qu'à la faveur de l'ignorance que les Jesuites pourroient réussir à faire regner une Bulle, qui n'est évidemment faite que pour eux, c'est-à-dire, qui ne peut servir qu'à autoriser le nouvel Evangile qu'ils veulent introduire. Qu'il s'agisse, ou de répondre à leurs adversaires, ou de les attaquer; où remontent-ils? Aux Bulles contre Baïus, qui au fond ne fixent & ne décident rien. Là commence leur Tradition: c'est de-là qu'ils partent toujours, & ils ne partent que de-là. Vous ne les verrez pas remonter plus haut; & s'il étoit possible qu'ils

Ce que c'est que la Tradition des Jésuites.

vinſſent à bout de faire prévaloir dans l'Egliſe leur ſiſtême anti-chrétien, ce ne pourroit être qu'en y étouffant peu à peu toute lumiere. Qu'on examine leur plan ; & l'on verra que c'eſt en effet à quoi ils tendent. Depuis que leur Bulle a ſubjugé tous les Corps Eccléſiaſtiques & Réguliers, depuis qu'elle s'eſt emparée des Univerſités, des Facultés, quelle étude fait-on de la doctrine des Peres de l'Egliſe ? Ils ne ſe vendent plus, parce qu'il paroît ſuperflu de les lire. Ceux qui reſtent dans les Bibliotèques, ou ſont ſous la clef ſans en faire d'uſage, ou ne ſont deſtinés qu'à ſervir de ſpectacle pour la repréſentation. Ainſi tout ſemble ſe réduire à la tradition courante des trois eſpéces de Bulles, que ces Peres font valoir à tort & à travers de toutes leurs forces. C'eſt par où ils paroiſſent avoir enchaîné l'Egliſe de France. Ils trouvent beaucoup plus d'oppoſition à leur Moliniſme dans les Egliſes étrangéres. Qu'on ſe ſouvienne bien de l'aveu qu'ils en font au Pape par l'organe de feu M. Languet.

Etude des SS. Peres abandonnée.

Au lieu de les ſuivre dans les ténébres où ils voudroient nous enfoncer, aurons-nous tort de les rappeller ſans ceſſe *aux anciennes bornes poſées par*



Digitized by Google

Deut. 32. 7. nos *Peres*, en leur disant : *Interrogez les races passées. Consultez les siécles anciens : Considérez ce qui s'est passé dans la suite de tous les tems : Interrogez votre pere, & il vous instruira : Interrogez vos ayeux, & ils vous diront* : Si l'homme sans Jesus-Christ a quelquequ'autre chose que le mensonge & le péché : *nemo habet de suo nisi peccatum & mendacium* ; si la Religion Chrétienne n'est pas essentiellement un culte d'amour ; si l'homme devenu criminel, uniquement parce qu'il a cessé d'aimer Dieu, peut, sans commencer à l'aimer, commencer à lui plaire.

2. Concile d'Orange.

*Ils vous diront*, si Moïse a donné quelqu'autre chose que la Loi, sous laquelle gémissoit l'esclave indocile, & si Jesus-Christ seul n'a pas donné la grace des enfans, l'amour qui fait les serviteurs Fidéles. *Nous croyons*, disent les Apôtres par la bouche de S. Pierre, *que c'est par la Grace du Seigneur Jesus-Christ que nous serons sauvés.* Premiere vérité décidée par les premiers Evêques dans le premier Concile de la premiere Eglise contre les premiers ennemis de la Grace de Jesus-Christ : Que c'est elle seule qui sauve l'homme en tout tems, en tout état, en toute condition. Sans elle, rien n'est utile au salut, & tout y peut être contraire.

Act. 15. 11.

Vérité primitive.

Digitized by Google

*Il vous diront*, ſi quelqu'autre choſe que la différence de l'amour peut changer un cœur, dont tous les mouvemens doivent être réduits en derniere analiſe à quelqu'amour. *Il vous diront*, ſi Dieu n'a pas tout pouvoir ſur le cœur de ſes créatures ; & ſi ce n'eſt pas une impieté de nier qu'il puiſſe tourner le cœur comme il lui plaît, ſans bleſſer ſa liberté, à commencer même par le cœur des Rois. *Sicut diviſiones aquarum, ita cor Regis in manu Domini : quocumque voluerit, inclinabit illud.* Prov. 21. 1. *Ils vous diront*, ſi quelqu'un peut ravir des mains du Fils les brebis que le Pere lui a données ; Joan. 6. 39 & ſi les priéres que ce Fils bien aimé lui a offertes dans les jours de ſa chair, n'ont pas été pleinement éxaucées. *Ils vous diront*, s'il ne faut pas s'aſſurer que la triſteſſe & les gémiſſemens du pécheur ſont ſincéres & durables ; & ſi ce n'eſt pas conſéquemment une conduite ſage, pleine de lumiere & de charité, que de lui donner le tems de prouver ſa converſion par ſes œuvres.

*Il vous diront*, ſi toute l'Ecriture inſ- 2. Tim. 3. 16. pirée de Dieu n'eſt pas bonne & utile pour inſtruire, pour reprendre pour corriger, pour conduire à la pieté & à la juſtice. Si ces divines Ecritures ne ſont pas le lait du Chrétien : s'il n'eſt



Digitized by Google

pas dangereux de l'en vouloir ſevrer : s'il n'eſt pas utile à toutes ſortes de perſonnes d'étudier & de connoître l'eſprit & les miſteres de ces ſaints Livres ; & ſi le Dimanche ne doit pas être ſur-tout ſanctifié par cette lecture.

Ibid. 12. *Ils vous diront*, ſi dans ces Livres ſacrés il n'eſt pas écrit que *tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jeſus-Chriſt ſouffriront perſecution*, & ſi c'eſt un mal de le répéter après elle. *Ils vous diront* enfin (pour abreger cette énumération,) s'il eſt quelque puiſſance dans le monde, qui ait été donnée pour *la deſtruction*, & non pour *l'edification*, ou qui puiſſe *quelque choſe contre la verité*, qui demeure éternellement.

2. Cor. 13. 8. 10.

Ce n'eſt là, comme on voit, qu'une partie des vérités capitales, que la Bulle proſcrit dans les 101. Propoſitions. En les cenſurant, elle nous prêche donc un nouvel Evangile que celui qui nous a été prêché par les Apôtres, & tranſmis par la Tradition. Quand donc cette Bulle nous ſeroit préſentée, non pas ſeulement par cinq Papes de ſuite, mais (ce qui eſt impoſſible,) par tout le Collége Apoſtolique & par un Ange même : c'eſt à elle qu'il faut dire anathême, ſelon S. Paul ; parce-que la doctrine de ce Décret ne ſauroit être

univerſellement profeſſée par tous les Evêques Catholiques. Il n'y a eu juſqu'à préſent que quelques Evêques, & ſpécialement Meſſieurs de Saleon & Languet, qui ayent oſé le faire d'une maniere nette & diſtincte, & encore même au loin, c'eſt à-dire, en Italie & à Rome, où leur interprétation de la Bulle, quoique naturelle & ſincére, a été ſi mal accueillie.

Il eſt donc d'un devoir indiſpenſable à tout Fidéle de tranſmettre ce précieux dépôt de vérités, qui a fait les ſaints, à ceux qui viendront après nous, avec la même fidélité qu'il nous a été conſervé par nos prédeceſſeurs. Plus la tentation eſt grande, plus elle doit redoubler nos ſoins & nos priéres. Il n'eſt pas néceſſaire d'appuyer ſur l'obligation des Eccléſiaſtiques. Tout Chrétien, dans la poſition où nous ſommes, a le même engagement: & quand il s'agit de tout, juſqu'aux femmes & juſqu'aux enfans, comme on aura la conſolation de le voir dans cette Collection, tous peuvent être témoins, & tous, lorſque l'occaſion s'en préſente, ſont dans l'obligation de l'être. Devoir indiſpenſable pour tous.

C'eſt ainſi que Dieu permet dans le tems de perſécution, que toutes les puiſſances ſoient contraires aux pré- Prop. 96.

dicateurs de la vérité, afin que sa victoire ne puisse être attribuée qu'à sa grace. Il est alors donné à la bête de faire la guerre aux Saints, & de les vaincre. Telle est l'idée que s'en forme l'homme charnel ; & c'est de cette défaite apparente que la foi voit n'aître la couronne de gloire, qui les fait regner dans l'éternité. Quelqu'un sera peut-être tenté de rabattre beaucoup de la qualité de Martyrs, qu'on donne à plusieurs, quoique vivement persécutés, soit pendant leur vie, soit après leur mort. Où est (dira t-on) le sang répandu, qui mérite de le décorer de ce titre d'honneur ? C'est ce que vont dire ceux qui ne sont attentifs qu'à une espéce d'homicide, & à une effusion extérieure de sang, qui frappe les sens, ou l'imagination, comme à des enfans. Ils comptent pour peu la fuite, l'éxil, l'indigence & la prison même des innocens, dont la conspiration des ambitieux & des protecteurs de l'erreur est la cause. C'est la réflexion d'un grand homme, que son amour pour la vérité avoit exposé à ces rudes épreuves.

Fausse idée qu'on a du Martyre.

Explic. de la Passion, part. 1. c. 21. art. 2. t. 1. p. 608.

*Qu'on nous mene plutôt à la Grève*, disoit une sainte Religieuse Carmelite à Dom la Taste, Evêque de Betlehem,

Digitized by Google

ſon Viſiteur. Elle avoit raiſon. C'eſt une affaire plus prompte & plus nette d'avoir à porter ſur le billot ſa tête, pour y recevoir le coup de la mort, que d'être conſumé à petit feu par des véxations, qui ſe renouvellent chaque jour en cent manieres différentes, ſurtout dans les priſons Monaſtiques, où l'on a autant de Geoliéres dévotement impitoyables que de Religieuſes prévenues. Les exemples en ſont ici fréquens, & le courage des Filles fait honte à tant de lâches déſerteurs de la vérité, & même à certains défenſeurs, qui comptent pour beaucoup un témoignage rendu, ſans qu'il leur en ait couté grand'choſe.

„ Il y en a beaucoup, (dit S. Auguſ- Serm. 286.
„ tin) qui ſouffrent le Martyre dans un n. 7. t. 5. p.
„ lit: oui, beaucoup. Dans cet état 1151.
„ le malade s'écrie : je ſouffre à ne
„ pouvoir plus y tenir. Vient la tenta-
„ tion : un homme, une femme l'invi-
„ te à employer quelque ligature, quel-
„ que reméde ſuperſtitieux. Tels & tels
„ (dit-on au malade) on été tout-à-
„ coup guéris. La foi du malade réſiſte,
„ il ne veut pas entendre parler d'un
„ pareil médicament. Il eſt ſans force,
„ & le voilà vainqueur du Diable. Col-
„ lé ſur le lit de douleur ce vrai Mar-

„ tyr reçoit la couronne immortelle „ de celui qui eſt mort ſuſpendu au „ bois de la Croix. „ N'eſt-ce pas-là la poſition de tant d'ames différentes, à qui l'on promet la délivrance de leurs maux, la liberté, les places, les récompenſes, les dignités, au moyen d'un trait de complaiſance, du grain d'encens jetté à l'idole, de ce mot ſpécifique : *je me ſoumets.*

Excès de nos maux plus grands qu'autrefois.

Perſonne n'ignore combien le dix-huitiéme ſiécle a de reſſemblance avec celui, où les Arriens paroiſſoient triompher dans l'Egliſe. Ce qui peut le différencier, c'eſt que notre tems a quelque choſe de beaucoup plus ſiniſtre & de ſéduiſant qu'alors. On ne trouvoit pas dans tous les coins de la terre une ſocieté d'hommes, qui par une correſpondance très liée & par une puiſſance qui embraſſe tout l'univers, tiennent en quelque ſorte dans leurs filets tous les gens de bien, pour les rendre victimes, ſoit de leurs erreurs, ſoit de leur haine couverte du manteau de la Religion. Mais ce que dit S. Bazile à des Solitaires perſécutés par les Ariens, eſt une leçon qui nous convient, quoique raportée en divers Ecrits.

Epiſt 303. „ Le nom doux & favorable, que „ portent ceux qui ſont les maux, ( di-

„ ſoit ce grand Evêque) n'empêche pas „ que leurs actions ne doivent être „ priſes pour des actions d'ennemis. En „ effet je regarde la guerre qu'on eſſuie „ de la part de ſes concitoyens, com„ me la plus fâcheuſe; car il eſt aiſé „ de ſe défendre contre un ennemi dé„ claré; mais le moyen de ſe mettre „ à couvert des bleſſures, qui viennent „ de la part de ceux qui ſont mêlés „ avec nous? C'eſt ce que vous avez „ éprouvé. Car nos peres ont été per„ ſécutés, mais par ceux qui adoroient „ les idoles.... Or ceux qui nous per„ ſécutent aujourd'hui, ne nous haïſ„ ſent pas moins que faiſoient ces an„ ciens ennemis. Mais ce qui eſt un „ piége pour pluſieurs, ils ſe parent „ du nom de Jeſus-Chriſt, afin que „ ceux qui ſont perſécutés ne jouiſ„ ſent pas de la conſolation de paſſer „ pour Confeſſeurs. Car bien des gens „ ſimples avouent qu'à la vérité on nous „ fait bien des injuſtices; mais ils ne „ donnent point le nom de Martyre à „ la mort que nous ſouffririons pour „ la vérité. C'eſt pourquoi je ſuis con„ vaincu que le juſte juge nous réſerve „ une plus grande récompenſe, qu'à „ ceux qui ont autrefois ſouffert le mar„ tyre; puiſque ceux-là avoient tout

Mérite des ſouffrances peu connu.

» ensemble la gloire du martyre, que
» les hommes ne leur disputoient pas,
» & la récompense qu'ils recevoient de
» Dieu. Mais pour vous, après des ac-
» tions qui ne sont pas moins coura-
» geuses, vous ne recueillez point
» d'honneur de la part des peuples; en
» sorte qu'il y a lieu de croire que la
» récompense préparée dans le Ciel pour
» les travaux que l'on supporte main-
» tenant pour la foi, est beaucoup
» plus abandante.

» C'est pourquoi nous vous exhor-
» tons de ne vous pas laisser abbatre
» au milieu des tribulations, mais de
» vous renouveller dans l'amour pour
» Dieu, & d'ajouter de jour en jour
» à votre ardeur, sçachant que c'est en
» vous que doit être conservé le reste
« de la piété... que le Seigneur doit
» trouver sur la terre, lorsqu'il vien-
» dra. Soit que les Evêques aient été
» chassés de leurs Eglises, que cela ne
» vous ébranle point : soit que du mi-
» lieu du Clergé vous voyez sortir des
» traitres, que cela n'affoiblisse point
» votre confiance en Dieu : car ce ne
» sont pas les noms qui nous sauvent,
» ce sont les mouvemens de la volonté,
» & l'amour sincére pour celui qui nous
» a créés. Rappellez dans votre esprit,

Digitized by Google

» que dans l'attaque qui a été livrée à » notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ce furent les Pontifes, les Prêtres & les » Docteurs de la Loi, qui tramérent » la conſpiration : & qu'il ſe trouva un » petit nombre, qui étoit d'entre le » peuple, qui reçurent la parole avec » ouverture de cœur. Souvenez-vous » que ce n'eſt point la multitude qui » ſe ſauve, mais que ce ſont les Elus » de Dieu. Ainſi que la multitude du » peuple ne vous épouvante point, elle » reſſemble aux flots de la mer, qui eſt » agitée par les vents. Car quand un » ſeul ſe ſauveroit, comme Lot ſe ſauva de Sodome, il faut demeurer dans » l'attachement à la vérité, & conſerver une eſpérance inébranlable en » J. C. puiſque le Seigneur n'abandonnera point ſes Saints. »

La ſalut eſt du petit nombre.

Peut-on ſuivre un guide dont les conſeils ſoient plus ſages, les avis plus ſalutaires, les maximes plus ſûres, pour nous conduire dans des tems auſſi difficiles que ceux où nous nous trouvons ? Qui nous auroit aſſuré que les tribulations que l'on ſouffre dans le ſein de l'Egliſe, de la part de ceux qui portent le même nom que nous, ne ſont pas moins méritoires que celles que nos Peres ont ſouffertes dans les

Vérité très-conſolante.

premiers tems, de la part des Idolâtres, nous aurions cru être suffisamment dédommagés de tout ce que nous aurons à souffrir pour la vérité. S. Basile va plus loin. Il est persuadé que le juste Juge réserve à de pareils traitemens une plus grande récompense.

Mais à cet égard le rideau n'est-il pas tiré par un coin avant le tems de la manifestation ? A commencer par le saint Prêtre, M. de la Noë-Mesnard, on en rencontre un bon nombre, dont le crédit auprès de Dieu annonce la magnifique récompense qu'ils ont reçu du souverain Rémunérateur de leurs souffrances. Ce sont des traits de lumiére, que la puissance de leur intercession en faveur des Fidéles, fait éclater, & qui nous servent de garand de l'état de gloire de ceux, dont Dieu permet que l'état apparent d'humiliation & d'opprobre où ils sont morts, continue toujours aux yeux de leurs ennemis : mais leur bonheur n'en est pas moins consommé. *Coronat in occulto Pater, in occulto videns*, dit S. Augustin.

Il est assez ordinaire de revêtir les cabinets des portraits de grands hommes, ou de personnes de piété. Ce sont des tableaux inanimés, qui ont leur utilité ; mais ici nous pouvons dire a-

Digitized by Google

vec S. Ambroiſe, que nous marchons entre pluſieurs images de J. C. *inter multas imagines Chriſti ambulamus.* Images de J. C. qui ne le repréſentent pas ſeulement au-dehors, mais qui le renfermant au-dedans d'eux-mêmes, l'expriment avec une diverſité de nuances, par ce qu'il y a d'intime & de plus divin. Il ne rend pas ces images ſeulement vivantes, mais il agit auſſi extérieurement en elles pour leur ſanctification, & pour la nôtre. Soïons de ceux, dont le même Saint dit, à qui la vue d'un homme de bien eſt un avertiſſement de corriger leurs mœurs: *Pleriſque juſti aſpectus admonitio correctionis eſt.*

Apprenons de S. Bernard les heureux effets d'un tel ſpectacle. Voici ce qu'il éprouvoit de ce reméde, au commencement de ſa converſion, dans les plus grandes ſéchereſſes qui lui arrivoient. » Mon ame, dit-il, étoit quelquefois » dans une langueur, qui augmentoit » de plus en plus. Elle ſe laiſſoit aller à » l'ennui, à un dégoût, qui lui cauſoit » un engourdiſſement & une eſpéce » de ſommeil. Ainſi j'étois accablé de » triſteſſe; j'étois dans une eſpéce de » déſeſpoir en repaſſant ces paroles dans » mon eſprit. Qui pourra ſoutenir cet- » te froideur mortelle, à laquelle il a-

» bandonne mon ame ? Mais tout d'u
» coup la vue & les paroles de quelq
» homme spirituel, ou souvent mêm
» le souvenir d'un homme de ce cara
» tére, ou mort, ou absent, attiroit
» souffle de Dieu, & faisoit couler l
» pleurs. Que pouvoit-être cela, sino
» une certaine odeur, & comme u
» écoulement de l'onction intérieure
» qui remplissoit le cœur de ces Saints.

Reméde aux diverses peines.

Sans être à ce degré de vertu, où toit ce Saint dès l'entrée de sa conversion, combien d'autres font l'ave qu'une lecture des Vies ou de l'Histoire de Port-Royal a l'heureux effet d calmer leurs peines, de les relever d l'abbatement, de dissiper leurs chagrins d'adoucir leurs douleurs, & de rétablir la paix dans leur cœur, quoiqu'i y ait déja long-tems que ces saintes ames soient réunies à Dieu ? Ne doit-on pas tirer le même avantage de ceux dont le précieux souvenir est encore récent ? Ils sont à nous par les liens de la nature, encore plus par ceux de la grace, à titre les uns de peres, de meres, les autres de freres, de sœurs, tous d'amis & de concitoyens. Ce n'est que d'hier, qu'ils viennent de nous quitter pour entrer dans leur patrie, où doivent tendre tous nos désirs. Leurs ver-

us, qui sont leur parfum, ne se font jamais mieux ressentir, que quand le feu du S. Esprit, qui les soutient au milieu de celui de la pénitence ou de la persécution, rend leur odeur plus pénétrante. On n'éprouve jamais mieux la bonne odeur d'un parfum, que lorsqu'il s'exhale, dit S. Grégoire sur Job. C'est le feu qui fait heureusement évaporer l'encens dans toutes ses parties: il est cause que l'odeur s'en répand de toutes parts: image naturelle de ce qui arrive à la mort de plusieurs défenseurs de la vérité. Telle est la force de cet encens spirituel : il parfume tous les habits de l'Eglise: elle entre en des transports de joie d'avoir enfanté avec douleur autant d'enfans qu'elle en a engendré pour le Ciel. Le touchant échantillon des sentimens de cette sainte Mere dans la généreuse Carmelite Frigery, à la vue de sa sœur Charlotte qui venoit d'expirer! Son article est au 28 Juin 1748.

Ce que tant de gens du monde ont dit en voyant ces pieux personnages disparoître de la terre, pourra-t-on s'empêcher de le répéter? *Que je meure de la mort des Justes, & que ma fin ressemble à la leur!* Nomb. 23. 10. Mais pour le faire avec fruit, il faut imiter ce qu'on a comme entre les mains : *Imitamini quod trac-*

*tatis*. A chaque vie édifiante, c'eſt une leçon qu'il convient de ſe faire à ſoi-même, ſans avoir beſoin d'autre moniteur.

Un fameux Peintre de l'antiquité, attaché à ſon attelier, ſe vantoit, tant il excelloit en ſon art, de travailler pour l'éternité, c'eſt-à-dire, qu'il étoit ſûr d'immortaliſer ſon nom par autant de chef d'œuvres qu'il faiſoit de tableaux. *Pingo æternitati.* Ce que la vanité faiſoit dire à cet Artiſte, la Piété l'a fait faire à ceux qui s'offrent ici à nos regards dans toutes les contrées. Tous les jours nos Littérateurs, pour exalter les Ouvrages de ceux qui travaillent pour le ſervice de Babilone, s'écrient du plus haut ton : *Il penſe en grand.* Tout ce grand eſt néanmoins borné au tems qui emporte tout. Les voilà ceux qui réellement & littérallement penſent en grand. Ce ſont *des Princes* du Royaume de Dieu, *qui ont des deſſeins dignes de Prince, & qui ſe levent pour les exécuter.* Ils ont pour étoile que rien ne ſubſiſtera après la vie, que rien ne ſera couronné dans l'éternité, que ce qui aura été fait pour l'éternité ; c'eſt-à dire, confomément à la loi éternelle de la vérité, par le principe éternel de la charité,

Ce que c'eſt que penſer en grand.

Iſaïe 32. 8.

Digitized by Google

charité, & par le motif éternel de la gloire de Dieu.

Le courage qui les éleve au dessus de la crainte des éxils, des bannissemens, de la prison, & de la mort même, joint à leur vie édifiante, qui orne la doctrine pour laquelle ils souffrent, leur attirent le respect & la confiance. Comme les anciens Fidéles, ils réunissent, au moins en quelque degré, ces deux caractéres, d'être persécutés, & d'être féconds : d'être contredits, & de se faire croire. Répandus dans tout le Royaume & au delà, ils annoncent par leur état même, les grandes vérités, qui nous font essentiellement chrétiens. Par eux le Seigneur fait sa mission vers ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle. Sous l'oppression, ils en gagnent plusieurs : dans les cachots même leur patience est une prédication plus persuasive que les plus beaux Sermons. Leur fécondité se manifeste par des conversions merveilleuses. Des Laïques en sont quelquefois les Ministres, à la honte du Clergé persécuteur.

Mission de Dieu par la persécution.

Chacun de ces vrais Chrétiens a lieu de dire, comme Tertulien : » Aussi tôt » que je parois, je fais rougir les vi-» cieux. Car qui ne souffre pas une » vive peine, en voyant son ennemi ?

» *De occursu meo vitia suffundo. Quis*
» *enim cùm æmulum viderit, non pati-*
» *tur?* » Celui (dit S. Augustin) qui
» méprise le monde, qui ne cherche
» que Dieu, qui supporte avec patien-
» ce les injures & les maux, est un pro-
» dige, qui étonne les amateurs du
» monde. »

Voyez dès le commencement la marche de la Religion. Par où avance t'elle davantage ses affaires? sinon par le tableau varié de toutes les vertus, exposé par ses premiers enfans aux yeux du genre humain. A la lumiére de ce flambeau, encore plus que par tout autre moyen, on vit le Païen passer de l'Idolâtrie & de ses vices, au vrai culte & à la vertu la plus éminente. Peu d'Ecrits alors, mais pratique constante de l'Evangile. Aujourd'hui tout abonde de bons Livres, & peu de fidélité à les suivre. C'est-là toutefois le grand art, qui donne du corps aux vérités de la Religion. Les mœurs s'apprennent bien mieux par des exemples singuliers, que par de belles spéculations. A force de bien faire, les premiers Chrétiens ont changé leurs ennemis en imitateurs: à force de souffrir ils ont désarmé & converti leurs propres bourreaux. Trois cens ans de persécution soufferte avec

patience & même avec joie ont changé la face de l'univers. Point d'autre méthode à pratiquer pour faire retourner l'Eglise à sa premiére splendeur. Force de l'exemple.

A quel dessein Salomon, pour la construction du Temple, *commande*-t-il de *prendre des pierres grandes & d'un grand prix pour* en faire *les fondemens?* N'étoit-ce pas (dira-t-on) les ensevelir à pure perte, au lieu de les faire servir au dehors de superbe ornement? Mais tel est l'ordre d'architecture que suit le souverain Architecte de l'Eglise. Dans les premiers siécles les plus belles pierres ont été par les plus cruels opprobres mises dans le fondement. Au renouvellement qui doit se faire en elle, est-il étonnant qu'*il les prépare* pour cet effet? Les voilà jettées en terre sous nos yeux dans ce Tableau. C'est que Dieu recommence à bâtir sur un plan d'une vaste étendue. Heureux quiconque entre, aux dépens de tout, dans cette divine structure! Nous sommes invités à nous y préparer une place. La grace en est l'ouvriére, mais l'exemple en est le plus fort instrument. 3. reg. 5. 12.

*Verba movent, exempla trahunt.* Les paroles, les raisons peuvent exciter au bien; mais rien n'a de plus fort ascen-



Digitized by Google

dant que le bien même pratiqué. Trop souvent dans d'éloquens Prédicateurs l'exemple détruit plus que la parole n'édifie ; mais la vue des vertus vraiment chrétiennes est un Evangile vivant. C'est un fleuve qui nous porte, un torrent qui nous entraîne. Telle est cette multitude de gens de bien, qui nous devancent dans la route de l'éternité bienheureuse. Il n'y a point d'état, point de condition, qui n'ait à choisir ici de grands modéles. Une pieuse curiosité pour les connoître, pour se familiariser avec eux, y trouvera une satisfaction continuelle. On a droit d'en faire un livre journalier. On a besoin de l'avoir sans cesse en main, pour l'opposer au débordement des vices, & à cette ignorance du mistére de J. C. qui gagne les montagnes & inonde les vallées.

Ce qu'il faut penser des Sociétés Littéraires.

Jamais le talent de la parole ne fut plus universellement cultivé : tout fourmille de Sociétés Littéraires. La Religion y fait-elle quelque profit ? Est-ce dequoi la dédommager de tant de pieux Prédicateurs, de saints Missionnaires, d'Orateurs vraiment chrétiens, qu'elle possédoit en foule dans le siécle passé, & au commencement de celui-ci, mais qui ne sont plus rem-

placés dans le même ordre ? On le voit avec douleur : C'eſt au ſervice de Babilone, que ſont communément conſacrés les plus grands dons de l'eſprit. On va déterrer juſques dans ſes anciennes ruines ce qu'une Providence vangereſſe y avoit enſevelis, comme à deſſein de faire revivre ce qui a fait tant de réprouvés.

Un ſaint Laïc, c'eſt le célébre M. de Pontchateau, avoit honte de l'éclat & de la nobleſſe de ſa famille, parce qu'il y voyoit plus d'ames perdues que dans une condition baſſe. Et l'Eccléſiaſtique, avide d'érudition pour ſe faire un nom, s'attache aux mêmes objets de la Babilone réprouvée. Il oublie qu'*enrôlé au ſervice de Dieu*, il ne doit point *s'embarraſſer dans des affaires du ſiécle, pour ne s'occuper qu'à ſatisfaire celui qui l'a enrôlé.* Un ſaint Auguſtin, beaucoup plus grand génie que tous ces Littérateurs, leur crieroit à pleine bouche qu'il vaudroit beaucoup mieux dormir. 2. Tim. 2. 4.

On entend, il eſt vrai, dans tous les coins du Royaume, retentir une éloquence variée ſur tous les tons ; l'atticiſme des Grecs, & l'urbanité des Romains ont pris droit de naturalité parmi nous ; mais toutes ces Académies

composées d'un genre d'hommes, qui par concert fait profession de s'écouter & de s'admirer soi-même, & de se faire écouter & admirer des autres, que sont-ils autre chose pour la plûpart, que des Marchands, dont le commerce n'aboutit qu'à des œuvres de vanité & de cupidité ? C'est le plan généralement suivi pour relever l'éclat, la splendeur & les commodités de Babilone ; comme si l'on ignoroit que l'arrêt de sa ruine prochaine est prononcé, & que chaque jour il s'exécute en détail sous nos yeux.

Fureur du luxe.

Quelquefois on fait l'éloge de la simplicité de nos ancêtres, à ne remonter qu'au siécle passé ; mais c'est à condition que par un honteux contraste on déploiera chacun dans sa sphére tout l'appareil du faste. Luxe dans les habits, dans la table, dans les meubles, dans les bâtimens, pour en augmenter les dimensions selon toutes ses facultés. Vice si dominant, si contagieux, que dans le bas étage l'artisan même en dévéloppe aussi sa courte mesure, autant qu'il peut : à la vue de l'ostentation des riches, il fait son supplice de se voir dans des bornes extrêmement étroites : c'est par impuissance qu'il est forcé de s'y tenir.

Puisque nos mœurs sont si perverties,

Digitized by Google

il est extrêmement nécessaire de rassembler les pieux monumens, qui forment un parallele d'opposition de celles d'aujourd'hui avec les anciennes. Elles ne périront pas totalement. Dieu saura se conserver dans chaque état, dans toute condition, des héritiers & des successeurs aux personnes saintes qui nous ont précédés. C'est dans cette intention que nous bâtissons cette savante Ecole, de laquelle partent des leçons continuelles de toutes les vertus.

C'est là qu'on apprendra dans des exemples touchans, que nous devons, comme ces ames justes, être *irrépréhensibles & purs dans notre conduite, comme des enfans de Dieu*, qui sont *sans tâche au milieu d'une nation dépravée & corrompue, parmi laquelle* nous ne rougissions point de *briller comme des astres dans le monde, portant en nous la parole de vie*. Ici, pour pratiquer à la lettre l'avis de l'Apôtre : *tout ce qui est veritable, tout ce qui est bonnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui peut nous rendre aimable, tout ce qui est édifiant, tout ce qui est vertueux, & tout ce qui est louable dans le réglement des mœurs, sera l'entretien de nos pensées*, & l'utile semence de nos conversations. L'air empoisonné du monde doit nous

S. Paul. Phil. 2. 15. 16.

faire recourir sans cesse à cet excellen parfum, pour nous sauver de ces im pressions funestes. Son odeur pleine d vie nous fera chercher la retraite, com me un azile contre cet air mortel, o comme un rampart contre cet ennemi

Destruction de Port-Roial semence féconde.

Ceux qui chérissent l'œuvre incom parable de Port-Royal, recevront ave joie ce nouvel accroissement, dans le quel ils trouveront, à commencer pa le R.P. Quesnel, plus de quarante person nes de l'un & de l'autre sexe, qui on eu avec cette sainte Maison des liaison intimes. On pourra dans une Table sé parée, à la fin de l'Ouvrage, les in diquer tous, pour la satisfaction de ceu qui regrettent & qui pleurent encor sur les ruines de cette solitude édifian te. Mais la dispersion qui en a été faite n'a pas seulement été le vase romp dont la bonne odeur a embaumé tou te l'Eglise; elle a été encore une se mence répandue, qui a fructifié au cen tuple dans toutes les parties de la Fran ce. Ce que cette portion choisie d'Ec clésiastiques & de Religieuses de Port-Royal avoit fait pour la vérité & la sin cérité chrétienne, des milliers de per sonnes de tout état & de toute condi tion l'ont fait à leur éxemple. Plusieurs ont été mis à des épreuves beaucoup

Digitized by Google

plus violentes, dont-ils ont triomphé par le mépris de la mort dans un très-long martyre.

Aû reſte ce Nécrologe eſt un enſemble d'une variété à reveiller le goût des Lecteurs. Nous ſuivons l'ordre chronologique, qui paroit réglé par la Providence. Tous ces différens Acteurs d'une ſcène ſi édifiante, ont leur rang marqué par elle, pour ſe montrer ſucceſſiment. Nous n'avons pas cru devoir mettre en tête les quatre Evêques Chefs de l'Appel, pour ne point placer, pour ainſi dire, au premier ſervice ce qu'il y a de plus apparent. Il ſemble que le fil des événemens éxige qu'on les laiſſe dans le tems où ils ont terminé leur carriére. On aura les récits hiſtoriques de plus de douze Prélats déclarés contre la Bulle.

Par nos citations on verra que dans tout le Corps de cet Ouvrage nous avons puiſé dans tous les Ecrits publics. Il y a toutefois pluſieurs anecdotes qu'on ne rencontre point ailleurs. Dans l'Abbrégé hiſtorique du P. Queſnel on en recueillera déja quelques-unes très-précieuſes. Cet avis général ſuffit pour en aſſurer la certitude, & l'on ſe trouvera plus riche ſans s'en appercevoir. Il y a quelquefois des correc-

Digitized by Google

tions dans certains faits des Nouvelles Ecclésiastiques, parce que nous avons été mieux informés. Ces traits sont néanmoins assez rares.

Plaise au Dieu de toute grace & de toute consolation de répandre sa bénédiction sur ce Recueil important, dont on prendra soin que le prix ne soit point si fort qu'il est d'ordinaire, à moins qu'il n'arrive des accidens qu'on ne sauroit prévoir. Il ne reste à celui qui a tenu la plume, pour rassembler tant de saints personnages, que de
Job. 2. 1. prier les vivans & les morts de s'adresser au Seigneur, pour le délivrer du malheur d'être comme Satan au milieu des enfans de Dieu, qui n'auroit fait que comparoître avec eux pour un peu
Num. 13. 10. de tems en sa sainte présence. *Moriatur anima mea morte justorum, & fiant novissima mea horum similia.* „Que je vive „de la vie & meure de la mort des justes, „& que ma fin ressemble à la leur.

En Juillet 1754.

Digitized by Google

# *Fautes à corriger.*

AU Discours préliminaire, page xxij, *ligne* 4, former, *lisez* réformer. *Pag.* cxv. *lig.* 22. *tant* lis. *autant.*

*Page* 1. *en marge* 1717 le 15 Avril, *lis.* le 10 Avril 1716.

*P.* 3. *l.* 19 de la profonde, *lis.* de sa profonde.

*P.* 4. *l.* 4. *après* de bien » *ajoutez* : On reconnoît le Pénitent du fameux Jésuite le Pere Tellier son Confesseur, dont on sait qu'il ouvroit l'enfer sous les pieds du Prince, pour l'obliger à poursuivre à feu & à sang les Jansenistes.

*P.* 7. *l.* 32. les ménager, *lis.* à la ménager.

*P.* 14. *l.* 23 ces beaux dehors, *lis.* sous ces beaux dehors.

*P.* 16. *l.* 17. d'où la présence, *lis.* d'où sa présence.

*P.* 38. *l.* 24. le 25 Avril, *lis.* le 15 Avril.

*P.* 53. *l.* 1. d'exclure, *ajoutez* ensuite.

*P.* 63. *l* 35. à la haine, *lis.* à sa haine.

*P.* 76. *l.* 16. *effacez* d'Armenonville.

*P.* 90. *l.* 14. de Lomanie, *lis.* de Lomenie.

*P.* 102. *l.* 24. on ne peut, *lis.* on ne pût.

*P.* 107. *l.* 15. *après* échapé, *ajoutez*, pour lui apporter à dîner des restes de la table du Prélat, comme à l'ordinaire.

*P.* 108. *l.* 29. 1704. *lis.* 1703.

*P.* 109. *l.* 32. 1703. *lis.* 1700.

*P.* 113, *l.* 30. *après* de Dieu, *ajoutez*, contre les erreurs.

*P.* 124. *l.* 25. les liens, *lis.* les siens.

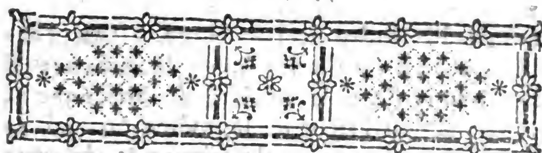
*P.* 152. *l. pénultienne*, Bénédictions, *lis.* Bénédictins.

*P.* 156. *l.* 2. Ambignols, *lis.* Dubignols.

Digitized by Google

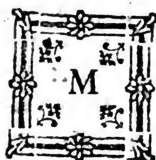
*P*. 181. *l*. 16 Communauté, *ajoutez* assemblée *en l'ôtant de la marge.*
*P*. 191. *l*. 11. pour soi-même, *lis*. par soi-même.
*P*. 201. *l*. 15. du Ciel, *lis*. du siécle,
*P*. 221. *l*. 5. Mayence, *lis*, Mayenne.
*P*. 240. *l*. 26. Caron ; *lis*. Caron.
*P*. 246. *l*. 18. l'année suivante, *lis*. la même année & la suivante.
*P*. 258. *l*. 28. pour ces deux, *lis*. par ces deux.
*P*. 268. *l*. 27. deux ans, *lis*. douze.
*P*. 282. *avant la Pratique*, *lis*. Voyez l'Histoire de la Constitution 4e Partie, Section 5. §. XLIX. à la fin p. 498.
*P*. 284. *avant la Pratique*, *lis*. Voyez l'Histoire de la Constitution, 4e Partie, Section 6. §. LXII. p. 613. col. 1. & 2.
*P*. 287. *l*. 35. avant, *lis*. avec.
*P*. 289. *l*. 33. dehors, *lis*. au-dehors.
*P*. 291. *l*. 24. Pajou, *lis*. Pajon.
*P*. 294. *l*. 28. craignant, *lis*. croiant.
*P*. 299. *l*. 1. second, *ajoutez* jour.
*P*. 307. *l*. 5. pas, *lis*. non pas.
*P*. 310. *l*. 27. en 1727. *lis*. en 1717.
*P*. 336. *l*. 7. M. Drouast, *lis*. Drouart.
*P*. 338. *l*. 13. Janvier, *lis*. Février.
*P*. 353. *l*. 2. tum, *lis*. tam.
*P*. 355. *l*. 8. comme, *lis*. homme.
*P*. 384. *l*. 24. yens, *lis*. gens.
*P*. 416. *l*. 29. pour, *lis*. par.
*P*. 421. *l*. 26. on peut, *lis*. elle peut.
*P*. 434. *l*. 5. de 20 ans, *lis*. de 72 ans.
*P*. 436. *l*. 36. 1665. *lis*. 1685.
*P*. 453. *l*. 20. Dulmas, *lis*. Dalmas.
*P*. 473. *l*. *dern*. de 35, *ajoutez* ans.
*P*. 479. *l*. 27. Bulsunce, *lis*. Belsunce.
*P*. 488. *l*. 31. 1716, *lis*. 1719.
*P*. 500. *l*. *dern*. *effacez* d'Armenonville.
*P*. 552. *l*. 31. de remarque, *lis*. de marque.

Digitized by Google



# APPELLANS CE'LE'BRES.

## M. WITASSE
### Profeſſeur de Sorbonne.


ONSIEUR CHARLES WITASSE, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne, nâquit le 11 Novembre 1660, dans la Ville de Chauni en Picardie, Diocèſe de Noyon, d'une famille obſcure. Il fut élevé dans les Communautés de feu M. Gillot, qui voyant en lui de grandes diſpoſitions pour les ſciences, prit un ſoin particulier de ſon éducation, & trouva dans ſon éleve une docilité à toute épreuve. Celui-ci avoit une telle ardeur pour l'étude, qu'il y employoit ſouvent une ou deux heures avant le lever de ſes condiſciples, qui dans ce tems-là étoit à quatre heures.

Mort en 1717. le 17 Avril.

Ses études.

Outre les grands progrès qu'il fit dans les Humanités, la Philoſophie & la Théologie, il ſe rendit habile dans les Langues Grecque & Hébraïque, & fit avec ſuccès des conféren-

Ses ſuccès.



Digitized by Google

ces sur l'Histoire Ecclésiastique. Il parut e suite avec éclat sur les bancs de Sorbonne : fut admis dans la Société de Sorbonne 1688, & élu Prieur de la même Société 1689. La réputation de science & de ver qu'il s'acquit pendant sa Licence, lui att dès-lors l'estime & la confiance des person les plus distinguées. Il reçut le bonnet Docteur le 21 Mars de l'année 1690.

Ses talens. En 1696, il fut nommé à une Chaire Professeur Royal en Théologie, & il remp cette place pendant l'espace de dix-huit a nées avec de grands applaudissemens. C'ét encore alors les bons tems, où le vrai mér n'étoit point un objet de jalousie & de pers cution. Les Traités qu'il dicta sont autant monumens de son érudition, de la pénétr tion & de la justesse de son esprit, de s exactitude & de son attention à ne passer j mais les bornes que l'Ecriture sacrée & Saints Peres nous ont marquées. Humble di ciple de l'une & fidéle écho des autres.

Jamais homme, ( disent les Journaux q ont parlé des Traités Théologiques de M Witasse, ) ne sçut mieux digérer ou rédu ses sujets que ce Docteur. Les questions plus obscures devenoient intelligibles entre mains. Il traitoit les mystéres de la Religi avec respect, l'Histoire avec érudition, & scolastique avec netteté. Son stile conven parfaitement au genre didactique, pur sa affectation, simple sans barbarie, net & co cis sans sécheresse. Il ne lui manquoit qu' peu plus de délicatesse dans le choix de preuves, & moins de scrupule à ne pas to jours s'assujettir aux formes de la scolastiqu & aux questions que la tirannie de l'usag introduites.

Digitized by Google

Plein de douceur, de modestie & de gravité, il sçut toujours se concilier l'amour & la vénération du Public, dont l'estime a éclaté par le nombreux concours de Disciples, qui le préféroient sans hésiter à la plûpart des autres Professeurs. Mais sans se laisser amollir à la vuë d'une telle préférence, le Maître n'en étoit pas moins ferme à maintenir une exacte discipline parmi ses éleves, dont la docilité faisoit honneur à la sagesse de ses avis, quelquefois armés de la pointe de la charité. Quelque récompense temporelle qu'il put attendre de sa réputation, & de l'estime générale qu'elle lui avoit acquise, il borna son ambition à servir l'Eglise, & à être utile à ses freres en Jesus-Christ.

Son caractére.

A l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, il fut consterné encore plus que tout autre, à cause de la profonde connoissance des vérités de la Religion, d'en voir les plus importantes & les plus essentielles au Christianisme, condamnées par ce Décret. Dans les Assemblées de la Faculté de Sorbonne en 1714, ayant ouvert l'avis de députer à Sa Majesté, pour lui représenter les difficultés qui empêchoient de recevoir la Constitution, M. le Cardinal de Rohan écrit au Roi que toute la Sorbonne s'est soumise à ses ordres, excepté le Sieur Witasse. Le Roi en est tellement irrité, qu'il témoigne à M. le premier Président de Mesmes, qui lui rendoit compte des sentimens du Parlement au sujet du Mandement de M. le Cardinal de Noailles, par rapport à la Bulle, qu'il est très-mécontent de ce Docteur. Ce Magistrat représente à Sa Majesté que M. Witasse passe pour un homme de bien. » Oui, » répond le Roi, mais il est Janséniste. On

Son opposition à la Bulle.

Préventions de Louis XIV.

» me dit de tous les Janséniftes qu'ils sont » gens de bien; mais pour moi, je ne crois » pas qu'un Janséniste puisse être un homme » de bien. »

Exil du Docteur.

Triste suite des fausses impressions du Pere Confesseur. M. Witasse en conséquence du refus qu'il faisoit, par son avis, d'accepter la Bulle fut exposé à une lettre de Cachet qui le réléguoit à Noyon son Diocèse, mais qu'il eut soin de prévenir par la fuite. Cet état de proscription l'obligea à se tenir caché jusqu'à la mort de Louis XIV. Sa santé en fut considérablement altérée. A ce premier trait de rigueur, le Roi ajoûta bientôt la privation de sa Chaire, qui fut donnée à M. Robbes Professeur de Philosophie au Collége Mazarin.

Ecrits ausquels il apart.

Il revint de son éxil en Septembre 1715, & fut nommé par le Parlement de Paris, l'un des Commissaires pour l'examen de l'édition des Conciles, publiée par le Pere Hardouin Jésuite. Son rapport, quelque-tems avant sa mort, fut remis entre les mains des Gens du Roi, pour servir au jugement de cette affaire, qui traînée en longueur par l'intrigue des Jésuites, est demeurée sans succès. Il étoit accoutumé à combatre la Doctrine fausse de ces Peres, & il eut beaucoup de part à la célébre Ordonnance de M. le Tellier Archevêque de Reims sur la Grace publiée en 1697, contre deux Thèses des Jésuites en faveur de Molina.

Il tombe en apoplexie.

Dans les disputes Théologiques qu'il eut, soit avec le Pere Lami de l'Oratoire, soit avec M. Ferrand, on voit régner dans ses Ecrits un caractére de modération & d'honnêteté chrétienne, qui n'a jamais altéré l'estime mutuelle qu'il y avoit entre ses Antagonistes &

Digitized by Google

lui. Il n'eut pas, à son retour d'exil, le même succès dans quelques démarches qu'il fit pour rentrer dans l'exercice de sa Chaire. Son dessein étoit de présenter Requête au Parlement, avec l'agrément de la Maison de Sorbonne, qu'il demanda dans l'Assemblée ordinaire tenue le 8 d'Avril. Cette Maison ne se contenta pas d'agréer son projet. En considération de son rare mérite, elle résolut encore d'intervenir dans la cause pour obtenir son rétablissement; mais lorsqu'on alla à sa chambre l'informer de cette résolution, on le trouva tombé en apopléxie, étendu par terre auprès de son feu, & ses habits commençoient à brûler. Il revint de cette attaque d'apopléxie, fruit de ce qu'il avoit souffert dans sa fuite; mais les prises d'émétique réitérées lui causerent une inflammation de poitrine si violente, qu'il en mourut le 10 Avril 1716, jour du Vendredi Saint, en unissant son sacrifice avec celui de son Sauveur, âgé de 55 ans 5 mois. Il reçut la mort dans les sentimens d'une charité fervente & d'une profonde humilité, qui avoit toujours fait le caractére dominant de ce sçavant Professeur.

Sa sainte mort.

Voyez le Dictionaire de Moreri 1732. & son suplément 1735, avec le Recuëil des lettres de Cachet.

Pratique. Celui qui ne nous peut faire souffrir que ce que Jesus-Christ a souffert, n'est pas à craindre. On ne peut faire périr en nous que ce qui est péri en lui. Si on avoit toujours craint les hommes, nous n'aurions point de Martyrs. Quand on est chargé du ministére de la parole, on doit plus considérer les desseins de Dieu sur les vérités de l'Evangile qu'il veut manifester, que les menaces des hommes qui s'y opposent.



Digitized by Google

PRIÉRE. Donnez-nous, Seigneur, des Docteurs qui ne nous enseignent que ce qu'ils ont appris de vous, par l'étude des Saintes Ecritures & des Saints Peres ; qui sont les sources où votre Eglise puise toujours dequoi nourrir les enfans que vous lui donnez.

---

# M. DE LA NOE-MESNARD,

## Prêtre de Nantes.

Mort en 1717. le 15 Avril.

Sa naissance. Fruit des priéres.

MONSIEUR JEAN DE LA NOE-MESNARD, Prêtre, nâquit à Nantes en Bretagne l'an 1650. Il eut pour pere Louis de la Noë-Mesnard, & Françoise Fourré pour mere, tous deux d'une famille distinguée dans la Bourgeoisie de cette ville. Il fut le fruit des secondes nôces du pere, qui ayant perdu ses premiers enfans avec leur mere, ne renonça pas à l'espérance d'une postérité, quoiqu'il fut presque septuagénaire. Sa seconde épouse élevée dans la piété, d'un esprit ferme & solide, beaucoup au-dessus de son sexe, n'avoit que dix-huit ans lorsqu'elle l'épousa. Cette étrange disproportion d'âge entre les deux époux ne prit rien sur la charité & l'union conjugale. La Dame concentrée dans les soins du ménage, vivoit fort retirée, sans y être contrainte. Son grand délassement étoit la priére. Comme son mari, ayant le désir de quelque postérité, elle pria & fut exaucée. Contre toute attente, ce mariage chrétien fut béni, d'abord par la naissance d'un fils : c'est notre saint Prêtre. Puis par une fille qui fut mariée au Juge Criminel de Nantes.

Digitized by Google

Pendant la grossesse du premier, & depuis sa naissance, la mere ne cessa de l'offrir au Seigneur. Baptisé le même jour à S. Saturnin sa Paroisse, il fut nommé Jean. Enfant de grace, selon la force de ce nom, sa mere lui fit porter durant sept ans l'habit blanc, symbole de l'innocence qu'il avoit à conserver. Elle l'avoit mis d'abord sous la protection de la sainte Vierge, il s'y mit de très-bonne heure lui-même pour toute sa vie. En signe de son dévouement, aux pieds d'une figure de la Vierge, placée sur sa table, il fit graver ces mots du Pseaume 21, *in te projectus sum ex utero* : dès le sein de ma mere j'ai été jetté entre vos bras. Ps. 21. 10.

Amour singulier de la priére.

Il étoit encore porté par sa gouvernante, lorsque passant devant l'Église de sa Paroisse, il lui demanda à *faire serviteur au bon Dieu*, ce furent ses termes. Sa priére dura plus d'une heure. A l'âge de cinq ans son attrait pour cet exercice, le faisoit passer à genoux des heures entiéres. Rien de puérile en ses mœurs, comme il est dit de Tobie. L'esprit de religion pour les saints mistéres, sa modestie dans le lieu saint, annonçoient, non un enfant, mais un homme fait, plein de foi. Deux fois dans cet âge tendre il courut risque de sa vie, deux fois la Providence le conserva.

Pour la pureté.

La pureté du jeune de la Noë-Mesnard étoit peinte sur son visage. En censeur sévére, il reprenoit ceux de son âge, peu attentif à les ménager. Il faisoit fuir des jeux communs les jeunes filles, sans excepter ses parentes. Dès ce tems-là il s'élevoit contre leurs danses, & leur opposoit la sainte Vierge pour exemple. A cet âge de cinq ans (époque mémorable) il repoussa les caresses & les bai-



Digitized by Google

ſers d'une Dame. Suivant la mode elle portoit des mouches : il en eut horreur.

Pour les pauvres.

Il n'étoit encore qu'en robe, lorſque ſon amour pour les pauvres ſe développa. Un enfant demi-nud & tranſi de froid le toucha juſqu'au cœur. A l'écart dans une allée, il ſe dépoüilla pour le revêtir de la camiſole de deſſous. A un autre garçon pieds nuds & tout glacé, qu'il rencontra dans la Cathédrale, où il entroit toujours, pour aller au Collége, il donna ſon peu d'argent & ſes bas de fil qu'il prit ſous ſes bas de laine. Il n'étoit qu'en quatriéme. Ces deux traits ſont pris ſur la totalité de ſes bonnes œuvres cachées.

Son excellent Précepteur.

Ses parens chrétiens lui fournirent un bon Précepteur. C'étoit un ſaint Prêtre, qui durant ſept ans fut ſon Ange tutélaire. Sous lui il fit des progrès inconcevables dans les Belles-Lettres & dans la piété. Durant un tems de peſte où les pauvres étoient abandonnés, cet Eccléſiaſtique pour les confeſſer s'y conſuma de fatigue, & devint martyr de la charité. Jamais le diſciple ne parloit d'un tel maître que dans les termes dont s'exprimoit Tobie au ſujet de l'Ange Raphaël.

Au Collége des Prêtres de l'Oratoire de Nantes, il excelloit en tout. Facilité, pénétration, modeſtie, gravité, douceur, la réunion des plus belles qualités le faiſoit propoſer à toute la jeuneſſe comme l'exemple de tous. Les libertins contraints de le reſpecter, à ſa ſeule vue rentroient dans le devoir. Son goût pour la priére ne s'altéra point par

Traits rares.

l'application aux ſciences. Il fut un jour ſurpris fondant en larmes, & comme hors de lui-même, par le domeſtique de la maiſon.

Digitized by Google

A l'exemple du Prophête il ſe levoit la nuit pour prier. Les voiſins s'en étant apperçu du côté opposé de la rue, comme elle étoit fort étroite , ils ſe mirent à l'épier. Ils ſe relevoient même auſſi tout exprès, pour le contempler proſterné devant ſon Oratoire , & pour s'accorder le plaiſir de meſurer le tems qu'il s'abandonnoit à ſon zéle.

Fêtes, Dimanches, jours de congé , jamais une ſeule Meſſe ne lui ſuffiſoit : il vouloit en ſervir pluſieurs , mais il ne ſuivoit que des Prêtres pénétrés du ſentiment de la Majeſté Divine , parce qu'il en étoit lui-même ſaiſi, d'un air à faire l'admiration à cet âge. De-là naiſſoit un amour vif de la parole de Dieu, & des Sacremens dont il s'approchoit avec une ſinguliére dévotion. Juſqu'aux divertiſſemens il ſanctifioit tout. Deux ou trois condiſciples, mais les plus vertueux étoient aſſociés à ſes promenades & à de petits jeux dont le profit retournoit aux pauvres. Ces délaſſemens commençoient & finiſſoient par la viſite du S. Sacrement, & celle de l'hôpital & de la priſon, où il liſoit un Livre de piété. Dès ce tems-là même en famille , ſa converſation n'avoit rien que d'édifiant. Avare du tems, il étoit ingénieux à n'en rien perdre. Quand il arrivoit trop tôt pour le Collége , il gagnoit l'Egliſe la plus écartée pour y répandre ſon cœur dans la priére.

Ses Humanités finies, il entra en Philoſophie, où les Thèſes publiques firent admirer ſes grands talens & ſon travail : ce qui le fit recevoir Maître ès-Arts avec un applaudiſſement univerſel. Maître ès-Arts.

En 1669. qu'il fut envoyé à Paris, après ſon cours d'étude en Droit, il fut reçu Avo- Enſuite Avocat.

cat au Parlement. Pour se modéler sur les grands Orateurs il suivit le Palais. Il s'attacha à étudier le célébre M. Lamoignon, alors Avocat Général, qui excelloit en éloquence. Connu, estimé de plusieurs personnes de qualité, il n'en devint ni plus vain, ni plus ambitieux. Mais l'innocence de ses mœurs courut un péril extrême. Un faux ami, sous prétexte de faire visite à quelque parent, l'introduisit dans une maison de débauche. Dès qu'il s'en apperçut, il s'enfuit très-promptement. On laisse à penser les plaintes, les reproches amers qu'il fit à ce pernicieux ami. Il n'en devint pour l'avenir que plus circonspect.

Danger évité.

Il avoit à Paris pour oncle un excellent Prêtre le Pere Fourré de l'Oratoire, fort estimé, qui devint son Mardochée. Celui-ci le mit entre les mains du Pere Amelote de la même Congrégation. Après trois ans de séjour dans cette Capitale, ses parens ennuyés d'une si longue absence, le rappellerent à Nantes. Il obéït. Arrivé dans sa patrie, il fit sa Profession d'Avocat au Présidial, où il mit en œuvre son grand talent pour la parole. Le succès contraire des deux premiéres causes le dégoûta pour toujours du métier. Il devoit gagner l'une, il la perdit : l'autre, dont il ne s'étoit chargé qu'à regret, devoit être perdue, il la gagna. Il ne put se calmer l'esprit qu'après le dédommagement fait à ses frais à la Partie adverse, mieux fondée en droit que la sienne. Dans une sédition, le Maire de la Ville ne crut pas offrir à la populace mutinée un objet plus agréable que la présence de M. de la Noë Mesnard le fils. Sa majesté, la douceur, la grace de ses discours calmerent les plus féroces, & le trouble fut dissipé.

Il renonce au Barreau.

Digitized by Google

Ses parens occupés du désir de l'établir, travailloient à lui procurer la charge de Procureur du Roi au Présidial. Il en fut allarmé & demanda du tems. Outre des priéres fréquentes il consulta le Pere Amelote & son oncle le Pere Fourré, qui tous les deux s'adressent au Seigneur pour connoître sa volonté. Ils se réunissent à croire que le jeune Avocat est appellé au Sacerdoce. Sa vie, son goût, ses dispositions, tout le conduisoit-là. Sur leur réponse il n'hésita point. En vain ses parens lui étalent une fortune de deux cens mille livres de bien, qui étoit le moindre mérite de la Demoiselle qu'on lui proposoit: Beaucoup de bien, de beauté, grande sagesse, rare modestie, tout ce qui rend une jeune personne aimable aux hommes & agréable à Dieu. Le parti fut absolument refusé. La Demoiselle n'en conçut que plus d'estime pour le jeune Avocat. Mariée depuis à M. d'Espinose Gentil'homme du païs, elle devint par toutes les vertus chrétiennes le modéle des Dames de la Ville. A un riche établissement

Fixé par vocation à devenir Ecclésiastique, sans néanmoins se flatter d'obtenir l'agrément de sa mere, il part pour Paris, où le mandoit le Pere Amelote. Sur la route à sept lieuës de Nantes, il écrit à sa mere pour lui déclarer sa derniére résolution. Elle lui refuse son consentement par une réponse, qui jetta le cœur du fils, pénétré de tendresse pour elle, dans un combat où il eut besoin de la grace puissante pour triompher de la nature. Vainement essaya-t'il de la gagner par son oncle le Pere Fourré, auquel sa Sœur répondit que son neveu n'avoit qu'à se rendre auprès d'elle, sans quoi plus de lettres à espérer de sa Obstacle à sa vocation.

part. Autre tentative, non moins infructueuse par le Pere Amelote, quoiqu'il lui écrivit la lettre la plus touchante. Ce contretems jetta le fils dans une si grande tristesse, qu'il n'eut plus à prendre que ses armes ordinaires, la priére vers le Seigneur. Elle fut vive & pleine de confiance en Dieu.

Il est levé.

Un Dimanche à S. Côme sa Paroisse, pendant la Grand'Messe, prosterné devant Dieu, en un lieu reculé, il sollicitoit ardemment le Seigneur de faire consentir sa mere à sa vocation. Une Dame sous un habillement modeste, mais d'un air vénérable & plein de majesté s'approche de lui, & lui frappant doucement l'épaule, lui dit : *prenez courage, M. & ayez confiance, vous obtiendrez dans peu ce que vous demandez.* Elle le quitta aussitôt, sans qu'il put découvrir, ni où elle alloit, ni ce qu'elle devenoit. Le Mardi d'après il reçoit de sa mere une lettre qui lui permettoit enfin de suivre l'attrait de son cœur.

Ses nouvelles études.

Sans perdre tems, il entra au Séminaire de S. Magloire, pour prendre l'habit Ecclésiastique, & se mettre sous la direction des Peres de l'Oratoire, qui en ont le gouvernement. En étudiant la Théologie sous le Pere Thomassin, il s'attacha à la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas. Il puisoit dans les sources, & approfondissoit toutes les matiéres. L'étude des Livres Saints avoit en tout la prééminence. Il en faisoit ses chastes délices. A l'école du grand Docteur de la grace, il apprit à y trouver J. C. sous le voile des anciennes figures. Quand dans les derniéres années de sa vie le Livre des *Régles pour l'intelligence des Ecritures saintes*, attribué à M. d'Asfeld, vint à paroître, il en goûta extrêmement le

ſyſtême ſi beau, comme très-aſſorti aux principes dont il étoit plein.

Son talent de Catéchiſte.

Après avoir été formé aux fonctions Eccléſiaſtiques, dont il ne négligeoit pas la plus petite, & dont il ſe tiroit avec un air aiſé & majeſtueux, ( honneur qu'il partageoit ſouvent avec M. l'Abbé de Noailles, depuis Archevêque de Paris & Cardinal, dont il fut toujours eſtimé, ) il fit pendant pluſieurs années avec diſtinction l'office de Catéchiſte dans la Paroiſſe de S. Jacques du Haut-Pas. Devenu Préfet, il dreſſa le réglement des Catéchiſmes ſur le beau pié où ils ont été depuis & qui a ſervi de plan à toutes les Paroiſſes de Paris.

Sa Prêtriſe.

Il fallut lui faire inſtance pour les Ordres ſacrés. Son humilité réclamoit pour de longs délais : elle fut forcée de céder. Après le Soudiaconat, il paſſa pluſieurs années à ſe préparer au Diaconat. Mais pour la Prêtriſe, il falut, pour rompre ſes réſiſtances, toute l'autorité de ſon Confeſſeur le Pere Amelote. Il en reçut l'Ordre ſacré à l'âge de 28 à 29 ans.

Ses premiers travaux.

Après un ſéjour de ſept années à Paris, où il avoit lieu de mettre dans un beau jour ſes talens, il réſolut de les conſacrer à ſervir l'Egliſe, pour laquelle il avoit été ordonné. A peine fut-il de retour à Nantes qu'on lui offrit le ſecond Archidiaconé de la Cathédrale, mais inutilement. Il ne fut pas plus aiſé à plier pour accepter à trois lieues de la Ville une Cure des plus conſidérables du Diocèſe. L'amour du repos ne prenoit pas la place de l'ambition. Car le déſir du travail lui fit quitter les douceurs de la maiſon paternelle, pour s'occuper utilement dans la Communauté Eccléſiaſtique de S. Clément. Là tous les Jeu-

dis il fut chargé des Conférences pour les Clercs dans la Salle du Presbytére. M. de Beauvau son Evêque l'honora de sa présence avec les Grands Vicaires, & le Clergé de la Ville le plus distingué. Ses coups d'essai transportérent de joie le Prélat, qui dans les prémices prévit tout d'un coup les grands biens à espérer d'un tel Ministre pour son Diocèse.

L'estime qu'il en conçut le porta à tirer M. de la Noë-Mesnard de cette Communauté, où il n'étoit que simple particulier. Il le fit Directeur de son Séminaire. C'est-là que dans le cours de plus de trente années il en fut l'ame, & lui donna un tel éclat, qu'il passoit pour être un des Séminaires de France le plus florissant. Il y trouva des gens de science & de mérite, mais toutefois qui mettoient dans l'éducation des Clercs plus d'extérieur que de fond : la Loi commandoit, & elle étoit scrupuleusement obéïe : beaucoup de contrainte & rien de libre. Sous ce joug onéreux on connoissoit moins les sujets. L'hipocrisie sçavoit échapper ces beaux déhors. Le nouveau Directeur eut l'art de le faire comprendre aux anciens. La méthode fut changée, & l'on prit celle de S. Magloire, où pendant sept ans il avoit pris une meilleure maniére de conduire.

Il ne fut pas moins écouté sur le besoin des Ordinans, d'avoir une forte teinture des Livres saints. *Cette parole*, disoit il, *renferme également les devoirs des Pasteurs & des brebis ; mais elle est d'une maniére toute particuliére la science des Ecclésiastiques.* En conséquence on établit de régle un exercice d'Ecriture sainte. A cette école furent formés des sujets qui rendirent à l'Eglise de très-grands

Lecture spirituelle, les fruits.

services. Car cette mine d'or entre ses mains servoit à les enrichir fortement. Quoiqu'il excellât en tout ce qu'il faisoit, toutefois un exercice où il se surpassoit, fut la lecture spirituelle. En la développant, il y faisoit entrer tout le corps des vérités dont il étoit plein. On étoit touché, attendri, tout brûlant pour les mettre en pratique. M. l'Evêque de Titiopolis & plusieurs Missionnaires pour la Chine s'étant en 1698. arrêtés à Nantes, où ils logérent au Séminaire, ne perdirent, durant leur séjour, aucune de ces lectures, dont ils ne cessoient de faire l'éloge.

A ces Conférences du Jeudi, il expliquoit les devoirs de l'Etat Ecclésiastique. Après les avoir tiré des principes de l'Ecriture Sainte, il les développoit, en les appuyant sur les Canons des Conciles & les maximes des Saints Peres. Afin de les mieux inculquer, il faisoit lire les Textes des Auteurs, dont il tiroit des moralités si vives, qu'il inspiroit une frayeur salutaire. Profond Théologien, grand Orateur, les exhortations à la fin de son discours enlevoient les cœurs.

Sa crainte pour les redoutables fonctions du Confessionnal, le retint pour n'y entrer qu'à l'âge de plus de trente ans. Il commença par un enfant qu'il préparoit à la Tonsure & à la premiére Communion. Peines, priéres, rien ne fut épargné. Ce coup d'essai en fit un excellent Prêtre. Sa crainte du Confessionnal.

Le talent qui fait le caractére distinctif de M. de la Noë-Mesnard, c'est celui de Catéchiste. Aussi le Catéchisme qu'il a fait dans cette vuë, est dans son genre un vrai chef-d'œuvre. Il a été spécialement approuvé par MM. les Evêques de Nantes, de Vannes, de

S. Malo, de Mets, d'Arras, de Titiopolis & des Missionnaires dont nous venons de parler, qui en firent un admirable usage dans leurs Missions à la Chine. Au moyen d'un tel secours de lumiére, en peu d'années le Diocèse changea de face. Grands & petits, riches & pauvres, tous furent instruits par d'habiles Catéchistes, qu'il avoit stilés à cette œuvre importante.

Les effets de son zéle.

Ce court extrait ne permet point de décrire le travail infatigable du Saint Prêtre, soit pour le Confessionnal, soit pour mettre en œuvre les divers talens des jeunes Clercs, soit pour les augmentations dans la Chapelle du Séminaire, à laquelle il consacra plus de vingt mille livres. Il fit de cette maison, un séjour, d'où la présence bannissoit la tristesse & la contrainte. Elle ne pouvoit contenir tous ceux qui briguoient d'y demeurer. On ne vouloit entendre que lui & l'entendre toujours. L'homme le plus robuste n'auroit pu tenir contre tant de fatigues, aussi M. de la Noë-Mesnard en fut accablé & réduit à l'extrémité. Il guérit toutefois en se retirant à la Communauté. Après une année de repos, il retourna à Paris au Séminaire de S. Magloire. Quel besoin en avoit-il? sinon pour y offrir le grand modéle d'une régularité parfaite & d'une ferveur nouvelle. On se fit un devoir d'imiter un si grand homme. Son séjour ne fut pas long, & il en sortit fort précipitament par un trait d'humilité rare.

Fuite d'un Bénéfice.

Le Pere de la Chaise, Jesuite, Confesseur de Louis XIV. vit par occasion M. de la Noë Mesnard. Charmé de sa belle phisionomie, plus touché encore de son entretien, qui lui fit entrevoir les grandes qualités de son esprit

Digitized by Google

& de ſon cœur, il lui offrit ſon crédit, & le preſſa d'abord d'accepter un Canonicat vacant de la Sainte Chapelle. M. de la Noë le refuſa, & pour éluder de nouvelles ſollicitations, il partit peu après pour Nantes. *Si le Pere de la Chaiſe*, diſoit-il, d'un air enjoué à ſes amis, *avoit vu le fond de mon cœur, & bien connu mes ſentimens, il n'auroit eu garde de me faire toutes les avances qu'il me fit.*

Autres fonctions fatiguantes.

Le fruit de ſa retraite à S. Magloire fut d'augmenter l'activité de ſes travaux au Séminaire, auſquels il en ajoûta d'autres, tels que des exhortations aux Sœurs tant de l'Hôpital que de l'Hôtel-Dieu, deux maiſons fort éloignées de ſa demeure. L'hiver comme l'été, il n'interrompit jamais cette charité; jamais de rafraîcheſſemens, quelque inſtance qu'on lui fit, après avoir parlé une heure, avec ſon feu ordinaire. *Les Apôtres*, répondoit-il, *après avoir prêché, prenoient-ils du rafraîchiſſement? On les fouettoit, & ils glorifioient Dieu: c'étoit tout leur rafraîchiſſement & leur récompenſe.*

Nous ne pouvons que tracer une idée ſommaire de ce que lui coûta l'établiſſement de la maiſon du Bon Paſteur, en faveur des filles tombées dans le péché, du berceau de cette Communauté dans un grenier, des peines inconcevables qu'il ſurmonta pour avancer cette œuvre, de ſa ſageſſe pour la conduire, non à titre de Supérieur, mais de Directeur, de ſon habileté à gagner la confiance de ces Filles, de la fécondité de ſa charité pour les enfanter de nouveau à Jeſus-Chriſt, preſque toutes ſans exception, de ſon diſcernement à démêler l'ivraie dans le champ qu'il

Digitized by Google

cultivoit, de sa fermeté dans ses entreprises bien réfléchies, de sa condescendance à ramemener les esprits indociles, de ses fatigues pour le spirituel & le temporel, de son adresse à ne travailler que sous œuvre afin de moins paroître, de son humilité à laisser à d'autres l'honneur d'être à la tête de l'entreprise, en agissant à découvert. Neuf années de la plus constante fatigue l'avoient consolé par les plus heureux succès, lorsqu'il tomba malade d'une fluxion de poitrine.

Heureux effets de la priére.

Ces bonnes filles furent d'autant plus allarmées, que les supérieurs songérent à lui substituer un autre Confesseur. On vouloit ménager une vie d'un si haut prix. Pour obtenir de Dieu son rétablissement, priéres, jeûnes, pénitences, en public, en particulier, rien ne fut épargné; Dieu écouta les gémissemens du pauvre. La santé rendue, l'homme de Dieu la consacra de nouveau à les aider toutes: à celles même qu'on étoit forcé de renvoyer, il leur rendoit tous les services imaginables. Il eut la sagesse de conjurer deux orages prêts à ruiner cette maison: 1°. la maladie dangereuse de la Supérieure, dont la perte sembloit irréparable; mais Dieu exauça les vœux des Filles du bon Pasteur & de leur saint Fondateur, contre toute apparence. 2°. La signification faite par les Magistrats de Police à la Supérieure d'abandonner cet établissement, comme contraire à la Déclaration de 1666. Mais M. de la Moë-Mesnard eut le crédit d'obtenir du Ministre une lettre, en forme probante, pour l'état fixe de cette maison. Ce double événement est de l'année 1702. Il n'a pas oublié en mourant cette œuvre de charité, à laquelle il a légué ce qu'il avoit de plus précieux.

Digitized by Google

On ne sçauroit le suivre que foiblement dans les visites & les secours qu'il procuroit aux prisonniers & aux malades. Pour l'instruction de ceux de l'Hôtel-Dieu, il avoit formé une Société de douze à quinze Ecclésiastiques. Mission utile dont les préludes annonçoient un bien solide à faire; mais elle fut aussitôt détruite qu'établie. Des délateurs firent passer pour des conventicules criminels dans l'esprit du Prélat ces pieuses Assemblées.

Œuvre détruite à sa naissance.

Un zèle à saisir toute espéce de bonnes œuvres, ne pouvoit être distrait sur l'état de nos freres errans. Sans attendre rien de ses talens, mais de la seule grace de Jesus-Christ, il recourroit à la priére, & il fut béni de Dieu. Il ramena à l'Eglise grand nombre d'hérétiques, dont la conversion avoit échoué dans d'autres mains. Rien n'égale en ce genre celle d'un fameux Gentilhomme, prisonnier au Château de Nantes. Il avoit tenu bon contre les puissantes raisons du saint Evêque de Luçon, M. de Barillon : il succomba sous celles du saint Prêtre, & se jetta à ses pieds pour devenir nouvel enfant de l'Eglise.

Zéle pour les Protestans.

Avec tant de dons & de vertus il étoit bien propre pour l'Episcopat. Dans un siécle moins pervers on l'auroit enlevé de force pour ce poste. M. le Cardinal de Noailles en parla à Louis XIV, qui parut agréer ce choix. Il s'agissoit du Siége vacant de S. Paul de Leon en Bretagne. A la nouvelle qu'il en apprit, comme très-certaine, l'homme de Dieu fut la nuit suivante attaqué d'une grosse fiévre : il n'en releva que lorsqu'il sçût la nomination de M. de la Bourdonnaie à cet Evêché. Le Roi d'Espagne l'avoit demandé au Roi pour cet Abbé; parce qu'il étoit parent d'un

On pense à le faire Evêque.

Digitized by Google

Officier qui avoit accompagné le Prince en Espagne. Il n'y eut que l'Eglise qui perdoit au change.

Son goût pour S. Augustin.

A la vue de ses travaux, presqu'immenses, dans le Ministére, on a dû comprendre que pour y fournir, la science des vérités dont il étoit rempli, devoit aller fort loin. Outre l'Ecriture-Sainte, il possédoit les Peres de l'Eglise. S. Augustin avoit la préférence. *Une demi-heure tous les matins de lecture de S. Augustin*, disoit il un jour, *voilà ma prise de caffé : voilà de quoi me soutenir le reste de la journée.* Il fait allusion, comme on voit, à l'usage des gens d'étude. Dans cette vue il étoit avare du tems. *Quand*, disoit-il, *on ne pourroit donner à la lecture qu'un quart-d'heure dans des jours d'occupations, ce seul quart-d'heure ne laisse pas de servir à l'avancement de l'étude, à laquelle on s'applique.*

Sa connoissance de J. C.

Sa connoissance de Jesus-Christ, & des qualités de ce divin Sauveur, paroît éminemment dans son Catéchisme. C'est le plus riche morceau qu'on puisse rencontrer ailleurs. Delà cette vive confiance en ses mérites, dont l'activité l'emportoit dans son cœur sur la crainte de ses jugemens. C'étoit comme son lit de repos en se couchant au soir. *Marque visible d'une ame bien calme*, disoit de lui une personne du monde.

Ses veilles en priéres.

Ses veilles étoient fréquentes. Il passoit en priéres dans la tribune de la Chapelle une portion considérable de la nuit. Une fois une heure environ après minuit, il fut rencontré par M. le Docteur Melinet (exilé depuis) aux yeux duquel il parut un Ange du Ciel, tant son visage avoit d'éclat. Jamais entre ses repas, ne prenant rien, il n'usoit en ri-

gueur des alimens que comme des remédes, ſoit en quantité, ſoit en qualité. Sa grande nourriture étoit la lecture faite durant la table. Elle devenoit matiére de la récréation pour la rendre utile. Ses remarques, ſes réflexions avoient de quoi toucher; mais il les aſſaiſſonnoit d'une gaieté tout à fait aimable.

A ſa frugalité continuelle il joignoit des jeûnes fréquens. Sans compter les abſtinences des mercredis, vendredis & ſamedis, il jeûnoit les veilles de certaines Fêtes, dont ſa dévotion avoit fait le tarif. On ne s'appercevoit point de ces pratiques, à moins de l'en ſoupçonner & de le ſuivre de près. Aux autres repas de charité ou de néceſſité hors du Séminaire, il devenoit une loi de modeſtie & de tempérance pour toute la Compagnie. Trois ou quatre coups de vin, où l'eau dominoit le plus, faiſoient ſa ration. Au défaut de la lecture, il ſuppléoit par des traits édifians qui ſemoient le Chriſtianiſme dans la converſation. Ses jeûnes.

L'eſprit de priére étoit l'ame de toute ſa conduite. Ses actions couloient de cette ſource. C'eſt d'où partoit ce riche fond de modeſtie qu'il portoit par-tout, & qui tenoit lieu de prédication. Souvent (tant l'impreſſion étoit touchante) des perſonnes du monde n'alloient au Séminaire que pour s'édifier par la ſeule vue de ſa perſonne. Sa modeſtie.

Sa bourſe étoit ouverte à tous les beſoins. Ses aumônes alloient juſqu'à la profuſion. A peine ſes libéralités lui laiſſoient-elles de ſon revenu, de quoi payer ſa penſion. Il s'en étoit fait un devoir rigoureux. Ses grands ſervices étoient gratuits: *gratis accepiſtis, gratis* Son amour des pauvres.

Digitized by Google

*date*. Feu M. de Caumartin Evêque de Blois, lui confia ses charités à faire aux Paroisses circonvoisines de son Abbaye de Buzé. Cet amour des pauvres ne prit jamais rien sur le désintéressement dont il fit profession vis-à-vis de sa famille. Pour y maintenir sans cesse l'union & la paix il fit librement le sacrifice de ses droits les plus clairs. S'il n'avoit été arrêté dans son projet par un homme très-éclairé, il étoit à la veille de se dépoüiller de son bien, & de le distribuer en totalité aux pauvres. Il fut chargé de cette direction à titre de leur économe. D'autres mains n'auroient pas été plus fidéles.

Sa douceur.

Sa douceur rappelloit celle de Moyse. Il la portoit peinte sur le visage. Le seul récit du supplice des criminels lui faisoit horreur. Il en témoignoit une vive compassion. Il ne la refusoit pas même aux animaux. Il ne pouvoit souffrir que sans besoin on ôtât la vie à un insecte qui n'est pas nuisible: *C'est*, disoit-il, *s'accoutumer à être cruel, que d'en user de la sorte*. Revenant de Paris dans le Carosse public, il fut apostrophé par un brutal, qui vomit contre lui un torrent d'injures, ausquelles il n'opposa qu'honêteté, que politesse. La compagnie indignée voulut chasser de la voiture ce malhonnête homme: *Il a payé sa place*, leur dit-il, *il est juste de lui laisser finir son voiage*. Cette générosité édifia tout le monde, désarma le brutal, qui lui en fit des excuses. Il fut sage le reste de la route.

Sa foi à l'autel.

L'esprit de religion en notre saint Prêtre étoit sa vertu dominante, sur-tout au milieu des saints mistéres. A l'autel il paroissoit un Cherubin en ferveur, & sembloit voir Dieu

Digitized by Google

face à face. Un jour chez des Bénédictins, on faisoit voir à un Chanoine de la Cathédrale un fort beau tableau de Moyse, tout rayonnant de gloire, & l'on insistoit sur la singularité de cette faveur céleste : *Elle est grande*, dit le Chanoine, *mais Moyse n'est pas le seul qui l'ait reçue. Dieu dans ces derniers tems a accordé la même grace à M. de la Noë-Mesnard. Je l'ai vu plusieurs fois sortir de l'autel tout rayonnant de lumiére & de gloire. Hélas*, ajoûta-t'il, *le pauvre homme ! il étoit en ce tems-là bien saint, mais il est mort d'une maniére bien affligeante pour ses amis.* Ce Chanoine veut parler de l'appel de la Bulle, dans lequel l'homme de Dieu a persévéré jusqu'au dernier soupir, & le reproche qu'il paroît lui faire constate la vérité du témoignage du pieux défunt.

Vrai adorateur en tout lieu.

Jamais il ne perdoit de vue la présence de Dieu : ce qui le rendoit un véritable adorateur. Tous les événemens, toutes les créatures lui servoient de degré pour s'élever vers lui. Aucune visite active, passive, qu'il n'eut l'adresse de rendre chrétienne. Avis, instruction, récit d'un fait, tout respiroit l'honnêteté & la politesse. Il avoit l'art de rendre la vertu aimable aux personnes les plus mondaines. *C'est un Prêtre qui sçait allier parfaitement la politesse d'un courtisan, & la sainteté d'un véritable homme de Dieu*, dit une personne de grande considération, passant à Nantes, qui venoit de quitter M. de la Noë-Mesnard.

Son humilité.

Il n'y avoit dans le public qu'une voix pour le louer comme un Saint. Lui seul se regardoit comme un pécheur. *Je ne suis*, disoit-il souvent, *qu'un misérable chien mort incapable de tout.* Non content de ne jamais rien

dire à son avantage, il ne pouvoit souffrir qu'on dit du bien de lui. Dans ces occasions il sembloit perdre sa douceur naturelle. Un air grave & sévére imposoit silence. S'il étoit sans autorité pour faire taire les gens, il sçavoit tourner ailleurs le discours. Il aimoit incomparablement plus une humiliation. Un Ecclésiastique faisant visite au saint Prêtre, le rencontra avec une femme de très-peu d'apparence à qui il donnoit quelque argent dans un sac. La femme en le recevant n'avoit rien dit devant l'Ecclésiastique, qui fit entrevoir que M. de la Noë-Mesnard étoit son parent, celui-ci ne manqua pas de l'appeller sa cousine en la quittant. Ce trait d'humilité fit plus d'impression sur l'Ecclésiastique que son action de charité.

Quelques semaines avant sa mort, des amis lui proposerent de faire un testament spirituel. *Non*, dit-il, *cela supposeroit que mes sentimens peuvent être de quelque poids : cela ne convient pas à un simple Prêtre, encore moins à un grand pécheur comme moi.* Tel étoit son amour pour la vie cachée en Dieu avec Jesus-Christ. Cette vertu a couvert la trace de beaucoup de bonnes œuvres du serviteur de Dieu.

Ses persécutions.

Il lui manquoit quelque chose, c'étoit la grace des persécutions, des calomnies. Elles vinrent se placer à côté de sa rare vertu. Son Evêque s'indisposa contre lui, dès-qu'il eut prêté l'oreille à gens mal intentionnés, qui décrierent M. de la Noë-Mesnard, comme un homme à morale outrée & d'une foi suspecte. Le croyoit-il? Non à coup sûr; mais il fut bien aise de se vanger des avis qu'on lui avoit donnés tant sur sa conduite (de lui Evêque) que sur

sur plusieurs déréglemens qu'il souffroit dans son Diocèse, sans y remédier. Ces avis partoient des personnes du plus haut rang. Il étoit intimement convaincu qu'ils prenoient leur source dans le zéle de notre saint Prêtre. Celui-ci ne pouvoit en effet consentir à être le froid spectateur d'un vrai scandale pour les peuples, qui mettoit à tout bien un obstacle invincible. Une personne de grande considération qui avoit de quoi se faire écouter du Prélat, en fut instruite par ce canal si sûr & si respectable. Une Princesse, protectrice de M. de Nantes, apprit par ailleurs les mêmes faits odieux. Plaintes de celle-ci, avis de l'autre au Prélat, c'est ce qui l'aigrit au point de n'en jamais revenir sur le compte de M. de la Noë-Mesnard. Il faisoit un crime à tout Ecclésiastique qui recourroit à ses lumiéres. Il s'en expliqua sur ce ton à un Prêtre, qui pour cette raison, étant noirci dans l'esprit de M. de Nantes, avoit fourni preuve complette de sa propre innocence : *Allez*, lui dit-il, *je suis content de votre conduite, mais n'imitez pas votre Confesseur, si vous voulez que je vous aime : c'est un Rigoriste, ne suivez pas ses mauvais principes.*

Il songe à quitter le Diocèse.

Suffisamment convaincu de la mauvaise volonté de son Evêque, il prit la résolution de quitter le Diocèse, mais non pas sans son agrément. Dans ce dessein il va le voir : » Je viens, Monseigneur, lui dit-il, vous » demander la liberté de me retirer. Je vois » l'indisposition où vous êtes à mon égard ; » c'est ce qui me fait prendre le parti de » sortir de votre Diocèse. Je ne sçaurois dé- » sormais y être vu de bon œil. Je vous prie » donc de me permettre de m'en éloigner. »

Le Prélat ne s'attendoit pas à cette entrevue ; il en fut déconcerté ; mais il n'avoit personne pour mettre à sa place. » Il est vrai, répondit le Prélat, que vous m'avez donné » sujet d'être mécontent de vous. Il seroit » difficile d'avoir en vous la même confiance » qu'autrefois ; mais malgré mes justes » sujets de plaintes, je ne sçaurois consentir à votre retraite. Je désire, & même je » vous ordonne, comme votre Evêque, de » travailler toujours dans mon Séminaire, » comme vous l'avez fait jusqu'ici. »

Cette conduite d'œconomie de M. de Beauvau n'adoucit en rien son humeur fâcheuse contre un ennemi prétendu. Elle prit même un nouvel effort. Souvent il rappelloit à ses amis que cet homme avoit écrit contre lui. *C'est un Calomniateur*, disoit-il du saint Prêtre. Mais à ses plaintes envénimées la notoriété publique des faits étoit une réponse humiliante. Elle étoit pour ainsi dire sur les lévres de tout le monde. Le seul lien qui suspendoit les coups du Prélat, étoit la vénération universelle, qu'on rendoit à une vertu très-éminente. Or deux prétextes achevérent de rompre ce lien. Il se trouva au large pour les saisir.

Prétextes du Prélat pour le vexer.

Un des Directeurs du Séminaire & Grand-Vicaire avoit approuvé pour les missions du Diocèse un petit Livre, où l'amour de Dieu n'entroit pour rien dans les dispositions au Sacrement de Pénitence. La seule crainte suffisoit. Un autre Grand-Vicaire qui n'étoit pas Sulpicien, refusa d'y joindre son approbation à cause de ce mauvais sentiment. MM. les Prêtres de la Communauté de S. Clément destinés à ces missions, n'en avoient pas moins

d'éloignement. La conteſtation vint à s'élever entre les deux Grands-Vicaires ſur ce point de controverſe. M. de la Noë-Meſnard s'y trouva préſent, & opina avec le ſecond Grand-Vicaire pour changer cet endroit. Comme il avoit eu précédemment d'autres diſputes avec ce Sulpicien ſur d'autres points de morale, il ajoûta : » Je ne ſçais pas en quelle conſ-
» cience vous pouvez vous oppoſer à chan-
» ger cet endroit du Livre. Il eſt viſiblement
» mauvais : il eſt oppoſé à tous les principes
» de la bonne morale. Il vous ſied très-mal,
» (répondit d'un air échauffé le Grand-Vicaire
» approbateur, ) de vous établir Juge en cette
» matiére ; vous qui portez toujours les cho-
» ſes à l'extrémité ; vous qui avez tout ren-
» verſé dans le Séminaire par les ſentimens
» que vous y avez introduit. Vous n'avez que
» des nouveautés à nous débiter. Des nou-
» veautés ! Monſieur, repliqua M. de la Noë-
» Meſnard, je ſuis fort étonné que vous ta-
» xiez de nouveauté la néceſſité de l'amour
» de Dieu, au moins commencé, dans le
» Sacrement de Pénitence, l'obligation de dif-
» férer l'abſolution à un pécheur qui ne don-
» ne pas aſſez de marques d'une converſion
» ſincére & véritable. Ce n'eſt pas être outré
» dans ſes ſentimens de ne pas donner dans le
» relâchement. C'eſt au contraire à vous d'exa-
» miner, ſi ce n'eſt pas une nouveauté per-
» nicieuſe d'enſeigner qu'on peut donner l'ab-
» ſolution à un pécheur, ſous condition qu'il
» ſoit converti, ſans en avoir nulle preuve :
» de dire que l'amour de Dieu n'eſt pas né-
» ceſſaire dans le Sacrement, &c.

Le Grand-Vicaire, purement attritionaire, ſoutint toujours avec chaleur ſon opinion er-



Digitized by Google

ronée. Il fit même sur cette dispute une dissertation qu'il remit au Prélat. Celui-ci la saisit volontiers comme une arme offensive contre l'homme de Dieu, mais la piéce se trouva si mauvaise dans son fond & dans sa forme, qu'il n'osa la laisser paroître.

Son exclusion résolue.

Le second prétexte du mécontentement de M. de Beauvau, fut la résistance de MM. de la Communauté de S. Clément, pour ne pas consentir à la rupture de l'union du Séminaire à leur maison. Il attribuoit à M. de la Noë-Mesnard les Mémoires de ces Prêtres pour soutenir la justice de leur droit. Il n'en étoit pas l'Auteur, mais il pensoit comme eux, aussi-bien que tous les gens zèlés pour le bon ordre du Diocèse. Outré de dépit le Prélat pressa plusieurs personnes de distinction de porter le serviteur de Dieu à quitter au plutôt son poste. Aucun n'accepta la commission. Il s'en trouva même qui lui dirent : *Monseigneur, le bien que M. de la Noë-Mesnard a fait jusqu'ici dans votre Diocèse, & celui qu'il fait encore actuellement, ne mérite pas qu'on en use ainsi à son égard. Je veux absolument qu'il sorte*, répond l'Evêque : *il lui sera bien plus agréable de le faire de lui-même, que d'attendre un coup d'éclat. Ce sera lui rendre un bon office que de l'engager à prendre ce parti.*

Il étoit en procès avec MM. de la Communauté de S. Clément au sujet de la désunion qu'il exigeoit du Séminaire d'avec leur maison. Depuis l'instance il l'avoit fermé, & il ne se faisoit plus d'exercice pour les Ecclésiastiques. Il déclara qu'il alloit le r'ouvrir, si M. de la Noë-Mesnard vouloit en sortir. La délicatesse de conscience de celui-ci, contre l'avis même de ses amis, le pressoit de se-

Digitized by Google

retirer. Toutefois il consulta le célébre M. Duguet, qui lui fit un devoir de ne point sortir avant un ordre exprès. Sa persévérance à demeurer irrite le Prélat, qui lui ôte la direction des Catéchismes. C'étoit punir tout le Diocèse. L'Ecclésiastique qu'on mit à sa place, fut refusé par les Curés, quand il se présenta.

Le soin des Catéchismes lui est ôté.

Après dix-huit mois de résistance, notre saint Prêtre crut devoir céder par la retraite. Mais durant la chaleur de cette persécution, il ne perdit ni la sérénité d'ame, ni les égards du profond respect qu'il rendoit à son premier Supérieur. Quand on blâmoit le procédé violent qu'il tenoit envers lui, il ne pouvoit le souffrir : » Pour nous être contraire, » disoit-il, il n'en est pas moins nôtre Evê- » que, & n'en tient pas moins la place de Je- » sus-Christ. Ne nous plaignons pas de lui; » mais plaignons nous de nos péchés que Dieu » punit par lui. »

Belle régle.

A un Prieur Bénédictin, outré de cette persécution injuste, après tant de services rendus, il dit en prenant son Crucifix : » Voi- » là, mon Pere, mon unique ressource, & » celui de qui j'attends du secours. La seule » grace que je lui demande, c'est de faire un » saint usage de la portion de sa Croix qu'il » veut bien me faire porter. Elle est bien petite, » mais je ne suis pas digne d'y en avoir une » plus grande. » Le bon Religieux attendri de son air & de ses paroles le quitta, persuadé qu'il étoit un grand serviteur de Dieu.

Il reçut cette dure épreuve en esprit de pénitence. Il en sentoit le besoin, pour avoir matiére à expiér une grande faute qui lui étoit commune avec tant d'autres. Il avoit eu part à l'éblouissement presque général qu'éleva dans



Digitized by Google

les esprits la Bulle *Unigenitus*, sinon par elle-même, du moins par le fantôme d'acceptation qui s'en fit. Avant de faire quelque démarche en faveur du funeste Décret, il négligea de consulter son voyant, le célébre M. Duguet. Les noms respectables du Pape, & du grand nombre des Evêques, l'Instruction des XL, l'annonce publique que c'étoit une Loi universelle, tout cela réuni forma pour lui, comme pour mille autres, un torrent qui les entraîna d'abord.

M. de la Noë-Mesnard ne resta pas longtems sous ce nuage ténébreux. Ayant considéré à tête reposée la Constitution, il fut effrayé de voir les plus saintes vérités de la Religion flétries par les qualifications les plus atroces, & il avoit eu le malheur de la recevoir comme Loi de l'Eglise. Reconnoissant son erreur, il s'en humilia, pleura sa faute devant Dieu, fit des priéres d'autant plus amères, que son exemple avoit entraîné grand nombre d'Ecclésiastiques. On croioit ne pouvoir s'égarer en ce point avec lui, après avoir suivi un guide si sûr dans tout le reste. A tous ceux qui lui parloient de cela, il ne rougissoit point d'avouer combien il s'étoit trompé. Par ce premier aveu il commençoit à réparer le scandale donné contre son intention, mais il vouloit quelque chose de plus. Il sentit que cette faute lui avoit fait perdre en quelque sorte la confiance de M. Duguet, qui cessa de lui écrire, jusqu'à ce qu'il l'eut reconnuë. On va voir que Dieu à cet égard acheva en lui l'œuvre de sa miséricorde.

Il sort du Séminaire & retourne à la Communauté

Au sortir du Séminaire, M. de la Noë-Mesnard passa quelques semaines avec M. Fourré son parent, Chanoine de la Cathédrale,

Digitized by Google

qui le reçut comme l'Ange de Dieu. Celui-ci avoit réparé la même faute, & conſéquemment étoit dans la diſgrace du Prélat. Peu après la mort du Roi, il avoit retracté avec la Faculté de Nantes, dont il étoit un membre diſtingué, l'acceptation forcée qu'on avoit faite de la Bulle. Ces deux Pénitens de la même faute étoient bien aſſortis, mais le pieux couſin demeura peu chez ſon nouvel-hôte. Il aimoit trop la vie de Communauté, dont il avoit pris de tout tems l'habitude, & il ſe retira à celle de S. Clément, après en avoir préalablement demandé & obtenu le conſentement du Prélat.

Depuis plus d'un an il avoit la poitrine altérée par un débordement de pituite. Dès les premiers mois de ſa retraite à la Communauté, le mal fit du progrès, & dégénéra en une langueur de quinze ou dix-huit mois, terminée par ſa mort. Etat pénible, mais réſignations & patience encore plus grandes. Nulle plainte au fort des douleurs. Les plus vives ne le diſpenſérent point, malgré l'oppoſition des Médecins, de réciter l'Office divin. Les dix ou douze derniers jours, ne le pouvant plus, il pria qu'on le dit tout haut, pour s'y unir de cœur. Juſqu'à la fin il aſſiſta aux Offices de la Paroiſſe, malgré ſon incommodité, ſans en avoir le viſage moins tranquille & plein de joie. Dans cet état de foibleſſe, ſa charité inépuiſable ſe livroit aux beſoins de ceux qui le conſultoient, Eccléſiaſtiques & autres. A peine pouvoit-il dire de ſuite quelques paroles, & il leur accordoit quelquefois trois quarts d'heure, une heure.

Sa patience en maladie.

Dieu, ce ſemble, ne l'avoit tiré du Séminaire, deux ans auparavant, des portes de la

mort, que pour lui faire réparer la plus grande faute de sa vie, par un témoignage autentique rendu à la vérité. Quatre Evêques des plus illustres & des plus sçavans du Royaume venoient de délivrer l'Eglise de l'opprobre dont on la couvroit, en lui attribuant la Constitution *Unigenitus*. Ils l'avoient déférée au Tribunal de l'Eglise universelle par un Appel solemnel au Concile Général futur, interjetté le 1. Mars 1717. Le 5. la Faculté de Théologie de Paris leur avoit donné Acte de cet Appel, & y avoit adhéré. Elle fut bientôt imitée par d'autres Facultés, par grand nombre de Pasteurs du premier & second Ordre, de Prêtres, d'Ecclésiastiques, de Communautés Séculiéres & Réguliéres dans tout le Royaume.

Dès le 10 du même mois la Faculté de Théologie de Nantes se joignit à l'Appel des IV. Evêques. S'étant rassemblée le lendemain 11, pour relire & confirmer son Décret, presque tous les Curés de la Ville avec plusieurs Prêtres, la Faculté entiére des Arts, & d'autres Peres de l'Oratoire, vinrent s'unir à l'Appel, & firent rapporter l'Acte de l'union par des Notaires. Ce fut ce jour à jamais mémorable que M. de la Noë-Mesnard rappella le peu de forces qui lui restoient, pour se traîner jusqu'au College de l'Oratoire, où étoit l'Assemblée.

Il appelle de la Bulle.

Avant de sortir de sa chambre, il se mit à genoux; & prosterné devant son Crucifix, il pria avec beaucoup de ferveur que le Seigneur benit cette démarche, uniquement faite pour lui & pour la vérité. En sortant de sa chambre, il se tourna vers ceux qui devoient l'accompagner, & leur dit: *Allons donc ré-*

Digitized by Google

*parer nos fautes, puiſque Dieu par ſa miſéricorde nous en donne le moyen.* Sa ſeule préſence répandit la joie dans l'Aſſemblée. Il y fut reçu avec un éclat d'eſtime & de reſpect, du à ſon rare mérite. MM. les Curés, par une violence faite à ſon humilité, le contraignirent de ſe mettre à leur tête. Il avoit été de preſque tous le Pere plutôt que le Maître pour le Sacerdoce. Tous ſignérent enſemble l'Acte d'union à l'Appel que la Faculté de Théologie avoit interjetté de la Bulle le jour précédent.

Le ſoir de l'Aſſemblée un Docteur l'alla voir. » N'avez-vous pas été bien fatigué, lui » dit-il, du voyage que vous avez fait l'a» près-midi ? Beaucoup, lui répondit-il, mais » je ſuis bien dédommagé de ma peine. J'ai » la conſcience en repos, & je goûte une paix » que je ne ſentois pas auparavant. » Juſqu'au dernier moment il parla toujours du même ton.

Le Prélat, qui ne l'aimoit pas, & qui depuis quelques années évitoit ſa préſence, le ménagea encore moins depuis ſon Appel, en ſe déchaînant contre lui & tous les Appellans. Quelques jours avant la mort du S. Prêtre, M. de Beauvau lui envoya un Eccléſiaſtique de ſon Séminaire, pour l'exhorter à changer de ſentiment. A la propoſition qu'il lui en fit : » Ah ! » Monſieur, lui dit le pieux malade, vous n'ê» tes pas homme ſur cet article. Je ſçai ce que » j'ai fait : je ne m'en repens point : je ſuis » même dans une telle diſpoſition, que ſi je » ne l'avois pas fait, & que je ſçuſſe qu'il ne » me reſtât qu'un moment, je l'employerois » à le faire. »

Sa conſcience en plus grand repos.

La déclaration pouvoit-elle être plus pré-

cise ? Toutefois les Constitutionaires commencerent dès ce tems-là les conquêtes imaginaires, qu'ils ont depuis si fort multipliées. Ils répandirent dans la Ville le faux bruit que M. de la Noë-Mesnard s'étoit retracté. La veille de sa mort, il avoit pénétré jusqu'au désert des Chartreux. Deux Messieurs, dont l'un est M. l'Abbé de la Guerche, dont il sera parlé ailleurs, connu & estimé du moribond, firent instance à la Communauté pour lui parler, ce qu'ils obtinrent avec peine. On ne laissoit plus entrer personne du déhors.

Il confirme sa démarche.

M. l'Abbé de la Guerche lui dit qu'il venoit d'apprendre une nouvelle, qui l'affligeoit : » Je n'ai pas, M. ajoûta-t'il, voulu la croire, » sans m'en être informé à vous-même. On » répand que vous avez révoqué votre Appel. » Je vous prie de nous dire ce qui en est. Ah ; » M. lui répond le malade, l'on répand une » fausseté, qui n'a pas même l'apparence de » la vérité. Non, M. je n'ai point révoqué » mon Appel. On me l'a proposé, à la vérité ; » mais la maniére dont j'ai répondu, auroit du » fermer la bouche sur cet article. »

Puis adressant la parole à une Dame de ses parentes, femme de l'Avocat du Roi du Présidial, il lui dit : » Madame, dites le bien » à vos causeuses de la Ville. Je n'ai ni révoqué mon Appel, ni eu la moindre pensée » de le faire. » Cette entrevue eut plusieurs autres témoins de ce fait. Il avoit reçu de son témoignage rendu à la vérité, les complimens les plus distingués, & sur-tout de M. l'Abbé Duguet par une lettre du 24 Mars de la même année.

Depuis le Dimanche de la Passion, il ne fut plus en état de se montrer au dehors. Ses

forces diminuerent de jour en jour, mais sa foi, son espérance, sa charité prenoient des accroissemens sensibles. Pour se remplir des mystéres du tems, tous les jours un Ecclésiastique lui lisoit l'Histoire de la Passion de N. S. J. C. Il se faisoit lire aussi les endroits les plus beaux de Saint Paul, qu'il sçavoit marquer, avec des Pseaumes convenables à son état.

Le Dimanche des Rameaux, étant descendu à la Chapelle pour la sainte Messe, il y fit la Communion du tems Pascal. Il fut extraordinairement fatigué de la violence qu'il s'étoit faite. L'après-midi, comme on crut qu'il alloit mourir, il rassura son monde, en leur annonçant qu'il avoit à vivre encore quelques semaines.

Il paroît marquer le jour de sa mort.

Occupé durant la semaine-Sainte des souffrances du Sauveur beaucoup plus que des siennes, qui augmentoient, il ne voulut point garder le lit, ni même user d'un fauteuil. Il demeura toujours assis sur une petite chaise de paille. Le Vendredi-Saint que ses douleurs redoublérent, on perdit sa peine à le presser de se mettre au lit : *Jesus-Christ*, dit-il en soupirant, *est sur la Croix, & vous voulez que je me mette au lit.* L'après-midi du Samedi-Saint, il fut forcé de le faire, & le jour de Pâques il ne se leva point du tout. Il en donna la raison : *Notre-Seigneur Jesus-Christ*, dit-il, *est dans son repos, & tous ses travaux sont cessés.*

Quand on l'avertissoit qu'il étoit plus mal : *à la bonne heure*, dit-il, en souriant, *mon éxil en sera plutôt fini.* Si l'on lui annonçoit qu'il étoit mieux, il répondoit : *Dieu soit beni, ce peu de relâche me donnera des forces*

Phil. 3.20.21. *pour souffrir plus long tems.* Vivre ou mourir, tout lui étoit égal, pourvu qu'à l'exemple de l'Apôtre, il put glorifier Dieu par l'un & par l'autre.

Armé de confiance en Dieu, il reçut le saint Viatique avec une piété si tendre & si attendrissante qu'il tiroit les larmes des yeux des spectateurs : lui-même en répandit abondamment. Il se leva & voulut être à genoux, durant tout le tems que le saint Sacrement fut dans sa chambre. En recevant l'Etole, avant de communier, il dit : *Hélas ! un misérable pécheur comme moi ne mérite pas de la porter.* Des rayons de feu sembloient sortir de son visage, tant il en étoit cousumé au dedans.

Mépris de soi-même.

Il ne voulut recevoir l'Extrême-Onction que deux jours avant sa mort, quoiqu'on l'en eut pressé le jour du Viatique. Avant de recevoir ce Sacrement des mourans, il pria, pour la décence de la cérémonie, un Ecclésiastique de lui laver les pieds : *Rendez-moi ce bon office*, dit-il, *dans l'esprit de Jesus-Christ, & à son exemple, lui qui s'est abbaissé jusqu'à laver les pieds de ses Apôtres. Dieu veuille*, ajouta-t'il avec un grand soupir, *que je ne sois pas un Judas.* Il reçut tête nuë ce dernier Sacrement, quoiqu'il fut presque sans cheveux. A toutes les Onctions il faisoit voir la douleur de ses péchés par l'abondance de ses larmes. Le Pere Amelote, avant que de mourir, rendit témoignage, que lorsque M. de la Noë-Mesnard fut ordonné Prêtre, il avoit encore l'innocence de son saint Baptême. L'Ecclésiastique, auquel ce saint Prêtre, peu de tems avant mourir, fit une Confession générale, assura la même chose.

Son innocence baptismale.

Occupé jusques dans son sommeil, des vé-

Digitized by Google

rités les plus touchantes, on l'entendoit prononcer en dormant les paroles de l'Ecriture qui les expriment. L'un des derniers passages qu'il dit, le voici : *Salvatorem expectamus*, Phil. 3.20.21.
&c. » nous attendons le Sauveur notre Seigneur
» gneur Jesus-Christ, qui transformera notre
» corps tout vil & abject qu'il est, afin de le
» rendre conforme à son corps glorieux. »

Le Mardi surveille de sa mort, épuisé par un crachement de sang & par la fiévre, qui redoubloit deux fois le jour, il tomba en foiblesse qu'on crut la derniére : *Non*, dit-il, *je passerai encore demain : ce sera pour Jeudi matin.* A une foiblesse plus grande qu'à l'ordinaire, le Mercredi au soir, dès qu'il en fut revenu, il dit : *voilà mon terme qui approche, faites la priére des Agonisans.* Avant de la commencer il se fit couvrir la tête des cendres bénites, qu'il avoit long-tems auparavant préparées à ce dessein. Sous ce symbole d'un véritable pénitent, il répondit à la priére. Environ au tiers, il fit cesser, disant qu'on auroit le tems de finir.

Alors le Crucifix à la main & sous ses yeux, il pria demi quart-d'heure en silence. Son visage de pâle qu'il étoit, devint tout en feu, tant sa priére fut ardente : après quoi il reposa quelque-tems. Sur le minuit autre foiblesse; étant passée, il fit continuer la priére, pour un autre tiers : *Vous la suivrez tantôt*, ajoûta-t'il. Il pria encore en silence, puis il demanda à boire : *mais*, demanda-t-il à l'Ecclésiastique le plus voisin de son lit, *qu'est-ce qui me soutiendra plus, du vin ou de la ptisanne ?* On lui répondit que le vin seroit plus fortifiant. *Donnez m'en donc*, dit-il, *car Jesus-Christ Notre-Seigneur demanda à boire pour se soutenir dans sa passion.*

Digitized by Google

On lui en donna un peu dans une cueillere qu'il prit à grand peine. Il dit ensuite à l'Ecclésiastique qui lui avoit présenté ce vin : *Je me meurs, veillez sur moi, & m'empêchez de dormir : les momens sont précieux. Dites-moi de tems en tems quelque chose qui me porte à Dieu.* A trois heures la foiblesse ayant notablement augmenté, il fit achever la priére des Agonisans, à laquelle il répondit jusqu'à la fin, se faisant tenir son Crucifix devant lui.

Sa mort & ses suites.

Ps. 1.

On commençoit le Pseaume *Beati immaculati*, lorsqu'il dit assez bas : *c'en est fait, ma vue se couvre. Domine*, dit-il d'un ton plus élevé, *illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte.* » Seigneur, éclairez mes yeux, » afin que je ne m'endorme point dans le » sommeil de la mort éternelle. » Il demanda ensuite qu'on lui fit sur le front & sur la poitrine le signe de la Croix. Sous cette opération, il dit : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Et après avoir jetté un soupir assez fort, l'homme de Dieu mourut sans inquiétude & sans agonie, à trois heures & demie du matin, le 25 Avril 1717, âgé de soixante & six ans, sept mois & vingt-deux jours.

La mort de notre saint Prêtre ne parut qu'un sommeil. Aucune pâleur sur son visage. Il devint tout à coup aussi beau, aussi serain qu'en parfaite santé. Une certaine odeur de sainteté se répandit par toute la chambre. Les Messieurs de la Communauté de saint Clément étoient pour la plûpart ses enfans spirituels. Ils sentoient vivement leur perte; mais par un mouvement extraordinaire, au lieu de larmes, ils se répandirent devant Dieu en actions de graces & de louanges pour ses miséricordes infinies sur son serviteur.

Digitized by Google

La nouvelle de sa mort annoncée dans la ville, attira un concours extraordinaire de personnes de tout état : on s'empressoit de faire toucher à son corps des linges, des Livres & des chapelets. Il étoit exposé dans une grande salle, où dès six heures du matin on l'avoit descendu, pour contenter la dévotion du peuple. Ce lieu ne vuida qu'au moment où l'on l'enleva pour l'inhumer. Il falut employer quelque violence pour fermer les portes de la Communauté après neuf heures du soir, & promettre que dès le point du jour elles seroient ouvertes. A peine commençoit-il à paroître que la foule recommença.

Les petits enfans que la vue d'un mort met en fuite, ne craignoient point celui-ci : ils s'en approchoient avec empressement : ils lui baisoient les jouës, les mains, comme par reconnoissance de la tendre affection, avec laquelle il les instruisoit. Chacun voulut avoir part à ce qui lui avoit appartenu. La chemise qu'on lui ôta, ses cheveux qu'il falut lui couper dès le matin, il fallut tout distribuer. On ne put sauver qu'à grand'peine ses ornemens: le manipule & l'aube furent coupés en plusieurs endroits.

Dévotion qui ne fut pas personnelle au simple peuple, ni à ceux de la ville de Nantes. Des personnes de la premiere distinction, des Abbés de qualité, des Docteurs de Sorbonne, d'anciens Professeurs de Théologie, & tous ceux qui dans les Provinces avoient connu M. de la Noë-Mesnard, reclamérent quelque chose de ces pieuses dépoüilles. Avant même qu'on le sçut mort, quelques-uns écrivirent pour cela de Paris.

Il y eut toujours douze Ecclésiastiques en

surplis, psalmodiant auprès du corps exposé dans la salle. Pour la nuit on en ajoûta six autres. Le jeudi à quatre heures du soir on chanta à la Paroisse Vêpres des Morts avec grande solemnité. Office auquel assista une grande quantité d'Ecclésiastiques tant de la ville que de la Paroisse.

Appareils étonnans de ses obséques.

Rien de plus touchant que ses obséques. Un très-grand nombre de personnes de qualité avec une foule infinie de peuple assistérent à cette cérémonie : presque toute la ville y accourut. Les Processions de toutes les Paroisses de Nantes, quelques-unes de celles de la campagne des environs, leurs Curés à la tête, se rendoient à leur tour à la Communauté de saint Clément où étoit le corps du saint Prêtre. Après avoir jetté l'eau bénite & chanté le grand répons de l'Office des Morts, elles revenoient à l'Eglise de la Paroisse. Là réunies en corps, on commença l'Office des Morts, environ à neuf heures du matin.

Cet Office fini, la Croix de la Paroisse portée par un Soudiacre en tunique, & accompagné de deux Acolithes avec leurs chandeliers, sortit de l'Eglise, étant suivie de dix ou douze autres croix des Paroisses de la ville & de la campagne, marchant deux à deux. Un Clergé d'environ trois cens Ecclésiastiques, tous en surplis, le cierge à la main, forma ensuite une procession, que le bel ordre joint au nombre rendoit fort auguste. Elle étoit terminée par quatorze ou quinze Curés en étole, le célébrant en chape (c'étoit M. l'Abbé Dumoulin Henriet, Archidiacre & Chanoine de la Cathédrale) accompagné d'un Diacre en Dalmatique. Témoignage public rendu par ce pieux Cortége d'Ecclésia-

Digitized by Google

ſtiques, qui reconnoiſſoient M. de la Noë-Meſnard pour leur maître, leur pere & le modéle le plus accompli qu'ils euſſent eu pour ſe former.

Une ſeconde proceſſion fut formée par les Prêtres & Régens du Collége de l'Oratoire, qui marchoient deux à deux en manteau long, le cierge à la main, & par les RR. Peres Bénédictins qui les ſuivoient auſſi deux à deux le cierge à la main. On ſe rendit en cet ordre à la Communauté. On y fit, avec les priéres ordinaires de l'Egliſe en cette occaſion, la levée du corps du ſaint Prêtre, que ſix des Directeurs de la maiſon en ſurplis portoient. L'on revint à l'Egliſe de la Paroiſſe dans le même ordre qu'on en étoit ſorti, le Clergé à la tête, puis le corps du défunt, les Prêtres de l'Oratoire & les Bénédictins enſuite, & enfin le deuil & le peuple. Avant d'entrer dans l'Egliſe, on fit la proceſſion autour du cimetiere à cauſe du peuple infini qui accourut à ce ſpectacle, & que le court eſpace depuis la Communauté juſqu'à l'Egliſe de la Paroiſſe, n'auroit pu contenir.

On vit alors retracer la vive & magnifique peinture que fait S. Grégoire de Nazianze des obſéques du grand S. Baſile. La multitude du peuple fermoit les paſſages : en beaucoup de tems on ne pouvoit faire que peu de chemin : les ſoupirs accompagnoient les ſaints Cantiques : le chant des Pſeaumes étoit interrompu par la douleur & des larmes très-abondantes : l'air retentiſſoit de gémiſſemens, comme au convoi de ſon illuſtre ami, ſelon la remarque qu'en fait le ſaint Docteur. Il n'y eut perſonne ni étouffé ni bleſſé : au contraire pluſieurs éprouvérent la pro-

Belle peinture de cette pompe funébre.

Digitized by Google

tection du bienheureux auprès de Dieu par des guériſons ſubites & miraculeuſes. On peut en voir le récit à la fin de ſa vie imprimée.

L'eſprit de religion du défunt parut, dans cette cérémonie, s'être diſtribué dans l'eſprit de tous petits & grands : tant on excelloit en modeſtie & en recueillement. Ce qui tient du prodige, comme l'obſerverent pluſieurs perſonnes très ſenſées, à la place du tumulte & du bruit, ſuites ordinaires d'une multitude de tant de peuples aſſemblés en foule, on ne vit qu'attention, que reſpect, que ſilence. Peut-être depuis bien des ſiécles n'avoit-on vu un ſi merveilleux ſpectacle. La grand'Meſſe finie, & les autres prieres, l'enterrement ſe fit au cimétiere, où le ſaint Prêtre par ſon Teſtament avoit demandé d'être inhumé.

L'octave depuis ſon enterrement fut rempli de Meſſes hautes, ſelon le vœu du défunt. Au huitiéme jour même pompe qu'à celui des obſéques, autant d'Eccléſiaſtiques, autant de foule du peuple. Des ſervices ſolemnels dans la ville & dans la campagne ſe ſuivirent alternativement avec un zéle admirable, tant de la part de tout le Clergé que des habitans de Nantes, pour qui les Egliſes les plus vaſtes étoient trop peu ſpatieuſes. Les Peres de l'Oratoire, les Bénédictins de Vertou, les Directeurs de l'Hôpital général entrerent avec ardeur dans cette émulation générale. Tous ces ſervices durerent plus d'un mois, & furent terminés en ville par celui de la Communauté de ſaint Clément. Ces Meſſieurs s'en acquitérent avec toute la magnificence poſſible.

Tant d'honneurs rendus à la mémoire de M. de la Noë-Meſnard, parurent être l'appareil d'une canoniſation, où la joie ſe montre plu-

Digitized by Google

tôt que la tristesse d'un deuil. Ce fut la réflexion de bien des gens. Aussi l'on vit tous les jours à son tombeau un prodigieux concours de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition : les uns pour demander, les autres pour remercier, & laisser des marques de leur reconnoissance. Car son intercession devint puissante pour les besoins soit du córps soit de l'ame. Outre les preuves en bonne forme, justificatives des faits miraculeux, on a pour témoins les ennemis de M. de la Noë-Mesnard, qui déchiroient sa mémoire & ses miracles. L'entreprise diabolique qu'ils formérent de renverser le tombeau, qu'on dressa, malgré leur opposition, à son honneur, est un de ces traits, qui servent comme les ombres dans un magnifique tableau, pour en relever l'éclat.

Entreprise diabolique.

Acharnés à exhumer le corps, pour le jetter, dit-on, dans la riviere, la nuit du 16 au 17. Mai fut destinée à cette œuvre doublement ténébreuse. Dès le soir plusieurs jeunes gens cantonnés dans une maison, voisine & du cimetiere & du tombeau, se préparerent au sacrilége par les excès du vin & de la débauche. Sur le minuit ils escaladent les murs du cimetiere par différens endroits. L'horreur du crime les saisit, & suspend pour un tems l'exécution; mais l'un d'eux se taxant de poltronerie, veut porter le premier coup. Aussitôt du fond de cet azile sacré part un bruit éclatant, comme d'un coup de tonnerre, accompagné d'une flamme de feu. Il en est renversé & tombe évanoui. Les associés ne furent pas peu embarrassés pour trouver du vinaigre & faire revenir le malheureux entrepreneur. Tout ce qu'ils purent faire fut de renverser la

Effet miraculeux.

Digitized by Google

pierre du Tombeau, & de démaçonner seulement quelques trufaux, espece de pierre blanche & tendre.

La pointe du jour les mit en fuite : avant leur retraite ils arracherent les vœux de cire, attachés à la muraille proche le tombeau. D'une partie ils s'en servirent pour jetter à la tête des chiens, qui les aboioient de près, & semérent l'autre en petits morceaux par les chemins. Un si grand excès venant à s'ébruiter, excita une indignation universelle. Les Juges du Présidial descendirent sur les lieux & dresserent leur procès-verbal. Ils ordonnerent un Monitoire. L'Official ne le lâcha qu'après des injonctions très fortes & réitérées. Presque tous les Confesseurs, parmi les Religieux, détournoient les personnes de donner leurs dépositions. Jusqu'au tribunal sacré ils traitoient M. de la Noë-Mesnard d'homme perdu sans ressource, & mort hors de l'Eglise.

Impunité des coupables

Il y eut toutefois plus de trois cens témoins qui vinrent à révélation. Sur ces dépositions on signifia plusieurs *soit ouï*. L'affaire réglée à l'extraordinaire fit disparoître plusieurs personnes. Les témoins déposoient des choses affreuses. Les intéressés dans l'affaire travaillerent à l'étouffer. Ils la trainerent d'abord en longueur, mais le plus sûr moyen pour eux fut d'en arrêter la poursuite sans retour. Ils eurent le crédit de la faire évoquer au Conseil du Roi. On sait quel en est le succès ordinaire. Cette insulte néanmoins ne fit aucun tort à la dévotion publique, qui continua sur le même pié.

On a dû remarquer que M. de Beauvau ne paroît nulle part, dans le grand événement de cette illustre mort, qui consternoit & la ville

Digitized by Google

& tout le Diocèſe. Ce Prélat s'étoit abſenté, à ce qu'on crut, pour n'être pas témoin des marques de vénération univerſellement prodiguées à un homme qu'il n'aimoit pas, & dont, depuis quelques années, il affectoit d'éviter la préſence. Il ne lui ſurvêquit lui-même que de ſix à ſept mois. Une maladie affreuſe l'emporta en quatre jours, ſans qu'on put lui faire recevoir le ſaint Viatique, parce qu'il rendoit les excrémens par la bouche. Il mourut pauvre & chargé de dettes, comme il l'avoit été pendant toute ſa vie. On embauma ſon corps, & on le garda quelques jours pour faire les préparatifs de ſon convoi. Mais au jour marqué la puanteur fut ſi exceſſive, qu'on fut obligé de le mettre en terre à huis clos, avant l'heure de la cérémonie. Cependant toutes les Compagnies de la ville s'étant rendues à la Cathédrale, il ſurvint une conteſtation entre les Curés, qui vouloient aſſiſter à la Meſſe avec leurs étoles, & les Chanoines qui vouloient les leur faire ôter. On diſputa, on cria beaucoup de part & d'autre : on fit venir des Notaires pour verbaliſer. Enfin après un long débat, dans lequel aucune des parties ne voulut céder à l'autre, M. de la Vieux-ville Doyen de la Cathédrale, qui devoit célébrer la Meſſe, dit qu'il étoit trop ému pour monter à l'autel, & toute l'aſſemblée ſe retira. Ainſi s'accomplit ce que M. de Beauvau, Evêque de Nantes, avoit prédit lui-même, qu'on lui rendroit moins d'honneur à ſa mort, qu'on n'en avoit rendu à M. de la Noë-Meſnard.

Voyez la vie de M. de la Noë-Meſnard à Bruxelles 1734. la ſeconde Partie de l'hiſtoire de la Conſtitution, §. II. & le Recueil des Lettres de Cachet.

Digitized by Google

Ecclesiast. 32. 14.

Pratique. » On voit l'éclair, dit le sage
» avant que d'entendre le tonnerre ; & il y
» sur le visage de l'homme modeste, une gr
» ce qui le fait estimer, avant qu'il parle,
» cette retenue lui acquerra beaucoup de gr
» ce. » Une ame nourrie de la priére écla
même au dehors par le recueillement, la m
destie, la mortification des sens, la simplicit
le silence, la candeur de sa conduite,
l'innocence de ses mœurs. C'est que dans
priére Dieu se découvre aux hommes ; & q
par elle l'intérieur de l'homme est changé
comme transfiguré, d'où se fait cette résusi
extérieure, si capable d'édifier le prochain.

*Priere.* Séparez mon cœur, ô Jesus,
ce tumulte des choses humaines qui m'env
ronne, élevez-le, unissez-le, attachez-le
vous & à votre Pere par une priere vraime
chrétienne.

---

# M. RAVECHET

## Docteur de Sorbonne, & Syndic d la Faculté de Théologie de Paris.

Mort en 1717. le 24 Avril.

Ses études.

MONSIEUR HIACINTE RAVECHET né à Guise, ville du Diocèse de Lac en Picardie, dans l'année 1654. de pare médiocrement pourvus des biens de ce mo de, mais craignant Dieu, & dont toute l'a plication étoit de le servir, fut d'abord éle dans cette ville, & ensuite envoyé à Charl ville, puis à Compiegne, où il fit de bonn Humanités dans le Collége des Jésuites.

Digitized by Google

vint étudier à Paris en Rhétorique, & ses parens crurent devoir le placer dans la Communauté de M. Gillot (dite de sainte Barbe) pour le préserver de la corruption de la jeunesse, & pour l'y faire instruire dans la piété & dans les sciences. On sçait que dans cette école l'on faisoit alors profession d'une discipline très exacte & d'une application continuelle à l'étude. Aussi ce nouvel éléve se distinga-t-il beaucoup pendant sa Rhétorique & sa Philosophie ; & à la fin de ses trois années de Théologie, il fut reçu Bachelier. Comme on remarqua en lui des talens, de la facilité & de la pénétration, ses amis lui conseillerent de professer un cours de Philosophie, & de postuler pour la maison & société de Sorbonne. Il parut avec éclat sur les bancs, & c'est ce qui le fit recevoir avec plaisir dans cette Maison.

Son inclination pour le Molinisme.

On remarqua dès-lors en lui quelque penchant pour le sistême de Molina, & surtout pour celui du Jésuite Suarez. Pendant sa licence il ne put même s'empêcher de se déclarer assez ouvertement pour leurs sentimens ; mais la grace de Jesus-Christ qui vouloit se l'acquérir tout entier, l'en détacha dans la suite, & lui fit embrasser la doctrine de l'école de saint Thomas. Il reçut le bonnet de Docteur, & fut presque aussitôt appellé au Collége de Laon à Paris par Messire Jean d'Estrées, Evêque & Duc de Laon, pour succéder, en cas de mort, à M. Dormoi, déja vieux, qui en étoit Principal. Il s'appliqua de toutes ses forces à y rétablir la Discipline. Ce fut pour lors qu'on le choisit pour être auprès de M. l'Abbé de Pompone, qui commençoit sa Théologie, & qui vint demeurer avec lui dans ce Collége.

Digitized by Google

Il se donna tout entier à son éléve, & lui fit faire de bonnes études, en formant ses mœurs en même tems. De son Docteur il devint son conseil & son ami; preuve du mérite de l'un & du bon goût de l'autre.

Son séjour à Rome.

M. l'Abbé de Pompone ne voulut point s'en séparer, même dans ses Ambassades, soit à Venise, soit à Rome, & dans l'une comme dans l'autre les lumiéres & la sagesse du Docteur le rendirent célébre. Le Cardinal Albani, depuis Pape Clement XI, au bruit de sa science voulut le connoître, & ne fut pas trompé dans l'idée qu'on lui en avoit fait concevoir. Durant son séjour à Rome, M. Ravechet se trouvoit assez ordinairement avec ce Cardinal à des exercices publics, qui se faisoient chez les Dominicains de cette ville sur la discipline de la Pénitence. Ces Religieux soutenoient fortement sur cette matiére les principes de MM. de Port-Royal, ou plutôt ceux de la tradition des Peres de l'Eglise. Le Cardinal Albani applaudissoit alors à la solidité de ces principes, & dans les visites fréquentes que lui rendoit M. Ravechet, il marquoit au Docteur une estime toute particuliére pour la Doctrine sainte établie par les Reverends PP. Jacobins. C'étoit une lampe ardente & luisante qui brilloit à ses yeux avec plaisir, mais il n'a voulu se réjouir que pour un peu de tems à la lueur de sa lumiére. Ce Cardinal élevé par les Jésuites, dont il avoit succé le lait empoisonné, disciple du Pélagien Sfondrate, il porta sur le saint Siége un goût déclaré pour le Molinisme, & pour la doctrine relâchée des Casuistes, dont le Jésuite Francolin sçut bien profiter pour en affermir le sistême lié par ses livres sous le Pontificat, sous les yeux & l'agrément

Jean 5. 35.

de

de Clément XI. De là la Bulle *Unigenitus* qui canoniſe ce nouveau corps de Religion. Au lieu que notre Docteur, échapé aux filets du Moliniſme, fit toujours profeſſion de ſuivre la doctrine ancienne, dont il a ſi généreuſement défendu les vérités, *uſque ad effuſionem ſanguinis*, juſqu'à donner ſa vie pour elle, comme l'a dit de lui le grand Colbert, l'un des Evêques appellans de la Bulle.

Lettre 26. de M. de Montpellier.

Son mérite connu & recompenſé.

Il ſéjourna à Rome un an entier avec M. l'Abbé de Pomponne chez le Cardinal de Janſon. C'eſt-là qu'il fit de ſavantes conférences en préſence de pluſieurs Cardinaux, & entr'autres, du Cardinal Albani, qui l'honoroit de ſon amitié. A ſon retour en France, le Roi Louis XIV. à qui l'on avoit fait connoître ſon mérite, lui donna une penſion de quinze cens livres ſur l'Abbaie de S. Amand. Il ſçut au milieu du monde ſe faire une retraite, & ſe conſacra tout entier à l'étude, à la priére, & aux travaux de la pénitence. Le Clergé de France voulut en recueillir les fruits, malgré ſa vigilance à les dérober aux yeux des hommes. C'eſt dans cette vue qu'il fut appellé à ſaint Germain en Laie par les Préſidens de la célébre Aſſemblée des Evêques qui s'y tint en 1700. On ſait qu'il s'agiſſoit de queſtions qui appartenoient à la foi, & l'on voulut avoir ſon avis ſur les importantes matiéres qu'on y décida.

Quelques Prélats lui offrirent en différens tems la Théologale de leurs Egliſes, & M. l'Evêque de Laon un Archidiaconné dans la ſienne. Il refuſa tous ces emplois par un plus vif attrait pour la vie cachée. Après avoir néanmoins ſuivi en 1705. M. de Pompone à ſon Ambaſſade de Veniſe, il fut forcé à ſon



Digitized by Google

retour de recevoir de lui la Prevôté de Chivres, dépendante de ſon Abbaie de ſaint Médard de Soiſſons. Il en diſtribuoit preſque tous les revenus aux pauvres, & il y paſſoit une partie de l'année dans la retraite & dans la pratique des bonnes œuvres. Mais à la nouvelle qu'il apprit en 1714. que la Conſtitution *Unigenitus* alloit être portée en Sorbonne, il abbatit les barriéres qu'il s'étoit faites dans ſa ſolitude. Réveillé par le ſerment que fait tout Docteur, ſur l'autel des ſaints Martyrs, en prenant le bonnet, de ſoutenir la vérité juſqu'à l'effuſion de ſon ſang, *uſque ad ſanguinis effuſionem*, il vint en Février ſe montrer en Faculté, où juſqu'alors il avoit peu paru; mais en vue de rendre un public témoignage, tel qu'on devoit l'attendre de ſes lumieres & de ſa vertu. Or M. l'Abbé de Pompone qui connoiſſoit mieux que perſonne le zéle ſincére de M. Ravechet, & qui ne doutoit point de le voir opiner en Sorbonne d'une maniére qui ne plairoit pas à la Cour, craignit de perdre un tel homme, dont il ne pouvoit plus ſe paſſer. En ami plus politique que chrétien, pour lui ſauver l'indignation & la fureur des partiſans de la Bulle, il l'enferma dans ſa maiſon, avec défenſe à ſes gens de lui ouvrir la porte; ordre ſcrupuleuſement exécuté le premier de Mars, jour fatal auquel la Conſtitution *Unigenitus* fut de la part de ſa Majeſté portée en Faculté.

Il veut s'oppoſer à la Bulle.

Jours de noirceur & de tempête, qui n'eurent qu'une durée de dix-huit mois; mais par la mort de Louis XIV. le changement arrivé dans les affaires fraya la voie à la vérité, qui eut des tems moins orageux. La Faculté qui commençoit à reſpirer par la rupture du joug tirannique, dont elle avoit été accablée, fit ſon principal ſoin de choiſir un Sindic, ca-

Il eſt élu Syndic.

pable de remédier aux maux extrêmes, ſous leſquelles elle étoit prête à ſuccomber. La circonſtance des affaires préſentes, jointe à la diſpoſition des eſprits, rendoit cet emploi également difficile & dangereux. Elle demandoit un homme auſſi zélé pour faire connoître la vérité, que ferme & courageux à la défendre. M. Ravechet, alors arraché par une eſpéce de violence à ſa chere ſolitude, fut élu d'un conſentement, qu'on peut appeller unanime.

Ses rares qualités.

Jamais choix ne tomba ſur perſonne, qui réunit plus ſinguliérement les qualités néceſſaires pour cet emploi, la probité, l'érudition, la facilité à s'énoncer noblement en latin & en françois, la délicateſſe, la douceur, des maniéres polies & honnêtes, une habileté conſommée dans les affaires, une grande réputation propre à lui ouvrir un accès libre auprès des perſonnes les plus diſtinguées de la Cour & de la Robbe; ajoutons même quelque teinture de politique, plus goûtée du grand nombre de perſonnes qui s'accomodent à la foibleſſe de ces derniers tems, que de la petite ſociété de celles qui ſuivent fidélement la ſimplicité des ſiécles Apoſtoliques. Toutefois tant de grands caracteres réunis dans le mérite de M. Ravechet firent eſperer à tout le monde que c'étoit un Sindic accordé de Dieu à la Faculté dans ſa miſéricorde, après lui en avoir donné tant d'autres dans ſa juſtice. La Maiſon & Société de Sorbonne, qui étoit alors en tour pour le préſenter, eut la conſolation d'en fournir un d'un tout autre alloi que pluſieurs que l'on avoit vus depuis longtems dans ce poſte diſtingué.

La concluſion de cette affaire importante du 1. Octobre 1715. ayant été le 4. Novem-

bre suivant lue en paix & en silence, le nouveau Sindic, dans le discours très-éloquent qu'il fit sur la nouvelle dignité dont il venoit d'être décoré, se plaignit de ce qu'uniquement occupé à finir ses jours dans la retraite, la Faculté venoit de l'en arracher pour le jetter dans une carriére aussi laborieuse que difficile à fournir. Entr'autres choses, il dit qu'il redoutoit d'autant plus les fonctions de ce pénible emploi, qu'il se trouvoit placé dans la position la plus critique & la plus épineuse, & que l'honorer de cette dignité, c'étoit exposer un vaisseau fragile & usé sur une mer couverte d'orages. Après avoir cité les exemples de plusieurs de ces illustres Prédécesseurs MM. Pirot, le Feuvre, le Bas, qu'il désespéroit de pouvoir jamais imiter; il ajoûta que dans l'exercice de son nouvel emploi, il n'auroit pour étoile de direction, que le bien & l'honneur de la Faculté, l'intérêt de la vérité, & la conservation du dépôt de la saine doctrine, & que désormais il alloit consacrer à cet ouvrage son tems, ses soins, & ses peines.

Le Décret de 1714. pour la Bulle biffé.

C'est en effet là le terme auquel ont abouti les dix-huit mois de son Sindicat. Aussitôt que les partisans de la Bulle eurent par leur imprudence fait naître l'occasion de repasser les démarches faites en Faculté, pour accréditer ce décret funeste, sous le regne précédent, il s'éleva contre avec force & sagesse. Sur le simple exposé qu'il fit des faits connus du public, il fut déclaré par le plus grand nombre des Docteurs assemblés le 4. Janvier 1716. que le décret du 5. Mars 1714. qui portoit que la Faculté avoit reçu cette Constitution, étoit faux & supposé, & comme tel seroit rayé des Régîtres. Il concerta avec les mêmes Docteurs,

Digitized by Google

& vint à bout d'exclure des aſſemblées les opposans à cette concluſion, comme gens accoutumés à ſemer le trouble & la diviſion inteſtine dans cet illuſtre corps. En conſéquence il pourſuivit le procès du ſieur le Rouge ſon prédéceſſeur, atteint & convaincu d'avoir ſupposé le décret qu'on avoit rayé. Il preſſa encore la condamnation des propoſitions du Docteur le Roux, contre la néceſſité de l'amour de Dieu, dont il anéantiſſoit le précepte, juſqu'à dire qu'*un homme qui aura vécu 40. ans dans le crime & l'impiété, peut avec l'abſolution, au moien de la ſeule crainte de l'enfer, entrer dans le ciel, ſans avoir fait un ſeul acte d'amour de Dieu, ni à la vie, ni à la mort.* Quoique celui-ci eut ſoin d'autoriſer ſa doctrine impie par la Bulle *Unigenitus*, il n'en fut pas moins rayé du nombre des Docteurs de Sorbonne, comme il le fut encore dans la Faculté de Reims.

Le Docteur le Roux exclus de Sorbonne.

» Si un étranger, diſoit le Théologal de » Paris ( M. Courſier ) s'étoit trouvé à ce grand » nombre d'Aſſemblées, tenues pour cette affai» re, il auroit cru ſe voir au milieu d'un Conci» le général; tant il eſt vrai que tout y a été » diſcuté avec tranquillité, avec maturité & » avec ſageſſe. » Alors les Moliniſtes n'étant plus, comme ſous le regne précédent, étaïés par des ordres ſurpris à l'autorité ſouveraine & à la religion du Prince, ne pouvoient pas, à force de clameurs & de calomnies, rompre le ſaint concert d'une Aſſemblée ſi reſpectable à tous égards. A l'exception d'une vingtaine environ, de ſujets fonciérement ennemis de l'eſprit de la Faculté, jamais elle ne mérita mieux l'auguſte titre de *Concile perpétuel des Gaules*, dont elle a été ſi ſouvent décorée par



Digitized by Google

Les articles de Doctrine de la Facultéà drefler.

tout. Ce fut dans la position tout à fait délicate où elle se trouvoit, que son Sindic, l'ame de cet illustre corps, entreprit d'en relever la gloire, en proposant de dresser des articles de Doctrine, pour servir de rempart, contre un torrent d'opinions erronées; semées comme une yvraie mortelle, depuis plus d'un siécle, dans le vaste champ de l'Eglise.

» La Faculté, disoit M. Ravechet, dont » la science & la haute capacité est connue de » tout le monde, va rendre par un tel ouvra- » ge un service considérable à l'Eglise & à » l'Etat, comme elle fit autrefois par celui » qu'elle composa en 1542. contre les erreurs » de Luther, à la sollicitation même du Cler- » gé de France, comme il paroît par le procès » verbal de l'Assemblée du 12 Avril 1541. Au » moïen de ces fameux Articles elle arrêta le » cours de l'hérésie: répandit la lumiére dans » le Royaume & les pays circonvoisins: com- » bla les Catholiques de joie: ramena grand » nombre d'hérétiques au sein de l'Eglise, & dé- » concerta les desseins des autres. Les grands » effets que produisit ce premier ouvrage, for- » ment un heureux préjugé pour celui que » nous méditons, & dont le plan se trouve » tracé d'avance dans ce modéle. »

Ce grand dessein fut avec joie embrassé par cette savante Assemblée, & après avoir d'abord choisi douze d'entr'eux pour Commissaires en cette partie, puis quatre autres qu'on leur associa, on en vint à l'exécution. Ce travail séparément préparé par quatre Docteurs, n'étoit approuvé qu'après un examen raisonné & très rigoureux, fait par tous les Docteurs Commissaires, réunis ensemble dans les mêmes conférences. L'ardeur des ouvriers fut si

Digitized by Google

chrétienne, que durant huit mois, nonobstant les plus vives chaleurs de l'été, ils s'assembloient jusqu'à trois & quatre fois par semaine. La premiere Partie achevée, qui traitoit des Actes humains, des Péchés, des vertus Théologales, des préceptes du Décalogues, des Commandemens de l'Eglise, des Bénéfices, de la Simonie & des Vœux, fut présentée à la Faculté assemblée, pour lui donner la perfection nécessaire, & la revêtir d'un sceau d'autenticité. C'est-là que tous ces Articles furent de nouveau contradictoirement discutés, & pesés à la balance de l'Ecriture & de la Tradition : » Ensorte que ( disoit M. » Leger Docteur des plus graves, ) tout s'est » passé dans cet examen sans aucune marque » d'orgueil, de suffisance, d'envie, & sans » altercation ; mais au contraire avec un esprit » plein de droiture, & avec des sentimens » d'humilité, de paix, de charité. » *Sine ullo typho sacrilegæ superbiæ, sine ullâ inflatâ cervice arrogantiæ, sine ullâ contentione lividæ invidiæ, cum sanctâ humilitate, cum pace catholica, cum caritate christianâ*, comme dit S. Augustin, l. 2. contra Donat. c. 3.

Eloge des Assemblées pour ces Articles.

M. Ravechet n'eut pas la consolation, après cette premiere pierre mise au fondement, de voir achever ce boulevart de la saine doctrine. Il n'eut part qu'à celle dont je parle, quoique l'ouvrage ait été continué sur le même ton, de nouveaux orages, suspendirent l'aprobation solemnelle que la Faculté étoit prête de lui donner, lorsqu'il fut entier, comme l'avoient eues les deux premieres Parties.

A voir un tel Sindic fournir sa carriere avec tant de noblesse, & se livrer infatigablement au travail, tous ceux qui étoient ani-



Digitized by Google

més du même esprit ne devoient-ils pas applaudir à toutes ses démarches, & se tenir pour contens de sa conduite? Il y en avoit toutefois dans son corps & dans d'autres, & encore trop peu satisfaits de tout cet amas de biens pour ne rien désirer de plus. Lui-même n'étoit pas tranquille sur son propre compte, dans le point unique qui leur tenoit singuliérement au cœur. Il eut occasion durant l'été de 1716. d'en être instruit. Un ami particulier de M. Ravechet vint s'ouvrir à lui de ce qu'il y avoit nombre de personnes, opposées à la Bulle, ausquelles sa conduite étoit suspecte: » Toutes les fois, dit-il, qu'on vous voit user de » certains ménagemens, on tremble que vous » ne tendiez à faire recevoir le malheureux » décret au moyen des explications; c'est » pour cela que plusieurs Docteurs se tiennent sur leurs gardes, & résistent quelquefois à vos avis dans certaines choses; ce qu'ils » seroient fort éloignés de faire, s'ils étoient » instruits de vos vraies intentions. Je vous » supplie donc instamment de vous en ouvrir » à moi; & permettez-moi en même-tems de » faire part de votre secret à une autre personne, propre à en calmer d'autres. (il lui » nomma ce tiers) Au surplus je vous promets » un secret inviolable tant pour moi que pour » ce troisiéme qui doit y être associé.

Les gens de bien peu contens de ce qu'avoit fait le Syndic.

M. Ravechet l'ayant entendu n'en fut point blessé, & il répondit à son Ami: » Je n'ai » point eû d'autre vue, Monsieur, en acceptant le Syndicat, que de faire tomber la » Constitution, & de soutenir l'ancienne » doctrine de l'Eglise qu'elle condamne: voila pourquoi j'ai déja proposé à la Faculté » de dresser des Articles de doctrine. Je désire

Il avoit formé le dessein d'appeller, même seul.

» ſur toutes choſes d'en venir à l'Appel au fu-
» tur Concile, & je le déſire tellement que
» je l'éxécuterai, avant que de ſortir du Syndi-
» cat, quand je devrois le faire ſeul. Je m'at-
» tens bien qu'une pareille démarche m'atti-
» rera l'éxil, mais j'y ſuis tout diſpoſé, &
» à la mort même. Dans l'état de foibleſſe
» où eſt ma ſanté, je ſens bien que l'éxil ne
» manquera pas ſans doute de me la procu-
» rer. Je me trouverai trop heureux de ſouf-
» frir l'un & l'autre pour un ſujet de cette
» importance.

Un Syndic, dont le cœur fait de ſon ſang d'avance comme une libation ſur la victime & le ſacrifice de la foi de l'Egliſe, étoit très-bien préparé à ſeconder les quatre Prélats qui ſe mirent à la tête de l'Appel. Tout en effet fut concerté avec lui. On avoit jetté les yeux ſur l'Aſſemblée qui devoit ſe tenir le 1. Mars 1717. mais les ordres de la Cour qui ſurvinrent ce jour-là, ſelon qu'il arrivoit trop ſouvent, parce qu'on ne laiſſoit qu'une demie liberté à ce Corps, obligérent de remetre l'éxécution de ce deſſein à un autre jour. Ce fut le Vendredi cinq du même mois, que Noſſeigneurs les Evêques de Mirepoix, de Sénès, de Montpellier, & de Boulogne ſe préſentérent à la Faculté aſſemblée pour lui notifier leur Appel de la Bulle, dont M. de Mirepoix dit entre autres choſes pour l'attaquer par le fond, » que par ce » Decret, la vérité étoit renverſée, la » morale & la diſcipline de l'Egliſe mortel- » lement bleſſées, l'autorité des Souverains vio- » lée, & les droits de l'Epiſcopat attaqués. « M. l'Evêque de Sénès ſe chargea de la lecture de leur Acte d'Appel. Il l'a fit d'une

Appel des 4 Evêques en Sorbonne.

voix distincte : l'Assemblée l'écouta avec beaucoup d'attention : chacun plein d'admiration pour la sagesse, la force & la clarté avec lesquelles l'Acte est dressé, applaudissoit à ce qu'il contient. La lecture faite, M. de Mirepoix en mit une copie autentique entre les mains de la Faculté, en lui marquant la préférence qu'on faisoit d'elle à tout autre Compagnie, par l'estime singuliére qu'ils avoient pour cet illustre Corps, à cause de sa fidélité à conserver l'ancienne doctrine, dont elle fait profession.

M. le Syndic s'étant levé, complimenta les Prélats sur leur amour pour le bien de l'Eglise, & sur leur zéle à deffendre ses intérêts, en soutenant ceux de la vérité. Après avoir (vû la position du tems où l'on étoit) insisté sur la nécessité de cette démarche, il conclut son discours par ces paroles articulées d'un ton plus ferme & plus grave : » A présent je » déclare que j'adhére à l'Appel interjetté par » Nosseigneurs les Prélats, & que Dieu ai- » dant, j'y adhérerai toujours. » La joie & l'admiration que ce trait de fermeté causa à l'Assemblée, fit ajoûter à M. Ravechet, qu'il prenoit à témoin la Faculté de son adhésion à l'Appel, & qu'il la prioit de lui en donner Acte. Mais chacun voulant à son exemple, par une acclamation générale, adhérer à l'Appel des Evêques de la Constitution *Unigenitus* au futur Concile général, M. le Doyen de la Faculté mit l'affaire en délibération, en proposant d'opiner sur la demande des Prélats. Chacun avec pleine liberté donna Acte aux Prélats de leur Appel, & déclara qu'il y adhéroit très-volontiers. De plus de cent opinans, il n'y en eut que huit qui n'approuvérent pas l'Appel : trois ou quatre dirent

Le Syndic en s'unissant à l'appel est suivi de la Faculté.

qu'il falloit différer : les autres au nombre de quatre-vingt-ſeize, ſans compter les trois Prélats Docteurs ( M. de Sénès étant d'une autre Faculté ) & M. le Doyen adhérérent à l'Appel, & en approuvérent ſolemnellement les motifs.

A la premiére nouvelle de cet Appel à Rome, Clément XI. avec toute ſa Cour en fut dans la conſternation : il offroit de laiſſer tomber ſa Bulle, ſans éxiger des Evêques de renoncer à leur Appel; mais M. le Duc d'Orleans Régent du Royaume étoit déja venu au ſecours du Pape. Chagrin de voir ſes meſures rompues, & les projets pour la réunion desEvêques entiérement renverſés,cePrince fit éclatter ſon indignationcontre les IV. Prélats appellans, auſquels il donna ordre de ſortir deParis en vingt-quatre heures,& bientôt après de ſe retirer dans leurs Diocèſes. Le Notaire Touvenot qui avoit reçû leur acte & l'adhéſion de la Faculté, fut arrêté le lendemain 6. Mars, & conduit à la Baſtille. Avant de préter ſon miniſtére, il s'y étoit préparé. On ne tarda pas à ſévir contre M. Ravechet, qui figuroit ſi fort dans cette généreuſe entrepriſe. Auſſi tous ces coups portés avec éclat ſur tant d'illuſtres têtes furent le réſultat d'une Aſſemblée chez M. le Régent, où les Cardinaux de Rohan & de Biſſy opinérent ſelon leur goût pour vanger leur Bulle de l'opprobre dont la couvroit l'Acte d'Appel.

Au reſte notre illuſtre Docteur, fatigué de travaux, attaqué d'une incommodité conſiderable, ſe retira après cette triomphante journée du 5. Mars, moins pour prendre un repos néceſſaire, que pour mettre ſon humi- Son exil.

lité à l'abri, en évitant les visites de félicitation dont il auroit été assiégé à cause d'une action si glorieuse. Quelques jours après il apprend dans sa retraite, mais sans surprise, qu'un ordre de la Cour le réléguoit au fonds de la Brétagne. Il étoit survenu du changement pour le choix du lieu de sa rélégation. D'abord on avoit projetté, ou même expédié deux autres Lettres de cachet, qui l'envoyoient l'une à Collioure, & l'autre à Lyon. Il se présentat donc pour recevoir celle qui le transféroit à Saint-Brieu, prêt à
Act.20.24. obéir malgré ses grandes infirmités. » Je ne » crains rien de tout cela, se disoit-il, » comme le grand Apôtre de la Grace & de » l'amour, & je n'estime point ma vie plus pré- » cieuse que mon salut: il me suffit que j'achéve » ma course, & que je remplisse le ministé- » re que j'ai reçu du Seigneur Jesus, qui est » de prêcher l'Evangile de la Grace de Dieu. » *Testificari Evangelium Gratiæ Dei.* Grace » souveraine, sans laquelle on ne peut ja- » mais confesser Jesus-Christ, & avec laquel- » le on ne le renie jamais. » Proposition 9. de la Bulle. Avec la grace de Molina & de Suarès Jésuites, pour laquelle il avoit eû d'abord de l'attrait dans ses premiéres études, seroit-il jamais parvenu à faire le sacrifice de tous ses intérêts temporels & même de sa vie, comme il le fait en cette oc-
2.Cor.9. 15. casion? *Graces soient donc rendues à Dieu de son ineffable don!*

Il partit de Paris au commencement d'Avril, en emportant les regrets, non seulement de la Faculté & de l'Université, mais encore de tous les gens de bien dans tous les états & les conditions. L'Université en corps

chargea ſon Recteur de conjurer M. le Régent de vouloir bien rappeller l'illuſtre M. Ravechet, » qui n'avoit fait, diſoit-elle, que » ce qu'éxigeoit de lui le devoir de ſa char- » ge, l'amour de la Religion, & ſon zéle pour » la vérité. « Le généreux proſcrit arriva à Rennes Capitale de la Brétagne le onze du même mois d'Avril. A la premiére nouvelle qu'il devoit paſſer dans cette Ville, les perſonnes du premier rang ſe hâtérent d'aller au devant de lui. Mais les Révérends Peres Bénédictins de la célébre Abbaye de ſaint Mélaine furent les plus actifs pour joindre les premiers M. Ravechet: l'ayant prié de monter dans un Caroſſe d'un de leurs amis, ils le conduiſirent dans leur Monaſtére, où ſa premiére démarche fut de demander avant tout d'être conduit à l'Egliſe pour y adorer le S. Sacrement, & y renouveller le ſacrifice de toute ſa foi. Il préféra ſelon ſon attrait dominant, le bonheur d'être avec ces pieux & ſavans ſolitaires, à l'honneur de loger dans les riches appartemens des perſonnes les plus qualifiées, qui lui ouvroient également leur cœur & leur Hôtel.

Sa réception à Rennes.

Au retour de ſes viſites d'honneur chez M. le Maréchal de Monteſquiou Commandant de la Province, & chez M. l'Intendant, qui le reçurent avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & d'amitié, juſqu'à lui preſcrire de ſéjourner à Rennes autant de tems que l'éxigeoit le ſoulagement de ſa ſanté, il ſe ſentit vivement attaqué de la maladie qui termina bientôt ſon double éxil. Au milieu des douleurs les plus aigues, il donna toutes les marques de la patience la plus invincible & de la piété la

Sa patience dans les douleurs les plus vives.

plus consommée, sans qu'il lui échappât une seule plainte ; quoique son mal fût d'un genre à exciter forcément les cris de la nature. Il fut tout occupé à consommer le sacrifice d'un corps immolé depuis longtem par les exercices de la pénitence. » Il fau » souffrir, disoit-il, à ceux qui l'environ» noient, & d'une maniére humiliante : & » Dieu le veut. C'est par le chemin de la » croix & des souffrances qu'il faut aller à » lui.

» Il étoit si peu occupé du recouvremen » de sa santé (disent les Religieux de sain Melaine dans leur Réponse à la Faculté de Paris, qui leur avoit fait ses remerciemens) » que nous voyant inquiets sur les moyens » de conserver une vie, qui nous étoit si » chere, & résolus d'apeller un autre Chi» rurgien plus habile que celui qui l'avoit » visité, il ne voulut jamais le permettre, » dans l'appréhension que cette démarche ne » fît tort à la réputation du premier.

[f] Ses derniers Sacremens.

D'abord que le pieux Docteur se sentit attaqué, sa premiére pensée fut de demander les Sacremens de l'Eglise. Malgré sa grande foiblesse, malgré les vives douleurs du mal dont il étoit atteint, il se fit revêtir de sa soutanne, prit son surplis, & voulut recevoir à genoux sur le pavé le S. Viatique. Il fit alors sa profession de foi, qu'il confirma le jour même de sa mort. En voici la teneur :

Sa profession de foi.

» Je crois toutes les vérités que le Fils de » Dieu a révélées à son Eglise, dans le » sein de laquelle j'ai eu le bonheur d'être » batisé, d'avoir toujours vécu, où je veux » mourir, & avec laquelle je condamne tou» tes les erreurs qu'elle condamne, & qu'el-

Digitized by Google

» le condamnera. Je reconnois le ſouverain » Pontife, l'Evêque de Rome, pour le ſucceſſeur de S. Pierre, le premier Vicaire de » Jeſus-Chriſt, le Chef viſible de la même » Egliſe, & le Siége Apoſtolique pour le » centre de l'Unité, dont il n'eſt jamais permis de ſe ſéparer, quand même le Pape » s'écarteroit de la ſaine doctrine. Je déteſte tout eſprit de ſchiſme & de diviſion. » C'eſt ce que nous avons expliqué très-clairement dans l'Acte d'Appel au futur Concile Général, & ce que notre Faculté a » encore déterminé dans les fameux Articles » qu'elle a publiés en 1543. contre les erreurs » de *Luther.* Ce ſont-là mes ſentimens préſens dans leſquels je veux mourir. En » l'Abbaye de ſaint Mélaine, le 15. Avril » 1717. Ainſi ſigné ſur l'Original du préſent, » RAVECHET. » Et chiffré en marge F. J. B. Aubert Souprieur. Et contrôlé audit Rennes par Buſſon, & ſcellé: ledit Original demeuré chez Jamont l'un des Notaires Royaux & Apoſtoliques à Rennes ſouſſignés, joint à la minute de l'Acte d'approbation des autres parts. Ainſi ſigné, Jamont Notaire Royal & Apoſtolique, & Lebreton Notaire Royal, Apoſtolique, Sindic.

Les ouvriers d'iniquité, les partiſans du menſonge, qui durant ſon Sindicat ne l'avoient nullement épargné, s'acharnérent à le pourſuivre par l'endroit le plus ſenſible juſqu'au lieu de ſon éxil, dont ils étoient les promoteurs. La calomnie mal ſatisfaite d'avoir immolé la ſanté & la vie du corps de ce généreux Sindic à la haine pour la vérité, voulut éteindre cette lumiére, & le faire paſſer pour un enfant de la nuit & des ténébres par une hon- La calomnie confondue.

teuſe défection. De-là le bruit fauſſement répandu dans tout Paris, & annoncé par plusieurs Lettres écrites & envoyées à Rennes, la veille même de ſa mort, qu'il avoit révoqué & rétracté tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors en Sorbonne. Moins ſenſible à l'extrémité de ſes maux, qui alloit terminer ſes jours, qu'au tort fait à ſa réputation & à la vérité, il lui rendit avec un eſprit libre & plénitude de cœur un dernier témoignage en confirmant d'un bout à l'autre, ſans rien rétracter, tout ce qu'il avoit fait en Sorbonne, & y perſiſtant juſqu'au dernier ſoupir. Il le fit par un Acte dreſſé devant Notaire en préſence de témoins, tant Religieux de la Maiſon, que d'un Carme, & du Doyen des Médecins, leſquels le ſignérent après que le Malade eut déclaré ne pouvoir ſigner à cauſe de la foibleſſe de corps où il étoit réduit.

Eloge du defunt par ſes hôtes.

» Dieu, à qui eſt due la gloire de tout le » bien qu'il a fait, diſent les Bénédictins » dans leur Réponſe à la Faculté, a tellement » diſpoſé toutes choſes, que le lit de ſon » ſerviteur eſt devenu pour nous une Chaire » d'inſtruction : couché ſur ce lit, que le » Seigneur avoit converti en un lit de dou- » leur, il y étoit notre maître & notre » docteur. De cette Chaire ſortoit la convi- » ction de ces paroles de S. Bernard, que ,, *les biens d'une bonne conſcience renaiſſent* ,, *toujours*, qu'*ils ne périſſent point dans l'ad-* ,, *verſité*, & qu'*ils ne ſont point étouffés par* ,, *la mort*; *mais* qu'*au contraire ils refleuriſſent*; ,, qu'*ils réjouiſſent l'homme pendant ſa vie*, ,, qu'*ils le conſolent dans le dernier moment*, ,, qu'*ils le renouvellent quand il ceſſe de vi-*

Epiſt. 411. nov. Edit.

Digitized by Google

„ *vre*, *&* qu'*ils durent éternellement*. Nous
„ y considérions de très-près un homme qui *par* Eccl. 48. 27.
„ *un grand don de l'esprit avoit prévu la fin des*
„ *tems pour consoler ceux qui pleuroient en*
„ *Sion*, & qui bien loin *de s'en élever*, *n'a-* Rom. 12.
„ *voit que de bas sentimens de soi-même*, qui 16. Luc. 21.
„ *possédoit son ame par sa patience*.... Nous 19.
„ defions l'envie & la calomnie même de
„ nous dire par où il a manqué de foi, de
„ piété, d'amour pour la Religion, de zéle
„ pour la maison de Dieu, de probité, de
„ douceur, de sincérité, de droiture : en un
„ mot, s'il n'a pas eû toutes les autres qua-
„ lités qui font l'honnête homme, le véri-
„ table Chrétien, le Docteur Catholique, le
„ digne Sindic de Sorbonne, le Citoyen &
„ le saint Prêtre.

» Dans les derniers momens de sa vie,
„ prêt à disparoître à nos yeux, il nous instrui-
„ sit soit par ses œuvres, soit par ses paroles : il 2. Cor. 12.
„ étoit *fort lorsqu'il nous paroissoit foible*. Dans 10.
„ l'instant qu'il entroit dans la route com-
„ mune à tous les hommes, qu'il alloit s'en-
„ dormir plutôt que mourir, il nous enri-
„ chissoit des dépouilles même de la mort.
„ Placé dans le sein d'Abraham, où il jouit
„ de la portion de son héritage, nous avons
„ la confiance qu'il va nous protéger. A
„ tant de grands motifs, qui nous font pré-
„ sumer de ses mérites auprès du Seigneur,
„ nous ne craignons point d'y joindre son
„ agonie douce & paisible, son dernier
„ soupir, qui marquoit moins un mourant,
„ qu'un voyageur arrivé au terme pour en-
„ trer dans sa chére Patrie. Nous y ajoûtons
„ le changement merveilleux qui se fit après
„ sa mort sur son visage, le juste éloge que

Digitized by Google

„ vous nous envoyez de ce grand homme, „ connu de vous à fond, ( c'est celui „ de la Faculté qu'on va voir ci-après ) le „ suffrage de tous les gens de bien, le concours „ des étrangers & de nos citoyens à son tom- „ beau, & le soulagement que quelques ma- „ lades ont ressenti, après avoir réclamé son „ intercession. »

Ce que les Bénédictins disent du change-ment arrivé après sa mort sur le visage de M. Ravechet est appuyé du témoignage d'un Prêtre vivant, qui ayant alors seize ans, lorsqu'il suivoit le Collége des Jésuites, vint avec la foule voir le deffunt exposé avec ses habits sacerdotaux. Il est encore étonné de ce que dans un âge, où la vue d'un mort ordinaire le mettoit tout à coup en fuite, il envisageoit celui-ci avec tranquillité, comme s'il eût jetté les yeux sur un homme endormi.

Sa mort & ses obséques.

Cette mort précieuse arriva le Samedi 24. Avril 1717. sur les 10. heures du matin après environ douze jours de maladie. Les Révérends Peres Bénédictins n'épargnérent rien pour lui rendre les honneurs de la sépulture de la maniére la plus magnifique : rien n'étoit plus majestueux que tout cet appareil, dont l'ample détail est fait ailleurs. Il suffit de dire qu'outre plusieurs Religieux en Chappes ; deux Diacres & deux Soudiacres, avec un nombre considérable d'Officiers étoient revêtus de tuniques. Quatre Prêtres en surplis portoient le corps, & quatre Docteurs de Sorbonne en manteau long portoient les quatre coins du drap mortuaire. Les Dignitaires & Chanoines de l'Eglise Cathédrale, MM. les Curés de la Ville à

Digitized by Google

l'exception d'un ſeul, plus de cent cinquante Eccléſiaſtiques en manteau long & un cierge à la main lui firent cortége.

La Nobleſſe d'une autre part, & le peuple même concoururent également à honorer la pompe funébre de l'illuſtre deffunt. M. le Maréchal de Monteſquiou y envoya de ſa part deux de ſes principaux Officiers, étant arrêté par une affaire preſſante. Madame l'Intendante, dont le Mari ne put y aſſiſter à cauſe d'une incommodité, fut préſente à toute la cérémonie de la Meſſe ſolemnelle & de l'Enterrement: près de trente tant Préſidens que Conſeillers du Parlement, tout le Préſidial, à la réſerve de deux Conſeillers abſens ne crurent pouvoir s'en diſpenſer. Enfin, quoique l'Egliſe des Bénédictins ſoit hors de la Ville à une certaine diſtance, tout le monde y accourut en foule, tout le monde donna des marques publiques de ſon reſpect, & de ſon eſtime pour le Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, en déſirant avec ardeur quelque choſe, ou qui eût touché ſon corps ou qui lui eût appartenu pendant ſa vie. *C'eſt ainſi que doit être honoré celui qu'il plaira au Roi* (du Ciel) *d'honorer.* Eſther. 6.11.

Suivons la lumiére éclattante qui fait partout briller la mémoire de l'illuſtre deffunt. La Faculté & la Maiſon de Sorbonne n'eurent pas plutôt appris la nouvelle de ſa mort, qu'elles firent faire un Service ſolemnel en Sorbonne. MM. les Evêques de Châlons ſur-Marne & de Montauban aſſiſtérent à celui de la Faculté, avec MM. les Abbés de Pompone, de Fourci, M. le Marquis de Puiſieux, & plus de deux cens Docteurs. (Les Facultés de Rheims & de Nantes firent la même

Services différens.

chose avec beaucoup de zéle. )

Quelques jours après, le 7 Mai, les Bacheliers de la Licence en firent faire un autre fort solemnel dans l'Eglise des Révérends Peres Jacobins de la rue S. Jacques. Ils avoient été inviter M. le Recteur de l'Université, tous les Docteurs, presque toutes les Communautés, plusieurs Prélats & Magistrats. Aussi y eut-il un grand concours de monde : M. l'Evêque de S. Malo, & plusieurs Abbés, se placérent dans le Sanctuaire : M. de Montempuis y assista en habit de Recteur, & se mit à le premiere place dans le chœur, à la tête de presque toute l'Université. Il s'y trouva encore beaucoup d'Ecclésiastiques & de Réguliers de différens Ordres, divers Magistrats, & plusieurs Dames de condition. La Messe fut célébrée par M. Pean Doyen de la Licence, & chantée par les Jacobins.

Le lendemain les Bacheliers au nombre de dix ou douze, étant allés remercier M. le Recteur dans le tems qu'il tenoit une assemblée, leur Doyen, M. Pean, fit un discours latin fort beau, à la louange de M. Ravechet, & honorable à M. le Recteur. Celui-ci lui répondit en peu de mots sur l'honneur que se faisoit toute la Licence en tâchant d'illustrer le nom & la mémoire d'un Syndic de la Faculté de Théologie, qui a rendu de si grands services à l'Eglise & à l'Université. Il promit de faire porter tout ce qui s'étoit fait à cette occasion sur les Registres de l'Université : ce qui s'exécuta sur le champ à la réquisition de M. le Recteur, dès que les Bacheliers furent sortis de l'Assemblée.

La Cour mécontente de l'adhésion faite à son insçu par la Faculté à l'Appel des quatre

Digitized by Google

Evêques, le 5 Mars, avoit suspendu ses délibérations jusqu'à nouvel ordre. La défense n'ayant été levée qu'environ quatre mois après, ce ne fut qu'au mois d'Août, que la Faculté pleine de reconnoissance pour la maniére chrétienne & libérale, dont les Peres Bénédictins avoient exercé l'hospitalité envers leur respectable Syndic, pût s'acquitter de ce devoir. Plusieurs Docteurs l'avoient fait séparément : mais M. Hideux qui en fut chargé, remplit sa commission par une Lettre des plus éloquentes. Après avoir remercié de la plus belle maniére ces Religieux, dont il fait un magnifique éloge pour les services qu'ils rendent à l'Eglise, il passe de-là aux louanges de M. Ravechet, en ces termes :

» Il n'est pas possible de vous peindre » la consternation, où nous avoit jetté son » départ, les larmes qu'il nous avoit coûté, » & les priéres que nous avons faites pour sa » conservation. Jugez-en par les services si» gnalés que ce grand homme avoit rendus à » notre Faculté, aux Docteurs, aux Bache» liers, à la Patrie, à l'Eglise, à la vérité, à » tout le monde chrétien. Ce qui pouvoit donc » soulager notre douleur, ce fut d'apprendre » que les Religieux de S. Melaine s'étoient » mis en route pour le prévenir, & par des » maniéres engageantes l'avoient déterminé à » rester parmi eux.

» Nous pouvons assurer sans trop de pré» vention pour notre illustre défunt, que no» tre joie ne fut pas moindre que la sienne, » quand vous futes à portée d'approcher un » homme dont la renommée ne vous avoit » rien annoncé que de grand. Car lorsqu'un » commerce de tous les jours vous l'eut fait

» connoître de plus près, vous futes charmé
» de trouver ce que tant de fois nous y avions
» admiré, sans que l'habitude de le voir
» diminuât rien de notre surprise : un esprit
» fecond en ressources, des vues sages & pro-
» fondes, une éloquence également fleurie &
» majestueuse : il ne falloit que le voir &
» l'entendre pour être frappé d'une foule de
» talens qu'il possédoit éminemment : un gé-
» nie heureux vif, & pénétrant : une mémoire
» fidéle : un beau naturel cultivé par le tra-
» vail, & soutenu d'une pénétration aisée,
» qui débrouilloit tout, qui distinguoit tout,
» qui éclaircissoit tout, qui concilioit tout ;
» & ce qui lui étoit personnel, & dont on é-
» toit charmé en public & en particulier, une
» certaine sagacité, une sensibilité de goût si
» délicate, jointe à une si prodigieuse faci-
» lité de retenir ce qu'il avoit appris de traits
» importans dès sa jeunesse, que nous ne l'a-
» vons jamais vu manquer de lumiére sur les
» endroits obscurs, hésiter sur les douteux,
» balancer sur ceux qui sont équivoques, élu-
» der les difficiles, désespérer des plus épi-
» neux : de tant de faits, qui entrent dans
» l'Histoire, il n'y en a aucun dont il n'ait
» parlé sur le champ dans nos Assemblées,
» avec la dignité qui convenoit au sujet.

» Plut-à-Dieu que nous eussions joui plus
» long-tems d'un Syndic, sous la conduite &
» les avis duquel nous rejettions sur le champ
» tout ce qui ressentoit une flateuse, mais
» dangereuse nouveauté : tout ce qui étoit
» contraire à la Tradition, à la saine Mo-
» rale, aux saintes libertés de l'Eglise Galli-
» cane, aux droits sacrés du Royaume, aux
» devoirs des sujets envers leur Prince, &

» aux Décrets de notre Faculté : un Syndic » dont les réquiſitions toujours accompagnées » de vérité, de doctrine & d'éloquence, em- » portoient nos ſuffrages d'autant plus rapi- » dement, que nous voyions concourir à un » mérite ſi diſtingué, & à un ſçavoir ſi pro- » fond, une piété qui n'avoit rien de fardé, » mais ſincére, mais naturelle : une candeur » de mœurs toute aimable ; des maniéres » gracieuſes, polies, affables, qui lui ga- » gnoient le cœur de tout le monde. Ses amis » lui accordoient avec un extrême plaiſir » leur amitié : les perſonnes qui lui étoient » oppoſées ne pouvoient la lui refuſer.

» Il joignoit à tant de rares qualités tout » le ſérieux de ſon état : une modeſtie par- » faite, une égalité d'humeur qui ne ſe dé- » mentoit jamais, un grand zéle pour la » Religion, beaucoup d'exactitude à en rem- » plir les pratiques, une fermeté mâle & con- » ſtante à concourir aux deſſeins des gens de » bien, un amour tendre & ſecourable pour » ceux qui étoient dans le beſoin ; en un » mot, une application infatigable, avec un » viſage toujours gai & ſerain, à n'omettre » aucune des bonnes œuvres, qui font les » ſaints Prêtres. »

La Faculté après avoir remercié M. Hideux de la belle Lettre qu'il avoit écrite par ſon ordre aux Bénédictins de S. Melaine de Rennes, pour leur rendre grace du religieux accueil qu'ils avoient fait à M. Ravechet, ordonna que cette Lettre leur ſeroit envoyée, & de plus inſérée dans les Regiſtres, pour être imprimée lorſqu'il ſeroit néceſſaire. Pour ſurcroit d'éloge, M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume, lorſqu'on lui annonça la

Digitized by Google

mort de l'exilé, témoigna ouvertement l'estime qu'il avoit conçue de son rare mérite: il n'y eut que les ennemis de la Faculté qui eurent le chagrin de le voir d'autant plus relever, qu'ils avoient plus conçu de jalousie contre tant de qualités éclatantes. Après cette ample moisson de louanges, recueillies à sa gloire, pour décorer l'œuvre de Dieu dans son serviteur, il paroît superflu d'ajoûter ici la belle Epitaphe mise sur son tombeau; on se contentera de celle-ci à cause de sa briéveté.

*Interiit Ravechet: Sorbona flet: ingemit orbis:*
*Relligio in luctu est: solus Olimpus ovat.*

Ravechet vient hélas! de terminer son sort:
La Sorbonne en verse des larmes:
L'Univers en gémit: l'Eglise est en allarmes.
Le Ciel tout seul triomphe de sa mort.

Voyez le Dictionnaire de Moréri Tome 5. au titre de Ravechet, édition de 1732. Le Supplément du Nécrologe de Port-Royal au même titre. Mois d'Avril. Les Mémoires secrets, ou, Anecdotes sur la Constitution, Tome 2. La Vérité rendue sensible; section IV. L'Histoire des Réflexions morales & de la Constitution, Tome I. §. XLVII. & suiv. §. LXXXII. Relation des Assemblées de Sorbonne sur le Décret du 5. Mars 1714. Première Partie, imprimée en 1716. Suite de la Relation des mêmes Assemblées au sujet de la Constitution: formant deux volumes in-12. Surtout le Recueil des Piéces citées dans ces Relations, formant le 3. Volume.

Il reste une réflexion à faire, après l'éloge historique de M. Ravechet, c'est d'être attentif à la date précise, où ce célébre Docteur

Digitized by Google

ſteur ſe rend au lieu de ſon éxil couvert de gloire, & chargé des bénédictions de tous les gens de bien : les indifférens même prennent part à ſon triomphe, & groſſiſſent la foule de ceux qui lui applaudiſſent. Les grands du ſiécle, & les perſonnes les plus diſtinguées par leur rang, ſoit dans la Robe, ſoit dans l'Egliſe s'empreſſent de lui faire honneur avec profuſion, ſur-tout après la mort où le plus grand Prince n'eſt plus rien de ce qu'il étoit. A quel titre s'eſt-on attaché pour former autour de ſon tombeau une ſi nombreuſe Cour, ſi diverſifiée par tous les ordres qui la compoſent ? On le voit ſans peine, c'eſt ſa qualité d'Appellant, d'ennemi de la Bulle *Unigenitus*, c'eſt la généroſité qu'il a eue de s'unir en premier à l'éclattante démarche des quatre Evêques qui étoient venus en Sorbonne demander acte de leur Appel pour la dénoncer au ſouverain tribunal de l'Egliſe le Concile général, comme ennemie ſur-tout de la puiſſance de la grace & de l'amour de Dieu. Autant de voix qui s'élevoient en faveur de ce généreux Syndic ſoit à Paris, ſoit à Rennes ſon dernier théâtre, & peut-être le plus éclatant, ſont autant de témoignages en faveur de la juſtice de l'Appel, & autant de traits lancés contre la Conſtitution, ou qu'on avoit en horreur, ou qu'au moins on n'aimoit point. C'eſt-là une triſte époque pour elle que le mois d'Avril dans la ville de Rennes, par les obſéques du ſerviteur de Dieu. A quelle humiliation ne fut-elle pas réduite ? & de quelle opprobre n'étoit-elle pas couverte ? Ce n'eſt ni le fruit de l'intrigue, ni l'effet de la violence qui en arrange toutes les circonſtances : c'eſt la vé-

rité qui prend empire ſur les eſprits, & qui les enchaîne au char d'honneur d'un de ſes plus fermes défenſeurs.

On l'avoit étrangement oublié cet événement mémorable, qui avoit attiré de toutes parts à la ville de Rennes tant d'éloges, pour avoir connu, eſtimé & reſpecté un tel Docteur, lorſque vingt-un ans après, on tourmente durant trois mois une pieuſe Demoiſelle par des véxations inoüies, parce qu'elle refuſe d'accepter la Bulle. Si c'eſt un crime qui lui fait mériter l'excommunication par le refus perſévérant des ſecours ſpirituels de l'Egliſe, il eſt plus ancien dans M. Ravechet, dans lequel on l'a canoniſé comme la premiere vertu & la récompenſe de toutes les autres. C'eſt à ce titre qu'on lui décerne une pompe ſolemnelle comme à un ſaint Prêtre & à un Martyr de la vérité. Il faut donc l'avoir abandonnée par une déſertion honteuſe, pour la perſécuter ſi violemment dans la Demoiſelle Caſſart ( dont on verra l'article ) que tous les tribunaux de la terre ſont fermés pour elle, pour ſes parens & ſes amis, qu'on punit même d'avoir ſollicité en ſa faveur. A peine peut-on obtenir pour ce corps le Temple de l'Eſprit-Saint, un pouce de terre dans la ſépulture commune des fidéles, ſans les accompagnemens de Religion tous les jours accordés à des impies. Nouveau genre de martyre, dont la condamnation éclatante eſt tracée d'avance dans la glorieuſe réception du généreux Syndic en cette ville, & plus encore dans la religieuſe & ſainte inhumation du ſerviteur de Dieu. On ne peut raprocher ces deux époques l'une de l'autre, qu'on ne décide qu'autant l'on s'eſt couronné

de gloire en l'une, autant l'on s'est avili, dégradé, & couvert d'opprobre dans l'autre. Si les hommes changent, la vérité ne change point : elle demeure éternellement pour prononcer l'Arrêt, & frapper ceux qui l'abandonnent, après l'avoir glorifiée.

PRATIQUE. Dieu veut des Disciples & des Ministres, qui ne tiennent ni à l'amitié des hommes, ni à la douceur de la société, ni aux commodités de la vie, ni aux bienfaits des grands, ni à leur propre réputation, & qui soient disposés à tout le contraire. On est trop heureux, selon l'Evangile, quand on est exposé à la haine du monde & à ses suites, pour la cause de Jesus-Christ; mais il faut pour cela faire son affaire de la cause de Jesus-Christ & de la vérité, & vouloir bien n'en point avoir d'autre : ce qui n'est pas commun.

PRIÉRE. Où en trouverez-vous, Seigneur, qui le fassent, si vous ne les formez vous-même par votre grace toute-puissante? Daignez-le faire par votre bonté toute gratuite.

---

# M. FLEURI

## Curé d'Orléans.

PEndant quarante ans d'Episcopat, M. du Cambout de Coislin, Cardinal & Grand-Aumonier de France, avoit fait dans le Diocèse d'Orleans des biens infinis. Il n'avoit rien épargné pour former toute sorte de pieux établissemens, propres à contribuer à la sanctification des ames. Scrupuleusement attentif

Mort en 1719. le 16 Avril.

Bienfaits à Orléans par M. de Coislin.

au choix de bons miniſtres des autels, il ne mettoit en place que ceux qui par les dons de lumiéres & de ſageſſe, étoient en état de faire regner la ſcience du ſalut & la piété dans les Paroiſſes.

Le conſeil qu'il avoit aſſocié au gouvernement de ſon Diocèſe, n'étoit composé que de gens conſommés dans le grand art de conduire les ames. C'eſt donc à cette vigilance active qu'il faut attribuer la forte réſiſtance qu'éprouva l'apparition de la Bulle dans un Diocèſe où la lumiere divine perçoit de toutes parts. Sous la houlette de ce zélé Cardinal on n'auroit jamais vu expirer dans les fers l'innocence & la vérité. C'eſt ce qui fut réſervé à M. Fleuriau d'Armenonville ſon ſucceſſeur, à qui M. de Coiſlin laiſſa la place vacante dès le mois de Fevrier 1706.

Effets d'une conſcience erronée.

Le nouvel Evêque n'apportoit ſur ce grand ſiége que les traits obſcurs d'une éducation toute Sulpicienne. Outre qu'il n'avoit aucun des talens de la nature, qui ſont l'homme d'eſprit, il étoit de ces dévots à la mode, que les préventions aveuglent à tel degré qu'ils ne ſauroient diſcerner ni la vraie lumiére ni la ſolide vertu. Auſſi s'en eſt-il montré l'ennemi déclaré pendant un régime d'environ vingt-ſix ans. Il ne fut pas plutôt en place qu'il crut être envoyé d'en-haut pour détruire tout ce qu'avoit établi de bien ſon illuſtre Prédéceſſeur. *On ne fait jamais le mal plus gaiement*, dit M. Paſcal, *que quand on le fait par principe de conſcience*. Tel fut le caractere de M. Fleuriau, qui, quoique de mœurs réglées, prenoit la lumiere pour les ténébres, la pourſuivoit dévotement, & ſans air d'humeur, par tout où elle jettoit quelqu'éclat.

C'eſt à force d'injuſtices commiſes contre ſon Clergé pendant douze ans, qu'il parvint à faire perir dans les liens un des Curés de ſa ville, dont nous allons rapporter l'hiſtoire. Crime triſtement puni par la ruine des plus ſaints établiſſemens qu'il a renverſés. A peine a-t'il laiſſé à M. de Pâris ſon neveu, qui lui a ſuccédé quelques précieux reſtes que celui-ci n'a pas plus épargnés. On a lieu de dire de ce Diocèſe comme de beaucoup d'autres, ſelon que l'on le verra dans la ſuite, ce que dit le Prophéte : » La ſauterelle a mangé le » reſte de la chenille ; le ver les reſtes de la ſau» terelle ; & la nielle les reſtes du ver. Joel. 1. 4.

MONSIEUR FLEURI, Curé de ſaint Victor dans la ville d'Orleans étoit fort odieux à M. l'Evêque à cauſe de ſa qualité d'appellant de la Bulle. C'étoit peu que ce titre d'honneur fit diſparoître à ſes yeux toutes les vertus paſtorales de ce digne Curé, il lui fit encore éprouver les effets de ſon reſſentiment de la maniére la plus violente. Une œuvre de ténébres à laquelle n'avoit nulle part le Paſteur ſubalterne, le premier Paſteur en fit tomber ſur lui & l'accuſation & le crime. En voici l'occaſion.

Funeſte vengeance & ſes ſuites.

Un Laïc d'une très-honnête famille d'Orleans, irrité contre l'Evêque en particulier, parce qu'il faiſoit menacer ſon pere d'une Lettre de Cachet, à cauſe de ſon attachement pour les Appellans, s'aviſa d'un moyen, pour ſuſciter des affaires à l'Evêque, que nulle bonne intention ne ſauroit jamais juſtifier. Il écrivit ſous le nom emprunté du Prélat une Lettre injurieuſe à M. le Regent Duc d'Orleans, & contrefit ſon écriture, de façon à faire penſer que la Lettre partoit de la main dont elle portoit le nom.



Digitized by Google

Le Prince ayant reçu cette Lettre, la montra à M. d'Armenonville, frere de M. l'Evêque d'Orleans, & se contenta de lui dire : *Aprenez à votre frere à écrire.* Il voulut ensuite bruler la lettre ; mais M. d'Armenonville s'y opposa, & dit au Prince : *Monseigneur, je ne reconnois point là le caractere de mon frere, & j'en donnerai bientôt à votre Altesse des preuves plus assurées.*

Autre vengeance plus funeste.

Il en écrivit sur le champ à l'Evêque d'Orleans son frere, qui répondit qu'il n'avoit jamais écrit la lettre en question, & qu'il n'en avoit aucune connoissance. Le Prélat loin d'en demeurer là voulut découvrir l'Auteur de la Lettre, & sur une apparente ressemblance d'écriture, il la mit sur le compte de M. Fleuri Curé de S. Victor Appellant. Ayant intercepté une lettre véritable de ce Curé, il crut avoir preuve en main pour le convaincre d'avoir écrit la lettre à M. le Régent ; & par les sollicitations & le crédit de M. son frere, il obtint un ordre du Roi, en exécution duquel, contre toute attente, le Curé fut enlevé à son troupeau & conduit à la Bastile. On croit tenir un faussaire, & c'est un innocent, un serviteur de Dieu qu'un Evêque fait pieusement charger de chaînes. Ce n'est que dans son cachot que le captif apprend le sujet de sa détention.

Réclamation publique pour l'innocent.

On ne sçut pas plutôt à Orleans la cause de son emprisonnement, qu'à l'envi les personnes les plus distinguées de la Ville, le Chapitre de la Cathédrale, & les autres Chapitres de la ville fournirent, à force de lettres & de certificats, preuves autentiques de la probité d'un Curé si singuliérement connu. On entreprit toutefois son procès dans les formes, mais

Digitized by Google

l'affaire traîna en longueur, parce que les différens Maîtres Ecrivains de Paris & de Rouen, appellés, pour donner leur avis sur la comparaison des écritures, ne s'accordoient pas. Ceux de Paris prétendoient que la véritable lettre du Curé & celle à M. le Régent partoient de la même main : mais ceux de Rouen appellés ensuite assuroient le contraire.

Fruits des remords.

Toutefois durant le cours de la procédure, le vrai auteur de la lettre en question n'étoit nullement tranquille. Il écrivit une seconde & troisiéme lettre en Cour, autant qu'il put, du même caractere que la premiere ; il déclara, sans se faire connoître, que le Curé de Saint Victor n'avoit eu aucune part à la lettre, pour laquelle on le poursuivoit. Déclaration qui n'ayant rien opéré, le Curé étant & prisonnier & poursuivi avec chaleur par ses parties, l'auteur de la lettre fit consulter à Paris sur ce qu'il étoit obligé de faire pour délivrer l'innocent. On lui décida que vu l'inutilité des démarches qu'il avoit faites, il devoit se délater lui-même, & se dénoncer comme le seul coupable.

Il se soumit à la décision, & l'on vit avec étonnement un homme d'une très-honnête famille, bien établi à Orleans, en possession d'une réputation d'honneur & de probité, revéler un mystére de sa conscience connu de Dieu seul, & s'exposer à l'indignation du Prince, dépositaire de l'autorité royale, & à toutes les suites que pouvoit avoir une affaire si fâcheuse.

Effet de la passion.

A cette dénonciation volontaire, voilà les parties publiques du Curé de S. Victor déconcertées : mais sans rien changer à son égard de leurs dispositions. On fit semer le bruit que



Digitized by Google

celui qui ſe déclaroit coupable, étoit un homme apoſté, qui par entêtement de parti venoit ſe ſacrifier. Il avoit, ajouta-t-on, reçu de groſſes ſommes d'argent, pour faire cet aveu. Mais comme cet homme n'étoit ni fou ni pauvre; & que l'argent dont on parloit, n'auroit jamais pu le dédommager du renverſement de ſa famille & de ſa fortune, ces bruits n'avoient aucun air de vraiſemblance, & ne prenoient ſur l'eſprit de perſonne. Auſſi l'Evêque fit-il offrir au Curé de S. Victor ſa liberté & des dédommagemens, à condition qu'il lui donneroit la démiſſion de ſa Cure. Offre déciſive, qui manifeſtoit à tout le monde l'aveu que faiſoit le Prélat de ſon innocence.

Mort violente du captif.

Le Curé captif, ſourd à ces propoſitions, irrita par-là ſa partie, qui ne travailla qu'à retarder les effets de la bienvaillance du Prince Régent. Dans le tems qu'on demandoit tout à la fois à celui-ci l'élargiſſement du captif & la grace du coupable, le Curé tomba malade, & il mourut d'une mort violente le 16. Avril 1719. ſans qu'on en ait pu découvrir la cauſe.

Indulgence du Régent.

La Cour fit défenſe aux Eccléſiaſtiques de S. Paul d'enterrer avec cérémonie, comme ils s'y diſpoſoient, ce ſaint Confeſſeur de Jeſus-Chriſt. Néanmoins M. le Duc d'Orleans, perſuadé de ſon innocence, lui avoit envoyé ſon Médecin pendant ſa maladie, & apres ſa mort il fit donner une penſion de deux cent livres à ſon pere & à ſa mere. » Je le fais, dit le » Prince, moins pour les dédommager de la » perte de leur fils, que pour donner au Pu» blic une preuve de ſon innocence. « Quant au vrai coupable, M. le Régent lui accorda ſa grace.

Digitized by Google

Voyez l'histoire de la Constitution II. Partie, Section 1. §. 23. pag. 198. &c. & le Recueil des Lettres de Cachet pag. 37.

PRATIQUE. Il est honorable aux serviteurs de Dieu & à ses ministres d'être mis au nombre des scélérats pour Jesus-Christ, depuis que Jesus-Christ y a lui-même été mis. Les pieds de ceux qui annoncent la paix évangélique, tels que de pieux Pasteurs, ne sont jamais plus beaux ni plus vénérables, que quand ils sont dans les fers pour la vérité, ni leur lumiere plus éclatante que dans les ténébres d'un cachot.

PRIERE. Faites, Seigneur la grace aux captifs de votre cause de porter leurs liens dans un esprit de foi & d'union avec vous. Faites leur part de vos dispositions saintes, pour vous faire le sacrifice de leur vie, si vous l'exigez d'eux.

---

# ANNE-MARIE DE METS.

Morte en 1719. le 10. Juillet.

DAns le mois de Juin 1719, une fille de la Paroisse de Wevelghen, Diocèse de Tournai en Flandres, étant tombée malade, le Vicaire qui gouvernoit cette Paroisse depuis l'expulsion du Curé, refusa d'entendre sa confession, parce qu'elle ne vouloit pas se soumettre à la Constitution, quoiqu'elle déclarât qu'elle croyoit & condamnoit tout ce que l'Eglise croit & condamne, & il menaça de la priver de la sépulture ecclésiastique, si elle mouroit en cet état. Mais un Curé du voisinage qui connoissoit sa piété, ayant eu la charité de lui administrer les Sacremens, elle



Digitized by Google

mourut le 10 Juillet, même année.

Zéle fanatique.

Le Vicaire alors chercha des prétextes pour ne pas faire l'enterrement; & le peuple animé par son exemple & par les discours de quelques Religieux, s'y opposa de telle sorte qu'une troupe de femmes & de filles firent sentinelle jour & nuit dans le cimetiére, pour empêcher que le corps ne fut inhumé. Le frere de la défunte obtint un ordre des Grands-Vicaires pour la faire enterrer, mais inutilement. Le Conseil de Gand informé de cette affaire, fit signifier de nouveaux ordres aux habitans par un Huissier, qui devoit être présent à l'enterrement. L'Huissier fut insulté, & forcé de s'en retourner sans rien faire.

Fait remarquable.

Il y avoit toutes fois déja sept jours que cette fille etoit morte, & quoique la chaleur fut grande, il ne paroissoit sur son corps aucune marque de corruption, & il n'en sortoit nulle mauvaise odeur. Alors les mutins craignant les suites de cette affaire, consentirent que le corps fut enterré à la porte de l'Eglise, mais sans aucune cérémonie, & la sentinelle qui avoit été jusqu'alors au cimetiére fut congédiée. Cet enterrement fut même accompagné de diverses insolences, tant contre le corps de la défunte qu'on menaça de déterrer, que contre les personnes qui lui étoient affectionnées. On alla même dans la maison de celle qui l'avoit assistée dans sa maladie, & dans celle du Curé, où l'on brisa tout ce qui se rencontra. On poursuivit avec la même fureur toutes les filles qui étoient attachées à leur Curé, & elles furent obligées d'abandonner leurs maisons, & de se retirer à Menin.

Depuis l'enterrement, ces furieux regardé-

Digitized by Google

rent l'Eglise comme prophanée : ils en fermérent les portes, & ne voulurent pas souffrir qu'on y célébrât la Messe, même les jours de Dimanche. Cependant M. l'Evêque de Tournai, informé de ces désordres, ordonna qu'on fit un service pour la défunte à la maniére accoutumée, comme étant morte dans la communion de l'Eglise Catholique. Mais cette Ordonnance ayant été signifiée le 26 Juillet, le corps fut déterré la nuit suivante, & jetté avec son cercueil dans la riviére de Lis, d'où il ne fut tiré que le 28, pour être enterré dans un fossé qui étoit auprès. Il y demeura jusqu'au mois de Novembre, qu'il fut découvert par un Laboureur, & on l'en retira alors pour le mettre dans un lieu plus sûr & plus convenable.

Exhumation sacrilége

Le Pasteur avoit été frappé par la houlette épiscopale, & depuis ce coup, l'une de ses plus pieuses ouailles n'est point épargnée, même au-delà de la vie. Ce Curé, appellé M. Van-Biesbrouck, s'étoit attiré la haine de quelques uns de ses Paroissiens, par sa vigilance & par son zéle à réformer les abus ; mais ayant retracté par une Lettre à M. l'Evêque de Tournai la publication qu'il avoit faite de la Bulle, les Capucins & les Recolets de Courtrai & de Menin, assistés par les Jésuites, excitérent un tel soulévement dans sa Paroisse, que vers la fin de Février 1719, une troupe de séditieux entra pendant la nuit dans son jardin, & tirérent plusieurs coups de fusil chargés à bale à travers les fenêtres de sa chambre où il étoit couché. Les coups portérent à faux, mais les mutins ne désistérent pas pour cela du dessein de se délivrer de leur Curé.

Violence des Moines & des Jésuites.

Le 19 Mars, jour de S. Joseph, pendant qu'il disoit la Messe, ils vinrent en foule dans l'Eglise. Leur contenance lui fit comprendre qu'il y avoit à craindre pour lui. Etant donc rentré dans la Sacristie après la Messe, il s'y enferma ; mais il n'y fut pas à couvert de la violence de ces furieux ; car ils enfoncérent la porte, en arrachérent le Curé ; maltraitérent quelques bonnes filles qui se trouvérent-là, jusqu'à répandre le sang, proférérent dans le lieu saint des juremens & des blasphêmes exécrables, & traînérent ainsi leur Pasteur jusqu'à la riviére de Lis, qui fait les limites de la Paroisse.

Quand le Curé vit qu'ils approchoient de la riviére, il crut que c'étoit pour l'y précipiter ; mais ils se bornérent à la lui faire passer, & à le chasser ainsi hors de sa Paroisse. Avant que de les quitter, le Curé leur demanda avec douceur : » Pourquoi me trai» tez-vous ainsi, je vous prie ? Nous ne pou» vons plus vous retenir lui dirent-ils: vous êtes » devenu hérétique. Voilà ce que des Religieux » nous ont dit de vous. » Le Curé délivré de leurs mains alla se refugier au Collége de Menin sa Patrie; mais à peine y fut-il arrivé, que le Principal du Collége son ami, chez qui il logeoit, reçut ordre du Magistrat de la ville de le congédier sur le champ. C'est ce qui l'obligea d'aller le même jour chercher un azile à Lisle.

Bel exemple de douceur.

Le Curé s'étant ensuite pourvu à Gand au Conseil Provincial de Flandres, il en obtint des ordres pour son rétablissement, & quelques uns des mutins furent mis en prison ; mais les Paroissiens ayant porté leurs plaintes à ce Conseil contre lui, il fut condamné aux

Injustices multipliées.

dépens ſur des chefs d'accuſation trop légers, & les précautions priſes par le Conſeil, pour contenir les mutins, n'étant pas ſuffiſantes pour ſa sûreté, il ne put rentrer dans ſa Paroiſſe.

D'un autre côté les Grands-Vicaires, & enſuite l'Official de Tournai firent dans le même tems, & pour le même ſujet, des pourſuites contre lui. Comme il ne ſe préſenta pas, parce qu'il étoit obligé de défendre ſa cauſe à Gand, on l'interdit de toutes ſes fonctions contre toutes les formes. Il fut obligé de revenir à Menin ſa Patrie, où il a eſſuyé publiquement diverſes inſultes, lorſqu'il ſe préſentoit pour recevoir la Communion laïque. On ne nous a point appris comment il a fini ſa vie ſi violemment traverſée.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 2e. Partie, 1e. Section, §. 36. p. 292, &c. & le Recueil des Lettres de Cachet, p. 43.

PRATIQUE. Cet exemple fait voir que les femmes & les filles dévotes doivent craindre de s'engager en de très-grands péchés par un faux zéle & par trop de crédulité. On doit trembler quand on voit des gens de bien & des Miniſtres fidéles du Seigneur, chaſſés d'un pays dont ils ſont le ſel & la lumiére. Il eſt impoſſible ſans une grace extraordinaire, que les ténébres & la corruption ne s'y répandent par l'ignorance & par les vices.

PRIÉRE. Plutôt, Seigneur, perdre les biens, le repos, la liberté & la vie, que d'être privé de votre vérité, de votre grace & de votre amour, qui eſt toute la vie de notre ame. Daignez-nous en faire le don par pure miſéricorde.

# LE RE'VE'REND PERE QUESNEL

## Prêtre de l'Oratoire.

Mort en 1719. le 2 Décembre.

Sa famille chrétienne.

C'Est un préjugé bien favorable pour un Ministre de l'Eglise d'avoir reçu la vie & l'éducation de personnes chrétiennes, de posséder la foi & la piété comme un héritage de famille. Tel fut l'heureux sort du S. Prêtre dont nous entreprenons de donner une idée, jusqu'à ce qu'on remplisse l'attente du Public, à qui l'on a fait espérer sa vie dans une juste étendue.

Le Révérend Pere PASQUIER QUESNEL étoit fils de Jacques Quesnel Libraire à Paris, & petit-fils de François Quesnel Gentilhomme Ecossois. Il nâquit le 14. Juillet 1634. dans une famille qui prit soin de cultiver ses heureux penchans à la vertu qu'il montra dès l'enfance. Sa Mere devenue veuve à la tête d'un bon nombre d'enfans, consacra son bien, son tems, ses talens à les former à la piété, à l'éloignement du monde & de ses usages profanes. Les offrant sans cesse à Jesus-Christ, elle eut la consolation de voir fructifier en tous la semence qu'elle avoit répandue dans leurs cœurs. Aussi pour la rendre féconde joignit-elle la semence de la charité dans le sein des pauvres. Tous ces fruits d'un mariage chrétien dans l'un & l'autre sexe renoncérent aux établissemens du monde. Ambitionnant l'unique gloire de voir les noms de ses en-

Digitized by Google

ſans écrits dans le ciel, elle compta pour rien de voir éteindre le nom de ſa maiſon ſur la terre. Mais de ſes fils aucun n'a rendu plus digne de vénération la mémoire de cette mere vraiment chrétienne, que celui dont nous devons parler.

En naiſſant il apporta beaucoup de dons naturels qui ſe développérent de bonne heure : eſprit pénétrant, jugement ferme, mémoire heureuſe, goût exquis, diſcernement rare. L'éducation en fut ſi heureuſe que dès l'enfance on le vit s'affermir dans une humilité ſolide, croître dans toute ſorte de vertus, ſe rendre maître de ſes paſſions, dans un âge où il ſemble qu'on ne ſoit pas libre de leur commander. Il conſerva inviolablement l'innocence de ſes mœurs, faiſant dans toute ſa conduite paroître beaucoup de douceur, de modeſtie, de retenue. Affable & officieux à l'égard de tout le monde plein de tendreſſe & de compaſſion pour les miſérables, libéral aux pauvres, ſobre, vigilant, & ſi chaſte que dès l'âge de dix-huit ans il embraſſa une continence perpétuelle, pour ſe conſacrer à Dieu tout entier. On en verra la preuve à ſa mort.

Ses heureuſes qualités.

En ſuivant le Collége, il devint le modéle de ſes condiſciples : il fit ſervir la paſſion qu'il avoit pour les études & les beaux talens de ſon eſprit à ſon avancemenr dans les ſciences ; mais pour ſe ſauver de l'enflure qu'elles donnent, il fit ſa méditation aſſidue des vérités du ſalut dans les ſaintes Ecritures. C'eſt ſur la profondeur de tels fondemens, qu'il dreſſa par degrés l'édifice de cette éminente vertu, qui malgré lui le donna en ſpectacle à Dieu, aux Anges & aux hom-

Ses études.

Digitized by Google

mes par le singulier personnage qu'il a fait avec tant de gloire dans l'Eglise.

Sa Théologie.

Il fit avec un succès proportionné à la capacité de son génie, le cours de ses études dans l'Université de Paris, où à sa 20e. année il fut reçu Maître ès-Arts le 29. Novembre 1653. Après avoir pris la mesure ordinaire des leçons de Théologie aux Ecoles de Sorbonne, il auroit pû entrer dans ce corps illustre, si ce Corps n'eût pas eu le malheur de se déshonorer par la censure & l'expulsion du célébre M. Arnauld, Docteur qui en faisoit la gloire & le plus riche ornement. Le jeune Quesnel fut dèslors effrayé de voir la Faculté de Théologie se convertir en une carcasse décharnée par le retranchement de plus de soixante-dix Docteurs, l'élite de cette savante Compagnie. Exempt d'ambition il se garda bien de faire son chemin aux dépens de sa conscience. La porte de Sorbonne lui fut fermée parce qu'il ne fut pas curieux de remplir un des vuides de ce Corps mutilé, par la signature de la condamnation de M. Arnauld. Heureuse époque de fidélité bien décisive pour le jeune Candidat! Ce trait de droiture lui vallut dans la suite d'être le meilleur ami, & le cher confident du cœur de ce grand homme.

Son entrée dans l'Oratoire. Sa Prêtrise.

Attentif à ne chercher que le Royaume & la justice de Dieu, il alla le trouver dans la Congrégation de l'Oratoire, où il entra le 17. Novembre 1657. C'étoit alors ses beaux jours, jours de sa faveur devant les hommes, & de son accroissement devant Dieu: le tems de sa force, de sa parure, de sa fécondité. Le Confrere Quesnel, dont la vocation portoit des traits bien marqués pour le sacerdoce, reçut

l'Ordre de Prêtrise deux ans après en 1659. & célébra sa première Messe le 29. Septembre, même année, dans la vingt-sixiéme de son âge. Avec quelle frayeur, avec quel feu d'amour n'offrit-il pas ce premier sacrifice, où il commença à s'immoler tout entier avec Jesus-Christ au service de Dieu & de son Eglise? Ferveur que ni la longueur de sa vie, ni l'extrémité de l'âge ne purent jamais ralentir.

Directeur de l'Institution.

Simple dans sa conduite, attentif à ne se produire en rien, il ne réussit pas à dérober à la vigilance de ses Supérieurs les richesses de grace & de lumiére que couvroit l'humilité du jeune Prêtre. Ils ne tardérent pas à en tirer parti. A peine avoit-il vingt-huit ans, qu'il fut fait premier Directeur de l'Institution de Paris, sous la supériorité d'un homme de Dieu, le Pere JOURDAIN. On sait que c'est-là le Séminaire d'entrée, & le lieu d'épreuve pour les éléves de cette Congrégation. Sa grande connoissance du cœur humain & des voies de Dieu, lui donnoit un sage discernement des esprits. En garde contre le zéle indiscret de faire des Prosélites, soit pour les Sacremens, soit pour les ordres, il observoit de sages mesures, pour éprouver si les esprits étoient de Dieu. Il faisoit état d'avoir plutôt un petit nombre de saints Prêtres avec le tems, que d'en avoir sans vocation & sans piété, capables de déshonorer le Corps & de peupler l'enfer. Parmi ceux qui furent sous un si grand maître formés dans la vertu & dans la science ecclésiastique, on découvre sur-tout le Confrére Soanen, depuis le S. Evêque de Sénès, qui le prit pour son confesseur. Sous un tel guide, on comprend quels progrès il fit dans la piété.

Digitized by Google

L'éxemple d'ailleurs du Pere Quesnel étoit pour tous une régle vivante, une prédication continuelle.

Origine des Réflexions morales.

C'est dans cette Maison sainte, le berceau de la jeunesse Oratorienne, qu'a pris son origine le célébre Ouvrage des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. D'abord ce n'étoit que quelques pieuses pensées fort courtes d'un petitRecueil des paroles deJesus-Christ, fait par le Pere Jourdain, premier Supérieur de l'Institution mises en latin, il les avoit insérées entre un certain nombre deversets. Leur briéveté ne laissoit pas de jetter dans l'esprit beaucoup de lumiére. M. de Lomanie, Comte de Brienne, qui de Ministre & de Secrétaire d'Etat, s'étoit fait Confrére de l'Oratoire, après avoir quitté la Cour & le monde, engagea le Pere Quesnel à mettre en françois ces courtes Réflexions, & à y joindre une Préface. Ce Pere le fit en y ajoûtant d'autres pensées : le tout fut imprimé chez Savreux à Paris.

Un S. Evêque les adopte.

Le Marquis de Laigue, & autres personnes de piété, ayant goûté cet essai, lui persuadérent de semer de semblables Réflexions sur le texte entier des quatre Evangélistes. L'Auteur ayant éxécuté ce plan, ce Marquis en parla à M. de Vialart, Evêque de Châlons sur Marne. Ce Prélat d'une grande réputation de lumiére & de sainteté, ayant lu l'Ouvrage avec beaucoup d'application & de goût, l'approuva, l'adopta pour son Diocèse, & en recommanda également à son Clergé & à son peuple la lecture par un Mandement en 1671.

Le Pere Quesnel, propre à toutes sortes de bonnes œuvres, rencontra à l'Institution un ancien manuscrit des Œuvres du Pape S. Leon le Grand, aporté de Venise, qui avoit ap-

partenu au Cardinal Grimani, & donné à cette Maiſon par le Pere Berziau. Il entreprit d'en donner au Public une Edition capable de contenter les ſavans. Afin d'y travailler avec plus de loiſir, il fut envoyé au Séminaire de S. Magloire. A ſon talent d'une judicieuſe critique, il joignoit un emploi de ſon tems, qui tenoit en quelque ſorte de l'avarice. Son Ouvrage eſt accompagné de Notes, d'Obſervations & de Diſſertations ſavantes. Son édition de S. Leon.

Son travail achevé, il le préſenta à ſon Archevêque, M. de Harlai, à M. le Tellier Archevêque de Reims, au Grand Boſſuet Evêque de Meaux, & à M. Le Camus Evêque de Grenoble, depuis Cardinal, à M. l'Evêque de Caſtorie Vicaire Apoſtolique pour les Catholiques des Provinces-Unies, à M. de Rancé Abbé de la Trape, &c. Où trouver des Cenſeurs d'un plus grand diſcernement en fait de ſaine doctrine? Tous témoignérent à l'Auteur combien ſon travail étoit précieux, & donnérent un ſuffrage unanime à la catholicité de ſa foi. Toutefois ſur la matiére de la grace, du libre arbitre, & autres points délicats, le Pere Queſnel, quand l'occaſion s'en préſente, s'exprime du même ton que les Propoſitions cenſurées par la Bulle *Unigenitus*. Le Pape S. Leon dont il n'étoit que l'écho, s'étoit énoncé de la même maniére. Ainſi par leur approbation, tous ces grands hommes ſe ſont rendus d'avance ſes Apologiſtes contre ſes ennemis.

Il eſt vrai que cet Ouvrage fut condamné l'année ſuivante à Rome par un Décret de l'Inquiſition du 22. Juin 1676. Mais perſonne n'en fut ſurpris, parce que le ſavant Auteur dans ſes Notes & ſes Diſſertations deffend avec

Digitized by Google

force les ſentimens anciens de l'Egliſe de France, contre les prétentions nouvelles de la Cour Romaine.

Conférences auſquelles il a part.

Après cette expédition littéraire, qui lui donnoit rang parmi les ſavans Editeurs des Peres de l'Egliſe, il fut appliqué par ſes Supérieurs, dans leur Maiſon matrice de ſaint Honoré, à des Conférences domeſtiques ſur le dogme, la morale, & la diſcipline de l'Egliſe, qu'il partagea avec d'autres ſujets de la Communauté. Il eut pour ſon lot la diſcipline de l'Egliſe. Les deux Volumes in-4°. imprimés à Lion en 1689. ſous ce titre : *La Diſcipline de l'Egliſe tirée du Nouveau Teſtament, & de quelques anciens Conciles*, ne ſont que des Mémoires que ce Pere avoit dreſſé à la hâte, pour ſe préparer à ces Conférences. Cette édition faite ſans ſa participation, & ſans avoir revu cet Ouvrage, il l'a déſavouée par une Lettre écrite à M. Baſnage de Beauval, qu'on trouve dans l'Hiſtoire des Ouvrages des ſavans au mois d'Août 1690.

Son Archevêque le prend en averſion.

M. de Harlai, Archevêque de Paris, accoutumé à ne reſpirer que l'encens de pluſieurs Savans qui lui dédioient leurs Ouvrages, s'attendoit à recevoir les honneurs du nouveau ſaint Leon, par une Dédicace que lui feroit le Pere Queſnel, mais celui-ci ne crut pas devoir imiter ſon Confrére le Pere Thomaſſin, qui du plus haut ton avoit fait retentir les louanges du Prélat, à la tête de ſon principal Ouvrage. M. de Harlai piqué de n'avoir pu conduire l'Auteur à cette déférence, propoſa ſucceſſivement au Pere Queſnel deux Ouvrages de conteſtation, fort éloignés de ſon goût. C'étoit un premier piége tendu. Il eut beau s'en deffendre poliment & par de bon-

nes raiſons, il fut pris en dégoût par l'Archevêque, auquel ſa vue devint inſuportable.

En 1681. ce Prélat non moins vindicatif qu'ambitieux, força le Pere Queſnel de quitter Paris, où il éxerçoit depuis quelques années avec édification le miniſtére de la Chaire. Pour contraindre les Superieurs à immoler à ſa jalouſie un Prêtre dont le grand mérite lui faiſoit ombrage, il fit entendre de ſon ton ordinaire qu'il parloit DE LA PART DU ROI. On laiſſa à l'illuſtre proſcrit le choix d'une Maiſon. Il ſe décida pour celle d'Orleans, où M. du Cambout de Coiſlin, Evêque de ce Diocèſe (depuis Cardinal & Grand Aumônier de France) le reçut avec toutes les marques de bonté, qu'il pouvoit déſirer, ſans avoir ceſſé juſqu'à la mort d'eſtimer ſingulièrement ce ſaint Prêtre. Il eſt exilé.

De ſon propre mouvement il lui donna tous pouvoirs pour éxercer le miniſtére. Pouvoient-ils tomber en meilleurs mains ? Son don pour la conduite des ames paroît éminemment dans ſon Livre des *Réflexions morales*. Ce qu'il poſſédoit dans la théorie des principes, il n'avoit pas moins l'art de l'appliquer dans la pratique. Les fruits qu'il en tira dans cette Ville étoient admirables. Sous ſa direction un eſſain de Dames ſe formérent un plan de vie vraiment évangélique. Trois entre les autres ſe diſtinguoient par une modeſtie déclarée contre toute mondanité. Le Pere Soanen étant venu un an après, en 1682. prêcher le Carême à la Cathédrale, eut dès le commencement la joie de cet édifiant ſpectacle. C'étoit Madame la Marquiſe de Dampierre, Madame la Marquiſe de Richemont, & Madame de Villechauve. L'une des trois eut Ses ſuccès dans le miniſtére.

ce trait remarquable de se réduire dans la suite à faire la fonction de Maîtresse d'Ecole dans un Village qui lui appartenoit. Ministére vraiment apostolique.

Sa fuite de toute louange

Dans la visite qu'elles firent au Prédicateur, autant attirées par leur attachement à l'Oratoire que par le goût de ses sermons, le Pere Soanen embaumé de la bonne odeur de leur vertu, ne put s'abstenir à la conversation de parler avec éloge de la vertu de ces Dames. Le P. Quesnel leur Directeur, qui l'avoit été à l'Institution du P. Soanen même, présent à ces louanges, commença à rougir. Quelqu'un s'apperçut de la souffrance où il étoit, & fit changer le discours. Mais le Prédicateur, bien éloigné de soupçonner rien, revint à la charge : le Pere Quesnel léve le siége & gagne sa chambre. Tous les autres tombent ensuite sur le Pere Soanen ; chacun en badinant lui fait la guerre, de ce que dès le premier jour, tout ami qu'il étoit du Pere Quesnel, il l'a fait déserter de la conversation. Dès qu'il en sût le motif, il avoua sa faute, & comprit combien son ancien Maître fuyoit l'écueil de la vanité. Vive leçon qu'il n'oublia jamais.

Chargé d'un Ministre converti.

C'est durant un séjour d'environ 4. ans dans cette Ville, que M. de Coislin, pour marque d'nne éclattante confiance dans la charité lumineuse du Pere Quesnel, lui confia une ame d'un ordre peu commun. C'étoit le célébre M. Desmahis, qui d'habile Ministre protestant dans son Diocèse, devint catholique, ayant fait à Paris entre les mains de cet Evêque abjuration du Calvinisme, & profession de la foi de l'Eglise Romaine. Sous la direction du saint prêtre, le pieux Néophite ne fit pas dans la piété moins de progrès, que dans

le total renoncement à ses erreurs, arrivé longtems avant la révocation de l'Edit de Nantes. Le Confesseur prit tout le tems pour sonder le cœur de son pénitent, dont le retour parfait fut connu du public par son Ouvrage de *la Vérité de la Religion catholique*. Dans un discours mis à la tête de cet Ecrit, le Pere Quesnel jugea à propos, autant pour l'édification des Catholiques, que pour l'instruction des Calvinistes, de mettre à nud le cœur du nouveau converti, qui dans la suite fut fait Chanoine de la Catédrale, avec l'applaudissement de tout le monde.

Les bontés de M. d'Orléans pour ce Pere, le rendirent à M. de Paris encore plus odieux. Celui-ci lui fit éprouver de loin les procédés les plus désobligeans. Résolu de le pousser à bout, il ne cessoit de fatiguer les Supérieur majeurs de l'Oratoire, par des plaintes sans fondement. Le Prélat de Cour n'en jugeoit pas du même œil que le célébre M. Nicole, qui l'annonçoit comme un *homme d'une vie admirable*, comme le grand ami & le conseil du S. Evêque de Châlons, M. de Vialart, & très-lié avec la plûpart des amis de Port-Royal. Mais cette union avec tant de gens de bien ne faisoit qu'exciter contre lui la mauvaise humeur de M. de Harlai.

Poursuivi par son Archevêque.

Il en prit un autre prétexte qui le touchoit vivement. Pour se rendre maître de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du Pere Senault Général, le Prélat avoit voulu lui donner un successeur de sa façon. D'abord il fit donner l'exclusion à plusieurs des meilleurs sujets, au moyen de quoi il se flattoit d'en faire élire un autre tout dévoué à ses vues; fort honnête homme à la vérité, mais

Digitized by Google

peu propre à cette charge. Son projet échoua.

Le Pere de sainte-Marthe, député à Louis XIV. par l'Assemblée générale de l'Oratoire, eut de Sa Majesté une audience très-favorable, obtint pour l'élection liberté entiére, & le Pere de sainte-Marthe lui-même fut élu contre son gré. Le Prélat ambitieux, outré de dépit de ce que ce Pere, ayant rompu ses mesures, occupoit une place destinée à un autre, ne lui pardonna jamais. On sçait qu'il le persécuta, tant qu'il vécut : il fallut que la mort vint prendre subitement M. de Harlai dans sa maison de Conflans au mois d'Août 1695. (Mais dans des circonstances si publiques, que le Roi, en apprenant cette triste nouvelle, demanda s'il s'étoit confessé, & fut frappé de la réponse négative.) Il n'épargna pas plus tous ceux qui étoient liés d'amitié & de confiance avec ce pieux Général. Le P. Quesnel, qui étoit de ce nombre, ne le dissimula point à l'Archevêque dans une audiance particuliére qu'il eut avec lui dans sa chambre. Sur cet aveu il en fut congédié avec un signe de tête tellement énergique, qu'il se prépara à être poussé à toute outrance.

Par sa retraite à Orléans, sous un Prélat tout autrement intentionné, le Pere Quesnel paroissoit hors de portée des coups de M. de Harlai ; mais celui-ci fecond en ressources de vengeance, en inventa sans peine un nouveau moyen. Dans l'Assemblée de l'Oratoire en 1678, il avoit eu le crédit de faire dresser un honteux Décret, touchant les opinions qu'on devoit suivre ou ne pas suivre, dans les écoles même philosophiques de la Congrégation. Dans celle de 1684, il obtint qu'on forçât tous les particuliers de souscrire

à ce

à ce Décret. M. de Coislin n'eut pas le courage de faire pour la maison de l'Oratoire d'Orléans ce que fit M. Fouquet Evêque d'Agde pour les deux de l'Oratoire d'Agde & de Pezenas, d'interdire cette signature sous peine d'interdit. C'est pourquoi le premier Visiteur, étant venu à Orléans, apprit bientôt du Pere Quesnel même qu'il ne pouvoit en conscience plier sous ce nouveau joug: d'où il conclut qu'il prendroit plutôt le parti de se retirer de la Congrégation. Sort qui lui fût commun avec plusieurs sujets de grand mérite, que cette signature fit fuir, entr'autres le célébre Abbé Duguet, alors Théologien de S. Magloire.

Il quitte les Maisons de l'Oratoire, & se joint à M. Arnauld.

Le Pere Quesnel après ce refus, n'appercevant plus de lieu de sûreté pour sa personne en France, se retira dans les Pays-bas Espagnols, au mois de Février 1685. & vint trouver à Bruxelles le célébre Docteur M. Arnauld, qui depuis six ans poursuivi par le même Archevêque, avoit quitté sa Patrie, & auquel il tint compagnie jusqu'à sa mort, arrivée le 6 d'Août 1694, ayant pris grande part aux travaux de ce sçavant & pieux personnage pour la défense de la vérité. S'il cessa d'être de corps dans l'Oratoire, il y demeura d'esprit & de cœur, fidéle à conserver le même genre de vie qu'il avoit si exactement pratiqué avec ses Confreres, sur-tout dans le point essentiel, qui est de faire l'Oraison à quatre heures & demie du matin.

Leur vie commune.

Leur retraite au reste étoit l'image d'un petit Monastére, où les priéres, l'Office Divin, la Messe, le travail, les repas, les conversations & autres exercices se faisoient réguliérement à leurs heures. Dans les grands

hommes rien de plus grand que leur fidélité dans les plus petites choses de la Religion, qui ne sont en effet petites qu'à ceux qui ont une petite foi. Marcher d'un pas égal, toute sa vie, en toute situation à travers toutes sortes d'occupations & de changemens de séjour, avec toutes sortes de personnes, cela vient, dit le Pere Quesnel lui-même au sujet de M. Arnauld, d'un grand fond de Religion, & d'un amour de Dieu, qui a jetté de profondes racines dans le cœur. Sous ces coups de pinceau, par où il a voulu faire le portrait de ce célébre Docteur, il s'est peint lui-même au naturel.

Ce fut-là qu'il acheva les Réflexions Morales sur le reste du Nouveau Testament : fruit de la priére beaucoup plus que de l'étude des saints Peres, dont la doctrine & les paroles regnent d'un bout à l'autre dans tout l'Ouvrage. Elles furent imprimées pour la premiére fois en 1687. Après une plus grande étendue qu'il donna depuis à ce qu'il avoit fait sur les quatre Evangiles, il se fit une édition plus complette en 1693 & 1694, qui de toutes est la plus estimée des anciennes. On ne peut lui préférer que la derniére en 1727. depuis sa mort, à cause des additions faites de sa propre main sur son exemplaire.

M. d'Urfé Evêque de Limoges, Prélat d'une grande piété, fit prier l'Auteur de faire imprimer séparément ses Réflexions sur les Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes seulement, pour en faire un volume, que les Curés de la campagne pussent avoir à juste prix. Il le fit, & y joignit aussi des Réflexions sur les Epîtres ou Leçons tirées de l'ancien

Teſtament, qui ſont dans le Miſſel Romain. Mais le manuſcrit s'étant perdu entre Bruxelles & Paris, & l'Auteur n'en ayant point d'autre copie, cet Ouvrage n'a pu être publié, pour ce qui concerne les leçons de l'ancien Teſtament.

En 1695, M. le Cardinal de Noailles, avant de paſſer du Siége de Châlons-ſur-Marne, dont il étoit Evêque, à celui de Paris, ſe résolut d'approuver autentiquement le Livre des *Réflexions Morales* du Pere Queſnel. M. Boileau, dont il eſtimoit les lumiéres, lui repréſenta qu'il devoit prendre garde à cette démarche, que ce Livre déja approuvé à Châlons par M. de Vialart ſon prédéceſſeur, s'étoit débité à Paris ſous les yeux de M. de Harlai, auquel il ſuccédoit, qu'il s'y liſoit avec bénédiction, qu'en l'approuvant expreſſément, il attireroit des affaires au Livre, & que le Livre lui en attireroit à lui-même, qu'il n'auroit peut-être pas la force de ſoutenir. M. de Noailles paſſa outre, & approuva le Livre comme Evêque de Châlons, dans ſon Mandement daté de Châlons du 23 Juin 1695. Il recommanda à ſon Clergé & à ſon peuple la lecture de ce Livre, *comme tenant lieu d'une Bibliothèque entiére.*

Approbation de M. de Noailles.

Ce Prélat transféré la même année au Siége Archiépiſcopal de Paris, fit une inſtruction ſur la Prédeſtination & la Grace, qu'il publia le 20 d'Août 1696, qui fut taxée bientôt par les Jéſuites de *Profeſſion de foi des Janſéniſtes*, malgré les grands applaudiſſemens qu'elle reçut à Rome & en Italie, auſſi-bien qu'en France. Ce fut à ſon ſujet qu'on vit paroître le fameux *Problême Eccléſiaſtique* vers la fin de l'année 1698, imprimé à



Digitized by Google

Bruxelles par les soins du P. de Souatre Jésuite : ce qui en indiquoit assez nettement les Auteurs ; mais ce libelle fut condamné au feu par un Arrêt du Parlement de Paris, le 10 Janvier 1699. Il fut aussi rigoureusement proscrit par un Décret du saint Office à Rome, sous le Pontificat du Pape Innocent XII.

Le P. Quesnel mis en prison.

En 1703, après l'éclat du fameux cas de conscience, qui fit renaître les disputes sur la signature du Formulaire, & sur les matiéres de la Grace, M. l'Archevêque de Malines, Humbert de Précipian, livré d'esprit & de cœur aux Jésuites, sur un ordre obtenu du Roi d'Espagne, fit arrêter à Bruxelles le Pere Quesnel le 30 Mai, & le fit enfermer dans les prisons de sa Maison Archiépiscopale de cette ville, d'où il fut tiré d'une maniére inespérée, & qui tenoit presque du miracle. Il n'y avoit qu'une Providence particuliére de Dieu, qui put combiner tant de circonstances critiques, pour en faire éclore son évasion. Beaucoup de Lecteurs ne seront pas fâchés d'apprendre l'Histoire abregée de cet événement singulier. Peut-être le désirent-ils si fort qu'il faut leur donner cette satisfaction par le récit le plus court qu'il est possible.

Celui que Dieu avoit destiné à cette puissante entreprise, fut Pierre François, Marquis d'Aremberg, fils d'un Maréchal de camp, Colonel d'Infanterie en France, & lui-même Capitaine d'un Régiment. Il étoit inconnu au prisonnier, mais très-connu de M. l'Abbé Quesnel l'un de ses freres. Le goût de celui-ci pour les tableaux, & le talent du Marquis pour les Mignatures, firent naître l'occasion de se connoître. Feu Mademoiselle qui avoit un riche cabinet en ce genre, les avoit

attiré dans ſon Hôtel comme habiles Connoiſſeurs, & par ce commun attrait la Princeſſe contribua à les lier d'amitié l'un avec l'autre.

A la bataille de Nervindes, la vue du Militaire s'obſcurcit ſi fort, qu'il fut forcé de quitter le ſervice. Epuiſé par les frais des campagnes précédentes, ayant d'ailleurs perdu ſes équipages dans celle-ci, il fut réduit à Paris, pour fuir ſes créanciers, à une vie très-obſcure, dans un fauxbourg. L'Abbé Queſnel, inſtruit de ſon infortune, vint un jour, ſans ſe nommer, remettre à Madame la Marquiſe d'Aremberg un rouleau de papier, dans l'abſence de ſon mari. A ſon retour celui-ci l'ayant développé, trouva vingt Louis d'or. Dans ſa ſurpriſe, il ne fut pas long-tems à deviner la main de l'inconnu parce qu'il connoiſſoit ſon grand cœur. Voilà la ſemence : la recolte viendra en ſon tems, ſelon cette parole de l'Ecriture : » Dieu qui » eſt le remunérateur des bonnes œuvres, pré» pare de loin à l'aumône ſa récompenſe : il » s'en ſouvient dans la ſuite, & il fait trou» ver à celui qui l'a faite, un ferme appui au » tems de la chute. »

Aumône bien récompenſée.

Ecclef. 3. 34.

Le 30 Mai le Marquis d'Aremberg, au grand bruit que fit à Bruxelles l'empriſonnement du Pere Queſnel, de Dom Gerberon Bénédictin, & de M. Brigode, ſoupçonna que le premier devoit-être le frere de celui qui, dix ans environ auparavant, avoit eu l'artifice de le déterrer dans ſon réduit, qui lui tenoit lieu de priſon, pour lui faire préſent de vingt Louis, venu fort à propos pour le mettre en liberté, & racommoder ſes affaires. Certain du fait, à n'en plus douter, il

écrit à l'Abbé Quesnel de se rendre à Bruxelles, en lui faisant offre de tous ses services pour parvenir à l'élargissement de son digne frere. Il reçut de l'Abbé pour réponse, que ne pouvant s'y transporter, son frere Guillaume Quesnel, Supérieur de l'Oratoire d'Orléans, venoit de partir, & qu'il le prioit de l'aider de ses conseils, & du crédit de ses amis.

Ce Supérieur arrive en même-tems avec un ami Avocat au Conseil, M. Brunet. On se hâte de faire des procédures : on présente Requête sur Requête au Conseil Souverain de Brabant, puis aux Etats même de Brabant. Par-tout les Tribunaux fermés, & par-tout déni de Justice. Le Marquis d'Aremberg, outré de cette odieuse tyrannie, roule mille projets dans sa tête : mais quelle ressource qu'un Officier presqu'aveugle ! Il dresse néanmoins son plan d'opération.

Projet de sa délivrance.

Le premier embarras fut de sçavoir au juste le lieu de la prison du Pere Quesnel. On n'en vint à bout qu'en gagnant des domestiques de l'Archevêque. On ne peut compter sur leur témoignage, qu'en tâchant de découvrir où étoit le prisonnier. Ce fut d'un cabaret voisin, où se rendirent dans la cour M. d'Aremberg, un Dom Livio Espagnol, & le Pere Guillaume Quesnel habillé en Laïc, qu'étant à table sous un berceau, il se mirent à chanter pour attirer les regards du Prisonnier. Celui-ci étoit occupé de meilleurs objets : toute fois son frere ayant entonné une ancienne chanson de leur enfance, le Pere Quesnel mit un instant la tête à la fenêtre, comme pour dire : *Me voici.*

La découverte fit former une tentative pour

Digitized by Google

forcer cette fenêtre grillée. Elle ne réussit point. On fut réduit à se retourner ailleurs. Mais les obstacles devinrent d'autant plus sérieux, qu'il fallut mettre dans le secret un grand nombre de personnes, dont il étoit presqu'impossible de lier la langue, ou de relever le courage dans les contre tems. Nous passons tout ce curieux détail, pour en venir à l'opération décisive.

Quelque juste que parut ce dessein, dont le pieux Prisonnier fut instruit, il ne pouvoit l'approuver. » Je ne sçaurois (répondit-il à l'avis qu'on lui donna) entrer dans un tel » dessein: il en naîtroit des affaires fâcheu» ses, des procès criminels contre ceux qui » contribueroient à l'exécuter. Dieu a d'autres » moyens pour me tirer, s'il le veut, des » mains de mes adversaires. Ces voies desho» noreroient la vérité, & feroient tort à la » bonne cause pour laquelle je suis captif. »

Le Captif s'y oppose.

Veut-on avoir une idée de sa prison? Voici la peinture qu'il en donne. » Le lieu, dit» il, étoit très-mal sain: le soleil n'y entre » jamais, & comme il est très-humide, & » qu'il n'y a point de cheminée pour pouvoir » le sécher un peu, un homme de 70. ans n'y » eût pû demeurer un hyver sans danger d'y » devenir paralytique, & même d'y finir ses » jours. Le principal mur fait partie d'une » ancienne muraille de la Ville. Il est si pour» ri, qu'il y croît une espéce de petits cham» pignons fort vilains, qui sortent quelque» fois du mur, trente, quarante & cinquante » à la fois. L'honnêteté m'empêche de marquer » une autre source de l'infection du lieu. Il y » a au Nord une fenêtre bien barrée, par où » j'aurois pu respirer un meilleur air, mais

P.79. de son motif de droit

» elle fut condamnée par les soins du sieur
» Van-Susteren ( Grand-Vicaire de Malines)
» qui pour ces sortes de choses ne céde en
» vigilance ni aux Géoliers des prisons, ni
» aux Comites des Galéres. Comme je vis ap-
» procher l'hiver qui vient-là plutôt qu'ail-
» leurs, j'avois fait venir un pavillon, pour
» être à couvert du froid de l'humidité, &
» de la mal-propreté du lieu, mais ce Vicaire
» me le retint aussi bien que beaucoup d'autres
» meubles ou hardes qui m'étoient nécessai-
» res. »

Sa plus forte souffrance.

Mais le trait plus sensible au Religieux captif, fut d'être privé pendant trois mois & demi de la vue des saints mystéres, pour lesquels tous ses livres de piété sont des monumens bien énergiques de sa dévotion tendre & respectueuse. Il fit vainement solliciter ce Grand-Vicaire de lui accorder cette consolation. Celui-ci fut toujours inexorable, même pour les plus grandes Fêtes. La veille de l'Assomption, voyant qu'il ne parloit qu'à des sourds, il s'adressa à la sainte Vierge, pour laquelle il eut toujours beaucoup de zéle & de respect. Au matin il s'adressa à elle en ces termes : *Sainte Vierge ne ferez-vous rien aujourd'hui pour moi.* Il fut exaucé en apprenant peu de momens après que son Frere travailloit de vive force pour obtenir qu'on le jugeât dans les formes ordinaires & avec toute la rigueur des Loix. Mais à la vue de mille poursuites inutiles, on eut recours aux voies de fait, telles qu'on va les décrire.

Dom Livio, jeune Espagnol d'environ 25. ans, fut l'homme de main du Marquis d'Aremberg, auquel il tenoit par la reconnoissance de bienfaits anciens & actuels, & qui

Digitized by Google

ſtipula avec lui pour une récompenſe de quarante piſtoles. De concert avec un Couvreur adroit & robuſte, la nuit du 11. au 12. Septembre, l'Eſpagnol qui s'étoit logé dans le cabaret voiſin, deſcendit par la fenêtre, avec une échelle de corde, pour ſe rendre ſans être vû, dans le grenier de l'écurie, attenante au mur de la priſon, où ſon Ouvrier qui s'y étoit gliſſé d'avance, l'attendoit. Là éclairé par nne lanterne, & muni d'une paire de piſtolets, on fait jouer le Foret & le Pied-de-cochon, outils faits tout exprès pour l'ouvrage. A force de bras, depuis environ minuit juſqu'au matin, Il ne fut pas poſſible de faire plus de cinq petits trous.

La priſon percée.

A travers ce nouveau parloir, le Pere Queſnel moins actif pour ſa liberté, qu'alarmé de la perte imminente de ſes libérateurs, leur dit entre autres choſes : » J'aimerois mieux mourir mille fois dans les fers, que d'apprendre le malheur que vous courez, en voulant m'en tirer. Je frémis du danger où je vous vois. Allez, mon Pere, lui répondit Dom Livio, tout ce que vous dites ne me fait pas peur. C'eſt de quoi m'encourager. L'approche du jour nous oblige de ceſſer, & non la difficulté du travail. Adieu, mon Pere : c'eſt pour la nuit prochaine à pareille heure. J'eſpére vous remettre entre les mains d'un ami de Meſſieurs vos freres. Voyez ſeulement ſi par le dedans de la chambre, on ne découvre pas les troux que nous avons faits. Non, dit le Captif de Jeſus-Chriſt, mon lit & le rideau que je me ſuis fait avec mon manteau, ſervent à les couvrir.

Après la même manœuvre que le ſoir précédent, propre à voiler leurs opérations, l'Eſ-

pagnol & le Couvreur se mettent à travailler sur le minuit avec la plus vive ardeur, pour ne faire qu'un grand trou des cinq dans le mur, qui avoit d'épaisseur trois pieds & demi. Mais voila que l'Hôtesse, qui s'étoit relevée, pour soulager son mari incommodé, croit entendre du bruit, préte l'oreille, apperçoit quelque chose vers l'écurie. Elle s'approche, voit de la lumiére, découvre Dom Livio, & jette un grand cri.

Coup d'une forte tête.

Le jeune Espagnol, sans perdre contenance, descend du grenier, prend la femme par le bras, le pistolet à la main, lui fait deffense sous peine de la vie d'ouvrir la bouche, & l'oblige avec sa fille sortie avec elle de remonter dans sa chambre. Après les avoir enfermées sous clef, il retourne à son Couvreur, qui de frayeur cherchoit à se sauver. Mais Dom Livio, le prenant de force par le bras, le contraignit de finir au plus vîte son travail. Ouvrage si considérable, qu'on auroit rempli trois tombereaux des pierres & de la poussiére tirée de cette ouverture pour passer un homme.

La sortie du P. Quesnel.

Le Pere Quesnel, sans attendre que la bréche fut plus commode, tend à l'Espagnol son chapeau, sa casaque, son habit, son Breviaire, son Crucifix, une partie du Missel de Paris latin-françois, dont il se servoit pour dire la Messe de chaque jour. Laissant-là sa robe de chambre, il sortit à grand'peine presque tout nud de son tombeau. D. Livio l'aide à la descente dans le grenier. *Dieu soit béni* : telles furent les premiéres paroles que prononça entre les bras de Dom Livio, le nouveau Jonas sorti des entrailles du monstre marin qui le tenoit.

S'étant promptement habillé, l'Espagnol

Digitized by Google

l'ayant pris par le corps, le fait descendre quelques échelons, & le met dans la cour, dont la grand'porte étoit fermée. Mais en un moment le Couvreur & son Maître, avec leurs outils, en firent sauter les gonds, & le Pere Quesnel fut conduit chez le Marquis d'Aremberg. Tous ceux qui avoient eû part en bon nombre à l'entreprise furent payés suivant les conventions faites. Ce fut le Jeudi 13. de Septembre 1703. à trois heures du matin que le Pere Quesnel fut pour jamais enlevé à la fureur de ses adversaires.

Après midi, vers les deux heures, le Domestique porte-clef de l'Archevêque entra dans la chambre du Captif échappé. Surpris de ne l'y plus voir, beaucoup plus d'appercevoir à la muraille l'étrange ouverture par où il s'est évadé, il court à son Maître, qui dans la compagnie de quatre Jésuites prenoit avec eux du chocolat. Où trouver le hardi pinceau, capable de décrire la consternation de l'Archevêque & de ses fideles confidens! Immobiles d'abord comme à la vue de la tête de Méduse, la fureur les saisit bientôt. Laissons-les suivre leur mauvais génie, pour nous borner à dire avec le saint-Esprit, *Contre le Seigneur, il n'y a ni sagesse, ni prudence : il n'y a point de conseil.* Prov. 21. 30. On a abrégé le plus qu'il a été possible *l'Histoire de la sortie du Pere Quesnel des prisons de l'Archevêché de Malines.* On voit ensuite le récit de la détention du Marquis d'Aremberg mis à la Bastille deux ans après, par l'intrigue diabolique d'un Prêtre, dont la noire trahison servit à leur gré la passion des Jésuites, sur-tout du Pere de la Chaise Confesseur de Louis XIV. La Relation de ce qu'eut à souffrir durant dix ans ce Prisonnier d'Etat,

fait frémir la nature. On peut y avoir recours.

Difficulté de sa retraite.

Le Pere Quesnel resta caché à Bruxelles, en circulant de maison en maison, pour esquiver les vives recherches des Inquisiteurs, ce qui dura jusqu'au deux d'Octobre qu'il en sortit, & se rendit à Namur, à dessein de passer outre. Ximenès Gouverneur de Namur, qui avoit reçu ordre du Roi d'Espagne de ne laisser passer personne, arrêta pendant quelque tems le Pere Quesnel à Namur, sans le connoître. Ce Pere sur la parole d'une personne d'autorité, obtint la permission de sortir de la Ville. Il se rendit à Hui, où il fut arrêté par le Commandant de cette Ville pour les Hollandois, qui jugea son passe-port défectueux; mais après avoir été quelques jours en arrêt, il fut délivré sur un passe-port plus ample qu'on lui envoya.

Dès qu'il se vit en liberté, il ne tarda pas à publier son *Motif de Droit*, où il expliquoit les raisons qu'il avoit de suspecter & de récuser la personne & le tribunal de M. de Malines; & il répondit aux faits avancés contre lui dans un placard, publié par le Procureur d'Office de la Cour Ecclésiastique de Malines. Cela n'empêcha pas le Prélat de rendre contre le Pere Quesnel une Sentence datée du 10. Novembre 1704.

Ses défenses.

Ce Pere retiré à Amsterdam parmi les Catholiques au mois d'Avril 1704. attaqua la procédure, & la nullité de la sentence de M. de Malines, par deux Ecrits qui parurent au commencement de l'année suivante, intitulés : *Idée générale du Libelle publié en latin, sous ce titre : Motif de Droit pour le Procureur de la Cour Ecclésiastique de Malines, &c.*

*Anatomie de la Sentence de M. de Malines.* Dans ces Réponſes vraiment triomphantes contre un chef-d'œuvre d'iniquité, on admire la ſupériorité du génie de l'Auteur, & ſa grande connoiſſance du Droit civil & canonique. La juſtice de ſa cauſe, & l'innocence de ſa conduite donnent d'ailleurs à ſes Ecrits un luſtre merveilleux.

On publia enſuite divers Ecrits contre le Livre *des Réflexions Morales*, ſous ces titres calomnieux : *Le Pere Queſnel Hérétique : Le Pere Queſnel ſéditieux.* Ouvrages qui partoient de la manufacture des Jéſuites. Ils obtinrent du Pape Clément XI, leur ancien Diſciple, un Décret datté du 13. Juillet 1708. qui condamnoit le Livre en général avec des qualifications très-dures, ſans marquer en particulier aucune propoſition. Il parut l'année ſuivante une très-forte réfutation du Décret, attribuée au Pere Queſnel, ſous ce titre : *Entretiens ſur le Décret de Rome contre le Nouveau Teſtament de Châlons, accompagné de Réflexions morales.* 1709.

Décret de Rome contre ſon Livre.

Après la flétriſſure du Problême Eccléſiaſtique, devoit-on conſéquemment s'attendre à cette cenſure de Rome ? Mais les tems étoient bien changés ſous le Pontificat de Clément XI. M. le Cardinal de Noailles le ſentit trop tard : il auroit ſagement fait de profiter de l'avis d'un Prélat qui lui étoit fort attaché & qui connoiſſoit beaucoup mieux les Jéſuites. C'étoit durant la célébre Aſſemblée de 1703. ſi fatale à la mauvaiſe doctrine de ces Peres. Cet Evêque (M. Félix Evêque de Châlons ſur Saône) dit au Cardinal : » Monſeigneur, vous » voyez combien tous les Prélats vous admi- » rent, vous reſpectent, & prennent confian-

» ce en vos lumiéres. Voila la plus belle oc» casion du monde pour les lier à la deffen» se du Livre du Pere Quesnel, en les invitant » à lui donner leur approbation. Nul d'en» tre eux n'aura garde de vous la refuser. Tous » connoissent le mérite du Livre. Vos enne» mis seront hors d'état de vous attaquer. Ils » sont assez humiliés, répondit le Cardinal; » & ils ne sont plus à craindre. « La bonne Eminence comptoit trop sur le grand crédit où elle étoit alors à la Cour de Louis XIV.

Attaqué par trois Evêques.

Ce Décret de Rome ne put être reçu ni publié en France. Il étoit trop contraire aux maximes du Royaume. Il eut toutefois pour effet que quelques Evêques, comme ceux de Luçon, de la Rochelle & de Gap ( les derniers sujets de l'ordre épiscopal ) condamnérent le Livre du Pere Quesnel par des Mandemens, sans pourtant faire mention du Décret de Rome. Nouvelle batterie, qui dut faire repentir le Cardinal de Noailles de n'avoir pas suivi le sage conseil de cet Evêque de l'Assemblée de 1700. au moyen duquel il auroit mis le Livre sous la protection du Clergé de France, comme dans le siécle passé il est arrivé au Livre de PETRUS AURELIUS. Mais à la vue de cette nouvelle proscription du Livre des Réflexionsmorales par ces trois Evêques, un Prélat aussi prévoyant que sage sur les suites, s'écria: *Que vont devenir les Evêques s'ils viennent à casser leur miroir!* En effet, où en sont-ils depuis qu'ils l'ont rejetté, au lieu de le consulter, pour y découvrir tout d'un coup les devoirs de leur état?

Le Roi Louis XIV. sollicité par les Lettres que lui écrivirent ( à la sollicitation de son Confesseur le Pere Tellier Jésuite ) quelques

Digitized by Google

Prélats du Royaume, pour arrêter le cours du Livre des Réflexions morales, en fit son affaire par principe de conscience, mais conscience dirigée par un Jésuite tel que le Pere Tellier. Ces Peres étoient irrités de plus en plus de ce que malgré le Décret, le Livre étoit dans une vogue plus forte. C'étoit déja bien assez, & même trop, de ce que durant environ quarante ans, il s'en étoit fait coup sur coup une multitude d'éditions, & de ce qu'il jettoit dans le décri la plupart des Livres de piété sortis de la plume des Jésuites.

Le Roi donc gagné par des Prélats dévoués à la Société, jugea que sa qualité de Protecteur de l'Eglise éxigeoit de lui une attention singuliére sur cette affaire. Il demanda en conséquence au Pape non un éxamen à charge & à décharge, mais une Constitution en forme, qui le condamnât, en marquant distinctement les Propositions dignes de censure. La postulation de cet Arrêt de mort est du mois de Novembre 1711. Voila l'époque fatale, où l'autorité du Souverain marche la premiére, sur la foi de quelques Prélats d'un nom fort obscur, & par où elle entreprendra de captiver tout le Corps du Clergé, tant le premier que le second Ordre, sous ses volontés absolues.

Le Roi sollicite la Bulle.

Clément XI. zélé protecteur du Livre Pélagien du Cardinal Sfondrate, se livra à plein collier aux intentions du Prince, si fort assorties à son goût. Il établit au mois de Juin 1712. une Congrégation de Cardinaux & de Théologiens pour travailler à cette affaire. A la vue des sujets choisis pour la composer, il fut facile d'en entrevoir le but & le succès. Le Pere Quesnel ne put s'éxemter d'écrire à

Digitized by Google

sa Sainteté une Lettre très-touchante & très-respectueuse, qui fut envoyée à Rome le 12. Juillet suivant, & envoyée encore une seconde fois le 22. Septembre de la même année. Rome payenne l'auroit écouté dans ses justes répréséntations : Rome chrétienne se boucha les oreilles pour ne pas l'entendre. Peut-on s'empêcher de voir qu'on alloit porter le coup le plus meurtrier à l'innocence pour l'égorger.

Enfin parut la Constitution *Unigenitus Dei Filius* datée du 8. Septembre 1713. A son départ pour la France, le Cardinal de la Trémouille notre Ambassadeur en Cour de Rome (tout cantonné qu'il étoit dans une vie commode & douce, sans vif intérêt pour la vérité) l'accueillit de vrai brulot, qui alloit mettre le feu aux quatre coins de la France. Elle condamne le Livre du Pere Quesnel, & 101. Propositions qui en sont extraites, sous un tas de vingt-quatre ou vingt-cinq qualifications, dont le Pape ne fait l'application à aucune Proposition particuliére. C'est à ce coup d'œil que le Cardinal de Bissi, qui ne demande pour ce Décret qu'une foi ecclésiastique, déclare énergiquement qu'aucun d'entre les Evêques ne sauroit pénétrer les intentions du Pape, ni le sens qu'il a eu dans l'esprit en faisant cette censure. Qu'est-ce que l'Eglise, qu'est-ce que les fidéles ont donc appris par cette piéce? Sont-ils plus instruits par ce trait original du Cardinal de Tencin, qu'il s'agit d'avoir pour elle *une foi implicite de vérités indéterminées?*

A l'arrivée de cette Bulle en Hollande, elle fut lue avec empressement par les compagnons de retraite du Pere Quesnel, parmi lesquels

se trouvoient MM. Petit-pied, Docteur, & Fouillou, Licentié de Sorbonne. Tout révolta les deux Théologiens, & le fond & la forme. Tous ces traits de noirceur accumulés sur la tête de l'Auteur des Réflexions morales dans le préambule, sont plus que suffisans pour en faire une espéce de démon incarné. Cette affreuse peinture, en même tems que la censure des vérités les plus communes, fit perdre contenance avec plus de force dans le Licentié, que dans le Docteur. Mais à cette lecture, le P. Quesnel, original d'un portrait qui ne lui ressembloit en rien, sans changer de couleur, ni marquer la plus légére émotion, va en silence se jetter aux pieds de son Crucifix, où il resta très-longtems, pour partager avec la vérité crucifiée l'opprobre ignominieux dont on le couvroit avec elle. Il pardonna de tout son cœur, comme il l'écrivit ensuite, au Rhétoricien qui avoit si méchamment éxercé contre lui son funeste talent, dans la tournure qu'il avoit donnée à cet infortuné Décret.

Foi admirable du Pere Quesnel.

*A l'instant qu'il paroît en France quel soulevement n'avons-nous pas vû*, disoit l'Evêque de Fréjus, depuis Cardinal de Fleuri? *Il s'éleva d'abord cent mille voix de toutes parts.* Aveu d'un Prélat acceptant tout à fait tranchant! Jamais on ne doit l'oublier. *C'est la conduite ordinaire de Dieu*, dit le grand Bossuet Evêque de Meaux, IL ARRIVE A LEUR NAISSANCE, AU PREMIER ABORD, UNE ÉCLATTANTE DECLARATION DE LA FOI. C'EST COMME LE PREMIER COUP DE L'ANCIENNE TRADITION, QUI REPOUSSE LA NOUVEAUTÉ QU'ON VEUT INTRODUIRE. Lumineuse époque, où il faut toujours re-

Mandement du 14. Mai 1714.

Instruction sur les états d'oraison.

Digitized by Google

monter, & où la Vérité prend date de prescription contre l'erreur qui vient la troubler dans son ancienne possession. Cette impression générale que fit la Bulle sur les esprits dans tous les états & dans toutes les conditions, fut un spectacle de Christianisme qui toucha vivement l'Auteur censuré. Il alloit se borner à être témoin de ses heureux effets, si ses amis ne lui avoient fait instance de prendre de nouveau la plume, moins pour sa deffense personnelle, qu'en faveur de la vérité.

Outre la Justification des Réflexions morales par le grand Bossuet Evêque de Meaux, dont il procura l'édition, & son Explication apologétique, qu'il avoit donnée en deux parties en 1712. contre l'Ordonnance de MM. de Luçon & de la Rochelle, on lui fit un devoir de dresser de nouveaux Mémoires justificatifs de sa doctrine, ou plutôt de celle de l'Eglise. C'est ce qu'il éxécuta à l'âge de 80. ans avec autant de sagesse que de force, & commença par publier deux Mémoires, dont le premier est daté du jour de S. Martin, & le second du jour de S. Thomas Apôtre, 1713. Ils furent suivis dans le cours des deux années suivantes de quatre autres, & d'un septiéme en 1716. Après les deux premiers, il addressa une Lettre Apologétique aux Evêques de l'Assemblée en 1714, datée du 5 Janvier de la même année.

Ses sept Mémoires.

Le Pere Quesnel commence sa Lettre par demander : » La grace & la justice que tous » les Juges équitables ne refusoient jamais » aux criminels les plus vils & les plus o- » dieux, & qui auroient même été pris sur le » fait, & que les Loix divines & humaines » demandoient pour lui, qui étoit de n'être » pas jugé sans être entendu.

Il proteste contre toutes les intentions criminelles & diaboliques qu'on lui impute dans le préambule de la Constitution. Puis il fait une espéce de profession de foi, tant sur la doctrine générale de l'Eglise, que sur les erreurs renfermées dans les cinq fameuses Propositions.

« Pour ce qui est de ma conduite, conti- » nue-t'il, on peut s'en informer dans tous les » endroits, où la Providence m'a conduit. » Graces à la miséricorde de Dieu, je suis ar- » rivé à l'âge de 80 ans, à six mois près, & » à la 54 de mon Sacerdoce, sans avoir » mené une vie scandaleuse. Je puis dire, pour » rendre grace à la gloire du Seigneur, que » dès ma jeunesse il m'a fait aimer la vertu » & la piété, & m'a préservé de la corrup- » tion du siécle.

Il en écrivit une autre sur le même objet du 25 Janvier 1714, à un des Evêques de l'Assemblée, dans laquelle il expose les sentimens du Pape saint Grégoire le Grand, touchant ce que les Evêques doivent à la justice & à l'innocence. Elle renferme à peu près la même chose que sa Lettre à tous les Prélats de l'Assemblée. Quel fut le sort de l'une & de l'autre? C'est que nos Seigneurs les Evêques imitérent le Pape Clément XI. A son exemple ils fermérent les yeux & les oreilles. L'un d'entr'eux (M. de Berthier Evêque de Blois) ayant fait remarquer qu'une des Propositions n'est pas exactement tirée du Livre du P. Quesnel, M. de Bissy Evêque de Meaux, depuis Cardinal, offensé de la remarque, lui répond du ton haut: *Nous sommes assemblés pour condamner le Livre du Pere Quesnel, & non pour le justifier.* Admi-

Double déni de justice.

Digitized by Google

rable définition d'un Juge! Il n'est Juge que pour condamner.

Il y eut néanmoins huit Evêques, dont M. le Cardinal de Noailles étoit le premier, qui se déclarérent Opposans à la Bulle, malgré les volontés de Louis XIV. qui avoit engagé sa parole de Roi pour la faire recevoir. Aussi ce Prince redoutable n'épargna pas les Lettres de cachet pour se faire obéir. C'est à ce sujet que Clément XI. disoit : *Il n'y a, Dieu merci, que huit Evêques contre la Bulle : il faut bien prier Dieu pour le bon Roi, sans lui il n'y auroit pas eu huit Evêques pour elle.*

Quel aveu !

Les quarante autres Prélats opinérent pour l'acceptation, les uns par le préjugé de l'infaillibilité, la plûpart par déférence pour les volontés du Souverain, qu'on ne vouloit pas contrister, les autres comme un sûr moyen d'aspirer avec succès aux plus grandes faveurs du siécle, dans l'Eglise & dans l'Etat. L'avis de M. de Crevi Evêque du Mans est d'un mérite si singulier, qu'il convient de le rapporter.

Avis singulier d'un Evêque.

» Je n'ai jamais lu, dit-il, le Livre des Réflexions Morales ; mais j'en ai oui dire beaucoup de bien : il a été pendant longtems le sujet de l'édification publique, & nous sçavons que plusieurs saints Evêques l'ont approuvé. Cependant le Pape le condamne : cette contrariété forme un grand embarras : d'un côté des Saints qui approuvent, & de l'autre un Pape qui condamne ; il faut néanmoins obéir au Saint Pere. Quelques-uns de Messieurs les Evêques, qui ont opiné avant moi, ont dit qu'il falloit défendre la lecture de l'Ecriture-Sainte à cause

» de ſon obſcurité. La Bulle n'eſt pas moins » obſcure, & par cette raiſon il faudroit en in» terdire la lecture auſſi. Mais enfin on con» vient de la néceſſité de donner des explica» tions, mon avis eſt donc qu'on en donne, » & qu'on deffende de lire la Bulle ſans les ex» plications, afin qu'elles lui ſervent de CON» TREPOISON.

En effet ces Explications des XL. Evêques furent données, pour ſervir de Commentaire à la Bulle; mais en ce qu'elles ont de bon, ce n'eſt pas un Commentaire; c'eſt la cenſure de la Bulle. Le but des explications fut de faire trouver la Bulle innocente & le Pere Queſnel coupable. Comment s'y prend-on! On écarte le vrai ſens de la Bulle, & l'on fait dire au Pere Queſnel le contraire de ce qu'il dit. De-là ce bon mot du même Evêque du Mans: *Si le parti*, dit-il, *que les quarante Evêques ont pris, met la foi à couvert, il eſt certain qu'il n'y met pas la bonne foi.* N'étoit-ce pas dire: Le Pere Queſnel enſeigne la vérité, & vous mettez le menſonge ſur ſes lévres. La Bulle condamne la vérité, & vous forgez des erreurs ſur leſquelles vous la faites frapper, Mais en abſolvant la Bulle pour condamner le Pere Queſnel, vous ne rendez pas meilleure la cauſe de la Bulle, & vous perdez totalement la vôtre.

Autres aveux de Prélats.

Un jour que l'Evêque de Vence, depuis Archevêque de Vienne, dinoit à ſainte Geneviéve, où il ne ceſſoit de dire que la Conſtitution ne valloit rien, on lui demanda pourquoi donc il l'acceptoit: *C'eſt*, répondit-il, *qu'il n'étoit pas poſſible de faire autrement, ſans s'arracher le blanc des yeux, & ſe battre les uns contre les autres.* En un mot la plu-

part pour s'excuser, dirent seulement : LE RO
L'A VOULU.

De son côté le Pere Quesnel avoit lieu d
dire avec le saint homme Job : » Ta
» que j'aurai un souffle de vie, & que Di
» me fera respirer, mes lévres ne prononce
» ront rien d'injuste, & ma langue ne di
» rien de contraire à la sincérité. Dieu n
» garde de vous croire équitables : jusqu'à
» que j'expire, je ne me départirai point
» mon innocence. Je n'abandonnerai point
» justification que j'ai commencé à faire
» ma conduite. Car mon cœur ne me reproc
» rien dans toute ma vie, » soit contre la fo
soit contre les mœurs. Au reste cette cau
ne lui étoit pas personnelle ; mais cause pu
blique devenue celle de toute l'Eglise. De
cette multitude de sçavans Ecrits qui en d
veloppoient la doctrine, & dont la plûpar
pour remplir toute justice, ne séparoient poi
l'innocence de ce saint Prêtre d'avec les inte
rêts de la vérité.

Job 27. 3. 4. 5. 6.

Il n'étoit pas tellement enchaîné dans l
controverse de la Bulle, qu'il ne suivit d'au
tres objets plus assortis à son goût. Son talen
supérieur étoit d'écrire sur des matiéres d
piété. C'est à quoi il s'étoit singuliéremen
appliqué dans sa retraite avec M. Arnauld
& depuis sa mort, sur-tout après s'être con
finé à Amsterdam. Il avoit pour ce genre d
travail une facilité extrême, parce que tou
couloit de source, n'étant qu'une effusio
naturelle de son cœur. Ses priéres, ses sacri
crifices versoient sur tous ses Ecrits l'espri
de vérité & de Religion : son étude ne res
piroit que l'amour des Ecritures & de la Tra
ditions des saints Peres, dont toutes ses paro
les ne sont qu'un tissu perpetuel.

Son talent pour écrire piété.

Digitized by Google

Dans le reste de ses actions, on voyoit une humilité sincére & sans façon, une douceur aimable envers tout le monde, une simplicité frappante de l'enfance chrétienne, même dans sa vieillesse, une égalité d'humeur admirable, une patience pleine de joie dans toutes les traverses de sa vie, une confiance très-vive en Dieu & en Jesus-Christ, une ardeur si forte pour toutes sortes de bonnes œuvres qu'il étoit toujours prêt d'en embrasser les occasions, un plaisir sensible pour tout le bien qu'il voyoit faire aux autres: enfin une charité qui auroit été envers les pauvres extrêmement bienfaisante, si lui-même n'avoit pas été réduit à leur état par la manœuvre des Jésuites. Ses vertus.

On sçait les suites de son emprisonnement, l'enlévement de ses papiers, les vexations faites à tous ses amis dans le Royaume, & dans les pays étrangers: les coups portés sur mille honnêtes gens, en conséquence des imputations à un nombre infini de Particuliers, dont on découvrit des relations, ou purement innocentes, ou de conscience avec lui. Ses ennemis manifestérent assez sur cela leur malice & leur fureur par divers Ecrits, & sur-tout par cette annonce fastueuse du Pere de la Chaise, qui pendant la détention du Captif (dont il ne craignoit point l'évasion) montroit une grande cassette, en disant: *voilà les mistéres d'iniquités du Pere Quesnel.* Cassette remplie de toutes sortes de papiers, mais dont toute l'intrigue jésuitique, malgré le défi du prétendu coupable de les produire à la lumiére, n'a pu faire usage contre lui d'une maniére juridique. Anecdotes, tom. 3. pag. 253.

Leur proye leur ayant échappé, les Jésui- Ses revenus saisis.

tes firent saisir les revenus que le Pere Quesnel & quelques Particuliers attachés à sa personne pouvoient avoir dans les pays étrangers, & les biens patrimoniaux qui existoient en France ; ( il en avoit à fonds perdu sur l'Hôte-Dieu de Paris, ) ensorte qu'il fut réduit à subsister par le moyen des charités qui ses amis lui faisoient tenir. ( Dans un tems d'oubli de la part de ceux-ci, une ouvriere pleine de piété, se sentit pressée, sans le connoître que sur sa réputation, de lui faire libéralité de près de cent pistoles, & la fit lorsque le besoin du fugitif étoit très-urgent.

Charité rare.

Ce qu'il y eut donc de plus surprenant après cette saisie des revenus, ce fut l'application des deniers dont les arrérages s'accumuloient avec le tems. On en payoit les Exempts les Archers, & les autres satellites, qui faisoient des visites & des captures, lorsque les délateurs avoient fait aux ennemis du Pere Quesnel le rapport de quelque découverte : & tout cela se faisoit avec tant de confiance & si franchement, que ces bas ministres de la Justice en donnoient des Quittances libellées, & motivées, qui pourront servir de monumens incontestables dans l'Histoire.

Trait plus rare en son genre.

On faisoit encore du séquestre de ses revenus un usage bien extraordinaire. C'étoit une pension de quatre cent livres au Frere Vatblé, très-connu pour le compagnon du P. de la Chaise Confesseur du Roi ; & ce Frere, pour la conservation de ses droits, donnoit Quittance de cette somme, dont assurément il n'avoit pas grand besoin ; puisqu'il auroit pû lever boutique, & tenir magasin en gros de tout ce que les Provinces lui fournissoient de délicieux à Paris pour la table. Car le Clergé

Un autre plus incroyable.

gé du premier & du second Ordre, le nourrissoit d'une façon, tandis que de l'autre il nourrissoit leurs espérances.

Après douze ans de saisie, malgré cette déprédation d'un bien, qu'on n'avoit pû saisir sans injustice, & qu'il falloit du moins regarder comme un dépôt sacré jusqu'à sentence définitive, (au tems de la Régence) la masse composoit encore une somme de deux mille écus, lorsqu'un particulier, que sa générosité, sa piété, sa candeur & son zéle, ne distinguoient pas moins que sa naissance & ses charges, se servit de son crédit auprès du Magistrat, sous l'autorité duquel on procédoit dans les affaires qu'on vouloit colorer de Jansénisme. Ce Magistrat dont le cœur n'étoit pas mauvais, avoit un esprit supérieur, & voyoit d'un coup d'œil où pouvoient aller les services qu'il rendoit à ses amis, sans nuire à sa fortune, qu'il ne perdoit jamais de vue; de sorte qu'en faveur de son ami, il accorda main-levée des revenus du Pere Quesnel, & en vingt-quatre heures le compte fut fait, l'emploi justifié par quittances, la somme restante payée par les arrangemens qui furent pris avec les débiteurs ou détenteurs.

Main-levée des revenus.

Aussitôt on écrivit au Pere Quesnel pour lui donner avis de ce bon Office, & pour sçavoir de lui s'il vouloit toucher cette somme en espéces, ou la placer en constitution de rente, soit perpétuelle, ou à vie. La réponse ne se fit point attendre; elle portoit : » Comme j'ai subsisté de bienfaits & d'au» mônes, pendant qu'il a plu à Dieu que je » fusse privé de mon patrimoine, il est juste, » & je veux que ces deux mille écus soient

» distribués aux pauvres, suivant votre pru» dence, & la connoissance des besoins. » Le Lecteur n'a pas besoin qu'on lui suggére des réflexions sur toutes les circonstances de ce dernier récit.

Détention de son frére de l'Oratoire.

Un autre bien plus intéressant pour son cœur, lui fut restitué en même-tems. Il s'agit de son frere Guillaume Quesnel, Prêtre de l'Oratoire. Tout ce qu'il avoit fait pour le délivrer des prisons de Bruxelles, ne pouvoit manquer de se convertir en crime capital. De-là le soin qu'il dut avoir de veiller sur sa personne, à mesure que le crédit des ennemis de son frere augmentoit, & que les affaires de la Bulle prenoient plus de faveur à la Cour de France, pour la persécution des gens de bien. Leurs espions découvrent enfin que le Pere Guillaume Quesnel fait *incognito* sa résidence à Lion. Les Jésuites font toutes les perquisitions possibles pour le trouver. Ils engagent M. l'Archevêque de cette grande ville à faire comparoître devant son Grand-Vicaire tous les Prêtres étrangers. Après en avoir examiné plus de trois cens, on découvre enfin le Pere Quesnel. Il est mis en prison dans la Chambre de l'Officialité, & ensuite conduit à Pierre-Encise par ordre de la Cour. C'étoit en Juillet 1715.

Intrigue diabolique.

Il y avoit depuis quelques années dans les mêmes prisons un misérable Religieux détenu pour plusieurs crimes, dont l'un étoit d'avoir dit la Messe pendant deux ans sans être Prêtre. Les Jésuites font promettre l'élargissement à ce scélérat, s'il peut charger le P. Quesnel, & découvrir quelles sont ses connoissances. Cet homme aborde le bon Pere âgé de 80 ans, fait semblant d'être en pri-

ſon pour la même cauſe que lui, & tire de lui le nom de quelques-uns de ſes amis. Pour charger le Pere Queſnel, il invente une prétendue conſpiration tramée contre la perſonne du Roi, dont le Pere Queſnel & ſes amis avoient pris la réſolution de ſe défaire; & ajoûte qu'ils avoient même pris des meſures pour réuſſir. Ce calomniateur demande à parler à M. de Villeroi l'Archevêque, diſant avoir des choſes de la derniére conſéquence à lui communiquer. Ce Prélat connoiſſant l'extravagance de ce Moine, différe de l'aller trouver. Les Jéſuites font venir un ordre de la Cour à M. l'Archevêque de ſe tranſporter à Pierre-Enciſe, & d'y entendre ce Religieux.

Priſon d'un prétendu Complice.

M. Fourgon, Eccléſiaſtique, retiré chez ſes parens à Lion, eſt enveloppé dans la prétendue conſpiration contre le Roi par ce Religieux ſcélérat, qui le chargeoit d'être le correſpondant du Pere Queſnel, & d'avoir promis de prêter une maiſon de campagne aux Ligués, pour former le plan de leur conſpiration. Le Pere Paſquier Queſnel de Hollande, traité dans les Libelles Jéſuitiques de *Queſnel hérétique*, *Queſnel ſéditieux*, devoit figurer en premier dans cette conjuration tragicomique. Elle ſert merveilleuſement à aigrir l'eſprit de Louis XIV. La Cour envoye des ordres très-rigoureux. Le Prevôt des Marchands fait arrêter M. Fourgon, & le fait conduire à la maiſon de campagne de M. l'Archevêque. On lui fait ſubir des interrogatoires; ſomme toute l'oppoſition à la Conſtitution devient ſon unique crime: c'eſt pour établir ſon regne qu'eſt dreſſé ce noir échafaudage. Sur le refus que fait M. Fourgon



Digitized by Google

de la recevoir, il est conduit aux prisons de l'Officialité, & peu de tems après on le transfére au Château de Pierre-Encise.

Il est jetté dans un cachot vouté, dont l'humidité étoit si grande, que les murailles étoient couvertes par-tout d'une mousse grise assez longue, qui se formoit dans l'espace d'une nuit ou deux, quand on l'avoit ôtée. Il n'a pour tout meuble qu'un lit étendu par terre dans la poussiére, une méchante chaise de paille, & un grand vase pour les besoins, qui devient dans la suite sa plus grande peine ; ayant outre cela pour compagnie un criminel qui n'étoit pas si mauvais que le compagnon du P. Guillaume Quesnel, mais qui étoit incapable d'adoucir sa détention. L'un & l'autre y restérent depuis le mois de Juillet jusqu'en Octobre, qu'ils obtinrent leur élargissement. C'etoit à peu près un séjour égal que celui du Pere Pasquier Quesnel dans les prisons de Bruxelles.

Le saint Prêtre fut bien moins touché de rentrer dans ses droits pour l'usage de ses revenus, que de voir la vérité rentrer dans les liens, après avoir été opprimée sous le regne précédent, contre l'intention du Souverain même. Il eut sous la régence de M. d'Orléans, la consolation de voir cette vérité respirer plus à l'aise, & pousser un cri plus universel contre la Bulle qu'à son arrivée, où bien des langues furent liées. De tous côtés que de rétractations ! que de reclamations contre la violence soufferte, sous le regne du Confesseur Jésuite le Pere Tellier. On entendoit des Pasteurs, des Docteurs, des Ecclésiastiques, des Religieux pleurer sur les fausses démarches, où les avoit entraîné la crainte

L'affaire de l'Appel de la Bulle.

des Puiſſances. Mais rien ne conſola plus ſodement le Pere Queſnel que l'Acte d'Appel des IV Evêques en 1717, qui fut ſuivi de l'adhéſion de preſque toute la Faculté de Sorbonne, & ſucceſſivement de ſeize autres Prélats, ayant à leur tête ſon Archevêque M. le Cardinal de Noailles, des Chapitres, de pluſieurs Facultés & Univerſités, des Communautés les plus ſçavantes, ſoit Séculiéres, ſoit Réguliéres, & d'autres Ecléſiaſtiques ſans nombre.

Par ce cri général de la foi dans les Corps les plus diſtingués de l'Etat, la pureté de ſa doctrine fut miſe en évidence, après avoir été défigurée, noircie, outragée en tant de façons différentes. Nonobſtant le vif intérêt qu'il y prenoit, il ne ſe hâta pas de s'unir à l'Appel des IV Evêques, mais auſſitôt que ſon Archevêque, en 1718, eut rendu le ſien public, il ne tarda pas à ſuivre ſon Paſteur M. le Cardinal de Noailles, par un Acte d'Appel ſçavamment motivé. Il ne l'enviſageoit plus comme ſon affaire perſonnelle, mais comme celle de l'Egliſe univerſelle qui, quand les momens de Dieu ſeront venus, la fera paroître dans tout ſon jour. La cauſe eſt liée & pendante à ſon Tribunal infaillible, d'où perſonne n'a la force de la détacher, ſans prévarication, pour s'en faire juge.

L'Appel du P. Queſnel.

Comme la vie du Pere Queſnel avoit été toute conſacrée à Dieu, à Jeſus-Chtiſt, & au ſervice de ſon Egliſe, ſa mort ne pouvoit être que ſainte & précieuſe devant Dieu. Il avoit déja quelque rhume & quelque fiévre même, depuis deux ou trois jours, lorſque le lundi 27 Novembre 1719, s'étant cou-

Sa maladie.

ché sur le soir, il se sentit attaqué d'une grosse fiévre accompagnée d'une violente oppression de poitrine, qui lui laissoit à peine le tems de respirer. Une saignée le soulagea, & le lendemain 28 du mois, il étoit assez bien. Toutefois comme on vit la maladie sérieuse, qui étoit une péripneumonie, on pensa aux Sacremens pour l'après-dîné.

Ce fut un spectacle des plus touchant pour les personnes présentes. M. le Pasteur étant arrivé, & tout préparé pour la cérémonie, le malade fortifié par sa grande foi, voulut absolument se lever, s'habilla lui-même, & se mit à genoux en robe de chambre, auprès de la table placée à côté de son lit. On commença par l'Extrême-Onction, & le malade demeura à genoux durant tout le tems, répondit à toutes les priéres du Rituel, & le moment venu de lui appliquer les onctions, au lieu de se mettre sur son lit, comme on le souhaitoit, il s'étendit sur la nate de sa chambre, & les reçut ainsi couché par terre, fondant en larmes, & montrant une piété si tendre & si édifiante, qu'elle tira les larmes des yeux de tous les assistans. Après les saintes Huiles, il reçut le saint Viatique à genoux avec la foi la plus vive, & la plus profonde humilité. Il se remit au lit, & ayant passé quelque tems en silence, il signa en présence de deux Notaires Apostoliques la profession de foi que voici.

Spectacle de piété.

» Je soussigné Pasquier Quesnel, natif de » Paris, Prêtre de l'Oratoire de France, me « trouvant au lit dangéreusement malade, & » devant peut-être bientôt rendre compte au » Souverain Juge de toutes les actions de ma » vie, je déclare ce qui suit : »

» Je crois toutes les vérites que Jesus-Christ » a enseignées à son Eglise, dans le sein de » laquelle je veux mourir, & avec laquelle je » condamne toutes les erreurs qu'elle condam- » ne & qu'elle condamnera. »

« Je reconnois le Souverain Pontife pour » le premier Vicaire de Jesus-Christ, & le » Siége Apostolique pour le centre de l'U- » nité. »

» Je déclare que je n'ai jamais prétendu » rien dire, ni écrire, ni penser de contraire à » ce que la sainte Eglise Catholique croit & » enseigne, ni au respect que tout enfant de » l'Eglise doit à ses décisions. »

» Qu'à l'égard de mon Livre des *Réflexions* » *Morales sur le Nouveau Testament*, je dé- » clare qu'en le composant je n'ai jamais eu » la moindre pensée d'y rien mettre, qui soit » opposé aux sentimens de l'Eglise, ni qui » ait quelque rapport aux erreurs pernicieu- » ses, ni aux intentions malignes qu'on m'a » imputé à Rome & en France, & que je dé- » teste de tout mon cœur; mais que la seule » intention que j'ai eu en le composant, a » été de rendre quelque service à l'Eglise, en » instruisant les fidèles. »

» Que je persiste à croire que je n'ai rien en- » seigné dans mon Livre des *Réflexions Mo-* » *rales*, ni dans mes autres Ecrits, qui ne » soit très-conforme à la croyance de l'Eglise; » mais en cas qu'il me fut échapé, contre » mon intention, quelque chose qui y fut » contraire, je le rétracte & je le déteste, » me soumettant par avance à tout ce que » l'Eglise décidera touchant mes Ecrits & ma » personne. »

» Que je renouvelle les *Plaintes & Protesta-*

» *tions* que j'ai faites, contre l'injustice manifeste de ceux qui m'ont condamné sans m'entendre, ni après avoir lu mes Ecrits justificatifs.

» Que je persiste dans l'Appel que j'ai interjetté au futur Concile général de la Constitution de N. S. P. le Pape qui commence par ces mots *Unigenitus Dei Filius*, & de tous les griefs & plaintes, dont j'ai demandé justice à l'Eglise.

» Que je déteste enfin tout esprit de schisme & de division. Ce sont-là les sentimens dans lesquels je veux mourir dans la Communion & l'Unité de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

» Fait à Amsterdam en présence des Protonotaires Apostoliques, & de témoins à ce requis, le 28 Novembre 1719. signé Pasquier Quesnel Prêtre de l'Oratoire: Jean Vanneck, Jacques Krys, Prêtres, Pasteurs d'Amsterdam, Docteurs en Droit & Protonotaires Apostoliques. »

Il seroit superflu de rappporter une autre Profession de foi de son Testament, qu'il avoit renouvellée le 14. Juillet 1719. Il suffit d'en tirer la conclusion par ces paroles: » Il ne me reste qu'à déclarer, que je demande très-humblement pardon à toutes les personnes que j'aurai pû offenser, quoiqu'il me semble n'en avoir jamais eû l'intention. D'un autre côté, je pardonne de tout mon cœur, pour l'amour de Dieu, à toutes les personnes de qui j'ai reçû des offenses & des injustices, qui m'ont faussement accusé d'erreurs & d'hérésies, & qui m'ont imputé de sinistres intentions & des desseins impies contre la Religion. Je proteste devant Dieu que

» par ſa grace j'ai toujours été infiniment é-
» loigné de telles penſées, ayant toujours été
» inviolablement attaché à la foi de l'Egliſe
» Catholique, Apoſtolique & Romaine ; à
» l'unité de la Chaire de ſaint Pierre, à la pri-
» mauté de ſon Siége & à la Communion de
» tous les Fideles. C'eſt dans ces diſpoſitions
» que j'ai toujours vécu, & que je conſerverai
» juſqu'au dernier ſoupir avec le ſecours de la
» grace de Jeſus-Chriſt. »

Homme de priéres.

Homme de priere pendant toute ſa vie, le Pere Queſnel le fut avec un nouveau degré de ferveur dans cette derniére maladie. Tout le tems qu'elle le laiſſoit libre, il le faiſoit, & quelquefois même tout haut ; ce qui obligeoit les perſonnes qui le veilloient, de le prier de baiſſer le ton pour ménager ſa poitrine.

Le Mercredi au ſoir, veille de ſaint André, un ami récitant dans ſa chambre les Matines, il ſe ſouvint des belles Antiennes des Laudes, qui exprimoient les ſaintes diſpoſitions de cet Apôtre prêt à glorifier par ſa mort le nom de Jeſus-Chriſt. Ce qui convenoit ſi bien à l'état du malade. Il pria de les lui réciter. Les ayant entendues, il dit à ſon ami : *Je ſuis bien éloigné d'être dans de telles diſpoſitions : Demandez-les à Dieu pour moi, & allez continuer vos Matines.*

Il étoit alors dans ſon ſecond accès, qui ne fut guéres moins violent que celui du Lundi. Il en revint un troiſiéme dès le Vendredi matin, dans lequel il tomba pluſieurs fois en foibleſſe, ce qui lui fit croire qu'il ne paſſeroit pas la journée. C'eſt pourquoi il ſouhaita qu'on lui dît les priéres des Agoniſans. Mais comme il ne parut pas encore ſi près



Digitized by Google

de sa fin, on se contenta de lui réciter le Pseaume 24. qu'il récita aussi tout haut lui-même, tant que sa foible voix & la toux pouvoient le permettre. Il passa presque toute la journée en priére, & dans le fort de son accès, il disoit à ceux qui étoient auprès de lui : *Cupio dissolvi & esse cum Christo, multò magis melius.*

Ce troisiéme accès fut suivi d'un quatriéme de bien près, & se fit sentir dès le matin. C'étoit le dernier, où il devoit consommer son sacrifice. Comme il étoit très-mal, il pria qu'on lui récitât les priéres de l'Agonie : deux amis le firent alternativement : il les suivit avec une présence d'esprit admirable, malgré le grand accablement où il étoit, & il répondit à tout. Après les priéres faites, on continua à lui réciter des Pseaumes, & sur tout ceux qu'on nomme Graduels, & il les récitoit lui-même en même tems. Un ami lui ayant réprésenté qu'il craignoit que cela ne le fatiguât trop, il lui répondit qu'au contraire, cela lui faisoit plaisir, & faisant allusion aux Pseaumes qu'on lui récitoit, il ajoûta que cela lui servoit à monter à l'Eternité. Aussi n'avoit-il plus alors que cet objet dans l'esprit & dans le cœur.

Son desir de l'Eternité.

Il avoit souhaité qu'on lui pût donner ce jour-là la Communion après minuit. Mais cela n'ayant pû s'éxécuter, il la demanda le matin, disant qu'il avoit besoin d'être fortifié dans l'état où il étoit : *Grandis enim restat via.* Il me reste un grand chemin à faire. On la lui donna donc entre 9. & 10. heures du matin ; après quoi il donna la bénédiction à toutes les personnes de la maison qui s'étoient assemblées dans sa chambre pour la recevoir, tenant entre ses mains un Crucifix, qu'il fit

Digitized by Google

baiser à chacun. Ce fut alors que faisant violence à son humilité, pour rendre gloire à Dieu, & édifier l'Eglise, il révela le secret de son vœu de chasteté, dont nous avons parlé au commencement. C'étoit deux heures avant d'expirer, qu'il parla en ces termes à un ami :

» Je dois vous dire avant que de mourir, » un secret que je n'ai jamais dit à personne pendant ma vie, mais que je ne dois pas » taire à cette heure-ci, afin de rendre gloire » à Dieu pour toutes les graces qu'il m'a faites. C'est par rapport à ces calomnies de » Louvain, où je suis accusé de corruption. » Je dois donc vous dire que *dès l'âge de dix-* » *huit ans je fis vœu de chasteté perpétuelle*; » & que par la miséricorde de Dieu, non seulement il m'a préservé de rien faire contre » ce vœu, mais même qu'il m'a garanti des » moindres attaques auxquelles on est sujet » pendant la jeunesse. Il faut remercier Dieu » de tout. Je vous prie qu'on fasse usage de ce » que je déclare en ce dernier moment. «

Son vœu dès sa jeunesse

Cependant on continua de lui réciter des Pseaumes jusqu'à midi, qu'il récitoit aussi lui-même. Mais il les entrecoupoit de tems en tems par de petites priéres tirées de l'Ecriture, qu'il répétoit avec des sentimens de piété, qui ne peuvent s'exprimer : comme celles-ci : *Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit. In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. Amen; veni, Domine Jesu. Educ de custodiâ animam meam. Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, & volabo, & requiescam.* Il se rappella aussi les paroles de l'Epître du lendemain premier Dimanche de l'Avent : *Hora est de somno surgere.*

Nous ne pouvons oublier de rapporter ici,

Sa frayeur des Jugemens de Dieu.

que comme on lui récitoit un Pseaume, il l'interrompit pour dire à un ami : » Ç'a toujours » été pour moi un grand fardeau, que toutes » ces louanges excessives, dont je n'ai cessé d'ê- » tre accablé depuis longtems par plusieurs » gens de bien. On s'imagine, ajoûta-t-il, » que je suis grand'chose, parce que j'ai » fait quelque bruit dans le monde, quoi- » que cela ait été contre mon intention & » mon caractére qui n'aime pas le bruit : mais » devant Dieu je crains bien que ces louanges » ne soient mon jugement. Ces paroles de Je-

Matt. 7. 21. 22.

» sus-Christ sont terribles : *Multi dicent in il-* » *lâ die : Domine, nonne in nomine tuo pro-* » *phetavimus.... & tunc confitebor illis, quia* » *numquam novi vos.* C'est une parole terrible : » *Numquam novi vos*, & qui est encore plus » terrible à un homme qui est dans l'état où » je suis. « *

Puis le Pere Quesnel montrant son corps, disoit : *Voila qui n'est que pourriture : bientôt ce ne sera plus que poussiére. Hélas ! que sommes-nous, pour nous en faire tant accroire ?* Autre circonstance digne d'être rapportée.

Veut mourir sur la cendre.

Dans cette matinée, il pria qu'on le mît sur la cendre pour mourir comme un pécheur, tant il étoit pénétré de vifs sentimens de pénitence ; mais cela ne se fit pas, parce qu'on ne crut pas qu'il fût si près de mourir.

Le Médecin étant venu le voir à midi & demi, il le trouva dans un état qui lui fit juger qu'il pouvoit être étouffé à tout moment, mais

* Quand on lut à feu M. de Langle, ce pieux Evêque de Boulogne, la rélation de cette mort, à ce trait de frayeur & d'humilité du saint Prêtre, le Prélat effrayé lui-même très-vivement, tomba en défaillance.

Digitized by Google

qu'il pouvoit auſſi pouſſer juſques dans la nuit. On ne le diſſimula pas au malade, qui parfaitement réſigné à la volonté de Dieu, leva auſſitôt les yeux & les mains aux ciel, & prononça ces paroles, qu'il avoit répétées pluſieurs fois ce jour-là : *Veni, Sanctificator omnipotens æterne Deus, & benedic hoc ſacrificium tuo ſancto nomini præparatum.* Une heure alloit ſonner, & il étoit en pleine connoiſſance, priant ſans ceſſe, & récitant avec un ami qui étoit auprès de lui le Pſeaume 68. *Salvum me fac Deus* : lorſque cet ami s'apperçut que l'oppreſſion augmentoit, & qu'il entendit un mouvement d'eaux, qui alloient l'étouffer. Un moment après le malade ſe ſentit lui-même étouffer, joignit les mains, leva les yeux au ciel, & après deux légers ſoupirs, ſans aucun mouvement extraordinaire, il rendit ſon ame à Dieu.

Sa mort.

Telle fut la mort de ce digne ſerviteur de Dieu, arrivée à une heure préciſe après midi le ſamedi 2. Décembre 1719. Il étoit âgé de 85. ans, 4. mois & 18. jours, étant né le 14. Juillet 1634. Le Pere Queſnel, qui fut dès ſa jeuneſſe un des plus grands ornemens de l'Oratoire, & qui le chériſſoit avec la tendreſſe qu'on a pour une Mere, étoit tout plein de l'eſprit des premiers Peres de ſa Congrégation. Sa ſimplicité, la gravité & l'innocence de ſes mœurs, une régularité qui ne ſe démentit jamais, une piété tendre, une fermeté & un courage à toute épreuve, une ſcience profonde puiſée dans l'Ecriture & la Tradition, un amour de jalouſie pour l'Egliſe & pour ſa doctrine, un zéle ardent contre toute doctrine étrangére, & contre la corruption des mœurs, qui en eſt le malheureux fruit,

Son portrait.

Digitized by Google

& qu'il voyoit avec douleur gagner tous les états. Voilà ce qui a fait le caractére de ce grand Homme. Voilà ce qui l'a rendu propre à faire un si grand personnage dans l'Eglise, & qui lui a attiré tant de persécutions de la part des ennemis de la saine doctrine.

Les hommes auroient bien souhaité de le voir, au tems de la Régence de M. le Duc d'Orléans, retourner dans sa patrie, d'où il s'étoit banni volontairement, depuis trente-cinq ans : mais Dieu en avoit disposé autrement, & il a voulu pour le rendre plus semblable à son Fils bien-aimé, qui est mort sur la Croix, qu'il mourût dans son exil volontaire privé de la consolation de revoir une patrie qui lui étoit très-chére, mais qui l'étoit moins que la vérité, à la défense de laquelle il avoit tout sacrifié, selon ces paroles de S. Ambroise qu'il avoit écrites au commencement
In Psal. 118. Serm. 7. n. 34. de son Nouveau Testament : *Pulsus es in exilium? memento Domini Dei tui, ne patriæ interdictæ tibi caritatem Deo præferas.*

Il fut enterré à Warmont petit Village à six lieues d'Amsterdam, dans une Chapelle où il n'y a d'inhumés que des Catholiques : c'est-là que repose le corps de M. Codde Archevêque de Sébaste, & plusieurs personnes célébres de l'Eglise Catholique de Hollande. Son crédit auprès de Dieu depuis sa mort s'est manifesté en divers endroits du Royaume. En 1720. une Communauté de Bernardines, menacées de perdre leur Confesseur & Chapelain, Profès de la Maison de Citeaux, en danger de mort, eut la devotion de faire une neuvaine à l'intercession du S. Prêtre, dont le Malade connoissoit l'éminence

Digitized by Google

vertu & la foi pûre. De l'aveu du Médécin, dont l'esprit n'étoit pas tendre à croire, à moins d'être forcé par l'évidence, le bon Religieux fut tiré des portes de la mort par un coup miraculeux. Plusieurs petites pierres, qu'il avoit dans l'estomach sortirent par bas contre toute attente, & il fut guéri. L'application de ses Reliques, & même de son Livre injustement proscrit, a produit des merveilles de ce genre en d'autres lieux.

Ceux qui veulent connoître les fruits de sa plume dans le genre polémique, n'ont qu'à consulter la longue liste que porte son article dans le Supplément de 1735. au Dictionnaire de Moréri. Nous nous bornons à indiquer ses Ouvrages didactiques pour les personnes de piété. Outre son admirable Ouvrage des Réflexions Morales, sur le Nouveau Testament, on a de lui : La Tradition de l'Eglise Romaine sur la Prédestination des Saints & la grace efficace. 4. Volumes in-12.

L'Idée du Sacerdoce & du Sacrifice de J. C. dont la 3e. & la 4e. partie sont de lui.

Les Elévations à N. S. J. C. sur sa Passion & sa mort. in-18.

Jesus-Christ Pénitent. in-12.

Du bonheur de la mort chrétienne. in-12.

Priéres chrétiennes en deux Volumes in-12. avec les augmentations, ou en un seul in-12.

L'Office de Jesus avec des Réflexions.

Lettres spirituelles sur divers sujets de morale. 3. Vol. in-12.

Ces divers Ecrits de piété ne respirent que la doctrine des Livres saints dont il étoit plein, avec le talent de parler de la sagesse d'une maniére magnifique : *Magnificè sapientiam tractabat.* Peu d'années avant sa mort, ce vé- 2. Mach. 2. 9.

Digitized by Google

Déchet de l'Oratoire.

nérable Vieillard se plaignit amérement à quelques uns de ses Confreres de France, qui lui firent visite à Amsterdam, de ce que l'étude de l'Ecriture sainte se rallentissoit beaucoup dans l'Oratoire. Il opposoit le refroidissement sur ce point, à la pieuse & vive ardeur dont on s'y appliquoit, dans le tems qu'il résidoit de corps parmi ses freres. La belle époque à citer que le gouvernement du Pere Senault, dont le talent avoit ennobli la chaire, & sur-tout celui du R. Pere de sainte Marthe, sous le Généralat duquel la vaste étude de la science ecclésiastique fit de merveilleux progrès, soutenue d'ailleurs par la vigueur de la discipline & la régularité des mœurs !

Sous le Pere de la Tour.

Le fameux Pere de la Tour son Successeur parut durant plusieurs années marcher sur les mêmes erremens ; mais l'esprit de politique ayant entâmé son cœur, il devint, surtout au tems de l'Appel de la Bulle, de laquelle il étoit foncièrement ennemi, un homme versatile, qui *flexible aux événemens*, selon son terme, se mit comme à la discrétion des ennemis de sa Congrégation. L'étoile de la Cour lui servit de ligne de direction, au lieu des grandes vues de la foi, qui avoit réglé la marche de son Prédécesseur le célébre P. de Ste Marthe. La persécution dont ce dernier avoit été assez long-tems agité, lui fit redouter le même sort, & par degré il parvint au malheur d'être au rang des persécuteurs, comme on le verra dans l'article du P. la Flame, en Avril 1730. Il avoit bien oublié le legs testamentaire & l'espéce de donation entre vifs de son Eminentissime Institutenr le Cardinal de Berulle, qui en mourant avoit dit ne laisser à ses chers enfans pour héritage

Digitized by Google

que PAUVRETÉ & PERSECUTION. On voit par la Lettre qu'il fut forcé d'écrire au Cardinal de Richelieu Miniſtre de Louis XIII. combien les Jéſuites travailloient déja à miner ſourdement ſa Congrégation, preſque dès ſon berceau, par reconnoiſſance des ſervices que leur avoit rendus ce ſaint Cardinal.

Ce n'eſt point à l'école de ce pieux & ſçavant Inſtituteur, mais à celle du feu P. de la Tour ſon coriphée, que le R. P. de la Valette a puiſé cette baſſe politique, qui livre ſon corps à des ennemis conjurés. Pour leur complaire, il tient très-dévotement la main à exécuter l'Arrêt de proſcription, pour fermer l'entrée de ſa Congrégation à tout ſujet de mérite, qui ne veut pas fléchir le genou devant l'idole de la Bulle. Tel eſt l'ordre à lui donné par M. de Mirepoix : *Jettez dans le fleuve tous les enfans mâles : mais réſervez toutes les filles.* Ce Général, religieuſement docile, va juſqu'à les doter preſque toutes par une réception gratuite, & cette ſeconde génération ſe façonne ſouvent à ſi peu de frais d'éducation, qu'elle eſt indigne du nom d'Oratorienne. Exod. 1. 23.

La plûpart des Supérieurs en place ſont aſſortis au même goût. Ainſi l'on paſſe ſans peine à la fierté d'un Jéſuite d'avoir dit à l'un d'eux : *Autrefois votre Congrégation nous étoit redoutable : aujourd'hui elle nous fait pitié.* Sans un ancien levain, & une petite lampe qu'elle conſerve actuellement, à quel état ſeroit-elle réduite ? A reſſembler à ces corps dans l'Egliſe, qui comme des hideux cadavres, ne répandent que l'infection des erreurs & des vices. Ces précieux reſtes, depuis que la Bulle, malgré leur généreuſes oppoſitions, y a pris racine à demeure, diſent

Lament. 5. 16. 17. avec le Prophête : *La couronne est tombée de notre tête : malheur à nous, parce que nous avons péché. C'est pourquoi notre ame est devenue triste : nos yeux ont été couverts de ténébres, parce que cette montagne de Sion a été désolée, & que les Renards y courent en liberté.* Convertissez-*vous à nous, & nous nous convertirons. Renouvellez nos jours comme ils étoient au commencement. Car nous auriez-vous rejettés pour jamais, & votre colere seroit-elle sans bornes contre nous?*

L'illustre corps de l'Oratoire a été le dernier à subir le joug ignominieux de la Bulle, après que tous les autres sans exception ont été successivement asservis à son phantôme d'empire & à tous ses funestes ravages. C'est à cette triste perspective que le saint Prêtre, qui en a été la gloire, diroit avec plus de force qu'en 1704, lorsqu'il parloit de ce ton dans sa belle Lettre au Pere de la Chaise Jésuite : » Les plus grands crimes ne sont pas » ceux qui se commettent par les voleurs & » les assassins, & qui sont punis par les hom» mes. Ce sont ceux qui se commettent par » les Ecclésiastiques, semblables à ceux qui » par avarice, par envie, trahirent & livré» rent Jesus-Christ à la mort ; par des Ecclé» siastiques, qui font à peu près la même » chose à l'égard de l'Eglise, quand ils tra» hissent la vérité, persécutent ceux qui l'en» seignent, & oppriment par leur crédit la » justice & l'innocence, pour des intérêts » charnels, pour dominer seuls dans la mai» son du Seigneur. Nous sçavons que des fem» mes suivirent Jesus-Christ chargé & acca» blé du poids de sa croix, compatirent à ses » douleurs, mêlérent leurs larmes avec ses

Quels sont les plusgrands crimes.

» ſueurs, avec ſon ſang. Nous voyons ſur la » croix un voleur, un ſéditieux, un meur- » trier, confeſſer Jeſus-Chriſt, recevoir l'aſſu- » rance de ſon ſalut. Au pied de la Croix » un Centenier payen, & les ſoldats qui gar- » doient Jeſus-Chriſt, le reconnoiſſent pour » le Fils de Dieu. Le commun du peuple eſt » attendri à la vue des ſouffrances & de la » mort du Sauveur, demeure convaincu de » ſon innocence, & s'en retourne en ſe frap- » pant la poitrine. Il n'y a que les Prêtres, » les Scribes, les Phariſiens, qui demeurent » endurcis, qui inſultent à ſes ſouffrances, » tournent en raillerie ſa qualité de Sauveur, » & l'eſpérance de l'établiſſement de ſon ré- » gne par ſa grace toute puiſſante, conti- » nuent à le traiter de ſéducteur, le perſécu- » tent juſques dans le tombeau. Et Dieu s'en » réſerva auſſi la punition. »

Hiſtoire prophétique.

» Ces vérités hiſtoriques ſont auſſi des véri- » tés prophétiques de ce qui ſe paſſe dans la » ſuite des ſiécles à l'égard des Prêtres, & de » ceux qui ſe diſent les Scribes & les Phari- » ſiens de la nouvelle Loi. Mais ſurtout dans » ceux qui étant les dépoſitaires des conſcien- » ces des Princes, conſciences ſi précieuſes de- » vant Dieu & devant les hommes, leur diſent » tout menſonge, leur cachent toute vérité : » *Ante omnia agentes ne quid ſciant.* On peut » dire que c'eſt aujourd'hui le regne des Con- » feſſeurs. Les conſciences des Princes Catholi- » ques ſont leurs conquêtes, ils en poſſédent » la monarchie, ils obſédent leurs trônes, ils » diſpoſent de leur puiſſance, &c. »

Voyez le premier Volume de l'Hiſtoire de la Conſtitution, la vie de M. Arnauld, les Anecdotes, l'Avertiſſement de la ſuite de l'inſ-

cription en faux du Pere Quesnel, Ouvrage posthume, son motif de Droit, l'Histoire de sa sortie de la prison de l'Archevêché de Maline, le 4e. Volume du cas de conscience, le Dictionaire de Moréri en 1732. & le Supplément en 1735, le Recueil des Lettres de Cachet.

Pratique. Un Ministre du Seigneur, qui fait son devoir avec une fidélité inviolable, un courage intrépide, & une souveraine tranquillité, au milieu des opprobres, des contradictions, & des mauvais traitemens : celui-là est vraiment un spectacle digne de la curiosité & de la vénération des hommes, de l'admiration des anges & des yeux de Dieu même : c'est ce qu'on peut appeller un vrai Serviteur de Dieu. Tel a été le saint Prêtre, dont nous n'avons sous les yeux qu'un léger crayon.

Priére. O Seigneur, qui êtes ma vie, comme Dieu votre Pere est la vôtre, faites en moi par votre grace qu'en quelque extrémité de maux où je me trouve jamais ; je l'employe & la consume pour vous, comme vous avez consumé & sacrifié la vôtre pour Dieu.

---

# M. L'ABBE' RENAUDOT.

Mort en 1720. le 1 Septembre.

Succès de ses études.

Monsieur l'Abbé Eusebe Renaudot nâquit à Paris le 20. de Juillet 1646. & fut l'aîné de quatorze freres ou sœurs, dont le Pere après avoir acquis beaucoup de réputation dans son art, mourut en 1679. Premier Médecin de Monseigneur. Le Fils dont nous parlons, entra à l'âge de onze ans au

Collége des Jésuites, où il fit ses Humanités. Delà il passa au Collége d'Harcourt, pour y faire sa Philosophie, dont il soutint publiquement des Thèses en grec & en latin, qui firent beaucoup d'honneur au Collége & à l'Ecolier.

L'envie de pousser ses études bien au-delà du terme qu'y mettent ordinairement les gens du monde, fut le seul motif qui l'engagea pour lors à embrasser l'état ecclésiastique. Car jamais il ne songea, ni à entrer plus avant dans les Ordres, ni à prendre des dégrés en Sorbonne, ni même à se charger d'aucun Bénéfice. Il vouloit d'ailleurs sous un habit noir acquérir plus de liberté de vivre en vrai chrétien.

Il se livra donc par choix & par goût à l'étude de la Théologie la plus profonde, où peu content de suivre les sentiers communs de l'Ecole, il se jetta d'abord dans la connoissance des langues orientales, & non-seulement des langues meres, si nécessaires à l'intelligence du Texte sacré des Ecritures, mais encore des secondes & derniéres langues, qui prêtent sans cesse aux vérités primordiales l'utile secours de la Tradition. Les avantages qu'il s'étoit proposé d'en tirer, avec une intention si pure passérent bientôt ses espérances. Celle des langues.

M. Arnauld le Docteur (ou si l'on veut M. Nicole) travailloit au Traité de la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie; & comme on n'avoit encore en France aucune notion éxacte de la croyance des Eglises d'Orient sur ce mystére, ce n'avoit guéres été que par des préjugés dignes de la bonne cause, que dans les deux premiers Volumes, l'Auteur avoit joint aux Argumens ordinaires de la prescription,

celui de la conformité des sentimens de l'Eglise catholique avec les Communions qui s'étoient séparées d'elle, depuis huit, douze & treize cens ans ; tandis que les Calvinistes de leur côté, soutenoient avec une hardiesse capable d'en imposer, que tout l'Orient pensoit comme eux à cet égard.

Il traduit les attestations d'Orient.

M. de Pompone, neveu de M. Arnauld, Sécrétaire d'Etat des Affaires étrangéres, écrivit à M. de Nointel, Ambassadeur de France à Constantinople, de rassembler sur ce point le plus d'attestations qu'il pourroit des Eglises d'Orient, conformes à la croyance de l'Eglise Romaine. Les Ordres du Ministre furent bien éxécutés : l'Ambassadeur recueillit & envoya un grand nombre d'attestations telles qu'on les demandoit ; mais comme elles étoient presque toutes en différentes langues, il falloit pour rendre cette moisson utile à l'Eglise, trouver quelqu'un qui fût capable de les traduire, & qui pût répondre de la fidélité de ses traductions. C'est à quoi la divine Providence avoit pourvû en formant un sujet propre à cette œuvre toute singuliére.

M. l'Abbé Renaudot, qui avoit à peine vingt-cinq ans, fut l'homme unique qui osa l'entreprendre : il le fit avec succès. Ces attestations traduites en latin, & soutenues par l'autorité de divers Manuscrits des mêmes langues, parurent dans le troisiéme Volume de la Perpétuité de la Foi, où M. Arnauld rendit au zéle & à la capacité du Traducteur ce témoignage à jamais mémorable.

Dix-sept langues qu'il sçavoit.

» Ce seroit, dit M. Arnauld dans sa Préface, tout à fait manquer à la reconnoissance & à la justice, que de ne pas rendre » un témoignage public à l'obligation qu'on

» a à celui qui a rendu ces actes utiles à l'E-
» glise par la traduction qu'il en a faite, &
» la peine qu'il a prise d'extraire lui-même
» des Livres Orientaux tous les passages qui
» sont rapportés dans cet Ouvrage. C'est M.
» l'Abbé Renaudot, dont la modestie ne per-
» met pas d'en dire davantage : mais la di-
» versité de ces actes, & des Livres dont ces
» extraits ont été tirés, qui sont écrits les
» uns en grec vulgaire, les autres en arabe,
» les autres en siriaque, les autres en copte,
» les autres en éthiopien, font assez connoî-
» tre l'intelligence extraordinaire, qu'il a de
» toutes ces langues. « On dit en effet qu'il possédoit jusqu'à dix-sept langues, dont il parloit le plus grand nombre avec facilité.

*Sa liaison avec P. R.*

Un service de cette importance rendu à la Religion même, lia intimement M. l'Abbé Renaudot, tout jeune encore, à M. Arnauld & à M. Nicole, déja couverts d'un grand nom. Ce nouveau commerce avec de tels personnages, qui le dédommageoient amplement des frais de ses vastes études, le mit en relation prochaine avec la sainte Maison de Port-Royal. Il n'eut pas de peine à en prendre l'esprit, les maximes, & la maniére de vivre, dont il avoit déja de si beaux préludes.

*Fleau des libertins.*

L'emploi de premier Médecin que son Pere éxerçoit auprès de Monseigneur, l'avoit produit de bonne heure à la Cour, où il avoit acquis une politesse & une facilité, rarement les compagnes d'une étude sérieuse. Il ne se deffendoit pas d'y être le fléau des esprits forts, des esprits vains, & des hipocrites ; parce qu'il croyoit qu'il étoit du bien public de leur ôter le masque : & personne n'étoit plus heureux à leur appliquer à chacun dans

Digitized by Google

son espéce, ces qualifications, ces épithétes uniques, qui peignent les caractéres d'après nature, & qui chargent toujours le ridicule d'un surnom redoutable. Son zéle au tems où nous sommes, y auroit tout autrement d'éxercice.

L'austérité de ses mœurs néanmoins, loin de le séquestrer de la Société civile, ne servoit qu'à le rendre plus cher & plus désiré dans celle des gens capables & vertueux. M. le Duc de Montausier & le grand Bossuet lui accordérent leur estime, dès qu'ils le connurent. M. Colbert, M. de Seignelai, & M. de Croissi l'honorérent d'une amitié singuliére. Il ne le fut pas moins du Fils de ce dernier, le grand Colbert, Evêque de Montpellier. Le grand Condé, les deux Princes de Conti ses neveux, lui donnérent leur confiance, l'admirent à leur familiarité. Mais à tant de protections puissantes il manquoit un ressort essentiel, c'étoit l'attache des Jésuites. Le Pere de la Chaise ne put lui pardonner d'avoir fourni les Traductions & les extraits des piéces insérés dans les Volumes de *la Perpétuité de la Foi* de M. Arnauld contre le Ministre Claude. Aux yeux de la Société il fut affiché Jansénisté. Ce Confesseur du Roi en fit l'aveu à l'Abbé Renaudot, & M. le Duc de Montausier, Gouverneur du Dauphin le reprocha en face au Jésuite en présence de Louis XIV.

Son personnage à la Cour

Taxé de Jansénisme.

La manœuvre étoit éxactement assortie à celle qui engageoit les Jésuites à fournir au Ministre Huguenot des Mémoires contre Messieurs Arnauld & Nicole. Etoit-ce pour le service de la Religion? ou pour l'esprit de domination de la Société, jalouse de l'éclattante

tante renommée de MM. de Port-Royal, reconnus à la Cour, après la paix encore recente de Clément IX. pour les plus grands Savans de l'Europe ?

M. l'Abbé Renaudot y avoit plusieurs fois parlé de son dessein : M. Colbert Ministre, qui donnoit un haut vol aux Sciences & aux Arts, en fut informé ; voulut savoir par lui-même ses vues, & ce qu'il avoit commencé sur cette matiére ; & après l'avoir entendu, il l'approuva, l'exhorta à continuer, & lui promit toute sorte de secours. Ce Ministre occupé du dessein de rétablir en France les impressions en langues Orientales, sentit de quelle ressource lui seroit ce savant Abbé pour ce rétablissement beaucoup plus utile encore à l'Eglise qu'à l'Etat. Pour marques de sa protection, & lui fournir plus de secours pour son entreprise, il résolut de faire M. Renaudot Garde de la Bibliothèque du Roi après M. de Carcavi, & il lui en fit porter la parole par M. le Duc de Chevreuse, en exigeant le secret auquel il fut fidéle. Mais M. Colbert mourut peu après.

Contretems dans ses entreprises.

M. Le Tellier Archevêque de Reims épousa les mêmes vues, & conçut le dessein de lui faire donner la même place après la mort de M. Varet à qui elle avoit été donnée ; mais M. de Louvois à l'insçu de son illustre frere le fit exclure à titre de Jansénisme. M. de Seignelai espéroit lui prêter un secours efficace. La mort l'enleva. M. de Reims reprit le fil de son premier dessein, pour aider notre savant Abbé ; mais occupé du gouvernement de son Diocèse, où il faisoit des biens infinis, son esprit trop partagé ne put suivre l'examen des Ouvrages, dont M. Re-

naudot l'avoit fait Juge. Il lui furent froidement rendus après une année de dépôt entre les mains du Prélat.

Ce généreux Littérateur, quoique harcelé par des calomnies ſecrettes, n'étoit pas moins employé à des ſervices importans dans des affaires de confiance ſous les Miniſtres, principalement dans celles de Rome, d'Angleterre, d'Eſpagne, comme auſſi ſur le cérémonial. C'étoit lui prendre beaucoup de tems ſur ſes études eccléſiaſtiques que toutefois il continuoit toujours; mais les traverſes qui ne diſcontinuérent point, lui firent en quelque maniére renoncer à tout: au moins perdit-il l'envie de rien donner au public.

Honneurs qu'il reçoit à Rome & à Florence.

En 1700. il accompagna à Rome M. le Cardinal de Noailles, & entra avec lui dans le Conclave, où il lui fut d'une très-grande utilité, de même qu'aux autres Cardinaux François. Clément XI. homme de Lettres, prévenu depuis long-tems du mérite de M. l'Abbé Renaudot, lui donna, dès les premiers jours de ſon Pontificat, où il venoit d'entrer, des marques publiques de ſa conſidération: il l'engagea à reſter ſept ou huit mois encore après le départ du Cardinal.

Outre les Audiences réglées qu'il avoit au Palais, ſa Sainteté ordonna qu'il y fut admis toutes les fois qu'il ſe préſenteroit: grace des plus diſtinguées, & qui n'avoit encore été accordée à aucun François. Le Pape lui en demanda à ſon tour, & l'obtint avec peine. Ce fut d'accepter de ſa main un Prieuré vacant à ſa nomination en Bretagne, pays d'obédience: M. Renaudot s'en défendit vivement ſur le plan de vie qu'il s'étoit fait. (On

voit là l'esprit de Port-Royal qui l'animoit) L'empressement du Saint Pere, la modicité du revenu, & l'espéce d'ordre qu'il vouloit encore avoir par écrit du Cardinal de Noailles son Evêque, vainquirent enfin sa délicatesse de conscience sur l'acceptation de ce Bénéfice.

Il partit de Rome : & le Grand Duc ayant sçu qu'il prenoit la route de Florence, envoya fort loin au devant de lui, le retint un mois entier dans son Palais, applaudit à l'Académie de la Crusca qui l'agrégea à son Corps, & lui donna des Felouques pour le ramener à Marseille, après l'avoir chargé de riches présens de Littérature, qui furent combinés à ceux qui lui venoient de la Bibliotèque du Vatican. Or ce double accueil ranima le courage de M. Renaudot ; mais de nouveaux chagrins tant personnels que publics, peu après son retour à Paris, le replongérent plus avant que jamais dans le dégoût où il étoit déja de rien mettre au jour.

Depuis longues années, le Livre de M. Arnauld n'étoit pas demeuré sans réplique. Le Ministre Claude lui avoit opposé des attestations toutes contraires à celles que porte la Perpétuité de la Foi, mais attestations tirées pour la plûpart des Relations de différens Voyageurs, dont on connoît assez les droits sur la vérité. Les disgraces & la mort de M. Arnauld interrompirent le cours de cette dispute ; & le silence des Catholiques, plus capables de persécuter ce grand homme que de le remplacer, donna pour quelque tems un air spécieux aux frivoles raisonnemens des Calvinistes. M. l'Abbé Renaudot se promit bien de ne les en pas laisser jouir impuné-



Digitized by Google

ment ; mais les contretems fâcheux & son aversion naturelle pour la dispute, auroient peut-être retenu jusqu'à sa mort ses Ouvrages dans son cabinet, si la Providence n'eut préparé en quelque sorte un événement pour en hâter l'impression.

Ses Volumes de la Perpétuité de la Foi.

*Les monumens authentiques de la Religion des Grecs*, Ouvrage où Jean Aymon Prêtre apostat de la Religion Catholique, attaqua en 1707. *la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie*, donnée sous le nom de M. Arnauld, le réveillérent. Il entreprit de réfuter l'Ouvrage d'Aymon, & le fit dans le Livre intitulé : *Défense de la Perpétuité de la Foi, contre les calomnies & les faussetés du Livre qui a pour titre, les Monumens, &c.* 1708. in-8°. à Paris. Comme ce Livre contre le Sieur Aymon n'étoit qu'une ébauche, ainsi que le Cardinal d'Etrées le fit remarquer à l'Auteur, M. Renaudot entreprit d'ajoûter un quatriéme Volume à l'Ouvrage de la *Perpétuité de la Foi*, pour examiner la conformité de la doctrine des Grecs, & de tous les Chrétiens Orientaux, avec celle de l'Eglise Latine.

Ce quatriéme Volume qui est aussi in-4o. parut en 1711, & l'Auteur le dédia au Pape Clément XI. à qui il envoya l'Epître Dédicatoire avant que de la faire imprimer. Le Pape l'en fit remercier par le Nonce Salviati ; mais M. Renaudot lui ayant envoyé l'Ouvrage même, lorsqu'il fut imprimé, avec la Défence de la Perpétuité, & n'en n'ayant réçu aucun remerciment, il discontinua de lui envoyer les fruits suivans de ses études. Il fit ensuite imprimer le cinquiéme Volume ; puis l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie ; enfin la Collection des Liturgies Orientales.

Au milieu de l'impreſſion de ce dernier Ouvrage, M. le Chancelier de Pont-Chartrain abdiqua.

Peu de tems après cette abdication, M. de Voiſin qui lui ſuccéda, ôta à M. Renaudot la penſion qu'il avoit ſur le Sceau, dès le tems de M. le Chancelier Boucherat. Mais ce Sçavant, vraiment Chrétien, accoutumé à ſouffrir ſans ſe plaindre, ne continua pas ſes travaux avec moins d'ardeur, parce qu'il ne cherchoit qu'à y être utile à l'Egliſe & à ſon propre ſalut. Il ne rougiſſoit point toutefois de ce qu'on cherchoit à punir en lui, l'attachement à la vérité. Dépouillé d'une penſion.

Pendant la Régence de feu M. le Duc d'Orleans, connoiſſant quelle étoit l'étendue du génie de ce Prince, il l'entretint pluſieurs fois de ſes projets, de l'utilité de rétablir en France les impreſſions en langue Orientale, & il en fut toujours écouté avec beaucoup d'attention & de cordialité : mais les changemens arrivés dans le gouvernement firent avorter de nouveau ces deſſeins. M. Renaudot ne fit donc plus imprimer que quelques *anciennes Relations des Indes & de la Chine, de deux Voyageurs Mahométans du neuviéme ſiécle* traduites de l'Arabe, à Paris en 1718. in-8°.

Mais le nombre des Ouvrages manuſcrits, qu'il a laiſſés, & auſquels il a mis la derniere main, pour la plûpart, ſurpaſſent de beaucoup le nombre de ceux qu'il a fait imprimer. Ces manuſcrits ſont entre les mains de M. de Verneuil ſon neveu, Sécretaire du Cabinet du Roi, & qui a eu la continuation de la Gazette.

» C'eſt ainſi que M. l'Abbé Renaudot préſen- Ennemi de la Bulle.



Digitized by Google

» te l'idée d'un profond Théologien, d'une » espéce d'Apôtre, dit un de ses Panégi» ristes, ou de Missionnaire de Cabinet, à » qui Dieu accorde encore le don des lan» gues, pour rappeller à la pureté de son » Evangile les Chrétiens épars sur la terre.» Mais à la vue de la Bulle *Unigenitus* qui venoit l'altérer de plus en plus & l'annéantir, s'il étoit possible, de quel zéle ne fut-il pas animé? Ce nouvel ennemi domestique l'effraya, quoiqu'il se fut revêtu du nom le plus respectable, & le sçavant Abbé ne le méconnut point.

Voici l'occasion qu'il eut de déclarer ses sentimens sur ce grand objet d'une maniére fort publique. Après la mort du Roi, lorsque les reclamations contre ce funeste Décret se multiplioient de toutes parts, le bruit néanmoins se répandit que M. le Cardinal de Noailles étoit sur le point de le recevoir rélativement à des explications. Alors le Clergé entier de Paris, le Régulier comme le Séculier, se crut obligé de faire de nouveaux efforts pour détourner son Archevêque d'un dessein si contraire aux sentimens de son Eglise. De là des Lettres aussi fortes que respectueuses adressées à son Eminenee, à dessein de la rendre irréconciliable avec la Constitution.

Liturgies d'Orient contraires à la Bulle.

Celle des Ecclésiastiques de la Paroisse de S. Eustache, dont le Curé M. Secousse, qui adhéra dans la suite à l'Appel de M. le Cardinal de Noailles, n'avoit pas jugé à propos de se joindre dans cette circonstance à la plûpart de ses Confreres, fut présentée à son Eminence par M. Renaudot. Ce sçavant Abbé lui dit entr'autres choses: » Je n'ai point,

» Monſeigneur, ſigné cette Lettre, parce que » j'ai appris de l'antiquité que la fonction » des Clercs, tel que je ſuis, étoit ſeulement » de porter les Lettres des Evêques & des Prê- » tres. Au reſte celle-ci contient tous mes ſen- » timens, & je ſuis prêt de faire voir, ſi vo- » tre Eminence me l'ordonne, que la *Conſti- » tution eſt auſſi contraire à la doctrine de l'Egli- » ſe d'Orient qu'à celle de l'Egliſe d'Occident.* » A la vérité, les diſputes ſur la grace n'ont » pas été agitées dans les Communions Orien- » tales; mais leurs ſeules Liturgies fourniſ- » ſent plus de preuves qu'il n'en faut pour » montrer que les Orientaux n'étoient pas » Moliniſtes. »

M. le Cardinal reçut ce compliment avec toute ſorte de politeſſe, & lui dit néanmoins en ſouriant: » Mais, Monſieur, il eſt bien » mal que des Prêtres & des Clercs ſe ſéparent » de leur Curé. Cette ſéparation, Monſei- » gneur, répondit l'Abbé, eſt édifiante, lorſ- » qu'elle ne ſe fait que pour demeurer plus » étroitement uni à ſon Evêque.

On ne voit point que M. de Noailles ait accepté l'offre que lui fit M. Renaudot d'entrer en preuve contre la Bulle par les Liturgies de l'Egliſe d'Orient, ni que ce ſçavant Abbé ait entrepris cet Ouvrage; mais il étoit déja éxécuté en quelque ſorte, au moins d'une maniére éparſe, dans les ſavans Ecrits qu'il avoit donnés. Depuis on en a réuni les divers matériaux dans les grands Hexaples pour juſtifier la doctrine des propoſitions.

Il paroît ſuperflu de revêtir M. Renaudot de la qualité d'Appellant à la ſuite de ſon Archevêque, puiſqu'il le prévenoit, autant qu'il étoit en lui, avec tout le Clergé de Pa-



Digitized by Google

ris, pour le détourner de toute acceptation de la Bulle. Il avoit trop de candeur & de ſimplicité chrétienne pour donner dans les voies obliques de l'Accommodement, dont il n'apperçut que les premiers projets, lorſqu'il mourut le premier Septembre 1720, épuiſé par de violens accès de colique & de fiévre qu'il avoit mépriſés, & même cachés dans les commencemens, & âgé de 74 ans paſſés.

Sa mort.

Son caractére.

Il étoit d'un jugement net & ſolide : ſa critique étoit sûre & exacte, & d'un tour aiſé & naturel, quoique méthodique & preſſante. Ses grands talens lui avoient donné entrée, tant dans l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, que dans l'Académie Françoiſe, dont il étoit membre. Dans le commerce de l'amitié, il étoit d'une tendreſſe & d'une fidélité ſi peu communes, que la proſpérité ou les diſgraces de ſes amis étoient devenues la meſure de ſon repos & de ſa ſanté.

Ses vertus.

Sa piété ſi marquée dans ſes Ouvrages, l'étoit encore bien plus dans ſa conduite. Il avoit d'abord eû un appartement aux Bénédictins de S. Denis, & puis chez ceux de ſaint Germain des Prés, où ſuivant les ſaiſons il ſe retiroit le ſamedi & la veille de toutes les grandes Fêtes, pour y aſſiſter avec les Religieux aux Offices du jour & de la nuit. Tous les mois on diſtribuoit chez lui des aumônes conſidérables ; & perſonnellement il ne refuſoit jamais un pauvre, ni le laiſſoit aller ſans lui avoir donné ſes inſtructions & ſes avis, que les malheureux reçoivent communément ſi mal de la part de tout autre que de celui qui ſoulage leur miſére.

Il a laiſſé aux Bénédictions de l'Abbaye de ſaint Germain des Prés ſa Bibliothéque,

Digitized by Google

qui étoit de huit à neuf mille Volumes.

On ne peut mieux finir que par les derniéres paroles de ce ſavant & pieux Abbé, dans un Mémoire qu'il a écrit peu de tems avant ſa mort. » C'eſt la ſeule vue ( de l'utilité que l'Egliſe en peut tirer ) qui m'a engagé dès ma jeuneſſe aux travaux que j'ai entrepris, qui ont été grands au-delà de ce qu'on peut s'imaginer. Si j'avois eû d'autres vues, j'en aurois été puni, puiſqu'ils ne m'ont procuré aucun avantage ſelon le monde ; & qu'au contraire on s'eſt ſervi des Ouvrages que j'ai faits pour la deffenſe de la Foi, comme d'une preuve que je n'étois pas catholique. Je dois remercier Dieu de tout mon cœur, comme je le fais, non-ſeulement de ce qu'il m'a protégé viſiblement en pluſieurs occaſions ; principalement dans la derniére ; & je le remercie encore plus de ce qu'il ne m'a pas donné plus de fortune que je n'en ai eû, quoique je pûſſe en eſpérer de plus grandes, puiſque je ne dois pas préſumer que je n'en eûſſe pas abuſé comme tant d'autres. Je lui demande pardon de ce que j'ai ſouvent murmuré en moi-même ſur les mortifications qu'il m'envoyoit & de n'avoir pas eû aſſez de confiance en ſa providence.

Etrange calomnie.

Voyez les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, Tome 5. Ceux du Pere Niceron, Tome 12. Le Supplément de Moréri de 1735. à l'Article de M. Renaudot. Son Mémoire dans le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, & l'Hiſtoire de la Conſtitution p. 311.

Pratique. Rien n'eſt plus ſec, ni plus propre à enfler, ni moins utile à l'Egliſe que

la ſcience des langues étrangéres, quand elle eſt ſeule. Mais combien eſt-elle avantageuſe, quand on a le don de la faire ſervir ou à développer les myſtéres & les ſecrets de la Religion renfermés dans les figures de l'ancien Teſtament, ou à expliquer les vérités du Chriſtianiſme & la ſcience de la foi, ou à éclaircir les Prophéties & les promeſſes du ſiécle à venir, ou à inſtruire de la doctrine des mœurs & des régles de la morale chrétienne, ou à ouvrir & mettre au jour les riches tréſors de la Tradition de l'Egliſe dans tous les tems.

PRIÉRE. Le don des langues, Seigneur, que nous vous demandons, c'eſt d'accommoder la nôtre aux différens beſoins du prochain, & de ſavoir parler tous les langages de la charité. Donnez-nous abondamment cette vertu, afin qu'elle ſeule nous faſſe parler & nous taire.

---

# M. DE CAMPAGNE

## Officier de Marine.

Mort en 1720. le 21 Janvier.

MOnſieur Eſprit Gaſſendi de Campagne, Gentilhomme de Provence, étoit un Militaire, qui ſervit pluſieurs années dans la Marine avec honneur & diſtinction. Touché de Dieu par un coup extraordinaire de la grace, il prit le parti de renoncer à ſa profeſſion pour ſe mettre à la ſuite de Jeſus-Chriſt Pénitent. Ce fut après l'avoir reçu un Jeudi-Saint pour ſa Pâque, mais en diſciple infidéle, & le cœur livré au péché, qu'au ſortir de

Sa converſion extraordinaire.

la ſainte table, il fondit en larmes à la vue de l'action ſainte qu'il venoit de profaner. L'Eſprit-ſaint qui ſoufle où il lui plaît, le frappa ſi vivement, de ce que la bonté divine l'avoit juſqu'alors attendu à pénitence, qu'il prit la réſolution de la faire avec tout l'appareil d'un grand pécheur.

Pour conduire ce nouveau converti dans les voies étroites de l'Evangile, Dieu ſe ſervit ſucceſſivement de trois hommes d'un vrai mérite, dans des différens degrés. Il fut d'abord ſous la direction de M. Arnauld, qui depuis a été ſupérieur des enfans trouvés à Paris: il paſſa de-là entre les mains du R. P. Gautier Supérieur de l'Oratoire de Marſeille; & enfin pour renoncer totalement au monde, il courut au déſert de Notre-Dame des Anges, Maiſon de l'Oratoire, dont le célébre Pere Marrot ſupérieur, étoit à la tête d'un eſſain de Pénitens, qu'il ſoutenoit dans la carriére de la Pénitence, autant par ſes grands exemples, que par le don ſingulier de la parole.

C'eſt-là que M. de Campagne fit les premiers eſſais de ſon nouveau genre de vie. Il marchoit à ſi grands pas dans cette carriére commune, qu'il laiſſa en peu de tems trop loin après lui les aſſociés de ſa ſolitude. Cette conduite les fit murmurer contre cette ſingularité. Elle ſembloit les jetter dans le découragement. » C'eſt un excellent Chrétien » (écrivoit le Pere Marrot au ſaint Evêque de » Senès) mais ardent à tout ce qu'il veut, » ſous prétexte des grands beſoins de ſon ame, » & de ſes bonnes intentions... Voulant con» tinuer de venir ici, je lui dis de ſuivre la » Communauté, qui jeûne les vendredis &

Réponſe du P. Marrot, en Juin 1719. à la 61. Lettre de M. de Senès, T. 1.



Digitized by Google

» ſamedis de chaque ſemaine, outre les jeû-
» nes de l'Oratoire, & M. Ambignols & quel-
» ques autres, qui mangent le Lundi & Mer-
» credi comme la Communauté, & font col-
» lation le ſoir. Mais voulant abſolument
» vivre à ſa mode, je l'ai prié de ne plus ve-
» nir ici, parce que nos Solitaires n'en étoient
» pas capables ; ce qui néanmoins n'a rien
» diminué de l'amitié chrétienne. »

Son auſtére pénitence.

Cette eſpéce d'excluſion de cette ſainte retraite ne put affoiblir le puiſſant attrait qui le portoit à de pieux excès en genre de pénitence. Il alla prendre un logement au bout du fauxbourg d'Aix, dans une petite maiſon proche la Chartreuſe, avec ſa ſœur & une ſervante, pour ne plus s'occuper que de ſon ſalut. Avec le ſecours de la grace & de l'amour de Dieu, dont il fut un zélé défenſeur, il copia d'aſſez près les Solitaires de la Thébaïde, qu'il avoit choiſis pour modéles. Là il ne mangeoit qu'une fois en vingt-quatre heures, ſe contentant de quelques légumes, de moins d'une livre de pain & d'un peu d'eau. Pour tout lit il n'avoit qu'une chaiſe de paille, qui fut l'autel ſur lequel il conſomma le ſacrifice de ſa vie. Il partageoit tout ſon tems entre la priére, la lecture des Livres ſaints, & le travail des mains: ordre qu'il n'interrompoit que pour ſoulager & inſtruire les malades dans les hôpitaux. Mais ni dans la ſolitude, ni dehors, il ne quitta jamais la haire ni le cilice.

Son zéle pour la vérité.

Après avoir vécu pluſieurs années dans une telle auſtérité, on ne devoit pas s'attendre à lui voir fournir une ample carriére de jours: auſſi la termina-t-il âgé ſeulement de 47 ans. Ce pieux Gentilhomme avoit au ſecond Mo-

nastére des Ursulines d'Aix, une sœur Religieuse, fort prévenue en faveur de la Constitution. Sachant son frere dans des sentimens fort opposés à cet infortuné Décret, elle lui écrivit pour essaier de l'attirer à son parti. M. de Campagne, qui venoit de recevoir les derniers Sacremens de la main de M. Audibert son Pasteur, Appellant célébre dont on verra l'article, eut assez de force sur sa chaise de paille pour lui faire cette réponse. Je suis très-sensible, ma chere sœur, à la part que vous prenez à ma santé. Comme la Religion m'apprend que la vie est un dépôt que Dieu nous a confié, je suis persuadé que tout Chrétien doit être dans une disposition ferme & constanre de le lui rendre, dès qu'il le redemandera. Mais comme un fidéle dépositaire doit conserver le dépôt, je crois que la Religion demande de nous de prendre tous les soins pour conserver notre vie, qui sont dans l'ordre de Dieu. En ce qu'ordonnent les Médecins, je leur obéis comme aux Ministres de sa Providence. Soyez donc tranquille sur cet article. Priez Dieu qu'il bénisse mon sacrifice, & qu'il accepte la soumission, avec laquelle j'attens tout ce qu'il ordonnera de moi.

Je suis encore plus sensible, ma chere sœur, à l'inquiétude où vous êtes sur mes dispositions : je reconnois un fonds de Religion dans vos peines sur mon état, qui me fait espérer que Dieu vous éclairera enfin par sa grace. Il y a bien plus de prévention que de malice dans votre fait, & si vous vous trompez, c'est moins votre faute, que celle de ceux qui vous trompent.

*Il faut*, me dites-vous, ma chere sœur, Raison de rejetter la Bulle.

*ne se séparer jamais de l'Eglise Romaine.* Et qui prétend s'en séparer ? Ceux qui ne reçoivent pas la Constitution (je suis du nombre, je l'avoue) ne refusent au contraire de la recevoir que parce qu'ils sont attachés à l'Eglise de Rome, & que dans cette décision de Clément XI. ils ne reconnoissent pas la doctrine de son Siége. Ne croyez pas que pour faire cette découverte, il faille avoir une grande étude. Il suffit de n'avoir pas oublié son Catéchisme, & de savoir que sans la charité il n'y a ni vertu chrétienne, ni Religion ; puisque c'est la charité qui fait faire chrétiennement les actions chrétiennes, & que Dieu n'est véritablement honoré que par l'amour : *non colitur Deus, nisi amando*, dit S. Augustin.

Au reste, où avez-vous appris que l'Eglise se réduise au Pape & à votre Evêque ? Votre Institut vous oblige d'enseigner les élémens de la Religion aux personnes de votre sexe. Rappellez dans votre esprit la définition que vous leur avez donnée de l'Eglise. Ne leur avez-vous pas enseigné que l'Eglise est l'assemblée des Fidéles, unis sous un Chef invisible & essentiel, qui est Jesus-Christ, & sous un Chef visible & ministériel, qui est le Pape ? Ainsi la foi de l'Eglise n'est ni la foi du Pape, ni la foi de l'Evêque : c'est la foi du monde entier ; c'est celle qu'on a cru en tout tems & en tous lieux. L'Evêque ne doit point avoir d'autre foi que son Eglise, & l'Eglise point d'autre foi que celle de Evêque. Mais ni l'Eglise, ni l'Evêque ne doivent croire que ce que croit l'Eglise universelle ; & voilà le sens du passage qu'on vous a fourni : *L'Evêque est dans l'Eglise, & l'E-*

En quoi consiste la foi de l'Eglise.

*glise est dans l'Evêque.* Car vous voulez bien, ma chere sœur, que je ne vous croie pas assez habile pour avoir les Ouvrages de S. Cyprien si présens, que les passages s'offrent d'eux-mêmes à votre esprit, quand vous m'écrivez.

C'est pour s'assurer de la foi de l'Eglise, qu'on assemble les Conciles œcuméniques. Là chaque Evêque porte la foi & la tradition de son Eglise, & par la confrontation de ces témoignages, on reconnoît la foi universelle. Cette foi est constante. L'Eglise subsiste après la tenue des Conciles, parce que la foi reconnue dans les Conciles est la foi & la régle de l'Eglise. Vous voyez donc que c'est à tort qu'on vous a fait dire, que *s'il falloit assembler un Concile, il s'ensuivroit de-là que l'Eglise ne subsisteroit qu'autant que le Concile seroit assemblé.* Le Concile définit, & la définition du Concile régle la foi pour toujours.

L'endroit de votre Lettre, sur lequel vous ne sçauriez trop gémir, ma chere sœur, c'est celui où vous me dites : *Vous n'avez d'autre Chef que Quesnel ; les Calvinistes en avoient un semblable. Il est vrai que présentement on a le Cardinal de Noailles.* Quelle affreuse comparaison ! Non, ma chere sœur, pareils excès ne viennent pas de vous ; & à de si indignes traits, je reconnois la main d'où ils partent. Vous êtes obligée en conscience de dénoncer à M. l'Archevêque d'Aix ceux qui abusent ainsi de leur ministére. Ce Prélat ne souffriroit jamais dans son Diocèse des gens qui compareroient M. le Cardinal de Noailles à Calvin.

C'est avant l'accommodement du Cardinal que ceci est écrit.

Mais de quel droit nous donnez-vous le Pere Quesnel pour Chef ? Ne sommes-nous pas Chrétiens ? Le Pape lui-même ne nous

Digitized by Google

reconnoît-il pas pour Catholiques ? Ainſi n'avons-nous pas Jeſus-Chriſt & le Pape pour Chefs ? Nous reſpectons la vertu du P. Queſnel : nous béniſſons ſa mémoire. Certaines gens avec qui vous paroiſſez n'avoir que trop de liaiſons, la maudiſſent. C'eſt-là une preuve de la vertu de ce grand homme qui n'eſt point équivoque. Le juſte n'eſt pleuré que par ceux qui craignent Dieu : c'eſt l'Egliſe qui fait ſon éloge, & l'aſſemblée des méchans qui le maudit.

Belle ſentence.

Je me confeſſe à un Appellant : vous m'en faites un crime. Vous dites que je *commets des ſacriléges, & que je lui en fais commettre*. Penſez-vous que vous faites par-là le procès à votre Archevêque ? Il a donné pour Confeſſeur à un mourant le même M. Audibert, qui a la charité de me confeſſer, avec cette différence que M. Audiberr eſt mon Curé, & qu'il ne l'étoit pas de M. Lenfant, enſorte que je reçois M. Audibert pour mon Confeſſeur des mains de l'Egliſe, pour ainſi dire, & que M. Lenfant l'a reçu des mains & de la volonté de M. l'Archevêque. Certainement vous ne le ſoupçonnerez ni d'ignorance, ni de lâcheté ; & perſonne n'ignore quelle eſt ſa ſcrupuleuſe attention ſur le choix des Directeurs qu'il donne à ſes Diocéſains. Votre maiſon pourroit en rendre témoignage. Ne décidez donc pas ſi vîte, ma chere ſœur ; l'eſprit de déciſion ne convient guére à votre ſexe : peut-être ne convient-il pas davantage à vos Caſuiſtes, tant ils puiſent dans de mauvaiſes ſources.

Amour de l'unité.

Je tacherai, ma chere ſœur, de profiter de cette régle de Morale, que vous employez dans votre Lettre : *qu'il faut montrer ſa foi par ſes œuvres* : & comme j'ai appris de ſaint

Digitized by Google

Paul qu'il n'y a d'œuvres dignes de Dieu que celles que la charité anime ; je me ferai une loi de conserver l'union avec tout le monde, & d'être enfant de la paix, avec ceux-même qui ne l'aiment pas.

Mais pour vous rendre, ma chere sœur, par un commerce de charité, qui nous sera utile à tous les deux, pour vous rendre avis pour avis, souffrez que je vous rappelle ici la défense que M. l'Archevêque vous a faite de parler des affaires du tems. S'il vous a défendu d'en parler, pensez vous qu'il vous soit permis d'en écrire? Ce seroit pousser la direction d'intention bien loin. Croyez-moi, ma chére sœur, renfermez-vous dans la sphére des devoirs de votre état. Gémissez, priez, gardez le silence : par-là vous obéirez à Dieu & à votre Pasteur légitime. Pour moi, qui suis prêt d'entrer dans la voie de mes Peres, & pour qui le grand jour de l'éternité commence à luire, je me confirme toujours davantage dans mes sentimens. Je crois ce que j'ai toujours cru : je me soumets à l'Eglise : & à l'égard de l'appel, dont on vous a parlé, je suis sans inquiétude. Je l'ai fait sans le faire, en recevant le saint Viatique. Pour appeller de la Constitution, il ne faut ni acte, ni formalité : on en a appellé sur les fonts sacrés du Baptême, & l'on renouvelle cet appel toutes les fois que l'on dit son *Credo*. Puissai-je seulement terminer par une mort chrétienne, une vie où je ne vois d'un côté qu'une suite constante de graces, & de l'autre des infidélités sans nombre !

Fidélité à son Baptême est le meilleur appel.

Vos priéres sont la plus solide marque d'amitié que vous puissiez me donner. Le silence éternel auquel je me condamne, vous fera

connoître que je n'ai plus de vue pour le tems qui va finir, mais seulement pour l'éternité qui va commencer, & où j'espére que, réunis ensemble, nous louerons le Dieu de miséricorde de nous avoir fait naître, vivre & mourir dans le sein de l'Eglise Catholique Romaine. Je suis, ma chere sœur, votre très-humble serviteur & frere.

Son désir de s'unir à l'Appel.

Au sujet de l'Appel dont parle ce pieux Solitaire, il ne tint pas à lui de s'enrôler au nombre des zélés combattans : il pressoit vivement pour y prendre part dans son rang de laïque, & comme enfant de l'Eglise, à l'exemple d'autres de son état qui le faisoient ailleurs; mais le R. P. Marrot resserra toujours son ardeur à cet égard, persuadé que M. de Campagne ne seroit pas suivi dans son Appel; que par conséquent l'avantage seroit très-petit, & le contre-coup très-pesant pour la maison des Anges, où ce grand Pénitent avoit puisé ses vives lumiéres sur la vérité.

Ce qu'il dit presqu'à la fin de sa Lettre *de ses infidélités sans nombre*, lui fut représenté par la justice de Dieu, avant de mourir, d'une maniére extrêmement vive, pour lui inspirer une vive horreur de sa vie passée dans le monde. Le sentimant qu'il en conçut pendant quelques jours, parut le réduire à une crainte si violente des jugemens de Dieu, qu'il perdoit la confiance dans la miséricorde de son Dieu, ou qu'elle étoit fort obscurcie. Mais son digne Pasteur, qui lui servit d'Ange consolateur, ranima sa confiance au point qu'il alla avec joie, & avec de tendres actions de graces, se réunir à son divin Rédempteur.

Comme ca-

Aussitôt après sa mort, il y eut au petit loge-

ment qu'il occupoit un concours prodigieux de monde, tant qu'il fut exposé. L'on peut dire sans exagération, que les trois-quarts des habitans de la ville d'Aix, voulurent avoir la consolation de le voir. C'étoit un étrange contraste à opposer aux Jésuites, & à quelques Moines, qui osoient bien le damner, parce qu'il détestoit leurs mauvaises maximes. Non-seulement il étoit canonisé par la voix du peuple; mais même M. l'Archevêque d'Aix (M. de Vintimille, mort Archevêque de Paris) s'écria en présence d'une nombreuse compagnie, lorsqu'on lui annonça sa mort: Si celui-ci n'est pas au ciel, nous n'avons qu'à y renoncer.

nonisé après sa mort.

Il fut enterré, selon son désir, au cimetiére de l'Hôpital avec les pauvres. Voici l'Epitaphe que les Directeurs lui firent faire, laquelle contient en peu de mots un abregé de sa vie. De tels adversaires ne font pas l'Apologie de la Bulle.

Siste Viator.
Jacet hîc Spiritus Gassendus de Campagne,
Solitudine Antonius,
Pœnitentiâ Paulus,
Alter Joannes, neque manducans, neque bibens.
Sæculi sicut exemplar, ita condemnatio.
Vivens, soli Deo natus.
Mortuus, laudatus in Ecclesiâ Sanctorum.
Pauper spiritu, beatam inter pauperes
Expectat resurrectionem.
Perge Viator, & disce hinc orare & pati.
Obiit anno 1720. Januarii 21. ætatis 47.
Carissimo Fratri Christina carissima soror
Mærens posuit.

Digitized by Google

*Traduction.*

Passant arrêtez.

Ici repose Esprit Gassendi de Campagne :

Un Antoine par sa solitude :

Un Paul l'Hermite par sa pénitence :

Un autre Jean-Batiste, ne mangeant, ni ne bûvant.

Un exemple pour le siécle, mais aussi sa condamnation.

Par sa vie, il fit voir qu'il n'étoit né que pour Dieu seul.

A sa mort, il fut loué dans l'assemblée des Saints.

Pauvre d'esprit, il attend parmi les pauvres la bienheureuse résurrection.

Allez passant, & apprenez de-là à prier & à souffrir.

Il mourut en 1720. le 21 Juillet, âgé de 47 ans. Sa sœur Christine Gassendi de Campagne a dressé pour son très-cher Frere ce triste monument de sa douleur.

Luc. 5. 32. PRATIQUE. *Ce ne sont pas les Justes*, dit Jesus-Christ : *mais les pécheurs que je suis venu appeller à la pénitence.* Il y a divers ordres de pénitens ; mais ceux qui ne veulent point le remède de la pénitence, sont ou des Phrénétiques qui ne croient pas être malades ; ou des désespérés qui croient l'être trop pour pouvoir guérir ; ou des fous qui ne se soucient point de la santé ; ou des enfans qui n'en connoissent pas le prix ; ou des téméraires qui croient se pouvoir passer des remédes ; ou des délicats & efféminés qui n'en peuvent souffrir l'amertume ; ou des extravagans qui ne se veulent point fier aux plus habiles Médecins ; ou des abandonnés qui n'en ont aucun.

Digitized by Google

PRIERE. Que cet exemple d'un rare pénitent nous confonde utilement, Seigneur ; & puisque vous nous donnez le tems de faire pénitence, donnez-nous un cœur pénitent ; par les mérites de Jesus-Christ votre fils, le chef & le modéle des pénitens.

Voyez la Relation de M. de Campagne en 8 pages in-4°. & l'Histoire de la Constitution, 2e. Partie, Section 1e. §. 42. p. 336. &c.

---

# LES REVERENDS PERES MARROT ET GAUTIER

## Prêtres de l'Oratoire.

UN tel Disciple inspire naturellement le désir de connoître les grands Maîtres qui l'ont formé à la piété. Il seroit à propos d'avoir pour cela des mémoires qui nous manquent. On est réduit à ne donner que quelques traits qui donnent une idée abregée des deux principaux. Le R. P. Marrot, né en Provence, comme les autres, mais le plus distingué des trois, étoit un de ces hommes rares, nés pour le gouvernement, par la supériorité des talens, des lumiéres & de la sagesse. Il avoit été Grand-Vicaire de M. Fouquet Evêque d'Agde. Pendant l'exil de ce Prélat zélé pour le bien, il fit montre de ses grandes qualités dans la conduite de ce petit Diocèse. La persécution contre les filles de la Congrégation de la Sainte-Enfance, dans laquelle il fut enveloppé jusqu'à un certain point, l'obliga

Mérite du P. Marrot.

Digitized by Google

de quitter Marſeille, & de ſe retirer à Notre-Dame des Anges, maiſon de l'Oratoire, dans un Déſert, à égale diſtance de trois lieues de Marſeille & d'Aix, mais du Diocèſe de cette derniere ville. C'eſt-là que formant cette eſpéce de Port-Royal des Champs, il fit un bien fort étendu au-dedans & au-dehors, par la direction des ames.

Son zéle pour l'appel.

Cette œuvre favorite ne refroidit point ſon zèle contre la Bulle *Unigenitus*, dont il appercevoit ſi nettement l'énormité. Il en appella des premiers au futur Concile, auſſi-bien que la plupart des autres Peres de l'Oratoire de la Provence. M. L'Archevêque d'Aix (de Vintimille) l'en punit par la révocation des pouvoirs, ou plutôt l'édifiante troupe de Solitaires, que la réputation du Pere Marrot avoit attiré dans ce déſert, tant des deux Villes voiſines que du reſte de la Province. Ce coup facheux ne l'empêcha pas de travailler peu de tems après dans l'aſſemblée de l'Oratoire en 1717. l'année même de l'Appel, à engager les Députés de ſuivre cette voie au nom de la Congrégation ; mais ſes bonnes intentions, quoique ſoutenues par le très grand nombre, furent éludées par le manége politique du fameux Pere de la Tour, alors Général.

Son interdit & ſes ſuites.

Après l'interdit de l'Archevêque d'Aix porté contre le Pere Marrot, les Solitaires de Notre Dame-des-Anges, n'y trouvant plus de Confeſſeurs, furent réduits à quitter pour la plupart cet azile de ſalut. S'il en reſta encore quelques-uns, ils furent forcés d'aller à deux ou trois lieues de-là, chercher quelque Curé aſſez charitable pour les confeſſer. Au moyen d'un tel ſecours les exercices de piété & de

Digitized by Google

pénitence continuoient d'un pas égal ſous la conduite du Pere Marrot, qui leur ſervoit de modéle en ce genre, auſſi-bien qu'en fait de pauvreté, malgré ſon grand âge. Il fut attaqué d'une maladie dont il mourut dans le mois de Décembre 1719. En recevant le Saint Viatique, toutes les perſonnes de la Maiſon qui s'empreſſerent d'aſſiſter à cette auguſte cérémonie, furent frappées du ton extrêmement ferme dont il renouvella ſon Appel de la Bulle au futur Concile, que *je vas*, dit-il, *porter avec une grande confiance au tribunal du Souverain Juge*. Sa confiance à la mort.

Ce trait d'une foi courageuſe lui parut dans ce moment décifif d'une abſolue néceſſité, pour remettre l'eſprit de quelques Laïques de la Maiſon, trop frappés du phantôme d'autorité qu'avoit déja pris la Bulle. Par ſa mort, & l'interdiction des Peres de l'Oratoire qui ſubſiſta, le reſte des Solitaires de Notre-Dames-des-Anges fut diſperſé; & ce déſert n'offre plus que le ſouvenir édifiant des vertus admirables qui y ont été obſervées pendant environ trente ans, ſous le gouvernement de ce grand homme. Sa mort replongea dans la plus cruelle indigence plus de cinquante familles de pauvres honteux dans la Ville d'Aix & ailleurs, qu'il avoit l'art de faire ſubſiſter, & auſquels, par le grand don de conſoler, il rendoit leur état profitable, Son mérite qui ſe faiſoit ſentir, ſans tirer aucun luſtre de ſa figure ni de ſa taille, lui ouvroit également le cœur des riches & leurs bourſes. Ce ſaint Prêtre méritoit d'être en exécration aux Jéſuites après ſa mort, autant qu'il l'avoit été pendant ſa vie. Ces bons Peres exigeoient de leurs dévotes pour unique pénitence de croire fer-

Digitized by Google

mement que ce grand perſonnage étoit damné.

Eloge du P. Gautier par un ſaint Evêque.

L'autre Directeur de M. de Campagne étoit (dit le ſaint Evêque de Senez) » un illuſtre » Miſſionnaire de l'Oratoire, ſupérieur de la » Maiſon de Marſeille, nommé le Pere Gau- » tier, qui étoit de mes plus chers amis. Il » eſt mort de la peſte, en ſe ſacrifiant » au ſervice des malades qui le demandoient. » Sa vie a été un ſacrifice de pénitence, & » ſa mort un martire de charité. C'eſt une » très-grande perte pour l'Oratoire & pour » l'Egliſe, parce que c'étoit un vrai Apôtre. » Voilà l'homme que M. de Belſunce Evêque » de Marſeille regardoit comme ſon ami & » ſon Héros avant l'Appel, & qui, du mê- » me jour qu'il appella de la Bulle, fut traité » d'hypocrite & de ſcélerat. C'eſt, (continue » le ſaint Prélat) de ces méchans hommes » que le Ciel eſt plein, & je ſerois heureux » d'être avec eux. » On ſçait qu'à ſon grand talent pour les prédications apoſtoliques, le Pere Gautier joignit celui de la Poëſie, qu'il conſacra à faire pour les Miſſions des Cantiques vraiment ſpirituels à tous égards. Le pieux auteur s'y eſt richement dépeint par ſa vivacité, les maniéres tendres, & affectueuſes, & ſon air plein de candeur. Il mourut de la maladie contagieuſe, qu'il gagna au ſervice des peſtiférés, en Septembre 1720.

Suites funeſtes de leur mort.

La mort de ces deux hommes de Dieu eſt une époque funeſte pour la Provence. Ces deux lumiéres ſembloient l'éclairer d'un bout à l'autre; & être l'ame de tout le grand bien qui s'y faiſoit durant leur vie. L'extinction de ce double flambeau a laiſſé un libre cours à l'ignorance, & à la corruption, qui rend ce païs totalement méconnoiſſable depuis ce malheur

heur public. La peste des corps qui finit au bout de deux ans fut l'affreux pronostic de celle qui devoit attaquer les ames, sans qu'on puisse en découvrir le terme.

Voyez la citation précédente de l'histoire de la Constitution, & la note de la 61 Lettre de M. de Senez, avec le 77e. du même Prélat.

PRATIQUE. Qui peut dire combien de mérites acquiert un Ouvrier évangélique, qui cultive avec soin la portion du champ de l'Eglise, que son maître lui a donné à cultiver & à ensemencer! Qui peut comprendre la récompense d'un saint & zélé Missionaire qui va chercher par-tout des ames à convertir, & qui ne respire que le salut des pécheurs, en observant la régle étroite de l'Evangile. Plus la grace est grande, plus elle s'augmente par un travail solide & de durée.

PRIERE. Quand, Seigneur, nous rendrez-vous ce que nous avons perdus? Cessez de nous punir; en nous faisaint cesser de vous offenser. *Convertissez-nous à vous, Seigneur, & nous nous convertirons.* Lament. de Jérémie, 5. 21.

---

# M. DE BOCHE

## Chanoine d'Arles.

Mort en 1720. le 24. Août.

Ses vertus.

MONSIEUR DE BOCHE, Chanoine & Sacristain en dignité de l'Eglise Métropolitaine d'Arles en Provence, étoit un Abbé de condition, humble, pieux, sçavant, & estimé de toute la Provence. S'il étoit distin-

gué dans le païs par sa naissance, il étoit encore plus respecté par sa rare sagesse & son assiduité infatiguable à l'Office divin. Il avoit été député à la célébre assemblée du Clergé de 1682, & y parut avec distinction à côté de l'Abbé de Fleuri depuis Cardinal; mais il fut plus fidéle que celui-ci à conserver les saintes maximes de l'Eglise de France, si disertement établies alors par un concert unanime. La liaison entre l'un & l'autre ne subsista que jusqu'à l'Apel de M. l'Abbé de Boche, dont la démarche ne put plaire à un homme destiné à persécuter les Appellans dans la haute élévation à laquelle il aspiroit dès-lors.

Son Appel. Cette action de zèle pour la vérité lui fit aussi encourir la disgrace de son Archevêque M. Forbin de Janson. Il eut de quoi se dédommager de cette perte par le suffrage du plus saint Evêque de France. Voici ce que M. de Senez lui en écrivit le 18 Décembre 1719.

» Votre amour pour la vérité, Monsieur, » est si connu, que je ne suis nullement sur» pris de votre aprobation déclarée pour l'Ap» pel & le Mémoire des quatre Evêques. Vous » n'êtes pas de ces dévôts à la mode, qui sui» vent plutôt la foi des tems que celle de » l'Evangile, & qui se flattant de croire » de cœur pour la justice, ne veulent pas » confesser de bouche pour leur salut. Vous » avez rempli glorieusement ces deux de» voirs, & le courage de votre confession a » fait honneur à la bonne cause, parce que » votre érudition & votre fermeté seront tou» jours d'un grand poids dans la balance des

M. d'Arles. » bons Juges. Celui qui vous blâme dans » votre terrain, M. se fait beaucoup plus de

Digitized by Google

» tort qu'à vous. En n'aimant pas un hom-
» me d'un si bon goût, il prouve trop qu'il
» en a un mauvais, ou qu'il n'en a point du
» tout. Ainsi il fait plus de pitié que de peur,
» puisque toute sa force consiste à crier. Ce-
» pendant je suis sûr que vous l'aimez, que
» vous lui pardonnez, & que vous priez
» pour lui. »

Cet Abbé avoit raconté lui-même à M. de Senez dans une Lettre du 22 Juin précédent, la prise qu'il avoit eue avec son Archevêque en ces termes: » Il vint, dit-il, chez
» moi, c'est-à-dire, dans la cour de ma mai-
» son; parla pendant une demie heure; &
» quand il eut tout dit, je lui répondis en
» peu de mots, que comme il en savoit plus
» que moi, je ne voulois pas disputer avec
» lui; mais qu'il n'en savoit pas tant que la
» Sorbonne, le Chapitre, les Curés de Paris,
» toutes les savantes & pieuses Communautés
» qui avoient appellé, & que j'avois cru de-
» voir suivre leur exemple. Il s'en alla fort mal
» content, &c. »

Au reste c'est son humilité qui le faisoit parler ainsi. Car outre qu'il étoit homme d'esprit & d'étude, il s'étoit exercé dans la lecture des SS. Peres, & il y employoit tout le tems que lui laissoient libre l'Office divin, la Priere, & les œuvres de charité. Il avoit, comme on l'a dit, fait connoître sa capacité dans une des plus célébres Assemblées du Clergé. Il est impossible de dire rien d'approchant de feu M. de Janson, Archevêque d'Arles, dont le refrain ordinaire (dès qu'il étoit au bout de ses raisons, & assez promptement) consistoit à alléguer sa qualité de Docteur de Sorbonne, qui dès lors n'étoit pas Sa capacité.

toujours soutenue d'une haute science.

Attaqué de la peste.

Pendant que la peste étoit dans la ville d'Arles, l'Abbé de Boche, après avoir assisté & vu mourir dans sa maison cinq Domestiques, & un Prêtre qui servoit sous lui dans la Sacristie, fut lui-même attaqué de la maladie contagieuse. Mais ayant été averti auparavant que l'Archevêque avoit défendu de le confesser aux deux Curés amovibles de l'Eglise d'Arles, appellés dans cette Eglise Conventuels, il prit ses précautions, & se confessa deux jours avant sa maladie. Dès qu'il en fut atteint, il demanda l'Extrême-Onction & le saint Viatique, & les reçut des mains de l'un de ces Curés, nommé M. de Vert, à qui le Prélat avoit défendu de confesser M. de Boche, mais non de lui administrer les autres Sacremens. C'est par-là qu'il répondit aux reproches & aux injures qu'il eut à essuyer de la part de l'Archevêque d'Arles.

Il est vexé par un Religieux.

Mais le Prélat n'en demeura pas là : il entreprit d'arracher du malade une révocation de son Appel : & pour cela il lui lâcha un Dominicain, nommé le Pere Savournin, qui alloit d'une Ville pestiferée dans une autre pour assister les malades, & qui étoit alors logé à Arles dans les infirmeries. Comme il fallut avoir la permission du Commandant, & qu'il étoit déja tard, ce Religieux n'arriva à la porte du malade qu'à neuf-heures & demie du soir, avec un Turc & un domestique du Prélat qui l'escortoient. Il frapa, & comme on n'ouvroit point à cause de l'heure indue, il cria qu'on ouvrit au premier Consul de la ville, qui n'étoit pourtant point à la porte; & quand on lui eut ouvert, il dit aussi faussement qu'il venoit de la part du Commandant.

Digitized by Google

Ayant été introduit, à la faveur de ces mensonges, dans la chambre du malade, il en fit sortir les domestiques, & il tira une pencarte qu'il présenta au moribond, en lui disant : » M. je suis l'Ange de Dieu, qui viens vous » présenter une rétractation de votre Appel : » elle est dans les formes : signez-la au plutôt, » vous allez mourir. Vous n'avez que cette » voie pour éviter les flammes éternelles, où » vous êtes prêt de tomber. Vous êtes hors de » l'Eglise : il n'y a point de salut pour vous. » Il déclama long-tems de ce ton forcené, & le malade se contenta de lui répondre : *Mon Pere, je viens de recevoir les Sacremens de l'Eglise : je crois mourir dans la miséricorde de Dieu.*

Sa patience.

Le Religieux eut beau s'agiter, crier, menacer : il n'eut point de nouvelles réponses que celle-ci. *Au nom de Dieu, mon Pere, cessez de me tourmenter : laissez-moi profiter des momens qui me restent.* A cette voix de leur Maître, les domestiques rentrérent & priérent le véhément Missionnaire de se retirer. Celui-ci voulut rester, leva la canne sur eux, les menaça du cachot, & ne sortit qu'à onze heures du soir. Le lendemain matin le Pere Jacobin revint à la charge, jusqu'à trois fois différentes : il y envoya ensuite son compagnon; mais on refusa constamment la porte à l'un & à l'autre.

Tentative de l'Archevêque.

Enfin sur les quatre heures après midi le Prélat se présente avec son Religieux à une porte de derriére. Une fille parut & dit à l'Archevêque qu'il pouvoit entrer, mais que ce Pere n'entreroit certainement pas : qu'il avoit tourmenté son Maître la nuit precédente, & avoit avancé sa mort : que son Maître avoit

reçu les Sacremens, qu'il étoit à l'agonie, & qu'elle le prioit de le laisser en repos. L'Archevêque ne trouva plus à propos d'accepter l'offre qu'on lui faisoit d'entrer dans une maison pestiférée : son zéle n'alloit pas jusques-là & il ne vouloit travailler à la conversion d'un Appellant moribondque par tierce personne. Il insiste donc pour faire entrer le Pere Savournin; mais voyant que c'étoit en vain, il se retire en disant à cette fille : » Votre Maître est damné : » il n'a pas reçu les Sacremens, & j'empêche» rai bien qu'on les lui donne : il est hors de » l'Eglise : & vous, petite fille, vous êtes dam» née comme lui : je vous mettrai à la rai» son. »

Le bruit de ces véxations attira le Commandeur de Romieu, parent & ami de l'Abbé de Boche. Dès qu'il fut à la porte, tous les voisins que la quarantaine retenoit dans leurs maisons parurent aux fenêtres, se plaignirent au Commandeur des véxations qu'on avoit fait au moribond, & le priérent d'en arrêter le cours. Celui-ci alla d'abord parler au Curé, qui l'assura qu'il avoit administré les Sacremens à l'Abbé de Boche, qu'il en avoit été maltraité par l'Archevêque, & qu'il iroit pourtant encore l'assister à la mort, si le malade le souhaitoit. Il est fort libre de croire que la colére avoit fait tout oublier au Prélat, lorsqu'il venoit d'assurer que M. de Boche n'avoit pas recu les Sacremens, & qu'il l'empêcheroit de les recevoir.

Mort du pieux Abbé.

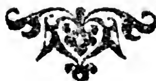
Le Commandeur de Malte revint à la porte du moribond pour en défendre l'entrée aux émissaires de l'Archevêque ; mais il n'y fut pas long-tems en sentinelle. Car l'Abbé de Boche mourut en paix, à dix heures du soir le

24 Août 1720. Le Commandant lui fit rendre le lendemain les devoirs de la Sépulture, avec toute la ſolennité publique. Il obtint des Chanoines qu'on ſonnat les cloches de la Cathédrale, malgré l'Archevêque : enfin il mérita des reproches aſſez vifs de la part du Prélat, auquel il répondit avec la même vivacité ; & le jour même que ce pieux Chanoine fut mis en terre, le Curé qui l'avoit adminiſtré fut interdit.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution troiſiéme partie, ſeconde ſection §. 3. page 107 &c. & la Lettre 62. de M. de Senez tome 1.

Pratique. Quelle conſolation à attendre pour ceux qui auront gémi pendant cette vie des maux de l'Egliſe, de la voir un jour affranchie pour jamais de la perſécution ou domeſtique ou étrangere des méchans, ou des faux freres, ou des effets du faux zéle & d'une piété aveugle & ignorante ! Quel déſeſpoir pour ceux qui ont porté avec envie ou avec haine la vue & la ſocieté des gens de bien, de s'en voir ſéparés pour jamais !

Priere. Aprenez-nous, Seigneur à nous ſéparer des méchans par la ſainteté de la vie & la pureté de la Doctrine ; mais gardez-nous de renoncer jamais à leur communion, tant que l'Egliſe ne les ſéparera pas de la ſienne.





Digitized by Google

# LE RE'VE'REND PERE DOM JERÔME

## Prédicateur Feuillant.

Mort en 1721 le 21 Mars.

Son éducation & sa vocation.

LE Révérend Pere Dom Claude de Saint Jérôme Geoffrin, connu sous le nom de Dom Jérôme, Religieux Profès du Couvent des Feuillans de la Ruë Saint Honoré à Paris, nâquit dans cette Ville au mois de Janvier 1639, d'un Pere, Comédien célébre, connu au Théatre sous le nom de Jodeler. On voit quelle éducation il devoit reçevoir dans la maison paternelle. Mais la grace de Jesus-Christ vint l'enlever d'assez bonne heure à une profession dangereuse, pour laquelle il n'avoit que trop de talens. Dès sa premiére jeunesse, dégouté du monde, elle lui inspira l'amour de la pénitence. Il crut trouver ce trésor évangélique, en se retirant chez les Pénitens du Tiers-Ordre de Saint-François dans le Couvent des Picpus. En 1654. il fit ses vœux, n'ayant qu'environ quinze ans.

Il devient Prêtre & Prédicateur.

On y remarqua bien-tôt ses talens. Suivant l'abus de la plupart des Ordres Religieux, & même des Communautés Séculieres ausquelles le mal s'est communiqué, on se hâta de le faire Prêtre, & ses Supérieurs l'appliquérent tout d'un coup à la Prédication. Dans ce Ministere redoutable, il ne mit en lumiére que des productions imparfaites, faute d'avoir acquis un fonds suffisant des grands principes

de la Religion. On écoutoit toutefois avec plaisir cet Orateur naissant, parce que ses discours, quoique superficiels, étoient relevés par le bel agrément d'une Déclamation charmante. Celle même du Théatre s'en mêloit pour donner à ses Sermons plus de parure.

Le jeune Prédicateur étoit applaudi. La foule des Auditeurs l'enivroit d'éloges. Il s'y livroit par une pente naturelle; lorsque Dieu dans sa miséricorde, lui fit une nouvelle grace, en le tirant du péril qui devoit le perdre. Un jour que le jeune Religieux avoit à prêcher, le célébre Monsieur Arnauld fut invité à le venir entendre. Le Sermon fini, on monte à la chambre du Prédicateur, chacun s'empresse de lui faire compliment; mais Monsieur Arnauld qui étoit de la compagnie ne lui sonna mot. Ce silence étonna l'Orateur novice, qui le remarqua sensiblement au travers de la profusion de louanges que lui donnoient des gens d'ailleurs habiles. Vivement touché de la réserve singuliére de ce Docteur, il s'approche de lui, & sous un air plein de modestie il le conjure de lui dire librement ce qu'il pense.

Coup de grace.

Monsieur Arnauld incapable, comme on sait, de dissimuler sa pensée, commença d'abord par accorder au Prédicateur la louange due à ses talens naturels: mais il ajouta que pour faire un Orateur Chrétien, il falloit toute autre chose, & que ce saint Ministere exigeoit d'avance une étude profonde de la Religion, sans quoi il ne restoit à un Ministre que la qualité peu honorable d'habile déclamateur. Le jeune Religieux sentit en effet que c'étoit là son unique mérite. Il n'avoit aucune des grandes connoissances qu'éxigeoit ce grand homme pour le métier de la Chaire. Ses

Il renonce à la prédication.

avis furent pour le jeune homme un ordre de Dieu même. Sur le champ il renonce à prêcher; & durant plusieurs années de retraite & de priere, il se consacre tout entier à étudier à fond l'Ecriture Sainte & les Peres de l'Eglise.

Pour aller plus droit à son but, il prit de la main de ce savant homme le plan d'étude qu'il avoit à suivre. Sa liaison avec lui s'étendit plus loin pour son bonheur. Elle le mit en commerce avec les plus illustres disciples de Saint Augustin; & par ce canal avec la sainte Maison de Port-Royal des Champs. Tendrement édifié de la rare piété des Religieuses, il les édifioit aussi par ses discours touchans, depuis qu'il avoit repris les fonctions du Ministere de la parole. Il avoit le don de consoler solidement dans les diverses afflictions par où les faisoit passer la divine Providence.

Il quitte son Ordre pour les Feuillans.

Durant les années de son silence, lorsqu'il s'appliquoit à la sience Evangelique, il obtint du Pape la permission de passer du Tiers-Ordre de Saint François dans la Congrégation des Feuillans, Réforme de l'Ordre de Saint Bernard. Le 32 de Juin 1673, il y fit profession à l'âge de plus de trente-quatre ans. Il se montra ensuite dans les Chaires de Paris, mais avec un entier changement de toute sa personne. Bien-tôt il se fit une réputation nouvelle, tout autrement méritée que la premiére. Dans l'Orateur devenu vraiment Chrétien, on ne vit plus que les graces naturelles d'une prononciation simple, unie & parfaitement conforme à son genre d'éloquence. Son talent personnel avoit d'autant plus de noblesse & de force, qu'il étoit plus dépouillé d'ornemens superflus, & paroissoit comme négligé.

Digitized by Google

Après s'être bien nourri de l'Ecriture & de la Tradition, qu'il avoit comme converties en ſa propre ſubſtance, jamais il ne débita ni ſes propres penſées ni d'autres opinions arbitraires; tout ce qu'il annonçoit de vérités, étoit puiſé & couloit de ces deux ſources divines qui n'en ſont qu'une. Certaine gravité ſage, proportionée à la majeſté de l'Evangile fit le caractere diſtinctif de ſon éloquence. Il ſût tempérer l'éclat des plus grandes vérités, & les mettre à portée de ſon auditoire, en les préſentant d'une maniére aiſée & en apparence commune, mais ſans leur faire rien perdre de leur dignité & de leur élévation.

Si l'on veut prendre une idée plus nette de ſon talent, on n'a qu'à ſe figurer, qu'au lieu de prêcher, il ne faiſoit que converſer & raiſonner familiérement avec ſes Auditeurs. Les penſées, les ſentimens, le ſtile, le langage, la voix, le geſte, les attitudes, tout étoit monté ſur le ton aiſé de la converſation la plus modeſte. Comme il ne ſongeoit plus à ſe faire admirer, il n'avoit rien qui étonnât l'Auditeur, qui le forçat à ſe récrier; mais il avoit le don de ſe faire écouter du commencement juſqu'à la fin, avec une ſatisfaction toujours pleine, toujours égale. L'on s'en retournoit touché, & d'autant plus pénétré, qu'on avoit ſenti le Prédicateur intimement perſuadé de ce qu'il enſeignoit. Au ſurplus la pureté de ſes mœurs, l'édification de ſa vie donnoit un merveilleux luſtre à la ſainteté de ſes diſcours. *Idée de ſon éloquence.*

Aimé & eſtimé dans ſon Ordre, Dom Jérôme y remplit avec diſtinction les charges de Prieur, d'Aſſiſtant & de Viſiteur général. Mais les ennemis de ſa Congrégation ne *Il eſt exilé*

pouvant ſupporter l'éclat de ſon mérite, profiterent du tems favorable ſous Louis XIV. pour lui faire ſentir leur haine. La Conſtitution *Unigenitus* ſervit de prétexte. On ſavoit que Dom Jérôme, qui prêchoit depuis plus de 40 ans avec un applaudiſſement univerſel, étoit fort oppoſé à ce Décret, & qu'il étoit très-cher à Monſieur le Cardinal de Noailles qui refuſoit de le recevoir. Pour punir avec éclat l'un par l'autre, le ſaint Religieux, âgé de 77 ans, fut éxilé à Poitiers, par le crédit du Pere Tellier Confeſſeur du Roy.

Il devient Appellant & retracte la ſignature du Formulaire en chaire.

Après la mort de ce Prince, il fut rappellé à Paris, où ſon amour inviolable pour la vérité le preſſa de ſe joindre des premiers à l'Appel des quatre Evêques. Occuppé du compte terrible qu'il avoit à rendre de ſon adminiſtration & d'une longue vie, il ſe rappella ſes fautes par rapport au Formulaire. A l'âge de 16 ou 17 ans il l'avoit ſigné purement & ſimplement, chez les Picpus, ſans ſavoir dequoi il étoit queſtion. Mais dans la ſuite plus inſtruit il avoit confirmé cette ſignature, ſans s'expliquer dans le Chapitre Général des Feuillans en 1705, où on le fit ſigner à tous les Religieux. Depuis il en avoit toujours eu du ſcrupule, & pour réparer publiquement cette faute, le vénérable vieillard s'accuſa en pleine Chaire de lâcheté, & conjura avec larmes les Auditeurs de ſolliciter pour lui la divine miſéricorde, afin de lui obtenir la grace de reſtituer à la vérité tout ce qu'il lui devoit.

Dieu l'exauça, & le 14 Décembre 1719. il ſigna une Déclaration, dans laquelle il confirma de nouveau ſa ſignature par rapport à la condamnation des cinq Propoſitions; & quant au fait de Janſénius, il l'a rétracta,

Digitized by Google

parce que n'ayant jamais lu le livre de cet Evêque, il étoit ſans certitude que les Propoſitions fuſſent de lui.

Quoiqu'il prit la qualité de Doyen des Prédicateurs de Paris, il s'impoſa ſilence pour la Chaire dès le commencement de 1719; mais il ne ceſſa point de rendre témoignage à la vérité, malgré de nouveaux orages qui s'élevoient contr'elle. Il tomba malade dans le mois de Mars deux ans après, de la maladie dont il mourut. Son nom étoit ſur la liſte, comme ayant ſigné le renouvellement d'Appel. Lorſqu'il fut tems de lui faire recevoir le ſaint Viatique, il pria le Pere Provincial Dom Guiot, auſſi zélé que lui, de déclarer à toute la Communauté, en l'adminiſtrant, qu'il perſiſtoit dans le refus qu'il avoit fait de recevoir la Conſtitution; qu'il renouvelloit de toute la plénitude de ſon cœur l'appel qu'il en avoit interjetté depuis quelques années au Concile Général futur, & qu'il venoit de renouveller ſur la fin de l'année 1720.

Ses témoignages pour la vérité.

Aſſemblée.

Le Provincial s'acquita de cette commiſſion; mais Dom Jérôme ayant reçu le Cops du Seigneur & ſe ſentant fortifié par cette divine nourriture, prit lui-même la parole, & dit d'un ton ferme: » Mes Reverends Peres, ce » ſeroit une choſe effroyable & indigne d'un » Miniſtre de Jeſus-Chriſt, ſi après avoir prêché la vérité, comme j'ai fait pendant l'eſ- » pace de près de ſoixante ans, ſans autre » eſpérance que celle des biens futurs, je man- » quois à lui rendre témoignage juſqu'au » dernier ſoupir, & ſi j'étois aſſez lâche pour » trahir ſes intérêts dans un temps où elle eſt » auſſi viſiblement & auſſi fortement attaquée » qu'elle l'eſt aujourd'hui. Je vous déclare

Sa délicatesse de conscience.

» donc une seconde fois que je renouvelle mon
» Appel & mes protestations contre toute ac-
» ceptation de la Bulle *Unigenitus* : afin de ne
» laisser aucun doute sur la sincérité de ce der-
» nier témoignage que je rends en faveur de la
» justice & de la vérité, il est bon de m'expli-
» quer sur ce que j'ai differé un peu de tems
» à signer l'acte de renouvellement d'Appel
» fait à l'occasion de l'accommodement. De
» peur qu'on ne m'attribue en cela quelques
» vues ou quelque respect humain, je déclare
» que ce retardement ne regarde point l'affaire
» de la Constitution : Je l'ai toujours crue
» mauvaise & pernicieuse à la Religion. Il ne
» touche pas non plus l'accommodement, que
» je regarde aussi comme très-préjudiciable à
» la foi, & entiérement contraire à la bonne
» foi. Mais d'une part ayant été mal informé
» par des personnes dont la fidélité ne me pa-
» roissoit pas suspecte, qui m'avoient fait
» croire que l'accommodement n'étoit qu'une
» chimere & une pure supposition; & d'un au-
» tre côté apprehendant tout de ma propre foi-
» blesse, je m'étois persuadé qu'il étoit à pro-
» pos de prendre quelque tems pour demander à
» Dieu ses lumiéres & les secours qui m'é-
» toient nécessaires dans une affaire de cette
» importance; mais ayant été dans la suite
» mieux informé, j'ai agi sans hésiter con-
» formément aux véritables dispositions de
» mon cœur, & aux lumiéres de ma conscien-
» ce. »

Son humilité.

» Je demande néanmoins pardon à Dieu &
» à toute la Communauté du mauvais exem-
» ple que j'ai pu donner dans cette occasion.
» Au surplus je proteste que je veux mourir
» dans le sein de l'Eglise Catholitique & dans

Digitized by Google

» la foi des vérités dont elle est la dépositai» re. J'exhorte en même-tems & je conjure nos » Révérends Peres & mes Freres en Jesus» Christ, avec toute l'ardeur de mon zéle, de » persister jusqu'à la mort dans les mêmes » sentimens. »

Ayant fini son discours, il perdit presqu'aussitôt toute connoissance distincte, & ne mourut pourtant que trois jours après, le 17 Mars 1721, âgé de 83 ans environ, dans le Couvent des Feuillans de la rue S. Honoré à Paris.

Voyez le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, le Recueil des Lettres de cachet, & l'Histoire de la Constitution, deuxiéme Partie, §. LXIX.

Pratique. Quelle différence entre un Prédicateur formé tout à loisir par la main de Dieu dans la retraite, le jeûne, la priére, l'étude de l'Ecriture & des Peres ; & ces Prédicateurs faits à la hâte, qui n'ont point d'autre école que le monde, point d'autres maîtres qu'eux-mêmes, point d'autre préparation qu'une étude toute humaine, interrompue par des conversations mondaines, par les divertissemens, le jeu, la bonne chére, &c.

Priere. Donnez-nous, Seigneur, des Ministres de votre parole qui viennent de votre main, & non d'eux-mêmes : donneznous l'esprit d'intelligence pour entrer dans votre vérité, & un cœur pour la pratiquer.

Digitized by Google

# M. ROCAS
## Curé.

Mort en 1721 le 23 ou 24 Mars.

Pasteur apostolique.

MONSIEUR ROCAS étoit Curé de Seillons, près S. Maximin, Diocèse d'Aix en Provence. A la tête d'une Paroisse pauvre, il menoit une vie d'une pauvreté apostolique. Le village est composé d'Habitans qui n'ont proprement ni toit ni maison. Leur retraite est dans les antres des rochers, où ils ont l'industrie de pratiquer leur petit ménage. C'est à la faveur de cette vie simple & dure de ses ouailles, que ce digne Pasteur sema avec un merveilleux fruit la parole évangelique, que Dieu prenoit plaisir d'arroser de sa main libérale. Autant étoient-ils dénués des biens de ce monde, autant sous sa conduite devinrent-ils riches dans la foi : vivement occupés des biens célestes, dont ils devoient être héritiers.

Résidence & abstinence rares.

Les exemples du zélé Ministre firent encore plus d'effet sur les esprits que ses instructions pastorales & paternelles. Pendant plus de vingt-cinq ans, d'une persévérante résidence, il ne perdit pas un seul jour de vue son cher troupeau. Pour être en état de les soulager dans ses besoins corporels, à la faveur de sa frugalité, l'espace de vingt ans il s'abstint de viande. Il n'en usa que sur la fin de sa vie ; encore fut-il contraint par ses infirmités de renoncer à son ancien & austére régime. Jamais il ne discontinua le Catéchisme qu'il faisoit à ses pau-

Digitized by Google

vres brebis tous les jours, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques : tems libre pour son peuple par la cessation des travaux de la campagne. C'est un exercice commencé, dès qu'il fut en place, & constamment soutenu jusqu'à la fin.

Brûlant d'amour pour les vérités dont il nourrissoit son peuple, il eut un zéle de douleur de les voir attaquées, obscurcies, flétries par la Bulle *Unigenitus*. Dès qu'il eut appris l'heureuse nouvelle de l'Appel interjetté de ce fatal Décret au Concile général, il s'empressa de s'unir par acte à la foule des Appellans. Jusqu'au dernier soupir il rendit témoignage à la vérité, non-seulement par sa foi, mais encore plus par ses mœurs & la sainteté de sa vie. Appellant zélé.

Quelques jours avant sa mort, la violence de la fiévre paroissant redoubler les forces du corps, ne fit qu'augmenter le poids de ses vives douleurs. Dans cette cruelle position, il souffroit avec une patience incroiable : ayant sans cesse à la bouche les paroles des Pseaumes les plus consolantes, dont il savoit faire un heureux choix. Il expira en paix, lorsqu'il disoit : *In pace in idipsum dormiam & requiescam.* Je vais m'endormir & me reposer paisiblement dans le Seigneur. Le Crucifix qu'il tenoit en main, collé à sa bouche, reçut son dernier soupir. On ne dit point son âge; c'étoit en Mars 1721 qu'il mourut. Sainte mort.

Voyez la troisiéme Partie de l'Histoire de la Constitution, 2 Section, §. 1. pag. 106.

Pratique. Le devoir d'un bon Pasteur est de regarder Jesus-Christ comme son modéle, d'étudier sa conduite & son esprit, d'imiter

Digitized by Google

ſa pauvreté, ſon humilité, ſon application, ſon zéle à ſervir les ames.

PRIERE. Nous n'aurons jamais, Seigneur, des imitateurs de votre zéle divin, ſi vous ne les formez vous-même par les moyens que vous avez preſcrits. Accordez-les aux beſoins extrêmes, & aux priéres inſtantes de votre Egliſe.

---

# M. LAMBERT,

## Docteur de Sorbonne.

Mort en 1722 le 31 Janvier.

Ses grandes qualités.

MONSIEUR JOSEPH LAMBERT Prêtre, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Prieur de S. Martin de Palaiſeau près de Paris, étoit fils de Guillaume Lambert, Maître des Comptes, & de Marie de Montchal. Il nâquit dans cette Capitale le 28 Octobre 1654. Il eut le bonheur de recevoir une éducation vraiment chrétienne, dont il ſe reſſentit toute ſa vie par la perſévérance dans le bien juſqu'au dernier ſoupir. Tout le cours de ſes diverſes études ſe fit avec grand ſuccès, par le ſoin qu'il eut d'allier, comme par indivis, la piété avec la ſcience. Il joignoit à de grandes lumiéres & à une connoiſſance profonde de l'Ecriture-Sainte & des Peres, un ardent amour pour la vérité, une vertu édifiante, une douceur aimable, une modeſtie non commune, une vie pénitente dont le pieux excès ruina de trop bonne heure ſa ſanté. Il n'en fut pas moins appliqué à un travail continuel. On va voir quelle fut ſa charité tendre pour les pauvres, &

son humilité sans fard, qui assaisonnoit toute sa conduite.

A l'âge de trente ans, il prêcha dans l'Eglise de saint André des Arcs à Paris, sa Paroisse, & y attira un grand nombre d'Auditeurs. Les Protestans y accouroient en foule, & le goutoient: par la bénédiction que Dieu répandit sur la semence de la parole, il eut le bonheur d'en convertir plusieurs. Ce n'étoit pas le fruit d'une éloquence éclatante, & trop souvent toute humaine. Ses sermons étoient d'un stile simple, mais nourris de l'Ecriture-Sainte & pleins d'onction. Il avoit préféré à toute autre méthode, celle des Homélies, consacrée par l'antiquité & par l'exemple des Saints Peres. Elles ont été imprimées en sept volumes en 1692 chez Dézaliers.

Succès de ses prédications.

Un Ecclésiastique si précieux ne pouvoit qu'être aimé & considéré de M. le Cardinal de Noailles, qui savoit si bien discerner le mérite & le mettre en lumiere. Il fut intimement uni avec plusieurs grands Prélats, ent'autres avec M. de Brou Evêque d'Amiens, & M. de Girard Evêque de Poitiers, dont les vertus épiscopales ont été si connues. Il accompagnoit M. d'Amiens dans ses visites, pour être son digne coopérateur dans l'établissement d'une sainte discipline. Il fit tant à Paris qu'à Amiens des Conférences qui ont été imprimés sous le titre de *Discours sur la vie Ecclésiastique*, chez Dezaliers en 1702. Fruit naturel d'un ministere tout apostolique, où il s'est peint lui-même.

Ses liaisons pieuses.

Il étoit extrémement respecté en Sorbonne: lorsqu'il parloit, on l'écoutoit avec un profond respect. Dans les temps de troubles exci-

Respect qu'on lui portoit.

tés dans la Faculté par un essain de Molinistes, l'impression de sa rare vertu suspendoit la fougue du Docteur Tourneli & de ses adhérans animés de son esprit. On peut en recueillir les diverses circonstances dans les *Relations de la Faculté de Sorbonne*, où l'on voit le sage personnage que fit M. l'Abbé Lambert. Toute fois en 1714, lorsque les ennemis de la vérité eurent le credit d'enchaîner la Faculté par des Lettres de Cachet, pour y introduire la Bulle *Unigenitus*, le pieux Docteur fut intimidé. Il eut la foiblesse d'opiner qu'il falloit obéir aux ordres du Roi, & qu'on ne devoit pas déliberer, *obtemperandum, non deliberandum.* Faute considérable dont il porta long-tems sur la conscience le poids penible.

Sa foiblesse. Comment il la répare.

La Providence qui veille sur les Elus lui fit naître l'occasion de se décharger de ce lourd fardeau. Après la mort de Louis XIV. le 5 Décembre 1715 M. Lambert entre dans l'Assemblée avec un air de pénitent, tout gros d'enfanter l'œuvre du salut, en réparant la prévarication de l'année précédente. A son tour d'opiner, le pieux Abbé s'exprima en ces termes touchans.

» J'ai honte & je suis couvert de confusion » de ce qu'épouvanté par les menaces, & trou» blé par les clameurs de cartaines personnes » qui répandoient la terreur & la crainte dans » les Assemblées tenues au sujet de la Consti» tion, je n'ai pas expliqué mes sentimens » avec toute la netteté & la fermeté que je de» vois; & de ce que j'ai tremblé, où je ne de» vois avoir nulle crainte. Ma conscience m'a » jusqu'à ce jour reproché ma prévarication. » J'en demande pardon à Dieu, & à la Faculté. » *Veniam peto à Deo & à vobis.* »

Digitized by Google

Le Docteur pénitent se sent chargé de honte aux yeux du Ciel & de la Terre, & Dieu le couvre d'honneur & de gloire dans l'esprit de tous ceux qui l'entendirent. Toute l'Assemblée touchée, attendrie par des termes si humbles & si honorables à la vérité, se répandit en acclamations : dans tous les rangs les Docteurs publioient qu'une telle pénitence n'étoit pas moins glorieuse que l'innocence même.

Heureux effet de la réparation de sa faute.

Il fut litteralement imité dans ce bel exemple par M. Feu Curé de saint Gervais, qui avoit gardé le silence dans les Assemblées de 1714; par M. Penet qui s'étoit absenté pour n'y prendre aucune part; & par M. Rousselot, qui étant malade n'avoit pû y assister; mais qui depuis n'y avoit fait aucune apparition : lâcheté qui alloit directement contre le serment que fait tout Docteur de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de son sang.

Le zéle pour la discipline Ecclésiastique avoit précédemment fait écrire M. Lambert contre la pluralité des Benéfices. Il publia deux Lettres savantes, en réponse à un Livre de M. Boileau, Docteur de Sorbonne, sous le nom d'Abbé de *Lidicembech*; écrit favorable à cette pluralité. Par une suite du même esprit qui le poussoit, il s'éleva fortement en Sorbonne contre le scandale que donnoient au public quelques Docteurs ou Bacheliers qui mettoient dans leurs qualités au bas des Thèses plusieurs titres de Benéfices dont ils jouissoient. Il obtint de la Faculté un Statut qui condamna cette pratique, & qui déclara nulles les Thèses où les Présidens & Répondans se seroient nommés titulaires de plus d'un Bénéfice. On sait combien la Sorbonne moderne

Son zéle contre la pluralité des bénéfices.

Digitized by Google

fait peu de cas de ce réglement si sage.

Son amour pour la retraite & les Pauvres.

Son Prieuré de Palaiseau fut pour lui une solitude où il respiroit l'air pur de la vérité & de la piété. Elle avoit de plus un attrait plus vif & plus touchant, depuis que par l'exhumation des corps de Port-Royal, après la destruction de cette sainte Maison, la Paroisse avoit hérité des riches dépouiles de la famille des Arnaulds de l'un & de l'autre sexe. A la vue de ce saint dépôt il s'animoit par le souvenir des vertus de ces grandes ames. C'est ce qui le porta les dernieres annés de sa vie à se consacrer entiérement au service des Pauvres. On peut bien penser que dans la liste des besoins, il mettoit en tête ceux que l'attachement à la vérité avoit mis dans ce rang d'honneur.

Non content d'emploier tout le revenu de son Prieuré de Palaiseau au besoin de cette Paroisse, il y fonda des écoles, de même qu'en plusieurs endroits du Royaume, & consacra sa plume à l'instruction des pauvres de la campagne, pour lequel il a composé plusieurs ouvrages. Double aumône, comme on voit, dont le mérite de l'une l'emporte sur l'autre. Son travail continuel, ses veilles, sa santé ruinée ne l'empêchoient pas de visiter tous les jours les pauvres de S. André des Arcs, sa Paroisse, dont il prenoit un soin particulier, & qu'il consoloit autant par les pieuses instructions qu'il leur faisoit, que par ses aumônes abondantes. Il étoit par ce grand trait le digne héritier de la doctrine & de la conduite éclairée de la sainte Maison de Port-Royal, dont il étoit l'imitateur fidéle.

Leçon im-

Leçon importante pour les riches, sensi-

bles aux miséres des pauvres ou chargés de cette bonne œuvre, mais qu'il faut exécuter d'une maniére digne de Dieu, *dignè Deo.* On érige à gros frais, on aggrandit les pieux aziles qui les recueillent. Leur corps soignés avec soin. Premiére aumône bornée au tems. La vanité peut s'en saisir : elle a de quoi se faire un nom. Mais la seconde aumône plus importante, but essentiel de l'autre, c'est le soin des ames, c'est leur salut. Aumône essentielle qui sçait, ou pour soi-même, ou par d'autres, leur procurer des instructions non superficielles, mais solides, qui leur fait donner un pain spirituel pur & net, & non gâté par le levain du pharisaïsme & de l'ignorance. Sans ce nouveau secours, auquel doit incontestablement céder tout autre intérêt, on fera l'aumône *comme riche, & non comme charitable*, dit un Evêque dont l'éloquence est connue. C'est risquer d'être *trouvé avec des œuvres qui ne seroient pas pleines devant Dieu*, & par conséquent de rebut. On se met à couvert de ce malheur en imitant le saint Prêtre, dont l'ambition ne se portoit qu'au Ciel même.

portante aux riches.

M. Fléchier Evêque de Nismes, apoc. 3. 2.

Il mourut le 31 Janvier 1722, universellemet regretté de tant de gens de bien qui le connoissoient, & principalement des pauvres. Son corps a été inhumé dans le cimetiére de S. André des Arcs ; & son cœur fut porté à Palaiseau, pour être mis sous le porche de l'Eglise, ainsi qu'il l'avoit ordonné. Dernier trait de son humilité persévérante jusqu'au dernier soupir. Nous n'aurions pas dû oublier qu'environ huit jours, c'est-à-dire le 12 du même mois de Décembre 1715, après la démarche de Pénitent public en Faculté,

Digitized by Google

il en écrivit le détail à un Curé du Diocèse de Paris, de ses intimes amis, sans doute celui de Palaiseau, qui avoit avec lui plusieurs Ecclésiastiques de mérite. Il finit ainsi sa Lettre. » J'aurois été bien fâché de paroître devant Dieu, sans avoir fait cette réparation, & je ne puis assez le remercier » d'une grace si précieuse. J'invite mes amis » à y prendre part, & pour le faire d'une manière chrétienne & sacerdotale, je vous » prie, quand vous aurez reçu ma lettre, » la premiére fois que vous vous trouverez » assemblés après le dîné, ou le soupé, lorsque l'action de graces sera faite, de dire » tous ensemble le *Te Deum laudamus*, à » mon intention, avec l'oraison pour rendre graces à Dieu; cela me fera un vrai » plaisir. » Dans cette espéce de pieuse Communauté curiale, on ne manqua pas sans doute à payer avec lui le tribut d'une reconnoissance commune.

Il faut ajouter à la gloire de la grace, que ce saint Prêtre se plaignoit quelquefois aux Curés de ce canton de ce qu'ils ménageoient trop sa bourse, & les menaçoit d'en être responsables devant Dieu, s'ils laissoient des besoins sans secours, faute de recourir à lui. A l'Assemblée de la Faculté de Sorbonne, le 6 Février suivant, plusieurs Docteurs firent en opinant de magnifiques éloges de cet illustre Confrere, à l'enterrement duquel presque toute la Faculté avoit assisté, outre un prodigieux nombre d'autres Ecclésiastiques.

Voyez le Supplément de Moreri en 1735, l'Histoire de la Constitution, Tome premier & second, & les Relations de Sorbonne, sur-tout en 1715.

PRATIQUE.

Pratique. Il y a grande différence de ceux qui prêchent par l'esprit de Jesus-Christ, d'avec ceux qui le font par vanité & par l'esprit du monde. La parole ne fait rien dans la bouche du Ministre sans l'onction dont Dieu l'accompagne. Elle fait tout dans la bouche de celui qui est oint de la grace de Dieu.

Priere. Seigneur employez sur mon cœur le pouvoir souverain : enseignez-le avec toute l'autorité de votre personne divine, & avec toute l'efficace de votre esprit ; faites-lui porter avec amour le joug de votre Evangile.

---

# M. DE BRAGELOGNE,

## Chanoine de Paris, & Docteur de Sorbonne.

Mort en 1722. le 10 Juillet.

Monsieur de Bragelogne Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Paris, & Docteur de Sorbonne, fut moins recommandable par sa naissance, que par sa grande piété, & son amour intrépide pour la vérité. On a lieu de regretter d'être hors d'état de recueillir les circonstances de sa vie, faute de mémoires. On sçait uniquement que cet excellent Prêtre étoit aussi plein de l'esprit de Port-Royal, qu'instruit des particularités de cette sainte Maison. C'etoit la matiére favorite de ses conversations, lorsqu'il avoit à goûter le plaisir le plus piquant ; & il avoit le don de remuer à cet égard les cœurs les plus indifférens. Soit qu'il eut beaucoup fré-

Son amour pour Port-Royal.

quenté cette ſainte & ſanctifiante ſolitude ; ſoit qu'il eut formé des liaiſons intimes à Paris avec les amis les plus diſtingués qui y avoient habité, il étoit intariſſable, dès qu'il avoit l'occaſion ouverte d'en parler. Cet utile commerce ne fut pas ſtérile ; il eut pour fruit de remplir ſes devoirs de Docteur à la vue de la Bulle, lorſqu'elle ſe montra en Sorbonne avec un appareil très-menaçant. Voici les preuves de ſa ſage fermeté.

Pour la vérité.

Le 4 d'Avril 1714, dans l'Aſſemblée ordinaire de la Faculté, la plus ſaine partie des Docteurs de Sorbonne demanda l'examen de la concluſion, par laquelle, le 5 Mars précédent, on prétendoit que la Conſtitution avoit été acceptée par la Faculté. M. de Bragelogne qui avoit à la main une copie de la Concluſion du 5 Mars, tirée ſur le Plumitif, & un exemplaire de la Concluſion imprimée, fit voir la différence de l'un & de l'autre, & ſe joignit à la réquiſition qu'avoit fait M. l'Abbé Bidal ſon Confrere, de vérifier le fait ſur le Plumitif. Il ajouta que puiſqu'on confondoit l'acceptation avec l'enregiſtrement de la Bulle, il proteſtoit hautement qu'il ne conſentoit, ni à l'enregiſtrement, ni à l'acceptation de la Bulle, ni à la prétendue Concluſion de la Faculté.

La voie naturelle d'en juſtifier la fidélité, étoit de conſentir à cet examen ; mais celle des Lettres de cachet parut au Syndic Le Rouge & aux Partiſans de la Conſtitution, un moyen plus court pour ſauver leur honneur. MM. Habert & Vitaſſe, deux célébres Théologiens, furent exilés, le premier à Blois ſa patrie, & le ſecond à Noyon, qui étoit

son Diocèse ; mais celui-ci ayant évité la signification de l'ordre du Roi, demeura caché jusqu'après la mort de Louis XIV. M. l'Abbé de Bragelogne & M. l'Abbé Bidal, après avoir été admonétés par des Lettres du Secrétaire d'Etat, M. de Pontchartrain, & exclus des Assemblés de la Faculté avec cinq autres pour le même objet, ne tardérent pas d'être exilés, l'un à S. Flour en Auvergne, l'autre à Noyon, où ils éprouvérent tous les deux de la part des Evêques, le refus de dire la Messe, & même d'approcher de la sainte Table, comme les Laïques. C'étoit par complaisance pour les volontés du P. Tellier Jésuite, Confesseur du Roi, que MM. de Noyon & de S. Flour en usoient si durement envers deux Abbés si distingués par leur naissance & leur mérite personnel.

Traité en excommunié dans l'exil.

La premiére fois que M. de Bragelogne voulut dire la Messe, il choisit l'Eglise des Religieuses de la Visitation, où il envoya prier qu'on voulût bien lui préparer des ornemens. La Supérieure un moment après lui envoya dire qu'elle le prioit d'en faire auparavant demander la permission à l'Evêché. Il ne crut pas que, connu comme il étoit, & muni de plus de ses titres & des lettres de recommandation de son Archevêque, M. le Cardinal de Noailles, cette permission pût souffrit la moindre difficulté. Ainsi il se contenta d'envoyer son valet de chambre à l'Evêché. M. de S. Flour lui fit faire réponse, qu'il étoit bien fâché de le refuser, mais qu'il avoit des ordres pour ne lui point permettre de dire la Messe dans son Diocèse.

Depuis ce refus, M. de Bragelogne ne fut pas long-tems à S. Flour, sans y tomber

malade, l'air y étant très-contraire aux gens qui n'y sont pas accoutumés. Son incommodité venant à augmenter, l'obligea à se retirer auprès de son neveu Chanoine de Brioude, pour y rétablir sa santé; il écrivit en même tems en Cour, pour y rendre compte de la nécessité, où il s'étoit trouvé de quitter le lieu de l'exil, & demander qu'on le transférât dans un autre, qui fut plus supportable que S. Flour. Mais on lui ordonna d'y retourner aussitôt qu'il seroit en état de se mettre en chemin: en quoi il obéit exactement.

Second exil.

A peine eut-il encore passé un mois à S. Flour, que sentant de jour en jour sa santé dépérir, il écrivit en Cour de nouveau. Il obtint permission d'aller à Clermont dans la même Province, où il prit le lait d'anesse. Mais au bout de douze ou quinze jours il reçut un nouvel ordre, qui le reléguoit au Pui en Velai, dans les rudes montagnes des Cevennes en Languedoc. Il n'en revint qu'à la mort de Louis XIV, au tems de la Régence, qu'il fut comme les autres proscrits, rappellé de son exil.

Outre l'appel auquel il prit part des premiers en 1717, il eut occasion de montrer son ancien zéle pour la vérité avec éclat, au sujet de l'accommodement, contre lequel il avoit réclamé, en mettant son nom sur la liste des Réappellans. Il reçut ordre de comparoître devant le Lieutenant de Police, M. de Baudri, le 7 Mars 1721, avec M. l'Abbé Bidal, frere aîné de M. l'Abbé d'Asfeld, M. l'Abbé de Francieres, & MM. Besoigne & Bellanger, tous Docteurs de Sorbonne. M. de Bragelogne dans ses réponses s'étendit plus que les

Sa comparution à la Police.

autres ; il reconnut sa signature, & dit :

» J'ai cru, Monsieur, pouvoir la faire, » sans blesser l'autorité temporelle, puisque » j'ai signé avant que la Déclaration du Roi » fut enregistrée au Parlement. Quant aux mo- » tifs qui m'y ont porté, ma conscience m'ayant » obligé dès 1714 à déclarer à la Cour que la » Bulle renversoit la foi, la Morale de Jesus- » Christ, les Libertés de l'Eglise Gallicane, » la Hiérarchie, les Droits du Royaume, & » qu'elle attaquoit la sûreté de la personne » sacrée de nos Rois, je ne crois pas qu'il » puisse y avoir un accommodement suppor- » table là-dessus ; d'autant plus que ce n'est » pas la vérité qui doit se courber sous l'hom- » me, mais tout homme doit plier sous la » Vérité. Sur les autres chefs, je répons que » je ne me souviens pas distinctement qui » m'a apporté l'acte à signer ; & quand je » m'en souviendrois, la Religion ne me per- » met pas d'être le délateur de mes Freres, » qui n'ont point péché. Enfin je ne sçai » point en quel Greffe l'original de l'Acte a » été déposé. » Il signa ensuite ses réponses sur un Registre, & sur des feuilles volantes.

Fidélité du secret.

Trois jours après, il écrivit une lettre à M. de Baudri, par laquelle il le remercie de la copie qu'il lui avoit envoyée de sa Déclaration. Mais M. de Bragelogne l'ayant examinée de plus près, il crut devoir s'expliquer par la même lettre sur un article en ces termes : » Pardonnez à la délicatesse de » ma conscience. Ayant fait une attention » sérieuse, il me paroît que ma réponse au » premier article donneroit lieu à tirer des » conséquences très-éloignées de ma pensée. » On m'y fait déclarer que j'ai signé avant

» l'enregistrement ; qu'ainsi je n'ai point péché contre les loix du Royaume. Il n'y a » rien en cela que de vrai ; mais comme on » en pourroit conclure que ce seroit pécher » contre les loix du Royaume, que de faire » après l'enregistrement ce que j'ai fait, a- » vant que la Déclaration fut enregistrée, » je suis obligé, M. de vous déclarer par » bonne addition, que ce n'est point là ma » pensée, & qu'en fait de Religion, sur- » tout lorsqu'il s'agit de dogme & des véri- » tés les plus importantes, l'autorité tem- » porelle, toute respectable qu'elle soit en » elle-même, ne peut point imposer silence ; » & c'est le cas où les Apôtres, à qui l'on » ne demandoit que le silence, nous ont ap- » pris qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux* » *hommes*, Act. 5. 29. »

Son exclusion de la Faculté.

Au mois de Janvier 1722, ce généreux Docteur essuia son dernier combat contre les ennemis de la saine doctrine. Les Molinistes avoient pris de nouvelles forces, & commençoient à rétablir leur ancien empire en Faculté. Ils voulurent se vanger de la Sorbonne, qui ces dernieres années, à cause de leur esprit factieux, les avoit exclus de son sein au nombre de vingt-deux ; & firent par ordre de la Cour exclurre pareil nombre d'Appellans. La Lettre de cachet portoit l'exclusion de MM. Lambert, de Bragelogne, Becquereau, de Vaux & Debonnaire. Voilà ce que valut à la Faculté la rentrée du sieur Tourneli & de ses adhérans, dès son commencement. M. de Bragelogne ne tarda pas, après son honnorable exclusion, de consommer son dernier sacrifice, par sa mort arrivée dans la paix du Seigneur, le 10 Juillet

Digitized by Google

1722. Le fameux M. de Romigni eut son Canonicat.

Pratique. Quand on a à défendre la vérité, il faut obéir à l'ordre du Seigneur. Voici les augustes promesses qu'il fait. » Dites-» leur ce que je vous commanderai : n'appréhendez ni de paroître devant eux, ni que » je permette que vous soiez brisés en leur » présence. Ils combattront contre vous, mais » ils n'auront point l'avantage sur vous, par-» ce que je suis avec vous, pour vous déli-» vrer *de tous leurs efforts*, dit le Seigneur. » Telle est l'anchre ferme de l'espérance dans un Disciple de la vérité.

Jerem. 1. 14.

Priére. » Maintenant, Seigneur, considérez leurs menaces. Donnez à vos Servi-» teurs la force d'annoncer votre parole avec » une entiére liberté, » lorsque l'occasion se présentera, & que le devoir l'exige.

Voyez l'Histoire de la Constitution I. Partie §. XXVII. pag. 152, &c. & II. Partie §. LXVII. pag. 591.

---

# M. THIBAULT,

## Prieur-Curé.

Monsieur Thibault est spécialement connu par le procès violent que lui suscita feu M. le Cardinal de Bissi, pour lui fermer l'entrée dans un Prieuré-Cure, dont il avoit selon les régles pris possession canonique. M. Thibault ayant obtenu trois Arrêts du Parlement, qui le maintenoient dans ce Bénéfice, le Cardinal ne trouva pas de meilleur

Mort en 1722 le 25 Décembre.

Son exil à cause qu'il étoit Appelant.

expédient pour l'en éloigner, que de le faire éxiler par Lettre de Cachet.

Peu content de son éxil, il le privoit du revenu de sa Cure par des voyes que nous ignorons; & ce Curé, ayant obtenu vers la fin de Novembre 1720 une Sentence du Bailliage de Meaux, qui lui adjugeoit ce revenu, son Eminence lui en avoit fait signifier un Appel. M. le Regent Duc d'Orléans, touché de son état & de ses besoins, lui avoit fait donner mille livres des deniers du Roi, depuis qu'il fut éxilé. M. Thibault étoit Appellant de la Bulle; il avoit même renouvellé son Appel, & ce fut là son crime dans l'esprit de M. de Bissi.

Sa mort sainte.

Il tomba malade à Paris sur la Paroisse de saint Severin: il y reçut les Sacremens de la main de M. Pinelle Curé, acccompagné de trente Ecclésiastiques de son Clergé. Après avoir communié, il dit d'un ton de voix qui fut entendu de toute l'Assemblée: » Je persiste » dans mon Appel, & si j'avois mille vies, je » les sacrifierois de bon cœur pour une si bonne cause. » Il mourut le 25 Décembre jour de Noël 1722. dans de grands sentimens de piété.

Un de ses freres qui demeuroit à Meaux, voulut y faire célébrer un service solennel pour le repos de son ame. Le jour étoit pris; tout le monde se préparoit à y assister; mais M. le Cardinal de Bissi en ayant eu avis, fit défense de faire le service, disant, que *toute priere publique* étoit interdite pour un homme Hérétique, excommunié du Pape, & mort dans l'impénitence finale; néanmoins que tout indigne qu'il étoit qu'on priât pour lui la Majesté divine, il toléreroit par une in-

Digitized by Google

dulgence spéciale qu'on dit à son intention des Messes basses & *Secrettes*. Ainsi le pieux défunt étoit Hérétique à Meaux & Catholique à Paris.

PRATIQUE. Les souffrances des Justes en ce monde sont un terrible préjugé de ce que doivent attendre dans l'autre leurs persécuteurs, qui ont ici tout à souhait. C'est une grande miséricorde d'être purifié en cette vie, & une des plus grandes marques de la colere est d'être abandonné à la prospérité jusqu'à la mort.

PRIERE. Que s'éloignent donc de moi pour jamais, ô mon Dieu, les douceurs de la prospérité du Ciel, de la faveur des hommes, & de la gloire du monde, parce qu'elles sont incompatibles avec les vôtres, & avec les consolations de votre esprit.

Voyez l'histoire de la Constitution, Partie troisiéme, Section 6. §. LVI. Page 16.

---

# M. BEAUBRUN,

## Clerc tonsuré.

MONSIEUR CHARLES HENRI BEAUBRUN, né à Paris le 6 de Janvier 1654. sur la Paroisse de saint-Eustache, étoit fils de M. Beaubrun, Directeur de l'Académie Royale de Peinture à Paris, & neveu de M. Beaubrun frere de son pere, aussi Peintre. Ces deux artistes peignoient tellement dans le même goût, & dans la même ressemblance, que l'on ne pouvoit distinguer dans le même Tableau l'ouvrage de l'un de celui de l'autre.

Mort en 1723 le 28 Avril.

Charles Henri Beaubrun, eut lui-même

Ses talens.

beaucoup d'attrait & de gout pour la Peinture, & en général il réussissoit dans presque tous les Arts. C'étoit un de ces génies vifs & aisés, à qui il suffit presque de vouloir approfondir quelque chose pour s'y distinguer bien-tôt. Mais tous ses talens naturels, capables de le produire dans le monde, ne l'éblouirent point. Il alla les mettre, à l'abri de la corruption qui y regne, dans le Séminaire de saint Charles des Missionnaires de saint Lazare, qui subsistoit alors, & où l'on a formé d'excellens éleves. C'est là qu'il consacra les dons de la nature à de plus saints usages, dont le succès obligea ces Missionnaires à lui faire prendre de bonne heure la tonsure.

Il est tonsuré.

Il en est resté à cette premiére porte de l'Etat Ecclésiastique, sans qu'on l'ait pû faire aller plus loin. Il sortit de l'école de saint Lazare, ayant déja l'esprit fort orné par la connoissance de la Religion; & toute sa vie il a eu soin de le cultiver par une étude assidue des Auteurs Sacrés & profanes. Il eut l'avantage de connoître de bonne heure M. Nicole, ce sçavant Théologien avec lequel il eut toute sa vie une liaison très-étroite, & qui le fit son éxécuteur testamentaire.

Sa liaison avec Port-Roial.

Cette liaison lui procura la connoissance, & bien-tôt l'estime & l'amitié de la Maison sainte de Port-Royal des Champs & de tout ceux qui la fréquentoient. Par cet utile commerce il prit un goût particulier pour l'étude de la Théologie, de la morale, & de l'histoire Ecclésiastique. Toute la Tradition lui étoit parfaitement connue. D'un genie adroit & pénétrant, il venoit à bout de tout ce qu'il entreprenoit. Il trouvoit des expédiens à tout, & l'on pouvoit dire qu'il n'y

Digitized by Google

en avoit point, lorſqu'il n'avoit pû en trouver. On conçoit ſans peine que toutes ſes entrepriſes n'avoient que le bien de l'Egliſe & des ames pour objet.

Il étoit Concierge garde-meubles du Chateau de Mouſſeau, au Diocèſe de Meaux, & Contrôleur des Décimes; mais c'étoient plutôt des titres que des emplois qui lui priſſent du tems. Sous l'apparence d'une vie commune & ordinaire, il cachoit une vie pénitente, & même auſtère. Il étoit toujours égal, ſans humeur, ſans fantaiſie, d'une application continuelle, & gardoit dans ſes actions une uniformité, qui eſt ſouvent plus pénible que les macérations les plus dures. On ſait que cette uniformité eſt le caractere diſtinctif des Saints. Sa converſation étoit agréable; car il parloit bien, & avec graces. Elle étoit encore plus utile par les traits d'eſprit & d'érudition, qui lui échapoient naturellement, & par l'édification qu'il portoit partout, ayant ſoin *de tout aſſaiſonner*, ſelon l'avis de l'Apôtre, *du ſel de la diſcretion*.

Ses vertus.

Col. 4.

Quoique ſa famille ſe fut toujours opposée à ſon penchant pour la Peinture, il y réuſſiſſoit juſqu'à mériter quelquefois l'eſtime, & preſque l'admiration des connoiſſeurs. Il a eu beaucoup de part au ſens litteral & ſpirituel des Epitres de ſaint Paul, qui font partie de la grande Bible de M. le Maître de Saci. Il n'a pas été moins utile à l'édition de la Bible du même, en quatre volumes *In-folio*, & on lui doit une partie des Notes de cette édition. Son travail fut toujours très déſintereſſé, parce qu'il n'employoit ſes talens qu'au ſervice de notre ſouverain Maître. C'eſt pour-

Ses ſervices pour la vérité.

quoi il ne manqua jamais dans toutes les occasions de rendre témoignage à la vérité. Un ami tendre & zélé de Port-Royal ne pouvoit manquer de combattre pour elle, contre le funeste Décret qui la flétrit.

Sa charité.

Content du bien que la Providence lui avoit donné, il ne songea jamais à l'augmenter, & il en fit toujours part à ceux qui étoient dans le besoin, & sur-tout aux persécutés. Il suffisoit qu'on lui témoignât qu'il pouvoit être utile à quelqu'un pour qu'on le vit aussi tôt se prêter à tout ce que l'on désiroit, quand la justice & la vérité pouvoient s'accorder avec son caractere bien-faisant & généreux.

Lorsque M. Nicole fut mort, il défendit sa mémoire contre des Factums qui parurent imprimés sous le nom de sa famille, avec des notes injurieuses à sa mémoire. Il mit aussi par écrit tout ce qu'il avoit vu & lû de la vie & de l'esprit de ce Théologien, & il paroit que celui qui a donné en 1733, l'histoire de la vie & des ouvrages de M. Nicole, s'est servi de ces mémoires toujours manuscrits.

Ses écrits.

M. Beaubrun, frappé de la sainteté de M. du Cambout de Pont Chateau, fit aussi l'histoire de sa vie, dont les mémoires, quoique d'un stile sec & décharné sont excellens. Il avoit entrepris une histoire fort détaillée de toutes les Bulles & Constitutions données par les Papes sur les matiéres de la grace, & une histoire de Port-Royal; mais après la détention du Pere Quesnel à Malines, il confia tous ses Manuscrits à un ami, & depuis il ne fut plus en état de continuer ce travail. Ces mémoires sont aujourd'hui dans la Bibliothèque du Roi de France.

Digitized by Google

L'austérité que M. Beaubrun pratiquoit tous les Carêmes, occasionna la maladie dont il mourut, parcequ'ayant beaucoup souffert pendant le Carême de 1723, il ne discontinua point ses longs jeûnes, en sorte qu'après Pâques il fut attaqué d'une inflammation d'entrailles très douloureuse, & qu'il supporta avec beaucoup de patience & de résignation à la volonté de Dieu. Il mourut le 28 d'Avril de la même année, sur les quatre heures après midi, & fut inhumé le lendemain matin au bas de l'aîle gauche de l'Eglise de saint Eustache sa Paroisse. Il n'avoit que 67. ans. Sa mort causée par le jeûne.

Voyez les additions au supplément de Moreri de 1735.

Pratique. *Trouvez-vous dans l'Assemblée des (sages) viellards, & unissez-vous de cœur à leur sagesse, afin que vous puissiez écouter tout ce qu'ils vous diront de Dieu, & que vous ne laissiez perdre aucune de leurs exellentes paroles.* C'est l'avis du Saint-Esprit qui tombe sur la lecture des Peres de l'Eglise. *Si vous voyez un homme sensé allez le trouver dès le point du jour, & que votre pied presse souvent le seuil de sa porte.* Ecclésiast. 6. 35. 36.

Priere. Donnez-nous, Seigneur, des amis qui soient selon votre cœur; dont la société nous serve uniquement pour le salut & tout ce qui y conduit.



Digitized by Google

# DOM DE VERSON

## Chartreux.

Mort en 1723 le 26 Juin.

DOM NICOLAS DE VERSON, Prêtre Chartreux, né à Rouen en Normandie d'une honnête famille, entra chez les Chartreux à l'âge de vingt-deux ans, & fit Profession dans la Maison de Bourbon lez-Gaillon.

Ses études chrétiennes.

Comme il avoit un fort bon esprit & beaucoup de disposition pour les sciences, ses parens, gens riches, dont il étoit très aimé, lui firent peu à peu, avec la permission de ses Supérieurs, une Bibliothèque considérable, & lui procurérent une cellule des plus commodes. Dieu prit soin de lui faire expier cette faute.

Avec ce secours de Livres, Dom Nicolas donna à l'étude des Langues, de l'Ecriture & de la Tradition des SS. Peres tout le tems qui lui restoit après une exacte assiduité aux exercices de la Religion. Souvent il prenoit sur le sommeil ce qu'il n'osoit dérober au Chœur; ce qui servit à le remplir abondamment de la science des vérités chrétiennes. Il passa 35 ans dans cette étude persévérante, soutenue par les vertus de la retraite & de la pénitence. Peu de Chartreux ont fait plus d'honneur à l'Ordre; peu ont été plus estimés, plus chéris de leurs Supérieurs. Il ne perdit l'amour & l'estime de ceux-ci qu'à cause de la Constitution *Unigenitus*.

Dès 1710, il n'avoit signé de Formulaire qu'avec la distinction du Fait & du Doit. Le

Prieur de ce tems là, amateur de la paix, s'en contenta. A l'arrivée de la Bulle, il en fit une étude sérieuse, & ne fut pas long-tems à prendre son parti. » J'ai lu (écrit-il à un ami) la » Constitution du Pape, & j'en ait été consterné. La foi de nos Peres y est nettement condamnée. On nous y prêche un nouvel Evangile. Il faut mourir plutôt que de la recevoir. » Dieu nous en fasse la grace. »

Idée qu'il a de la Bulle.

Pour se préparer au combat de la foi, il suspendit ses études ordinaires, pour suivre & aprofondir davantage les vérités contestées. Ses amis de Paris l'informoient de tout & lui procuroient les Ecrits faits de part & d'autre. La charité de Jesus-Christ le pressoit. Il écrivit aux personnes de sa connoissance, & à plusieurs Chartreux pour les encourager à la défense des vérités flétries par la Bulle. Son zéle contr'elle eut lieu de se développer, lorsque M. d'Evreux son Evêque Diocésain, envoya dans cette Chartreuse son Mandement d'acceptation. Dom Nicolas déclara à son Prieur a plusieurs reprises qu'il ne prenoit nulle part à ce Mandement ni à l'acceptation de la Bulle : témoignage qui ne sortit point de l'enceinte du Monastere.

Son opposition & son appel.

Il n'eut pas plutôt appris l'Appel des quatre Evêques, & l'adhésion d'une foule d'Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers, qu'il adhéra à cet Appel. Il le motiva énergiquement de l'exemple des anciens solitaires qui rompoient les barriéres de leur retraite pour secourir les Catoliques, durant les grandes hérésies de l'Arianisme, du Nestorianisme, de l'Eutichianisme, du Monotelisme, des Iconoclastes &c. Cet Appel fut connu de ses Supérieurs : il en fit part à plusieurs de ses

Digitized by Google

confreres, en les invitant à cette demarche. Son zéle fut fecond : il fut imité par plusieurs qui écrivirent des Lettres très-fortes à leur Général. On sait quel en a été le succès, par la retraite forcée d'une trentaine parmi les Catholiques de Hollande en 1725.

Quand il fut question de l'Accommodement pratiqué entre les Evêques en Mars 1720, il écrivit à un ami de Paris qui l'instruisoit de toutes ses circonstances : » Cette » prétendue conciliation des Evêques ne fait » qu'ajouter de nouvelles plaies à l'Eglise, & » rendre ses maux incurables.... Les Appellans » demeureront-ils dans le silence ? Je pense » qu'il est nécessaire de rendre quelque nou- » veau témoignage à la vérité opprimée. »

Il ne manqua pas de le faire, dès qu'il eut appris le nouvel Appel publié par les quatre Evêques. Mais à la vue des listes des Réappellans, il fut surpris de n'y pas voir son nom, puisque ses sentimens étoient assez connus. Mais son ami de confiance, auquel il s'en plaignit, lui écrivit de Paris qu'on n'inscrivoit le nom de personne sur les listes qu'on ne l'eut positivement demandé, & que d'ailleurs on ne vouloit y mettre ni Chartreux, ni Religieux dont les Superieurs étoient trop prévenus pour la Bulle : qu'au reste il seroit seul de son Ordre dans cet espéce d'enrôlement, & que cette solitude faisoit trembler pour lui ses meilleurs amis.

Ardeur de sa foi.

» Je sai fort mauvais gré à ces Messieurs, » (répondit il à son ami) de m'avoir privé » du bonheur de voir mon nom dans la » premiére liste, & de me déclarer des pre- » miers pour la vérité : mais je leur sai en- » core plus mauvais gré de me vouloir priver

» de cette ſeconde gloire, après m'avoir ravi » la premiére. J'ai ſupputé & conté ſur mon » bureau, avant que d'entrer dans la carriere » des Appellans. J'ai dès-lors prévu tous les » dangers où m'expoſeroit dans la ſuite cette » démarche; mais j'ai conſacré mon repos & » ma vie pour cette cauſe. Quand il m'arri- » veroit quelque chagrin de la part de mes Su- » perieurs, je n'aurois que ce à quoi j'ai tâ- » ché de me préparer, depuis que la Bulle a » paru. Dès-lors mon parti étoit pris de mou- » rir pour cette cauſe, s'il le falloit. La raiſon » qu'on apporte que je ſerois le ſeul Char- » treux, dont le nom ſe trouvât ſur la liſte, » loin de m'effraier eſt un nouveau motif » qui m'engage à me déclarer, pour tâcher » de lever l'oppobre qui rejailliroit ſur-tout » l'Ordre, s'il ne s'y trouvoit aucun Religieux, » qui unit ſa voix à celle de tant de généreux » Athletes. En un mot, ſi on perſiſte à me » refuſer la grace que je demande avec tant » d'inſtance, jeſpere trouver des amis aſſez » charitables, pour faire imprimer à part » mon acte de Proteſtation. »

Fanatiſme des faux freres.

On fut donc forcé de mettre ſon nom ſur la ſeconde liſte des Réappellans. Il écrivit pluſieurs fois à ſon Général, pour juſtifier les motifs de ſa démarche publique. Eſpéroit-il de calmer l'eſprit de Dom de Mongeſſon, dont le dévouement pour la Bulle étoit exceſſif? En général les Chartreux de Gaillon n'eſtimoient cette malheureuſe piece que ce qu'elle valoit; mais parmi eux ils avoient deux faux freres, vrais boute-feux de la Maiſon. A leur ignorance & à leur entêtement pouſſé juſqu'à l'extravagance, ils ajoutoient les qualifications d'hérétiques, d'excommuniés &c. ſur qui-

Digitized by Google

conque ne pensoit pas comme eux, & multiplioient en perfides délateurs les Lettres les plus calomnieuses au Général contre leurs confreres. Dom Nicolas y tenoit le premier rang.

Cette Maison étant ainsi composée, les Visiteurs en conséquence s'y rendirent au commencement de 1722. Ces deux Religieux Bullistes saisirent l'occasion pour dénoncer singuliérement Dom Nicolas de Verson & Dom Paul Viennot Vicaire. Ce dernier s'expliqua avec les Visiteurs dans une entrevue particuliere, sans dissimuler son éloignement pour la Bulle. On attendit le Chapitre général après Pâque de la même année pour sévir contre lui. Alors il fut déposé de l'Office de Vicaire. Depuis en 1725 il s'est retiré en Hollande avec ses autres confreres, fugitifs de la persécution.

Exil de D. Nicolas.

Il paroit que Dom Nicolas étoit le principal objet de la visite. Les sachant instruits de son Appel, il alla au devant d'eux, & leur expliqua les raisons du parti qu'il avoit pris. Il crut devoir être content d'eux, parce qu'ils l'avoient écouté tranquillement; mais vers la fin de la visite, ils lui signifierent un ordre qui le releguoit à Val-profonde, petite Maison de Bourgogne. La Communauté fut moins étonnée du coup, qu'édifiée de la tranquilité d'esprit avec laquelle Dom Nicolas le reçut. Il partit deux jours après accompagné d'un Frere de la Maison: passa par Paris; où ses Confreres, qui pensoient de même que lui, le reçurent comme un confesseur de Jesus-Christ. Il n'y fut que vingt-quatre heures, & dans ce peu de tems, il fut visité par plusieurs personnes, qui se firent une consolation de voir en lui un Chartreux Appellant, & éxilé à cause de son Appel.

Digitized by Google

Au sortir de la Chartreuse de Paris, il alla voir un ami, qui sensible aux mauvais traitemens qui l'attendoient à Val profonde, lui fit envisager la file de maux que pourroit lui attirer son éxil, & lui offroit un azile, où il seroit à l'abri des poursuites de ses Supérieurs, au cas qu'il crut devoir ne pas s'y exposer. Dom Nicolas remercia tendrement l'ami de ses offres obligeantes, & lui dit entr'autres choses.

Son courage intrepide.

» M. je comprens que j'aurai peut-être beaucoup à souffrir dans mon éxil; mais je comprens aussi que je ne saurois souffrir pour une meilleure cause, & que j'ai besoin de ce nouveau Baptême, pour expier les fautes de ma jeunesse, & celles que j'ai contractées dans ma solitude, où je vous avouerai bonnement que j'ai eu trop de commodités, & que je n'ai pas suivi toutes les régles de la pauvreté religieuse. Je vois maintenant que Dieu a des desseins de miséricorde sur moi, & qu'il veut me sauver, puisqu'il me dégage de tous ces liens qui m'empêchoient d'aller à lui selon l'étendue des vœux que j'ai faits en entrant dans l'Ordre des Chartreux. Je sai bien que l'esprit de cet Ordre est fort déchu, & que les Religieux y menent communément une vie bien différente de leur premiére Institution. Mais ceux qui connoissent l'esprit des Fondateurs, doivent se roidir contre le torrent, & s'attacher à pratiquer scrupuleusement leur régle. Je dois donc embrasser avec joie le moyen que Dieu a daigné me ménager, de vivre en véritable Chartreux; car je ne l'aurois pû faire à Gaillon, où j'étois trop bien. J'y avois une céllule fort

Digitized by Google

» commode, une Bibliothèque considérable, &
» mille agrémens que me procuroient des
» parens qui m'aimoient beaucoup, & qui al-
» loient au devant de tous mes besoins. J'a-
» vois encore un coup besoin que Dieu
» rompît tous ces liens, & qu'il me conduisît
» dans une vraie solitude, où je puisse prati-
» quer mes vœux dans toute leur étendue.
» J'espere trouver à Val-profonde ce qui me
» manquoit à Gaillon, c'est-à-dire, une gran-
» de retraite, & peu de commodités pour la
» vie présente......

Cet ami ne put s'empêcher de verser des larmes en entendant un discours si plein de foi. Il se rappella ce que dit saint Paul aux Fidéles de Cesarée, chapitre 21. des Actes des Apôtres. Il se contenta d'embrasser avec tendresse Dom Nicolas, & de lui dire : *Domini volontas fiat* : Que la volonté du Seigneur soit faite.

Idée du lieu de son exil.

Dom Nicolas, quoiqu'un peu incommodé, & malgré la rigueur de la saison, se mit en route pour Val-profonde, où il arriva au commencement de Fevrier. Cette Maison composée de sept ou huit Religieux, est à deux lieues de Joigni en Bourgogne, au fond d'une vallée très-étroite, entre deux montagnes fort élevées, & couvertes de Bois de haute futaies. Le haut du Jardin est au niveau du toit de l'Eglise. On est obligé d'en changer les Religieux de tems en tems : ils y contractent pour l'ordinaire diverses infirmités, qui obligent les Supérieurs à les envoyer dans les villes pour les y faire traiter.

» Les chambres, (disoit Dom Nicolas dans
» une de ses Lettres) sont très-tristes & mal-
» propres : on y manque de tout : tout menace

» ruïne.... La cellule que j'habite ne vaut » gueres mieux qu'une prison, pour sa malpropreté.... Les gens, (ajoute-t-il) avec » qui je suis, sont encore pires, & sont de » véritables persécuteurs, & dignes d'un tel mé- » tier : gens ignorans, prévénus, sans bon » sens & sans raison. Ils ne savent pas ce que » c'est que la Constitution, & ils crient qu'il » faut lui rendre une obéissance aveugle.... » L'un deux me disoit qu'il aimeroit mieux » être damné avec le Pape, que d'être sauvé » avec les Appellans. Le Vicaire me dit l'autre » jour : *on ne vous demande qu'une chose : re- » cevez la Constitution, & croyez-en tout ce » que vous voudrez.*

Zèle furieux.

Dans une autre Lettre, Dom Nicolas marquoit ainsi ses dispositions : » Je vis avec » cela en paix & en joie, dans une solitude » entiére, ne voyant personne..... Je vous » prie de prier notre Seigneur qu'il me fasse » la grace de me soutenir dans la défense de » la vérité. Je proteste que je croirois renon- » cer à l'Evangile, si je recevois la Constitu- » tion. »

Dans cette grande solitude Dom de Verson auroit bien voulu se consoler & se soutenir par la lecture. Comme il ne trouvoit point de livres à Val-profonde, il pria le Prieur de Gaillon de lui envoyer ceux qu'il y avoit laissés ; mais ce Prieur obtint un ordre du Révérend Pere qui le lui défendit. C'est ce qu'il dit dans une Lettre à un ami à qui il écrit sa peine sur ce refus. » J'avoue (lui dit-il) que je » ne m'attendois pas au refus que mes Supé- » rieurs viennent de me faire de m'envoyer » mes livres ; & je ne puis vous cacher que » ce refus ne me soit bien douloureux, dans

» la privation où je me trouve ici de toute » consolation humaine. Mais je sens par là » peine que je souffre de ce refus, que cette » privation étoit nécessaire pour bien des rai- » sons que vous pourez deviner, & qui en- » trent sans doute dans l'ordre des desseins de » miséricorde que Dieu a sur moi. Deman- » dez au Seigneur pour moi la grace de met- » tre tout à profit pour mon Salut. Il me res- » te encore une Bible & les Reflexions mora- » les (du Pere Quesnel sur le Nouveau Tes- » tament.) En voilà suffisamment pour en- » tretenir un Solitaire, & pour le consoler de » toute autre perte. »

Cependant, quelque prévenu que fut son Prieur Dom Innocent Renon, il le traita avec assez d'humanité dans les commencemens. Il lui permit de faire ses fonctions durant huit mois, & les Confesseurs ausquels il s'adressoit, l'entendoient sans difficulté; mais depuis ce tems-là on changea de conduite à son égard, & personne ne voulut plus le confesser, disant qu'il étoit rébelle à l'Eglise, Hérétique, Schismatique &c. Les Religieux toutefois convenoient qu'à l'exception de son refus de la Bulle, qu'ils taxoient d'entêtement sans exemple, on ne pouvoit trouver un Prêtre plus édifiant, plus régulier, plus pieux & de meilleur commerce. Telle est la force de la vérité & de la piété : elle arrache de ses ennemis même le tribut de louanges qui lui est du.

Son éloge par ses ennemis.

Dom Prieur Innocent Renon avoit été longtems à l'armée. Il en conservoit encore toutes les maximes, le ton, & trop souvent même le langage, jusqu'à ne pas plus respecter le nom de Dieu qu'un militaire peu dévot. Il

Digitized by Google

n'avoit fait aucune étude, & tout son symbole se réduisoit à croire le Pape infaillible, sans savoir ce qu'il avoit dit. La gazette des mensonges, alors fabriquée par les Jésuites de Lion, qui les lui faisoient tenir exactement, étoient pour lui l'Evangile de sa foi. Quelle épreuve pour un homme d'esprit, qui avoit beaucoup lu, d'avoir à faire a des gens de cette trempe ?

Il y avoit déja près de trois mois, au commencement de Janvier 1723, qu'il n'avoit pu se confesser, & cependant on lui permettoit encore de dire la Messe, & de faire à son tour l'office de Diacre. Dans une lettre à la fin de Décembre, Dom Nicolas disoit qu'il en avoit reçu une du Révérend Pere, ( c'est le Général de l'Ordre ) où il étoit traité d'excommunié, d'hérétique, de rebelle à l'Eglise, de vase de colére, &c. Il parle ainsi dans une autre : » Notre Pere Prieur s'échappa de me dire que je pourrois craindre » quelque chose de pis, & il me dit que » notre Général approuvoit fort sa conduite » à mon égard. Avec tout cela ( poursuit-il ) » je vis content & en paix & en joie, aussi » gai que si j'étois dans le lieu le plus agréable, & parmi les conversations les plus » douces & les plus aimables. J'espére de la » miséricorde de Dieu que les mauvais raisonnemens ne me feront point abandonner » la vérité, & je vous dis en vérité que si » j'étois assez malheureux pour recevoir la » Constitution, je croirois avoir renoncé à » Jesus-Christ & à son saint Evangile. »

Sa paix admirable.

Voyant approcher la Fête de Pâques, il fit un nouvel effort pour obtenir d'être entendu en confession. Il demanda cette grace

à D. Prieur en plein Chapitre, & D. Prieur lui répondit qu'il ne pouvoit l'entendre étant excommunié. D. Nicolas répondit simplement que Jesus-Christ seroit leur juge. Un quart-d'heure avant la Messe, où tous les Religieux devoient communier de sa main, le Prieur alla trouver D. Nicolas, & lui dit: que s'il se présentoit à la Communion, elle lui seroit refusée. Il lui défendit en même-tems de faire la fonction de Diacre, pour laquelle il étoit en tour. D. Nicolas le pria de permettre qu'il fit cette fonction, ajoutant qu'il étoit résolu de remplir ses devoirs, tant qu'il pourroit.

Refus public à la sainte Table.

Il se présenta en effet pour faire Diacre, & le Prieur n'osa pas l'en empêcher; mais il lui refusa publiquement la communion, & cependant il lui laissa dire la Messe les Fêtes de Pâques. Il y avoit alors six mois que D. Nicolas n'avoit pu se confesser, & cette privation étoit fort douloureuse pour lui; mais la Providence lui présenta l'occasion de se confesser à un Curé du voisinage, & il en profita. La chose étant venue à la connoissance du Prieur, il en fit grand bruit, & resserra de plus en plus son prisonnier.

La nouvelle du Décret *Quo zelo*, étant arrivée à Val-profonde, D. Nicolas en fut très-affligé, & il s'en expliqua ainsi dans une lettre du 10 Mai. » Voilà une Ordonnance » que notre Chapitre général vient de faire » contre les Appellans, qu'on peut appeller un » Tocsin qui sonne pour commencer une per- » sécution outrée; ainsi je m'attends à avoir pis que je n'ai. » Nous ne voyons pas ce qu'il fit au sujet de la lecture de ce Décret, à

laquelle

laquelle il ne put assister, parce qu'il étoit malade.

Sa santé s'affoiblit peu de tems après qu'il fut à Val-profonde; & il tomba dangereusement malade vers la fin d'Avril, d'une colique violente, qui fut suivie de la dissenterie. On lui refusa dans cette maladie du vin vieux qu'on avoit dans la maison, quoique celui qu'on lui donnoit fut très-verd, & qu'il ne put en user, au rapporr du Médecin & du Chirurgien, sans l'exposer à une mort certaine. Un homme du voisinage eût la charité de lui en envoyer de meilleur.

» J'ai été traité (dit-il lui-même dans une » Lettre du 11 Mai) avec une dureté qui » alloit jusqu'à la cruauté... Pendant trois » semaines que j'ai été allité, aucun Reli» gieux n'est entré dans ma chambre, quoi» qu'ils y fussent obligés par leurs charges. » Il n'y avoit que le Religieux qui va à S. » Julien (à Rouen) qui m'a rendu beau» coup de services. » Dans une autre Lettre de même date, & qui est la derniere qu'on ait reçue de lui, il parle ainsi : » Tout ma» lade & abbatu que je suis, je suis fort en » paix & fort tranquille, & je fais à mes » persécuteurs toute l'honnêteté dont je suis » capable. » Autres duretés.

Cependant la maladie le reprit avec plus de violence qu'auparavant. Le Prieur voulut d'abord se persuader que ce n'étoit rien; mais ayant compris depuis que le malade étoit en danger, il lui fit dire qu'il pouvoit choisir dans la maison le Religieux à qui il voudroit se confesser. Dom Nicolas en choisit un qui étoit depuis peu à Val-profonde, & qui lui parut plus modéré que les autres. Ce

Religieux ne voulut le confesser qu'après qu'il auroit écrit & signé de sa main la Déclaration suivante, & Dom Nicolas y consentit par le désir de recevoir les Sacremens avant de mourir.

» J'ai appellé au futur Concile général de » la Constitution *Unigenitus*. J'ai cru que ce » que Dieu m'a donné de lumiére & ma » conscience demandoient cela de moi. Mais » le souverain Tribunal de l'Eglise, auquel » j'ai appellé, n'ayant pas encore décidé là-» dessus, & tout homme se pouvant trom-» per, en cas que malgré mes bonnes in-» tentions, il y ait en cela quelque faute » de ma part, j'en demande pardon à Dieu » de tout mon cœur; & je sacrifie là-des-» sus mes foibles lumiéres au désir que j'ai » de recevoir les Sacremens de l'Eglise Ca-» tholique, Apostolique & Romaine, dans » laquelle j'ai toujours vêcu & veux mou-» rir. »

Voici ce qu'écrivit là-dessus, une année après, un Chartreux qui avoit passé par Val-profonde. » J'ai appris d'original, que » lorsque Dom Nicolas signa cette Profession » de foi qui nous a déplu, il avoit pres-» que perdu connoissance, & qu'il avoit eu » beaucoup de peine à transcrire jusqu'au bout » le modéle qui avoit été fabriqué exprès, » comme vous l'avez vu, pour lui pouvoir » administrer les Sacremens: que le Prieur » cependant n'avoit pas encore été content, & » avoit envoyé sur le champ à six lieues de-» là, la Profession de foi a examiner, & » qu'on lui avoit répondu qu'elle n'étoit pas » suffisante. »

La distance de six lieues de Val-profonde

ſemble marquer Auxerre, où il y a des Jéſuites, avec leſquels Dom Prieur pouvoit être en rélation, puiſqu'il recèvoit en preſent des gazettes menſongéres de ceux de Lyon. Quoiqu'il en ſoit, Dom Prieur s'en tint à cette réponſe; mais le Religieux que Dom Nicolas avoit choiſi pour Confeſſeur, & qui ne vouloit pas le laiſſer mourir ſans Sacremens, l'engagea à ſigner une ſeconde Profeſſion de foi datée du 25 Juin (veille de ſa mort) la même que M. Ravechet fit à Rennes avant ſa mort en 1717, & que nous avons rapportée à ſon article. Comme elle confirme l'Appel, loin de le retracter, Dom Prieur en fut encore moins content que de la premiére, & il jugea que Dom Nicolas, de qui on ne pouvoit tirer rien de plus, devoit mourir ſans Sacremens. Il a cru en effet que ce ſaint Religieux étoit mort ſans les avoir reçus; mais la Providence ménagea encore cette conſolation à Dom Nicolas; & le Confeſſeur lui-même lui donna les Sacremens à l'inſçu du Prieur & du Vicaire.

Sa profeſſion de foi.

Dom de Verſon mourut le lendemain 26 Juin 1723. Il s'étoit levé ce jour-là même, & il avoit marché dans ſa cellule; mais ſur les trois heures après-midi, ſe trouvant plus accablé, il ſe mit ſur ſa couche, & dans l'inſtant il perdit connoiſſance. Il expira quatre heures après, comme s'il eut été dans le ſommeil le plus tranquille. Quand il fut mort, la Communauté délibéra ſur ſon enterement, & il fut réſolu de l'inhumer dans le cimetiére comme les autres Religieux, attendu qu'il n'y avoit point de ſentence ni de cenſure prononcée contre lui. Le Prieur fit faire la foſſe dans un coin écarté du ci-

Sa mort tranquille.



Digitized by Google

metiére où on n'enterroit plus personne. La cérémonie s'en fit le 27 Juin, & le Prieur de Val-profonde en donna avis à celui de Gillon en ces termes : *Dom Nicolas est mort dans son opiniâtreté & dans ses erreurs : cependant nous l'avons enterré comme si de rien n'étoit.* On le priva toutefois des priéres de l'Ordre, en n'envoyant point son billet mortuaire dans les maisons, & ce devoir de charité lui fut encore refusé par le Chapitre Général de l'année suivante. Telle est parmi les Chartreux la premiére sainte victime, que l'ignorance & le faux zéle ont immolée à la Bulle *Unigenitus*. On en verra plusieurs autres dans la suite.

Refus schismatique.

PRATIQUE. L'homme charnel ne peut s'imaginer que Dieu aime ceux qu'il laisse souffrir : que celui qu'il exerce par les afflictions puisse mettre en lui sa confiance : qu'une ame crucifiée puisse avoir Dieu pour pere. C'est l'hérésie des gens charnels, qui veulent jouir des douceurs de la vie, & qui en font leur paradis, aussi-bien dans le Cloître que dans le monde.

PRIERE. Soiez béni, Seigneur, de ce que vous m'avez appris par la foi, que la croix est un don de votre amour, le fondement de notre confiance, la marque des enfans légitimes, & le titre qui donne droit à l'héritage & au Royaume du Pere céleste. Faites que j'aime ce que je crois.

Voyez la Lettre d'un Chartreux à un de ses amis, 14 pag. in-4°. du 16 Août 1723, & l'Histoire de la Constitution, troisiéme Partie, 3e. Section §. XXXI. p. 33, & 7e. Section, §. LXXIII. p. 33. &c.

Digitized by Google

# M. LOUAIL,

## Prieur d'Auzai.

MONSIEUR LOUAIL, Prieur d'Auzai, Prêtre du Diocèse du Mans, nâquit à Mayence dans le Maine. Dès son enfance il fut élevé auprès de M. l'Abbé de Louvois, pour l'animer dans les études qui leur étoient communes. Un tel compagnon, digne du choix qu'on en avoit fait, lui fut extrémement utile pour avancer de concert dans la science & dans la piété. Il travailloit avec lui sur les questions de Théologie, dont ils prenoient les leçons en Sorbonne. Mais il s'arrêta au Baccalauréat, qu'il ne voulut point prendre, parce qu'il falloit signer le Formulaire.

Mort en 1724 le 3 Mars.

Son éloignement du Formulaire.

Cette délicatesse de conscience fut un exemple, mais non une loi pour ce jeune Abbé de qualité, qui pour devenir Docteur, continua ses études avec une distinction digne de sa naissance. Ce fut apparamment dans ces circonstances que M. Louail eut le bonheur de demeurer quelque tems au Prieuré de Villers avec M. le Tourneux, titulaire de ce bénéfice. Sous un si grand Maître, il se forma de plus en plus à la solide piété & à la science Ecclésiastique. Ce fut là proprement l'époque où il se mit à acquerir les connoissances qui le rendirent un très-habile Théologien. Il en tira encore l'avantage incomparable d'entrer en liaison avec les amis de la sainte Maison de Port-Royal des Champs, pour la quelle il eut

Sa liaison avec M. le Tourneux.

un attachement inviolable, en lui donnant en tout tems toute ſorte de preuves de ſon affection.

M. le Tellier Archevêque de Reims, bon connoiſſeur du mérite, inſtruit du grand ſavoir de M. Louail, eut ſoin de le revendiquer comme un bien de la famille, & de l'attacher de nouveau à l'Abbé de Louvois ſon neveu, pour le perfectionner dans ſes études Téologiques. Il le lui donna pour compagnon dans ſon voyage d'Italie qui ne fut que d'un an. Cet Abbé revêtu du titre de Bibliothécaire du Roi, quoique aſſez jeune, fit un voyage en homme de Lettres, qu'il regardoit moins comme un amuſement, ſelon le goût ordinaire, que comme une continuation d'études. Dans toutes les villes par où ils paſſerent il ramaſſa plus de trois mille volumes qui manquoient à la Bibliothêque du Roi. M. Louail le ſeconda puiſſamment dans cette ſavante recherche. Il ne le quitta point dans les fonctions de Grand-Vicaire que lui fit exercer dans le Diocèſe de Reims M. l'Archevêque le Tellier ſon oncle. Lorſque cet illuſtre Abbé fut nommé en 1717 à l'Evêché de Clermont, il n'auroit pas manqué de l'aſſocier aux grands travaux de l'Epiſcopat, dont il étoit réſolu de remplir tous les devoirs, ſi les vives douleurs de la pierre dont il étoit atteint depuis deux ans, ne l'euſſent forcé de renoncer à cette charge redoutable. Il en mourut ſous la taille un an après. M. l'Abbé de Louvois qu'il n'avoit jamais quitté, lui donna par ſon Teſtament des marques de ſa reconnoiſſance. Il lui aſſigna une penſion aſſez conſidérable pour fournir à tous ſes beſoins.

Il va en Italie.

Lorſqu'on le vit libre de tout engagement,

deux Prélats, différemment distingués dans l'Eglise, firent, pour l'attacher à leur service, de fortes tentatives. Personne, ce semble, ne pouvoit mieux y réssiur, à en juger par ses Lettres pressantes, que le grand Colbert Evêde Montpellier. Rien de plus ingénieux, rien de plus insinuant, que ce qu'il lui dit, en lui faisant les offres les plus sortables, pour l'engager à l'aider dans le gouvernement de son Diocèse. Il n'y réussit pas, peut-être par la même raison, comme on le voit dans l'Eloge Historique de ce Prélat, qui portoit M. Croz son Secretaire à le vouloir quitter, c'est-à-dire, la somptuosité de sa table & ses ameublemens. Il est recherché par deux Prélats.

M. le Cardinal de Noailles, ayant perdu M. Borzon son Secretaire pour les affaires d'Italie en 1720, on lui proposa M. Louail pour cette place, & il l'avoit arrêté; mais l'accommodement conclu par ce Prélat en faveur de la Bulle détermina M. Louail à y renoncer. Il crut que Dieu ne demandoit plus de lui de s'engager auprès d'aucune personne élevée en dignité dans l'Eglise. Il resta dans sa retraite qu'il s'étoit déja formée sur la Paroisse de saint Etienne du Mont, depuis la mort de M. l'Abbé de Louvois.

Ses grandes vertus.

Sa droiture & sa candeur lui avoient attiré beaucoup d'amis, ausquels il étoit toujours prêt à rendre service. Prêtre vraiment digne d'offrir à Dieu l'hostie sans tache, il joignoit à l'innocence des mœurs & à une piété tendre un vif amour pour la vérité. Il lui rendit témoignage des premiers en toute occasion, lorsqu'il fut question de la Bulle *Unigenitus* soit par l'Appel, soit par le renouvellement d'Appel au Concile général. Il employa toujours sa bourse & son crédit pour secourir



Digitized by Google

ceux qui souffroient pour la vérité, & les sût dédomager des sacrifices qu'ils avoient fait par leur fidélité inviolable.

Son amour pour les pauvres.

Tout son tems sur la Paroisse de saint Etienne étoit partagé entre l'étude, la priere & le soin des pauvres qu'il aimoit très tendrement. Il les secouroit avec un zéle infatigable dans les besoins de l'ame, par des instructions proportionnées à leur état, & dans les besoins du corps par des charités, qui paroissoient quelquefois aller au delà de ses facultés. Ceux qui vouloient se donner à Dieu, trouvoient dans ses lumieres & sa charité un guide expérimenté qui dans la direction des ames conduisoit dans les voies sures du salut.

Sa mort.

Etant tombé malade au mois de Fevrier, consumé de fatigues & chargé de bonnes œuvres, il demanda les Sacremens. Mais avant de recevoir le saint Viatique, il renouvella son Appel au futur Concile & tous les actes qu'il avoit faits en conséquence. Il s'endormit ensuite du sommeil des justes le troisiéme jour de Mars 1724. Son corps repose à saint Etienne du Mont.

Entr'autres Ouvrages dont on le croit Auteur, c'est lui qui a fait la premiere Partie, pour les deux tiers, de l'histoire de la Constitution *Unigenitus* imprimée depuis sa mort, & l'histoire abrégée du Jansénisme, avec Mademoiselle de Joncoux qui a traduit Vendrok.

Voyez le suplement du Necrologe de Port-Royal, à l'article de M. Louail ; ce même article dans le supplément de Moreri en 1725, & l'histoire de la Constitution troisiéme partie §. LXXXIX.

Apocal. 2. 25.

PRATIQUE. *Gardez bien*, dit J. C. dans l'Apocalypse, *ce que vous avez, jusqu'à ce que*

Digitized by Google

*je vienne.* Tenons-nous-en aux anciennes vérités ; l'Eglise n'en connoît point de nouvelles. La foi est immuable : celle qui a été annoncée dès le commencement, & sur laquelle l'Eglise a été fondée sera toujours la même, jusqu'à ce que l'Auteur de la foi paroisse.

PRIERE. Voilà notre devoir, Seigneur : c'est votre Esprit qui nous l'a fait connoître : & c'est de cet Esprit même que nous attendons la grace de l'accomplir.

---

## LE RE'VE'REND PERE

# DE LESPINASSE,

### Prêtre de l'Oraroire.

LE REVEREND PERE DE LESPINASSE, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, étoit connu par son grand talent pour les Missions. Il s'attachoit principalement à en faire usage dans les petits Bourgs & à la campagne. Par ce choix tout apostolique, qui le rendoit conforme à Jesus-Christ, qui dit lui-même de sa Mission, que *le Seigneur l'a envoyé annoncer l'Evangile aux pauvres*, il en éprouvoit les fatigues & les incommodités. Usant de la plus simple nourriture telle que du pain & du fromage, comme les Païsans, il couchoit souvent, après les travaux du Ministere, sur la paille dans une grange. Il avoit la politesse qu'il tenoit de sa premiére éducation, & l'humilité qu'il avoit unie au caractére Sacerdotal. Le Corps dont il a été jusqu'à la

Mort en 1724 le 9 Avril.

Ses vertus.

Luc 4. 17.

vieillesse, est seul en état de fournir bien d'autres preuves de son mérite singulier.

Sa maladie.

Il étoit Appellant avec grande connoissance de cause, & avoit au dedans & au dehors de la Congrégation la réputation d'un saint. Deux jours avant sa mort il pria son neveu de voir ce qui lui restoit d'argent pour le distribuer aux pauvres, disant qu'il vouloit mourir sans avoir le dernier soû. Il ne s'y trouva que dix livres, outre vingt cinq livres que son fermier lui aporta le même jour. Il étoit tombé malade chez ce neuveu dans son Château de Pebeyre en Limousin, Diocèse de Tulles. Le Curé de saint Perdoux sa Paroisse, son Confesseur, fut appellé pour l'entendre; il le fit & lui administra les derniers Sacremens.

Ce Curé étoit un Constitutionaire, tout dévoué aux Jésuites. Ces Peres l'avoient souvent allarmé sur les sentimens de son pénitent. A leur sollicitation il avoit tiré cinq ou six mois auparavant une Déclaration du Pere de Lespinasse, portant qu'il condamnoit toutes les erreurs que l'Eglise avoit condamnées, & croyoit toutes les vérités qu'elle avoit reçues. Mais il n'avoit montré à personne cet Acte, dont les Jésuites n'auroient pas été gens à se contenter.

Tentatives pour le séduire.

Dans le tems de la maladie il avoit en main une révocation d'Appel toute dressée par les Jésuites, à dessein de la faire signer au Pere de Lespinasse, après lui avoir énergiquement déclaré que sans cette condition il ne pouvoit l'absourdre. Le Curé y étoit tout résolu: il fut même apuié dans ses vues par un Cordelier qui passa par Pebeyre, & qu'on y retint pour assister le malade, quand le Curé ne pouvoit s'y trouver.

Digitized by Google

Ils s'en ouvrirent à M. de Pebeyre neveu de l'Oratorien : ils vont à diverses reprises voir le malade, ayant à chaque fois comme sur les levres la proposition à lui faire ; mais dès qu'ils l'approchent, ils sont l'un & l'autre si édifiés, si saisis des sentimens de piété du malade, qui continuellement avoit un Crucifix collé sur sa bouche, qu'ils n'osoient jamais lui parler de rétractation d'Appel. Ces tentatives des séducteurs & ce puissant exorcisme du moribond durerent les huit jours de sa maladie, qui se termina par sa mort le Dimanche des Rameaux 9 Avril 1724. Charmant spectacle.

Dès qu'il eut rendu l'esprit, les voilà l'un & l'autre à se répandre en éloges. *Il n'a pas besoin de priéres*, dit le Cordelier de bonne foi. *Que l'on dise ce qu'on voudra de la Constitution*, reprit le Curé avec candeur, *le Pere de Lespinasse est un Saint.* M. de Pebeyre vouloit le faire enterrer dans la Chapelle de son Château ; mais il se rendit aux instances du Curé de S. Perdoux, qui le revendiqua pour son Eglise, parce qu'il regardoit ce dépôt comme une précieuse relique ; & même pour ôter aux mal-intentionnés tout prétexte de publier qu'on lui auroit refusé la sépulture dans l'Eglise Paroissiale. Eloge du défunt.

Voyez l'Histoire de la Constitution, 3e. Partie, 8e. Section §. XC. p. 75.

Pratique. L'amour des commodités de la vie est un grand obstacle à l'œuvre de Dieu dans un Missionnaire & un Ministre de l'Evangile, parce que les pauvres, qui ne les peuvent donner, sont ceux avec qui il a plus à faire pour le salut ; & que les riches, qui ont toutes leurs aises, sont plus capables d'en inspirer la cupidité aux Ministres, que les Ministres de les en détacher.

Priere. Donnez à votre Eglise, Seigneur, des Ministres dont la vie soutienne la parole qu'ils annoncent ; qui aiment & pratiquent la pauvreté avec les pauvres, pour acquérir les biens éternels dans leur compagnie.

---

# M. DE LANGLE,

## Evêque de Boulogne.

Mort en 1724 le 12 Avril.

Messire Pierre de Langle, Evêque de Boulogne sur mer en Picardie, étoit d'une famille distinguée dans la ville d'Evreux en Normandie. Il fit ses premiéres études dans cette ville, & les acheva à Paris. Il y entra dans la Maison & Societé de Navarre, où il eut pour confrere le célébre Bénigne Bossuet, depuis Evêque de Meaux, avec qui il fût toujours uni d'une étroite amitié; liaison qui, faisant l'éloge de son mérite, lui fut extrêmement utile. Il prit le bonnet de Docteur en 1670. Ce fut M. Bossuet, si bon connoisseur, qui l'attira à la Cour, & le fit choisir pour Précepteur de M. le Comte de Toulouse : ce Prince son éléve ne fit pas peu d'honneur aux soins de son excellent Maître. M. de Langle, plein de piété & de lumiéres, brilla par sa vertu & par ses talens à la Cour, où elle fut respectée, & il n'a point cessé de recevoir des marques de la bonté & de l'estime du feu Roi Louis XIV. jusqu'à l'affaire de la Constitution *Unigenitus*.

Sa liaison avec le grand Bossuet.

Il devient Evêque.

Avant son élévation à l'Episcopat, il avoit exercé pendant plus de vingt ans à Evreux successivement les fonctions de Pénitencier,

d'Official & de Grand-Vicaire, après la mort de son oncle & de son parrain Jacques de Langle, mort en 1678, dont le canonicat lui fut donné sous l'Episcopat de M. de Maupas. Il fut Agent du Clergé à la place de M. Colbert de Croissy, si connu sous le titre d'Evêque de Montpellier, & en 1698, ayant été nommé Evêque de Boulogne, il fut sacré le 14 de Décembre de la même année, jour de S. Folquin, Evêque de Terouanne, dont l'Evêché de Boulogne est une portion & un démembrement.

Ses travaux apostoliques.

Les premiéres années de son Episcopat se passérent dans des travaux incroyables. Il ne se couchoit qu'à une heure après minuit, & quelquefois plus tard, & se levoit dès les quatre heures. Il entroit dans tous les détails, & dans tous les besoins de son Diocèse, voulant tout connoître par lui-même. Infatigable dans ses visites pastorales, il ne manquoit jamais de catéchiser durant plusieurs heures les peuples qui venoient en foule pour être confirmés; au moyen de quoi il jugeoit du travail & des talens des Curés pour l'instruction de leurs ouailles.

Les personnes les plus robustes, associées à ses visites, ne pouvoient suivre l'ardeur de son zéle. On l'a vu jusqu'à trois ou quatre heures après-midi catéchiser, & donner le Sacrement de Confirmation, sans qu'il eut encore ni bu ni mangé : quelquefois même il alloit jusqu'au soir sans rien prendre. Sa nourriture ordinaire pendant le jour consistoit dans quelques viandes très-communes, qui ne demandent aucun apprêt, qu'il faisoit porter avec lui. Les Curés qui se mettoient en dépense pour le recevoir avoient la mortifi-

Digitized by Google

cation de ne lui rien voir manger de tout ce qu'ils avoient fait préparer. Il partoit dès les quatre heures du matin, & ne revenoit qu'à huit heures du soir, sans se reposer après le soûper. Il veilloit jusqu'à minuit & une heure pour dresser ses procès-verbaux de visite.

Fruits de ses travaux.

Dès qu'il eut pris connoissance par lui-même de tous les besoins de son Diocèse, il dressa de nouveaux Statuts, il convoqua un Synode général pour les y faire publier. Son zéle, sa vigilance & son application continuelle ne furent pas sans fruit. Bientôt il eut la consolation de voir son Diocèse prendre une nouvelle face; & la discipline & la régularité se renouveller dans le Clergé.

Il inspira une nouvelle ardeur pour les Conférences Ecclésiastiques, moyen infaillible d'entretenir dans le Clergé l'amour de l'étude & de ses devoirs. Les troubles causés par la Bulle, en ayant interrompu l'usage, il alloit faire un nouveau Mandement pour les faire revivre, quand la mort nous l'enleva. Son but étoit d'exciter fortement les Ecclésiastiques à l'étude des Livres saints: & ceux qui auroient plus de capacité, à la lecture des Peres de l'Eglise, & sur-tout de S. Cyprien & de S. Augustin. L'expérience lui avoit fait toucher au doigt quelle abondance de lumiére répandoit dans les jeunes Ecclésiastiques cette sorte d'étude. Il le vit avec joie dans des conférences qu'il fit faire pendant cinq années dans sa Chapelle Episcopale, où il assistoit de tems en tems, pour animer les jeunes gens, & soutenir le bien. A Evreux, il avoit été témoin des grands fruits de celles qu'avoit établies M. de Maupas.

Etudes Ecclésiastiques.

Dans ſon Séminaire, l'un des deux Profeſſeurs n'enſeignoit ſelon ce plan que l'Ecriture-Sainte: au Collége, non-ſeulement les Profeſſeurs de Théologie & de Philoſophie, mais même less Régent d'Humanités commençoient toujours leurs leçons par expliquer quelque trait de l'Ecriture, pour inculquer à la jeuneſſe l'amour de cette parole céleſte. Ce goût ſe communiquoit au peuple, auquel on faiſoit un devoir de lire le ſaint Evangile. C'eſt à quoi exhortoient fortement les Prédicateurs & les Confeſſeurs. Les enfans au Catéchiſme récitoient les Epîtres & les Evangiles. Pour en faciliter la lecture, le Prélat répandoit dans ſon Diocèſe grand nombre de nouveaux Teſtamens.

Les Monaſtéres des Religieuſes lui doivent le maintien de la diſcipline réguliére qu'elles ont obſervée. Les viſites exactes qu'il y fit dès le commencement de ſon Epiſcopat, les ſtatuts & réglemens qu'il y laiſſa, l'abolition de divers abus qu'il y trouva; ſon attention à entrer dans tous les beſoins, & à répondre même à toutes les lettres qu'il en recevoit, dès qu'elle le méritoient: tout cela, dis-je, contribua beaucoup à faire prendre aux Monaſtéres une nouvelle forme.

S'il en faiſoit tant pour les Religieuſes, il n'avoit garde de négliger les beſoins des Curés & des Eccléſiaſtiques qui le conſultoient. Il ſe donnoit toujours la peine de leur répondre lui-même, & rarement s'en déchargeoit-il ſur ſes Grands-Vicaires. Cette conduite lui attiroit la confiance de ſon Clergé qui l'aimoit & le reſpectoit ſincérement.

Ses grandes aumônes.

En tous tems il ſe montroit le pere des pauvres qu'il ſe faiſoit un devoir indiſpen-

Digitized by Google

ſable d'aſſiſter dans leurs miſéres. En 1709, il vendit ſa vaiſſelle d'argent, & en donna le prix à l'Hôpital de Boulogne & au Séminaire. La plus grande partie de ſes aumônes ſe faiſoit en ſecret, & il tâchoit d'en dérober la connoiſſance autant qu'il le pouvoit: l'averſion pour les louanges l'obligeoit d'en uſer ainſi: redevable de l'exemple, il ſembloit étendre trop le voile, pour couvrir ces bonnes œuvres. Il payoit les penſions des jeunes filles auſquelles il faiſoit donner une éducation chrétienne, & il fit des biens conſidérables à une Communauté qui en prenoit ſoin.

Il donna l'année avant ſa mort à l'Hopital une ſomme de mille écus, & autant à celui de la ville d'Evreux quelques mois après. Par ſon Teſtament il a fait ſes légataires univerſels l'Hopital & le Seminaire de Boulogne, laiſſant ſa Bibliothèque au Collége des Peres de l'Oratoire, qui lui avoient preſque toujours fourni d'excellens Prédicateurs pour les ſtations d'Avent & de Carême.

Quelques ſemaines avant ſa derniere maladie, il avoit donné une ſomme de cent piſtoles pour commencer à aſſiſter ceux qui avoient perdu leurs biens dans l'incendie de la petite Ville de Pernes en Artois. Il devoit immédiatement après Pâques aller lui-même ſur les lieux pour conſoler ce pauvre peuple, & lui procurer de nouveaux ſoulagemens. Des Religieux Mendians ſoulevés contre lui ont reçu de lui par une main étrangere une rente annuelle, dont ils ignoroient la ſource, juſqu'à ce que la mort l'ait fait tarir. C'étoit litterallement pratiquer l'Evangile vis-à-vis de ſes ennemis. Recevoit-il quelque argent, il

Digitized by Google

ne restoit pas long-tems entre ses mains : soit par lui-même, soit par autrui il faisoit de très-grandes charités.

Amateur des Pauvres, il ne l'étoit pas moins de la pauvreté. Ses meubles, son lit, son équipage, ses Domestiques, rien n'attiroit les regards, sinon que tout étoit simple & modeste. On trouvoit même que ses Domestiques auroient pû être vêtus plus décemment. Il ne se traitoit pas mieux que les autres : on peut dire qu'il observoit à la lettre le *Vilem suppellectilem* du Canon du quatriéme Concile de Cartage : ses habits étoient recousus, & avoient des piéces en divers endroits. On aura peine à croire que, quand il est mort, il se servit encore de ceux qu'il fit faire lorsqu'il fut fait Evêque vingt-six ans auparavant. Sa Garde-Robe faisoit elle seule son éloge sur l'article de la pauvreté. Son amour pour la pauvreté.

Dans un voyage qu'il fit à Reims pour une Assemblée Provinciale, son Secretaire, qui le vit habillé d'une maniere à lui faire quelque peine, ne pût s'empêcher de lui dire, en regardant ses bas pleins de coutures & son chapeau fort usé, que sans donner dans le faste il pouvoit en avoir de meilleurs. » Nous » ne devons point être glorieux, répondit » le Prélat : je sçai que j'ai de quoi m'habiller » proprement : mais il faut imiter la pau- » vreté de Jesus-Christ en quelque chose. »

Dans une autre occasion étant en Carosse avec un Evêque qu'il aimoit tendrement, il s'aperçut que ce Prélat avoit un manteau doublé d'un fort beau velours rouge. M. de Boulogne, voulant lui en faire un petit reproche, affecta de s'éloigner de lui, en se serrant : » *J'apprehende*, lui dit-il, *Monseigneur, de gâter votre manteau.* Avis charitable.

Digitized by Google

Il avoit dit aussi plusieurs fois que si le Roi lui avoit fait l'honneur de l'inviter pour la cérémonie de son Sacre, il y auroit été dans le même équipage qu'il avoit & dans les mêmes habits. Il savoit mieux que personne en quoi consistoit la grandeur d'un Evêque, & qu'elle n'emprunte rien de l'éclat qui sert à relever les grandeurs de la terre.

Condescendance pastorale.

Il soutenoit sa dignité, quand il le falloit, mais jamais aux dépends des maximes de l'Evangile. Un Gentil-homme distingué de son Diocèse, de qui le Prélat avoit cru avoir lieu de se plainde sur des récits infidéles qu'on lui avoit faits, & qui prétendoit de son côté avoir droit de se plaindre du Prélat, ne pouvoit gagner sur lui-même de faire la premiere démarche, & de venir voir son Evêque. M. de Boulogne informé de sa délicatesse, l'alla voir dès le lendemain, & lui demanda son amitié en des termes qui attendrirent tellement ce Gentil-homme d'un cœur excellent & de beaucoup de mérite, qu'il se vit forcé d'avouer à sa confusion que son Evêque ne pouvoit choisir de moyen plus propre à le ramener, & à lui faire sentir le tort qu'il avoit eu de s'être privé si long-tems de l'honneur & du plaisir de le voir. Depuis ce tems ce Gentil-homme est demeuré inviolablement attaché à M. de Boulogne, & il n'a cessé de publier par tout la maniere si chrétienne, dont il en avoit usé envers lui.

Sa conduite particuliére.

Jamais homme ne s'en fit moins accroire. Sa conversation étoit aisée, & n'avoit rien de gênant. On ne s'appercevoit qu'il étoit Evêque, que parce qu'il ne sortoit rien de lui qui ne fût Episcopal. Ses discours, ses actions, sa conduite, tout étoit dans l'ordre. Il avoit eu

Digitized by Google

dès ſa jeuneſſe des mœurs pures & innocentes, dont il ne s'eſt jamais démenti. Tout jeu étoit interdit dans ſa Maiſon Epiſcopale. Il ne recevoit jamais d'aſſemblées de Dames, & n'en vouloit point voir qu'en viſites très-ſérieuſes & peu fréquentes; & s'il donnoit à manger à quelques-unes, c'étoit dans des occaſions très-rares, & uniquement quand il étoit obligé de loger quelque Dames de conſidération. Les années ſe paſſoient ſans que cela arrivât une ſeule fois. S'il apprenoit que quelqu'un de ſes Domeſtiques ſe dérangeât, il étoit renvoyé ſur le champ. Tous les ſoirs il ſe trouvoit à la priere publique. On la leur faiſoit tous les matins, & le Catechiſme deux fois par ſemaine.

Sa conſcience délicate.

Sa foi paroiſſoit d'une maniére ſenſible, quand il prioit : il le faiſoit toujours avec un recueillement intérieur & un air pénétré de la grandeur de celui qu'il ſervoit. Il aimoit ſon devoir, & préféroit ſes obligations à toutes choſes. Il avoit le cœur droit & la conſcience ſi délicate, que dès qu'il la croyoit intérreſſée rien n'étoit capable de lui faire aller contre ce qu'elle lui dictoit. C'eſt une louange que ſes propres ennemis lui ont rendue après ſa mort. *Il n'a jamais refuſé*, diſoient ils, *que ce qu'il a cru que ſa conſcience ne lui permettoit pas d'accorder.*

Il avoit pour maxime de ne point donner de Bénéfices à ceux qui les demandoient pour eux-mêmes. S'il ſçavoit qu'ils le fiſſent ſolliciter, ils étoienr exclus ſur le champ. Toutes les Puiſſances de la terre ne l'auroient jamais pû obliger à donner un Bénéfice à un homme qu'il en croyoit indigne. Il vouloit être abſolument indépendant dans les fonctions de ſon

Miniſtére, & ne recevoit la loi que de celui à qui il étoit obligé d'en rendre compte.

Ses ſoins à s'inſtruire des vérités.

Toute l'Egliſe a été témoin de ſon grand amour pour la vérité. Il l'aimoit en effet ſincérement & ardemment. Lorſque les conteſtations au ſujet de la Bulle *Unigenitus* commencérent à s'échauffer, il crut qu'il n'avoit point de devoir plus important que d'approfondir les matiéres qui y étoient traitées, ou qui y avoient rapport. Il ne négligea aucun moyen de s'inſtruire, perſuadé qu'il ne ſavoit pas tout, & qu'il pouvoit encore apprendre à l'âge de ſeptuagenaire; il conſulta, il examina, il diſcuta les matiéres avec un ſoin & une application des plus grandes. S'il avoit quelques ſentimens qui ne fuſſent pas conformes à la vérité, il les ſoutenoit tant qu'il croioit qu'il n'avoit pas tort; mais dès qu'une fois elle ſe montroit, il ſe rendoit avec la docilité d'un enfant, & l'embraſſoit de tout ſon cœur. Ce qui étoit d'autant plus admirable en lui, que ſon inclination le portoit à être attaché à ſes ſentimens.

Sa foi vive en Dieu.

Il évitoit avec ſoin tout ce qui auroit pu affoiblir en lui cet amour de la vérité. Quelquefois on s'étonnoit, que dans les traverſes qui lui arrivoient, il n'avoit pas recours aux perſonnes de la premiére conſidération, dont il auroit pu employer le crédit & l'autorité pour ſe défendre; mais la crainte de les acheter par quelque affoibliſſement, qu'on auroit mis pour prix de ce qu'il auroit obtenu en partie, faiſoit qu'il aimoit mieux ſe paſſer de tout appui humain, pour n'attendre de ſecours que de Dieu ſeul. C'eſt dans cette vue qu'il avoit renoncé à demander aucune grace pour l'avancement de Meſſieurs ſes neveux.

Digitized by Google

Parce qu'il aimoit la vérité, il aimoit l'Eglise, qui en est la colonne & l'appui ; ses maux étoient les siens, ses victoires faisoient sa joie. Insensible à tout, il n'étoit touché que des intérêts de cette Mere commune des fidéles. S'il trouvoit un Ecclésiastique froid sur les maux de l'Eglise, il ne pouvoit le souffrir ; mais il n'avoit pas de plus grande consolation, que quand il voyoit qu'on étoit touché comme lui, & qu'on avoit quelque ardeur pour la vérité.

L'intrépidité avec laquelle il en prit la défense, lui mérita la disgrace de la Cour jusqu'à trois fois au moins, par des ordres de rélégation dans son Diocèse : 1°. pour s'être uni avec M. le Cardinal de Noailles & d'autres Evêques en 1714. sous Louis XIV. 2°. Après la publication de l'Appel en 1717. Et enfin en 1720, pour s'être opposé au malheureux accommodement du Cardinal de Noailles, qui n'en recueillit que honte & de nouveaux chagrins. M. de Langle eut d'assez grands maux à souffrir dans son Diocèse par le soulévement des esprits mutins ; mais la consolation qu'il trouvoit en Jesus-Christ fut beaucoup plus grande. Ses dêmarches pour la vérité.

S. Grégoire de Nazianze dit souvent au sujet des fureurs de l'Arianisme, qu'après avoir apporté à Constantinople, dont on l'avoit fait Evêque, le riche présent de la vraie foi, le peuple ne lui avoit rendu que des pierres. Seulement il se plaint qu'on les a mal adressées, parce qu'il n'a été blessé qu'à des endroits dont les blessures n'étoient pas mortelles. » Des femmes, dit-il en un autre lieu, » remarquables par la bassesse de leur naissance, foulant aux pieds, à la honte de

» tout le genre humain, la pudeur ordinaire » de leur sexe, alloient en triomphe au mi» lieu de la ville, comme si elles eussent vou» lu insulter à la nature: leurs mains étoient » armées de pierres au lieu de boucliers: leurs » yeux ne respiroient que le carnage, & leurs » regards que l'impudence. » Voilà ce que la séduction inspiroit à des Chrétiens.

Telle fut la position où se trouva dans ses visites en 1720 M. de Boulogne. Il eut sujet de prendre le langage du saint Docteur de l'Eglise Grecque. Au 21 Août ayant indiqué celle de la Paroisse de Quernes en Artois, il part le matin d'une Abbaye à deux lieues. A son entrée dans le village, il apperçoit une centaine de femmes & filles armées de pierres, de bâtons & de fourches, pour l'empécher d'entrer dans l'Eglise. Pour les calmer il leur parle avec douceur, mais en vain: celles qui furent à portée de l'entendre se plaignoient avec fierté: » Comment, disoient-elles, on nous envoye un » gueux de Curé, un parpaillot, un héréti» que, un damné, un Jansénifte, &c. Non, » dit le Prélat, il n'est pas ce que vous di» tet. Allez, lui répliquoient-elles, vous l'ê» tes vous-même. »

Il court risque de la vie.

A ce cri de guerre, elles se mettent en devoir de l'assommer à coups de pierres; sans les gens de M. de Boulogne, qui les empêchoient d'approcher, on auroit vu du tragique. Plusieurs devenues maîtresses du cimetière, en détachent du mur les pierres, & parmi les juremens mêlés d'injures atroces, elles les lancent contre le Prélat. M. de Boulogne dont le caractére n'étoit pas timide, à la vue de son Aumônier frappé dans les reins d'un coup

Digitized by Google

de pierre, bat en retraite, pour ne pas augmenter le désordre. Leur fureur ne s'en irrite pas moins: elles le poursuivent près d'une lieue à coups de pierres & de bâtons. Presque tous ses domestiques en sont atteints; son valet de chambre est notablement blessé au bras, la litiére du Prélat enfoncée: il ne fut épargné que par le courage de ceux de sa suite à éloigner ces femmes des portiéres: Insulte bien concertée, en ce qu'on ne vit que des femmes & des filles dans cet acte d'hostilité. On vit seulement aux maisons & au coin des haies quelques hommes, avec des instrumens en main, prêts à venir au secours, en cas de résistance des gens du Prélat. Précaution inutile, on ne venoit pas pour cela.

M. de Boulogne, prêt à faire sa visite pour le même sujet, dans la Paroisse de Reci, dont les Habitans refusoient le Curé comme ceux de Quernes, apprit qu'on l'y attendoit avec le même appareil de guerre: ainsi il retourna à l'Abbaye dont il étoit parti le matin. Ce fut-là qu'il apprit que les Habitans de Quernes, comme des furieux étoient entrés dans l'Eglise, tandis que le Curé célébroit la Messe: que le Curé n'avoit pu se tirer de leurs mains qu'en abregeant le sacrifice, consommant les deux espéces, jettant sa Chasuble dans la Sacristie, & s'enfuiant dans sa maison avec le reste des ornemens. Loin d'y être en sûreté, il fut obligé de s'enfuir par une porte de derriére, toujours poursuivi par ses Paroissiens pendant près d'une lieue. Cette scéne n'étoit pas la seule essuiée par le Curé: plusieurs fois il avoit été outragé, chassé par ses Paroissiens.

Fureur des Schismatiques.

Ceux-ci eurent pour apologiste M. Languet alors Evêque de Soissons.

M. de Boulogne n'employa contr'eux que les armes spirituelles d'une Instruction autant paternelle que Pastorale. Elle eut moins d'effet qu'une compagnie de Grenadiers, envoyée par M. le Régent Duc d'Orléans, pour réduire ces forcenés, qui implorérent avec un grand repentir la protection du Prélat. Il les reçut charitablement, & apprit d'eux d'où leur venoit cet esprit de fanatisme. Ils répondirent avec simplicité que c'étoit *des Jesuites & des Capucins* de la Ville d'Aire, aussi-bien que des *Freres Quêteurs* qui viennent dans leurs Paroisses. Aveux constatés par le Procès-Verbal qui en fut dressé & imprimé. Les esprits étant appaisés, M. de Boulogne obtint la délivrance de cette garnison de Soldats.

Conduite des Moines.

Après cette mine sourde des Religieux révoltés, ils eurent le crédit de faire écrire M. de la Vrilliere à M. de Langle, qu'il eut à accorder les pouvoirs de prêcher & de confesser aux Minimes & aux Capucins de la Ville de Calais, & qu'en cas de refus, le Curé de cette Ville Réappellant auroit une Lettre de Cachet; M. Caton le Curé fut en effet éxilé à Soissons; mais étant mort en chemin à Paris le 11. Mars 1721, il se trouva à l'enterrement du Confesseur de Jesus-Christ plus de deux cens Ecclésiastiques en surplis, & un plus grand nombre en manteau long.

L'année suivante on parla d'un Concile Provincial de la Métropole de Reims contre M. de Boulogne, & M. l'Evêque de Senlis d'alors prit la hardiesse de le proposer au Cardinal du Bois, devenu Ministre: Celui-ci du ton plus que militaire qu'on lui connoissoit, lui

Digitized by Google

lui dit : » De qui me parlez-vous-là ? M. de » Boulogne eſt un Prélat reſpectable par ſon » âge, & vous n'êtes qu'un jeune homme en » comparaiſon : il eſt ſçavant & vous un igno- » rant : il eſt homme de bien, & vous n'êtes » qu'un. . . . . . »

Cependant en 1723 le nouvel Archevêque de Reims, M. de Guemené Rohan, ne craignit point d'entrer en lice, tout jeune qu'il étoit, contre ce vénérable Vieillard, en prenant fait & cauſe pour les Moines interdits. Il n'en retira au tribunal du public que la confuſion d'avoir des réponſes humiliantes du plus ancien Evêque de ſa Métropole. Le Concile Provincial dont il ne craignit pas de le menacer, auroit ſervi de modéle au Brigandage d'Embrun, ſi l'on n'avoit pas eu d'égard aux incommodités & à la caducité de l'âge du Prélat. Menaces d'un Concile Provincial.

Plus occupé de la grandeur des jugemens de Dieu que de celui des hommes, il appréhendoit que tandis que les gens de bien le louoient pour une partie du bien qu'ils lui voyoient faire, il ne fut puni de Dieu pour celui qu'il ne faiſoit pas, quoiqu'il n'y eut peut-être pas d'Evêque qui eut moins de vuide dans ſa vie. Souvent il pleuroit dans cette vue terrible. Il entra dans le Carême avec cette vive crainte. Aux repréſentations de ſes Grands-Vicaires, qu'il auroit dû ſe ménager davantage, il leur répondoit : » Plus je ſuis près de paroître de- » vant Dieu, plus je dois m'y préparer par la » pénitence & l'expiation de mes fautes. Mais » Monſeigneur, lui diſoit-on, vous pourriez, » ſans bleſſer votre conſcience, avoir plus » d'égards à nos déſirs. Eh bien, repliquoit- Son eſprit de pénitence.



Digitized by Google

» il, je mangerai donc ſeul déſormais dans
» ma chambre. »

Etant ſujet à des ardeurs d'urine, on ne pût obtenir que dans le Carême il fit uſage du Thé, quoique néceſſaire. Féves, lentilles, moruë, un peu de ris ou de bouillie, ce furent là ſes ſeuls mets. Il écrivoit continuellement, ſe couchoit très tard, ſe levoit de grand matin, ne ſe mettoit à table qu'à une heure. Sans ce travail accablant d'affaires, auſquelles il vouloit faire face, peut-être auroit-il fini la carriére du Carême; mais ſon ſang s'échauffa, & il fût attaqué d'une fiévre continue.

Sa maladie.

Dès que ſa maladie parut dangereuſe, il ſe prépara à la mort par une revue générale de toute ſa vie, après laquelle il reçut ſes derniers Sacremens en préſence de ſon Chapitre, le Dimanche des Rameaux 9 Avril au matin. Il marqua le déſir qu'il avoit de parler en cette occaſion, pour faire connoître ſes ſentimens; mais n'ayant pas la force de ſe faire entendre, il chargea le Supérieur du Séminaire ſon Confeſſeur, de le faire pour lui, & en avertit lui-même les Chanoines lorſqu'ils furent entrés.

Le Supérieur les aſſura donc d'abord de l'affection du Prélat, & du déſir qu'il avoit toujours eu de vivre en paix avec eux, ajoutant que s'il s'étoit paſſé quelque choſe de ſa part qui fut contraire à ces ſentimens, il déſiroit qu'il fut oublié, & que c'étoit pour lui une véritable conſolation de pouvoir mourir entre les bras de ſes freres. Puis il dit: » Mon-

Il renouvelle ſon Appel.

» ſeigneur m'a auſſi déclaré, Meſſieurs, qu'ayant
» toujours été attaché à la foi de l'Egliſe
» Catholique, Apoſtolique & Romaine, il

» veut mourir comme il a vêcu, dans cette » même foi : que c'est pour cela qu'il se croit » obligé de renouveller en ce moment l'Ap» pel qu'il a interjetté de la Constitution *Uni*» *genitus*, au souverain tribunal de l'Eglise » universelle. »

M. Mallet Archidiacre, qui étoit à la tête du Chapitre en l'absence du Doyen, s'approcha alors du lit du Prélat, & lui dit que la Compagnie l'avoit chargé de lui témoigner les sentimens de respect & de vénération qu'elle avoit toujours eu, & qu'elle ne cesseroit d'avoir pour lui : qu'ils avoient toujours désiré de lui en donner des marques : que cependant s'il s'étoit passé des choses de leur part qui lui eussent fait de la peine, ils venoient en présence de Jesus-Christ lui en faire excuse ; qu'ils étoient très-touchés de l'état où il étoit : qu'ils y prenoient toute la part possible. Puis il ajouta : » A l'égard de votre Appel, vous » sçavez Monseigneur, que nous y avons » adhéré sur le champ. Depuis ce tems nous » y avons persisté, & nous espérons que Dieu » nous fera la grace d'y persévérer à l'avenir. » Nous n'avons point d'autre doctrine que la » vôtre, & nous n'en aurons jamais d'autre. »

Les derniers Sacremens.

M. de Boulogne reçut après cela l'Extrême-Onction & le saint Viatique dans de grands sentimens de piété. On ordonna des Prieres publiques dans la Cathédrale & dans les autres Eglises, & l'empressement du peuple fit voir dans cette occasion combien le Prélat étoit respecté & aimé dans la Ville Episcopale. Aussi-tôt après les Sacremens reçus, M. de Boulogne envoya un de ses Grands-Vicaires témoigner à l'Archidiacre combien il étoit satisfait de sa conduite & de celle du Chapitre.



Digitized by Google

L'Archidiacre l'assura que Messieurs du Chapitre lui avoient sû bon gré de tout ce qu'il avoit dit, & le lui avoient témoigné au retour de la cérémonie.

Cependant on eut quelque espérance le Lundi & une partie du Mardi; mais elle s'évanouit sur le soir; & on ne pensa plus qu'à préparer le Prélat à la mort par les priéres de l'Agonie, & par la récitation des Pseaumes sur lesquels on faisoit des réfléxions conformes à son état. Il conserva jusqu'à la fin une pleine connoissance, & fit toujours paroître les grands sentimens de religion dont il étoit rempli. Il rendit ainsi son ame à Dieu le Mercredi-Saint 12 Avril, à quatre heures du matin en 1724, âgé de 80 ans un mois.

Sa mort.

Dès qu'on eut appris sa mort par le son des cloches, la consternation devint universelle, & chacun crut perdre en lui un pere plein de tendresse & de charité. Le corps ayant été exposé à midi dans la Chapelle de l'Evêché, tout le peuple de la ville & des environs accourut en foule pour lui rendre ses derniers devoirs. Tous se mettoient en priéres; plusieurs fondoient en larmes: la plus grande partie lui baisoient les pieds qu'on avoit laissés à nud: d'autres faisoient toucher à son corps des Chapelets & des Livres: quelques-uns l'invoquoient déja comme un Saint.

Regardé comme un Saint.

On remarqua une femme du peuple, qui avoua qu'elle avoit dit du mal du saint Prélat, en répétant ce qu'on lui avoit dit, qu'il étoit hérétique. Elle ajouta qu'elle n'en croioit plus rien, qu'elle en demandoit pardon, & qu'elle regardoit son Evêque comme un Saint. En général ceux qui lui avoient été opppofés pendant sa vie, ne cessoient d en dire du bien.

Digitized by Google

M. de Boulogne avoit ordonné qu'il n'y auroit à son enterrement, ni tenture de deuil, ni Chapelle ardente, mais seulement une douzaine de cierge, & autant de flambeaux. Ce fut aussi toute la pompe funébre qu'on lui fit. Mais les regrets & les larmes de son peuple y suppléérent avantageusement. La cérémonie se fit le Jeudi-Saint au matin; & on célébra, le corps présent, la Messe du jour en ornemens blancs.

Traits de la Providence.

En se rappellant les traverses qu'il avoit essuyées depuis la Constitution, on lui appliqua sans peine l'Intiroïte de cette Messe: *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini nostri Jesu Christi, &c.* » Pour nous, nous n'avons » qu'à nous glorifier dans la croix de notre Sei» gneur Jesus-Christ: » comme à son Clergé & à son peuple, les derniéres paroles de l'Evangile: *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita & vos faciatis.* » Je » vous ai donné l'exemple, afin que ce que je » vous ai fait, vous le fassiez aussi vous-au» tres. »

Il voulut être enterré à la porte de son Eglise, à l'exemple de M. Perrochel l'un de ses Prédécesseurs, dont la mémoire est en grande vénération dans le Diocèse, & encore à l'exemple du saint Evêque de Pamiers, M. de Caulet. On a été long-tems à aller prier à son tombeau, & à l'invoquer comme un Saint.

A cette opinion publique, en faveur de M. de Langle, feu M. Sabbatier ce dévot Sulpicien & Ultramontain outré, opposoit son affreuse décision sur le sort éternel de son pieux confrere, dont il avoit été l'ennemi. Il écrivit à M. Bonnet Général des Lazaristes

pour se plaindre de ce qu'un de la Congrégation avoit assisté M. de Boulogne à la mort, & ne l'avoit point quitté, jusqu'à ce qu'*il eut rendu son ame à tous les Diables*. Ce furent ses termes. M. d'Amiens vouloit parler du Supérieur du Séminaire de Boulogne, M. Cusson, Confesseur du Prélat défunt. Ailleurs il avoit dit : » Son bourreau de Confesseur » ne l'a point quitté, qu'il ne l'ait conduit » jusqu'aux portes de l'enfer, pour le livrer » entre les mains du Diable. »

En conséquence de ces déclamations, ce Supérieur fut ôté du Séminaire de Boulogne par son Général, & envoyé fort loin ; mais il n'a pas persévéré dans les sentimens de son illustre Pénitent, auquel il avoit paru si longtems attaché, par la crainte de l'expulsion de son corps, dont plusieurs furent chassés l'année suivante à cause du refus de recevoir le fatal Décret de la Bulle.

Voyez la Rélation de la vie & de la mort de M. de Langle Evêque de Boulogne, & l'Histoire de la Constitution, 3e. Partie, Section 8, §. XC, pag. 72, &c. & le Supplément de Moréri de 1735, à l'addition du 2e. Tome ; & le Recueil des Lettres de cachet.

Pratique. Ce que Jesus-Christ, Prince des Chrétiens, estime dans un Evêque, n'est point l'éclat de la naissance, le faste, les richesses, l'honneur, la grandeur humaine : mais 1°. les œuvres. Il doit mettre lui-même en pratique ce qu'il enseigne aux autres, autant que son état le comporte. 2. L'amour du travail. Il ne faut pas qu'il ait une dévotion oisive : sa dévotion, c'est de remplir son ministére. 3. La patience jusqu'à être dis-

Digitized by Google

posé à tout souffrir pour Dieu & pour son Eglise. 4. Un zéle ardent pour ne point faire de tréve avec les impies, mais en purger l'Eglise. 5. L'esprit de discernement, & l'application pour prendre garde à ceux qui séduisent les ames : &c.

PRIERE. O Jesus ! le grand Pasteur des brebis, donnez à votre troupeau des Ministres en qui vous mettiez ces dispositions pastorales. Animez-les de votre esprit : embrâsez les de votre zéle : faites-leur imiter votre fidélité.

---

# M. D'ISNARD,

## Chanoine.

Mort en 1724. à la fin de Juin.

Son mérite.

MONSIEUR D'ISNARD, Chanoine de Sallon, petite ville en Provence du Diocèse d'Arles, étoit un homme de condition, fort estimé par sa vertu & son zéle. Plusieurs années avant sa mort, il avoit eu une affaire, où sa patience fut mise à une grande épreuve. Il avoit traduit en Provençal les Pseaumes, qui dans les Eglises Paroissiales se chantent plus communément : il l'avoit fait en faveur des simples du Pays, qui n'entendent pas bien les traductions françoises. Ces Pseaumes avoient été imprimés sous le sceau de l'autorité publique, & dans plusieurs Paroisses on en faisoit usage, mais non dans l'Office public. On en fit un crime à M. d'Isnard, auteur de cette Version Provençale.

Sa prison.

Comme il se trouva sur le territoire du Comtat d'Avignon, voisin de Sallon, on l'arrêta,

& il fut jetté dans les prisons de l'Inquisition de cette ville qui dépend du Pape. Il y demeura un tems considérable, & l'on peut s'imaginer ce que ce saint Prêtre eut à souffrir, sur-tout de la compagnie des personnes détenues en ce lieu pour des sujets qui ne le méritent que trop. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, & à force d'instances que firent ses amis, qu'il en fut enfin delivré.

Fermeté dans son Appel.

Cette épreuve n'eut d'autre effet que d'affermir sa foi, & d'augmenter son courage, à la vue de la Bulle *Unigenitus*. Il en appella au futur Concile général, & rien ne fut capable de lui faire retracter cette démarche. M. de Janson son Archevêque, ayant sçu qu'il étoit dangereusement malade, défendit au Curé de l'Eglise Collégiale de Sallon, de lui administrer les Sacremens, attendu qu'il étoit Appellant fort zélé contre la Bulle. Mais le malade ayant fait signifier trois actes consécutifs, par lesquels il le sommoit de lui apporter les Sacremens, le Curé se rendit après la troisiéme sommation, & administra le malade, qui mourut peu après, ayant mis ce dernier sceau à tous ses témoignages pour la vérité. Sa mort arriva vers la fin de Juin 1724.

Voyez l'Histoire de la Constitution 4e. Partie, 1e. Section, §. III. pag. 23.

Pratique. Voilà comme on voit aujourd'hui des Chrétiens charnels empêcher, sous prétexte de rigorisme, qu'on ne répande la connoissance des vérités chrétiennes. Eh, qu'est-ce cela, sinon empêcher qu'on ne prêche Jesus-Christ? C'a été un crime terrible dans les Prêtres de l'ancienne Loi, ne l'est-il pas davantage dans le ministére de l'Eglise?

Digitized by Google

Le faux zéle, l'ignorance de la loi & de son esprit, l'accusation mal-fondée de nouveauté n'excusérent point les Juifs ; excuseront-ils des Chrétiens ?

PRIERE. Renouvellez, Seigneur, dans nos cœurs l'amour de votre parole sainte, & nous contribuerons, selon les moyens que nous fournit votre Providence, à en répandre de tous côtés la connoissance.

---

MADAME LA MARQUISE DOUAIRIERE

# DE GENLIS.

Morte en 1724. le 20 Juillet.

MADAME MARGUERITE-ELISABETH DE BOUVELLE D'EPPEVELLE, veuve Douairiére de M. le Marquis de Genlis, fut une Marquise illustre par sa piété & l'exemple de ses grandes vertus. M. le Marquis de Genlis l'avoit épousée en secondes nôces, lorsqu'il étoit déja pere de feu M. de Genlis, mort Archevêque d'Embrun en Octobre 1714, fort attaché à la saine doctrine, dont il avoit fait hautement profession toute sa vie. Il l'étoit encore de MM. de Genlis, dont l'un eut pour fille Madame la Maréchale d'Harcourt.

Fruit d'une sainte direction.

Madame la Marquise Douairiére de Genlis s'étoit mise de bonne heure sous la conduite de M. de Senès, lorsqu'il étoit le pere Soannen de l'Oratoire: célébre par ses prédications. Elle y est restée tant que les affaires de l'un & de l'autre l'ont permis, avec une bénédiction de Dieu particuliére sur le ministére de l'un, & sur la fidélité admirable de l'autre, à suivre ses avis évangéliques.



Digitized by Google

Quand il fut passé à l'Evêché de Senès, & hors d'état de continuer à lui servir de conducteur, elle passa sous la direction de M. l'Abbé d'Héricourt Doyen de la Cathédrale de Soissons en Picardie, si connu par sa piété & par son zéle contre la Constitution *Unigenitus*, comme on le voit dans son article historique.

Ses vertus évangéliques.

Cette Dame, sous de tels guides, avoit appris à mener une vie très-chrétienne; & l'esprit de grace & d'onction l'avoit portée à pratiquer une grande retraite avec beaucoup d'austérités. Les maux de l'Eglise la pénétroient vivement, & la vue de ceux que cause la Constitution, répandoit dans son ame des flots d'amertume. C'est-là, selon S. Augustin, avoir autant de part à l'esprit de Dieu, qu'on a d'amour pour cette sainte Epouse.

Dès qu'elle fut veuve, elle pensa sérieusement à se retirer à Port-Royal des Champs; mais par le malheur des tems, où cette sainte maison étoit sous le glaive de la persécution, il lui fut impossible d'exécuter son désir. Forcée de rester dans le monde, elle ne fit que multiplier ses bonnes œuvres. Par compassion pour les pauvres filles de Soissons, elle y fonda une Ecole publique, dont elle fit comme le chef-lieu, pour pouvoir en répandre les Maîtresses dans les campagnes. Elle fonda pour deux d'entr'elles une place dans sa terre de Beaumont. C'est-là qu'uniquement appliquée à la priére, à la lecture, à la méditation des saints Livres, au soulagement des pauvres & des malades, elle se sanctifioit de plus en plus.

Ses pieuses fondations.

Elle parcourut une longue carriére, malgré sa vie pénitente, étant parvenue à l'âge

de soixante & dix-neuf ans. Elle mourut enfin le 20 Juillet 1724 à Beaumont, d'une attaque d'apopléxie dont elle fut frappée, comme elle alloit à l'Eglise pour se confesser, le jour de sainte Margueritte sa Patrône. Pour se conformer à sa volonté, depuis sa mort, sa famille a sollicité & obtenu des Lettres-patentes, pour la confirmation de sa fondation. Sa mémoire est en bénédiction dans tout le Soissonnois. Il n'y a guéres que M. Languet son Evêque & les Sulpiciens qui lui aient refusé le tribut d'éloges dû à son éminente vertu: tant l'ensorcellement de la Bulle obscurcit le bien, & répand dans les yeux des couleurs étrangéres aux plus saints objets.

Pratique. On ne peut dire jusqu'où va le mérite de ceux qui contribuent à l'instruction du prochain, en prenant part à l'entretien des Séminaires, des Ecoles, des Catéchismes, des Missions, des bons Pasteurs & des Ouvriers vraiment évangéliques. Autant qu'un Ouvrier ou Ouvriére se rend utile, & fait de bien à l'Eglise, autant augmente le mérite & la récompense de celui qui l'entretient, le reçoit, & le soutient pour l'amour de Jesus-Christ & de son Eglise.

Priere. Vous avez dit, Seigneur, que *celui qui reçoit le juste, en qualité de juste, recevra la récompense du Juste*; inspirez aux enfans de votre Eglise de faire & de contribuer à cette bonne œuvre, selon les facultés que vous leur en donnerez. Matt. 10. 4



# LE RE'VE'REND PERE ALEXANDRE,

## Docteur Dominicain.

Mort en 1724 le 21 Août.

LE RÉVÉREND PERE NOEL ALEXANDRE, Prêtre, Religieux Dominicain, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, l'un des plus laborieux Auteurs du XVII. siécle, n'âquit à Rouen en Normandie le 19 Janvier 1639, où ayant fait ses études, il entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs, dit populairement Jacobins. Il y fit Profession le 9 Mai 1655 à sa dix-septieme année : époque heureuse pour la grande piété dont ce pieux Religieux a toujours été animé. L'enfance chrétienne dont il puisa les sentimens dans les épreuves du Noviciat, il prit soin de la conserver dans tous les divers âges d'une vie très-longue. C'est là son caractére distinctif, dont ses talens, sa vaste science, sa réputation n'ont jamais altéré l'aimable simplicité.

Caractére de sa piété.

Il vint étudier à Paris au grand Couvent de saint Jacques, où bien-tôt après il enseigna Philosophie & Théologie pendant douze ans. Il fût le *Présenté* de son Ordre dans sa Licence qu'il fit en Sorbonne avec succès, & reçut le Bonnet de Docteur en Théologie de la Faculté de Paris le 21 Fevrier 1675. Il a depuis travaillé continuellement à de grands Ouvrages fort utiles aux Bacheliers de Licence, & fort estimés dans les païs, où ces sortes d'études étoient

Il devient Docteur.

Digitized by Google

encore inconnues. Son premier Ouvrage est celui, où il prouve contre le célébre Docteur M. de Launoi, que la Somme attribuée à saint Thomas d'Aquin est véritablement de lui : *Summa S. Thomæ vindicata* &c. Il le publia à Paris en 1675.

Dès l'année suivante parut le premier volume de sa Théologie positive en latin, où il s'attache à remarquer & à éclaircir dans chaque siécle les principaux points de l'Histoire Ecclésiastique : *Selecta Ecclesiasticæ historiæ capita.* Ce fruit de sa plume féconde est en 26 volumes in-Octavo, dont les quatre derniers ne parurent qu'en 1686. Dès l'année suivante on fit une nouvelle édition de tout l'Ouvrage dans la même forme ; & en 1689, le Pere Alexandre en publia un autre de la même sorte sur l'Ancien Testament ; mais en 1699, il joignit ces deux Ouvrages, & les fit imprimer en huit volumes *in-Folio*, sous ce titre. *Historia Ecclesiastica veteris novique Testamenti*, &c. Il en a été fait une édition semblable en 1713, année fatale de l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, dont ce pieux Docteur fut effrayé : & dont les noires influences, en faisant périr l'étude de la Religion, a fait perdre faveur à des Ouvrages, dont le débit étoit alors encore si rapide.

Ses Ecrits flétris à cause des Maximes de France.

On fit des remarques critiques contre les premiers volumes de son Ouvrage, qui furent supprimées. Dispensé par là d'y répondre, le Pere Alexandre eut depuis une autre affaire plus sensible à son amour pour la vérité. Dans ses Ecrits il avoit soutenu les quatre Articles de l'Assemblée du Clergé en 1682, quelques points de libertés de l'Eglise Gallicane, & enfin les droits de la Régale. La Cour de

Rome jalouse de ses prétentions lui fit éprouver sa disgrace par un Décret exprès d'Innocent XI. donné le 23 Juillet 1684, par lequel on défend de lire ses savans Ouvrages, de les retenir, les imprimer &c. sous peine d'excommunication reservée au Pape. Cette espéce de flétrissure ne servit pas plus à les noircir, que ne l'avoit fait huit ans auparavant un semblable Décret porté pour les mêmes objets, contre la savante édition des œuvres du Pape Saint Leon le Grand, par le Pere Quesnel. L'un & l'autre Ouvrage furent toujours dans une estime générale.

Aussi notre sçavant Religieux n'en continua pas avec moins d'ardeur son entreprise, qu'il n'avoit alors avancée que jusqu'au XIII. siécle. Il l'a fait marcher sur les mêmes principes, dont la Cour de Rome ne devoit pas être plus contente : ce qui lui a fait appliquer cette parole d'un ancien Poëte: *potuit fulmen meruisse secundum.* Pendant le cours de cette suite de volumes, il a fait quelques Dissertations séparées. Il y en a trois sur les œuvres & sur la personne de saint Thomas. Il a eu un demêlé particulier avec le Pere Frassen, Religieux Cordelier, sur la version vulgate de la Bible : & a défendu la Confession sacramentelle contre le Ministre Daillé Protestant.

Suite de ses Ecrits.

La Théologie positive fut suivie d'assez près de la Théologie dogmatique & morale; elle parut en 1694, en 10 volumes in-Octavo, & dès 1698, on en vit une nouvelle édition in Folio à Venise. Mais l'Auteur y ayant joint en 1701 un volume des Paralipomenes, on jugea à propos d'imprimer le tout ensemble, & on vit cette Théologie paroître en 1703, en deux volumes *in-Folio.* L'année précédente

le Pere Alexandre avoit publié des Régles sur la Prédication : *Institutio Concionatorum* &c. où l'on voit son goût, sa piété, & la sagesse de ses avis pour le saint Ministere de la Chaire.

Il écrivit aussi quelques Ouvrages en françois : entr'autres un Abregé de la Foi & de la Morale de l'Eglise, qui parut en 2. volumes in-douze en 1686, & pour la seconde fois deux ans après. M. Jacques Nicolas Colbert Archevêque de Rouen, Prélat zélé pour la saine Doctrine, ayant recommandé en 1696 à ses Curés la lecture de la Théologie dogmatique & morale du Pere Alexandre, il y eut un prétendu Théologien, qui dès la même année entreprit ce Prélat, sous apparence de lui proposer ses difficultés : ce qui engagea le Pere Alexandre à publier en 1697 des éclaircissemens, qui furent suivis de quelques Lettres, ausquelles on croit que ce sçavant Dominicain n'eut point de part. Le Pere Daniel Jésuite, qui n'en étoit pas persuadé, fit paroître successivement neuf Lettres contre lui, ausquelles le Docteur répondit par six Lettres adressées aux Jésuites, & qui parurent toutes dans la même année 1697. Cette dispute auroit eu des suites, si le Roi n'avoit imposé silence aux deux partis. Les Lettres furent réimprimées, mais tronquées à Lyon, où les Jésuites dominent. On en fit en 1698 une édition plus éxacte à Delft.

Démêlé avec les Jésuites.

Le Pere Alexandre attaqué, attaqua à son tour. Des Thèses soutenues par les Jésuites de Lyon en 1697 lui donnérent lieu d'écrire deux Lettres à un Docteur de Sorbonne pour dévoiler leur mauvaise Doctrine. Il publia encore en 1699 à Cologne *l'Apologie des Domini-*

Digitized by Google

*cains Missionnaires de la Chine*, décriés par les Reverends Peres ; en 1700 il fit paroître la *conformité des Cérémonies Chinoises avec l'Idolatrie Grecque & Romaine* ; & il donna encore sept Lettres sur la même matiére, adressées aux Peres Dez & le Comte Jésuites, dont les Memoires furent censurés cette même année par une belle & lumineuse condamnation faite en Sorbonne. C'étoit alors les jours de la gloire & de la grande réputation de cette Faculté.

Que devint-elle, lorsqu'en 1714 ayant M. le Rouge pour Sindic, elle fut vexée par ce chef si connu par ses fourberies, & par ses adhérans Molinistes, autorisés par les ordres de Louis XIV. pour faire recevoir la Bulle *Unigenitus* ? Le 7 & 10 de Mars dans les assemblées de la Faculté le Pere Alexandre n'avoit point été d'avis d'accepter la Bulle : mais dans la conclusion fabriquée par le Sindic, le témoignage du Dominicain énonçoit le contraire. Pour donner couleur à la fausseté, M. l'Abbé de Broglio Agent du Clergé va trouver le Religieux, qui étoit déja aveugle par une double taie sur les yeux, & l'engage de la part du Roi à témoigner par écrit qu'il n'a voulu rien dire dans son avis de contraire à l'obéissance due au Roi, & au respect dû au S. Siége. Le Sindic muni de ce papier avance en pleine Assemblée qu'il est chargé de la rétractation du Pere Alexandre.

Fourberie qu'on lui fait.

Ce Religieux instruit de cette fourberie, envoye à l'Assemblée prochaine du 4 Avril une autre Déclaration par écrit, où il proteste qu'on lui en a imposé ; qu'il persiste toujours dans son premier avis, & qu'il n'a point prétendu se retracter. On en fait la lecture

Digitized by Google

dans l'Assemblée, malgré les oppositions du Sindic & les cris effrayans des partisans de la Bulle. Cette déclaration étoit écrite par une main fidéle & amie, à qui le pieux Docteur l'avoit dictée & ensuite signée de sa main, dont la vraie signature étoit attestée en même-tems par deux Peres de la Maison, comme témoins, les Peres Maison-Neuve & d'Albizzi Docteurs en Théologie.

Mauvaise foi de M. Languet.

Autre mauvaise foi à laquelle il n'étoit point préparé, parceque'elle partoit d'un Evêque. C'est M. Languet, alors Evêque de Soissons, appellé le Coriphée de la Bulle. Ce Prélat dans son premier Avertissement avoit cité l'Histoire Ecclésiastique du sçavant Dominicain, pour autoriser cette Maxime : » L'Eglise » peut condamner absolument & sans restric- » tion une Proposition, quand de deux sens » qu'elle a, l'un est bon & l'autre mauvais, sans » qu'elle soit même obligée d'exprimer la dis- » tinction de ces deux sens, & de fixer au » mauvais la condamnation qu'elle en a faite. »

Désaveu du Docteur, & ses Appels.

Le Pere Alexandre, que son grand âge, ses infirmités, la perte même de sa vue, faisoient absenter des Assemblées de Sorbonne, se fit lire l'Avertissement de M. de Soissons, & s'y voyant cité à contre sens, il écrivit à M. d'Orsanne Official de Paris une Lettre raisonnée, où il désavoue hautement le sentiment qui lui est attribué. » Quelle outrage » fait à l'Eglise ! (s'ecrie t-il) ils osent lui » attribuer un pouvoir, qui la rendroit aussi » capable de proscrire la vérité que de con- » damner l'erreur, aussi ennemie de ce qui est » bon que de ce qui est mauvais, aussi dis- » posée à empoisonner ses enfans, qu'à les » nourrir du pain de vie. »

Digitized by Google

Ce pieux Docteur rappelle ensuite la Dé claration qu'il envoya en Sorbonne en 171 que nous venons de rapporter. Puis il s'expliqu en ces termes sur la Constitution. » Je ne l'a » jamais regardée comme l'ouvrage du Pape, » & je ne douterai jamais qu'elle n'ait été » suggerée à sa Sainteté par les ennemis de tout » bien, qui ont la témérité d'abuser de sa » confiance, pour lui faire renverser, sous » le spécieux prétexte de foudroyer des er- » reurs, les fondemens les plus solides de la Re- » ligion chrétienne, & substituer en leur » place le sistême pernicieux de leurs nouveau- » tés sur la Grace, sur la Morale de Jesus- » Christ, sur la Discipline de l'Eglise, sur les » libertés de ce Royaume, sur l'autorité des » Evêques, sur la tranquillité des Etats, & » sur la sureté des Rois. »

Cette Lettre est du 27 Janvier 1719. Par une autre Lettre du 28 Fevrier, le Pere Alexandre prie M. le Sindic (Hideux Curé des SS. Innocens) de la faire lire en Faculté, & il demande aussi acte de son adhésion aux Appels au futur Concile interjettés par la Faculté. Ces deux Lettres lues dans l'Assemblée du 2 Mars suivant, donnérent occasion d'applaudir & de faire l'éloge de sa grande érudition & de sa piété. C'est pour ces deux qualités qu'il avoit conçu une estime singuliere du Livre des Réfléxions morales du Pere Quesnel. Il étoit dans une admiration vive de l'art avec lequel l'Auteur avoit enchassé dans ce précieux Ouvrage, tout ce qu'il y a de plus lumineux & de plus exact dans la doctrine des Peres de l'Eglise, que l'un & l'autre possédoient éminemment.

Idée qu'il avoit du Livre du P. Q.

Trait étonLa Postérité croira-t-elle qu'à cause de son

Appel, les Evêques de l'Assemblé du Clergé ôterent à ce sçavant plus qu'octogenaire, & aveugle, une pension que le Clergé lui avoit donnée depuis long-tems, à cause de ses grands services rendus à l'Eglise, pour la donner au nommé Nutelet, Savetier de la Paroisse saint Sulpice, connu par ses extravagances au sujet de la Bulle. Le Pere Alexandre n'en fut pas moins persévéramment attaché à son Appel, & moins fervent dans la piété. C'est dans ces heureux sentimens qu'il mourut à Paris, dans le Couvent de la rue saint Jacques, le 21 d'Août 1724, un peu après minuit, dans sa quatre-vingt sixiéme année. Ses obsêques furent faites le lendemain 22, avec un grand concours de personnes de différente profession. La Faculté de Théologie y assista en corps. Ce Pere avoit été élu Provincial de sa Province au Chapitre tenu à Evreux en 1706. Ajoutons à ses Ouvrages qu'en 1703 il donna une exposition litterale & morale de l'Evangile, selon les quatre Evangilistes *in-Folio*, & en 1710 un pareil Volume sur les Epitres de saint Paul, & les sept Epitres Catholiques. Dès 1678 il avoit publié trois Dissertations, l'une contre Blondel sur la superiorité des Evêques au dessus des Prêtres; la seconde sur le célibat des Ministres de l'Eglise; la troisiéme sur la Vulgate.

nant du Clergé de France.

Voyez le Dictionnaire de Moreri de 1732, & son supplement de 1735, avec le Recueil des Lettres de Cachet.

PRATIQUE. » Ceux qui auront été sçavans » brilleront comme les feux du Firmament; & » ceux qui en auront conduit plusieurs dans » la voie de la justice, luiront comme les » étoiles dans toute l'éternité. » Marchons

Daniel 12. 3.

donc à la lumiére de ces astres pendant la nuit du siécle présent.

PRIERE. Seigneur, attachés au ciel de votre Eglise de ces étoiles brillantes, que nous puissions suivre en sureté, comme des guides qui nous menent à vous par la voie étroite de l'Evangile, & gardez-nous de ces astres, obscurcis par l'ignorance ou même noircis par les fausses lueurs de l'erreur.

---

# M. MAILLEFER,

## Docteur de Reims, & Chanoine de Saint Symphorien.

Mort en 1724 le 21 Octobre.

Son caractére.

MONSIEUR MAILLEFER, Chanoine de saint Symphorien, & Docteur de la Faculté de Reims en Champagne, se distingua dans sa Patrie en tous les tems par un amour courageux pour la vérité. Son caractére ferme étoit soutenu par une piété éminente, une grande innocence de mœurs, & une application infatigable à tous les devoirs, & au soulagement spirituel & corporel des pauvres, dont il étoit regardé dans toute la ville comme le pere.

Sa fermeté.

Tant de qualités excellentes le disposoient tout naturellement à être l'ennemi de la Bulle dès qu'elle parut. Lorsque le 12 Mai 1714, elle fut proposée à l'Assemblée de la Faculté de Théologie de Reims, quoique jeune M. Maillefer se joignit au grand nombre des Docteurs, qui refusérent de la recevoir. A une autre Assemblée du 20, ordonnée par M.

de Mailli leur Archevêque, le plus grand nombre opina pour la recevoir, mais conjointement avec les explications des XL Evêques assemblés à Paris, & avec les restrictions du Parlement. M. Maillefer uni à sept autres Docteurs, fut d'avis de surseoir, & conséquemment de ne point accepter.

Le 1 Juin suivant, M. l'Escalopier Intendant de Champagne, ayant par ordre de la Cour assisté à l'Assemblée de la Faculté, proposa & fit recevoir purement & simplement la Constitution *Unigenitus*. M. Maillefer ne se trouva plus réuni qu'à cinq autres pour ne pas la recevoir. Ces refusans furent deux Chanoines, MM. le Gros & Baudouin Chanoines de la Cathédrale; & trois Curés, M. de Beyne Curé de S. Jean, M. Hillet Curé de S. Martin, M. Geoffroi Curé de saint Symphorien.

Remarque importante.

Dans le cours de trois semaines, on vit comment se termina l'affaire de la Constitution dans la Faculté de Théologie de Reims. Quand on la laissa libre, elle ne la reçut point: quand on commmença à la contraindre, elle la reçut avec des modifications; & quand le Roi employa son autorité pour la faire obéir, elle succomba. Mais quand à la faveur de la Régence de M. le Duc d'Orléans, la liberté lui fut rendue, elle réclama unanimement contre tout ce qui s'étoit fait dans le tems de violence.

Ce fut dans cette position que M. Maillefer, après avoir opiné avec les forts d'Israël, fut forcé aussi-bien que les deux respectables Chanoines de la Cathédrale de s'absenter, & de disparoître. On procéda avec le tems contre les trois Curés à l'Officialité

Digitized by Google

par la voie criminelle; & pour achever, M. l'Archevêque obtint par son crédit contre eux autant de Lettres de cachet, pour les faire enfermer dans le Séminaire de Reims. Ils y entrérent le 5 Avril 1715, pour y être très-resserrés, sans communication, ni au-dedans ni au-dehors, & traités fort durement.

Il est sentencié. Un nouveau Mandement de M. de Mailli, pour forcer à se soumettre à la Bulle sous peine d'excommunication *ipso facto* en cas de refus, donna lieu à une nouvelle procédure tant contre les Curés prisonniers, que contre les trois Chanoines fugitifs. Elle fut poussée avec tant de vivacité, que leur procès fut achevé en cinq semaines, & par deux sentences sembables l'une à l'autre, & rendues le même jour 15 Juin, ils furent tous les six déclarés *interdits de toutes fonctions ecclésiastiques, suspendus de leurs Ordres & Benéfices, privés & séparés de la Communion des Fidéles.*

Il est rétabli. Les Tribunaux, pour se pourvoir contre l'iniquité de cette double Sentence, ne s'ouvrirent pour les opprimés, que sous la Régence; & ce ne fut que le 28 Mai 1716 qu'elle fut anéantie par un Arrêt célébre du Parlement, qui déclara nul & abusif tout ce qui avoit été fait contre eux.

Au tems de l'accommodement qui donna lieu au renouvellement d'Appel & de la persécution, M. Maillefer fut le seul des six Docteurs excommuniés par M. le Cardinal de Mailli, qu'on laissa à Reims; les cinq autres étant exilés ou morts. Il avoit souvent envié leur sort glorieux au milieu des difficultés & des menaces qu'il éprouvoit tous les jours. Il

Exclus de la Faculté. fut exclus par Lettre de cachet au mois de

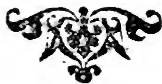
Mars 1723 des Assemblés de la Faculté de Théologie. On le mit par cette proscription hors d'etat de s'opposer à ce qui s'y fit contre l'Appel & pour la Constitution au mois de Juin suivant. Son opposition à cette Bulle fut toujours jusqu'au dernier soupir constante & uniforme.

Il fut attaqué au mois d'Octobre 1724 d'une maladie maligne, & accompagnée de grandes douleurs. Après avoir reçu les derniers Sacremens de la main du Doyen de S. Symphorien, avec de grands sentimens de Religion, il mourut le 21 du même mois, n'étant âgé que de quarante & un an. On laisse à penser combien sa mort causa de regrets dans une Ville où l'on savoit alors reconnoître & estimer un grand mérite. Sa mort.

Voyez l'Histoire de la Constitution 1e. Partie, §. XXVI, & 3e. Partie, §. LXXXIV. 1. Pet. 4. 18.

Pratique. *Que celui*, dit Saint Pierre, *qui souffre comme Chrétien, n'en ait point de honte, mais qu'il en glorifie Dieu.* Qu'est-ce que souffrir en Chrétien, sinon de souffrir avec patience & humilité, soit pour la vérité de la Religion, des Mistéres & de la Morale de Jesus-Christ, soit pour les vérités de l'Eglise, des ses Ministres, & de la Justice.

Priére. La grace, Seigneur, de souffrir pour vous ne peut venir que de vous, daignez-nous l'accorder, afin que la gloire vous en soit rendue dans le tems, & dans l'éternité.



Digitized by Google

# M. CHAUVEAU,

## Pénitent.

Mort en 1725 le 8 Février.

Son caractére.

MONSIEUR SEBASTIEN CHAUVEAU étoit né en 1635, au Bourg de Gohier en Anjou. Il a été un de ces hommes, qui, sans naissance & sans titres éclatans, ont eu un mérite personnel & singulier, qui les fait estimer & aimer, & leur a acquis après leur mort, une vénération particuliére.

A l'âge de seize ans il vint à Paris sans argent, & y étant entré chez un de ses oncles Procureur, il y travailla avec assiduité, & se rendit capable d'entrer quelques années après auprès de M. le Duc d'Uzès en qualité de Secretaire. Il y fit paroître tant de capacité pour les affaires, que la Duchesse crut devoir en faire un présent à M. le Duc de Moutausier son frere, pour le servir en la même qualité de Secretaire.

Ses bonnes qualités.

Ce Duc qui aimoit les gens de mérite & les appuyoit de son crédit, eut beaucoup d'affection pour M. Chauveau, qui de son côté se fit admirer à la Cour par sa rare modestie & son grand désinteressement. Il ne rougissoit pas d'être connu pour le fils d'un Païsan, & il ne cherchoit point les occasions de faire paroître son mérite. Quand son oncle fut mort il partagea la succession entre ses parens, & ne voulut rien retenir pour lui.

Sa conduite à la Cour.

Lorsque Madame de Montespan fut chargée de la conduite des Enfans de France, il entra à son service; ce qui le fit connoître de Louis

Digitized by Google

Louis XIV. qui le chargea de régler la Maison de feu M. le Duc de Bourgogne, lorsque ce Prince se maria, & il lui donna une charge de Contrôleur de sa Maison. Ce fut Madame la Dauphine qui le demanda. Il passa de là au service de la Reine. M. Chauveau sçut dans tous ses emplois gagner l'estime & la bienveillance de tout le monde; mais Dieu qui de toute éternité l'aimoit d'un amour de jalousie, ne le laissa pas dans cette voie large, où il se contentoit d'être exemt des vices grossiers & de n'avoir que des vertus humaines.

Sa conversion & sa retraite.

Un Dimanche gras, ayant entendu le Sermon, ce qui lui arrivoit rarement, il fut touché. Il y retourna le lendemain, il y reçut de nouvelles impressions, qui le déterminérent à quitter le monde & à se convertir à Dieu. Le jour des Cendres suivant, il prit congé de la Cour pour n'y rentrer jamais, après avoir déclaré qu'ayant jusqu'alors servi les Maîtres de la terre, il étoit tems de servir le Maître du ciel. Il choisit pour sa retraite la Maison de l'Institution des Peres de l'Oratoire à Paris, au dessus des Chartreux. Il y trouva d'autres solitaires plus ou moins pénitents.

En 1697.

Sa rude pénitence.

Là livré aux jeûnes les plus rigoureux, il ne vécut pendant plusieurs années que d'un potâge aux féves, qu'il mangeoit le matin, & d'un peu de pain & d'eau, qu'il prenoit le soir. L'essai de son nouveau genre de vie coûta beaucoup à la nature, en passant d'une extrêmité à l'autre; mais la grace lui fit surmonter ses résistances. Il n'eut d'abord que l'esprit de Dieu pour guide à l'entrée de cette carriére. Comme l'assaisonnement de ces légumes étoit fort insipide, le goût en étoit revolté:

mais il s'apostrophoit lui-même : *Tu n'en veux pas aujourd'hui, Sebastien, tu n'auras pas demain autre chose, & tu le mangeras si tu veux.* La faim ensuite l'emportoit sur le dégoût. Sa pénitence eut pour effet singulier de bannir les incommodités causées par une vie trop commode.

Il ne couchoit d'ailleurs que sur une paillasse ; se levoit tous les jours avant quatre heures du matin, même en hiver ; se chauffoit très rarement, quelque froid qu'il fit ; ne sortoit presque jamais, & faisoit d'abondantes aumônes. Il avoit pour la priere un attrait si puissant, que, malgré la froidure la plus vive, il passoit à l'Eglise sept à huit heures à différens tems. Ce ne fut que malgré lui, & par les ordres de ceux à qu'il avoit donné sa confiance, que trois ou quatre ans avant sa mort il consentit à manger de la viande la plus commune, quelques jours de chaque semaine. Il étoit logé & vêtu pauvrement, & plus il s'approchoit de sa fin, plus il se dépouilloit de tout & de lui-même.

La méditation

Ses aumônes.

Il a rétabli les affaires de bien des familles, qui auroient péri sans les secours qu'il leur procuroit : il a fondé plusieurs écoles à la campagne, pour l'istruction de la jeunesse. Il faisoit apprendre des métiers à des enfans de l'un & de l'autre sexe, qui étoient sans bien ; il donnoit des Livres à ceux qui étoient en état d'en profiter. Lui même lisoit assidûment l'Ecriture sainte, & sans d'autre étude que la méditation & la pratique des vérités qu'elle contient il en avoit acquis l'intelligence.

Lettre du 5 Février 1714.

Il est aisé de concevoir à quel parti il se rangea dans l'affaire de la Constitution *Unigenitus*. Pouvoit-il n'être pas de *ces personnes*

*d'une haute pieté qui en furent allarmées*, dont parlent les Evêques opposans au Pape Clément XI. Il fut aussi de ceux, dont M. le Cardinal de Noailles, disoit alors, qu'*ils n'ont point cessé de s'offrir jour & nuit dans l'humiliation & dans les larmes, comme des victimes de pénitence & de charité.* Mais la fermeté de sa foi ne fut point ébranlée dans l'émotion universelle des esprits : se tenant intimément lié aux vérités saintes qui avoient opéré le merveilleux changement de son cœur, il n'avoit garde de tourner à tout vent de doctrine. La générosité des défenseurs de la doctrine de l'Eglise, attiroit ses hommages, excitoit sa foi, & l'obligeoit d'en témoigner sa reconnoissance au souverain Maître des cœurs.

Mandement du 25 Février 1714.

Il avoit alors à côté de lui dans sa retraite un de ces intrépides Docteurs, M. l'Abbé Bidal, qui du vivant de Louis XIV mérita par l'exil la récompense des Confesseurs de Jesus-Christ, & qui mourut saintement sous ses yeux trois ans avant lui. Quelle part ne prit-il pas à la joie universelle que causa dans Jérusalem la publication de l'Appel des Evêques, qui lioit l'affaire de la Bulle au Tribunal de l'Eglise? Quelle affliction ne conçut-il point du mauvais accommodement de 1720, qui ne fit qu'augmenter les divisions de la France? En enfant de l'Eglise respectueux & tendre il se réjouissoit des avantages de sa sainte mere, & s'affligeoit de ses pertes. Il en vit tomber dans les piéges de la séduction, même à ses côtés, de ceux qui avoient été ses guides : mais sans sortir lui-même de la route de la simplicité chrétienne, dont il les voyoit s'écarter.

Le P. de la Valette Supérieur de l'Institution.

Le zéle de M. Chauveau ne se bornoit pas

Son zéle.

à gémir & à faire une si rude pénitence pour ses péchés, mais il brûloit d'une sainte jalousie pour la beauté de la maison de Dieu. Il avoit une si grande horreur des désordres publics, qu'il fit un jour présenter un Placet au Roi, contre l'indécence des ajustemens; & l'immodeste contenance des Dames dans l'Eglise. Comme un Promoteur de la discipline & des mœurs, il écrivit plusieurs fois à M. l'Archevêque de Paris, pour lui donner avis des irrégularités qui se commettent dans les Eglises & dans la plûpart des Paroisses. Il disoit la vérité à tout le monde, même aux grands, avec beaucoup de liberté. Il étoit même aussi austére pour les autres, par rapport à la conduite des mœurs, que pour lui-même. C'est ce qu'il faisoit sentir souvent à ceux qui partageoient avec lui les avantages de la retraite à l'Institution, sans en excepter M. le Chancelier de Pont-Chartrain.

Après vingt-huit ans de solitude & de pénitence, il fut attaqué de la maladie dont il mourut, & qui ne dura que deux jours, à l'âge de 80 ans, le 5 Février 1725. M. le Marquis de la Riviére, compagnon de sa retraite pendant deux ans, & fort lié avec ce saint Pénitent, a écrit sa vie avec l'esprit qu'on lui a connu; mais elle n'a jamais été imprimée.

Voyez l'article de M. Chauveau au premier Volume du Supplément de Moréri en 1735.

Pratique. Apprenons de ce pieux Laïc, qu'on peut rendre à l'Eglise des services considérables, sans avoir le ministére sacré. La sollicitude pour ses intérêts, & l'application à ce qui est de la gloire de Dieu, est de tous

Digitized by Google

les états. On peut avoir le zéle & l'esprit du Sacerdoce, sans en avoir le caractére.

PRIERE. Daignez, Seigneur, multiplier le nombre des Serviteurs de votre Eglise dans tous les Etats, puisque vous sçavez dans un laïque même former un cœur sacerdotal. Vous en avez rendu les exemples fréquens dès la naissance même du Christianisme.

Voyez le 18e. Chapitre des Actes des Apôtres.

---

# M. LE FEVRE,

## Docteur de Sorbonne.

MONSIEUR LE FEVRE, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, a fourni lui-même de quoi tracer au Lecteur une belle & juste idée de son caractere. Il est inutile de le prévenir. Ce célébre Docteur, qui s'étoit fort distingué dans les Assemblées de la Faculté, depuis la Bulle & l'affaire de l'Appel, ayant renouvellé cet Appel, fut mandé à la Police, parce que son nom se trouva sur la premiére des Listes imprimées des Réappellans. Il y comparut le 13 Mars 1721 devant M. de Baudri, Commissaire de la Cour, établi pour faire subir l'interrogatoire aux principaux Réappellans.

Mort en 1725 le 24 Juin.

Sa comparution à la Police.

Les questions rouloient sur six chefs qu'on demanda à tous ceux qui furent interrogés: 1°. Est-ce votre nom qu'on lit dans la Liste? 2°. Est-ce de votre consentement qu'il y a été mis? 3°. En quel tems avez-vous signé? 4°. Qui vous l'a présentée à signer? 5°. Quels sont les

motifs qui vous ont porté à le faire? 6°. En quel Greffe l'Acte a-t'il été déposé?

La réponse à la premiére question étoit : c'est mon nom. A la 2e. c'est de mon consentement. A la 3e. j'ai signé à peu près dans le tems de la date de l'Acte. A la 4e. la Religion me défend de nommer celui qui m'a présenté l'Acte à signer. A la 5e. j'ai signé pour délivrer ma conscience, & rendre témoignage à la vérité condamnée par la Constitution, & opprimée par l'Accommodement des Evêques qui tend à la faire recevoir. A la 6e. enfin, je n'ai point suivi la chose; mais l'Acte a été envoyé sans doute à quelqu'un des Evêques Appellans.

La mal de la Bulle.

Le Docteur ne s'étendit que sur la question qui regardoit les motifs de son renouvellement d'Appel. Il les tira de la Constitution, de l'Accommodement fait entre le plus grand nombre des Evêques, & de la Déclaration du Roi, depuis laquelle il avoua qu'il avoit signé l'Acte en question. » La Constitution, » dit-il, donne atteinte à plusieurs vérités très- » importantes, & blesse le dogme catholi- » que & la Morale chrétienne, dans les points » qui regardent la néceſſité & la vertu de la gra- » ce de J. C. la néceſſité de l'amour de Dieu » pour la conversion du cœur, l'obligation » de rapporter à Dieu nos actions, la desti- » nation que Dieu a faite de l'Ecriture-Sain- » te pour être lue par les Fidéles, & elle at- » taque les droits du Roi, &c. »

De l'Accommodement.

2o. Sur l'Accommodement, il répondit: » L'Accommodement ne pourroit corriger la » Constitution, quand même il seroit bon » dans tout ce qu'il contient, n'étant ni con- » nu ni approuvé dans les Eglises étrangéres.

Digitized by Google

» Il eſt très-défectueux dans la forme, étant
» fait en ſecret ſans Aſſemblée canonique :
» il introduit une forme nouvelle & dan-
» gereuſe, de recevoir des Décrets ſur le Do-
» gme, la Morale & la Diſcipline de l'Egli-
» ſe. Dans le fond même, il obſcurcit plu-
» ſieurs vérités, en affoiblit d'autres, & en
» attaque pluſieurs : il n'eſt nullement con-
» forme à la Conſtitution : il dépoſe contre
» elle : enfin on n'y trouve point cette ſincé-
» rité ſi néceſſaire, lorſqu'il s'agit des plus
» grandes affaires de l'Egliſe. »

3°. Sur la Déclaration du Roi, il dit : » Je
» ſuis toujours très-diſpoſé à obéir au Roi,
» ayant été élevé dans une école (telle que la
» Sorbonne) qui a toujours veillé à ſoute-
» nir les droits des Souverains. Mais en cette
» occaſion, ma conſcience m'a obligé de ré-
» clamer en la maniére que je le pouvois
» faire, parceque la Déclaration a été ob-
» tenue ſur un expoſé qui n'eſt pas fidéle.
» Si on avoit inſtruit Sa Majeſté touchant
» ſes droits & l'état préſent des affaires, elle
» auroit autrement jugé : elle n'auroit pas
» ſuppoſé que les Evêques de France ſont en-
» tiérement d'accord, ni déclaré de nul effet
» un Appel légitime au Concile général, en
» matiére purement ſpirituelle. » Il finit ain-
ſi : » Je n'ai été ſollicité par perſonne pour
» renouveller mon Appel, & je n'ai fait que
» ſuivre les mouvemens de mon cœur, met-
» tant toute ma confiance en la vertu toute-
» puiſſante de la grace de Jeſus-Chriſt.

De la Déclaration du Roi.

Il fut du nombre des 57 Réappellans les plus diſtingués par leur ſcience & leur piété, qui ſubirent les ſix Queſtions au Tribunal du Magiſtrat de la Police. Tous étoient pris



Digitized by Google

de différens Corps Eccléſiaſtiques, tant Séculiers que Réguliers. Les Interrogatoires ne ceſſérent que ſur les plaintes qu'en fit le Nonce du Pape lui-même à M. le Régent, diſant qu'on faiſoit comparoître tous les jours dix perſonnes devant le Lieutenant de Police, pour leur donner matiére à déclamer contre le Pape & la Conſtitution. Le Prince comprit en effet que ce n'étoit déja que trop, & que ce moyen n'alloit qu'à multiplier les témoignages contre la Bulle, & à rendre l'Accommodement plus mépriſable. Il ordonna donc à M. Baudri de ceſſer les interrogatoires.

Utilité des Interrogatoires.

Mais le Cardinal de Biſſi, & quelques autres Evêques, preſſérent le Prince de ſévir contre ceux qui avoient été interrogés, ou même contre tous ceux dont les noms étoient ſur la Liſte. Pour cette fois ils ne purent rien obtenir, & le bruit courut alors qu'on leur avoit répondu : *Que faire à des gens qui parlent de l'autre vie, & qui ne prétendent rien dans celle-ci ?* Cette premiere tentative devenue inutile, on revint à la charge, & dix Réappellans furent alors exilés, ſans que ces Lettres de cachet arrêtaſſent les témoignages ni deux Liſtes des Réappellans de Provinces, qui voulurent imiter l'exemple de ceux de la Capitale, en ſorte que le nombre de tant de défenſeurs de l'ancienne doctrine, qui réclamoient ſi haut, fut de près de 1500 perſonnes.

Idée d'un Appelant.

Exil du Docteur.

Deux mois après ſa comparution à l'Hôtel de Police, M. le Févre reçut ſa Lettre de cachet qui l'exiloit à Treguier en Baſſe Bretagne, où s'étant rendu, il y demeura juſqu'à ſa mort. Nous avons de lui une rétractation de la ſignature du Formulaire, lorſqu'il étoit

Digitized by Google

encore fort jeune, & peu instruit; il s'est appliqué depuis très-sérieusement à l'examen de cette signature; & il y a apporté ces deux dispositions, 1°. d'un profond respect pour l'autorité qui a ordonné la souscription: 2°. d'un renoncement sincére aux avantages que l'amour propre désire ou acquérir, ou conserver.

(J'ai lû, dit-il, les principaux Ouvrages anciens & nouveaux sur cette matiére, & en particulier ce qui s'est écrit de plus fort contre le Livre de Jansénius, & pour sa défense. J'ai éxaminé, pesé les objections & les réponses sur le Livre même de cet Evêque; & je n'ai pu me persuader que les cinq hérésies si justement condamnés, fussent la doctrine de cet Ouvrage. De-là mon affliction d'avoir condamné l'innocent, en souscrivant le fait que le Formulaire contient. Je découvre en cela plusieurs fautes, dont je dois profondément m'humilier: 1°. contre l'équité naturelle, en souscrivant à un jugement contesté, dont la justice ne m'étoit pas connue: 2°. contre la religion du serment, dont je me suis témérairement servi, pour attester que cinq hérésies sont dans un Livre que je n'avois pas seulement ouvert: 3°. contre le respect dû à l'Eglise & à la vérité, en déclarant à la face de l'Eglise, que je croiois le fait de Jansénius, dans un tems où je n'avois rien de fixe ni d'arrêté dans l'esprit sur ce point. J'ai sur cela misérablement trompé l'Eglise, quoique je n'en eusse pas l'intention, ni même la pensée. Mais il n'est toujours que trop vrai pour mon malheur, que je l'ai trompée, cette aimable mere des Fidéles, par mon action, & c'est ce qui m'a particuliérement affligé dans ma souscription.)

Mal de la signature pure & simple du Formulaire.

Ses tristes effets.

Les effets de la souscription, qu'il a examinés ensuite, ont encore redoublé l'amertume de son cœur. Sur quoi il parle ainsi : ( J'ai considéré, le cœur pénétré de tristesse, que depuis le Formulaire, ceux qui par un doute prudent hésitoient sur le fait, ou qui le nioient par lumiére, ont été représentés aux Puissances & noircis dans leur esprit, comme étrangement téméraires de ne vouloir pas souscrire, après que le monde entier l'avoit fait ; qu'en conséquence on a employé contr'eux la rigueur..... Que si le grand nombre des souscriptions a produit ces tristes effets, la mienne les a donc produit en partie : & qu'ainsi j'ai aidé par ma signature les ennemis des Saints à dissiper, en les décriant, la bonne odeur de Jesus-Christ ; & j'ai, pour ainsi dire, ratifié l'arrêt de condamnation déja prononcé, & ceux que l'on a prononcés depuis, contre tant de personnes d'une piété rare, tant de Vierges dignes de l'Epoux, & tant de vertueux Ministres du Seigneur. Voilà le péché que je pleure aujourd'hui, tel qu'une discussion exacte & de longues réfléxions me l'ont fait sentir ; ou plutôt voilà la multitude de péchés, que je reconnois avec douleur dans ma souscription.

Contre Port-Royal.

Enfin pour réparer ce qu'il y a dans ces fautes de contraire à la justice, je déclare, dit-il, par le présent Acte que je désapprouve ma souscription au Formulaire, & que je la retracte quant à l'attribution d'hérésie au Livre de Jansénius, dans lequel je ne vois rien de contraire à la Doctine de l'Eglise. )

Nous aurions voulu pouvoir donner tout entier un Acte qui exprime si au naturel les lumieres & la tendre piété de son Auteur. Ceux qui l'ont connu & fréquenté sçavent combien

c'étoit-là le fond de ſon caractére, qui le rendoit aimable & reſpectable à tout le monde dans tous les états.

La ſanté de M. le Fevre ſe ſoutint à Treguier pendant deux ans & demi; mais elle ſe dérangea après ce tems, & il fut attaqué d'un aſthme convulſif, dont les accès le mettoient en grand danger. Ses amis de Paris attribuérent cette maladie à l'air du païs, & voulurent agir à la Cour pour obtenir ſon rappel, ou au moins un changement d'éxil qui pût lui être favorable. Ils lui demandérent pour cela une conſultation du Médecin de Treguier, où ſon nom fut marqué. Mais ils le trouvérent inéxorable, dès qu'il comprit l'uſage qu'on vouloit faire de cette Conſultation. Nous avons là-deſſus deux Lettres de lui très-édifiantes, dont la premiere eſt du 15 Avril 1725. Effet de ſon exil.

» Je ne puis, (dit-il) conſentir à ce que nos » amis faſſent aucune démarche, pour obtenir mon rappel. J'ai réfléchi, j'ai prié ſur » cette affaire, & tout me confirme dans la » réſolution de reſter où je ſuis. . . . Permettez-moi d'employer ici les paroles du grand » ſaint Ignace. (Dieu à voulu que les ſentimens des ſaints nous fuſſent tranſmis, » pour en exciter de ſemblables dans les pécheurs, tel que je ſuis,) *Je ſçai ce qui m'eſt » avantageux, & je vous ſupplie de n'y point » mettre d'obſtacle.* Sil ne plaît point à Dieu » de me rendre la ſanté, à quoi bon aller traîner à Paris quelques foibles reſtes d'une vie » languiſſante & inutile? C'eſt ici le lieu que » le Seigneur a marqué pour immoler la victime. » Son eſprit de ſacrifice.

Quand il écrivit cette Lettre, il ſortoit d'u-



Digitized by Google

ne maladie dont il parle ainsi dans une seconde Lettre du 7 Mai. » Je commence à peine » à me remettre de deux accès d'asthme, dont » le dernier m'a mis pendant plusieurs jours » entre la vie & la mort : je fus confessé.... » je reçus notre Seigneur.... & je me croyois » prêt de toucher au terme désiré, & de présenter mon Appel & mon Réappel au Tribunal de Jesus-Christ, pour y trouver miséricorde. » Cette Lettre est une réponse à un ami de Paris, qui l'avoit pressé de nouveau de consentir aux démarches qu'on vouloit faire pour obtenir son rappel. Il avoue que cette nouvelle l'a pénétré de douleur, & qu'on s'en est apperçu en le trouvant plus mal qu'à l'ordinaire. Il explique ensuite les raisons qui l'empêchent de donner le consentement qu'on lui demande.

Ses raisons admirables.

» C'est 1°. (dit-il) l'exemple de tant de Saints » envoyés autrefois en éxil. Je n'en ai remarqué aucun qui ait agi pour son rappel : aucun n'a sollicité un éxil plus doux, quoique » plusieurs eussent des infirmités: 2°. la crainte » que le témoignage de la vérité ne perde de » son poids, en obtenant de la Cour ces mitigations : 3°. l'avantage que les adversaires » en peuvent tirer, en faisant compter ces » graces pour beaucoup. »

Mais comme ces raisons ne sont pas absolument sans réplique, M. le Fevre a soin d'ajouter : » Je ne prétens pas que ce soit une » régle de s'en tenir toujours au premier éxil. » On peut avoir de justes raisons d'en vouloir » changer; & les illustres amis éxilés, qui ont » consenti à leur translation, n'ont rien » perdu du mérite de leurs souffrances, ni terni l'éclat de notre cause. Tout ce que je

» veux couclure des remarques que je viens » de faire, c'est qu'il y a de fortes raisons » pour demeurer où l'on a été placé d'abord, » & que je puis regarder comme un mouve- » ment de Dieu, que je suis obligé de suivre, » l'impression très-forte & très persévérante » qui me porte à rester. »

Il vient après cela à des raisons particulieres. Il ne lui paroit pas clair que sa maladie soit causée par l'air du païs où il croit avoir des preuves certaines que Dieu veut qu'il y demeure. » Je puis bien compter au nombre » de ces marques, (dit-il) les bontés du Pré- » lat (M. de Kervillio) qui tous les jours de- » viennent plus grandes; l'amitié & l'attache- » chement même de plusieurs personnes de » bien, &c. Mais j'insiste particuliérement sur » l'impression forte & perséverante que je sens » pour demeurer où je suis, impression que » vous jugez qui vient de Dieu..... & sur » l'impossibilité où je suis d'entreprendre un » voyage. »

Il ajoute plus bas: » Jugez de la foibles- » se où je suis après cinq saignées en trois se- » maines. Je suis obligé d'être à genoux en » vous écrivant, ne pouvant me pancher en » avant, sans renouveller mes douleurs. » Il ajoute en finissant que sa santé étoit un peu meilleure. Mais on apprit à la fin de Juin qu'il avoit consommé son sacrifice le 24 Juin, par une fiévre maligne qui l'avoit emporté en cinq jours de tems. On lui fit de grands honneurs à son enterrement, auquel assistérent M. l'Evêque, son Chapitre, ses Curés, & généralement toute la Ville, en témoignant combien ils étoient sensibles à la perte de ce Docteur, qui joignoit une profonde science à

Sa mort.

une grande piété. Il laissa dans le païs la réputation d'un saint Prêtre.

Lettre 134. t. 2. in-12. Voici ce qu'en écrivoit en Septembre 1724, le grand Colbert Evêque de Montpellier à son ami M. de Kervillio Evêque de Treguier : » Je sçai, Monseigneur, que vous avez le » bonheur d'avoir dans votre Ville Episcopale » un Illustre éxilé ( M. le Fevre, ) que je ne » connois que par réputation, mais dont je res» pecte infiniment les lumieres & la vertu : car » on dit que les qualités de l'esprit & du cœur » sont en lui dans un dégré également émi» nent. C'est le témoignage que m'en rend sou» vent un de mes Diocèsains, qui a eu le » bonheur de vivre avec lui en Sorbonne, » dont il étoit Prieur, & il ne m'en parle ja» mais, qu'il ne me fasse regretter de ne l'a» voir pas connu. Je sçai, Monseigneur, les » témoignages d'amitié & d'estime que vous » lui donnez; & vous ne désapprouverez pas, à » ce que j'espere, que je vous en témoigne ma » reconnoissance. »

Voyez l'Histoire de la Constitution quatriéme Partie, quatriéme Section §. XXXVII. page 377, &c. & Recueil des Lettres de Cachet page 59 & 62.

Pratique. Pourvu que Dieu soit glorifié, il n'importe comment ni combien il nous en coûte. Ce n'est pas à une victime de choisir de quelle maniere elle doit honorer son Dieu. Sa gloire consiste à être consommée pour la gloire de celui qui l'a fait ce qu'elle est, dans l'ordre de la nature & dans celui de la grace.

Priere. Faites, Seigneur, que ma vie soit un sacrifice continuel d'amour pour vous, & que je l'emploie & la consume toute entiére à votre service.

Digitized by Google

# DOM BRETONNET,

## Bénédictin de S. Maur.

DOM GUILLAUME BRETONNET, Prêtre, Bénédictin de la Congrégation de saint Maur, étoit Prieur de saint Jean de Laon en 1722. lorsque M. de saint Albin, (fils naturel de M. Duc d'Orléans, depuis Archevêque de Cambrai) y publia son Mandement d'acceptation de la Bulle, & l'envoya aux Communautés de son Diocèse. Dom Bretonnet protesta contre ce Mandement à la tête de sa Communauté, par un Acte Capitulaire, qu'il notifia au jeune Prélat. En conséquence il fut éxilé au Mont Saint-Michel, où il paya le tribut d'une colique dont il eut bien de la peine à revenir.

Mort en 1725 le 14 Décembre.

Ses Ecrits.

Un an après, en Septembre 1723, il fut transféré au Bec en Normandie par Lettre de cachet; & il ne pût s'y rendre que deux mois après, parce que la maladie l'arrêta en chemin. Après deux ans de séjour au Bec, où il paroissoit assez bien rétabli, la colique le reprit le 4 Décembre, & il en mourut le 14. 1725, après avoir souffert de très-grandes douleurs avec une patience très-édifiante. Avant que de recevoir le Saint Viatique le 13 au matin, il dit:

Sa profession de foi.

» Je déclare en présence de la Communau-» té, que je veux mourir dans le sein de l'E-» glise Catholique, dont j'ai toujours suivi » la Doctrine; mais à l'égard de la Consti-» tution, loin de la regarder comme l'ouvra-

Digitized by Google

» ge de l'Eglise, je suis persuadé que c'est
» une très-mauvaise piéce ; inventée par ses
» ennemis, cachés sous le nom de ses enfans,
» pour renverser la Religion de Jesus-Christ
» jusques dans ses fondemens ; s'il étoit possi-
» ble. »

Après avoir reçu le saint Viatique, il s'expliqua sur la signature pure & simple du Formulaire, & dit : » C'est un grand mal que » cette signature soit introduite dans l'Eglise » & dans la Congrégation. J'ai eu le malheur de signer ce Formulaire au jour de » ma profession, sans connoître le mal que » je faisois : j'en ai demandé pardon à Dieu, » & je le demande encore ; mais les Supérieurs qui ordonnent ou éxigent cette signature, se rendent bien coupables devant » Dieu. «

Avant que de recevoir l'Extrême-Onction, il voulut encore déclarer ses sentimens sur la Constitution & sur le Formulaire ; mais le Prieur lui ayant représenté qu'ils étoient assez connus, il répondit : » Mon intention est » que le Public soit informé que j'y persiste » jusqu'à la mort. « Elle arriva le lendemain 14 Décembre 1725.

2. Tim. 1. 12. PRATIQUE. Un défenseur de la vérité mis à l'épreuve, dit avec l'Apôtre : » C'est ce » qui m'a attiré les maux que je souffre, mais » je n'en rougis point. Je sçai qui est celui à » qui je me suis confié, & je suis persuadé » qu'il est assez puissant pour me garder mon » dépôt jusqu'à ce grand jour » de l'éternité. »

PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, une vive foi de votre grandeur & de votre toute-puissance, pour soutenir notre foiblesse dans les plus violentes traverses. Car nous pou-

vons tout par votre grace qui nous fortifie.

Voyez l'Histoire de la Constitution, 4e. Partie, Section 5e. §. XLVIII. p. 489.

---

# M. BRUNEAU,

## Chanoine honoraire.

Mort en 1726 le 9 Mars.

MONSIEUR BRUNEAU, Chanoine honoraire de l'Eglise Cathédrale d'Orléans, étant tombé dangereusement malade au commencement de Mars 1726, fit demander au Chapitre les derniers Sacremens. On tint sur cela une Assemblée Capitulaire, composée du Doyen, d'un petit nombre de Chanoines dévoués à l'Evêque, M. Fleuriau, & des deux qui s'étoient opposés à la Conclusion du mois de Février précédent pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*.

Fermeté à la mort.

Malgré les représentations & les instances de ces deux, l'Assemblée députa un Chanoine, pour aller signifier au malade, qui étoit Appellant de la Bulle, que le Chapitre ne lui donneroit point les Sacremens, à moins qu'il ne reçut la Constitution. Le malade indigné de la proposition, répondit : » J'ai » fait, M. toutes mes réflexions au sujet de » la Bulle, & je me croirois damné, si je » la recevois. »

Le Chapitre informé de cette réponse, persista dans son refus. M. l'Evêque averti de ce qui se passoit, alla voir le malade pour l'exhorter à recevoir la Bulle, & se procurer par-là les Sacremens. Mais il n'y gagna rien,

Digitized by Google

& il n'eut pas d'autre réponse que celle qui avoit été faite au Chanoine député. Sur quoi le Prélat dit en sortant: *Puisque le malade est endurci dans son péché, on le laissera mourir sans Sacremens.* C'est ainsi qu'il n'arrive que trop souvent, que les membres le plus saintement & le plus étroitement unis à l'Eglise, sont regardés & traités comme indignes d'y être, ou comme en étant déja séparés. Mais le juste vit de la foi de Dieu, & non pas de l'opinion des hommes, Prop. 97.

Conduite schismatique.

Le pieux malade mourut le Samedi 9 Mars, & la cérémonie de son enterrement se fit le le lendemain Dimanche après Vêpres. Il y eut un grand concours de peuple & de personnes de distinction à la Cathédrale, pour assister au Convoi; mais ce fut pour cette multitude un grand sujet de scandale de voir sortir l'Evêque, qui avoit assisté à Vêpres, suivi du Doyen & des Chanoines qui lui étoient les plus attachés, lorsqu'on alloit commencer l'Office des Morts, & on en murmura tout haut. Tandis que l'Evêque sortit du chœur, les Chanoines exclus par Lettres de cachet, lorsqu'il y assistoit, y entrérent par une autre porte, & on fit au défunt tous les honneurs accoutumés, au milieu des témoignages avantageux que le peuple rendoit à sa piété.

Pratique. Quiconque fuit les ministéres & les démarches, ausquelles l'humiliation & les vexations sont attachées, doit bien craindre que ce ne soit l'orgueil & l'amour propre, qui le portent à désirer ceux qui sont accompagnés d'honneur & d'avantages temporels. Rien de plus opposé à l'esprit du Sacerdoce dans un Prêtre, & de plus contraire à celui

Digitized by Google

du Chriſtianiſme dans un Magiſtrat & dans un homme en place.

PRIERE. Vous nous faites, Seigneur, connoître nos devoirs : donnez-nous un cœur & une volonté courageuſe pour les accomplir.

---

# M. BRUNET,

## Banquier en Cour de Rome.

AU mois de Juillet 1726, on écrivoit de Poitiers, Capitale du Poitou, cette Hiſtoire-ci tout-à-fait édifiante. Un Banquier en Cour de Rome, nommé M. BRUNET âgé de 83 ans, fort connu & fort éſtimé dans le païs, étant tombé malade, envoya prier le Curé de ſa Paroiſſe de lui adminiſtrer les Sacremens. Le Vicaire vint les lui apporter à la dérobée pendant la nuit, l'Evêque M. de la Poipe & le Curé étant réſolus de lui refuſer, à moins qu'il ne déclarât qu'il étoit ſoumis à la Conſtitution. Cet homme étoit fort connu dans cette Ville Epiſcopale, pour être fort opposé à la Bulle. Le Curé ayant appris qu'on lui avoit fait recevoir les Sacremens, ſans rien éxiger de lui, tempêta fort, gronda ſon Vicaire, mais il n'étoit plus tems.

Mort en 1726 en Juillet

Cependant le malade étoit tombé dans une eſpéce de paraliſie, cauſée par ſon grand âge, & ne remuoit plus d'un fauteuil depuis trois mois. Croyant ſa fin proche, il fit de nouveau appeller ſon Curé, qui refuſa de l'adminiſtrer, à moins qu'il ne déclarat qu'il étoit ſoumis à la Bulle, ce qu'il n'avoit garde

de faire. Le Vicaire n'osa plus lui porter les Sacremens en secret.

Foi du malade.

Le malade ayant essuyé plusieurs altercations à ce sujet, dit avec quelque émotion à son Curé : *hé bien , Monsieur , vous ne le voulez-donc pas ? Dieu y suppléera.* Il appelle deux de ses fils , leur dit de le prendre par dessous les bras , & de le soutenir , & qu'il veut aller à l'Eglise recevoir son Sauveur. Les fils croient qu'il est en délire , sçachant qu'il n'a pas branlé depuis trois mois. Cependant ils l'aident : le malade va à l'Eglise : communie & revient seul , sans appui , & se porte maintenant à merveille , ajoute la Lettre , le fait est certain.

Pratique. Quand les moyens humains manquent , c'est alors que Dieu fait voir sa puissance. Jesus-Christ ne fait des Miracles qu'après en avoir fait voir la nécessité , pour nous apprendre à n'en désirer & à n'en demander jamais sans necessité. Eh ! qui peut avoir la confiance d'en demander , si sa parfaite fidélité envers Dieu ne lui répond en quelque façon du succès de sa priére.

Priere. Le Miracle , Seigneur , que je vous demande c'est » d'ouvrir mon cœur à votre » loi & à vos préceptes , de me donner la paix , » d'exaucer mes priéres , de vous reconcilier » avec moi , & de ne me point abandonner » dans le tems mauvais. 2. Mach. 1. 4. 5.



# M. COMPAGNON,

## Curé de Nuillé.

CE célébre Curé d'une Paroiſſe du Diocèſe d'Angers fait n'aître l'occaſion de donner en peu de mots une idée de ce Diocèſe. Il a été gouverné pendant quarante quatre ans dans le ſiécle paſſé par M. Henri Arnauld, frere du célébre Docteur de ce nom. Durant ce long Epiſcopat ce ſaint Evêque y fit des biens infinis, ſans être jamais ſorti de ſon Diocèſe, par une réſidence perſévérante. Il y mourut en 1692 dans ſa 96 année, plein de jours en toutes manieres. Il eut pour ſucceſſeur M. le Pelletier, & à celui-ci ſucceda M. Poncet de la Riviere, remplacé par M. de Vaugiraud, qui gouverne aujourd'hui.

Mort en 1726

Idée du Diocèſe d'Angers

M. le Pelletier y introduiſit les Sulpiciens, en leur donnant ſon Séminaire. On ſçait en général leurs préventions en faveur des opinions ultramontaines. Mais il ſemble qu'il eſt ſpécialement reſervé à ceux d'Angers de les porter à un dégré peu commun. En fait de dogme & de morale ils affectent d'être les rivaux des Jéſuites, & ſe lient avec eux par une commune confédération en faveur de l'ignorance & de la ſoumiſſion aveugle. Ils ont même un plus grand aſcendant que ces Révérends Peres ſur leurs diſciples pour les tenir dans une dépendance ſervile. Certain air de dévotion donne un grand relief à leur doctrine indulgente pour les pécheurs, & implaca-

Des Sulpiciens.

Digitized by Google

ble contre ce qu'ils traitent de Janſeniſme. On a vu depuis peu d'années l'étrange effet de ces diſpoſitions. Ces Meſſieurs ont engagé M. de Vaugiraud, dont ils ont la confiance, à adopter pour inſtruire les fidéles de ſon Diocèſe, un prétendu extrait du Catechiſme de Montpellier, que feu M. de Charanci Evêque de Montpellier n'avoit pas eu le crédit de faire paſſer, tant les altérations de la ſaine Doctrine étoient énormes & multipliées. M. de Villeneuve ſon ſucceſſeur n'a pas voulu l'autoriſer; mais M. de Vaugiraud encouragé par ſon conſeil ordinaire n'a pas craint d'encourir l'indignation publique par cette adoption honteuſe. Qu'on joigne ce nouveau Catéchiſme avec les Conférences d'Angers données depuis peu, & tant exaltées par le Jéſuite journaliſte de Trevoux, & l'on aura preuve complette d'un corps de Doctrine nouvelle, toute differente de celle de l'Egliſe.

Voyez les 6 Lettres à M. d'Angers en 1752.

Caractére d'un ſaint Paſteur.

M. le Curé de Nuillé eut le bonheur d'apprendre en de meilleurs tems la ſcience Ecléſiaſtique. Ce fut ſous M. Henri Arnaud, qui n'ouvroit que des ſources pures, qu'il puiſa les eaux d'une doctrine ſalutaire. Nourri du lait de l'Ecriture Sainte & du ſuc des Peres de l'Egliſe, il devint un Prêtre d'une conduite irréprochable & d'une piété reconnue. Il portoit la modeſtie peinte ſur le viſage, & ſa ſeule vuë étoit capable d'édifier. Pendant trente-deux ans qu'il gouverna ſa Paroiſſe, il s'appliqua ſans relâche à la conduite des ames & à l'inſtruction des fidéles. La vive impreſſion de ſon éminente vertu attiroit des Paroiſſes du voiſinage une foule de gens ſur la ſienne, ſoit pour aſſiſter à ſes diſcours, ſoit pour prendre ſes conſeils.

Digitized by Google

Il étoit au milieu de ces saintes occupations, lorsque la Constitution survint. Avant que d'avoir lu ni la Bulle ni les Explications, à la seule lecture des Propositions condamnées, il se prosterna devant Dieu, & protesta en sa présence qu'il souffriroit plutôt la mort que de souscrire à cette condamnation. Les Explications des 40 Evêques en 1714 lui firent néanmoins illusion : il publia, quoiqu'avec peine l'Ordonnance de l'Evêque. Depuis ce tems, ayant pesé attentivement les suites de cette fausse démarche, il se rétracta par une lettre à M. d'Angers le 29 Décembre 1716.

Faute qu'il répare.

» Le remord de ma conscience s'est tellement augmenté, dit-il à M. Poncet de la Riviére, elle me reproche si vivement que je me suis rendu participant de l'injustice qu'on fait à l'Auteur, du scandale qu'on donne aux Fidéles, de l'altération qu'en peuvent souffrir la foi, la religion & la piété ; de l'avantage qu'en peuvent tirer les Hérétiques, & généralement de tous les maux qui en peuvent arriver à l'Eglise & à l'Etat ; & je me sens si troublé & si agité de ces reproches, que je ne puis plus me dispenser de réparer la faute que je crois avoir faite. C'est pour cela, M. que prosterné réellement devant Dieu, & en esprit devant toute l'Eglise, je demande très-humblement pardon de tout ce que je peus être coupable en cette occasion, & déclare à V. G. que je rétracte & désavoue la publication que j'ai faite de la Constitution *Unigenitus*, même avant les explications données par les Evêques, telles qu'elles sont, & telles qu'elles pourroient être dans la suite...

Digitized by Google

Décret contre lui.

Il envoya des copies de sa Lettre à diverses personnes, & sur-tout à M. le Cardinal de Noailles. Elle se trouva bien-tôt imprimée : ce qui irrita M. l'Evêque d'Angers. Pour prévenir l'effet d'un tel exemple, sur l'esprit des autres Curés, l'Officialité agit contre le Curé de Nuillé sur la plainte du Promoteur. Information en conséquence & Décret de soit-ouï lâché contre le Curé. Quoiqu'éloigné de douze lieues d'Angers, il s'y transporta pour subir le Dimanche 28 Fevrier 1717 un interrogatoire depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, & depuis deux heures jusqu'à sept heures du soir.

Il en appelle.

Il comprit que malgré la sagesse & la force de ses réponses, il avoit plutôt affaire à une partie animée qu'à un Juge dans la personne de l'Official. Dès le lendemain il fit signifier un Appel tant simple que comme d'abus, & ne comparut pas. Sur ce défaut l'Official convertit le Décret de soit-ouï en ajournement personnel, signifié le trois Mars, avec interdit en forme. Mais le même jour le Curé obtint à Tours un Jugement de l'Official Métropolitain qui le reçut Appellant. Les procedures de part & d'autre furent envoyés à ce nouveau Juge.

Décret de prise de corps.

Le Curé ne pouvant s'imaginer que le Procès étant pendant à Tours, on entreprit de le juger à Angers, ne comparut point à l'ajournement personnel. Toutefois le 14 on rendit à Angers une Sentence, qui convertit l'ajournement personnel en Décret de prise de corps, & ordonne que les biens de l'accusé seroient *saisis & annotés*. Ce qui fut fait le 19. Deux Huissiers & leurs assistans vinrent assaillir le Presbytere, saisir les meubles du Curé,

&

Digitized by Google

& établirent pour Commissaire un Marchand de Saumur, qui est à deux lieues.

Le même jour 19 Mars, l'Official de Tours rendit une Sentence qui reçut le Curé appellant de l'ajournement personnel, même du Décret de prise de corps. Elle fut signifiée le 22 Mars : mais le Curé instruit de la voie de l'Appel ouverte au futur Concile, forma son adhésion à celui des IV Evêques, & fit signifier son Acte le 23 Mars. Il n'empêcha pas l'Official d'Angers de déclarer par Sentence du 8 Avril suivant, que le Curé de Nuillé avoit encouru l'excommunication. Il en fut relevé deux jours après par Sentence de la Métropole de Tours.

Son Appel au futur Concile.

Cet excellent Pasteur continua avec un nouveau zéle ses soins charitables pour son troupeau qu'il aimoit tendrement, & dont il étoit aimé. Nous aurions désiré donner un plus grand détail de toutes ses bonnes œuvres. Mais on n'a pas eu soin de les recueillir dans aucun Mémoire. On sçait seulement que M. Compagnon mourut en 1726, en odeur de sainteté entre les mains de M. Hervé Curé de Savigné, qui reçut ses derniers soupirs, & en même-tems les derniers témoignages de son opposition à la Bulle.

Voyez l'Histoire de la Constitution, I. Partie, §. LIX. pag. 531 & suiv.

Pratique. Il est difficile qu'une grande plénitude du Saint-Esprit ne se répande pas sur le visage, & ne se fasse pas connoître dehors. Quel doit être au fond du cœur celui qui approche des Autels, & le Ministre des saints mistéres, sinon ce que Monsieur Compagnon paroît au dehors, un Ange en pureté, en détachement de la terre, en

obéissance à Dieu, en zéle pour la vérité & ses intérêts, en courage dans les traverses, &c.

Priere. Mon Dieu, qu'est-ce que le cœur de l'homme, quand vous l'abandonnez à son aveuglement & à sa dureté ? Vous donnez souvent des anges à votre Eglise, mais souvent aussi il y en a peu qui aient des yeux pour les connoître, & beaucoup qui sont prêts à les frapper des foudres de l'excommunication.

---

# LA MERE DE SAINT-JOSEPH, Ursuline.

Morte en 1726. le 30 Septembre.

UNe Religieuse Ursuline de saint Charles d'Orléans, nommée en Religion LA MERE DE SAINT JOSEPH, étant tombée dangereusement malade, M. l'Evêque qui en fut averti, y envoya le 28 Septembre 1726 le Pere Gardien des Capucins, pour la confesser, en lui recommandant de faire son devoir. En conséquence le Gardien demanda à la malade quelles étoient ses dispositions ? » Je suis, lui répondit-elle, Fille de l'Eglise: » je crois tout ce qu'elle croit, & je condamne tout ce qu'elle condamne : je ne crois » point la Constitution, & je désire de me » confesser. »

Sur cette réponse, le Capucin commença à discourir & à disputer en gesticulant, & en faisant du bruit. La malade qui en étoit fatiguée, lui dit : » Mon Pere, quand vous » seriez-là dix ans, vous n'en tirerez pas de

» moi davantage. » Il ſe retira donc, & alla rendre compte à l'Evêque de ſa miſſion, ſe plaignant de ce qu'on ne l'avoit pas laiſſé ſeul avec la malade.

Comme elle empira pendant la nuit, on renvoya le lendemain à M. l'Evêque, qui chargea de la commiſſion M. de Chateauneuf Chanoine de la Cathédrale. Celui-ci ſe rendit auprès de la malade, & lui déclara après quelques diſcours d'édification ce qu'il vouloit. » Je ne vous demande, pour vous confeſſer, ni Conſtitution, ni ſignature, mais » ſeulement une ſoumiſſion à Monſeigneur, » non pas ſeulement comme Evêque d'Orléans, car il n'eſt pas infaillible; mais » comme uni au Corps des Evêques. Je ſuis » très-ſoumiſe, répondit-elle à M. l'Evêque, » mais je ne reçois point la Conſtitution, » & je ne la recevrai jamais. Je ne veux pas » même en entendre parler. » Elle évite le piége.

M. de Chateauneuf s'étendit en exhortations, toujours avec honnêteté & politeſſe, & il cita en particulier l'exemple du Pere Pajou Prêtre de l'Oratoire, homme d'eſprit, qui venoit de rétracter ſon Appel, & recevoir la Conſtitution, après l'avoir ſouvent chanſonnée par ſes Piéces poëtiques. Il n'eut garde d'ajouter que cet Oratorien l'avoit fait pour avoir une penſion de vingt piſtoles, en faveur de ſes ſœurs.

Il ſe plaignit enſuite de ce que toutes les Religieuſes étoient préſentes; & comme elles offroient de ſe retirer, la malade dit que cela n'étoit pas néceſſaire, puiſqu'on ne vouloit pas lui promettre de la confeſſer, ſans lui parler de Conſtitution. L'entretien continua avec les Religieuſes. M. de Chateauneuf

y fit l'éloge du Bref du Pape Benoît XIII (vivant alors) aux Dominicains, en faveur de la grace efficace par elle-même ; mais la malade ayant témoigné à deux reprises qu'elle étoit fatiguée de tous ces discours, il se retira.

Le lendemain 30, on renvoya encore à M. l'Evêque, qui y fit retourner le même Chanoine, en recommandant avec menace qu'on le laissât seul avec la malade, & qu'il ne rencontrât aucune Religieuse dans son chemin. Il fut exactement obéi. On laissa seul le Chanonie avec la malade, & l'on ne pût entendre que la réponse qu'elle lui fit avec force : Je demande & je désire les Sacremens de » tout mon cœur : les hommes me les refusent ; mais j'espére que Dieu recevra mon » désir. » Elle appella ensuite avec sa sonnette, & quelques Religieuses étant entrées, M. de Chateauneuf se retira. Il étoit alors midi, & deux heures après la Religieuse mourut.

C'est la foi de l'Eglise & le Catéchisme.

Le Curé ayant été averti, selon l'usage, demanda les ordres de M. l'Evêque, qui lui ordonna de faire l'enterrement le Lundi après-midi, & le Mardi le Service ; ce qui s'éxécuta avec décence, & fut un petit sujet de consolation pour les Religieuses, affligées de voir refuser les Sacremens à la mort à une de leurs Sœurs âgée de 78 ans, & qui avoit toujours édifié la Communauté par sa régularité. Car elles craignoient qu'on ne lui refusât les honneurs & les priéres de la sépulture ecclésiastique, comme elles en avoient été souvent menacées.

Voyez l'Histoire de la Constitution, 4e. Partie, Section 4e. §. XLIII. p. 438.

Digitized by Google

Pratique. La perſécution nous doit donner plus d'eſtime, d'attachement, & de reconnoiſſance pour la grace d'avoir connu & reçu la vérité, parce que nous voyons dans les perſécuteurs ce que c'eſt que de l'avoir abandonnée, ou de ne l'avoir pas reçue, & d'être livré à ſes propres ténébres. Ayons compaſſion d'eux & de leur ignorance, loin de leur inſulter ou de les mépriſer. Nous pouvons devenir ce qu'ils ſont : ils peuvent devenir ce que nous ſommes.

Priere. Nous ne méritons pas, Seigneur, la miſéricorde qui ſeule nous diſtingue des ennemis de la vérité ; & nous méritons le jugement qu'ils ont mérité. Faites-nous trembler ſous l'un, & tenez-nous dans l'humilité & la confiance ſous l'autre.

---

## M. DU PEROUX DESGRANGES,

### Prêtre, Aumônier des Galeriens.

Monsieur Tiburce du Peroux Des Granges, étoit d'une famille noble du Berri. Prévenu des bénédictions du Seigneur dès ſon enfance, il craignit les charmes & les careſſes qu'il trouvoit dans ſa maiſon. Il en ſortit étant encore enfant, pour ſuivre l'ordre de Dieu, ne ſachant, comme Abraham, où il alloit. La divine Providence le conduiſit d'abord à S. Maximin en Provence, où il fit ſes études, vivant comme pauvre, & n'ayant de reſſource que dans la charité du prochain.

Mort en 1726 le 28 Novembre.

Fuite des richeſſes.

Ayant atteint l'âge d'entrer dans les saints Ordres, & se laissant conduire par les conseils de quelques Prêtres pieux & éclairés, il fut ordonné sur les dimissoires de l'Archevêque de Bourges, à Aix & à Orange. Il crut alors se devoir principalement au Diocèse qui lui avoit donné la naissance. Il s'y rendit. Mais ayant appris que la peste étoit en Provence, il y retourna pour y servir les pestiférés. » Je » pourrai, disoit-il, boucher quelque trou, » & épargner la vie de quelque bon Ouvrier » plus utile que moi à l'Eglise. » Ainsi le faisoit parler son humilité.

Si vive charité.

Il fut même attaqué de la peste, & fort affligé, quand on lui dit qu'il en réchaperoit. » Me voilà, reprit-il, contraint de reporter » mon corps de mort. Je m'étois pourtant flatté que Dieu agréeroit la consommation de » mon sacrifice. » Après dix-huit mois de maladie, s'en étant trouvé soudainement délivré, il continua ses soins, & sauva une de ces villes, en transportant lui-même les corps morts qui l'infectoient, & en invitant par cet exemple les habitans à faire la même chose. Il ne revint en Berri, que lorsque la contagion fut cessée.

A Orange.

Il fut pourvu, malgré lui, d'une Cure qu'il desservit quelque tems; mais craignant n'avoir pas les talens nécessaires pour remplir dignement ce redoutable ministére, il vint à Paris dans le dessein de s'y cacher. Il vivoit à Bicêtre parmi les pauvres, les instruisant & les édifiant. Mais Dieu le destinoit à un emploi d'un ordre nouveau, & dans lequel il ne devoit trouver aucun concurrent.

Il devient Aumônier d'un ordre rare.

Touché de compassion pour les misérables, qui sont condamnés aux galéres, & que l'on

fait partir tous les ans de Paris & de Rennes pour Marseille, il voulut être leur Aumônier durant leur route. M. Des Granges, avant que d'entreprendre cette œuvre, consulta des personnes éclairées, qui y applaudirent. Il falloit l'agrément de la Cour. On n'eut pas de peine à l'obtenir; car il déclara au Ministre d'Etat qu'il n'en coûteroit rien au Roi, & qu'il feroit les voyages à ses dépens. M. de Maurepas fit expédier au saint Prêtre un Brevet des plus honorables ( Il l'appelloit son Brevet de Galérien ). Le Ministre étoit dans l'étonnement de voir un homme se livrer à une œuvre si pénible & si dégoutante, sans attendre de son travail d'autre récompense que celle que Dieu promet à ses Elus.

M. Des Granges fit plusieurs voyages de Paris & de Rennes à Marseille, suivant la Chaîne. Son occupation pendant la route, étoit de procurer aux Galériens les secours, dont ils avoient besoin. S'il pensoit aux besoins corporels, il n'étoit pas moins attentif aux besoins spirituels; il aidoit à bien mourir ceux que l'épuisement faisoit succomber, ou que le grand air saisissoit, après avoir été long-tems enfermés dans des cachots. Il donnoit aux mourans les Sacremens de l'Extrême-Onction. Aux autres, il leur faisoit des instructions vives & touchantes, pour les faire rentrer en eux-mêmes : » Vos chaînes, disoit-» il, sont la figure de celles dont vos ames » sont liées & garottées. En portant les premié-» res en esprit de pénitence, vous ferez tom-» ber les secondes; & l'instrument de votre su-» plice deviendra le principe de votre gloi-» re. »

Le lieu que choisissoit le saint Prêtre, pour Son auditoire.

catéchiser son Auditoire, étoit l'écurie même, où l'on renfermoit la Chaîne, quand elle arrivoit. Il montoit dans l'auge, ou la mangeoire, où se tenant d'une main au ratelier, il distribuoit, avec autant de zéle que de charité, le pain de la parole divine. Aux yeux de la chair rien de plus méprisable que ce spectable; mais qu'il étoit grand aux yeux de la foi! Quelque aride que fut la terre sur la quelle il répandoit la semence de la parole, quelquefois il avoit la consolation de voir tomber une pluie salutaire sur des cœurs, qui jusques-là avoient été endurcis. Plusieurs sont morts dans des sentimens de componction & de pénitence. C'est que quand Dieu veut sauver une ame, & qu'il la touche de la main intérieure de sa grace, nulle volonté humaine ne lui résiste. Prop. 13. *Cui volenti salvum facere, nullum hominis resistit arbitrium.* S. Aug.

Son désir de mourir à Senez.

M. Des Granges dans son voyage de 1726, eut le désir, comme il l'avoit déclaré, avant de partir, en présence de personnes connues & respectables, de mourir entre les mains du saint Evêque de Senez. Car il se vit si épuisé, qu'il comprît que son heure étoit venue: les austérités, la fatigue & l'infection des mourans que l'on transportoit dans des charettes, & dont il recueilloit les derniers soupirs, lui échaufférent le sang. Il sentoit sa poitrine attaquée: il portoit une fiévre lente, & ses forces diminuoient de jour en jour.

Il étoit Appellant, très opposé à la Bulle, & déclaré contre la signature pure & simple du Formulaire, selon qu'il en avoit écrit au grand Colbert Evêque de Montpellier. La crainte de tomber malade à Marseille, & d'éprouver la rigueur du faux zéle de M. de Bel-

Digitized by Google

ſunce Evêque de cette Ville, plus encore le déſir de voir M. de Senez, lui fit prendre le parti de ſe rendre à Caſtellane, ſuivant ſon deſſein formé en quittant Paris.

On le vit arriver, ayant beaucoup de peine à ſe traîner : il avoit cédé ſon cheval à ſon Domeſtique, qui étoit lui-même bien malade, & qui fut long-tems en danger. M. de Senez reçût ſon Hôte comme un Ange de Dieu. Il le força d'accepter la chambre la plus honnorable de la Maiſon. Il fût de lui qui il étoit, & de ſon Domeſtique ce qu'il faiſoit. Les entretiens du ſaint Prêtre l'édifioient extrémement ; mais il n'en jouit pas long tems. Deux jours après l'arrivée de M. l'Abbé des Granges la fiévre maligne ſe déclara, & fit appréhender une mort prochaine. Sa derniére maladie.

Le ſaint Prêtre ſe confeſſa, demanda le le ſaint Viatique, qu'il reçut avec des ſentimens de foi, tels qu'on devoit les attendre d'un homme qui ne tenoit plus à la terre. Il voyoit l'inviſible, comme s'il avoit été préſent. *Dominus meus & Deus meus*, mon Seigneur & mon Dieu, s'écrioit-il à chaque inſtant, *in manibus tuis ſortes meæ* : mon ſort eſt entre vos mains. M. de Senez étoit comme cloué à ſon lit, & auroit voulu lui rendre de ſes propres mains tous les ſervices que lui rendoient ſes Domeſtiques. Les derniers momens approchérent : on lui adminiſtra l'Extrême-Onction. Dans ſa rêverie s'imaginant être avec les Galériens, il diſoit ! *Courage, mes enfans, tout pour Dieu.* Enfin le ſaint Prélat, après avoir récité les priéres de la recommandation de l'ame, le vit expirer preſque ſans agonie. Charité de M. de Senez.

Pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de cette riche dépouille, il convoqua à ſes fune-



Digitized by Google

railles le Clergé Séculier & Régulier, les Magistrats & les Notables de la Ville. Il y assista lui-même. Il fit revêtir le corps d'une de ses soutanes, & le fit inhumer dans le Sanctuaire de l'Eglise Paroissiale. Le même jour de son inhumation, qui fut le 29 Novembre 1726, M. de Senez écrivit à M. l'Abbé d'Etemare, la Lettre qui suit.

L'éloge qu'il fait du saint Abbé.

( Je vous annonce, M. avec une amére & juste douleur, la mort de M. l'Abbé Du Peroux des Granges, Aumônier du Roi, suivant les Galériens, qu'il a plu à Dieu de nous enlever hier au soir entre six & sept heures, après douze jours d'une très-violente maladie, causée par la grandeur & la durée de ses travaux pour la charité, & beaucoup aussi par son amour pour la vérité, dont il déploroit vivement l'oppression. Il arriva ici le dix-huit de ce mois sur les deux heures après midi, mais si épuisé & si pâle, qu'à sa premiere vue & en l'embrassant tendrement sous votre nom, dont il se fit d'abord honneur avec raison, j'eus un pressentiment, non pas de sa mort si prochaine, mais d'un grand danger. Dès ce premier jour, sa modestie, son humilité, son zéle me fit connoître l'obligation que je vous avois de m'avoir procuré un tel trésor; & son Domestique, ou son compagnon, m'aprit aussi-tôt le détail de la vie de l'Abbé. Je fus enchanté du courage & du désintéressement de ce grand cœur; mais cela ne fit qu'augmenter ma premiere crainte, en m'apprenant

Son zéle apostolique.

qu'après deux ou trois voyages pour les Galériens, avec qui il avoit fait près de huit cent lieues, cette année même, depuis le 25 Août dernier, & très souvent à pied, il avoit bien voulu me venir voir, & qu'il étoit tombé

Digitized by Google

malade dès le ſecond de Marſeille ici, en partageant le ſoulagement & la fatigue par un ſeul cheval, entre lui & ſon Domeſtique, & c'eſt ce qui cauſa & augmenta conſidérablement la fiévre de l'un & de l'autre, parce que tour à tour ils s'échauffoient beaucoup en marchant à pied dans nos montagnes, & puis ſe délaſſoient en ſe reffroidiſſant à cheval. Ils arrivérent tous deux en cet état avec une fiévre continue, & Dieu m'a fait la miſéricorde de me donner tout entier au ſervice des deux, mais ſur-tout à celui du cher Abbé. J'ai tout mis en œuvre, Médecin, Chirurgien & Apoticaire, trois Prêtres, dont je ſuis le plus indigne, & quatre Domeſtiques, qui ſont toute ma Maiſon. Je ne crois pas que les Princes même puiſſent être ſervis par leur gens, ou par leurs amis avec plus d'affection. Le cher Abbé n'a guére été libre que les premiers jours, pendant leſquels il nous édifia infiniment par ſes ſaintes diſpoſitions, & par le ſacrifice de ſa vie, nous ayant bien fait juger dès-lors que la victime étoit toute prête, s'étant familiariſé avec la mort durant ſes ſervices pour les peſtiférés de la Ville d'Arles, par la peſte qu'il avoit eſſuyée en ſon propre corps, de laquelle étant guéri, comme par miracle, il alla encore l'attaquer à Orange, en y cherchant à mourir plutôt.

Dès le commencement de ſon troiſiéme jour chez moi, mais qui étoit le cinquiéme jour de ſa maladie, je lui inſinuai un petit mot pour les Sacremens, & il les demanda auſſi tôt avec la joie & l'empreſſement d'un Prédeſtiné. Il les reçut comme un Martyr de la charité; & après, ſur le ſoir, il déclara que ſi Dieu diſpoſoit de lui, comme il le croyoit, ſe perſua-

dant qu'il avoit reçu de lui une réponse de mort, il déclara, dis-je, que sur les vingt louis d'or qui étoient dans sa poche, il vouloit qu'on en donnât quatre-vingt livres à son Compagnon, pour retourner à Paris, & que le reste fut pour les Médecins, ses funérailles, & pour les pauvres. Il n'eut plus dès-lors de liberté : l'assoupissement continuel la lui ôta malgré tous les remédes, & il reçut l'Extrême-Onction le jour de sa mort, sans connoissance. Les Médecins vouloient fortement me persuader que je devois espérer ; mais un pressentiment bien fort me fit prendre mes armes, Camail, Rochet, Etole & Croix, pour combattre dès les quatre heures du soir du 28, & ce fut fort heureusement. Car sa mort arriva entre six & sept dans l'espace d'un *Miserere*, où je fis la recommandation. Il mourut sans le moindre effort comme une brebis innocente. Je viens de l'accompagner en ses funérailles dans la Paroisse de cette Ville ( de Castellane ) où tout notre Clergé, tous nos Religieux, MM. nos Magistrats & Consuls, toute la Ville enfin, embaumée de sa charité, & touchée de sa mort, l'a suivi jusqu'au tombeau ; & j'y ai laissé mon cœur pour l'y suivre bientôt. Je finis avec mes larmes pour lui, & mes respects pour vous. )

Dans une Lettre écrite à un autre ami, M. de Senez, dit le 20 Février 1727. ( J'ai écrit à Madame la Comtesse de Gamache, sœur de notre saint Abbé, & je lui rends un compte sommaire & général de ce qui regarde M. son frere. J'ai déja eu l'honneur de vous informer que notre saint hôte n'apporta ici en y arrivant, qu'un surtout fort usé, une espéce

Pauvreté du défunt.

de ſoutanelle de même, une ſeule chemiſe preſque pourrie, nul linge, ni bonnet, ni coëffe de nuit, ayant juſqu'alors couché avec ſon chapeau. Il avoit pour tout Livre un Nouveau Teſtament, & deux petits volumes de ſon Bréviaire; ſçavoir, les Parties d'hiver & d'automne, un couteau de poche, un peigne, un mouchoir fort uſé... Tous ſes habits étoient ſi mauvais, que les gens qui l'ont ſervi & gardé vivant & mort, n'en auroient pas voulu la moindre partie, s'ils ne les avoient conſidérés & reçus comme des Reliques. Je garde pour moi, & comme une fort précieuſe portion, ſon couteau, qui peut bien valoir 15 ou 20 ſous, ſon pauvre peigne, dont je n'ôterai pas même la craſſe, tant elle eſt reſpectable aux yeux de ma foi.)

M. de Senez avoit deſſein de faire graver une Epitaphe ſur la tombe du ſaint Prêtre; ne l'ayant pu par les changemens qui arrivérent bientôt dans ſon Diocèſe par la funeſte journée d'Embrun, je crois devoir l'inſérer ici.

Hic jacet
Tiburcius du Peroux Des Granges
Presbyter Bituricenſis:
Benè probata Chriſti victima,
Quam peſtis voluntaria conſecravit:
Pœnitentia incredibilis ſaginavit:
Caritas indefeſſa mactavit:
Et veritas piè amata liberavit.
Obiit 3. Calendas Decembris
Anno Chriſti 1726.
Ætatis ſuæ 48.

*Traduction.*

Ici repose
M. Tiburce du Peroux Des Granges,
Prêtre du Diocèse de Bourges,
Victime de J. C. dignement mise à l'épreuve:
Consacrée par le mal de la peste qu'il a bravée:
Engraissée par une pénitence incroiable:
Immolée par une infatigable charité,
Et mise en liberté par la vérité tendrement aimée.
Il mourut le 28 Novembre 1726.
Agé de 48 ans.

Voyez la Vie de M. de Senez in-12. ch. 7. p. 214, &c. & le Mémoire avec la Liste des adhérans à ce saint Evêque contre le Concile d'Embrun.

Pratique. Caractére d'un homme apostolique. Il est insensible à l'affection de la chair & du sang: uniquement occupé & rempli de l'œuvre de Dieu: plein de tendresse pour les ames, même les plus abandonnées. Il n'a dans le cœur & devant les yeux que la volonté de Dieu: il ne tient qu'a lui: ne voit que lui en toutes choses: compte pour rien tout ce qui n'est point à Dieu: ne connoît de parens sur la terre que ceux qui ont Dieu pour Pere dans le Ciel: consacre & sanctifie tous les sentimens & toute l'affection de la nature, en les tournant & les appliquant aux ames que Dieu lui a confiées, leur tenant lieu de pere, de mere, de frere, &c. par toutes sortes d'assistances & de secours.

Priere. Un voleur, ô mon aimable Jesus, est le fruit de votre Sang, la premiére

Digitized by Google

conquête de votre Croix ; quel pécheur ne ſera point touché par une bonté ſi magnifique ? Donnez donc aux plus miſérables d'entr'eux, des Miniſtres animés de votre eſprit, pour les retirer de l'abîme du péché.

---

## CONVERSION D'UN LUTHERIEN.

LE faux zéle pour la Conſtitution éclata à Nantes en Bretagne au mois de Février 1727, d'une maniére déplorable. Un Luthérien y tomba malade ſur la Paroiſſe ſaint Nicolas. Etant diſpoſé à ſe réunir à l'Egliſe Catholique, le Curé de ſaint Nicolas Appellant, alla demander à l'Evêque, M. de Sanzai, la permiſſion de recevoir ſon abjuration, & l'obtint avec peine. Un Prêtre Sulpicien du Séminaire en ayant été informé, alla faire ſur cela de vives remontrances au Prélat, prétendant qu'il n'étoit pas à propos de permettre à un Appellant, qui devroit faire abjuration lui-même, de recevoir celle d'un autre hérétique. L'Evêque frappé de cet inconvénient, révoqua la permiſſion qu'il avoit donnée au Curé de Saint Nicolas, & commit un autre Eccléſiaſtique pour recevoir l'abjuration.

En 1727. en Février.

Celui-ci ſe tranſporta chez le malade avec une profeſſion de foi de nouvelle fabrique, dans laquelle il faiſoit dire au Luthérien : *Je crois l'adoration des Saints, & la Conſtitution* Unigenitus. Deux Demoiſelles, chez qui le malade étoit logé, frappées de ces nouveaux articles de foi, après quelque diſpute, firent conſentir le Commiſſaire à effacer

Foi d'un Bulliſte.

le mot *d'Adoration* , & à mettre à la place celui d'*Invocation* des Saints. Au sujet de la Bulle, elles lui représentérent qu'il étoit inutile d'en parler au malade, qui ne savoit ce que c'étoit. Le malade entendant la dispute, dit : *Je sçai parfaitement ce que c'est que la Bulle, & je ne veux pas la recevoir.*

Sur cela grande contestation : l'Ecclésiasque ne veut pas recevoir l'abjuration, & se retire. Le Chirurgien, qui étoit présent, court en porter ses plaintes à M. de Nantes, qui se trouva fort embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre. Dans cet état de crise, le malade meurt sans avoir pu accomplir le désir qu'il avoit de faire son abjuration. Mais Jesus sait guérir quelquefois les blessures que la précipitation des premiers Pasteurs fait sans son ordre. Il rétablit ce qu'ils retranchent par un zéle inconsidéré. Prop. 93.

Voyez l'Histoire de la Constitution 4e. Partie, 7e. Section, §. LXXIV. p. 209.

Pratique. Pourvu que l'on se convertisse véritablement, quoiqu'à la derniere heure, on doit espérer la récompense ; mais c'est tout risquer que de remettre à cette derniére heure l'affaire de son salut. Un moment suffit pour mériter ce don éternel ; mais c'est être fou que d'attendre ce dernier moment par une téméraire présomption, ou de le laisser échapper par une défiance de la bonté de Dieu.

Priere. Il suffit que vous vouliez, Seigneur, & ma volonté suivra la vôtre. Réveillez mon cœur oisif & paresseux, & je courrai à grands pas dans vos voies.

Digitized by Google

# M. DU CELLIER,

## Ecclésiastique Flamand.

Dans le mois de Mars 1727, un Ecclésiastique, nommé M. Du Cellier mourut à Bruxelles, où il demeuroit depuis longtems, & y vivoit d'une maniere très-édifiante. Il fit paroître à sa mort de grands sentimens de religion & de piété; & cependant à cause de son opposition à la Bulle dans laquelle il persista jusqu'à la mort, on lui refusa les Sacremens, & même la sépulture Ecclésiastique. Mort en 1727 en Mars.

Ses parens portérent leurs plaintes de ce refus au Conseil de Brabant, & gardérent le corps, sans le mettre en terre. Quinze jours après sur un ordre de l'Archiduchesse (gouvernée par les Jésuites) passé au Conseil de Brabant, le Procureur-Général de ce Conseil se transporta dans la maison où étoit le mort, & fit ouvrir le cercueil. Les Lettres & les Mémoires du tems portent que le corps parut exempt de corruption, le visage plus beau que lorsqu'il avoit été mis dans le cercueil, & qu'il s'en exhala même une odeur très agréable. Après cela le Procureur-Général fit refermer le cercueil, & le fit porter chez les Aléxiens, espece de Freres de la Charité, qui enterrent les morts à Bruxelles, pour y être en dépôt jusqu'à nouvel ordre.

Le privilege du corps de ce saint Prêtre d'être hors d'atteinte aux suites ordinaires de la mort, prouve au doigt & à l'œil que l'état

Digitized by Google

d'être perſécuté, & de ſouffrir comme un hérétique, un méchant, un impie, eſt ordinairement la derniere épreuve & la plus méritoire, comme celle qui donne plus de conformité à Jeſus-Chriſt. Propoſition 98 de la Bulle, dont M. Duceillier a été le défenſeur, auſſi-bien que de toutes les autres.

---

# M. FRANÇOIS DE PARIS,

## Diacre.

Mort en 1727 le 1 Mai.

CEux qui n'ont aucune des Vies de ce ſaint Diacre, & ſur-tout la plus grande de la ſeconde édition, ſeront bien aiſes d'avoir au moins le court précis que nous donnons ici. M. DE PARIS étoit le fils aîné d'un Conſeiller au Parlement, qui le deſtinoit à lui ſucceder dans ſa charge; mais la piété dont il fut rempli dès ſa tendre jeuneſſe, lui inſpira un généreux mépris pour le monde; & après une longue oppoſition de la part de ſes parens, il en obtint enfin la permiſſion d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique. Il ſe retira au Seminaire de ſaint Magloire, où ſous la conduite des Peres de l'Oratoire, il s'appliqua, comme on le faiſoit alors, tout entier à la piété & à l'étude de la ſcience Eccléſiaſtique, & ſur-tout de l'Ecriture ſainte. Il montra à la mort de ſes Pere & Mere, un détachement parfait des biens de la terre, & loin de ſe plaindre des avantages qu'ils avoient fait à ſon frere puiſné, il lui laiſſa quelques années après l'adminiſtration de ſon bien, ſans vouloir qu'il lui

Dès l'enfance ſon attrait pour la pauvreté.

Digitized by Google

en rendit aucun compte ; & il se réduisit à lui demander ce qui lui étoit nécessaire, pour vivre très pauvrement, & pour faire de bonnes œuvres, & à le recevoir de lui dans le besoin, pas comme son propre bien, mais comme une aumône qu'on lui faisoit.

Voyant son frere seul & assez jeune, il céda à ses instances en allânt lóger chez lui, & il y mena comme dans le Séminaire, une vie retirée & consacrée à la priére, à l'étude, à l'édification de toute la maison, à l'instruction des Domestiques. Il en sortit, lorsque son frere fut marié ; & il se logea au Collége de Bayeux, rue de la Harpe, pour y vivre dans une plus grande retraite & une pénitence plus austère. Mais l'obéissance l'engagea à faire des Catechismes dans la Paroisse de saint Côme, & ensuite à se charger de la conduite des Clers, & à leur faire des Conférences de piété & sur l'Ecriture sainte : la même obéissance lui fit recevoir le Soudiaconat & dans la suite le Diaconat, dont il se jugeoit très-indigne. M. le Cardinal de Noailles informé de ses vertus & de ses talens, voulut même le faire Curé de saint-Côme, sans rien exiger de lui qui pût blesser la délicatesse de sa conscience, tel que la signature du Formulaire ; mais cela dépendoit de la démission que le Titulaire devoit donner, & qu'il ne donna pas.

Il reçoit les Ordres.

Monsieur de Pâris poussé par le sentiment d'une plus profonde humilité, résolut de se dégrader lui-même, & de ne plus faire aucune fonction de ses Ordres. Il alla même, par un excès qui sort des régles ordinaires, jusqu'à se priver de la Communion pendant près de deux ans, n'étant occupé que de ses défauts,

Par pénitence il s'éloigne de la sainte Table plus de 15 mois.

Digitized by Google

que ſon humilité lui groſſiſſoit, & ſe regardant comme un grand pécheur indigne de tout. Il fallut que ſon Confeſſeur, après l'avoir beaucoup preſſé là-deſſus, employât toute ſon autorité, & lui déclarât qu'il ne ſe chargeroit plus de lui, s'il n'obéiſſoit. Il ſe rendit à ſes ordres, & approcha de nouveau de la ſainte table en 1725, & continua juſqu'à ſa mort arrivée deux ans après.

Il va à la Trappe.

En quittant le Collége de Bayeux, M. de Pâris chercha diverſes retraites plus obſcures & plus reculées, où il pût s'enſevelir tout vivant dans le ſein de la pénitence & de la priére. Il alla à la Trappe avec un compagnon de ſes auſtérités, dans le deſſein, non d'y faire profeſſion, mais de vivre en pénitent, dans l'exterieur ou dans le voiſinage du Monaſtére, & de s'y édifier de l'exemple & de la piété de ces Religieux; mais il ne lui fut pas libre d'y demeurer, à cauſe d'un Mémoire envoyé en Cour, au ſujet de quelques Eccléſiaſtiques de Paris qui s'y rencontrérent un jour avec lui par un pur hazard. De-là il ſe retira chez les Hermites du Mont-Valerien près de Paris, dont la vie auſtère & laborieuſe étoit parfaitement de ſon goût; & pendant les deux mois qu'il y reſta, en attendant que ſon compagnon M. Tournus lui eut trouvé une retraite qui put les réunir, il fut toujours le premier à tous les éxercices les plus penibles.

Puis au Mont-Valerien.

Enfin après pluſieurs & divers eſſais, que ſon attrait pour la pénitence lui inſpiroit, & quelques voyages faits à pied & dans la rigueur de la ſaiſon, pour aller conſulter des perſonnes éclairées, en qui il avoit plus de confiance, il ſe confina dans une mai-

ſon particuliére de la ruë de Bourgogne, Faux-bourg ſaint Marceau, avec quelques aſſociés de ſes auſtérités, pour qui il avoit des égards & une charité ſans égale, les ſervant lui-même comme un domeſtique, lorſqu'ils étoient malades, & leur laiſſant une pleine liberté de conſulter leurs forces dans les pratiques de la pénitence. Pour lui il ſuivit ſon goût dominant pour cette vertu, & ſe livra ſans ménagement à toutes ſes rigueurs; il jeûnoit tous les jours juſqu'au ſoir, & ne mangeoit alors que du pain le plus commun avec des choux ou du ris à l'eau, cuits & préparés pour huit jours ou même davantage, & qu'il ſe contentoit de faire réchauffer; il ſe levoit avant deux heures du matin, & après avoir récité le Breviaire avec ſes compagnons, il paſſoit le reſte de la nuit en priéres & en lectures de piété, ayant renoncé à toute autre étude. Pour joindre le travail des mains à la priére, il avoit appris à faire des bas au métier, & il continuoit ce travail, juſqu'à ce qu'une extrême fatigue l'obligeât de l'interrompre: il couchoit ſur une ſimple paillaſſe, & dans la ſuite ſur une planche nue: il ne portoit point de linge: il affligeoit ſon corps par le cilice, une chaîne à pointes de fer, & d'autres inſtrumens de pénitence: il montroit dans ſes habits & dans tout ſon extérieur, la figure d'un pénitent & d'un pauvre. Sa pénitence extraordinaire.

M. Pomard Curé de ſaint Médard, l'ayant découvert dans cette ſombre retraite, lui fit les plus grandes inſtances pour l'obliger à reprendre ſes fonctions, à porter le ſurplis dans ſa Paroiſſe, & y faire des Catechiſmes. Il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de réſiſtance, & après lui avoir lû une confeſſion de ſes pé- Ses Catéchiſmes à S. Médard.

chés, pour lesquels il croyoit devoir s'abstenir pour toujours de ses fonctions, mais dont ce digne Pasteur porta un jugement bien différent. La violence que son humilité souffrit en cette occasion, le fit penser à s'aller cacher ailleurs plus profondément ; & il étoit encore occupé de cette pensée, lorsqu'il fut attaqué de sa derniere maladie.

Sa charité pour les pauvres étoit sans bornes, tandis qu'il se refusoit tout à lui-même : il vendit le peu de vaisselle d'argent qui lui restoit pour les secourir : il leur donna tout jusqu'à ses chemises : il voulut vendre sa Bibliothèque pour en faire le même usage, mais on l'en empêcha : il se reprochoit souvent la dépense qu'il avoit faite pour acheter des livres : il exerçoit la charité avec plus d'empressement & de goût envers les pauvres Ecclésiastiques déplacés & chassés de leur Patrie & de leurs emplois à cause des contestations présentes de l'Eglise. Ses sentimens à ce sujet ne furent jamais équivoques : il adhêra en 1727, à l'Appel des quatre Evêques au futur Concile : il renouvella son Appel en 1720, à l'occasion de l'Accommodement, & son nom se trouve dans la premiére des Listes imprimées. Il écrivit en 1724, à M. l'Evêque de Montpellier, le grand Colbert, au sujet des Remontrances de ce Prélat sur la signature du Formulaire : en 1726. il signa la Requête des Curés & autres Ecclésiastiques du Diocèse de Paris à M. le Cardinal de Noailles, au sujet du Mandement de M. l'Evêque de Saintes contre les XII Articles. Les maux que la Bulle *Unigenitus* a causés à l'Eglise, étoient le sujet continuel de ses gémissemens & de ses priéres, & l'un des mo-

Ses aumônes de toute espéce.

Ses dêmarches pour la vérité.

Digitized by Google

tifs de ſes grandes auſtérités ; & il ne trouvoit ſa conſolation que dans la Méditation des Saintes Ecritures , & des promeſſes qui ſont faites à l'Egliſe. Enfin en recevant les derniers Sacremens , il commença à parler pour donner des preuves de ſon oppoſition perſévérante à la Bulle ; mais M. le Curé de S. Médard qui l'adminiſtroit , l'arrêta en lui repréſentant que ſes ſentimens étoient aſſez connus , & qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il s'en expliquât de nouveau.

On s'étoit apperçu vers la fin du Carême , que toutes ſes forces diminuoient , parce qu'il ne pouvoit plus ſe tenir debout en récitant le Breviaire , comme il avoit coutume de faire : il aſſiſta néanmoins à tous les Offices de la Semaine ſainte , & des trois Fêtes de Pâques ; mais la maladie qui n'étoit au fond qu'un épuiſement cauſé par ſes grandes auſtérités , ſe déclara à la fin de la ſemaine , & il ne pût pas aller à la Meſſe le Dimanche. Bien-tôt après on reconnut qu'il y avoit du danger ; & il en fit avertir M. ſon frere le Conſeiller au Parlement , auquel il avoit caché juſqu'alors le lieu de ſa retraite. Celui-ci y accourut , & fut pénétré de l'état de dénuement & de pauvreté , où il le voyoit réduit : il en reçut des marques de ſon amitié toute chrétienne , des avis & des exhortations qu'il n'a point oubliées , & qui ne ſervirent pas peu à le faire marcher ſur ſes traces. Le malade ſe confeſſa : il fit ſon teſtament : il reçut l'Extrême-Onction , & le ſaint-Viatique avec les ſentimens qu'on devoit attendre d'une vie ſi ſainte : il ſe fit une loi dans ſa maladie d'obéir en tout aux ordres du Médecin , quelque peu de ſoulagement qu'il en reçut : il mourut enfin dans

Sa maladie.

Son obeiſſance au Médecin.

Sa ſainte mort.

les ſentimens d'humilité, de pauvreté, de pénitence, de mépris de la vie, & de déſir des biens éternels, dans leſquels il avoit vêcu: & il fut enterré le 3 Mai dans le petit cimetiére de S. Médard, avec les cérémonies & les priéres de l'Egliſe, mais ſans appareil & en pauvre, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament.

Ses miracles.

Son Tombeau eſt devenu célébre dans toute l'Europe par un grand nombre de miracles qui s'y ſont opérés, & par la contradiction que ces miracles ont éprouvée de la part des Conſtitutionnaires. Mais la piété des Fidéles prévint ce témoignage que Dieu a rendu à ſa ſainteté, par l'empreſſement avec lequel on enleva tout ce qui lui avoit appartenu ou ſervi, comme des Reliques dignes de vénération. La voix du peuple fut bien-tôt ſuivie de celle de Dieu même; car dès le jour de l'enterrement, avant qu'on le mit dans la bierre, Louiſe-Madelaine Reignei, Veuve d'Etienne Piquot, en lui baiſant les pieds, obtint une guériſon miraculeuſe par l'interceſſion de M. de Pâris, dont la rélation eſt dans le neuviéme Recueil des Miracles. On peut conſulter ces Recueils, & ſur-tout le premier Tome des miracles démontrés par M. de Montgeron, pour en connoître une partie. Car ils ſont ſans nombre.

Belle peinture du tombeau du ſaint Diacre.

Durant plus de quatre années, de toutes parts on accourt au Tombeau du Serviteur de Dieu, dit le grand Colbert. Les grands, les petits, les riches les pauvres, les ſçavans, les ſimples, les hommes de tout âge, de tout ſexe, de tout état, de toute condition; les étrangers même durant tout le tems que l'accès en eſt libre, s'y rendent avec empreſſement,

ment, & forment une Cour, qui par le nombre de ceux qui la compoſent, la qualité des vœux que l'on y porte, la pureté des motifs qui la font agir, ne trouve rien qui ne lui céde dans les Palais des Rois & des Princes de la terre. Plus on fréquente ce lieu reſpectable, plus on déſire de le revoir. Une ſainte horreur ſaiſit en y entrant. La foi, le reſpect, le recueillement, tout annonce que Dieu y habite. Les Juſtes s'y épanchent en actions de graces continuelles; les pécheurs y fondent en larmes; les indifférens ſe ſentent émus & attendris; les libertins s'en retournent frappant leur poitrine. Le peuple plein de crainte & de frayeur, n'interrompt la Pſalmodie que pour annoncer, par des cris & des larmes de joie, les miracles dont il eſt témoin, *Inde laudes*. Ceux qui ne peuvent avoir la conſolation de viſiter ce lieu ſaint, y aſſiſtent en eſprit, & reçoivent avec reſpect la terre qui a ſervi à couvrir le corps de l'homme de Dieu. Dans quel lieu ces Reliques ne ſont-elles pas parvenues? Qui pourroit faire l'énumération de toutes les perſonnes qui ſe ſont miſes ſous ſa protection? Quelle école! ſans écrits, ſans livres, ſans ouvrages polémiques, Dieu inſtruit en un moment des milliers des fidéles, de la cauſe la plus importante qu'il y ait dans le monde... C'eſt une chaire où la vérité ſe fait entendre d'une maniére tout à fait merveilleuſe: elle y forme ſes diſciples: elle y prononce ſes oracles: elle y décide que la Bulle eſt telle que nous l'avons repréſentée dans notre Acte d'Appel; que notre cauſe eſt la cauſe de Dieu; que les ſentences lancées contre nous ſont injuſtes; que quelque crédit que nos ad-

O

Digitized by Google

versaires aient sur la terre, ils n'en ont aucun pour nous fermer le Ciel; que ce sont eux qui ont le cœur schismatique, quand ils portent le faux zéle jusqu'à vouloir se séparer de notre communion, & faire effort pour nous retrancher de la leur...

Instruction sur les miracles en faveur des Appellans en 1733. Tom. 2. pag. 24. des Œuvres de M. de Montpellier... Pour la rélation, voyez l'Histoire de la Constitution, 4e. Partie, Section 7e. §. LXXVIII.

PRATIQUE. *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la Croix de notre Seigneur Jesus-Christ*, dit S. Paul. C'est beaucoup de se soumettre à la Croix & à l'humiliation, quand elle se présente. C'est encore plus d'aller au-devant ou de la désirer quand on ne la rencontre pas; & nulle générosité humaine n'égale cette générosité chrétienne. Mais pour s'en glorifier, pour ne se glorifier qu'en elle, & pour regarder comme le plus grand des malheurs de se glorifier en autre chose, il faut être un Paul. Car c'est-là vraiment faire triompher dans son cœur la Croix de Jesus-Christ. Ce saint Diacre en a été l'imitateur fidéle.

PRIERE. O Croix sainte, Croix digne d'amour, qui dégoutez de tous côtés du Sang de notre Sauveur, faites-nous puiser abondamment la vie dans le sein de la mort d'un Dieu, qui en est la source.



Digitized by Google

# M. ROUSSE,

## Chanoine d'Avenay.

MONSIEUR GERARD ROUSSE, né dans un village du Diocèse de Reims, fit ses études dans l'Université de cette ville, après lesquelles il entra au Séminaire. Sa conduite ayant toujours été très-réguliére, M. le Tellier Archevêque de Reims, le fit Prêtre, & l'envoya dans une Paroisse de la campagne en qualité de Vicaire. Il lui donna ensuite la Cure de Livri, où sa mémoire est en bénédiction. Mais il ne la garda que quatre ou cinq ans; & ses peines de conscience au sujet de son ministére, le déterminérent à la quitter; & à accepter un Canonicat d'Avenay, dans le même Diocèse, d'environ deux cens livres de revenu. Mort en 1729 le 9 Mai. Ses postes differens.

C'étoit un homme très-modeste, humble, attaché à ses devoirs, dont la vie fut toujours uniforme, édifiante, & si frugale, qu'avec un si modique revenu, il trouvoit de quoi soulager les pauvres; & il savoit même, quoiqu'il fut fort infirme, se priver d'une partie de son nécessaire pour les assister. Ses vertus.

Il avoit appellé de la Constitution *Unigenitus* au futur Concile: & il a persévéré jusqu'à la mort dans son Appel, malgré les diverses tracasseries, qui lui furent suscitées à ce sujet. Dans sa derniére maladie, le Curé d'Avenay le sollicita vivement de révoquer son Appel, & d'accepter la Constitution; & n'ayant pu rien obtenir de lui, il se trouva Sa fermeté à la mort.



Digitized by Google

fort embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir à son égard. Il en écrivit à M. l'Archevêque de Reims (Roham de Guimené); mais avant que d'avoir pu recevoir sa réponse, il fut averti que M. Rousse étoit très-mal, qu'il demandoit les Sacremens, & qu'il n'y avoit pas de tems à perdre.

Dans ces circonstances, il ne voulut pas porter lui-même les Sacremens, quelques instances qu'on lui en fit; mais il consentit que M. Robert aussi Chanoine d'Avenay, qui avoit confessé le malade, les lui administrât. M. Rousse les reçut avec beaucoup de piété, & il mourut le 7 Mai 1627.

Cependant la réponse de Reims arriva, & elle portoit qu'on louoit le zéle du Curé, & sa prudence, mais que le sieur Rousse n'étant pas hérétique dénoncé, il pouvoit lui donner les Sacremens. Sur cette réponse, le Curé ne fit aucune difficulté au sujet de la sépulture : il la lui accorda dans la Chapelle de sainte Anne de l'Eglise Paroissiale, & il fit lui-même la cérémonie.

Ses miracles. Dieu ne tarda pas à manifester la sainteté de son serviteur par la guérison d'Anne Augier, affligée depuis 22 ans d'une paralysie sur les jambes. Ce miracle arriva le 8 Juillet 1727, & fut en quelque sorte constaté par la Requête de trente-deux Curés les plus voisins d'Avenay, adressée au Grand-Vicaire, qu'ils sollicitent d'en faire les informations juridiques. Il fut suivi de plusieurs autres, & singuliérement de celui de Mademoiselle Stapart femme d'un Notaire d'Epernay.

PRATIQUE. Excès louable d'amour pour les pauvres, qui ne vient pas d'un défaut de lumiére & de discrétion, mais d'une surabon-

Digitized by Google

dance de charité! Heureux qui ne prend ſur ſon néceſſaire que pour s'acquitter parfaitement de la dette de la charité, & qui ne s'appauvrit que pour nourrir les pauvres! C'eſt-là vraiment imiter Jeſus-Chriſt.

PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, l'eſtime & l'amour de la pauvreté, & nous aiderons les pauvres juſqu'à les ſoulager dans leurs grands beſoins, même par notre néceſſaire, ſelon notre devoir.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e. Partie, 8e. Section, §. LXXXVIII. pag. 847.

---

# LA SŒUR MARGUERITEAU,

## Hoſpitaliére.

MOnſieur l'Evêque d'Orléans, frere du Pere Fleuriau Jéſuite, & de M. d'Armenonville Garde des Sceaux, piqué de la réſiſtance qu'il trouvoit depuis pluſieurs années dans les Religieuſes Urſulines de ſaint Charles, & de celle qu'il venoit de trouver dans celles de l'Abbaye de S. Loup, dont Madame de Chatillon étoit la digne Abbeſſe, n'en devint que plus ardent à pourſuivre les Religieuſes de ſon Diocèſe, qu'il ſoupçonnoit n'être pas ſoumiſes à la Conſtitution.

Morte en 1727. le 9 Juin.

Dès l'entrée de l'année 1727, il déclara une guerre ouverte aux Hoſpitaliéres de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Si d'un côté il s'applaudiſſoit comme d'une œuvre divine d'avoir forcé le Chapitre de la Cathédrale à recevoir la Conſtitution en Février 1727; de



Digitized by Google

Perſécution de l'Evêque.

l'autre il étoit fort mécontent de voir des filles qui cherchoient à en éviter le joug. Auſſi ne pouvoit-il ſouffrir que le Confeſſeur de l'Hôtel-Dieu, d'ailleurs Chanoine Acceptant, mais pacifique, ne parlât point de la Bulle aux Religieuſes. Il le gronda, ſe mit dévotement en colére, menaça de l'interdire, ou même de lui donner une Lettre de cachet: ce qu'il auroit fait, ſi quelqu'un ne l'eut appaiſé, en lui promettant d'engager M. Caſtanet, (c'eſt le nom du Chanoine) à ſeconder ſes intentions. Celui-ci le fit, mais avec beaucoup de modération & de douceur, & tout ſe bornoit de ſa part à pouvoir dire ou faire dire à l'Evêché, qu'il parloit à ſes filles de la Conſtitution, & qu'il exhortoit à la recevoir.

Cette voie trop lente au gré du Prélat, l'obligea, pour fondre la glace, & en venir aux grands coups, de faire ſubir un interrogatoire aux Religieuſes. Comme il ne pouvoit agir par lui-même, parce qu'elles ſont ſoumiſes à la juriſdiction du Chapitre de la Cathédrale, il trouva dans le Doyen de ſon Egliſe M. Aleaume, & MM. de Mareau & Noël, Chanoines & Supérieurs de l'Hôtel-Dieu pour le Chapitre, des inſtrumens très-flexibles à toutes ſes volontés. On leur rendit cette juſtice, qu'ils ſe portérent à les exécuter plutôt par politique & par crainte, que par inclination & par zéle.

Perſécuteur par complaiſance.

Pendant l'interrogatoire qui dura trois jours, le Doyen armé de toutes les inſinuations poſſibles, en ne paroiſſant demander qu'une ſoumiſſion générale à l'Egliſe, tendit un piége, où la plûpart des Religieuſes ne donnérent point, & le forcérent de s'expli-

Digitized by Google

quer. Au mot de la Bulle *Unigenitus*, qu'il fallut prononcer, dix Professes & deux Novices refusérent de l'accepter.

La Sœur Margueriteau, malade depuis long-tems, & actuellement avec la fiévre, le 4 Mars, au second jour de la Visite, eut assez de courage & de force, pour venir à son rang subir l'interrogatoire, & rendre raison de sa foi. M. le Doyen accompagné des deux Supérieurs ses Confreres, qui ne faisoient qu'un personnage muet, tant qu'il fut présent, ne parla à la Sœur que de soumission à l'Eglise, & elle répondit qu'elle y étoit très-soumise. Mais les grands complimens qu'elle en reçut, la firent mettre en défiance. Elle pria le Doyen de s'expliquer; & ayant appris que dans son langage, être soumis à l'Eglise, c'est recevoir la Constitution, elle lui déclara qu'elle ne la recevoit point. Le Doyen se mettant en frais pour la persuader, & l'exhorter à se soumettre, elle lui dit : » Je vous » prie, M. ne me tourmentez pas : je n'ai » plus que deux mois à vivre : je ne veux pas » aller paroître devant Dieu, ma conscience » souillée d'une pareille réception. » Elle le quitta pour s'en retourner à l'Infirmerie, remerciant Dieu d'avoir éprouvé que ce n'est que par la grace de Jesus-Christ, que nous sommes à Dieu. Grace souveraine, sans laquelle on ne peut jamais confesser Jesus-Christ, & avec laquelle on ne le renie jamais. Prop. 9. de la Bulle.

Précaution sage.

Le Doyen défendit au Confesseur d'entendre les Religieuses opposantes : il leur prononce une espéce de sentence, qui les prive des Sacremens, les exclut du Chapitre, & menace de renvoyer les Novices. En conséquence on

leur refuse la Communion pour le Jubilé & pour Pâques. Cependant la Sœur Margueriteau, selon sa prédiction, étoit toujours dangereusement malade. Elle fut comprise dans la sentence qui privoit les Opposantes des Sacremens, quoiqu'elle ne put pas se trouver à la séance, où elle fut prononcée par M. le Doyen.

Malade privée des Sacremens.

Peu de jours après, se trouvant plus mal, elle se plaignit de ce qu'on la laissoit sans consolation, sans secours, ne recevant visite quelconque ni du Confesseur ni des Supérieurs. M. Castanet alla enfin la voir, après s'en être fait prier plus d'une fois. Sur les plaintes qu'elle lui en fit, il lui assura qu'il étoit très-sensible à sa situation, & que s'il avoit eu de la peine à la venir voir, c'est que ses pouvoirs étant restraints, il ne pouvoit plus lui rendre service : il l'exhorta ensuite beaucoup à la soumission, mais inutilement.

Dans une seconde visite, pour laquelle il se fit encore prier, la malade le supplia avec beaucoup d'instance & de larmes de la confesser. » Je » ne puis en aucune maniere, ma Sœur, (lui » répondit-il) : il n'y a qu'un moyen : dites » au moins que vous recevez la Constitu- » tion, si l'Eglise la reçoit : vous n'engagez » point votre conscience. Je ne puis, M. » (lui repliqua-t-elle) donner dans une pareil- » le équivoque, parce que je suis convaincue » que l'Eglise ne reçoit ni ne peut recevoir » la Constitution. »

Réponse droite & lumineuse.

M. Noel l'un des Supérieurs lui rendit aussi une visite ; & sur la priére qu'elle lui fit de permettre à M. Castanet de la confesser, il voulut savoir ses dispositions. » Ma Sœur, » (lui dit-il) êtes-vous soumise à l'Eglise ?

Digitized by Google

» Oui, M. à l'Eglise, (repondit-elle,) mais » non à la Constitution. Vous parlez toujours » de Constitution, (dit M. Noël:) c'est (reprit la malade) que je ne saurois ignorer que » dans la soumission que vous me demandez, » vous ne compreniez la Constitution. Hé » bien, (ajouta-t il) recevez la comme l'Eglise » la reçoit : il n'y a point de mal en cela : je » prens sur moi l'inquiétude que vous en pouriez avoir. » Elle fit la meme réponse qu'à M. Castanet : ce qui le fit retirer bien mécontent.

M. Castanet étant revenu voir la malade, se plaignit encore de ce qu'elle parloit toujours de Constitution, quoiqu'on ne lui demandât que la soumission à l'Eglise : il l'assura qu'il n'y avoit que ce mot qui choquât M. Noël, qui étoit très-disposé, comme lui, à lui faire recevoir les Sacremens, & qu'elle auroit cette consolation, si elle vouloit s'en abstenir. » Je ne saurois (dit la malade) me dispenser d'en parler. Je ne veux pas qu'on » croye que je reçois la Constitution, dès que » je n'ai pas le dessein de le faire : j'aime » mieux me résoudre à mourir sans recevoir les » Sacremens. » Elle lui proposa après cela de les lui faire recevoir secrettement, & M. Castanet ne s'en éloignoit pas ; mais en ayant parlé à la Mere Prieure, la chose manqua par la timidité de l'un & de l'autre.

Le mal augmentoit toujours, & Messieurs Castanet & Noel craignant de s'attirer de justes reproches, s'ils laissoient mourir cette Religieuse sans Sacremens, & n'ayant par eux mêmes point d'opposion à les lui donner, convinrent entr'eux d'un expédient, qui leur parut propre à satisfaire la malade, sans les

O 5

exposer eux-mêmes. Ce fut M. Castanet qui le lui proposa, en lui offrant les Sacremens, à condition seulement que si les Sœurs ou quelqu'autre personne venoit lui demander après si elle avoit reçu la Constitution, elle ne répondît ni ouï ni non, mais seulement qu'on devoit être en repos, qu'elle n'avoit rien fait contre sa conscience, & que ce qui se passe dans la confession doit demeurer secret. M. Castanet ajouta qu'elle devoit se tranquilliser là-dessus, qu'elle ne pouvoit pas en conscience refuser une offre si avantageuse; qu'elle devoit se croire heureuse dans la situation où elle étoit, de trouver des personnes si bien disposées à lui rendre service; que M. Noel viendroit la voir le lendemain; qu'il ne lui parleroit, & ne s'informeroit de rien, & qu'elle n'avoit elle-même qu'à observer la même reserve.

Tentation vaincue & piége évité.

Cette proposition ébranla beaucoup la malade, persuadée d'un côté qu'elle devoit faire tout ce qui étoit en elle pour recevoir les Sacremens, & craignant de l'autre de blesser la sincérité, & de donner lieu de juger qu'elle avoit reçu la Constitution, en s'engageant au silence. Néanmoins elle ne promit rien, & M. Castanet la laissa à ses réflexions. Mais elle n'en fut que plus agitée & plus incertaine, aussi-bien qu'une des Sœurs à qui elle fit confidence de ce secret. Celle-ci après avoir d'abord panché pour l'expédient offert, alla se mettre en priéres; & étant revenue, elle crut en devoir détourner la malade, pour la raison tirée de saint Paul, qu'il ne suffit pas de croire de cœur pour être juste, & qu'il faut encore confesser de bouche pour être sauvé: qu'elle devieпdroit un sujet de scandale, & qu'on ne manqueroit pas

Digitized by Google

de dire dans le monde, que puisqu'on lui a donné les Sacremens, il faut qu'elle ait reçu la Constitution. *Il est vrai*, dit la malade, *que j'apperçois dans toute cette conduite peu de droiture, & c'est ce qui me cause de l'inquiétude.*

Mais M. Noël dans la visite qu'il lui fit le lendemain, dissipa cette inquiétude & la détermina au refus, par la maniere dont il s'y prit avec elle. Il l'exhorta fort à recevoir les Sacremens, puisque M. Castanet étoit content d'elle; mais il ajouta avec peu de prudence que si M. l'Evêque lui en parloit, il lui diroit qu'il étoit content d'elle, & qu'elle est très soumise. La malade saisit ce mot, & lui dit : » Oui, M. vous direz que je suis soumise, & vous ferez entendre à M. l'Evêque que » j'ai reçu votre Constitution : je ne la reçois » point : non, M. point de Constitution ; non » point de Constitution : point de Constitution, vous dis-je. Mais, ma Sœur (dit M. » Noël,) on ne vous parle point de Constitution, pourquoi en parlez-vous ? C'est (dit » la malade) que je ne veux pas que vous » ignoriez que je n'ai point dessein de la » recevoir. Je le vois bien (reprit M. Noël,) » que vous ne voulez pas que nous l'ignorions : car vous nous le dites bien haut. Oui, » M. (dit la malade,) si je gardois le silence » que vous voulez m'imposer, qu'est-ce que » nos Sœurs en penseroient ? Que je l'ai reçue, » & c'est ce que je ne veux pas. »

M. Noël en conclut que c'étoit le respect humain qui la tenoit; & il publia dans le monde que si la malade n'avoit pas reçu la Constitution, c'étoit par la crainte de déplaire aux Opposantes, & parce qu'elles l'avoient

Bruit faux contre la malade.

menacée de ne plus l'aller voir, si elle acceptoit. Mais rien n'étoit plus faux que cette prétendue menace : & la malade elle-même avoit répondu que ce n'étoit pas ce respect humain qui la retenoit, mais qu'elle vouloit confesser de bouche ce qu'elle croyoit de cœur.

M. Castanet retourna le lendemain voir la malade, & lui dit : » Ma Sœur, vous m'avez » causé bien du chagrin : vous avez tout gâté » en parlant de la Constitution : a cause de » cela M. Noël m'a défendu de vous admi- » nistrer les Sacremens, & je suis bien morti- » fié de ne pouvoir plus vous rendre service. » J'espere, M. (répondit la malade,) que » Dieu ne m'abandonnera pas : car M. Noël » n'est venu que pour me surprendre, puisque » son intention étoit de persuader à M. l'Evê- » que que j'ai reçu la Constitution. Or je vous » déclare aussi que je ne suis nullement dans » le dessein de garder le silence qu'on me de- » mande. »

Il s'écoula du temps pendant ces allées & ces venues : & cependant la malade approchoit de sa fin. Le mardi de la Pentecôte 3 de Juin, elle eut une foiblesse qui fit craindre que sa derniere heure ne fut venue. La Prieure, en ayant été avertie, envoya prier Messieurs Noël & Castanet de la venir voir. Le premier s'approchant de la malade, lui dit d'un ton ému : » eh-bien, ma Sœur, est-ce que vous » ne voulez point recevoir les Sacremens. M. » (répondit-elle) je le désire avec beaucoup » d'ardeur. Je n'ai qu'une chose à vous deman- » der, (reprit M. Noël,) si vous êtes sou- » mise à l'Eglise ? Ce que vous me demandez, » (dit la malade,) est très juste, & tout chré- » tien doit être soumis à l'Eglise : par consé-

» quent je la suis ; mais je ne puis garder le » silence que vous demandez au sujet de la » Constitution. » A ces mots, M. Noël se leva brusquement, & lui dit : » Parlez donc, » puisque vous ne voulez pas garder le silen- » ce : vous mourrez sans Sacremens. » Et s'en allant, il frappoit du pied, & disoit : » Est-il » possible qu'en demandant si peu de chose » à des Filles, elles nous résistent. » Puis s'étant un peu calmé, il dit à la Prieure qu'on lui donneroit l'Extrême-Onction, lorsqu'elle n'auroit plus de connoissance. La Prieure voulut ensuite engager M. Castanet à lui dire les priéres de l'agonie, mais il le refusa, en disant que M. l'Evêque étoit très attentif sur la conduite qu'on tenoit à l'égard de cette Religieuse. Il ajouta même qu'on appréhendoit que ce Prélat n'envoyât quelqu'un pour s'assurer de ses sentimens, sans quoi on ne feroit pas difficulté de lui donner les Sacremens.

Refus des Sacremens pour peu de chose.

En effet le 5 Juin M. l'Evêque envoya, pour tâcher de la convertir, M. Bidet Supérieur de son Séminaire & zélé sulpicien. La Mere Prieure, qui avoit été prévenue par la malade, lui dit qu'elle souhaitoit de ne voir personne du dehors, & que d'ailleurs elle ne le pouvoit sans l'agrément des Superieurs, l'infirmerie des Religieuses étant un lieu régulier. M. Bidet fut ainsi renvoyé ; mais il revint bien-tôt avec une Lettre de M. Noël demandée par M. l'Evêque. La Prieure alors alla en avertir la malade, & lui dire qu'elle n'avoit pu le refuser, mais qu'elle ne devoit pas s'en faire de peine.

M. Bidet, après lui avoir demandé si elle désiroit recevoir les Sacremens, & s'être offert de les lui apporter lui-même ; ce que la ma-

Digitized by Google

lade n'accepta point, voulut lui parler de la Constitution. Mais elle l'arrêta tout court, en lui disant : *J'ai, M. la tête & la voix trop foibles pour vous répondre.* Il la menaça de lui reprocher au Jugement de Dieu le refus qu'elle faisoit de l'entendre. *Prenez garde*, lui dit-elle, *que ce ne soit moi qui vous cite au Tribunal de Jesus-Christ : je suis prête à paroître devant Dieu, & je ne crains point les hommes.* La mission du Sulpicien n'eut pas d'autre succès. Il leva le siége, en témoignant la peine qu'il avoit, de voir qu'elle n'étoit pas dans la bonne voie.

Foi éclairée de la malade.

Dès le 3 Juin, sur le refus de M. Castanet, la Prieure fit assembler la Communauté pour dire auprès de la malade les priéres de l'Agonie, à quoi on ajouta la récitation de plusieurs Pseaumes. Elle étoit dans un fauteuil ; & elle écoutoit & suivoit ces priéres avec une grande attention : & elle demanda ensuite pardon à la Communauté des sujets de peine qu'elle avoit pu causer ; mais elle étoit si oppressée, que la Prieure fut obligée de lui dire que toutes étoient persuadées de ses bons sentimens, & qu'il étoit inutile qu'elle fit effort pour les faire connoître. Elle se recommanda aux priéres de la Communauté, en témoignant la joie qu'elle avoit d'aller jouir de Dieu. Les suffrages se réunirent en sa faveur ; & les Acceptantes, la Prieure à la tête, aussi-bien que les Opposantes, l'admiroient & la regardoient comme une prédestinée.

Idée qu'on a de la sainteté.

La veille de sa mort, elle eut une grande foiblesse, après laquelle elle demanda à parler à M. Castanet le Confesseur. Il vint & elle le pria avec tant d'instance de lui dire

Digitized by Google

les priéres de l'Agonie, qu'il ne put la refuser. Il le fit même en présence de la Communauté assemblée. Le lendemain il dit pour elle une Messe d'Agonie, à laquelle une partie de la Communauté assista. La malade qui en fut avertie, s'y unit en esprit, & en témoigna sa reconnoissance.

M. Castanet revint après la Messe, & fut auprès d'elle plus de deux heures. En l'exhortant à la mort, il lui dit entr'autres choses : » Vous allez, ma sœur, voir Dieu fa» ce à face : le moment que vous avez tant » désiré est venu : vous allez recevoir la ré» compense de vos bonnes œuvres : *la mort* » *des Saints est precieuse aux yeux du Seigneur*, » & vous ne tarderez pas à le posséder. »

Il ne la quitta pas qu'elle n'eut rendu le dernier soupir ; mais comme elle conserva jusqu'alors la connoissance, on suivit la décision de M. Noël, qui n'avoit permis de lui donner l'Extrême-Onction qu'au cas qu'elle la perdît : Elle mourut donc sans la recevoir le Lundi 9 Juin 1727 à neuf heures du matin. La conduite de ces Messieurs paroîtroit inconcevable, si M. Castanet n'avoit donné le dénouement, en avouant que la seule crainte de M. l'Evêque avoit empêché de donner les Sacremens à la mort, à une Religieuse qu'ils regardoient eux-mêmes comme une Sainte, & à qui M. Castanet en particulier ouvroit la porte du Ciel dans ce dernier moment.

Crimes de la crainte.

Le Service & les autres cérémonies de l'enterrement se firent comme à l'ordinaire. M. Castanet chanta la Messe, & M. Noël en dit une basse pendant les Vigiles. Néanmoins la Supérieure de l'Hôpital-Général ne vou-

Digitized by Google

lut pas y envoyer ses enfans, quoique ce fut la coutume. Les Prêtres de l'Hôtel-Dieu refusérent de dire le Trentain des Messes pour la défunte, & il fallut que la Prieure les fit dire en ville. Le Prieur des Augustins fut réprimandé par M. l'Evêque d'y avoir envoyé ses Religieux selon l'usage ; & il n'appaisa le Prélat qu'en lui disant qu'il ne savoit pas dans quels sentimens cette Religieuse étoit morte, & qu'en pareil cas il ne manqueroit pas de s'en informer.

M. de Mareau le Chanoine, ayant été continué Supérieur de l'Hôtel-Dieu la veille de la S. Jean, alla voir une des Opposantes, qui étoit à l'Apoticairerie. On parla beaucoup de la mort de la Sœur Margueriteau : en le reconduisant la Religieuse lui demanda s'il avoit quelque plainte à faire des Opposantes, & s'il trouvoit qu'elles manquassent en quelque chose à leur devoir. » Non, » ma Sœur, (répondit le Chanoine) l'on » sait bien que vous faites votre devoir, & » je sai même que vous le faites mieux que » les autres, parce que c'est le parti de la » vérité que vous avez pris. D'où vient donc » (répondit la Religieuse) que vous nous pri- » vez des Sacremens. Ne parlons pas de ce- « la (dit M. de Mareau) » & il se retira. Depuis la mort ou l'exil des Opposantes à la Bulle, on chercheroit vainement la régularité d'autrefois dans cette maison. Elle est totalement méconnoissable.

Quel aveu.

Voyez l'Histoire de la Constitution 4e. Partie, Section 8. §. LXXXV. p. 817. &c.

Pratique. Qui veut être à Dieu, & lui être fidéle dans sa vérité, doit mépriser le jugement du monde, & quelquefois même le

Digitized by Google

jugement de ceux qui passent pour des maîtres & des modéles de piété. On n'aime point à passer pour séduit, & c'est souvent ce qui fait donner dans la séduction. On craint l'ombre & le nom de l'erreur ; & on en reçoit la réalité, en acceptant de faux Décrets qui la favorisent.

PRIÉRE. Donnez-nous, Seigneur, la lumiére pour discerner la voix de votre Eglise de toute voix étrangére qui en emprunte le nom : & accordez-nous la force de lui rendre témoignage, aux dépens de ce qui est plus sensible à la piété, pour vous être fidéle à l'exemple de vos Saints.

---

# M. DURIEUX,

## Docteur de Sorbonne, Principal du Collége du Plessis.

Mort en 1727 le 10 Août: Sa naissance.

MONSIEUR THOMAS DURIEUX, étoit né le 4. Décembre 1644. dans le village de Bernoville, au Diocèse de Laon. La France étoit alors agitée par des guerres civiles. Ses parens qui avoient cru trouver plus de sureté dans un lieu peu considérable que dans les Villes, avoient quitté le lieu ordinaire de leur demeure. Par cette retraite la mére de M. Durieux le mit au monde dans une étable, qui tenoit à une Tour fortifiée, où les hommes avec les bêtes logeoient sous le même toit. Il reçut le Batême dans le village de Bernoville d'où cette Tour dépendoit.

Aprés avoir été élevé les six premieres an-

Digitized by Google

nées dans la maiſon paternelle, comme les ennemis ne ceſſoient de faire des incurſions dangereuſes dans les quatiers où il étoit, on l'envoya vers l'âge de ſept ans chez un de ſes Oncles maternels, qui demeuroit au village de Beaumez, peu éloigné de la ville de Perone. Ce fut là où M. Durieux commença à recevoir les premiers principes de la Religion & les premiers élémens des Lettres.

Ses études. A l'âge de douze ans on le confia aux ſoins d'un Prêtre qui étoit Directeur de l'Hôpital de Perone, qui lui donna les premieres inſtructions de la Langue latine, & il s'y forrifia ſous les Régens d'un Collége voiſin. Il n'y demeura que trois ans, au bout deſquels on l'envoya à Amiens, d'où après avoir fait la quatriéme, troiſiéme, ſeconde & Rhétorique au Collége des Jéſuites, il vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans pour étudier en Philoſophie.

M. Germain Gillot, Prêtre & Docteur en Théologie de la maiſon de Sorbonne, qui s'étoit conſacré depuis du tems à l'éducation de la jeuneſſe, le reçut au nombre de ceux qu'il avoit ſoin de former à la vertu & aux ſciences Eccléſiaſtiques. Ce fut alors qu'il fit ſon cours de Philoſophie au Collége du Mans, ſous le célébre M. Habert, qui profeſſoit pour être de la Maiſon de Sorbonne. Il commença ce cours le premier d'Octobre 1663, & le finit le premier d'Août 1665. Il fit de ſuite ſon cours de Théologie qui finit en 1668. demeurant toujours au Collége de Laon ſous la diſcipline de M. Gillot. Au bout de ces trois années de Théologie, après l'avoir engagé de prendre la tonſure cléricale, M. Gillot le porta à ſe charger de l'éducation de trois enfans de M. de la Font de S. Quentin, occupation

qu'il continua pendant six ans ; les instruisant plus par ses exemples que par l'assiduité de ses leçons,

Au commencement de l'année 1670. il soutint la Thèse appellée *Tentative*, pour parvenir au dégré de Bachelier en Théologie ; & au mois d'Octobre de la même année, il commença à professer un cours de Philosophie au Collége des Lombards, pour être de la Societé de Sorbonne, où il acquit le droit d'hospitalité avant la fin de ladite année. Il fut admis dans la Société de Sorbonne au mois d'Août de 1672. Il avoit déja commencé sa Licence, & il prit le bonnet de Docteur le 20 Janvier 1675 âgé de trente ans & un mois. Il puisa à cette source, pure & abondante alors, les utiles connoissances dont il fit usage pour le public dans tous les tems de sa vie. — Il entre dans la maison de Sorbonne.

Toujours uni & concourant avec M. Gillot à l'éducation de la jeunesse, il visitoit ses disciples, leur faisoit de fréquentes conférences, leur donnoit conseil, travailloit à les former à la vertu & au goût des bonnes études. Son ardeur pour le travail étoit infatigable, & tout prêchoit en lui les vertus Ecclésiastiques. Le quatorziéme du mois d'Août 1680. il fut nommé Procureur de la Maison de Sorbonne, & il exerça cet emploi pendant six ans avec une grande vigilance & beaucoup de piété. — Son zéle pour la jeunesse.

Après la mort de M. Gillot arrivée le 20 Octobre 1688. M. Durieux continua l'établissement & la direction du nouvel institut de M. Gillot, si on peut lui donner ce nom; mais en suivant une route différente, il eut l'art de lui donner plus d'étendue, & d'en faire une

Digitized by Google

riche pepiniére pour l'Eglise & pour l'Etat. Il aima mieux, par exemple, faire de moindres charités à chacun en particulier, & les multiplier sur un plus grand nombre d'étudians : ce qui donna à son œuvre une fécondité nouvelle. Pour la conduire, il choisit de pieux & savans Maîtres : il les prit parmi ceux qui s'étoient le plus distingués dans leurs études, & ces Maîtres donnoient gratuitement leur tems & leurs soins à former les autres, pendant qu'ils achevoient à se former eux-mêmes.

Il devient Principal.

En 1695. M. Gobinet le neveu ayant été nommé à un Canonicat de l'Eglise de Chartres, ce qui l'obligea de quitter la Principalité du Collége du Plessis, M. Durieux fut nommé le 17 Janvier 1696 pour remplir cette place, & rétablir dans cette maison la discipline réguliere. Ce fut alors qu'il redoubla de vigilance & de zéle, & il eut la consolation d'y faire refleurir la piété & les sciences. Son entrée dans ce nouveau poste concouroit avec l'élévation recente de feu M. le Cardinal de Noailles sur le trône de l'Eglise de Paris : circonstance heureuse qui lui donnoit dans ce digne Pasteur un Supérieur très propre à autoriser le bien qu'il devoit établir. Qui pourroit faire l'énumération des avantages infinis qui ont coulé de cette source si pure & si abondante ? Pour en prendre une idée suffisante, il faudroit parcourir la plûpart des Diocèses de France, ausquels elle a fourni une foule de sujets qui en ont fait l'ornement & la ressource, & savoir tout le bien qu'ont procuré ces espéces de colonies. Car on ne peut compter tous les bons sujets qui ont été formés à cette école dans les sciences humai-

Digitized by Google

nes & Ecclésiastiques, durant un gouvernement de plus de trente années. Il eut d'autant plus de succès que M. Durieux, comme modéle du troupeau, exhortoit davantage par ses exemples que par ses lumineuses instructions.

Sa pénitence.

Depuis son entrée dans ce Collége, jusqu'à une maladie fâcheuse où il tomba en 1711. il ne se coucha jamais. Il ne faisoit qu'un repas par jour pendant six mois de l'année. Il jeûnoit réguliérement sans prendre aucune nourriture depuis le Mercredi-Saint jusqu'aux jours de Pâques de chaque année. Il usoit de plusieurs instrumens de pénitence. Il ne gardoit jamais d'argent chez lui, & pendant sa derniere maladie, ayant encore un gobelet & un écuelle d'argent, il fit vendre l'un & l'autre pour faire des aumônes, voulant mourir pauvre comme il étoit né pauvre.

Son amour pour la vérité dans ses divers degrés.

Il est tems de le montrer sous son caractére de Docteur. Avec ce cortége de vertus, il est naturel de penser qu'il n'étoit pas indifférent aux intérêts de la vérité. En effet il fit voir l'amour tendre qu'il avoit toujours eu pour elle. Nourri de bonne heure de son lait, il lui rendit des témoignages éclattans. A l'arrivée de la Bulle, il conçut pour elle toute l'horreur que l'esprit de Religion en inspire d'abord, & il n'a jamais varié sur son compte. Il avoit monté sa maison & ses Communautés de sainte Barbe dans le goût & l'esprit de la sainte Maison de Port-Royal, pour laquelle on y avoit une estime parfaite & une vénération profonde. Sur-tout au sujet des saintes régles de l'administration des Sacremens pour la jeunesse, sur la vocation à l'Etat ecclésiastique, on en suivoit littéralement les saintes maximes.

Digitized by Google

Toutefois dans les Assemblées de Sorbonne en 1714, quand pour y établir l'empire de la Bulle *Unigenitus*, tout retentissoit de menaces & de coups d'éclat, M. Durieux ne se montra pas parmi ceux qui parlérent avec le plus de courage. Il parut un peu occupé à étendre ses aîles sur ses Communautés pour les sauver, sans jetter de cri assez fort contre le Sanglier de la forêt, qui devoit un jour les ravager. Content de bâtir d'une main, il ne prit pas alors assez bien l'épée de l'autre. Mais la mort de Louis XIV. ayant fait changer de face aux affaires, un leger rayon de liberté donna plus de dévelopement à son zéle, & ranima en lui, comme en beaucoup d'autres, un courage trop affoibli.

On peut voir dans les Rélations de Sorbonne depuis 1715 jusqu'en 1721, & dans l'histoire de la Constitution, quel rang distigué M. Durieux occupa toujours parmi les Docteurs qui opinoient dans les Assemblées avec plus de lumiére, de sagesse & de fermeté. Dans toutes les marches de cet illustre corps contre les ennemis du bien, il fut toujours un zélé combattant, sans être ébranlé des coups violens, qu'on portoit successivement à la Faculté, en lui enlevant ses membres les plus forts les uns après les autres. Comme les Molinistes de la Faculté sentoient que ses avis étoient d'un grand poids dans les Assemblées, ils eurent le crédit de l'exclure par Lettre de cachet, & de lui interdire toute fonction de Docteur dès le premier Septembre 1722.

Autres biens qu'il a fait.

Son zéle ne se bornoit pas d'ailleurs à son Collége, & à ses Communautés de sainte Barbe. Il étoit de plus Supérieur de plusieurs Communautés Religieuses : & pendant quel-

Digitized by Google

ques années il fut chargé de la conscience de plusieurs personnes distinguées, entr'autres de M. le Cardinal de Noailles, & de Madame la Princesse d'Harcourt. On peu bien penser qu'il n'avoit pas la direction de ce Cardinal durant les époques de ses divers affoiblissemens.

Il fit outre cela de très-grands biens temporels au Collége du Plessis, ayant remboursé environ trente mille livres de dettes dont cette Maison étoit chargée, & dépensé environ vingt-cinq mille livres pour l'agrandissement & la décoration de la Chapelle. Ce fut au milieu de ces bonnes œuvres qu'il mourut le 10 Août 1727. âgé de quatre-vingt-trois ans. On sçait quels ont été ses Successeurs.

Voyez le Supplément de Moreri de 1735 à son Article, & les Rélations de Sorbonne depuis 1714 jusqu'en 1721. avec l'Histoire de la Constitution, quatriéme Partie, Section 8. §. LXXXVIII.

Pratique. On doit, selon S. Paul, *bien élever les enfans en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.* Qu'est-ce que corriger & instruire selon le Seigneur, sinon beaucoup plus instruire que punir : instruire des mistéres de la Religion, des régles de la vie chrétienne, des devoirs de la vie honnête, civile & politique : punir non les petites fautes, mais les grandes : non par inclination, mais par nécessité : non par coutume, humeur & emportement, mais par raison, avec modération, & après avoir convaincu les personnes de leurs fautes ; & sur-tout beaucoup prier, & les offrir souvent à Dieu. Mais qui le fait ainsi ?

Priere. *O Dieu qui nous avez rejettés &* Ps. 59. 17.

Digitized by Google

*détruits*, *&* *qui vous êtes mis en colére contre nous*, par la ruine de tant de saints aziles pour la jeunesse chrétienne: *revenez à nous*, *afin que vos bien-aimés*, tels que sont les enfans, *soient délivrés* de la perdition qui les menace & les enveloppe.

---

# M. DROUAST,

## Curé.

On écrivoit de Reims le 12 Août 1727, que le corps de M. Drouast Curé de S. Thimothée dans la Ville, enterré dans le cimetiére, depuis près de cinq ans, avoit été trouvé entier, & sans la moindre corruption, & que le peuple avoit crié au miracle, & avoit demandé qu'il fut transporté avec honneur dans l'Eglise. Ce qu'on sçait de ce Curé, c'est qu'il étoit un grand homme de bien, & Réappellant de la Bulle.



LE FRERE CHAUVELIN,

Digitized by Google

# LE FRERE CHAUVELIN,

## Chartreux.

LE FRERE CHAUVELIN, Chartreux de Paris, étoit proche parent de M. Chauvelin, qui a été Garde des Sceaux. En quittant le monde, il se consacra par humilité à l'état de Frere Convers de la Chartreuse de Paris. Il ne s'est pas contenté d'édifier la Maison par une régularité entiére à ses devoirs, pendant cinquante années; mais pour remplir toute justice, il a donné en toute occasion des preuves de son attachement pour la vérité, & pour ceux de ses Confreres, qui avoient l'honneur de souffrir persécution pour elle. Mort en 1728 le 21 Janvier.

Dans sa derniére maladie il voulut donner une derniére marque de son zéle pour la Foi, & de son union intime avec les autres Chartreux, qui, soit dans les diverses prisons de l'Ordre, soit dans la retraite forcée d'un fort grand nombre en païs étranger, en étoient les défenseurs : ce qu'il fit la veille de sa mort par un acte qu'il signa, & dont on a l'original entre les mains.

( Je soussigné Religieux Profès de l'Ordre des Chartreux de la Maison de Paris, étant sur le point de paroître devant Dieu, & de lui rendre compte de toutes les actions de ma vie, déclare par ces présentes que j'adhére à tous les actes & témoignages qu'ont rendus en différentes occasions mes Confreres de cette maison, tant au sujet de la Consti-

tution *Unigenitus*, & du Décret *Quo zelo*, de notre Chapitre général, qu'au sujet du Formulaire d'Alexandre VII, m'opposant & appellant avec eux de toutes les susdites piéces. Je déclare de plus que j'approuve la conduite qu'ont tenue mesdits Confreres, qui se sont retirés pour éviter la persécution. Ce sont les sentimens dans lesquels je veux vivre & mourir. Fait à Paris dans notre susdite Maison, le 20 Février 1728. *Signé* F. S. Chauvelin, Chartreux de la Chartreuse de Paris.)

Ce pieux Religieux mourut dans la paix du Seigneur, le lendemain 21 Janvier 1728.

Voyez les Nouvelles Ecclésiastiques du 23 Février 1728.

PRATIQUE. Que rien ne nous décourage, puisque nous sommes assurés que la vérité triomphera un jour : mais ayons patience; car ni Jesus-Christ ni sa vérité ne triompheront parfaitement qu'après le Jugement dernier. Il souffre en cette vie les ennemis de sa vérité & de son Eglise, parce que c'est le tems de l'humiliation & de la souffrance pour elles. Sa puissance éclatera dans le tems du triomphe. *Donec ejiciat ad victoriam judicium.* Matt. 12. 20.

PRIERE. Faites nous la grace, Seigneur, de n'estimer, n'aimer, & ne désirer que les biens de l'éternité; & dans l'espérance du bonheur que vous nous avez acquis par votre sang, faites-nous le don de souffrir toutes les privations & tous les maux de cette vie avec paix & patience.

Digitized by Google

# M. ERNEST RUTH D'ANS,

## Chanoine Flamand.

MONSIEUR PAUL ERNEST RUTH D'ANS, Chanoine de Bruxelles en Flandres, étoit né à Verviers, au pays de Liége, le 23 Février 1653, de Jean Ruth d'Ans, Bourguemestre de sa Ville, & d'Anne Vasseur, baptisé le jour même de sa naissance, & confirmé le 23 Juin 1656. Il fut tonsuré par le Suffragant de Liége le 28 Mai 1663. Sa famille, depuis long-tems attachée à la maison de Baviére, étoit une branche de l'ancienne famille noble & Patricienne de la ville de Liége.

Mort en 1728 le 24 Février.

Il étoit encore jeune quand il perdit son pere, qui le laissa avec peu de biens. Sa mere toutefois sçût se soutenir avec honneur, & entretenir son fils aux études, dont il fit les Humanités à Verviers même, chez les Récolets, qui tiennent le Collége. Il alla étudier en Philosophie & Théologie à Louvain. Après sa premiere année de Philosophie, il accompagna à Rome les Députés de cette Université; & quoiqu'il n'eut pas encore dix-sept ans, l'estime qu'on commença à avoir des qualités de son esprit, lui fit donner la préférence sur d'autres jeunes gens plus riches, qui s'offroient de faire le voyage à leurs dépens. A son retour il fit ses études de Théologie à Louvain, & prit le degré de Bachelier.

Trait distingué dans sa jeunesse.

Les Directeurs de sa conscience, témoins



Digitized by Google

de son attrait pour une vie vraiment Ecclésiastique, lui conseillérent d'aller en France passer quelque tems dans un Séminaire. Arrivé à Paris à l'âge de 22 ans, il conçut un vif désir de connoître M. Arnauld, dont la grande réputation se répandoit par tout. A la premiere entrevue il en fut bien reçu, & ce Docteur qui eut bientôt lieu de prendre une haute idée d'un tel sujet, l'aida de ses conseils, tant pour sa conduite personnelle que pour ses études. Ce fut par ses avis que M. Ruth d'Ans se retira à Port-Royal des Champs, où il se renouvella dans la piété entre les mains de M. de Saci. Sous de tels guides, soit à Paris, soit dans cette solitude, il fit une étude sérieuse de la Théologie, par une lecture assidue de l'Ecriture-Sainte & des Peres de l'Eglise. La sagesse qu'il montroit dans toutes ses actions fit juger à ces Messieurs qu'il étoit appellé à l'Etat Ecclésiastique. Dès 1677, ils l'obligérent de faire usage d'un Dimissoire qu'il avoit depuis dix ans, du Grand-Vicaire de Liége, pour les Ordres Mineurs, qu'il reçut la veille de la Trinité, des mains du saint Evêque Nicolas Choart de Buzenval, lorsqu'il étoit en cours de visite à Méru, petite Ville du Diocèse de Beauvais.

Sa retraite à Port Royal.

Après un second voyage à Rome, où il accompagna de nouveaux Députés de l'Université de Louvain, qui s'y étoient rendus pour défendre la doctrine de leur Ecole, la même que celle de l'Eglise, & où par sa dextérité dans les affaires, il contribua au succès de leur négociation auprès du Pape Innocent XI, il revint à Port-Royal reprendre le cours de ses premieres études. Mais en 1679. forcé comme les autres Ecclésiastiques, d'en sortir, il

eut le bonheur d'être associé à M. de Tillemont dans sa retraite, à Tillemont même près de Paris. C'est-là que sous ce pieux & sçavant Maître il s'appliqua foncièrement à l'Histoire Ecclésiastique, & qu'après la mort de Monsieur le Tourneux arrivée en 1686, il continua l'*Année chrétienne*, que ce saint homme avoit laissé imparfaite. Le dixiéme & onziéme Tome de cet Ouvrage sont de la composition de M. Ernest. L'estime du Pere Quesnel pour cette Partie d'un Livre mis au rang de ses lectures de piété, suffit pour donner une grande idée de l'intelligence qu'avoit l'Auteur, tant de l'Ecriture-Sainte, que de la Morale chrétienne & de la pureté de sa doctrine.

Il finit l'année chrétienne de M. le Tourneux.

De retour aux Pays-bas, la retraite qu'il avoit fait à Port-Royal le rendit suspect au Docteur Steyaert, qui, depuis qu'il avoit renoncé à ses premiers sentimens, dominoit dans la Faculté de Louvain. Comme il lui fit des chicanes sur la doctrine qu'il avoit puisée dans cette sainte Maison, M. Ernest renonça aux études de Licence qu'il avoit commencées, sans vouloir jamais les reprendre, sous un autre Docteur plus accrédité que M. Steyaert, quoiqu'il lui fit promesse de n'être nullement inquiété. Ce qui le détermina à refuser ces offres obligeantes, c'est qu'il découvrit l'affoiblissement, où cette Faculté commençoit déja à tomber.

Il reçoit les Ordres sacrés.

Ayant eu en 1682 des Dimissoires du Grand-Vicaire de Liége pour tous les Ordres Majeurs, il reçut en Novembre à Rotterdam, âgé de près de trente ans, le Soudiaconat de M. de Néercassel, Evêque de Castorie, & Vicaire Apostolique dans les Provinces unies. Le mê-

me ſaint Prélat lui conféra le Diaconat le 18 Mars 1684. Il revint enſuite à Tillemont, & ce fut dans un autre voyage aux Pays-Bas, que le 24 Septembre 1689, il fut ordonné Prêtre dans un territoire emprunté, *in loco peregrinationis*, par M. Codde Archevêque de Sebaſte, le digne Succeſſeur de M. de Néercaſſel.

En 1690 il ſe fixa à Bruxelles auprès de M. Arnauld, qu'il avoit accompagné dans pluſieurs de ſes voyages, & avec qui il vêcut juſqu'au mois d'Août 1694, que mourut ce grand homme, qu'il avoit aidé durant ſon ſéjour en cette Ville, dans la compoſition de pluſieurs Ecrits. Il fit avec M. Guelphe le voyage juſqu'à Port-Royal, pour porter le cœur de M. Arnauld, qui l'avoit ordonné par ſon teſtament, & pour conſoler de ſa perte les ſaintes Vierges de ce Monaſtére. Il compoſa & débita lui même, en leur remettant ce riche dépôt, le diſcours dont on a mal à propos fait honneur à M. Guelphe.

Il devient Chanoine.

Peu de tems après s'être acquitté de cette honorable commiſſion, il fut choiſi pour aller avec l'Evêque de Ploſco recevoir à Weſel, le 10 Janvier 1695, la Princeſſe Royale de Pologne, au nom de l'Electeur de Baviére ſon époux. Ce fut dans cette Ville que M. Erneſt fut dès-lors fait Chapelain d'honneur, ou Aumônier de cette Princeſſe. Le 16 Mars de cette année, l'Electeur lui annonça lui-même la vacance d'un grand Canonicat de l'Egliſe de S. Michel & de Ste Gudule de Bruxelles, & le lui conféra ſur le champ, ſans qu'il en eut marqué le moindre déſir, n'étant pas homme à faire le moindre mouvement pour aucun Bénéfice.

Digitized by Google

Cette double place d'honneur lui excita bientôt l'envie & l'indignation de ceux qui veulent regner ſeuls dans l'Egliſe & dans les Cours des Souverains. Inſtruits du ſéjour aſſez long qu'il avoit fait à Port-Royal, & de ſa tendre liaiſon avec ces Meſſieurs, ils eurent recours à la calomnie, pour attaquer la pureté de ſa foi. Leur profonde politique, qui ſait les couvrir, mit en œuvre contre lui, M. de Humbert de Précipian Archevêque de Malines, totalement dévoué aux Jéſuites, comme on l'a vu dans l'article hiſtorique du Pere Queſnel. L'Electeur de Baviére reçut des ordres réitérés du Conſeil d'Eſpagne, d'exiler M. Erneſt; mais le Prince inſtruit de la vérité & des faux expoſés faits à la Cour, tint ferme pendant long-tems, réſolu de protéger un innocent qu'on vouloit opprimer. Mais cet excellent Prêtre ayant fait préſent d'une Année Chrétienne à l'Electrice, cette action ſi naturelle aux fonctions ſaintes d'un Chapelain, fut un attentat que le Confeſſeur du Roi peignit ſous des couleurs ſi noires, qu'il en arracha des ordres abſolus; & l'Electeur ſe vit forcé de céder à l'exil de l'Aumônier de ſon Epouſe. Pour éloigner tout ſoupçon d'y avoir connivé, il lui donna permiſſion par écrit, & en obtint autant du Chapitre de Ste Gudule, pour aller voyager en Italie. Il y ajouta même une commiſſion de l'Electeur de Cologne vers la Grande Ducheſſe de Toſcane ſa ſœur.

Son premier exil.

Arrivé à Florence en qualité de Miniſtre, il en reçut les honneurs & les préſens accoutumés. A Rome il fut regardé comme étant ſous la protection de deux Souverains. C'étoit ſon troiſiéme voyage dans cette Capitale du monde chrétien. Admis à l'audience du Pape



Digitized by Google

Innocent XII, il lui fut aiſé de ſe laver du ſoupçon d'héréſie, tant par la lettre de l'Electeur, que par un ſimple expoſé de ſa foi : ce qui lui valut l'amitié de ce Pape juſqu'à la mort. Le Confeſſeur Jéſuite du Roi d'Eſpagne ayant fini ſes jours, le Souverain fut plus à portée de prêter l'oreille à la juſtification d'un ſujet qu'on lui avoit fait exiler ſans raiſon. Auſſi accorda-t-il aiſément ſon rappel aux inſtances de l'Electeur de Baviére.

Après avoir pris congé du Pape, qui accompagna ſa bénédiction d'un Chapelet de pierres précieuſes, orné d'une Médaille d'or, M. Erneſt partit de Rome pour ſe rendre à Bruxelles. Comme Innocent XII. par eſtime pour ſon mérite l'avoit fait avant ſon départ Protonotaire Apoſtolique, & avoit voulu qu'il prit le Bonnet de Docteur du Collége de la Sapience à Rome, ce qu'il fit en 1696. ce double titre, dont l'avoit fait décorer ſa Sainteté, ne ſervit pas à arrêter l'animoſité de ſes ennemis. A peine eſt-il de retour dans les Pays Bas en 1698 qu'il eſt exilé de nouveau, & qu'il fait à Rome un quatriéme voyage. Il n'en ſortit le onze Mai de la même année, que par un Bref que le Pape adreſſa à Charles II, & par lequel devenant ſon interceſſeur auprès de ſon Roi, il le déclare pur & innocent de tout ce qu'on avance contre lui. Il ſe retira à Maſtricht, pour attendre l'effet de ce Bref, qui fut de faire révoquer la Lettre de cachet, & de le laiſſer rentrer à Bruxelles en Décembre 1698. plus glorieuſement qu'il n'avoit fait au retour de ſon premier exil.

Second exil.

Sous le regne du nouveau Roi Philippe V. les calomnies des ennemis de M. Erneſt ſe renouvellérent. Malgré le témoignage au-

Digitized by Google

tentique de vie & de mœurs que ſon Chapitre lui donna en Septembre 1701 ; malgré les priviléges attachés à ſon titre d'Aumônier de l'Electrice de Baviére ; malgré les ſervices rendus au nouveau Roi, en réfutant les libelles ſéditieux contre les droits du jeune Prince à la Couronne d'Eſpagne, ſon Conſeil lui ordonna par une Lettre de cachet en Janvier 1704, de ſortir dans huit jours des terres de la Domination Eſpagnole. C'eſt que ſes adverſaires avoient tout crédit en cette Cour, comme en celle de France. Il ſe retira donc dans ſa Patrie, mais ſans y jouir du repos.

Troiſiéme exil.

Après l'avoir fait reléguer juſqu'à trois fois, ſes ennemis lui portérent un dernier coup, dont ils ſe flattérent qu'il ne ſe releveroit jamais. Le Pere Gletté, Jéſuite, Confeſſeur de l'Electeur de Cologne, engagea le Grand-Vicaire de ce Prince à Liége, à dénoncer en face d'Egliſe par un Mandement public M. Erneſt comme Hérétique. Il en porta ſes plaintes à l'Electeur lui-même, qui fut indigné d'un tel outrage fait à un homme, dont il connoiſſoit la foi pure, & àqui d'ailleurs il ſentoit avoir de très-grandes obligations. Il répara au plutôt le mal par un Mandement contraire, qu'il fit publier au commencement de 1706, & dans lequel il reconnoit que M. Erneſt ne s'eſt jamais écarté de la Doctrine Catholique. Bien-tôt après, par un juſte jugement de Dieu, le Confeſſeur qui avoit tramé cette affreuſe manœuvre, apoſtaſia & périt de la maniére la plus tragique.

Outrage public réparé.

M. Erneſt, à qui ſon âge & le Pontificat de Clément XI ne permettoient plus de faire un nouveau voyage à Rome, où il n'auroit pas trouvé ſous ce Pape la même protection

que sous Innocent XII, résolut de se retirer à Bruxelles, dès lors que sa patrie ne lui offroit ni tranquillité ni sureté. Par le crédit de ses amis, il obtint de se tenir renfermé dans sa propre maison, c'est-à-dire, que par grace son éxil se convertit en prison domestique. Le gouvernement toutefois, par égard pour un homme aussi respectable, lui fit toucher les revenus de sa Prébende, comme s'il eût assisté au Chœur. Il resta ainsi confiné dans son logis jusqu'au mois de Mai 1706, que les Alliés s'étant emparé de Bruxelles après la bataille de Ramaillies, il fut rétabli dans son premier honneur par son Chapitre même.

Sa prison domestique.

Il eut ensuite un nouveau sujet de douleur, par le vif intérêt qu'il prenoit à la vérité & à ses défenseurs, quand il vit par les ordres du nouveau Roi d'Espagne Philippe V. M. Opstraët, célébre Licentié de Louvain, éxilé contre les droits de la Nation, & l'Université de cette ville persécutée & réduite en une espéce d'esclavage, pour le soin qu'on en prenoit d'en écarter tous les gens de mérite, sous prétexte de Jansénisme. Il plaignit la Cour d'un Prince, pour lequel sa plume savante avoit si fort combatu, de ce que son Conseil se prêtoit aux calomnies des délateurs de leurs freres. Il regardoit comme un avantage dans le gouvernement de la Maison d'Autriche de ce qu'on n'ajoutoit pas si légérement foi à des hommes, dont la Morale canonise la conduite qu'ils tiennent sur ce point.

Il est élu Doyen de Tournai.

En Janvier 1711, il fut, contre son attente, élu Chanoine & Doyen de la Cathédrale de Tournai, à la réquisition de M. le Brun qui occupoit cette place. Il l'avoit proposé

à ſa Compagnie, comme l'homme de tout le Païs le plus capable de remplir ce poſte pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat. A ce nouveau trait d'eſtime, on vit ſes Confreres de Ste Gudule s'empreſſer à lui rendre encore un témoignage autentique de ſa vie & de ſes mœurs. Mais les cabales des ennemis de M. Erneſt réuſſirent encore à l'empêcher de prendre poſſeſſion du Doyenné de Tournai, & il n'en a jamais joui.

Ils le laiſſérent tranquille juſques au tems de ſa derniére maladie, que leur haine ſe ranima. On imagine aiſément qu'un homme de ce caractere d'eſprit n'avoit pas du fléchir le genoux devant l'idole de la Bulle *Unigenitus.* C'eſt par là qu'il fut attaqué, après avoir ſouffert pendant plus de trente ans, en vrai diſciple du grand Arnauld, les perſécutions des Jéſuites, qui l'avoient fait éxiler juſqu'à trois fois. Comme il étoit fort conſidéré à la Cour de l'Empereur, où il avoit de puiſſans amis; à la nouvelle de ſa maladie qui parut dangereuſe, l'Archiducheſſe, Gouvernante des Païs-Bas, lui envoya réguliérement ſon Médecin, qui lui apporta de ſa part de la poudre d'or, du vin de Tockai, & autres ſoulagemens.

Piéges tendus à ſa mort.

Les préſens de la Princeſſe, humble pénitente des Jéſuites, n'avoient pas pour but unique la guériſon du malade, mais de le faire boire avant la mort à la coupe du Moliniſme. Le 21 Fevrier 1728, le Médecin envoyé pour prendre ſoin de cet illuſtre malade, s'étant apperçu que le mal augmentoit conſidérablement, déclara à M. Erneſt qu'il avoit commiſſion de ſon Alteſſe Sereniſſime de l'interroger ſur ſa foi, & ſpécialement ſur la Conſtitution *Unigenitus.* A quoi le malade



Digitized by Google

répondit : » Je suis fils obéissant de l'Eglise » Catholique, Apostolique & Romaine, & » avec la grace de Dieu, je le serai toute ma » vie ; mais à l'égard de la Constitution je ne » puis la recevoir. C'est aller aussi contre les in- » tentions de sa Majesté Impériale, dont je suis » bien instruit, que de me faire pareille de- » mande. Si d'ailleurs son Altesse Sérénissime, » si vous, M. saviez ce que c'est que cette » Constitution, on ne me feroit point une » pereille proposition. »

Le Médecin lui alléga l'exemple de quelques Docteurs de Louvain ses amis, qui, quoi qu'attachés à la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas n'avoient pas laissé d'accepter la Bulle. » L'on fait souvent, (lui répliqua le » malade) bien des choses par politique, par » crainte, & par d'autres vues humaines. »

Sa fermeté

Le même jour M. Ernest ayant fait demander les derniers Sacremens, M. Jocsuranck Vice-Curé de Sainte Gudule se rendit chez lui accompagné de deux Ecclésiastiques : & comme il vouloit faire lecture d'un papier qu'il tenoit à la main, le malade le prévint, & lui dit : » S'il s'agit, M. de la Constitution » *Unigenitus*, vous pouvez vous épargner la » peine de lire : car je ne la reçois pas, & je » ne la recevrai jamais J'ai été & je serai tou- » jours par la grace de Dieu bon Catholique. » J'ai persévéré dans la Doctrine des saints Pe- » res, l'abandonnerai-je à l'âge & dans l'état où » je me trouve réduit ? » Le papier que tenoit le Vice-curé étoit en effet un projet d'acceptation des Bulles *Vineam Domini*, & *Unigenitus*.

Le Doyen de Sainte Gudule, averti des dispositions de M. Ernest, en donna avis à M.

Digitized by Google

le Cardinal Le Boſſu Archevêque de Malines. Cette Eminence partit exprès dès le lendemain pour ſe rendre à Bruxelles, & vint deſcendre chez le Chanoine ; mais elle ne fut point introduite à cauſe de l'extrême foibleſſe du malade. Le neveu de M. Erneſt eut beau faire des inſtances, pour engager le Cardinal à ordonner qu'on apportât les Sacremens à ſon Oncle ; toute la réponſe qu'on en eut, fut qu'*on aimeroit mieux être roué vif que de le permettre.* ( Ce Cardinal n'oſe pas toutefois faire pareil refus de puis le Reſcrit de l'Imperatrice Reine. )

Le 23 on dreſſa une Supplique à ſon Alteſſe Séréniſſime l'Archiducheſſe, tendante à demander les derniers Sacremens pour le malade ; mais elle fut renvoyée au Cardinal. Malgré les témoignages multipliés de la piété la plus tendre qu'il donna pendant la maladie, tout lui fut refuſé, mais ſans qu'il en perdit rien de la confiance en la miſéricorde de Dieu. N'ayant pas ceſſé un inſtant de donner des marques de ſon attachement à la vérité, après avoir été muni en ſecret de l'Extrême-Onction & du ſaint Viatique par la charité d'un Prêtre que l'on ne connût pas, il rendit ſon ame à Dieu le 24 Fevrier 1728, un quart d'heure avant les ſix heures du matin, au tems même qu'il avoit coutume de dire la Meſſe. Il étoit âgé de 75.

Sa mort ſainte.

Quelques jours avant ſa mort il avoit vendu lui-même ſa Bibliothèque, qui étoit conſidérable. L'on profita du tranſport de ſes Livres pour enlever en même-tems ſon corps, qui eut le même ſort que celui de M. Arnauld ſon Maître & ſon ami, & dont le lieu de la ſépulture n'eſt pas connu. On avoit eu ſoin

Digitized by Google

de cacher sa mort jusqu'au lendemain 25; pour avoir le tems de le faire disparoître. Précaution nécessaire, assortie à l'événement: car dès le 25. le Fiscal présenta Requête à l'Archevêque, pour obtenir défense au Doyen de Sainte Gudule & autre, de donner la sépulture Ecclésiastique au défunt, & de lui accorder le suffrage des priéres accoutumées de l'Eglise, avec ordre d'exhumer le corps au cas qu'on lui accorde la sépulture Ecclésiastique. Le Cardinal apostilla la Requête, mais le corps étoit en sureté.

Vaine entreprise contre son corps.

Tel fut pendant la vie & après la mort, le sort d'un homme de grand mérite, dont le nom vivra long-tems dans les Païs-Bas, en France, en Italie qui ont été témoins de tout ce qu'a fait & de tout ce qu'a souffert pour la justice & la vérité, ce généreux défenseur de l'un & de l'autre. Les Païs-Bas eurent en lui un citoyen, qui n'épargna rien pour leur être utile: la France un éleve, qui lui donna toujours des marques de sa reconnoissance, & qui lui fut attaché autant que son devoir l'exigea de lui: l'Italie un Docteur qui l'honora par les marques de distinction qu'il en reçut: & pour dire encore plus, l'Eglise un enfant qui l'aima véritablement, & qui s'exposa à tout pour la servir. L'Eglise de Hollande en particulier n'oubliera jamais les grandes obligations qu'elle lui a.

Ses grandes qualités.

Avec un génie supérieur, un esprit fin & delié, il fut doux, affable, obligeant, généreux, excellent ami, pratiquant l'hospitalité, ne se refusant jamais à aucun des services qu'il pouvoit rendre, & prévenant même souvent ceux qui avoient besoin de ses offices. Son humeur agréable & ses maniéres

Son caractére.

Digitized by Google

polies lui attirérent l'amitié de tous ceux qui le connurent ; & dès qu'on l'avoit une fois fréquenté, on le chérissoit & l'on s'empressoit de le rechercher. Dans une ame noble & désintéressée, il sût unir à l'habileté pour les affaires, un courage & une fermeté à toute épreuve. Il fut savant ;& à une grande profondeur dans la science Ecclésiastique, il joignit une connoissance très-étendue du Droit & des Belles-Lettres. Mais ce qui doit faire respecter encore plus sa mémoire, il n'aima rien tant que la Religion, la justice & la vérité.

Ses liaisons illustres.

Estimé, aimé, honoré par des Généraux d'armée & des Ministres d'État, par des Cardinaux & des Princes, par des Souverains & des Rois, par des Papes mêmes : tant de glorieuses liaisons & les avantages qui lui en revinrent, le touchérent moins vivement que l'amitié du grand Arnauld, & la qualité de disciple de Port-Royal.

Le Marquis Ricardi, Conseiller & Fiscal d'Espagne à Vienne: le Duc de Medina Cœli, Viceroi de Naples : les Cardinaux Durazzo & Davia : le Prince Eugene de Savoie : la Princesse de Hesse - Rhinfelt : le Grand-Duc & le Grand-Prince de Toscane : les Electeurs de Baviére & de Cologne : le Roi Jacques d'Angleterre, & le Pape innocent XII, furent ses protecteurs & ses amis ; & il entretint pendant presque toute sa vie un commerce de lettres réglé avec quelques-uns d'entr'eux.

*Epitaphe.*

Siste viator:
Decreta Omnipotentis perlege & adora.
Eximius & perillustris vir

Ernestus Ruth d'Ans,
E Patriciâ Leodicensium familiâ,
Cathedralis Ecclesiæ Tornacensis Decanus,
Collegiatæ Bruxellensis Canonicus,
Sacræ Theologiæ Doctor,
Protonotarius Apostolicus,
Bavariæ Principissæ Capellanus ad honores
Ob acerrimam Christi Religionis defensionem,
Pro tuendâ erga Regem fide, erga Patriam caritate
Stimulante iniquo hominum genere
Quasi Eterodoxus
Tertiò è laribus exul
Detectis calumniatorum mendaciis,
Conculcatâ & frendente invidiâ
Ab Apostolorum liminibus tertiò redux Catholicus.
Athanasi & Chrisostomi fidelis sectator,
Augustini & Thomæ strenuus defensor,
Arnaldi socius laborum,
Veritatis æquè ac justitiæ assertor accerrimus,
Totius probitatis & caritatis speculum;
Vixit annos 75.
Obiit Bruxellis VI Cal. Mart. anno salutis M. DCC. XXVIII.
Cui in agone Constitutioni *Unigenitus*
Suscribere renuenti,
Sacra Viatica & sepultura defuerunt:
Cujus etiam
Cadaveris inquisitio & exhumatio
Per barbariam
Ipsis Paganis invisam, incognitam, inauditam
A Pseudo-christianis,
Animo ardenti, procaci, pervicaci,

Digitized by Google

Sed inaniter ſollicitata.
Tum præſtanti viro,
Veſani, cœci, ac nefandi zeli victimæ
Lauream in cœlis accipienti,
Patrono colendiſſimo,
Ad perpetuam memoriam,
Amici mœrentes poſuêre.

*Traduction.*

Paſſant
Arrête, lis, & adore les Décrets du Tout-Puiſſant.

Excellent & très-illuſtre perſonnage, Meſſire Erneſt Ruth d'Ans, iſſu d'une famille Patricienne du pays de Liége, Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Tournai, Chanoine de la Collégiale de Bruxelles, Docteur en Théologie, Protonotaire Apoſtolique, & Chapelain d'honneur de l'Electrice de Baviére, fut trois fois, par les manœuvres d'une eſpéce d'hommes injuſtes, exilé comme hérétique, pour avoir défendu avec une vigueur incomparable la cauſe de la Religion de Jeſus-Chriſt, de la fidélité envers le Roi & de l'amour de la Patrie; & trois fois du tombeau des ſaints Apôtres, il revint Catholique, après avoir dévoilé les menſonges de ſes calomniateurs, & avoir foulé aux pieds l'envie qui en fremît de rage. Fidéle imitateur d'Athanaſe & de Chryſoſtôme, courageux défenſeur d'Auguſtin & de Thomas, compagnon des travaux d'Arnauld, inébranlable appui de la juſtice & de la vérité, parfait miroir de probité & de charité: Il vécut 75 ans, & mourut à Bruxelles le 24 de Février, l'an du ſalut 1728. Parce qu'il ne voulut point ſouſcrire à la Conſtitution *Uni-*

Digitized by Google

*genitus*, il fut au lit de la mort privé du saint Viatique, & on lui refusa la sépulture ecclésiastique. Bien plus, par une barbarie inconnue, inouie chez les Païens même, qui en eussent eu horreur, de faux Chrétiens avec une ardeur impudente & opiniâtre demandérent qu'il leur fut permis de faire la perquisition de son corps & de l'exhumer; mais ils le demandérent inutilement.

Les amis de cet homme si accompli, qui fut la victime d'un zéle insensé, aveugle & détestable, & qui reçoit maintenant dans le Ciel le prix de ses souffrances, ont consacré ce monument de leur douleur à la perpétuelle mémoire d'un Protecteur trop digne de leur vénération & de leur amitié.

Voyez le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, & celui de Moréri de 1735 à l'article de ce Chanoine; avec les feuilles des NN. Ecclésiastiques du 5 Mars & 27 Mars 1728 de Bruxelles.

PRATIQUE. Un Ministre du Seigneur doit au milieu des plus grands dangers espérer fortement en Dieu, qui afflige les siens pour les châtier, & non pas pour les perdre. Il permet au monde de les exercer; mais il se réserve de disposer de l'heure du sacrifice. Les Saints, loin de s'élever de ce qu'il y a d'honorable dans ce qu'ils souffrent pour Dieu, s'en humilient comme d'un châtiment dû à leurs péchés.

PRIERE. Ne permettez pas, Seigneur, que la gloire de souffrir pour vous nous inspire des sentimens d'orgueil; mais tenez-nous dans l'humiltté sous le poids de votre justice.

Digitized by Google

# M. COURTOIS,

## Curé.

Mort en 1728 le 15 Avril.

LA qualité de premier Appellant du Diocèse de Soissons, sous M. Languet alors Evêque, mérite qu'on fasse une mention singuliere, quoique trop courte, de M. COURTOIS Curé de Verberie sur le chemin de Compiégne. Ce digne Pasteur, comme d'une sainteté éminente, & d'une pénitence extraordinaire, étant tombé dangereusement malade depuis quinze jours, on lui refusa par l'ordre exprès du Prélat les derniers Sacremens. Le malade âgé de plus de 80. ans, se sentant proche de sa fin, se leva, se fit conduire à l'Eglise, se communia lui-même, & trois jours après mourut le 15 Avril 1728, sans avoir reçu l'Extrême-Onction, qu'il ne pouvoit guére s'administrer lui-même.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 9 Mai 1728.

PRATIQUE. Un Ecclésiastique, un Chrétien doit être disposé à se priver de tout pour gaguer tout, pour mériter la couronne éternelle. La tempérance & le jeûne préparent au combat, en affoiblissant notre ennemi, qui est notre corps; plus encore la tempérance générale, qui consiste à user sobrement de toutes les choses visibles, & à se contenter du nécessaire, comme d'un viatique.

PRIERE. Vous nous appellez, Seigneur, à une couronne incorruptible, rendez-nous de dignes Athlétes dans le combat de la foi,

en réduisant notre corps en servitude, de peur d'être du nombre des réprouvés.

---

# M. DE BADE,

## Curé Flamand.

Mort en 1728 le 26 Mai.

MONSIEUR DE BADE, Curé du village de Moen, situé dans la partie du Diocèse de Tournai, qui est sous la domination de l'Empereur, avoit appellé de la Bulle *Unigenitus*. Cette démarche inspirée par l'amour de tant de vérités flétries, lui attira un interdit de ses fonctions pastorales, & même sacerdotales, durant sept ou huit ans, avant sa mort, sans jamais en murmurer. Car c'est imiter S. Paul, que de souffrir en paix l'excommunication & l'anathême injuste, plutôt que de trahir la vérité, loin de s'élever contre l'autorité, ou de rompre l'unité. Prop. 92.

Appellant interdit.

Ses vertus.

Tous ceux qui ont connu ce digne Pasteur, se sont crus heureux d'avoir joui d'un tel avantage. Il n'étoit pas seulement très-zélé pour la vérité, mais il avoit dans un éminent dégré l'amour de la priére, de l'humilité & de la pauvreté. C'est ce qui le mit en état de supporter plus aisément tout ce qu'il eut à essuier des Desservans envoyés dans sa Paroisse par les Supérieurs. Il s'étoit fait un devoir de se refuser même le nécessaire, pour pourvoir à la subsistance des pauvres. Il n'eut pas besoin de faire un testament avant que de mourir. Il avoit de son vivant donné à ceux de sa Paroisse une partie du peu de

Digitized by Google

meubles qu'il pouvoit avoir, & le reste à deux Tantes, qui étoient dans le besoin, & de plus fort âgées & infirmes.

Ce respectable Curé, encore assez jeune, étoit consommé pour la piété & les sentimens de Religion. Il en eut besoin pour une gangrêne à la jambe qu'on fut forcé de lui couper. Sous l'opération il souffrit de vives douleurs avec une patience & une fermeté singuliére; mais la mort suivit de près. Sentant sa fin approcher, il demanda avec instance les derniers Sacremens à celui qui desservoit sa Paroisse; mais l'exemple de tant de vertus ne toucha pas le Ministre subalterne. Il étoit d'ailleurs arrêté par les ordres des premiers Supérieurs. Car les Grands-Vicaires du Diocèse, l'Evêque qui ne pensoit pas mieux, étant absent, avoient défendu de les administrer. Il n'en fut pas toute fois privé : la Divine Providence les lui procura par une main charitable, & il les reçut avec tous les sentimens de piété, dont il fut toujours pénétré durant sa vie.

Refus des Sacremens à la mort.

Deux jours avant sa mort, il témoignoit une joie extrême de se voir près de sa fin. Il ne fut visité d'aucun Prêtre de son Doyenné, excepté le Desservant de sa Paroisse, qui le vit trois ou quatre fois durant sa maladie. Un Crucifix qu'il avoit jour & nuit près de lui, étoit sa consolation, & le dédommageoit pleinement de celles que les hommes lui refusoient. Il disoit la surveille de sa mort, en versant des larmes, & en embrassant son Crucifix : » Il n'y a que Jesus-Christ, qui ait » pu par sa grace toute puissante me soutenir » dans toutes les épreuves par lesquelles j'ai » passé, sur-tout depuis le commencement de

Sa reconnoissance à la mort.

Digitized by Google

» ma maladie. » Aussi la grace est-elle une opération de la main toute-puissante de Dieu, que rien ne peut empêcher ni retarder. Propos. 10.

Cet excellent Curé mourut le 26 Mai 1728. Mais en conséquence du refus public des Sacremens, & de l'exemple encore récent de ce qui étoit arrivé à Bruxelles à M. Ernest Ruth d'Ans, on se tenoit comme assuré que la sépulture ecclésiastique lui seroit aussi refusée: c'est ce qui avoit fait prendre la précaution de tenir sa mort cachée.

Son enterrement clandestin.

La nuit suivante, quelques-uns de ses Paroissiens qui lui étoient attachés, craignant qu'on ne fit quelqu'insulte à son corps, l'enterrérent pendant la nuit dans le cimetiére. Mais Dieu ne permit pas que la chose demeurât secrette. Le lendemain des enfans qui jouoient dans le cimetiére, s'apperçurent que la terre avoit été nouvellement remuée, & soupçonnant que c'étoit leur Curé mort, & qu'on avoit furtivement enterré dans cet endroit, ils sondérent la place avec une méchante épée, & sentirent bientôt le cercueil, qui n'étoit couvert que d'un demi-pied de terre.

Il est exhumé.

D'autres gens mal-intentionnés, en ayant eu vent, donnérent avis de la découverte. A ce bruit le Magistrat du lieu fit déterrer le corps, sous prétexte que l'enterrement fait en cachette étoit contre les régles. Il falloit en prendre inspection, pour examiner s'il n'étoit pas assassiné. A ce nouveau spectacle, hommes & femmes, les Paysans des villages voisins accourrurent en foule. Le corps étant examiné, défense fut faite de l'enterrer de nouveau, jusqu'à ce qu'on en eut écrit à l'Evêque & au Conseil de Flandres. Sur cet avis

le Promoteur ſe tranſporta ſur les lieux auſſitôt, & fit ouvrir le cercueil, pour ſçavoir ſi c'étoit le corps du Curé, qui fut reconnu. Le Promoteur fit mettre des payſans en ſentinelle pour garder le corps, & défendit, de la part des Supérieurs, qu'on y touchât, ſous peine d'excommunication, juſqu'à ſon retour de Tournai.

Cet événement ne manqua pas de faire grand bruit, ſur-tout dans un pays où les peuples ſéduits & animés par les Moines & les Prêtres ſont horriblement déchaînés contre les Oppoſans à la Bulle *Unigenitus*. Le Promoteur revint bientôt après, muni d'ordres du Vicariat ou de l'Official: il fit en conſéquence tirer le corps de ſon tombeau: le fit enterrer entre la maiſon du Presbytére & le foſſé qui l'environne; & pour mettre le comble à ces excès, M. Pean fut député pour aller rebenir le cimetiére qu'on ſuppoſoit avoir été profané.

Mis en terre profane.

Un Avocat qui ſe trouvoit alors avec cet Official, lui fit cette queſtion curieuſe. » Un » homme, M. peut-il devenir hérétique après » ſa mort, ayant été Catholique pendant tou» te ſa vie? Car on a toujours laiſſé au défunt « la liberté d'aller à l'Egliſe, & d'entendre la » meſſe. Il eſt vrai, M. (lui répondit-on) » qu'on a toléré qu'il allât à l'Egliſe, dans » l'eſpérance qu'il ſe reconnoîtroit; mais tout » homme qui ne reçoit pas la Conſtitution » *Unigenitus*, eſt *ipſo facto* hérétique. »

On a dit dans le tems qu'on étoit curieux de voir quel ſeroit le procédé de ce Juge zélé au moment de la mort de ſon pere, qui ſûrement ne recevoit pas la Conſtitution. Si celui-ci a perſévéré juſqu'au dernier ſoupir,

Digitized by Google

il aura eu apparemment le ſort d'être enterré dans ſon jardin par la ſentence de ſon propre fils : au moins a-t-on dû s'y attendre, s'il n'y a point eu dans ce Juge d'Egliſe un poids & un poids, contre la défenſe de l'Ecriture.

Deux jours avant ſa mort, M. de Bade ſigna l'Acte ſuivant.

( Monſieur le Paſteur de Moen a fait venir le Deſſerviteur de ſa Paroiſſe le 19 Mai 1728, pour lui dire qu'il voioit bien qu'il alloit comparoître au Tribunal de Dieu, & qu'il auroit ſouhaité avant ſa mort de recevoir ſon Viatique & l'Extrême-Onction. Le Deſſerviteur lui dit, qu'il ne pouvoit en conſcience les lui adminiſtrer, s'il ne recevoit la Conſtitution *Unigenitus*. Le Curé qui avoit ordonné à deux païſans de la Paroiſſe de reſter pour témoins, lui répondit, en préſence du Bailli qui étoit venu avec le Deſſerviteur, qu'il ne pouvoit recevoir la Conſtitution, qu'il la condamnoit plus que jamais, d'autant plus qu'elle renverſoit les fondemens de notre Religion, qu'il lui diſoit anathême, & qu'il condamnoit également la ſignature pure & ſimple du Formulaire d'Aléxandre VII, d'autant qu'il veut par ce Formulaire que nous jurions que Janſénius a enſeigné les cinq Propoſitions, ce qui eſt vraiſemblablement faux. Il eſt ainſi, en foi de quoi j'ai ſigné ce jourd'hui 24 Mars 1728, ce préſent Acte. J. de Bade Paſteur de Moen. )

Son horreur de la Bulle & du Formulaire.

( J'eſpére, ( dit la perſonne qui a écrit ce récit ) que ceux qui ont connu plus particuliérement le ſaint Curé que nous regrettons, ſe feront un devoir de donner au public une idée de ſes rares vertus. Pour moi, je puis vous aſſurer que je n'ai jamais connu de Prêtre

tre plus pénétré de Religion que lui. Sa vie étoit une priére continuelle, un renoncement à tout plaisir, un désintéressement parfait, & un amour singulier de la pauvreté. Je crois qu'il avoit toujours Jesus-Christ présent à l'esprit: il en parloit trop souvent & trop bien, pour ne l'avoir point dans le cœur comme il l'avoit sur la langue. C'est pourtant un tel homme qui est traité aujourd'hui comme un impie.

Que dis-je? Nos Eglises sont remplies des cadavres de Calvinistes connus publiquement pour tels de toute une Paroisse: & les Supérieurs, qui viennent de commettre de si grands excès contre cet admirable Prêtre, sont les mêmes qui ont ordonné de donner la terre sainte à ces hérétiques déclarés, & cela pour obvier à l'inconvénient des confiscations de biens. On outrage le corps d'un saint Ministre des Autels, & presque personne ici ne paroît touché d'un événement si capable de causer de l'horreur & de l'indignation. A quels tems sommes-nous réservés? Il me semble que je vois la vengeance divine éclater sur ce malheureux Diocèse. Priez le Seigneur que sa colére s'appaise, & qu'il ne nous juge pas selon nos iniquités. Contraste étrange.

Voyez les Nouvelles Ecclésiastiques du 10 & 28 Juin 1728; l'un de Tournai le 3 Juin, & l'autre de Mastricht le 11 du même mois.

PRATIQUE. La mort ne finit pas toujours les souffrances des Saints. Les indignités faites à leurs corps après leur mort, le mélange de leurs cendres avec celle des scélérats & des impies, la préférence donnée aux cadavres des hérétiques, les outrages & les calomnies dont on flétrit leur mémoire, font partie



Digitized by Google

de leur ſacrifice, & en augmente le prix, par l'acceptation qu'ils en ont faite durant leur vie.

Pſ. 78. 8. 11. PRIERE. » Seigneur ne vous ſouvenez point » de nos iniquités paſſées: hâtez-vous, que vos » miſéricordes nous préviennent, parce que » nous ſommes réduits à une grande miſére... » Que les gémiſſemens des captifs montent » juſqu'à vous, conſervez par la force de votre » bras, *comme* des reſtes *précieux*, ceux qu'on » deſtine à la mort. »

---

# M. BOCQUILLOT,

## Chanoine, Liturgiſte.

Mort en 1728. le 22 Septembre.

MONSIEUR LAZARE-ANDRÉ BOCQUILLOT, Chanoine d'Avalon en Bourgogne, connu par ſes Ecrits ſur la Liturgie, étoit fils d'Antoine Bocquillot, de Lanion en baſſe Bretagne, Diocèſe de Treguier, & de Joſeph Liebaut. Antoine étant venu s'établir à Avalon, au Diocèſe d'Autun, y fut quelque tems Sergent du Bailliage, & tint enſuite une auberge. C'eſt-là que nâquit Lazare-André ſon fils, qui dès l'enfance ayant perdu ſon pere, fut élevé par ſa mere avec autant de ſoin, que le comportoient ſes facultés, beaucoup au-deſſous de ſa vertu.

Ses parens.

Corrompu par les mauvais Livres.

Dès qu'il fut en âge, elle trouva moyen de l'envoyer à Dijon, où il fit ſes études au Collége des Jéſuites, qui le mirent de la Congrégation des Ecoliers, auſquels ils n'apprennent point à connoître les Livres ſaints, pas même le Nouveau Teſtament. Le jeune

Bocquillot ne répondit nullement aux intentions de sa bonne mere. Livré à la lecture des Romans & de plusieurs autres Ouvrages plus dangereux encore, il en prit le goût empoisonné, & en pratiqua les maximes. Lié ensuite avec d'autres jeunes gens, uniquement conduits par l'esprit du libertinage, son cœur se corrompit, & il se laissa de bonne heure entraîner à la debauche dans une ville où elle est fort commune.

En 1665, il quitta Dijon pour aller à Auxerre faire sa Philosophie chez les Dominicains. Là pendant son cours, Dieu lui envoya une maladie qui le mit en danger de mort. La porte de l'éternité prête à s'ouvrir, lui fit faire de sérieux retours sur sa mauvaise conduite; il en gémit, il pleura sur ses désordres, il promit de vivre en chrétien, s'il recouvroit la santé; mais la seule crainte ne change pas le cœur: rétabli en santé il oublia ses promesses. Il a toutefois reconnu qu'au milieu de ses déréglemens, Dieu l'avoit préservé de plusieurs crimes, où il seroit tombé, sans l'horreur que le Seigneur lui en avoit inspiré.

La crainte seule ne convertit point.

Ses études achevées, il revint à Avalon, résolu de prendre le parti de l'épée. Pour l'en détourner sa mere fit inutilement les plus grans efforts. Irrité des obstacles qu'elle opposoit à son dessein, il enleva tout ce qu'il put emporter, la quitta secrettement, & vint à Paris en 1667. S'étant presenté pour être reçu Cadet aux Gardes, il ne put l'obtenir: la paix d'ailleurs ayant été conclue cette année, il lui fallut tourner ses vues d'un autre coté.

Le besoin d'argent l'oblige de retourner à Avalon sur la fin de la même année; dans la suivante, autre maladie sérieuse, où les re-

Autre maladie qui ne le change pas.

mords de sa conscience se renouvellent : il réïtére ses premiéres promesses, & se flattant que sa conversion imaginaire étoit très-réelle, il demande & reçoit la tonsure de l'Evêque d'Autun, qui peu à peu lui confére les Ordres Mineurs. Il passe trois mois au Séminaire d'Autun chez les Sulpiciens avec une édification qui les contenta : il leur fait sa confession générale, approche de la Sainte Table, & de-là part pour aller étudier en Théologie à Paris. Le vieil homme tout vivant, quoique couvert des dehors du nouvel homme, trouva dans cette grande ville des écueils, qui le firent échouer. Se dépouillant de l'habit ecclésiastique qu'il avoit pris si légérement, il se plongea dans de nouveaux excès, & ne connut d'autre régle que ses passions.

Après s'être présenté au Maréchal de Bellefonds, il en obtint un Brevet d'Officier réformé pour aller en Candie ; mais à Lyon il apprit que la place s'étoit rendue, & il se vit contraint de retourner à Paris, où après diverses tentatives inutilement faites, pour entrer dans les Gardes du Corps, ne sachant plus quel parti prendre : il revint encore à Avalon.

Son voyage de Constantinople.

Toujours entraîné par l'impétuosité de son esprit, il ne put long-tems demeurer tranquille. Ayant sçu que M. de Nointel étoit nommé à l'Ambassade de Constantinople, il tenta en 1670 d'être reçu à sa suite. M. de Nointel, à la vue d'un jeune homme, d'une figure agréable, bien fait, avec une phisionomie & des maniéres qui prévenoient en sa faveur, avec un esprit aimable, & qui paroissoit orné, le reçut avec bonté, & le char-

gea presqu'aussitôt d'aller en son nom saluer Mustapha Aga, Ambassadeur du grand Turc, qui étoit à Valence en Dauphiné.

M. Bocquillot, après s'être acquitté de sa commission, alla attendre M. de Nointel à Avignon; l'accompagna ensuite jusqu'à Marseille, & s'embarqua à Toulon sur un vaisseau nommé la Syrenne, commandé par M. des Gonitz la Guerche. L'année suivante, étant de retour de Constantinople, il alla étudier le Droit à Bourges. En 1672 il fut reçu Avocat au Parlement de Dijon; & en 1673, il commença à plaider au Bailliage d'Avalon.

Devenu Avocat.

Son esprit, sa politesse, ses maniéres engageantes, le tout soutenu par un extérieur séduisant, le firent rechercher des meilleures compagnies, & il n'en réfusa aucune. S'il plaisoit, il avoit encore plus d'ardeur à plaire: il entroit dans toutes les parties de plaisir: le jeu, les spectacles, ce que le monde corrompu appelle sans façon les amusemens de la galanterie, lui formérent un cercle d'occupations divertissantes, sur lesquelles sa profession d'Avocat ne prenoit pas beaucoup. On le pressa de se marier: plusieurs partis avantageux lui furent offerts: il les refusa tous par un esprit d'indépandance, ou plutôt la Providence, qui le destinoit à un autre état, les lui faisoit rejetter.

Sa conversion sincére.

Quoiqu'étourdi par le bruit de la chaîne de ses passions, il entendoit quelquefois la voix de la sindérèse: il étoit même ébranlé par les cris de sa conscience: de tems en tems il en étoit si puissamment agité, qu'il ne sentoit après ses plaisirs que le trouble salutaire où sa nouvelle situation le jettoit. Dans cette heureuse crise, il s'en ouvrit à son frere,

Religieux Minime, écouta ses avis, lui fit une confession générale, & dès-lors sa conversion fut sincére, puisque la suite en fit voir la stabilité par sa persévérance.

La crainte de renouer promptement avec un monde dont il avoit été si passionné, & dont il sentoit l'amour non entiérement éteint dans son cœur, l'appréhension d'ailleurs de céder aux railleries qu'on ne lui auroit pas épargné dans sa patrie sur ses fréquens changemens d'état, lui firent prendre le parti de se retirer quelque tems chez les Chartreux d'Auvrai. Pendant cette retraite, se sentant toujours combattu par mille irrésolutions, & par son goût naturel pour la profession des armes, il voulut se fixer, en faisant vœu de rentrer dans l'état ecclésiastique.

Etant donc revenu à Paris en 1674, il entra au Séminaire, où il fut un modéle de piété & de ferveur pour tous. Sur l'assurance que lui donna son directeur, que l'Eglise depuis plusieurs siécles, toléroit les adoucissemens qui s'étoient introduits, en recevant contre les dispositions de l'ancienne sévérité de ses Canons, les pénitens aux saints Ordres, il fut ordonné Soudiacre, & après les interstices ordinaires, il fut élevé au Diaconat, & enfin à la Prêtrise le 8 de Juin 1675. Ce fut à Autun qu'il fut ordonné; mais peu après il obtint de l'Evêque la permission de faire encore quelque séjour à Paris. Il demeura assez long-tems au Séminaire de Notre-Dame des Vertus, près de cette Ville, sous la conduite des Peres de l'Oratoire: il y connut, & eut pour Maîtres deux hommes fort différens, Michel le Vassor, & le célébre M. Duguet; & s'y livra tout entier à la retraite, à la priére & à l'étude.

Il est fait [P]rêtre.

C'est-là proprement qu'il prit le goût de l'étude; c'est-là en particulier qu'une lecture réfléchie des Ouvrages de S. Augustin sur les matiéres de la grace, dissipa de telle sorte les préventions qu'on lui avoit données contre la doctrine de ce saint Docteur, qu'il l'a toujours regardée depuis comme celle de toute l'antiquité, & par conséquent de l'Eglise. On trouve dans quelques œuvres posthumes, un Ecrit qu'il avoit composé contre deux jeunes Prédicateurs, interdits par l'Evêque, pour avoir traité d'hérétiques les dogmes de la grace efficace, & de la prédestination gratuite. Ses études utiles.

Au sortir de sa solitude, il fit quelque séjour à Paris pour y entendre les plus célébres Prédicateurs; & après son retour à Avalon, l'Evêque d'Autun lui donna le soin d'une Cure située aux environs d'Avalon même. Ce Prélat vouloit aussi le placer chez les Dames de S. Jean, lorsque César Philippe Comte de Chastelux lui donna la Cure de ce nom, que M. Gabriel de Roquette, Evêque d'Autun venoit d'ériger, en la démembrant de celle de de S. André. M. Bocquillot en fut donc le premier Curé. Il en prit possession en 1677, & la gouverna jusqu'au dernier Décembre 1683. On voit par deux de ses lettres le plan de conduite pastorale qu'il y tint, & les fruits que Dieu lui fit tirer de son ministére. Il devient Curé.

Ses infirmités, & sur-tout celle de la surdité, causées par son grand travail & par son opiniâtre application à l'étude, le forcérent à la quitter. (En 1678, avec le gouvernement de cette Paroisse, il avoit été chargé par son Evêque de la direction des Ursulines d'Avalon, en qualité de leur Confesseur extraordinaire.) En 1684 il revint à Paris pour con-



Digitized by Google

ſulter M. Hamon, Médecin célébre de Port-Royal des Champs, auquel on l'adreſſa. En ſuivant le régime de vie preſcrit par Cornaro, auquel celui-ci l'aſſujettit, M. Bocquillot rétablit ſa ſanté. Ce fut à Port-Royal même qu'il obſerva ce régime pendant huit mois, au bout deſquels il ſuivit la maniére de vivre des Solitaires de cette Maiſon ſainte, & fut chargé de faire le Prône aux domeſtiques & aux perſonnes du dehors. C'eſt dans cette fonction du ſaint miniſtére qu'ont pris naiſſance ſes Homelies.

Sa retraite à P. R.

Ses Ouvrages de piété.

Ces *Inſtructions familières* ou *Homelies* font partie de celles qu'on imprima dans la ſuite en 1688. Il les avoit montrées à M. Hamon & à M. Nicole, qui lui conſeillérent de les donner au public. M. Dupin parle avec éloge de ces Homelies : le ſavant Pere Mabillon en conſeille la lecture : l'Abbé de Rancé, Réformateur de la Trappe, témoigna par écrit à l'Auteur le cas qu'il en faiſoit ; & l'on aſſure que M. le Duc de Bourgogne, Pere de Louis XV, les liſoit aſſiduement. Ces Ouvrages parurent d'abord en deux volumes, qui contiennent vingt-huit Homelies ſur les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe : à la fin du deuxiéme ſe trouve un Catéchiſme abregé, dont il s'eſt répandu ſéparément quelques exemplaires.

La même année il publia ſes Homelies ſur les Sacremens, au nombre de trente ; & vingt-ſix ſur l'Oraiſon Dominicale & la Salutation Angelique : celles ſur les Fêtes de quelques Saints & pour les vêtures & profeſſions Religieuſes en 1694. Courtes inſtructions pour l'adminiſtration & le bon uſage des Sacremens, pour la viſite des malades, & ſur quel-

Digitized by Google

ques cérémonies contenues dans le Rituel, en 1697. Discours sur les jeux innocens & les jeux défendus en 1700. Ces Ouvrages furent imprimés à Paris, d'abord sous le nom du sieur de saint Lazare, la plupart chez Hortemels. M. Bocquillot les donna gratuitement aux Libraires ; mais il fixa lui-même le prix de la vente de chaque exemplaire, afin de faciliter aux pauvres le moyen de s'en fournir. Double aumône qu'il faisoit du même coup. Mais avant de passer à ce qui est précisément de notre sujet, nous croyons devoir encore rapporter les anecdotes suivantes.

En 1686, M. Bocquillot fut obligé de quitter Port-Royal, pour obéir à son Evêque qui le rappella dans son Diocèse, dans le dessein de lui confier la Théologale de l'Eglise d'Autun, qui fut cependant donnée à un autre. (On le fait Chanoine.) Pour le dédommager, le Prélat le nomma à un Canonicat de Notre-Dame de Mont-Réal, à l'extrémité de ce Diocèse, à deux lieues d'Avalon, & lui promit 150 livres de pension. Comme on connoissoit sa capacité & son amour pour le travail, il fut chargé en même-tems du soin de la Paroisse du lieu, & de la Prédication. C'est-là qu'il composa l'autre partie des Homelies dont nous avons donné le détail.

Son Chapitre le députa aux Etats de la Province de Bourgogne, & son Evêque l'envoya à Semur en Auxois, pour y obliger les Moines d'observer les réglemens, qui avoient été faits de concert avec le Prieur, mais il ne put réussir. En 1687, le Monastere de Port-Royal des Champs le fit prier de porter les vœux des Religieuses à Clairvaux, au tombeau de saint Bernard, pour paier leur tri-

Ses liaisons. but annuel. Ami de cette sainte Maison, il fut en liaison avec des personnes du premier mérite, aux lumieres desquelles il se soumettoit avec grande déférence, comme Messieurs Hamon, Nicole, de Tillemont, Thomas du Fossé, le Pere Quesnel, le R. Pere Mabillon, M. Boileau Chanoine de saint Honoré, M. Duguet &c. Ce dernier, à la requisition & sur une consultation de M. Bocquillot, composa sa belle Dissertation Théologique & Dogmatique sur les exorcismes & les autres cérémonies du Batême.

Beau désintéressement. En 1693 l'Evêque d'Autun le nomma à un Canonicat de l'Eglise d'Avalon, & alors M. Bocquillot remit une Chapelle de cent écus de revenu, quoique celui du Canonicat d'Avalon fut modique, qu'il n'eut point de patrimoine, & que sa famille eut besoin de secours. En 1695, Judith de Barillon, Comtesse de Chastelux, le choisit pour porter le cœur de César Philippe, Comte de Chastelux son mari, aux Cordeliers de Vezelai, que les Seigneurs de Chastelux, ses ancêtres, ont fondé au commencement du XIII. siécle.

Danger de la vie. Dans la route, il arriva à M. Bocquillot un accident, qui pouvoit avoir des suites très-facheuses. Les chevaux qui conduisoient le Carosse dans lequel il étoit, tombérent du pont de saint Pere dans la riviere, & entrainérent tout l'équipage. On eut beaucoup de peine à le retirer, mais enfin M. Bocquillot échapa au danger, & continua sa route comme il pût. Les Cordeliers de Vezelai reçurent ce précieux dépot avec respect: M. Bocquillot fit en cette occasion un excellent discours, où il fit entrer le détail des vertus

Digitized by Google

du Comte de Chastelux, dont la mémoire est en effet en bénédiction dans tout le païs.

Son zéle contre la Bulle.

Il eut été difficile qu'un Ecclésiastique si laborieux, si attentif à chercher le vrai, si capable de le découvrir, eut regardé de bon œil la Bulle *Unigenitus*. La peine qu'il en ressentit, dès qu'elle parut, se manifesta d'abord dans ses conversations, dans ses Lettres, dans toutes les occasions, où il pouvoit & devoit témoigner sur cela ses dispositions. Mais ce qu'il fit de mieux, c'est qu'il pria beaucoup, & qu'il éxamina les choses avec une grande maturité, comme on le voit dans un petit Ecrit qu'il composa en 1715, qu'il répandit avec soin dans son païs, & qu'on a inseré dans sa vie.

Son Appel & Réappel.

Des personnes ou peu éclairées ou peu zélées, voulurent, sous quelques prétextes spécieux, le détourner de se déclarer contre la Bulle par des Actes publics : mais en homme droit & éclairé, il leur résista par des raisons supérieures : & dès que la voie de l'Appel au futur Concile général fut ouverte, son nom parut dans les Listes avec ceux de quatre de ses confreres. Il renouvella cet Appel par un Acte du 2 Juillet 1720, précédé d'une déclaration particuliere en forme de Testament spirituel, dans lequel il avoit ajouté qu'il vouloit *vivre & mourir dans ces sentimens.*

En 1717, l'Evêque Diocèsain, M. de Drosmenil, depuis Evêque de Verdun, ayant fait demander à un Chanoine d'Avalon un témoignage de l'acceptation de la Bulle par son Chapitre, & le bruit s'étant répandu que ce Prélat se vantoit à Paris qu'elle étoit re-



Digitized by Google

que dans son Diocèse sans contradiction, le zélé Chanoine, pour le détromper, lui écrivit une Lettre, imprimée dans le onziéme Tome du *Cri de la Foi*, page 213, avec cette note :

»Le témoignage rendu par l'Auteur de la » Lettre suivante, est remarquable par plus » d'un endroit. Ce ne sont pas les dispositions » d'un seul particulier, ce sont celles d'un » Chapitre entier.... D'ailleurs l'Auteur de la » Lettre est un homme distingué par sa piété, » par ses lumiéres & par son érudition. Il y a un » grand nombre d'années qu'il a édifié l'E- » glise par ses Homelies, qui ont été publiées » sous le nom emprunté de M. de saint La- » zare. On a aussi de lui un Traité *de la Li-* » *turgie sacrée*, qui a mérité l'estime de tous » ceux qui ont le goût de l'antiquité. »

Son adhésion à M. de Senez.

Il se joignit encore aux défenseurs du saint Evêque de Senez, après le Brigandage d'Embrun ; & depuis cette adhésion, » il semble, » dit l'Auteur de sa Vie, que Dieu lui ait » élevé le courage, à mesure que les maux » ont augmenté. Il en parloit par-tout ; ses » gémissemens sur le déplorable état de l'E- » glise étoient publics : il ne s'occuppoit que » de ses pertes au dehors & au dedans, & » ne cessoit d'exhorter les Fideles & de leur » donner des avis pour se conduire & se sou- » tenir dans ces tems de troubles & de séduc- » tion. » C'étoit lui, ajoute-t-on, qui recevoit les divers Ecrits qui paroissoient pour la défense de la vérité, & qu'il les faisoit courir dans son canton pour l'instruction de ses freres.

Précaution sage.

Comme il avoit vu mourir trois de ses confreres Coappellans, Messieurs Jolly Théo-

Digitized by Google

logal, Guillaume, & Foreſtier, & qu'il fut témoin des calomnies qu'on répandit ſur la prétendue rétractation de deux d'entr'eux, il pria qu'on ne le laiſſât jamais ſeul, quand il ſeroit malade, afin qu'on ne pût rien lui imputer de contraire à ſes ſentimens.

Il attendoit la mort depuis quatre ans, & s'y préparoit d'une maniere ſpéciale, lorſqu'il tomba en apopléxie le 12 Septembre 1728. Sa tête n'étant point affectée, il ſe confeſſa, & reçut les derniers Sacremens avec une joie qui lui fit dire qu'*il ne ſe ſeroit pas attendu, vu l'état des choſes, que Dieu lui eut fait tant de graces.* C'eſt que dès ce tems-là il n'y avoit point de Prêtres approuvés qui ne fuſſent dévoués à la Bulle. On blâma même le Minime qui l'avoit confeſſé, d'avoir donné l'Abſolution à un *Hérétique.* Mais ce Religieux plus pacifique qu'éclairé, répondit uniquement qu'il n'avoit point de compte à rendre de ce qui ſe paſſoit dans le ſecret de la confeſſion; & il eut pourtant la force de convenir en pluſieurs rencontres qu'il n'avoit *point vu de pénitent qui l'eut plus édifié* que ce prétendu Hérétique.

Ses vertus dans la maladie.

En effet tous ceux qui rendirent viſite à M. Bocquillot pendant ſa maladie, admirérent ſa patience, ſa tranquillité, ſa joie, dans les douleurs les plus aigues, irritées par les remédes que l'on appliquoit aux ulcéres qu'il avoit aux jambes & ailleurs. Il ne demandoit qu'à quitter la terre, & à s'unir à Dieu; & il s'occupa très-ſaintement juſqu'à la nuit du 21 Septembre, qu'il tomba dans une eſpéce de létargie fort ſemblable à la mort.

Trait ſchiſmatique.

On alla avertir pour faire ſonner ſon agonie, ſuivant ce qui ſe pratique à Avalon, où

Digitized by Google

l'on aſſemble les Fidéles au ſon d'une cloche dans l'Egliſe de ſaint Julien, pour y faire des priéres convenables à la ſituation du mourant ; & à la fin de ces priéres, le Prêtre qui y préſide donne la Bénédiction. Cette marque de Communion fut refuſée à M. Bocquillot ; & depuis ce refus, ſon Chapitre, qui en fut juſtement offenſé, prit le parti de faire ces mêmes priéres dans ſon Egliſe, pour toutes les perſonnes qui y ont rapport. C'eſt dans ces circonſtances que le reſpectable Chanoine rendit ſon ame à Dieu le 22 Septembre, ſur les quatre heures du ſoir, en préſence de pluſieurs perſonnes de la ville & du Chapitre, âgé de près de 80 ans.

Son humilité.

Le réglement qu'il avoit fait de ſes obſeques, eſt (comme on le marque dans ſa vie) *un monument de ſon humilité.* » Je ſuis né » pauvre, j'ai vêcu pauvre, .... je ſouhaite » d'être enterré comme un pauvre..... Je prie » M. le Doyen & Meſſieurs mes confreres de » me donner la ſépulture Eccléſiaſtique, en » quelqu'endroit de la nef qu'il leur plaira ; » où, au lieu de tombe il n'y ait que trois » ou quatre morceaux de pavé, comme il y » en a dans la nef, afin qu'on ne puiſſe rien » écrire deſſus que mon nom, ſi Meſſieurs » mes confreres daignent le conſerver, en ces » termes ſimples : » *Cy-git Lazare-André Bocquillot, Prêtre, Chanoine de céans, né le.... décédé le &c.*

Il avoit demandé auſſi de recevoir l'Extrême-Onction avant le ſaint Viatique, » ſuivant la pratique ancienne & univerſelle de » l'Egliſe avant le XIII ſiécle, & en parti- » culier ſuivant les anciens Rituels du Diocè- » ſe d'Autun. » Cependant ſes intentions ſur

Digitized by Google

ce point ne furent pas ſuivies. Mais il n'en parla point en recevant les Sacremens, aimant mieux s'occuper des diſpoſitions néceſſaires pour les recevoir avec fruit, que de ſe diſtraire en réſiſtant à une pratique moins conforme aux Régles de l'Egliſe. C'étoit beaucoup pour lui; car outre qu'il étoit fort attaché aux anciens uſages, & qu'il avoit traité cette matiére avec beaucoup de lumiéres & de prudence dans une de ſes Homélies, il ſe piquoit d'ailleurs de dire la vérité en toute occaſion & à toutes ſortes de perſonnes avec beaucoup de liberté.

Sa liberté à dire la vérité.

Il avoit une Bibliothèque aſſez conſidérable, & bien choiſie, qu'il donna de ſon vivant au Collége des Révérends Peres Doctrinaires d'Avalon, moyennant une penſion viagére très-modique, qui étoit devenue pour lui dans ſa vielleſſe une reſſource néceſſaire. Enfin depuis ſon entrée dans les ſaints Ordres majeurs, il s'eſt perſévéramment diſtingué par des mœurs irréprochables, par une vie ſimple & retirée, par une exacte aſſiduité à tous les Offices de ſon Egliſe, par les ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe, & par tout ce qu'il a fait pour la conſervation & pour la défenſe du précieux dépôt de la vérité. Feu M. le Cardinal de Biſſi dit un jour en parlant de lui: » Je le connois de réputation: je ſai qu'il a de la piété & de la » ſcience, mais c'eſt *un opiniâtre.* » On voit aiſément ſurquoi tombe cette opiniatreté, & combien ce reproche fait honneur à la mémoire du pieux & ſavant Chanoine, de la part d'un homme comme M. de Biſſi.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 3 Avril 1745, & ſur-tout dans le ſecond ſupplément

de Moreri, de l'année 1749 son article, fait sur des mémoires plus certains que la vie imprimée du défunt.

Pratique. Le cœur est la propre sépulture du pécheur endurci, qui se ferme à la grace par une longue habitude dans le péché, comme par une pierre dure & pesante, & où il n'y a que ténébres & corruption. C'est une grande & rare miséricorde, quand le libérateur s'approche de cette prison: la lumiére, de ces ténébres; la sainteté même de cette corruption. Chacun a sa pierre plus ou moins dure, plus ou moins pesante, puisque chacun a ses mauvaises habitudes plus ou moins invétérées, plus ou moins mauvaises.

Priére. Seigneur, je sens la pesanteur & la dureté de la mienne: approchez-vous en par votre grace, & venez ouvrir ce sépulcre, pour rendre ma résurrection pleine & entiére.

---

# DOM PARADANUS,

## Abbé Régulier de Flandres.

Mort en 1728 le 1 Octobre.

Dom Pierre Paradanus, Prêtre Bénédictin, étoit Abbé Régulier de Vlierbeck. Cette Abbaye à une demie lieue de Louvain en Brabant, a pour Religieux des Bénédictins de la Congrégation Allemande de Bursfeld. L'Abbé & trois ou quatre de ses Religieux étoient connus pour être fort opposés à la Constitution *Unigenitus*; mais ils avoient avec eux plusieurs faux freres. On vit s'accomplir à cet égard la prédiction de

Jésus-Christ dans cette maison, comme en bien d'autres: *l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison.* Matt. 10.36.

En 1728. cet Abbé plus que septuagenaire étoit actuellement malade, mais non jusqu'à toujours garder le lit, lorsqu'on entreprit de le tourmenter. Il y avoit plus de trente ans qu'il étoit Abbé, & avoit le premier rang entre les Députés aux Etats de Brabant. Tous ces titres distingués ne le mirent point à couvert de la persécution violente, dont on va voir le récit abregé. Il est persécuté.

Le 7 Juillet à quatre heures & demie du matin, arrivérent à cette Abbaye M. Spinosa, jadis Capucin, alors Evêque *in Partibus*, & nommé à l'Evêché d'Anvers, MM. Delveaux & Dubois, Docteurs de Louvain, tous dévoués au Cardinal d'Alzace, Archevêque de Malines, & à l'Internonce de Bruxelles, & M. Wilmart Chanoine de Namur, homme fort emporté pour la Bulle, accompagnés d'un Huissier, de quatre Archers, & du Maire de Louvain. M. Wilmart, ci-devant Secretaire de feu M. l'Evêque de Namur, servit en cette occasion de Sécretaire & de Notaire.

Ils montérent d'abord à la chambre de l'Abbé, qui étoit encore au lit, à cause que depuis plusieurs mois il étoit fort indisposé. Ils lui rendirent une lettre de son Altesse Sérénissime l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas & gouvernée par les Jésuites, par laquelle il lui étoit ordonné d'assembler tous les Religieux de sa Communauté, pour y entendre ses ordres. L'Abbé se retrancha sur des priviléges, qui ne lui permettoient pas, à ce qu'il disoit, de reconnoître aucun autre Visiteur, que celui qui seroit député par un Chapitre Ses défenses.

de la Congrégation de Bursfeld, dont Vlierbeck est membre. C'est l'usage des Corps d'être gouvernés par leurs propres Officiers ou Supérieurs. Il fut néanmoins obligé de se lever & de venir au Chapitre. M. le Visiteur y fit lire devant toute la Communauté la permission de son Altesse Sérénissime, pour faire une visite, & la Commission de M. l'Internonce: car on n'exhiba aucune commission, qui vint directement de sa Sainteté, ni aucun *Placet* ou *Visa* d'aucun Conseil.

Violence contre lui.

L'Abbé refusa de le reconnoître pour Visiteur, parce que selon le Concile de Trente, selon leurs Constitutions, & plusieurs concessions des Papes agréées par les Souverains, il leur est défendu d'admettre d'autres Visiteurs que de leur Congrégation. Il protesta donc contre cette visite, qu'il appelloit à juste titre une violence, & demanda le tems & la liberté de prendre conseil. M. Wilmart répondit qu'on pourroit bien lui ôter les moyens de prendre conseil.

L'Abbé allarmé par ces paroles, tâcha de s'esquiver sur le midi par une porte de derriére, quoique le Visiteur se fut emparé de toutes les clefs, & les eut confiées au plus jeune Religieux du Monastére, fort opposé au pieux Abbé. Aussi le jeune Moine s'en apperçut-il, & en donna avis à M. le Visiteur, qui étoit à table avec ces autres Messieurs. On se leva, & l'on vint à point nommé pour retenir l'Abbé, qui pratiquoit le conseil de Jesus-Christ dans l'Evangile.

» Où fuiez-vous (disoit le Magistrat Maxime à S. Quirin Evêque en Pannonie) » quand mes gens vous ont arrêté? Je ne » fuiois pas, (répondit l'Evêque) j'obéissois

» aux ordres de mon Maître : car il nous a
» été dit : *si l'on vous persécute dans une*
» *Ville , retirez-vous dans une autre......* Le
» Dieu que nous adorons est toujours avec
» nous ; & en quelque lieu que nous nous
» trouvions , il peut nous sécourir : il é-
» toit avec moi quand j'ai été arrêté ; & à
» l'heure que je vous parle , il me fortifie ,
» il me rassure , & c'est lui qui vous répond
» par ma bouche. » ( Actes véritables des Martyrs S. Quirin , T. 2. p. 307. en François. )

Notre saint Abbé éprouva du Seigneur la même protection , quoique depuis cette tentative , il fut gardé dans une chambre environnée de gens armés , & qu'on ne le laissât aller à l'Eglise de l'Abbaye qu'au milieu de deux Gardes. Beaucoup d'étudians en Théologie de divers Colléges de Louvain , dont plusieurs étoient armés , furent aussi employés à faire la garde deux ou trois nuits. Devenu captif.

Le 8 Juillet , M. le Visiteur commença le scrutin , & cet examen dura six jours. L'Abbé étant encore au lit , à cause de sa mauvaise santé , fut interrogé le premier , & consentit de répondre sous protestation de ne vouloir point se départir des Droits & Priviléges de la Congrégation de Bursfeld , dont il étoit un des principaux membres. Il nia affirmativement les articles d'accusation qu'on voit dans la sentence , comme étant controuvés , & malignement tournés.

Quand on lui demanda s'il étoit prêt à souscrire le Formulaire d'Alexandre VII. selon la Bulle *Vineam Domini* : » Je reçois , Ses témoignages.
» ( répond-t-il ) , cette Bulle en tout ce qui re-
» garde les matiéres de la foi ; mais quant
» au fait de Jansénius , je ne sçai pas quel

Digitized by Google

» eſt le ſens de cet Auteur ; ni de ſon Livre » que je n'ai jamais lu. » Pour la Bulle *Unigenitus*, que M. le Viſiteur lui propoſa : » Je » perſiſte (lui répartit le pieux Abbé) dans » le refus de l'accepter : je ne vois aucun » moyen d'accorder cette Bulle avec la doc- » trine de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe Catho- » lique : je déclare même que j'en appelle à » l'Egliſe univerſelle aſſemblée au Concile » général. Du reſte au ſujet de cette Bulle & » de toute autre diſpute de nos jours, je n'ai » gêné la conſcience d'aucun de mes Reli- » gieux ; mais je les ai toujours exhorté à » vivre dans la paix & dans l'union. »

Injuſtice conſommée.

On continua enſuite l'examen ſecret de chaque Religieux. Le neuf du mois une ſœur de l'Abbé vint pour parler à ſon frere : on le lui refuſa. Elle demanda de parler à M. l'Evéque d'Anvers, ce qui lui fut encore refuſé. Cette Demoiſelle envoya le quinze vers le midi un Notaire Apoſtolique pour ſignifier à M. le Viſiteur un acte d'Appel au ſaint Siége. On fit arrêter ce Notaire, & le conduire ſous un eſcorte de trois Sergens chez le Maire ou Majeur de Louvain, d'où il fut transferé à une Auberge, ſans en pouvoir ſortir le Dimanche ſuivant, pour aller à la ſainte Meſſe. On ſignifia auſſi le même jour 15 du mois un Arrêt à la ſœur de l'Abbé, qui avoit mis le Notaire en œuvre, & qui ſe trouvoit alors à Louvain. Tous deux furent cinq jours en arrêt ; après quoi M. d'Anvers leur fit rendre la liberté, ſans dire en quoi ils avoient mal fait. Ce nouvel Evêque avoit-il tiré des leçons de M. de Tencin, alors Archevêque d'Embrun, qui environ un an auparavant avoit ſuivi les mê-

Digitized by Google

mes procédures de justice vis-à-vis le saint Evêque de Senez ? Au moins parut-il un disciple, habile à copier un si grand Maître.

Enfin le 16 Juillet, M. le Visiteur prononça contre l'Abbé une Sentence, qui le suspendoit de toute fonction de ses Ordres & exercices de Juridiction, aussi bien que de la Communion laïque & du droit de suffrage dans le Chapitre. Elle déclare que si dans trois mois il ne donne pleine satisfaction, ledit Abbé aura encouru toutes les censures portées par lesdites Constitutions *Vineam Domini* & *Unigenitus*, dont il sera lié, réservant au Souverain Pontife l'Absolution des peines portées & des censures, signé Fr. Charles Evêque d'Anvers. Le sieur Vilmart Secretaire, Notaire Apostolique, attesta que la Sentence fut portée & lue le même jour en présence de M. l'Abbé dans le lieu Capitulaire, & présens les Religieux y convoqués capitulairement. Le lendemain on prononce les trois Sentences contre Dom Anselme, Dom Médard & Dom Philippe. Elles furent ce même jour-là imprimées à Louvain, & bien-tôt traduites, imprimées ailleurs, & répandues de tous côtés.

L'Abbé est excommunié.

Le 21 Juillet on transporta l'Abbé dans un Carosse, & l'on mit avec lui deux de ses Religieux, qui lui étoient fort opposés, & dont l'un l'avoit trahi. Derriere le Carosse étoit un Garde armé d'un fusil : M. Vilmart le Secretaire étoit le guide. Le prisonnier de Jesus-Christ fut ainsi conduit à l'Abbaïe de Gemblours, toujours très-incommodé de son mal d'estomach, qui lui duroit depuis longtems, à un âge de près de soixante & treize ans.

Digitized by Google

Renversement de la maison.

Dom Anselme & Dom Médard resterent à Vlierbeck, dans l'état humiliant de l'interdit où ces Sentences les réduisirent. Dom Philippe, absent dans le tems de la visite, avec une permission antérieure de l'Abbé, pour se retirer dans un autre lieu, n'eut garde de s'exposer par un retour téméraire à des tentations plus fortes. On déposa le Prieur de Vlierbeck, qui ne paroissoit pas assez zélé, quoiqu'il fut Acceptant de la Bulle *Unigenitus*. On y mit par *interim* un *Régent* Dom Bernard, qui avoit toujours paru le plus contraire à son Abbé.

La Sentence rendue contre cet illustre Abbé, spécifioit huit propositions qu'on lui attribuoit, mais qu'il a hautement désavouées. Dans celles qu'on rendit contre ses trois Religieux, on les accuse d'avoir dit des choses scandaleuses en matiére de Doctrine, & on n'en spécifie aucune. Tous trois sont accusés d'avoir parlé *publiquement & avec scandale* contre la Bulle *Unigenitus* : cependant ils ne prêchoient point : il sortoient rarement : ils voioient peu de personnes. Dom Médard surtout étoit un parfait Solitaire. On l'accusoit encore d'ignorer des choses nécessaires au salut, & toute-fois la Sentence lui permet de fréquenter la sainte Communion. Cela paroit difficile à concilier, & a fait dire que M. le Visiteur ne paroit pas lui-même fort convaincu de la vérité de ce reproche, qui est d'ailleurs peu vraisemblable à l'égard d'un Prêtre, rien moins que jeune, & qui étoit d'une piété éminente. Ces sortes de contradictions ne sont pas rares dans le plan de conduite tirannique, que fait tenir partout la Bulle.

Sa mort.

On peut croire aisément que l'Abbé de

Digitized by Google

Vlierbeck avançoit à grand pas vers la fin de ſa carriere, après avoir ſoutenu un ſi rude choc. Il étoit toute-fois très-ferme dans l'Abbaïe de Gemblours, où il avoit été conduit, & il ſouffrit très-chétiennement ſa maladie. Ses amis eurent toute liberté de le voir, & un Prêtre zélé lui adminiſtra en ſecret les Sacremens : ce qui combla de joie le ſaint Viellard, qui ne penſa plus qu'à conſommer ſon ſacrifice.

Les deux Religieux ſentenciés avec lui, qu'on commençoit à fort reſſerrer à Vlierbeck, trouvérent le moyen de s'échapper, & d'aller joindre le troiſiéme, qui s'étoit retiré parmi les Catholiques de Hollande. Après leur évaſion, on apprit au commencement d'Octobre que leur généreux Abbé étoit allé à Dieu. Il n'y a nul doute que la maniére, dont on en uſa à ſon égard, en tranſportant hors de ſon Abbaïe ce viellard plus que ſeptuagenaire, & griévement incommodé d'un mal d'eſtomach, n'ait abregé ſes jours. Son corps fut mis en dépôt à Louvain dans une Abbaïe de ſon Ordre.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 8 Juillet de Louvain, & du 5 Juillet de Louvain : du 20 Août du même lieu, & du 18 Septembre de Flandres : du 10 Octobre de Bruxelles N. 2. & du 30 Octobre de Tournai le 4 Octobre 1728.

Pratique. Qu'elle douleur pour un zélé Superieur, pour un ſaint Paſteur, de voir le ravage que fait Satan dans ſon troupeau, qu'il en fait ſa demeure, & qu'il y place ſon Trône. Il réſide, tant qu'il en eſt le maître, parmi les plus terribles ennemis de Jeſus-Chriſt ſans s'affoiblir : il ne rougit point d'y paroî-

tre ſon Diſciple & ſon Miniſtre : il confeſſe ſa foi à la face des Puiſſances : & la vue des traitemens les plus barbares ne peut l'intimider, ni lui faire abandonner ſon troupeau.

Priere. Dieu fort, ſoutenez, par la force de votre Eſprit ceux qui ſont entrés dans le ſaint combat de la foi & de la juſtice, & faites les triompher par une charité & une patience perſévérante juſqu'à la mort.

---

# M. VAN-ESPEN,

## Canoniſte Flamand.

Mort en 1728 le 2 Octobre.

Monsieur Zegers-Bernard-Van-Espen, Sçavant Juriſconſulte & Canoniſte célébre, étoit né à Louvain le 9 Juillet 1646. Après ſon cours de Philoſophie où il ſe diſtingua, & quelques années de Théologie, où il ſe dégouta des épines de la Scolaſtique, il s'attacha à la Diſcipline ancienne & moderne de l'Egliſe. Ayant reçu l'Ordre de Prêtriſe en 1673, & le bonnet de Docteur en Droit deux ans après, il vécut juſqu'en 1702. dans le Collége du Pape Adrien VI, avec Meſſieurs Van-Viane & Huiyens, Docteurs en Théologie d'un grand mérite.

Son mérite.

Humble, ſimple, frugal, aimant les pauvres, à qui il donnoit les revenus de la Chaire qu'il occupoit dans ce Collége, & une partie de ſon Patrimoine : il ne ſe fit remarquer que par ſa candeur & ſa piété, ne ſe montra au public que par ſes Ecrits, & fut conſulté de tous côtés, même par les Tribunaux

Digitized by Google

bunaux de justice, par les Evêques, par quelques Souverains. Il perdit la vue à l'âge de soixante-cinq ans, par une cataracte, qui ne fut levée que deux ans après, & il n'en fut dans cette perte ni moins gai ni moins appliqué à l'étude.

Divers adversaires lui suscitérent, malgré sa modération, des traverses plus pénibles. En 1707. le P. Désirant, Moine Augustin, lui supposa, & à d'autres Ecclésiastiques de mérite, des Lettres & d'autres Actes remplis de projets criminels en matiére de Religion & d'Etat, que ce Religieux avoit fait écrire par un jeune Notaire. Ces piéces furent déclarées par sentence d'une *Jointe* extraordinaire établie à ce sujet, *inventées à plaisir, fausses, scandaleuses & séditieuses*; & le P. Désirant fut banni des Etats de son Souverain.

Voyez le Livre: *La fourberie de Louvain.*

En 1719. ayant été accusé par M. Govarts, Vicaire Apostolique de Bois-le-Duc, d'avoir enseigné que la jurisdiction contentieuse des Evêques n'est que précaire, il se pourvut au Grand Conseil de Malines, dont M. Govarts étoit membre, & il obtint une sentence qui le justifioit pleinement. En 1726, il fut attaqué de nouveau sur ce que dans un Ecrit sur le Sacre des Evêques, *De Episcopis requisitis ad Consecrationem*, où il réfute en particulier le Docteur Damen, il paroît approuver comme Canonique le Sacre de M. Steenoven, Archevêque d'Utrecht. Cet Ecrit en forme de Lettre fut imprimé en Hollande sans l'aveu de l'Auteur. M. l'Internonce de Bruxelles se donna des mouvemens incroiables pour le faire condamner, attendu qu'au bas de cet Ecrit, on avoit imprimé, assez mal à propos, une lettre de remerciement de

Ses traverses.

Monſieur Van-Erkel Doyen du Chapitre d'Utrecht à Monſieur Van-Eſpen, qui avoit à ſa priére fait cet Ecrit. L'Internonce obtint donc un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui condamne cet Ecrit à être lacéré & brûlé; ce qui fut exécuté. Il prétendit auſſi faire punir l'Auteur du ſervice qu'il avoit ainſi rendu à l'Egliſe de Hollande; mais ce vénérable vieillard fut mis à l'abri de ſes pourſuites.

Derniére perſécution.

L'année ſuivante on lui ſuſcita une affaire plus fâcheuſe. En 1727, il fut ſommé par écrit, de la part du Cardinal d'Alſace, Archevêque de Malines, de ſouſcrire la profeſſion de foi de Pie IV, le Formulaire d'Alexandre VII, conformément à la Bulle *Vineam*, & la Conſtitution *Unigenitus*. Il répondit par un *vidi & intellexi*, qui eſt la formule du pays, pour marquer qu'on ſe tient pour dûment averti, & qu'on promet de répondre dans les délais, accordés par les Loix & la coutume. Ce commencement de procédure juridique réveilla l'attention des Eccléſiaſtiques du pays, oppoſés, comme M. Van-Eſpen, à la Conſtitution, & qui avoient à craindre le même traitement.

Ils ſe réunirent au nombre de quarante, & écrivirent une lettre commune à l'Empereur, dans laquelle ils portoient leurs plaintes à Sa Majeſté Impériale des vexations continuelles, auſquelles ils etoient expoſés; & lui repréſentoient le péril extrême, où étoient l'ancienne doctrine & les maximes les plus précieuſes de l'Etat, ſi on ne mettoit des bornes aux entrepriſes de l'Archevêque de Malines, de l'Internonce de Bruxelles, & du P. Amiot Jéſuite, Confeſſeur de l'Archiducheſſe, Gouvernante des Pays-bas.

Digitized by Google

On ne voit pas que cette lettre ait eu aucun succès. Car le 7 de Février 1728, à l'instigation des Jésuites, le Recteur Magnifique de l'Université de Louvain, donna un Décret par lequel il interdit *à Divinis & à functionibus Academicis*, M. Van-Espen : suite naturelle des vexations que souffroit depuis plusieurs années ce fameux Canoniste, tant au sujet du Formulaire & de la Constitution *Unigenitus*, que de l'affaire de l'Eglise de Hollande, en faveur de laquelle il avoit fait quelques Consultations. Il appella de la sentence du Recteur; mais tous les Tribunaux lui furent fermés par le crédit du même Jésuite, Confesseur de la Princesse, qui lui donnoit toute sa confiance.

Il est interdit de tout.

Le vénérable Docteur se voyant privé de toutes fonctions de la Prêtrise, & du secours des Loix, & ayant lieu de craindre des traitemens encore plus rigoureux, prit le parti de sortir de l'Université, où il étoit immatriculé depuis soixante & trois ans, & se retira à Mastricht dépendant des Etats Généraux, quoique soumis pour le spirituel à l'Evêque Prince de Liége. Ses implacables ennemis ne le laissérent pas en repos, & le ménacérent de lui refuser à la mort les Sacremens & la sépulture ecclésiastique.

Il renonce à sa Patrie.

M. Van-Espen résolut enfin de se retirer parmi les Catholiques de Hollande, où il étoit fort connu, & où il avoit beaucoup d'amis : entr'autres feu M. de Barkmant, Archevêque d'Utrecht, qui avoit été son éléve. Il y fut reçu à bras ouverts, & ayant choisi pour sa retraite la ville d'Amersfort, où est le Collége du Clergé, il y mourut le 2 Octobre 1728 à la 83e. année de son âge ; quelques

Sa mort.

mois après son arrivée, dans de grands sentimens de religion & de piété dont il avoit donné pendant sa vie tant de preuves.

Qui n'est pas étonné de voir le plus sçavant Canoniste qui fut dans le monde, & un des plus saints Prêtres, qui fut dans l'Eglise, âgé de plus de quatre-vingt ans, réduit à s'expatrier, pour chercher en pays étranger un azile à sa foi & à sa liberté? Heureux le Clergé de Hollande d'avoir donné réfuge dans son sein à un homme si célébre, & de l'avoir eu pour défenseur & Apologiste de ses Droits & de la justice de sa cause!

Cas qu'en fait l'Empereur.

Au reste cette retraite ne fit pas perdre à l'Empereur la bonne opinion que Sa Majesté Impériale avoit toujours eue de M. Van-Espen. Car plusieurs mois après en 1729, ce Prince donna à Guillaume Metternich, Imprimeur de Cologne, un nouveau Privilége, qu'il signa de sa propre main, pour imprimer tous les Ouvrages de ce célébre savant.

Voici partie de la Déclaration qu'il fit le 15 Mai 1727. à l'occasion de l'information faite contre lui à l'ordre de son Eminence le Cardinal, Archevêque de Malines par le Docteur Damen, en qualité de Doyen du Chapitre de saint Pierre, le 30 Avril & le 10 Mai 1727.

(.... Ledit soussigné, sans préjudice des priviléges & droits de ladite Université (de Louvain) aussi-bien que du respect dû tant à son Eminence Monseigneur le Cardinal Archevêque, qu'au Souverain Pontife de l'Eglise Romaine, ausquels il ne veut déroger en aucune maniére, déclare avant toutes choses, en présence de Dieu, scrutateur des cœurs, & de Jesus-Christ, devant lequel il s'attend

de jour en jour de comparoître comme devant son juste Juge, & à la face de cette Université & de tout l'Univers chrétien; qu'ayant été élevé par la divine miséricorde dès son enfance dans le sein de l'Eglise Catholique sa sainte Mere, il y a toujours vécu avec une foi sincére, & qu'il y veut vivre jusqu'au dernier soupir, & y mourir; & que pour cela il prie du fond de son cœur Dieu le Pere, de pardonner à ceux qui ont noirci son innocence d'une maniére aussi injurieuse, que de le faire passer ouvertement, quoique sans être lié d'aucune censure ecclésiastique, sous je ne sçai quel prétexte vague qu'ils n'expriment point, pour un homme qui a été chassé, ou qui est sorti du sein de l'Eglise.

Charité pour ses ennemis.

Il proteste ouvertemenr & publiquement au sujet du premier article (sur lequel on l'attaque,) que lorsqu'il fut immatriculé ou inscrit dans cette Université, il y a soixante & trois ans, il prononça avec sincérité, selon la coutume qui y est en usage, la profession de Foi du Concile de Trente, selon la Formule de Pie IV. & qu'il est encore prêt de le faire sous l'invocation du saint Nom de Dieu, si cela est utile, ou si une juste nécessité le demande.

Protestant néanmoins en même-tems qu'il n'a nul besoin de justifier sa foi, parce qu'il a toujours été inviolablement attaché à ladite Foi catholique: qu'étant depuis plus de cinquante ans membre du Corps & de l'Assemblée de cette Université, il y a professé le Droit Canon, & s'est jusqu'à ce jour, conduit d'une maniére irréprochable sous les yeux de ladite Université & de ses Recteurs, & que bien plus il cite avec éloge cette Formule de

Pie IV, dans son Ouvrage du Droit ecclésiastique en général, part. 3. Tit. 4. ch. 2.

Refus de signer purement le Formulaire.

A l'article second il déclare qu'il ne lui est pas permis de signer & de jurer le Formulaire d'Alexandre VII, selon la Bulle de Clément XI *Vineam Domini Sabaoth*: & la raison en est qu'on déclare dans cette Bulle que celui-là trompe l'Eglise par un faux serment, qui intérieurement ne croit pas que le Livre de Jansénius contienne une Doctrine hérétique: que d'ailleurs il n'est pas assuré de la vérité de ce fait: qu'il est notoire que depuis long-tems les Catholiques disputent vivement du sens du Livre de Jansénius, & que cette question de Fait n'est décidée par aucun jugement infaillible: que par conséquent il seroit bien coupable s'il avoit la présomption d'attester par serment, en prenant Dieu à témoin contre lui-même, une chose telle que celle-là, qui est douteuse & incertaine, & qui ne regarde en aucune façon ni la foi ni les mœurs, contre le précepte du Seigneur, qui ordonne de jurer *avec vérité*, *jugement & justice*.

Jerem. 4. 2.

Quant au Droit, ledit soussigné, sans préjudice du respect dû aux Pasteurs de l'Eglise, défie quelque personne que ce soit de montrer quand est-ce qu'il a jamais tenu, ou enseigné quelqu'une des cinq fameuses Propositions, ou été légitimement suspect d'en avoir tenu ou enseigné quelqu'une... On sait d'ailleurs avec quelle injustice on a introduit dans la Faculté de Théologie de Louvain l'exaction du jurement du Formulaire d'Alexandre VII, selon la Bulle *Vineam Domini*: & une trop longue expérience nous a fait sentir quels troubles & quels maux elle a causé, non seu-

Digitized by Google

lement dans cette Univerfité, mais encore dans toute la Flandre.

A l'égard du troifiéme Article, ledit fouffigné déclare qu'il ne peut recevoir la Conftitution de Clément XI, *Unigenitus Dei Filius*, ni condamner les 101 Propofitions que la même Conftitution réprouve.

Raifons péremptoires contre la Bulle.

1°. Parce qu'elle profcrit plufieurs expreffions de la Sainte Ecriture, des Conciles, des Peres, & d'Auteurs célébres dans toutes les Eglifes par leur doctrine & leur piété.

2°. Qu'elle condamne plufieurs propofitions, qui entendues dans le fens naturel & qui fe préfente d'abord, comme l'exige la Conftitution même, ne préfente que l'ancienne doctrine de la foi & des mœurs, qui nous eft venue par la Tradition des Apôtres & des faints Peres, & fur-tout celle qui eft fidélement expofée, tant dans la célébre cenfure de nos anciens Théologiens, & fa juftification, que dans les Articles préfentés à Innocent XI, laquelle doctrine les Théologiens d'aujourd'hui leurs fucceffeurs foutiennent encore.

3°. Parce qu'elle femble ôter des mains des Fidéles les faintes Ecritures contre l'ufage & la tradition de tous les fiécles, au grand détriment des ames, & fcandale des Hérétiques.

4°. Qu'on ne peut la bien concilier avec les faints Canons de l'Eglife & fa difcipline, en ce qui regarde, foit la maniére de remettre & de retenir les péchés, foit le pouvoir des clefs & la hiérarchie eccléfiaftique.

5°. Parce qu'enfin cette même Conftitution profcrit le Livre des *Réfléxions Morales*, que ledit fouffigné a vû, il y a déja long-tems,

traduit en latin par les Théologiens des Païs-Bas, & dont la lecture a été pendant plusieurs années en usage, & la source d'un grand fruit & d'une grande édification pour tous les Théologiens & les personnes judicieuses, comme étant rempli d'une sainte & incomparable onction : qu'elle condamne en même-tems l'Auteur des mêmes *Réflexions*, sans qu'il ait été entendu, en nous le représentant non seulement comme un des plus fameux Hérésiarques & un enfant du Diable, mais encore comme coupable des plus noires intentions ; quoique néanmoins ledit soussigné ait eu de longue main une parfaite & singuliére connoissance de son ortodoxie, de sa piété & de son humilité, jointe à une profonde érudition.

Apologie du P. Q.

Toutes ces raisons sont déduites aussi-bien qu'on le puisse désirer dans la belle Déclaration de 1718 de la célébre Université de Paris, qui depuis long-tems s'est toujours opposée comme un mur aux efforts de l'erreur & du relâchement, pour conserver pure l'ancienne Doctrine & la Discipline Ecclésiastique.

Au reste, comme ledit soussigné sait que l'on fait passer ceux des membres de l'Université & du Clergé, qui ne reçoivent pas la Bulle *Unigenitus*, comme des prévaricateurs de la Profession de Foi qu'ils ont faite autrefois selon la Formule de Pie IV, y promettant & jurant une obéissance véritable au Souverain Pontife successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, & Vicaire de Jesus-Christ, ledit soussigné, de peur que cette accusation n'impose à quelques personnes foibles & ignorantes, répond, non de lui-mê-

Digitized by Google

me, mais dans les termes du Cardinal Bellarmin, l. 1 du Conc. & Eccl. ch. dernier, qu'il a juré une obéiſſance véritable, & qu'on ſera ſoumis au Souverain Pontife : *ce qui s'entend*, dit cet Auteur, *lorſqu'il ordonne ce qu'il peut ordonner ſelon Dieu & les ſaints Canons.* Il eſt perſuadé au contraire qu'il ne pourroit manquer de prévariquer contre ladite Profeſſion du Concile de Trente, ſi conduit par une fauſſe & aveugle obéiſſance, il recevoit toutes les Bulles des Souverains Pontifes, qui certainement ne ſont pas toujours conformes à la ſainte Ecriture, à la Tradition & à l'eſprit de l'Egliſe, qui nous ſont propoſés ſeuls par la même Profeſſion, comme la régle & l'interprête infaillible de la foi. Qualité de l'obéiſſance chrétienne.

Enfin placé dans ces tems de troubles & ces jours de ténébres, ledit ſouſſigné ſe met lui & ce qui lui appartient ſous la protection du Dieu tout-puiſſant, en diſant avec une pleine confiance, *levez-vous, mon Dieu, jugez votre cauſe.* Ps. 73. 22. Il ſe met auſſi ſous celle de l'Egliſe Catholique ſa Mere & l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, attendant en même-tems ſur ces conteſtations le jugement infaillible de ladite Egliſe, qu'il proteſte être prêt d'embraſſer avec toute la ſoumiſſion d'eſprit, qui convient à un humble enfant de l'Egliſe. J'ai ſigné de ma propre main, après l'examen requis & l'invocation du ſecours de Dieu, ce préſent acte de ma Déclaration, ſouhaitant qu'il ſoit rendu public. A Louvain ce quinziéme jour de Mai 1727. Zegers Bernard-Van-Eſpen, Docteur en l'un & l'autre Droit, & Profeſſeur en Droit Canon.

PRATIQUE. Combien eſt grande la né-

cessité de veiller, de méditer, de lire, de prier ! » O tems ! ô mœurs! ô siécle de fer (dit S. » Pierre Damien Cardinal ! ) Les Evêques, qui » devroient conduire les ames à Dieu, s'apli» quent maintenant à chercher des moyens » pour les éloigner du service de Dieu. » Hélas ! où en est réduit l'Episcopat ? puis» que ceux qui sont établis pour éclairer le » monde par le Ministere de la parole, s'at» tachent principalement à aveugler les hom» mes par les ténébres des dogmes pervers. » op. 15. c. 13.

Jerem. 13. 16. PRIERRE. Ne permettez pas, Seigneur, que *les ténébres nous surprennent*, & que *nos pieds se heurtent contre les montagnes couvertes de ténébres*, & ne *changez-point*, nous vous en conjurons, *en une ombre de mort*, *en une profonde obscurité*, *la lumiere* qui nous reste pour nous éclairer.

Voyez l'article de M. Van-Espen dans le supplément de Moréri de 1736, t. 1. p. 406, &c. L'Histoire de la Constitution 4e partie, Section 4e §. XXXIX. p. 397, & 4e partie Section 7e §. LXXV. Les NN. Ecclésiastiques du 28 Fevrier & du 4 Novembre 1728.



# M. FAYON,

## Prêtre.

DE MONSIEUR FAYON Prêtre du Vivarais en Languedoc, on ne sait presque que quelques circonstances importantes de la derniere année de sa vie, dans l'occasion la plus décisive. Il étoit alors Directeur des Religieuses Ursulines d'Argenteuil, depuis sept ou huit ans. Comme cette Communauté étoit une des plus nombreuses qu'il y ait peut-être en France, ce zélé Ecclésiastique, fort éxact & fort attaché à son devoir, y donnoit tout son tems : à peine se réservoit-il quelques jours dans l'année pour vaquer à ses affaires particuliéres & temporelles. Une application si continuelle & si pénible lui avoit causé un violent mal de tête, qui ne le quitta point pendant cinq ans, & qui le conduisit enfin au tombeau.

Mort en 1728 en Novembre.

Ministre très-zélé.

Le treziéme jour d'Octobre 1728, il va le matin à saint Médard, pour demander à Dieu par l'intercession de M. de Paris, non la guérison de sa notable infirmité, mais la grace de demeurer inviolablement attaché à la vérité jusqu'à la mort, & la force de la confesser & de lui rendre témoignage devant les hommes, dans toutes les occasions que la Providence pourroit lui en fournir. Sa priere fut promptement éxaucée ; car de saint Médard allant chez ses amis sur la Paroisse de saint Etienne, à peine fut-il entré qu'arri-

Faveur du Ciel qu'il reçoit.



Digitized by Google

va le Commissaire du quartier & sa suite. Il semble qu'on attendoit après lui pour commencer la visite, laquelle contre la coutume de ces sortes de Visiteurs, ennemis du grand jour, ne se fit qu'un peu après midi. Ce qui est certain, c'est que M. Fayon venoit de faire à saint Médard au Tombeau de M. Pâris la priere dont nous avons parlé : & ce qui est encore certain c'est que Dieu ne régle pas moins les circonstances des événemens, le lieu, les momens &c. que les événemens mêmes.

On vient donc subitement fondre dans cette maison, où demeuroient ses amis, Ecclésiastiques, qui étoient l'édification du quartier & de la Paroisse, dans laquelle ils avoient tous travaillé long-tems & avec fruit à l'instruction de la Jeunesse. On trouva à la porte un de ces Messieurs, nommé Samson, qui revenoit tranquillement de la Messe, & qui rentroit pour dîner. On s'en saisit comme d'un criminel, & on lui laisse à peine la liberté d'ouvrir la bouche pour annoncer à ses chers amis & convives, la visite qu'ils alloient recevoir. Ceux-ci ayant prêté l'oreille, virent bien-tôt de quoi il s'agissoit, & faisant ensuite réfléxion sur la maniere dont on traite aujourd'hui les plus honnêtes gens ; & que sur un simple soupçon, ou sur l'avis d'un misérable délateur, on cite devant les tribunaux, & on fait même arrêter ceux qui sont les plus innocens du prétendu crime que tout le monde sait : ils prirent sur le champ le parti de chercher un azile dans le voisinage.

Forcé de fuir. M. Fayon, âgé de soixante & quelques années, qui étoit venu leur faire visite, & qu'ils avoient retenu à diner, frappé comme

eux du ſpectacle, & animé par leur exemple, crût qu'il n'y avoit point à délibérer pour lui ; & s'avançant vers l'endroit où il avoit vû ces Meſſieurs diſparoître les uns après les autres, il ſe mit en devoir de franchir le pas, quoique des plus difficiles pour un homme de ſon âge. Il en vint effectivement à bout, au grand étonnement de tous ceux qui le connoiſſoient.

Sur ces entrefaites, & comme il étoit encore dans l'action, arrive ſur le Perron du Jardin le Commiſſaire Renard, qui voyant l'attitude de cet Eccléſiaſtique plus que s'éxagenaire, & le danger auquel il s'expoſoit pour éviter de tomber entre ſes mains, lui adreſſe la parole, & d'un ton grave & pateti-que, veut lui repréſenter les inconveniens d'une pareille démarche. Mais à peine a-t-il commencé ſon diſcours qu'il perd de vue ſon auditeur, qui ſe trouve dans le Jardin voiſin ; & qui y continue Sexte de ſon Breviaire, qu'il s'étoit crû obligé d'interrompre.

M. le Commiſſaire ne perd pas un moment, & il lâche auſſi-tôt après lui pluſieurs Archers de ſa troupe, qui prennent le chemin qui venoit d'être frayé, & qui étoit en effet le plus court. Ils le trouvent dans une allée priant Dieu tranquillement ; & s'étant jettés ſur lui de maniére à faire croire à quelques perſonnes qui étoient préſentes, qu'on lui avoit lié les mains, ils le reconduiſent par la rue dans la Maiſon où étoit la ſcene, & d'où un moment auparavant il étoit ſorti par un autre endroit. Il a beau repréſenter ſon innocence : qu'il vient de la campagne : qu'il eſt obligé de s'en retourner pour les fonctions de ſon Miniſtere : on ne l'écoute point & on le fait garder à vue. Il eſt arrêté.

Digitized by Google

Un quart d'heure après, il voit rentrer un de ceux qui l'avoient retenu à diner, & habitant de la Maison, nommé M. Hamelin, escorté comme lui, de quelques Officiers de la même Compagnie. Ce dernier s'étoit sauvé dans une Maison voisine, où il croyoit être en sureté ; mais une malheureuse femme, qui étoit aux gages de la Police pour ces indignes expéditions, ayant averti & montré l'endroit, où elle crût qu'il s'étoit retiré, il fut dans l'instant saisi par plusieurs satellites, qui lui font faire la même cérémonie qu'au premier ; & qui le serrent de si près, qu'il peut à peine obtenir le degré de liberté nécessaire pour satisfaire aux besoins les plus pressans.

Son courage à parler aux persecuteur.

La visite faite chez M. Samson, où l'on ne trouve que très-peu de chose, le Commissaire & l'Exemt passent chez M. Hamelin, où après avoir visité jusques dans sa poche, que son mouchoir leur rendoit suspecte, ils ne découvrent rien de ce qu'ils cherchent avec tant d'empressement, non plus que dans tout le reste de la Maison.

Pendant le cours de la visite, M. Fayon, tout infirme qu'il étoit, parla avec force & dignité sur la maniére dont on traite les défenseurs de la Foi & de la Religion : sur le bonheur qu'ils avoient de combattre & de souffrir pour les vérités saintes, que la Bulle proscrit ; & sur le malheur de ceux qui étoient exposés par leur place à recevoir & à éxécuter des ordres que les ennemis de l'Eglise surprenoient aux Puissances, contre les plus saints Ecclésiastiques & les plus fidéles sujets du Roi.

» On nous défend, (disoit-il) de distri-

» buer & de répandre des Ecrits contre la » Conſtitution, & il eſt évident que cette » Bulle renverſe le premier article du Symbole & le premier Commandement de Dieu. » Comment des Eccléſiaſtiques & des Prêtres, » dont le devoir eſſentiel eſt de s'oppoſer à » l'erreur, & de prêcher la vérité au péril même » de leur vie, pourroient-ils déférer à de pareilles défenſes? Il ne ſauroient prêcher de vive » voix contre la Bulle, il faut donc qu'ils le » faſſent par des Ecrits? Au reſte, ſi ces ſortes de défenſes, qu'on peut ſurprendre aux » meilleurs Princes, & qu'on a en effet ſurpris à de pieux Empereurs, tels que Conſtantin; ſi, dis-je, ces ſortes de défenſes de » parler ou d'écrire contre des déciſions oppoſées à la foi, étoient une loi à laquelle tout » le monde fut obligé d'obéir, & s'il ne s'étoit pas trouvé des hommes courageux & » pleins de foi, qui ont cru devoir s'expoſer » à tout plutôt que de s'y ſoumettre, que ſerions-nous aujourd'hui, ſinon des miſérables, plongés dans les ténébres de l'Idolâtrie, ou infectés de l'héréſie des Ariens, » des Monothelites, des Iconoclaſtes &c. »

Conduit à la Police.

Quoiqu'il n'y eut d'ordre que pour une ſimple viſite, M. le Commiſſaire déclara qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'emmener tout le monde, & qui pis eſt, M. Fayon, à qui on ne pouvoit reprocher d'autre crime que celui d'être venu de la campagne voir d'anciens amis, & d'être reſté pour diner avec eux; ou tout au plus, d'avoir eu peur, en voyant une troupe d'Archers fondre dans la Maiſon où il étoit. Toutes les remontrances qu'il put faire furent inutiles, auſſi-bien que celles de M. Hamelin, & on les mena tous les deux

avec M. Samson, à l'Hôtel du Lieutenant de Police, M. Herault, afin que ce Magistrat prononçat lui-même sur une affaire de cette importance. Ils montérent tous les trois dans le même Carosse, avec l'Exemt Vanneroux, souvent employé pour ces sortes de manœuvres. Suivoient dans un autre Carosse trois ou quatre Archers avec M. le Commissaire : & la marche étoit terminée par plusieurs autres Archers, qui venoient à pied, comme pour escorter le convoi.

Eloge des Serviteurs de Dieu.

Au bruit de cette expédition, tout le quartier accourut, & ces Messieurs trouvent en sortant de leur Maison plus de deux cens personnes assemblées, hommes, femmes, Ecclésiastiques, Religieux, qui leur témoignent chacun à leur maniére, combien ils étoient sensibles à leur état. Un grand nombre de filles & de femmes assidues aux exercices de la Paroisse, reconnoissent ceux qui les édifioient depuis long-tems par leurs exemples & leur instructions : elles pleurent & gémissent sur une injustice si criante : plusieurs se mettent à genoux, & demandent leur bénédiction : toutes se recommandent à leurs priéres, & disent : » Ce sont d'honnêtes gens : » c'est à cause de cette malheureuse Constitution qu'ils sont ainsi traités : ils souffrent » persécution pour la justice : ils sont bienheureux : on a ainsi traité autrefois Jesus-» Christ & les Apôtres. » Les Archers même étoient touchés de leur tranquillité & de leur paix ; & il s'en trouva quelques-uns parmi eux, qui se recommandérent avec instance à leurs priéres.

M. Fayon ne perdit rien de sa tranquillité ni de sa présence d'esprit, en paroissant de-

Digitized by Google

vant M. le Lieutenant de Police. Il dit en peu de mots au Magiſtrat ce qu'il étoit, où il demeuroit, ce qu'il faiſoit, & le ſujet de la viſite qu'il rendoit à MM. Hamelin & Samſon qui étoient préſens. Il lui témoigna, comme eux, ſa ſurpriſe & ſa douleur de ce qu'on exerçoit tous les jours de ſi grandes violences contre des Eccléſiaſtiques, qui étoient pénétrés du plus profond reſpect pour Sa Majeſté, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, que ce qu'ils étoient obligés de faire par leur état. M. Hamelin fut renvoyé chez lui : M. Samſon conduit à Baſtille, parce qu'on lui avoit trouvé une douzaines d'exemplaire des Nouvelles Eccléſiaſtiques touchant les affaires du Diocèſe de Senès, pour quelques-uns de ſes amis qui l'avoient prié de leur en procurer. On verra ſon Article hiſtorique au commencement de 1743.

Ordre de ſortir de Paris.

Pour M. Fayon, il reçut ordre de s'en retourner le ſoir même, & de ne point coucher à Paris : ce qu'il exécuta ponctuellement & avec célérité, oubliant qu'il n'avoit point encore dîné, quoiqu'il fut plus de cinq heures, & qu'il n'avoit pris qu'une taſſe de caffé, le matin, avant de partir pour Paris, qui eſt à trois lieues de ſon domicile. Enfin ce bon Prêtre regarda cette petite occaſion qu'il eut de comparoître devant les Juges de la terre pour la cauſe de Dieu, non comme un effet du hazard, mais comme une marque ſenſible de la bonté de Dieu ſur lui. Il en étoit pénétré de reconnoiſſance : il n'en parloit à ſes amis que les larmes aux yeux, & avec des tranſports de joie : » Je ſuis (leur » diſoit-il) tout autre, depuis que Dieu m'a » fait une ſi grande grace : je me ſens plus

» fortement attaché à la vérité, & plus disposé à tout sacrifier pour elle. »

Sa mort.

Le Seigneur écouta la préparation de son cœur & s'en contenta, en l'appellant à lui le mois suivant de Novembre 1728.

PRATIQUE. Il est utile de faire connoître aux Fidéles les maux de l'Eglise, & les périls où se trouve la vérité, afin qu'ils en gémissent devant Dieu, & qu'ils combattent pour elle par leurs priéres. Ce sont les armes qu'elle nous met en main, plutôt que des contestations litigieuses. Tout doit être mis en communauté, & les biens spirituels & les maux de cette vie, entre ceux qui n'ont qu'un cœur & qu'une ame.

PRIERE. Faites-nous recourir à vous, Seigneur, à l'exemple des premiers Fidéles, dans les nouveaux périls où se trouve la doctrine de Jesus-Christ votre Fils; & donnez-nous une priére humble & fervente dans l'union des cœurs saintement allarmés.

Voyez la suite du Supplément aux Nouvelles Ecclésiastiques pour l'année 1728. de Paris, Décembre.

---

# M. LE GRIX,

## Ancien Curé de S. Josse.

Mort en 1729 le 11 Février.

MONSIEUR LE GRIX, étoit de la Communauté des Eudistes de Normandie, qui surpassent Messieurs de saint Sulpice en préventions & en faux zéle. Après avoir été Supérieur de plusieurs Séminaires, qui sont regis

Digitized by Google

par les Eccléſiaſtiques de cette Communauté, il fut nommé à la Cure de ſaint Joſſe à Paris, où il remplit pendant pluſieurs années, avec une grande édification, tous les devoirs d'un excellent Curé. Devenu Curé.

L'amour de la retraite & de la vie pénitente, & une crainte reſpectueuſe de la charge Paſtorale, lui firent prendre la réſolution, quinze ans avant ſa mort, de quitter ſon Bénéfice; & s'en étant démis en faveur de M. Bourniſien, alors ſon Vicaire, qui en a rempli ſi dignement les fonctions, juſqu'à ſa mort en 1753; il demeura auprès de ſon Succeſſeur, & l'aidoit non-ſeulement de ſes conſeils, mais en tout ce qui n'étoit point incompatible avec le nouveau genre de vie qu'il avoit embraſſé. Il la quitte.

Mais malgré toutes les préventions qu'il avoit puiſées dans ſa Communauté contre tout ce qui s'appelle Janſéniſme & Janſéniſtes, ſon cœur droit & une piété tendre l'avoient garanti des excès où ſe portent d'ordinaire les Eccléſiaſtiques de ces ſortes de Communautés, & avoient laiſſé en lui une entrée à la lumiére. La Conſtitution *Unigenitus* acheva de lui ouvrir les yeux; & malgré le reſpect infini qu'il avoit pour le ſaint Pere, & l'obéiſſance aveugle que ces Meſſieurs promettent à leurs Supérieurs, il ſe joignit avec courage à tous les témoignages que Meſſieurs les Curés de Paris ſes confreres ont rendus en différens tems contre cette Bulle. Il renonce à ſes préventions.

Il appella en 1717 & 1718. Il renouvella ſon Appel en 1720, à l'occaſion du fameux Accommodement; & ſon nom ſe trouve ſur toutes les Liſtes imprimées, qui ont paru depuis, tant par rapport à la Conſtitution & Eſt Appellant.

Digitized by Google

au Formulaire, qu'en faveur de Messieurs de Sénès & de Montpellier. Ce fut à l'occasion du Réappel qu'il fut mandé en 1721. chez M. de la Vrilliére. Ce Ministre après lui avoir dit que M. le Régent honnoroit sa vertu & sa piété, ajouta que son Altesse Royale étoit mécontente de la démarche qu'il venoit de faire, & que les intérêts du Roi demandoient qu'il sortit de Paris; qu'elle n'avoit pas jugé à propos de lui faire signifier une Lettre de cachet, mais qu'il n'avoit lui-même qu'à choisir sa retraite hors de Paris.

Il est puni.

En vertu de cet ordre de proscription, M. le Grix s'étoit fixé près Corbeil à sept lieues de cette Capitale, où il mena une vie très-solitaire & très-pénitente. Il s'y consuma en austérités, & mourut le 11 Février 1729, à l'âge de soixante ans, laissant par la bonne odeur de sa vie, la réputation d'un des plus saints Prêtres qu'il y eut dans l'Eglise.

Sa mort.

Voyez les NN. Eccles. du 1 Mars 1729, Article de Paris le 24. Février.

Pratique. Dieu a compassion de ceux que leur simplicité engage dans des préventions contraires à la vérité & à ses Disciples; comme il confond ceux qui par leur malice & leur envie, forment des préventions malignes, s'en remplissent eux-mêmes, & les communiquent aux autres.

Priere. Otez de nos cœurs, dont vous êtes le maître, Seigneur, toute malignité & toute jalousie, & nous verrons, nous aimerons, & nous imiterons la vertu & la fidélité de nos freres.

Digitized by Google

# M. MAYOU,

## Docteur de Sorbonne.

MONSIEUR MAYOU, Docteur de Sorbonne, & Grand-Chantre de la Cathédrale d'Angoulême, sous M. de Rezay son digne Evêque, avoit excité la haine des Jésuites, ausquels il étoit fort suspect, dès le tems qu'il étoit Vicaire de la Paroisse de saint Paul à Paris. Sa doctrine n'étoit pas la leur : c'en étoit assez pour le suivre, ou plutôt le poursuivre dans ce nouveau séjour, où il occupoit dans le Chapitre un poste distingué. Déja ennemis du Prélat, ils ne le furent pas moins de M. Mayou, à cause de son attachement pour sa personne & pour la cause de l'Appel.

Mort en 1729 le 5 Mars.

Haine de ses ennemis.

On mortifia l'un par l'enlevement d'un de ses plus dignes coopérateurs, & l'autre en accablant son grand âge par une Lettre de Cachet, qui l'exiloit à Quimper en basse Bretagne, & qui lui fut signifiée au tems de la Toussaints en 1728. Ni sa vielleſſe infirme, ni la rigueur de la saison ne purent porter cet excellent Prêtre à différer les marques de sa prompte obéissance aux ordres de sa Majesté. Car il arriva au lieu de son éxil dès le commencent du mois de Décembre suivant.

Son exil.

Sa premiere attention, en arrivant à Quimper, fut d'écrire à ses plus intimes amis, pour les engager à remercier Dieu avec lui de la faveur singuliére qu'il venoit de lui faire, en le mettant au nombre de ceux qui

ont le bonheur de ſouffrir pour la vérité. Voici comment il s'exprime à ce ſujet dans une Lettre du trois Décembre, à une perſonne qu'il honoroit depuis long-tems de ſon eſtime & de ſa confiance.

Son amour pour la ſouffrance.

(Je vous écris aujourd'hui, M. pour vous ſupplier de rendre à Dieu les actions de graces que je lui dois, pour la miſéricorde qu'il ma faite, de me donner quelque part au ſort des Saints. Je n'étois pas capable de rendre à ſon Egliſe aucuns ſervices ; & il a daigné me mettre au rang de ſes Témoins. Qu'il en ſoit éternellement béni ! Je lui demandois, il y a long-tems, la grace de me donner quelqu'occaſion de réparer mes infidélités paſſées par quelques marques d'attachement à ſa ſainte Loi : il ma éxaucé dans ſa douceur & dans ſa bonté. Car je puis vous dire, afin qu'il en ſoit glorifié, que ſes conſolations ont étouffé dans mon cœur tous les ſentimens de la nature, & que j'ai quitté avec une joie intérieure tout ce à quoi je croirois le plus tenir. Je crains même que tous les ſervices & les amitiés, que j'ai reçu dans les différens endroits où j'ai paſſé, n'anéantiſſent le Sacrifice que je dois à Dieu de ma perſonne & de toutes mes ſatisfactions....

Je ſuis, par la grace de Dieu, très-content & ſans inquiétude : mon ſeul déſagrément ſera de ne ſavoir aucunes nouvelles de l'Egliſe : car il n'en vient point ici ; & quoiqu'il y ait des gens de bien, ils ne ſont nullement inſtruits de ce qui ſe paſſe... Les amis que Dieu m'a fait trouver dans cette ville, font que je n'y ſuis plus étranger ; mais ce qui me fait davantage admirer ſa bonté

Digitized by Google

ſur moi, c'eſt de ce qu'il a changé tout d'un coup le cœur du Prélat, qui, après m'avoir fait d'abord une réception très-diſgracieuſe, & traité en termes généraux de ſchiſmatique & d'hérétique, m'a accordé enfin la liberté d'offrir les ſaints Miſtéres dans ſon Diocèſe. Je vous prie de demander pour moi à mes amis le ſecours de leurs priéres. Vous voyez le beſoin que j'ai des vôtres : je ne vous oublirai jamais dans les miennes, quelques miſérables qu'elles ſoient. Je ſuis &c. )

M. Mayou ne jouit pas long-tems de la grace ſinguliére, qu'on lui avoit accordée d'offrir les ſaints Miſtéres. Car peu de jours après, ſur les plaintes des Jéſuites, qui avoient été inſtruits par leurs Confreres d'Angoulême, le Prélat intimidé & prévenu lui fit faire défenſe de célébrer. Cette démarche de l'Evêque ſouleva tout le Clergé contre M. Mayou, qui ne reçut plus de conſolation que de quelques bons Laïcs. Sa ſanté s'affoiblit bien-tôt, & il étoit difficile qu'une perſonne de ſon âge ne fut pas incommodée du pénible voyage qu'il avoit été contraint de faire dans une ſaiſon ſi fâcheuſe. La nouvelle épreuve de la maladie fut reçue de lui avec la même joie, qu'il avoit reçu celle de l'éxil, regardant comme un vrai gain tout ce qui pouvoit ſervir à le purifier de plus en plus aux yeux de Dieu. Il faut l'entendre encore s'expliquer lui-même ſur ſa maladie & ſur ſa courte convaleſcence. Il eſt interdit.

( Dieu (dit-il dans une Lettre de 1729 ) m'a enfin retiré des portes de la mort, où il m'avoit conduit par la maladie la plus violente que j'aie jamais éprouvée. Je trouvois trop de conſolation & de douceur dans mon Sentimens de ſa foi.

éxil, pour qu'il pût être regardé comme une peine capable d'expier mes péchés. Il a daigné par sa miséricorde y ajouter des douleurs, dont le bon usage auroit sans doute mérité quelque chose devant lui, si j'avois eu le bonheur d'en faire un tel; mais je n'étois occupé que de ce que je souffrois, & toutes mes pensées n'avoient point d'autre objet, de sorte que je pouvois dire comme le
Ps. 72. 22. 23. Prophête : *je suis devenu comme une bête devant vous, mais je ne m'en suis jamais séparé.* Je commence depuis huit jours d'entrer en convalescence &c. )

Quand M. Mayou parloit ainsi, il ne croyoit pas être si proche de sa vraie délivrance : & il ne s'imaginoit pas que Dieu, content de la préparation de son cœur, alloit bien-tôt le rappeller dans la bienheureuse Patrie, où les éxils & les séparations ne sont
Sa mort sainte. plus à craindre. En effet, peu de jours après le départ de cette Lettre, une espéce d'hidropisie, dont on le croyoit délivré, étant venu à s'augmenter tout à coup, il en fut enfin étouffé le 5 de Mars, & mourut avec toute la patience & la résignation possible, faisant paroître une piété singuliére & ne témoignant aucun regret de la vie.

A l'approche du dernier moment, il ne négligea rien de tout ce qui doit occuper alors un homme de bien. Voulant d'abord que le témoignage de sa foi parlât encore après lui, il eut soin de rendre compte de ses sentimens dans le Testament qu'il fit pour régler ses dernieres dispositions. Il le commence ainsi.

( Au nom de la très-sainte Trinité, Pere, Fils, & Saint-Esprit que j'adore dans les sentimens

Digitized by Google

timens de la plus profonde humilité, à qui je consacre le reste de ma vie, & offre ma mort comme un hommage que je dois à la souveraineté de son être, & comme un sacrifice par lequel je désire expier mes péchés.

Moi Jean-Baptiste Mayou, Prêtre, Docteur de Sorbonne, chantre de l'Eglise Cathédrale d'Angoulême, obligé par l'obéissance que je dois aux Puissances, que Dieu a établies sur moi, de vivre dans un pays éloigné du mien, j'ai cru devoir mettre par écrit les dispositions de ma derniére volonté, & les sentimens dans lesquels je veux vivre & mourir, quand il plaira à Dieu de m'appeller à lui.

Je proteste donc en sa sainte présence, que je veux vivre & mourir dans le sein de la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, qui m'a donné la naissance par le saint Baptême: que je déteste toutes les erreurs qu'elle condamne, & embrasse avec amour toutes les vérités qu'elle enseigne: & qu'à l'égard des disputes qui la troublent aujourd'hui, j'attens en paix la décision qu'elle en fera, quand Dieu l'aura amenée à une vraie unanimité de doctrine, & permis qu'elle examine en paix les matiéres, qui font l'objet des contestations qui l'agitent aujourd'hui: étant déja soumis à son autorité, comme à celle qui doit fixer ma foi, & régler ma créance.)

Sa profession de foi.

On ne pouvoit sans doute exprimer d'une maniére plus modérée un attachement sincére à l'Appel que M. Mayou a interjetté plus d'une fois de la Bulle *Unigenitus* au souverain Tribunal de l'Eglise universelle, & dans lequel il a témoigné en toute rencontre qu'il vou-



Digitized by Google

loit perſévérer juſqu'à la fin ; mais ſur ce point les oreilles des Conſtitutionnaires ſont ſi délicates, que les déclarations les plus meſurées les offenſent & les portent aux derniers excès.

Privé des Sacremens.

En effet, M. Mayou ayant perſiſté juſqu'à la fin dans la Déclaration que nous venons de tranſcrire, on lui refuſa les derniers Sacremens qu'il a toujours demandés avec beaucoup de religion, & les inſtances les plus vives.

Il ſemble que le refus de la ſépulture eccléſiaſtique auroit dû être une conſéquence de ce refus public des Sacremens, mais on lui rendit tous les devoirs & tous les honneurs qu'on rend en pareille rencontre à ceux qui ſont morts dans le ſein de l'Egliſe Catholique : & M. Mayou méritant même quelque diſtinction en ce point, on lui aſſigna ſa ſépulture dans l'endroit du cimetiére deſtiné par honneur aux Curés & aux Prêtres de la Paroiſſe : & pendant huit jours on célébra une Meſſe ſolemnelle pour le repos de l'ame de cet illuſtre défunt. Ces ſortes de contradictions n'étonnent point dans le procédé des Conſtitutionnaires, qui par tout le Royaume en fourniſſent des exemples fréquens.

Cantic. 8. 6. 7.

PRATIQUE. » L'amour *divin* eſt fort comme » la mort, & le zéle *de l'amour* eſt inflexi» ble comme l'enfer : ſes lampes ſont des lam» pes de feu, ſa flamme eſt divine. Les gran» des eaux ne pourront éteindre l'amour, & » les fleuves n'auront point la force de l'étouf» fer : quand un homme auroit donné toutes » les richeſſes de ſa maiſon pour le ſaint a» mour, il les mépriſeroit comme s'il n'avoit » rien donné. »

PRIERE. *Mettez-moi*, mon divin Sauveur,

Digitized by Google

*comme un sceau sur votre cœur*, percé par la lance de votre Croix, afin d'imprimer en mon ame la charité divine & les caractéres de l'amour dont vous avez brulé pour nous. Mettez-moi *comme un sceau sur votre bras*, pour me faire porter ma croix après vous, comme un disciple fidéle & courageux.

---

# LE RE'VE'REND PERE MAILLOT, Religieux Augustin.

LE RÉVÉREND PERE FRANÇOIS MAILLOT, Prêtre, Réligieux Augustin de la Province de saint-Guillaume, ancien Professeur en Théologie, étoit un saint Prêtre, & un excellent Religieux, d'une vie pénitente & d'une piété exemplaire. L'étude particuliére qu'il avoit faite de l'Ecriture Sainte & des Ouvrages de S. Augustin, lui fit connoître combien la Constitution *Unigenitus* est opposée à l'un & à l'autre, & le porta à adhérer en 1718. à l'Appel de M. le Cardinal de Noailles : ce qui lui attira bien des traverses.

Mort en 1729 le 16 Mars.

Son mérite & son appel de la Bulle.

En 1722. il se crut obligé, conjointement avec quelques-uns de ses confreres, de déférer à ses Supérieurs les dissipations & malversations du Procureur du Couvent de Paris, lesquelles, pendant douze années qu'il avoit exercé cette commission, montoient à plus de cinquante mille livres. Ces plaintes parurent au Pere Provincial si graves & si bien

fondées, qu'il nomma trois anciens Religieux pour les examiner.

La Bulle protectrice des criminels.

Le Pere Boucheron, (c'est le nom de cet ancien Procureur) fit signifier par un Huissier des Protestations contre cette Commission, déclara qu'il se pourvoiroit devant les Tribunaux séculiers, & prendroit à partie le Provincial. Mais au lieu de cette voie, qui ne lui auroit pas réussi, il en prit une plus courte & plus sûre, en se mettant sous la protection de la Bulle *Unigenitus*.

Il présenta à M. d'Armenonville, alors Garde des Sceaux, un Mémoire, dans lequel il dépeignoit le Provincial & le Pere Maillot, comme des brouillons, protecteurs de gens d'une doctrine dangéreuse, qui ne cherchoient dans la revision de ses comptes qu'un prétexte pour le véxer, à raison, disoit-il, de sa saine doctrine, qui depuis long-tems leur étoit odieuse.

Le Garde des Sceaux manda le Provincial & le Pere Maillot, & leur reprocha vivement leur prétendue mauvaise doctrine, qui étoit (selon lui) le fondement des persécutions qu'on exerçoit dans leur Communauté contre *un homme de bien fort attaché à la Doctrine de la Bulle*. A quoi le Pere Maillot répondit: » Monseigneur, dans l'affaire du Pere Bou- » cheron, *non agitur de Doctrinâ, sed de pe- » cuniâ*: il ne s'agit pas de doctrine, mais d'ar- » gent, d'omission de Recette, de doubles em- » plois, d'emprunts faits sans cause, &c. » Tous griefs importans qui se trouvérent pleinement réfutés & détruits au moyen de *l'attachement à la doctrine de la Bulle*, puisque M. le Garde des Sceaux défendit de pousser l'affaire plus loin.

Digitized by Google

Le Pere Boucheron toutefois ne fut pas ſatisfait de cette amniſtie ; il falloit ſe vanger du Pere Maillot, & le Chapitre tenu à Bourges en 1724. dont il étoit Préſident, lui en fournit l'occaſion. A l'aide du Pere Prévôt ſon ami, connu dans la Congrégation pour un intriguant, il obtint des ordres de la Cour pour faire aſſiſter au Chapitre, en qualité de Commiſſaire du Roi, le ſieur d'Amenville, Grand-Vicaire de M. le Cardinal de Geſvres. Il ſatisfit ſon reſſentiment en procurant une excluſion de la chaire de Théologie au Pere Maillot & aux deux autres Profeſſeurs du Couvent de Paris, qui paſſoient tous trois pour les plus habiles de la Congrégation. Leur inſpire la vengeance.

Ces deux derniers furent relégués en Province ; mais le Pere Maillot fut conſervé dans le Couvent de Paris, à la priére des gens de la premiére diſtinction, & en conſidération ſur-tout des aumônes qu'y faiſoit M. Pontas, dont il étoit Confeſſeur, & qui mourut entre ſes bras le 27 Avril 1728. âgé de 90 ans. ( On ſçait que ce M. Pontas étoit ſous-Pénitencier de Paris, Auteur du Dictionaire des Cas de conſcience : il avoit appellé de la Bulle avec ſon Archevêque M. le Cardinal de Noailles, & il eſt mort perſévéramment attaché à cet appel. )

Le Pere Prevôt, devenu enſuite Provincial ſe fit choiſir pour ſucceſſeur, dans un Chapitre tenu à Moulins, le Pere Boucheron ſon ami, nonobſtant l'oppoſition d'un Viſiteur, fondée ſur ce qu'il ne s'étoit pas juſtifié de l'accuſation de malverſation dont les piéces juſtificatives avoient été dépoſées au Greffe du Parlement. Il fit faire auſſi dans ce même Chapitre une délibération pour accepter la Conſtitution.



Digitized by Google

Fermeté pour la vérité.

Quand on la lut dans le Couvent de Paris, le Pere Maillot déclara qu'il s'y opposoit, & déduisit les motifs de son opposition ; ce qui lui alloit attirer de nouvelles disgraces, si Dieu ne l'avoit appellé à lui. Il mourut le 16 Mars 1729. dans le Couvent de la Reine Marguerite du Fauxbourg Saint Germain, âgé d'environ soixante ans.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 30 Avril 1729. N. III.

PRATIQUE. L'intérêt des hommes charnels se mêle toujours, & domine souvent dans les affaires de la Religion. Il n'arrive que trop souvent qu'on regarde, non si ce que l'on fait est juste, mais s'il s'accommode avec nos passions & avec notre fortune. Le Diable ne soutient son empire que par le moyen des passions humaines, & sur tout de la cupidité des biens de la terre : Jesus-Christ n'établit le sien qu'en détruisant les passions, & sur-tout l'amour des biens périssables.

PRIERE. Seigneur, qui avez voulu rendre méprisables les richesses, en naissant, vivant & mourant pauvre : faites par votre bonté que l'esprit d'intérêt ne traverse jamais l'établissement du regne de Dieu. Arrachez-en jusqu'à la racine, dans ceux qui travaillent dans votre Eglise au salut des ames.



Digitized by Google

# LE RE'VE'REND PERE CELORON,

## Prêtre de l'Oraroire.

Le Reverend Pere Celoron, Prêtre de l'Oratoire, avoit lieu de dire, comme le ſage, par reconnoiſſance du don de Dieu : » J'étois un enfant bien né, & j'avois reçu » de Dieu une ame d'un bon naturel ; & de» venant bon de plus en plus, je m'approchai » de Dieu dans un corps qui n'étoit point » ſouillé. » A le voir on ſentoit le réjailliſſement de la beauté de ſon ame, & l'on n'a pas encore oublié combien il a été la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, dès le tems qu'il régentoit les claſſes dans les Colléges. Il rendoit à la Jeuneſſe la piété aimable, parce que la ſienne avoit l'art d'adoucir les eſprits les plus farouches par une charité tendre & charmante.

Mort en 1729 le 25 Mars.

Sag. 8. 19. 20.

Son beau caractére.

Elevé au ſacerdoce, *le ſentier* de cet homme *juſte fut*, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, *comme une lumiere brillante qui s'avance, & qui croît juſqu'au jour parfait.* Dans tous les tems de ſa vie, il a eu le bonheur de connoître, d'aimer la vérité, & de lui rendre témoignage. Il n'eſtimoit, en bon connoiſſeur, l'eſprit de pénitence, de retraite & de pauvreté, dont il donnoit lui-même un exemple continuel, qu'autant que ces vertus étoient réunies avec un amour déclaré pour la vérité,

Prov. 4. 18.

Son amour pour la vérité.



Digitized by Google

lorſqu'elle eſt attaquée, obſcurcie, ou condamnée. Ceux de ſes confreres, qui ſéparoient ces deux choſes, étoient à ſes yeux des Prêtres, qui n'offroient point l'holocauſte en ſon entier, & dont Dieu pouvoit ſe plaindre qu'ils lui faiſoient un larcin.

If. 61. 8.

Son témoignage public.

Son nom ſe trouve ſur toutes les liſtes d'Appellans, de Réappellans & d'Adhérans à M. de Senez. Dès 1718, lorſque tous les Prêtres de l'Oratoire de Lyon eurent ordre de comparoître dans une aſſemblée à l'Archevêché, où M. de Villeroi, l'Archevêque de cette ville, propoſa l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*; s'il ne fut pas le premier à marquer le refus que tous en firent, il s'exprima avec plus de force que tous les autres, ſans bleſſer en rien le reſpect qu'il devoit à l'autorité : car il ſavoit aſſaiſonner la réſiſtance, de toutes les graces de la douceur & de la charité.

Il faiſoit honneur à la pureté de ſa doctrine par une vie toujours uniforme, toujours également ſoutenue. Qui l'avoit vu un jour, avoit ſous les yeux tout le plan de vie qu'il menoit. Le matin étoit toujours conſacré à l'oraiſon, à la lecture, & à l'adminiſtration du ſacrement de Pénitence, où ſa tendre charité ſavoit tempérer l'auſtérité des régles ſans les fléchir : auſſi ſon miniſtére étoit-il béni de Dieu pour la converſion & la ſanctification des ames.

Sa piété pour le S. Sacrement.

Lorſque M. l'Archevêque de Lyon en 1718. lui eut interdit cette fonction, auſſi bien qu'à tous ſes autres confreres, il eut durant cinq ans plus de tems pour ſatisfaire pleinement l'ardeur incroyable que Dieu lui avoit donné pour l'auguſte ſacrifice de nos autels. Il ne manquoit pas d'aſſiſter à toutes les Meſſes

Digitized by Google

qui se disoient dans l'Eglise de l'Oratoire : & si toutes ces Messes ne remplissoient point toute la matinée, il assistoit à celles qui se disoient dans les Eglises les plus voisines. L'après-midi étoit employé à l'exercice de la charité envers les personnes affligées par la pauvreté ou la maladie. Il leur portoit les retranchemens faits sur son nécessaire, soit pour sa nourriture, soit pour d'autres besoins.

Ses vertus.

Entre toutes les vertus chrétiennes & sacerdotales, qui ont paru réunies en lui, on remarquoit singuliérement une grande innocence, une candeur, une simplicité, une humilité, une douceur qui saisissoit les cœurs de tous ceux qui le connoissoient : un très-grand amour pour la pénitence, pour la pauvreté : une piété très-vive & très-ardente envers Jesus-Chrrst, & sur-tout Jesus-Christ enfant, crucifié & caché dans l'Eucharistie, qui faisoit toute sa consolation & ses délices, & dont il ne pouvoit offrir le sacrifices, sans répandre des larmes : un zéle ardent pour le salut des ames & la conversion des pécheurs, qu'il demandoit à Dieu par des priéres & des gémissemens continuels : un très grand amour pour l'Eglise, qui lui faisoit sentir très-vivement tout ce qui pouvoit consoler ou affliger cette sainte Mere de tous les Fidéles.

Ses désirs de la mort.

Pendant sa maladie, il disoit qu'il y avoit plus de plaisir à mourir dans ce tems que dans d'autres, à cause des troubles & des scandales qui sont dans l'Eglise. Il mourut enfin le jour de l'Incarnation 25 du mois de Mars 1729. à trois heures un quart après-minuit. Lui ayant dit la veille qu'il seroit heureux, s'il consommoit son sacrifice le jour même que Jesus-Christ avoit commencé le sien, il



Digitized by Google

répondit : *Je ſerois bien fâché de ne pas mourir demain : cependant que la volonté de Dieu ſoit faite.*

Traité comme un Saint.

Dans la ſalle où on l'expoſa, ce ne fut juſqu'à la nuit (quoiqu'on ſoit dans un quartier très-écarté & encore plus élevé) qu'une proceſſion continuelle de toutes ſortes de perſonnes, qui venoient le voir, & faire toucher à ſon corps des chapelets, des croix, des bagues, &c. Le concours recommença le lendemain matin juſqu'à l'enterrement ; & le tumulte fut ſi grand dans l'Egliſe, qu'il fallut environner le corps, pour empêcher qu'on ne déchirât ſes habits. Mais malgré tous les ſoins que l'on prît, on lui arracha une partie de ſes cheveux blancs, on entama une de ſes mains, & peu s'en fallut qu'on ne lui coupât une oreille entiére.

Et calomnié.

Certaines gens n'ont pas laiſſé de dire, qu'un ſi ſaint Prêtre étoit un grand hipocrite, un rébelle à l'Egliſe, un excommunié, qui ne méritoit pas d'être enterré dans un lieu ſaint. Quand même la voix du peuple en ſa faveur n'auroit pu étouffer celle de l'envie & de la calomnie, n'a-t-elle pas dû être confondue par cet oracle de Jeſus-Chriſt, qui a appliqué le reméde à un tel ſcandale : » Le » diſciple (dit-il) n'eſt pas plus que le maître, ni l'eſclave plus que ſon Seigneur : » c'eſt aſſez au diſciple d'être comme ſon maître, & à l'eſclave d'être comme ſon Seigneur. » S'ils ont appellé le Pere de famille, Beelzebut, » ou Prince des Démons, combien plus traîteront-ils de même ſes domeſtiques ? » L'éclair d'un ſi grand tonnerre met promptement en fuite ce nuage ténébreux.

Matt. 10. 24. 25.

Voici d'ailleurs ſur la pureté de ſa foi un

ſceau très-autentique : c'eſt l'œuvre du tout-puiſſant, qui parle en faveur d'Abel immolé à l'envie. Il s'agit d'un miracle, dont la rélation eſt munie d'atteſtations, arrivé le 28 Mars 1727. par le miniſtére de ce ſaint Prêtre, deux ans avant ſa mort.

Pierre Cuſſonnet, fils d'un Tiſſerand, âgé de trois ans & trois mois, après une petite verole guérie dans toutes les autres parties de ſon corps, avoit les yeux tellement gâtés que ſes paupiéres ſe fermérent peu à peu, enſorte qu'on n'y voyoit plus qu'une abondance d'humeurs & de pûs. Le pere & la mere craignant que leur enfant ne perdit la vue pour toujours, ne négligérent rien pour ſa guériſon. D'abord ils le portérent chez les Révérends Peres Auguſtins, dits de la Croix-rouſſe, à un Frere qui en avoit guéri un autre depuis peu, mais qui trouvant le mal de celui-ci trop grand, dit qu'il n'y pouvoit rien faire. Le pere le porta enſuite chez les Révérends Peres Jéſuites : un de leurs Freres, à qui il s'adreſſa, répondit à peu près comme le Frere Auguſtin ; & de plus donna à entendre qu'il n'y avoit pas lieu d'eſpérer que cet enfant recouvrât jamais la vue.

Miracle dont il eſt l'inſtrument.

Le pere & la mere déſolés eurent encore recours à un autre expédient. Ce fut de prier Madame Dubois femme d'un Statuaire, de vouloir jetter de ſon lait ſur les yeux de leur enfant, ce qu'elle fit. Mais comme on dit à la mere que le lait formeroit ſur les yeux de ſon fils une eſpéce de glu qui leur nuiroit, & que cela ne ſeroit bon que lorſqu'il auroit les yeux ouverts, on diſcontinua ce remede. Enfin la pauvre mere porta ſon enfant le jeudi 27 Mars chez M. de Juſſieu,



Digitized by Google

Apoticaire assez connu à Lyon, qui la gronda d'abord de ne s'être pas adressé à lui plutôt, & cependant par compassion & même à la sollicitation de son épouse, appliqua à trois ou quatre heures du soir, un emplâtre entre les deux épaules de l'enfant, & dit à la mere, pour ne la pas décourager, que cela ne pourroit rien produire de dix à douze jours.

Confiance en ses con fiance.

Le même soir, cette pauvre femme dit à une de ses voisines, nommée Mademoiselle Monin, qu'elle voyoit bien que tous les remedes humains ne pouvoient rien sur les yeux de son enfant, qu'elle avoit confiance aux priéres du Pere Celoron Prêtre de l'Oratoire; mais qu'elle ne le connoissoit que de vue, & qu'elle ne lui avoit jamais parlé. Cette voisine s'offrit de parler à ce Pere: ce qu'ayant fait dès le lendemain matin, le Pere Celoron se fit conduire un peu avant de de dire la sainte Messe, dans la Maison de ces bonnes gens, où après avoir exhorté tous ceux qui étoient présens, à avoir une grande confiance en Dieu, à qui rien n'est impossible, il fit découvrir les yeux de l'enfant, & fut extrémement surpris, comme il l'a avoué, de trouver qu'ils étoient tout à fait fondus, & que l'on n'en remarquoit plus que la place. Il se mit à genoux & y fit mettre tout le monde, & après quelques courtes prieres, qui se firent en commun, il appliqua son Corporal & son Purificatoire sur l'endroit, où devoient naturellement être les yeux. Il exhorta ensuite le pere & la mere de mettre en Jesus-Christ toute leur confiance: il se recommenda à leurs prieres, & sortit de leur maison sur les dix heures pour aller dire la sainte Messe.

Applications des linges sacrés.

Digitized by Google

La mere pleine de foi & de confiance y assista avec son enfant. Après la Messe elle le reporta à la maison, & l'ayant mis dans sa chaise comme de coutume, elle alla porter sa pâte au four. Dans le moment un Compagnon de son mari entra dans la chambre, & trouva le petit Cussonnet, qui ramassoit en badinant une petite clochette. Cela le frappa, surtout en entendant dire à cet enfant : *J'y vois*. Mais il le fut bien davantage, de même que tout ceux qui accoururent au bruit de ce qui venoit d'arriver, lorsqu'ils virent les yeux de l'enfant beaux, clairs, sans tache ni rougeur, ni pûs, comme s'il n'y eut jamais eu de mal, & cela en si peu de tems : car il ne se passa, comme on voit, qu'environ une heure entre la guérison parfaite & l'attouchement du linge sacré. Il y a même bien de l'apparence que cet enfant fut guéri pendant la Messe. Voici les attestations, dont nous avons eu les originaux entre les mains, au bas de la présente Rélation. La premiere est du Pere Celoron lui-même.

L'Aveugle guéri.

( Je sens (dit-il) qu'il ne me convient guére d'attester cette Rélation ; cependant comme on peut contribuer à la gloire de Dieu, qui est l'unique autéur de cette guérison, je proteste qu'elle ne contient rien que de vrai ; & pour rendre mon témoignage plus autentique, j'y ajoute le serment. Je prends donc Jésus-Christ, qui est le souverain Médecin des ames & des corps, à témoin de la vérité de ce qui est contenu dans cette Rélation, & je le prie de m'ouvrir les yeux du cœur, comme il a ouvert les yeux du corps de cet enfant. Signé. C. Celoron de l'Oratoire de Jesus. )

( Nous soussignés attestons la vérité des

faits énoncés dans la présente Rélation, en foi de quoi nous avons signé, à Lyon ce troisiéme Avril 1728. le Pere & la Mere de l'enfant, Pierre Cussonnet Pere de l'enfant : Anne-Marie Thibaud Mere de l'enfant. Il y avoit aussi des Compagnons dudit Maître Cussonnet témoins, mais qui ne savent pas écrire ; & moi MARGUERITE MONIN, qui fut présente, lorsque l'appliquation du Linge sacré fut faite sur les yeux dudit enfant, qui recouvra la vue une heure après.

Miracle contredit.

Ce Miracle étant très-éclatant, les partisans de la Constitution en étoient fort embarassés. M. de Belsunce Evêque de Marseille prêchoit sans relâche contre un tel Miracle, fait sur-tout par un Pere de l'Oratoire Réappellant contre la Bulle. Dans l'ardeur de son zéle il disoit en Chaire : *Quand ce Miracle seroit vrai, il ne prouveroit rien, puisque Judas lui même a bien fait des Miracles.* Mais, pouvoit-on lui repliquer : les Miracles de Judas prouvoient en faveur de la Doctrine de Jesus-Christ qu'il prêchoit en les faisant ; & tout de même, le Miracle du Pere Celoron prouvoit en faveur de la Doctrine qu'il défendoit contre la Bulle qui la proscrit.

Voilà l'idée qu'avoit de ce Serviteur de Dieu, un Evêque autant Jésuite que quand il en portoit la robe. Voici celle que s'en faisoit le grand Colbert Evêque de Montpellier, dans une réponse qu'il fit au Pere Celoron le 31 Décembre 1728.

Lettre 337. t. 2. in-12.

( J'ai reçu, mon Révérend Pere, avec beaucoup de plaisir le présent que vous me faites, & la Lettre qui l'accompagne. Il y a long-tems, que sans vous connoître de visage, je suis rempli de vénération pour votre vertu. Je

vous accorde de tout mon cœur la bénédiction que vous me demandez, mais à condition que de votre côté vous ne cesserez de demander à Dieu pour moi les graces qui me sont nécessaires, pour remplir la multitude des devoirs attachés au caractere redoutable dont je suis revêtu. Les paroles de saint Paul, *castigo corpus meum & in servitutem redigo, ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar*, doivent faire trembler un Evêque, aussi rempli de miséres que je le suis. C'est pour en être délivré, que je vous demande le secours de vos priéres, mon très-cher Pere. Je sai ce que vous pouvez auprès de Dieu : j'ai la confiance que vous ne prierez pas inutilement. Je suis dans la charité de Jesus-Christ &c.

De deux Evêques, l'un maudit, & l'autre bénit le même homme. Quel d'entr'eux est-il éxaucé du Dieu très-haut ? Est-ce un problême que la postérité seule pourra résoudre, & ne peut-on sans témérité le faire avant elle ? Problême.

Pratique. Etrange état de ne pouvoir résister à l'évidence des preuves d'un Miracle avoué de tout le monde, & de continuer de combatre les vérités & les personnes que Dieu veut autoriser par ce moyen ! C'est un renversement d'esprit qui n'a rien d'égal que la corruption & l'endurcissement de cœur dont il provient.

Priere. Mon Dieu, délivrez-nous d'un tel endurcissement de cœur : faites-nous aimer tout le bien que vous nous faites connoître, par qui que se soit qu'il se fasse. Préservez-nous des passions, des engagemens & de préventions qui ferment les yeux & les oreilles à la vérité.

Digitized by Google

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 4 Avril 1729 & l'Hiſtoire de la Conſtitution partie 4e, Section 8e, § LXXXII. page 790.

---

# M. MOUTON,

## Curé de Brignoles.

Mort en 1729 le 8 Avril.

Ses vertus éminentes.

MONSIEUR MOUTON, Curé de Brignoles, Ville du Diocèſe d'Aix en Provence, étoit un Prêtre recommandable par ſon ſçavoir, ſon éminente piété, & ſur-tout par ſa libéralité envers les pauvres, qui alloit juſqu'à le réduire lui-même à une extrême pauvreté. Dès qu'il eut appellé au futur Concile Général de la Bulle *Unigenitus*, toutes ces grandes qualités, qui le faiſoient regarder par ſon Archevêque, M. de Vintimille, pour un rare Paſteur, perdirent tout leur prix à ſes yeux. Pour l'en punir, on affecta de ne lui donner pour ſa Paroiſſe, que des Eccléſiaſtiques furieux ſur les matiéres qui agitent l'Egliſe, appliqués uniquement, lors même qu'ils vivoient à ſa table, à lui faire éprouver toutes ſortes de contradictions, par leſquelles ils exercérent, mais n'épuiſérent jamais ſa patience & ſa charité. Il ſouffrit pendant plus de douze ans cette perſécution domeſtique, qui avoit beaucoup altéré ſa ſanté. C'eſt par où il termina un gouvernement, pendant trente ans, de ſon cher troupeau, avec une ſollicitude infatigable, pleine de zéle & d'onction. Vrai modéle de patience

Digitized by Google

dans les grandes infirmités dont il fut accablé dans ses dernieres années.

Il semble que Dieu ne le conserva que pour lui donner la consolation de voir confirmer par un Arrêt du Parlement du 4 Avril 1729, le choix qu'il avoit fait de M. Damian Duvernagues pour son successeur. Quoique ce monsieur Damian fut homme de condition allié de M. l'Archevêque de Vintimille du Luc, le succès avec lequel il éxerçoit son ministere dans la Paroisse du Fauxbourg d'Aix avoit été toute sa recommandation. Il fut cependant troublé par le Prieur de la Celle, qui supposant la Cure de Brignolles en Patronage laïque, avoit appellé comme d'abus de la résignation, & avoit nommé le sieur Coulomb à ce bénéfice. Celui-ci Appellant & Réappellant, employé ci-devant dans le Diocèse de Paris, promit aux Jésuites que s'il gagnoit ce Procès, il donneroit des preuves d'une sincere conversion, en refusant les Sacremens & la sépulture à l'ancien Curé.

Son digne successeur contredit par un déserteur de la vérité.

Sur cette promesse les Révérends Peres lui donnerent d'autant plus volontiers leur protection, que M. Damian leur déplaisoit fort, par la seule raison qu'il étoit homme d'un grand mérite, & du choix de M. Mouton, qui étoit Appellant. Ils se déclarérent donc hautement contre le Résignant & le Résignataire, & sollicitérent vivement, mais inutilement pour le sieur Coulomb, pourvû par le Prieur de la Celle, qui perdit son Procès.

Cette nouvelle fut reçue par l'ancien Curé agonisant, avec les sentimens les plus chrétiens. Uniquement touché de la pensée que

Joie du Curé à la mort.

Digitized by Google

Dieu s'étoit montré favorable à sa Paroisse, en y affermissant celui qui lui paroissoit le plus capable de la gouverner, il s'écria, *Nunc dimittis servum tuum*, *Domine* &c. C'est maintenant, Seigneur, que vous laissez mourir en paix votre Serviteur. Il dit au nouveau Curé, à son retour d'Aix, les choses les plus édifiantes, & mourut le 8 entre onze heures & minuit, ayant conservé jusqu'au dernier soupir un parfait usage de ses sens & de sa raison, & paroissant plutôt s'endormir qu'expirer.

Honneurs rendus à son corps.

Il y eut à son enterrement un très-grand concours de peuple. Les Hôpitaux voulurent accompagner le convoi de leur bien-faiteur. Toutes les Confrairies & les trois Compagnies de Pénitens y assistérent, & se disputérent l'honneur de porter son corps. Les parens du défunt étoient conduits par Messieurs du Siége, & par les Consuls, avec les personnes les plus considérables de la ville. Les Religieux à l'exception des Augustins, s'en dispenserent, au grand scandale de la ville, aussi-bien que la plupart des Prêtres & Secondaires de la Paroisse.

Enlévement de ses reliques.

Des Prêtres & des Bénéficiers des lieux voisins & des Diocèses étrangers, sur la réputation d'une sainteté qui leur étoit connue, se rendirent là pour assister à un service, que la piété des habitans avoit voulu célébrer en grande cérémonie. Leur vénération pour ce bien-heureux vieillard en porta plusieurs à se jetter sur son corps, dès qu'on l'eut déposé dans l'Eglise. On lui arracha une partie de ses habits Sacerdotaux ; & l'on eut bien de la peine à empêcher qu'il ne fut entierement des-habillé. Cette mort sainte d'un

Digitized by Google

Pasteur selon le cœur de Dieu, est du mois d'Avril 1729.

PRATIQUE. Il faut faire l'œuvre de Dieu avec patience & douceur, au milieu des oppositions des hommes, & lui laisser le soin de les lever, sans rien négliger des moyens humains qu'on peut emploier. Où il y avoit du danger, quand Dieu l'a voulu, il n'y en a plus quand il lui plaît. Il est toujours & par-tout le maître.

PRIERE. Affermissez, Seigneur, les Ministres de votre Evangile, en leur inspirant une foi vive de votre protection & de votre amour : & prévenez en eux tout découragement, en les armant de votre puissance contre les efforts du monde.

Voyez les NN. Ecclesiastiques du 1 Juillet 1729.

---

# M. LITOUST,

## Curé de Nantes.

MONSIEUR LITOUST, Curé de saint Saturnin de la Ville de Nantes en Bretagne, mourut le 22 du mois d'Août 1729, après trente ans d'application au gouvernement de sa Paroisse, dont il ne s'absenta jamais un seul jour : estimé de ses confreres les Curés, chéri de son peuple, & fort attaché à la vérité. Il avoit néanmoins publié le Mandement de M. de Sanzai son Evêque contre la Consultation des Avocats de Paris en faveur du saint Evêque de Senez. On le

Mort en 1729 le 22 Août.

Faute considérable.

Digitized by Google

connoiſſoit tellement pour un homme qui craignoit peu l'éxil, que tout le monde fut étonné qu'il eut pû faire une pareille faute. M. l'Evêque lui-même en fut ſurpris.

Comme ſes amis le preſſoient de réparer ce ſcandale, & ſa conſcience apparemment l'en ſollicitant encore plus; enfin au commencement du Carême de l'année de ſa mort, il déclara publiquement en Chaire » qu'ayant » oui dire qu'on croyoit dans le monde qu'il » avoit changé de ſentimens, ſoit à l'égard » de M. de Senez, ſoit par raport à la Conſ- » titution, il étoit bien-aiſe d'avertir ſes Pa- » roiſſiens que depuis la publication du Man- » dement, il penſoit comme auparavant ſur » ces deux points; qu'il n'avoit fait cette » publication que par obéiſſance à ſon Evê- » que, & en qualité d'Hiſtorien; que cela » n'empêchoit pas qu'il ne regardât toujours » M. de Senez comme un Saint, &c. »

Il eſt clair que ne reconnoiſſant pas qu'il avoit eu tort de publier, cette réparation ne ſuffiſoit pas; mais on ne put jamais lui faire comprendre que la publication d'un Mandement eſt pour un Curé un ſigne d'approbation: & Dieu permit qu'il ſoit demeuré dans l'erreur ſur cet article.

Sa réſiſtance aux tentateurs.

Pendant ſa maladie, qui fut très-douloureuſe, & qu'il ſouffrit avec une admirable patience, Meſſieurs les Abbés de la Bâte & de la Menou le ſollicitérent à pluſieurs repriſes de révoquer ſon Appel, & de recevoir la Conſtitution; mais il leur répondit conſtamment qu'il croioit plus que jamais que la Conſtitution faiſoit injure à Dieu & à l'Egliſe.

La nuit du 20 au 21, un jeune Prêtre Sacriſtain de la Paroiſſe de S. Nicolas, qui

Digitized by Google

veilloit le malade, le trouva si mal qu'il lui donna le saint-Viatique. M. l'Evêque l'ayant sçu, fit venir le Prêtre, lui fit une réprimande des plus améres, le déposséda de sa Sacristie, & le condamna à trois mois de Séminaire.

Le Dimanche 21. on recommanda le malade pendant la Messe aux priéres de ses Paroissiens, afin qu'il plût à Dieu de lui rendre la santé. Le sieur Boissiére, un des Prêtres de la Paroisse, dit tout haut : *Priez plutôt pour sa conversion.* La Messe ne fut pas plutôt finie, que les Paroissiens justement indignés d'un pareil discours, mais ne sachant pas contenir leur zéle dans de justes bornes, se jettérent inconsidérément sur lui, & l'obligérent de se sauver dans la Sacristie. L'émeute fut si grande, qu'on pensa faire venir la garnison du Château pour l'appaiser.

Zéle amer.

On assure que le Vicaire, nommé Girard, alla demander à M. l'Evêque, même avant la mort de M. le Curé, s'il faudroit l'enterrer en terre sainte. » Oui, sans doute, ré» pondit le Prélat, il faut l'enterrer en terre » sainte ; & je prétends qu'il le soit, comme » un Curé très-respectable. De quoi vous a» visez-vous de me faire une pareille de» mande ? Il envoya aussi chercher le sieur Boissiére qu'il tança comme il faut ; & quoiqu'il eut également réprimandé celui qui avoit donné le saint Viatique au malade, & qu'il eut défendu de lui donner l'Extrême-Onction, il ordonna alors le contraire. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos Prélats Constitutionnaires n'agissent pas conséquemment, & sont peu d'accord avec eux-mêmes.

Le sieur Girard en administrant l'Extrême-

Digitized by Google

Onction à M. le Curé de S. Saturnin, lui dit qu'il répondroit devant Dieu de recevoir ce Sacrement dans les ſentimens où il étoit. Le malade fit connoître par ſes geſtes, ne le pouvant plus autrement, qu'il y perſévéreroit juſqu'à la mort. A peine fut-il expiré, qu'il y eut un ſi grand concours dans la maiſon & dans l'Egliſe, où il fut tranſporté, qu'à peine y pouvoit-on entrer. Chacun vouloit lui faire toucher quelque choſe, & avoir quelque morceau de ſes habits. Il n'y eut pas juſqu'à la paillaſſe de ſon lit qui ne fut déchirée en mille piéces.

Idée qu'on a de ſa ſainteté.

On ne devoit l'enterrer que le mercredi matin; mais M. l'Evêque informé des honneurs que le peuple lui rendoit, ordonna qu'il ſeroit enterré dès le mardi au ſoir. Le Prélat n'avoit garde de lui interdire la terre ſainte: les Paroiſſiens, & principalement les pauvres, à qui ce bon Paſteur donnoit tout, avoient tant d'affection pour lui, qu'on avoit averti l'Evêque au Jubilé dernier, que s'il touchoit à ce Curé, il ne ſeroit pas en ſûreté dans ſon Palais.

Trait d'un Fanatique.

Pendant le cours de la maladie on ne parloit que de lui dans les boutiques & dans les rues. Un Chanoine de la Cathédrale, nommé de la Blotiére, étant entré chez un Marchand où il y avoit beaucoup de monde, il y entendit dire d'une commune voix que M. le Curé étoit un Saint. Il répondit que c'étoit un hérétique: la maîtreſſe de la maiſon ſoutint ſon Curé: la querelle s'échauffa: le Chanoine au défaut de bonnes raiſons donna un bon ſoufflet à la Demoiſelle; & elle de courir au plus vîte s'en plaindre à M. l'Evêque, qui lui dit: » Que voulez-vous, ma chere

» Demoiselle, c'est un fou ; mais laissez-moi
» faire, je lui va bien laver la tête. »

En effet il tint parole. M. de la Blotiére fut mandé & réprimandé d'importance, & le Prélat l'assura que s'il lui arrivoit jamais de parler de la Constitution, il en écriroit en Cour. Mais la Cour n'a pas encore voulu se persuader, malgré tant de faits d'un esprit schismatique, malgré tant de Remontrances de nos Parlemens, malgré l'intérêt vif de la tranquillité de l'Etat, que le grand crédit qu'elle donne à la Bulle forme successivement des Fanatiques très-dangereux.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 17 Octobre 1729. de Nantes, en Septembre.

PRATIQUE. Ces maniéres tumultueuses des Paroissiens pour leur Pasteur ne sont point de l'esprit de Dieu, ni dignes d'un Ministre du Seigneur ; & l'on n'a jamais rien vu de semblable dans les premiers Chrétiens animés de cet esprit. La douceur & la patience sont les caractéres des disciples de Jesus-Christ. C'est par où son regne s'établit & s'affermit.

Eph. 4. 15.

PRIERE. Attachez-nous, Seigneur, *à la vérité par la charité*, selon l'avis de votre Apôtre ; & ne permettez pas qu'en blessant l'une, nous méritions de perdre l'autre.



# MADEMOISELLE PARADANUS, Flamande.

Morte en 1730. le 17 Janvier.

MADEMOISELLE PARADANUS eſt déja connue par l'Article Hiſtorique de ſon reſpectable Frere, Abbé Régulier de Wlierbeck. On a vu en 1728 la part qu'elle eut à l'orage éxcité contre lui, & avec quel zéle elle s'employa pour cet illuſtre opprimé, qu'on mit hors d'état de ſe defendre. Pour empêcher qu'elle ne troublât l'expédition de Wlierbeck par ſes requêtes & ſes plaintes importunes, on la retint en arrêt & comme priſonniere durant cinq jours. Son frere ayant été transferé à Gemblours, & étant déja attaqué du mal dont il mourut quelques mois après, elle obtint la permiſſion de demeurer auprès de lui, & le ſervit juſqu'à ſa mort. Après quoi elle ſe retira à Turnhout lieu de ſa naiſſance, au Diocèſe d'Anvers, où elle véçut à ſon ordinaire dans la retraite, le travail & la priére.

Devient priſonniére.

Elle tomba dangereuſement malade au commencement de 1730, & fit demander les Sacremens le 10 Janvier. Le Curé incommodé lui-même envoya ſon Deſſervant, qui commença par éxiger l'acceptation de la Bulle. La malade l'ayant refuſée, la diſpute dura aſſez long-tems, & ſe termina de la part du Prêtre par le refus des Sacremens. Il revint une ou deux fois, & toujours le même refus de part & d'autre. C'eſt parce qu'elle croyoit

On lui refuſe les Sacremens.

entr'autres

entr'autres points, » que tous ceux que Dieu » veut ſauver par Jeſus-Chriſt le ſont infail- » liblement. » Prop. 30. C'eſt ſaint Fulgence qui le dit : *omnes quos Deus vult ſalvos fieri, ſinè dubitatione ſalvantur.* De Incarn. & gr. N. 61.

La malade fit ſommer juridiquement le Curé, qui fit réponſe que la Bulle *Unigenitus* étant propoſée par le Pape & par toute l'Egliſe, pour être acceptée par tous les fidéles, ladite Demoiſelle devoit avant tout l'accepter purement & ſimplement, après quoi le Curé accorderoit volontiers les Sacremens : qu'au reſte elle pouroit ſe ſouvenir de ce qui étoit arrivé au feu Abbé de Wlierbeck ſon frere, au ſujet de la même Bulle. Elle n'avoit garde de l'oublier, étant engagée dans le même combat, où elle l'avoit vu.

Cependant la malade ſe trouvant mieux ce jour-là & les ſuivans, il ne fut queſtion de rien, juſqu'au ſeize, que ſe trouvant plus mal, elle eut recours à un autre moyen. Elle écrivit au Deſſervant une Lettre qu'elle ſigna, dans laquelle elle tâchoit de le convaincre que, ſelon ſes propres principes, il ne pouvoit lui refuſer les Sacremens. Il accourut chez elle, parut touché, & voulut entrer de nouveau en conférence ; mais la malade qui n'étoit plus guere en état de diſputer, perſiſta ſeulement dans le refus de ſe ſoumettre à la Conſtitution *Unigenitus.*

Meurt dans le refus de la Bulle.

Le Deſſervant revint le lendemain ; mais avant qu'il arrivât, elle étoit morte très-chrétiennement. Ses parens n'ayant pas voulu, après cet éclat, ſommer le Curé de faire l'enterrement, firent ſecrettement tranſporter le corps ailleurs, où on l'enterra à l'inſçu des



Digitized by Google

Iſ. 24. 13. perſécuteurs. C'étoit une *olive* ou une *grape* précieuſe, ſelon le Prophête, qui avoit échapé après la *vendange* de cette Province déſolée. Sa mort eſt du 17 Janvier 1730, étant âgée de 20 ans.

PRATIQUE. Quoique Dieu ne manque pas à ſes Saints dans l'indigence, l'affliction ou la perſécution, il ne faut pas laiſſer de veiller ſur leurs beſoins, & ce ſoin eſt d'un grand mérite. Il eſt ſouvent dangéreux, & quelque fois funeſte, de prendre part à la joie & à la proſpérité des gens du monde; mais entrer dans les afflictions des ſerviteurs de Dieu, c'eſt entrer dans celles de J. C. & acquérir par là un nouveau droit d'aſpirer à ſa joie & à ſa gloire.

PRIERE. Donnez-nous, Seigneu, cette charité miſéricordieuſe qui fait tout entreprendre pour aider nos freres, dans les ſaints combats qu'ils ont à ſoutenir pour les intérêts de la Religion; afin que vivant d'une maniere digne de votre Evangile, nous ayons le bonheur de mourir nous-mêmes pour l'Evangile.

---

# M. PACORI,

## Diacre.

Mort en 1730 le 12 Février.

Succès dans ſes études.

MONSIEUR AMBROISE PACORI, Diacre du Diocèſe du Mans, né à Ceaucé dans le bas Maine, avec peu de bien, & d'une famille aſſez médiocre, ſe diſtingua par ſa modeſtie & ſes talens parmi quatre ou cinq cens

Ecoliers, qui étudioient avec lui dans le Collége nouvellement établi à Ceaucé même. Il étudia en Philosophie & en Théologie à Angers, où il se forma, sous les yeux du saint Evêque d'Angers Henri Arnauld, dans le goût de la solide piété & de la science Ecclésiastique, par l'étude de l'Ecriture & des saints Peres, à laquelle il s'appliqua persévéramment jusqu'à la mort. Il entra par l'ordre de ses Supérieurs dans la Cléricature; mais on ne put jamais forcer son humilité de monter jusqu'au sacerdoce.

Ses leçons & ses exemples.

Dès l'âge de 23. ans, M. de la Vergne de Tressan son Evêque, le choisit pour gouverner, en qualité de Principal, le nouveau Collége de Ceaucé, & pour y enseigner en même tems les Humanités & la Réthorique. Il n'avoit pas moins d'attention d'inspirer l'amour de la Religion à ses Ecoliers que le goût des bonnes études: il leur faisoit souvent des instructions de piété, & il trouvoit encore du tems pour donner des leçons particuliéres à plusieurs jeunes gens qu'il retiroit chez lui. Exercices pénibles, qui d'ailleurs ne l'empêchoient point de vivre très pauvrement, austérement même, & jusqu'à sa mort la pénitence & la mortification firent ses délices. Il en inspira le goût plus encore par l'exemple que par la parole, à ceux qu'il élevoit, soit dans le Collége, soit dans le Séminaire dont il fut ensuite chargé.

Il est empoisonné.

En 1684. la veille de la Fête de la Conception de la sainte Vierge, il lui arriva une affaire qui eut des suites considérables: il fut empoisonné par un Ecolier de son Collége, qui mit du verd-de-gris dans sa soupe. Heureusement qu'on s'en apperçut assez tôt



Digitized by Google

pour lui ſauver la vie, mais ſa ſanté en ſouffrit toujours depuis, quoiqu'il n'eut guéres que 35 ans. Sa modération le retint pour éviter l'éclat : toutefois le fait ne put être ignoré. Ses amis ne crurent pas devoir diſſimuler cet attentat, quoiqu'il affectât de ſouffrir en ſilence, ſans vouloir s'en plaindre. On vit les accuſés & ceux qui ſécrétement les favoriſoient, faire jouer contre lui divers reſſorts pour le forcer à abandonner le Collége, afin que ſa fuite parut les juſtifier, & le rendre ſuſpect à ſon tour. Mais il demeura ferme au milieu de cette tempête.

Il eſt vrai que pluſieurs Ecoliers, malgré qu'il en eut, furent arrêtés & mis en priſon. M. le Chancelier le Tellier informé de cette affaire, ordonna à M. l'Official du Mans, de faire publier un Monitoire pour tâcher de découvrir les auteurs ou les promoteurs de cette intrigue. Le Monitoire fut donné le dernier de Février 1685. & M. le Tellier obligea M. Pacori de dreſſer un mémoire pour lui être adreſſé ſur ce ſujet, avec tous les éclairciſſemens que ce miniſtre demandoit. Ce mémoire fut envoyé par M. Anjubault Principal du Collége de Mayenne, qui avoit écrit à M. le Tellier ſur la même affaire ; & le dixiéme de Janvier 1685, il y eut un arrêt du Conſeil qui commettoit M. le Lieutenant Criminel du Mans pour connoître de l'affaire. M. Pacori de ſon côté demanda une aſſemblée de la ville de Mayenne, pour juſtifier ſa conduite dans l'éducation de la jeuneſſe, & il montra lui-même qu'elle n'avoit rien eu que d'irrépréhenſible, par une Lettre écrite le 11. Juillet de la même année 1665. Mais tout étoit aſſoupi à la fin de cette même année.

Il juſtifie ſa conduite.

Digitized by Google

Voyant toutefois qu'il ne pouvoit faire de bien dans un lieu, qui réellement n'étoit pas digne de lui, il se retira en Anjou, où il employa quelques mois à se rétablir de l'épuisement causé par ses travaux, sa vie pauvre, & l'oppression qu'il avoit soufferte, sans compter le coup funeste du poison. Ce fut dans ces circonstances que M. de Coislin, Evêque d'Orleans, si juste estimateur du mérite, le demanda comme un homme tel qu'il le cherchoit, pour élever dans un Séminaire des sujets propres à instruire & à édifier les pauvres gens de la campagne. Il le fit Supérieur de ce petit Séminaire qui étoit alors à Meun, à quatre lieuës au-dessous de la ville d'Orleans. Il se retire en Anjou.

M. Pacori, qui redoutoit extrêmement l'obligation de répondre au jugement de Dieu, de l'entrée des jeunes gens dans l'état Ecclésiastique, y consentit avec beaucoup de répugnance, & seulement à condition qu'il ne se chargeroit que des premiéres études. Mais le Prélat, découvrant en lui, sous un extérieur des plus simples, une éminente piété, & une connoissance profonde de l'esprit & de la science de l'Eglise, l'obligea à conduire ses éléves jusqu'au sacerdoce. M. de Coislin eut besoin de toute sa patience, de toute sa douceur, de la connoissance qu'il avoit lui-même des bonnes régles, & de l'estime singuliére qu'il faisoit de M. Pacori, pour s'ajuster aux longs délais dont usoit celui-ci pour sonder les sujets de son Séminaire sur la vérité de leur vocation. Environ dix ans se passérent avant qu'il en présentât un seul aux Ordinations. Il en renvoioit même grand nombre après plusieurs années d'épreuve, sans qu'il eut jamais, disoit-il depuis, aucun lieu de Sa délicatesse pour faire des Prêtres.

s'en repentir : tant Dieu lui donnoit de lumiéres & de discernement, pour en juger sainement.

Effet de son rare talent pour instruire.

Il avoit un talent si extraordinaire, pour proportionner la sublimité des vérités Evangéliques à la portée des moins intelligens, qu'on vit pendant dix ou douze ans la salle où il faisoit les instructions de sa Communauté à Meun, pleine de gens de la campagne, que ni le froid, ni les neiges des plus rudes hyvers, n'empêchoient point de s'y rendre tous les Dimanches & toutes les Fêtes avant le jour. Il exerça cet emploi pendant plus de dix-huit ans avec une abondante bénédiction du ciel, jusqu'à la mort de M. de Coislin, arrivée au commencement de Février 1706. Pendant ce long intervalle, il établit ou contribua à établir un grand nombre d'écoles, détruites par les successeurs de ce zélé Cardinal.

Ses derniéres années & sa mort.

Dès que celui-ci fut décédé, M. Pacori, obligé de quitter un Diocèse où il avoit rendu de si grands services, & où sa mémoire sera éternellement en bénédiction, il se retira à Paris. Là il vécût dans une grande retraite & une grande pénitence, n'étant presque connu que de Dieu seul. C'est de ce saint loisir que sont partis tant d'ouvrages utiles à toute l'Eglise, ausquels sa modestie & son humilité l'empêchérent de mettre son nom. Il ne parut plus faire entendre sa voix que pour s'élever contre la Bulle en s'unissant à l'Appel & à toutes les démarches nécessaires pour le soutenir. C'est pour y appliquer le sceau de la persévérance qu'il fit un long testament spirituel, où son amour pour les vérités de la Religion a dressé un monument éternel

Digitized by Google

de sa vive foi & de sa grande piété. Il mourut dans ces sentimens le Dimanche de la Séxagésime, douziéme Février 1730. âgé d'environ 81. ans, & fut enterré à saint Jacques du Haut-pas. Les Ouvrages dont il est Auteur, sont :

*Avis salutaires aux Peres & Meres pour bien élever leurs enfans.* A Orleans.

*Entretiens sur la sanctification des Dimanches & des Fêtes.* Au même lieu.

*Régles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions.* Au même endroit.

*Abrégé de la Loi nouvelle.* A Paris.

*Suite de cet Abregé qui traite de la charité selon S. Paul.* A Paris 1714.

*Journée chrétienne où l'on trouve des régles pour vivre saintement, &c.* A Paris.

*Devoirs des Vierges chrétiennes, tirés de l'Ecriture & des Peres.* A Paris.

*Régles pour travailler utilement à l'éducation chrétienne des enfans.* A Paris.

*De l'honneur qui est dû à Dieu dans ses mystéres & dans ses saints, &c.* A Paris.

*Les regrets de l'abus du Pater.* A Orleans.

*La Vie de Jesus-Christ.* A Orleans chez Rouzeau.

*La maniére de faire l'Ecole.* A Paris.

*Les Pensées Chrétiennes tirés de l'Ecriture & des Peres.* A Paris.

*Instructions chrétiennes sur les représentations deshonnêtes, les peintures, &c.*

*Régles pour vivre chrétiennement dans le mariage & une famille.* A Paris.

*Instruction chrétienne sur les désordres du Carnaval.* A Paris.

*Idée de la Réligion, avec des figures.* A Paris.

*Histoires Choisies* de M. Genevaux, Prêtre



Digitized by Google

du Collége de Fortet, retouchées.

*Explications des Epitres & Evangiles par demandes & par réponses* que M. Perdoux avoit fait imprimer à Orleans en 2. volumes in-12. augmentées par M. Pacori jusqu'à faire quatre gros vol. in-12. à Paris en 1727.

Enfin il avoit achevé deux autres Ecrits. Le premier fort considérable, est un Traité des devoirs des Ecclésiastiques. Ce manuscrit étoit entre les mains de M. d'Arnaudin, qui l'avoit approuvé, lorsque ce Docteur est mort, & il ne s'est point retrouvé. Le second est une Instruction sur le chapelet, entre les mains d'un Libraire de Paris.

*Testament spirituel de M. Pacori*, copié sur l'Original.

Son amour pour l'Eglise, sa haine du schisme & des erreurs.

Prêt de paroître au souverain Tribunal du Juge des vivans & des morts, je me sens obligé de déclarer ici devant Dieu & devant Jesus-Christ son Fils, en présence des saints Anges, & à la face de l'Eglise ma sainte Mere, qu'avec le secours de la grace divine, je veux mourir comme j'ai vécu dans le sein de cette épouse de mon Sauveur qui m'a mis par le Sacrement de Baptême au rang des enfans d'adoption; Que je suis & que je veux être inviolablement attaché, jusqu'au dernier soupir, au siége de Saint Pierre, le Prince des Apôtres, & à tous ceux qui sont dans sa communion: Que je condamne de tout mon cœur toutes les erreurs que l'Eglise sainte & Apostolique, répandue dans toute la terre, a condamnée dans tous les tems: Que je reçois & embrasse avec amour & soumission, toutes les décisions qu'elle propose à ses enfans, comme la régle

infaillible de leur foi, par cette direction & assistance de l'Esprit saint, que le Fils de Dieu lui a promise, & par laquelle il l'a assurée qu'il seroit avec elle jusqu'à la fin des siécles : Que je reconnois dans une parfaite sincérité l'autorité sacrée des Evêques, & du Pape le premierde tous, dans tout ce qui en peut émaner selon l'esprit de Jesus-Christ, & selon les loix qu'il a établies dans son Eglise : Que je la révére cette même autorité, & m'y soumets sans réserve, tant pour le dogme que pour la morale, dans tout ce qu'elle prescrit, d'un consentement unanime, dans le même esprit & selon les mêmes régles; en un mot de tout ce qui a été reçu dans tous les païs, dans tous les siécles & de tous les fidéles ortodoxes, pour me servir de la parole de Vincent de Lerins.

Mais en même-tems je proteste que je rejette toutes les altérations dans la Doctrine de l'Eglise, & tous les relâchemens dans la morale & dans la discipline, que des Auteurs nouveaux se sont efforcés d'introduire & de faire recevoir dans la fin des siécles, contre la parole de Dieu & la Tradition constante & perpétuelle, qui est venue depuis les Apôtres jusqu'à nous : Que je ne prétens en aucune maniére recevoir la Constitution de Clément XI. qui commence par ces paroles : *Unigenitus Dei Filius*, dans la forte persuasion où je suis qu'elle condamne la doctrine Apostolique de S. Augustin & de S. Thomas, touchant l'opération toute-puissante de la grace victorieuse de Jesus Christ, & la prédestination gratuite & absolue, que l'Eglise universelle a adoptée, & que l'Eglise Romaine en particulier a dans tous les tems fait gloire

Ce que la Bulle condamne.



Digitized by Google

de conſerver & de défendre contre tous les ennemis de cette même grace, comme l'héritage des SS. Peres.

Que je ſuis convaincu que cette Bulle confond l'ancienne alliance avec la nouvelle, & en détruit la différence eſſentielle, qui, ſelon les ſaints Peres, conſiſte en ce que celle-là fait agir par la crainte du châtiment, & celle-ci par amour de la Juſtice, qui n'eſt autre que la charité, qui en fait le point le plus eſſentiel; que la premiére fait des eſclaves & des mercenaires, & la ſeconde des enfans de Dieu: Qu'elle ſape les fondemens de la Morale Chrétienne, en anéantiſſant la charité, qui en eſt l'ame, le principe, la fin & le motif, venant d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincére & ſans déguiſement: Qu'elle va juſqu'à renverſer la plus ſainte & la plus inviolable diſcipline de l'Egliſe touchant la lecture de l'Ecriture Sainte, que les Peres recommandent ſi ſouvent & ſi fortement aux Fidéles; ſur la préparation au Sacrement de Pénitence & de réconciliation; ſur l'uſage légitime des Cenſures Eccléſiaſtiques, dont elle autoriſe l'abus, qui ne peut venir que de cet eſprit de domination que Jeſus-Chriſt condamne & interdit abſolument à tous ſes Miniſtres: Que contre la parole expreſſe du Sauveur, elle favoriſe cette multiplication infinie de ſermens, qui eſt un ſi grand abus, & qui donne occaſion à tant de parjures & de profanations du ſaint nom de Dieu, au lieu que Jeſus-Chriſt veut que ſes Diſciples ſe contentent de dire, *cela eſt* ou *cela n'eſt pas*, & qu'il nous aſſure que *ce qui eſt de plus, vient du mal*, parce que le ferment étant une choſe ſacrée & inviolable, ne doit

Sur le ſerment.

être employé qu'avec de grandes précautions, avec beaucoup de réserve, & selon la parole de Jéremie, avec vérité, avec justice & avec jugement; trois conditions absolument nécessaires pour empêcher l'abus d'un acte si saint & si religieux : En un mot parce que cette Bulle condamne avec les qualifications les plus terribles, les plus injustes & les plus infamantes, les vérités les plus essentielles de notre Religion; un Prêtre d'une doctrine irréprochable, & d'une conduite toute édifiante & toute irrépréhensible; & un Livre des plus excellens & des plus utiles, qui aient été donnés au Public depuis plusieurs siécles; Livre approuvé & autorisé par plusieurs grands Evêques, & lu pendant plus de trente ans avec un applaudissement général des sçavans & des ignorans, & même justifié sans replique par un des plus sçavans Prélats du Roiaume (M. Bossuet Evêque de Meaux); Livre qui n'est rempli que de la plus pure doctrine de l'Ecriture & des Peres, qui n'est souvent qu'une traduction fidéle de leurs paroles; & qu'elle condamne ces vérités, l'Auteur & le Livre, contre toutes les formes & les loix du Droit divin & naturel, sans qu'on ait jamais voulu entendre l'Auteur, quoiqu'il l'ait demandé par des instances redoublées & à Rome & en France, ni même permettre qu'on écrivit pour sa défense & sa justification, jusqu'à condamner par un excès inoui tous les Ecrits faits ou à faire pour sa justification.

Injustices de la Bulle.

Excès inouis.

Pressé par tant & de si graves motifs, je me sens obligé de protester ici en la présence de Jesus-Christ, mon souverain Juge, & à la face de toute l'Eglise, son épouse, que je ne veux point prendre de part à une si grande

injuſtice, & qu'avec le ſecours de Dieu je prétens perſiſter, & que je perſiſte dans la double adhéſion à l'Appel des quatre Evêques, & à celui de Monſeigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, qu'ils ont interjetté de la Conſtitution *Unigenitus*, & des Lettres *Paſtoralis Officii* de Clément XI. au premier Concile général de toute l'Egliſe, qui ſe tiendra avec toute la liberté requiſe, & ſelon l'ordre des ſaints Canons; auſſi bien que dans le nouvel Appel interjetté depuis au ſujet de l'Accommodement fait par ledit Seigneur Archevêque, pour recevoir ladite Bulle avec des Explications; perſuadé comme je ſuis, qu'elle n'en ſouffre point, & que les vérités condamnées ſont ſi claires & ſi formellement condamnées dans leur ſens naturel, de l'aveu même du Pape, qu'elles n'ont pas beſoin d'éclairciſſement, ſur tout par rapport au Livre dont elles ſont extraites, & à tout ſon Texte, qui s'explique de ſoi-même.

Régle des Appellans.

Je déclare néanmoins, que ſoumis par avance & de toute l'étendue de mon cœur, à tout ce que l'Egliſe Univerſelle & Catholique pourra décider unanimement ſur les 101 propoſitions condamnées par la même Conſtitution, je ne prétens point me ſéparer de la communion de notre S. Pere le Pape, ni des Evêques acceptans, ni d'aucun de mes freres pendant que l'Egliſe ne les ſéparera point de ſa communion, & qu'eux-mêmes ne s'en ſépareront point; parce que le Dieu de grace & d'amour me fait la grace d'avoir le ſchiſme en horreur; & de me tenir inſéparablement attaché à la foi, à l'unité, à la charité, & à la paix de cette ſainte Egliſe, qui eſt ma mere; au reſpect & à la ſoumiſſion que je dois, ſelon les ſaints Décrets, à celui qui eſt le ſucceſſeur

Digitized by Google

de S. Pierre, & qui eſt aſſis ſur ſon Siége, aux Evêques qui ſont les ſucceſſeurs des Apôtres, & aux Paſteurs du ſecond ordre qui tiennent la place des ſoixante & douze Diſciples.

Enfin je ſouhaite que cette Profeſſion de ma foi, pouvant être regardée comme mon *Teſtament ſpirituel*, qui contient mes derniéres diſpoſitions & mes derniers ſentimens, ſoit communiquée après ma mort aux gens de bien, qui pourront s'en édifier, & même rendue publique, ſi les perſonnes éclairées le jugent néceſſaire, afin de rendre à la vérité toute la gloire qui lui eſt due, & de la maniére la plus autentique & la plus ſolemnelle. Je prie le Dieu de vérité, qu'il daigne par ſon infinie miſéricorde y donner ſa bénédiction. Ainſi ſoit-il. A. Pacori, Diacre indigne, 1724. avec paraphe.

Voyez le Supplément de Moreri de 1735. à ſon Article ; & celui du Nécrologe de Port-Royal, à M. Pacori, avec ſon Teſtament ſpirituel, p. 239.

PRATIQUE. Le caractére véritable, mais bien rare, d'un Prédicateur Apoſtolique, c'eſt de renverſer le cœur des pécheurs, & de l'expoſer à leurs propres yeux ; de les terraſſer & de les humilier ſous la crainte des jugemens de Dieu, de leur faire reconnoître & aimer la beauté de la Religion. C'eſt à la ſimplicité des ſaints & zélés Prédicateurs que Dieu 1. Cor. 14. 25.
accorde cette bénédiction, & non pas aux diſcours magnifiques des Orateurs. *C'eſt ce qui rend témoignage*, ſelon l'Apôtre, *que Dieu eſt véritablement parmi nous.*

PRIERE. Donnez-nous, ô mon Dieu, de vous bien connoître, & de nous connoître nous-mêmes, de nous humilier véritablement ſous votre main toute-puiſſante, & d'être de vos adorateurs en eſprit & en vérité.

Digitized by Google

# M. TREUVE',

## Théologal de Meaux.

Mort en 1730 le 22 Février.

MONSIEUR SIMON-MICHEL TREUVÉ, Prêtre, Docteur en Théologie, Théologal de l'Eglise de Meaux, étoit de Noïers en Bourgogne, & fils d'un Procureur au Baillage de cette Ville. Il fit ses études avec succès, & au sortir de Rhétorique, à l'âge de 15 à 16 ans, il entra en 1668 dans la Congrégation de la Doctrine chrétienne, dans la résolution d'y passer toute sa vie. Mais les divisions qui survinrent dans ce Corps en 1673, l'en firent sortir. Il se retira à Vitri-le-François, dont le célébre M. Feideau, Docteur de Sorbonne étoit alors Curé; & il y régenta pendant quelque tems les humanités. Cet emploi, ne diminua point comme il n'est que trop ordinaire, son goût pour l'étude des Livres saints & des Peres de l'Eglise. Dès sa premiere jeunesse il s'étoit consacré à cette science divine, autant par un attrait singulier que par esprit de religion. Les Auteurs profanes qu'étant Professeur il étoit forcé d'expliquer aux jeunes gens, n'étoient pour lui qu'un délassement, & il sçavoit tout ramener à la piété pour leur être utile.

Ses études.

Il devient Auteur, & fait Prêtre.

Peu de tems après s'être retiré à Vitri, M. le Roi, Abbé de Haute-Fontaine, Instruit du mérite du jeune Treuvé l'attira dans son Abbaïe. Ce fut-là qu'en 1676, n'ayant pas encore vingt-quatre ans, il composa ses Instructions

ſur la Pénitence & l'Euchariſtie, dédiées à Madame la Princeſſe de Longueville : Ouvrage dont la grande réputation, ſi juſtement acquiſe, nous diſpenſe de faire l'éloge. A peine M. Treuvé eut-il fini cet ouvrage, que le ſaint Evêque de Châlons ſur Marne, M. Felix de Vialart, le força d'entrer dans le Sacerdoce. Il falloit qu'il ſervit l'Egliſe par le don de la parole, comme il la ſervoit par ſes Ecrits.

Les premiéres fonctions qu'il fit du ſaint Miniſtére, furent à Epoiſſes, où, après avoir demeuré trois ans à Haute-Fontaine, il fut envoyé pour aider M. le Comte de Guittaut à marcher d'un pas ferme dans la voie du ſalut. La Chappelle du Château d'Epoiſſes eſt deſſervie par des Chanoines. Peu après ſon arrivée, M. Treuvé y fut pourvu d'un Canonicat. Alors ſon zéle ne pût reſter oiſif à la vue du beſoin des fidéles. Juſques-là on n'avoit pas eu compaſſion de l'état d'ignorance où ils vivoient, faute de leur annoncer le Royaume de Dieu. En miniſtre plein de grace & de foi il leur rompit le pain de la parole dans la Chapelle du Château par des inſtructions fréquentes. Au moyen des lumiéres divines qu'il répandit, la Maiſon de M. le Comte devint bien-tôt chrétienne, & combien n'en eſt-il pas ſorti de perſonnes de piété. On n'a qu'à ſe rappeller ſeulement M. l'Abbé de Guittaut, mort Doyen de Tours, dont on verra l'Article.

Effet de ſon zéle.

M. Treuvé vint enſuite à Paris, où pendant quelque tems il fut Aumonier de Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres, emploi mal aſſorti à ſon attrait pour la retraite & à ſon goût pour l'étude. Il rompit ces liens le plutôt

Digitized by Google

qu'il pût, pour aller loger ſur la Paroiſſe de ſaint Jacques du Haut-pas. Là il ſe livra en liberté aux exercices de la piété & à une application plus vive aux Livres ſaints & aux Peres de l'Egliſe. Mais ſon amour pour la vie cachée ne lui permit pas de reſter inconnu. M. le Curé de ſaint André des Arcs, qui vint à le déterrer, lui fit des priéres ſi inſtantes qu'il céda à la néceſſité de ſervir l'Egliſe. Car M. Treuvé avoit pour maxime de ne jamais ſe refuſer aux travaux du Sacerdoce, dès qu'il s'y trouvoit engagé par l'ordre de Dieu. D'abord il fut fait ſous-Vicaire de la Paroiſſe, & Vicaire bien-tôt après.

Son talent pour la chaire.

M. Treuvé ne tarda pas à ſe faire connoître dans cette Capitale, non ſeulement par les qualités d'un excellent Directeur, mais encore par les Sermons qu'il prêcha dans preſque toutes les Chaires de cette grande ville. On voyoit accourrit en foule pour l'entendre, ceux qui cherchoient moins les parures d'une éloquence, ſouvent trop humaine, que des inſtructions ſolides, puiſées dans l'Ecriture & dans la Tradition. Il les préſentoit avec une noble & majeſtueuſe ſimplicité, dont l'effet étoit de plaire au cœur, par ce qu'elle étoit toute nue par l'onction d'un zéle éclairé & par tous les dehors d'une piété ſincére. Il étoit alors en laiſon particuliere avec le célébre Docteur M. Arnauld. Il ne faiſoit pas difficulté de dire qu'il lui étoit redevable en grande partie des connoiſſances étendues qu'il poſſedoit, pour remplir utilement toutes les fonctions du ſaint Miniſtére. Il les exerça long-tems avec une bénédiction de Dieu particuliére. Peu d'autres du même tems furent auſſi conſultés que lui

ſur les difficultés de conſcience ; très-peu ſûrent les réſoudre avec autant d'exactitude & de ſolidité. Afin d'aider les ames qui n'ont point de ſecours de la part des Prêtres ou ignorans ou prévenus de mauvais principes, il fit l'excellent Ouvrage du *Directeur ſpirituel* pour ceux qui n'en ont point : Ecrit lumineux auquel on ne ſauroit trop recourir dans le tems où nous ſommes.

Avis important.

La réputation qu'il s'étoit faite dans Paris le fit aiſément diſcerner par le meilleur connoiſſeur qui fut alors dans l'Epiſcopat, M. Boſſuet. Ce grand Evêque travailla à l'attacher à ſon Egliſe, en lui donnant un Canonicat de ſa Cathédrale avec la Théologale, & le chargeant d'en faire le Breviaire. Pendant vingt-deux ans qu'il demeura à Meaux, il rendit auſſi utile le miniſtere de ſa charité pour les ames, qu'il l'avoit fait à Paris. S'il quitta ce poſte diſtingué ſous M. de Biſſi, ce ne fut pas tant la différence des ſentimens qui l'y força, puiſque ce Cardinal fit tout ſon poſſible pour le retenir, que ſes infirmités habituelles. Il ne crut pas qu'étant hors d'état d'agir ſelon que l'éxigeoit ſa place, il put l'occuper en conſcience plus long-tems. Il revint donc demeurer à Paris pour y finir ſes jours dans le ſilence & la priére.

Sa derniére retraite.

A ſa derniere maladie, M. Merlier l'un des Porte-Dieu de ſaint Nicolas des Champs, qui lui adminiſtra pluſieurs jours avant ſa mort les derniers Sacremens, voulut, avant que lui donner le ſaint-Viatique, lui faire prendre le ſurplis & une étole : mais il le refuſa, diſant qu'il étoit indigne de communier autrement qu'en Laïc. Après qu'il eut fait la Profeſſion de foi marquée dans le Ri-

Ses ſentimens à la mort.

Digitized by Google

tuel, il témoigna avoir quelque chose à ajouter : & s'adressant au Prêtre qui l'administroit :

» M. lui dit-il, j'ai commencé dès l'âge de » 15 à 16 ans à m'appliquer à l'étude de l'Evan» gile, de la Tradition & des Peres de l'E» glise : j'ai tâché d'en imprimer dans mon » cœur les vérités, que Dieu m'a fait la grace » de connoître, de pratiquer, & d'enseigner » aux autres. Dans le cours de mes études j'ai » reconnu qu'il y avoit dans l'Eglise une cons» piration formée, qui se continue depuis » plus de cent ans, pour détruire la morale » de l'Evangile, la saine Doctrine & la Tra» dition. La Bulle qui cause aujourd'hi tant » de ravages dans l'Eglise, semble n'avoir » été donnée que pour favoriser & fortifier » cette conspiration. L'on n'en sauroit mê» me douter, après toutes les mauvaises sui» tes qu'elle à eues, & les conséquences que » l'on en a tirées. Comme j'ai toujours aimé la » vérité, je veux mourir dans les sentimens » où j'ai vêcu ; & j'espere que Dieu par sa » miséricorde ne m'abandonnera pas jusqu'à » y renoncer, & qu'il m'en donnera la ré» compense. Si je souscrivois à cette Bul» le, je croirois souscrire à ma damnation » éternelle. »

Il étoit alors dans son fauteuil, où il avoit reçu l'Extrême-Onction, ne pouvant depuis long-tems se tenir au lit; mais on lui aida à se mettre à genoux, pour recevoir le saint Viatique; ce qu'il fit avec une piété & une humilité qui n'édifiérent pas moins les assistans, que le grand zéle qu'il venoit de montrer pour la vérité. Le Sieur Belleville Porte-Dais fut le seul qui témoigna par des grima-

ces & par quelques mots qu'il dit tout bas au Porte-Dieu, que la cérémonie ne lui plaisoit pas. En effet, dès qu'elle fut finie, il alla en marquer sa peine à M. Henrielli autre Prêtre de saint Nicolas : & sur le champ ils en donnérent avis à M. de Vintimille l'Archevêque par un mémoire que le Sieur Henreilli porta au Secretaire de ce Prélat, & en envoyérent une copie à M. le Cardinal de Bissi.

Il étoit juste que cette Eminence fut des premiers informée d'une démarche à laquelle elle avoit quelque part : car c'est une chose digne de remarque que M. de Bissi voyant la forte opposition que son Théologal témoignoit pour la Bulle, dès qu'elle parut, lui dit : *Je vous attens à la mort, c'est-là que vous changerez de sentiment.* M. Treuvé lui répondit alors que ses sentimens étant conformes à l'Ecriture & à la Tradition, il espéroit qu'il n'en changeroit point, & que Dieu ne l'abandonneroit point dans ce dernier moment, & il déclara que cette pensée de M. de Bissi étoit une des raisons qui l'avoient porté à s'expliquer, comme il avoit fait, avant de recevoir le saint Viatique. Remarque à faire.

M. le Curé de saint Nicolas de son côté alla à l'Archevêché instruire le Prélat de cet événement. Le Porte-Dieu fut mandé, on lui fit bien des reproches, & on lui ôta les pouvoirs. Le lendemain M. l'Abbé de Cosnac Grand-Vicaire alla à S. Nicolas, fit assembler les Prêtres, leur défendit expressément de la part de M. l'Archevêque de donner les Sacremens à quiconque feroit une déclaration pareille ou approchante, & rendit les pouvoirs à Monsieur Merlier, attendu, dit-il,

Digitized by Google

que c'étoit la premiére fois que cela étoit arrivé.

Le malade ne perdit la parole qu'un instant avant de mourir, mais il conserva la connoissance jusqu'à la fin. Un Laïc lui disant une parole édifiante, il donna un signe d'approbation avec la tête ; & rendit l'esprit, âgé de 77 ans. Il fut enterré pauvrement dans le cimetiére, comme il l'avoit ordonné. Sa mort est du 22 Février 1730.

Voyez le Supplement du Nécrologe de Port-Royal à son Article ; & les NN. Ecclésiastiques du 4 Mars 1730, N. IV.

Pratique. On ne doit prêcher que ce que l'on a appris de Dieu dans le secret de la priére, de la méditation des Ecritures, & de l'Etude des saints Peres : c'est-là l'obligation des Ministres de l'Evangile, qui doivent être les disciples de Dieu, de sa parole & de la tradition, avant que d'être les maîtres des Fidéles.

Priére. Seigneur, vous êtes seul le maître & le docteur de notre cœur. Quand vos fidéles Ministres me parlent, parlez à mon cœur, mais parlez en maître, en vous faisant écouter, c'est-à-dire, obéir, aimer, suivre & imiter.



Digitized by Google

# MADEMOISELLE CAPEL.

MADEMOISELLE CAPEL, de Marseille en Provence, étoit une Vierge chrétienne, qui dès son enfance n'avoit jamais connu que l'Eglise & sa maison, où elle s'occupoit toujours saintement. Elle avoit eu dans sa jeunesse dessein d'être Carmelite ; mais ses Directeurs, gens éclairés, lui conseillérent d'imiter les Vierges des premiers siécles de l'Eglise, en restant auprès de Madame sa mere avec ses trois sœurs. C'est-là qu'en évitant le danger inséparable des cloîtres au tems présent, elles vivoient toutes avec une piété des plus édifiante.

Morte en 1730. en carême.

Sainte société de vierges.

Celle dont nous avons à parler, a toujours donné de grands exemples de détachement, de mortification, & de charité envers les pauvres. Au commencement de sa maladie, qui se termina par la mort, on appella M. Dulmas Vicaire perpétuel de la Paroisse des Accoules, qui trouva qu'il manquoit encore quelque chose à la malade pour, être sainte, *recevoir la Constitution*; mais il lui manquoit réellement quelque chose, c'étoit de *souffrir persécution pour la Justice*. Dernier trait, qui par cette huitiéme Béatitude devoit finir le tableau de sa perfection.

Utilité de la persécution.

Ce Vicaire l'ayant donc sollicitée de recevoir la Bulle, & elle n'ayant répondu autre chose sinon qu'*elle recevoit toutes les décisions de l'Eglise*, il ne fut pas content de cette réponse, & la laissa mourir sans sacremens. Ce

qui l'avoit rendue suspecte, c'est qu'elle avoit fait de tems en tems des retraites avec sa mere & ses sœurs à Notre-Dame des Anges, ce pélerinage alors célébre, à trois lieuës de la ville, lorsque le Pere Marot étoit supérieur de cette maison de l'Oratoire. Du reste elle parloit avec beaucoup de réserve, & peut être trop sur les matiéres du tems.

Contradiction d'un Bulliste.

Un moment avant sa mort, le Vicaire lui disoit qu'elle étoit *damnée* : dès qu'elle fut expirée, il récita le *De profundis* tout haut. Il y avoit eu défense à la Paroisse de sonner l'agonie; & M. de Marseille avoit dépêché un courier à Aix, pour consulter s'il pouvoit refuser la sépulture ecclésiastique. Sur la reponse que reçut le Prélat, il fut arrêté que la défunte seroit enterrée aux Grands-Augustins, dans la sépulture ordinaire de sa famille, mais que le corps ne seroit accompagné que d'un seul Prêtre avec la croix; & défense aux Religieux d'aller au-devant du corps. Enfin les Priéres furent dites a voix basse.

Contraste admirable du public & des Ministres de l'Eglise.

Mais ce qui dédommageoit infiniment dans cette cérémonie de ce que le schisme y supprima, ce fut l'empressement du peuple à se procurer des reliques de la *Sainte* : car c'est ainsi qu'on l'appelloit en présence du Promoteur, qui étoit venu voir si l'on exécutoit les ordres de M. l'Evêque. Il essuia de vifs reproches de la part d'un des Recteurs des Hôpitaux, sur ce qu'on traitoit de la sorte une sainte fille, tandis que lui Promoteur avoit fait enterrer à S. Laurent & dans l'Eglise de S. Martin, un Juif & deux Huguenots, moyennant mille livres pour le premier, & quatre cent livres pour les deux autres.

Pour mettre le comble au scandale, le Pré-

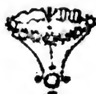
Digitized by Google

lat qu'on ſait être tout Jéſuite, monta en chaire la derniére Fête de Pâques dans l'Egliſe des Accoules, & y déclama contre la défunte, la traitant de Vierge folle & orgueilleuſe. Il en fit autant le Dimanche ſuivant à S. Ferreol. Malgré toutes ces précautions, on ne ceſſa de viſiter le tombeau de cette fille, que les Auguſtins mirent dans leur caveau: celui de la famille étant ſcellé depuis la peſte. La pieuſe Demoiſelle mourut en carême de l'année 1730.

PRATIQUE. Ce Monaſtere domeſtique de Vierges chrétiennes, eſt l'heureux fruit de l'éducation ſainte d'une mere chrétienne. Exemple à ſuivre au tems préſent. Dieu donne quelquefois à des filles humbles, fidéles, déſintéreſſées, qui lui ſont conſacrées par la pureté du cœur & du corps, & animées d'amour & de zéle pour Jeſus-Chriſt, pour ſa parole, pour ſon Egliſe, des lumiéres qu'il ne donne pas à des Prêtres & à des Docteurs.

PRIERE. Jettez, Seigneur, ſur ce ſexe des yeux de miſéricorde, & formez par votre Eſprit dans les maiſons chrétiennes, ces ſociétés de Vierges pures & ſaintes, comme vous l'avez fait dès le commencement de votre Egliſe.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 17 Juin 1730.



Digitized by Google

# M. DUPIO,

## Prévôt d'une Collégiale.

Mort en 1730 le 13 Mars.

MONSIEUR DUPIO Prévôt de l'Eglise Collégiale de Cuers dans le Diocèse de Toulon en Provence, étoit natif de Pignan, Diocèse de Fréjus. Sorti fort jeune de l'Oratoire, il fut attiré en mil six cent quatre-vingt huit par la réputation de M. Genêt célébre Evêque de Vaison, & par celle des Missionnaires que ce Prélat employoit avec un grand succès à l'instruction des Hugunots. A peine arrivé à la petite ville deTullette en Dauphiné, où M. de Vaison étoit à la tête de la Mission, il fut mis en prison avec le Pere Dumas Doctrinaire. L'œuvre des Filles de l'enfance venoit d'être détruite par la cabale & les intrigues des Jésuites, qui poursuivoient à toute outrance ceux qu'ils croyoient y avoir eu part, entr'autres ce Pere Dumas & M. le Prieur de Toureil. Au lieu de celui-ci, on prit M. Dupio qui n'étoit nullement mêlé dans cette affaire; & on le mena au Château de Valence, où il demeura vingt mois dans un cachot obscur & humide, sans autres Livres que son Bréviaire & un Pseautier, sans pouvoir ni se confesser, ni même entendre la Messe. En 1690 on lui rendit la liberté, sans lui dire son crime; & il n'apprit que long-tems après par quelle méprise il avoit été arrêté.

Mis en prison par méprise.

Comment traité.

Deux Evêques se dispu-

Dans la suite il fut employé par M. de Chalucet Evêque de Toulon à régir son Séminaire,

minaire, & y professa la Théologie pendant plus de 15 ans. M. de Fleuri, Evêque de Fréjus, depuis mort Cardinal & Ministre, ayant eu occasion de connoître M. Dupio, voulut revendiquer un si excellent Diocèsain; car alors il faisoit cas du vrai mérite, & n'avoit point encore intérêt de le persécuter, pour s'en servir, comme il a fait, à l'élévation passagére du rang le plus éminent. Mais les bontés & la confiance dont l'honoroit M. de Toulon, ne lui permirent pas d'accepter les offres obligeantes de M. de Frejus; & le premier, pour s'attacher davantage un si digne sujet, le fit Prévot ou Doyen du Chapitre de de la Ville de Cuers.

tent M. Dupio.

Aussi instruit qu'il l'étoit de la Doctrine de l'Eglise, il ne put se dispenser en 1717 de déclarer par un Acte autentique ses sentimens sur la Bulle *Unigenitus*, avec plusieurs Curés, Chanoines & Prêtres du Diocèse de Toulon. Malheureusement ce n'étoit plus M. de Chalucet, mais M. de Montauban, qui en étoit Evêque. Ce Prélat servilement dévoué aux Jésuites, promoteurs de la Constitution, & excité par ces Peres, ne pardonna jamais cette démarche à M. Dupio. Il essaya inutilement par des menaces & des mortifications réiterées, de le faire changer : il sollicita pendant long-tems avec aussi peu de succès une Lettre de Cachet contre lui. Ce fut une partie de Carnaval, qui parmi les agrémens de la bonne chere en fit naître l'occasion au Château du Luc : M. de Toulon y avoit été invité avec M. de Castellane Evêque de Frejus, par M. de Vintimille du Luc Archevêque d'Aix, & par le crédit des deux Pré-

Il appelle de la Bulle.

Son exil fruit de la bonne chere des Prélats.

lats qu'il sût intéresser dans son ressentiment; il obtint enfin ce qu'il désiroit.

La Lettre de Cachet arriva pendant le Carême, & fut affichée aux Fêtes de Pâques à la porte de la Prévôté, en l'absence de M. le Prévot, qui fut éxilé à Entrevaux Diocèse de Glandève dans les plus hautes montagnes de Provence. Les Consuls & principaux habitans de Cuers écrivirent plusieurs lettres en sa faveur: il écrivit souvent lui-même à son ancien Evêque Diocésain, M. le Cardinal de Fleuri, mais en vain. On lui fit toujours réponse qu'il n'avoit qu'à s'adresser à M. de Toulon: & comme ce Prélat ne voulut jamais consentir à son retour, qu'à des conditions que la droiture de son cœur & ses lumiéres ne pouvoient admettre, il eut beaucoup à souffrir dans un séjour si incommode. Ce ne fut qu'au mois de Mai 1726, qu'à force de représentation, il fut transféré chez les Peres de l'Oratoire de Notre-Dame de Grace en Provence, chez qui il passa les derniéres années de sa vie dans la pratique d'une pénitence austére, & dans une application continuelle à l'étude & à la priére.

Sa pénitence.

Le Cardinal Ministre lui avoit accordé en 1728 la permission d'aller passer *trois jours* de chaque saison à Cuers & à Pignan, où étoit son bien: c'est dans l'un de ces voyages, que Dieu l'appella à lui. Il fut inhumé par son Chapitre avec toutes les cérémonies de l'Eglise, & avec les bénédictions & les regrets du peuple. Il avoit disposé par son testament de tout son patrimoine qui étoit considérable, en faveur d'un établissement, digne d'un meilleur tems que le nôtre, un hospice, où de pauvres Prêtres hors d'état de servir les Paroisses, trouveroient leur subsistance & leur repos.

Œuvre de charité bien rare.

Digitized by Google

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 4. Août 1730.

Pratique. La joie du monde n'eſt que dans les ſens ou l'imagination : la joie du cœur, joie qui le pénétre & le remplit, c'eſt la joie de Dieu. Il n'y a que cette joie qu'on ne nous peut ravir , parce que Dieu eſt le ſeul bien qu'on ne nous peut ôter malgré nous. La triſteſſe ſalutaire de la dureté d'un exil , attire lès regards de Jeſus-Chriſt ſur un cœur. Ces regards y cauſent une joie ſolide & durable. Il n'y a que Dieu qui ait le ſecret de faire ſentir aux ſiens une véritable joie dans le cœur , au milieu même des plus vives douleurs de ce monde.

Priere. Que s'éloignent donc de moi pour jamais les douceurs de la proſpérité du ſiécle, de la faveur des hommes , des divertiſſemens du monde , puiſqu'elles ſont incompatibles avec les vôtres , ô mon Dieu , & avec les conſolations de votre eſprit.

---

# DOM BENAY
## ET
# DOM LOGER,
## Chartreux.

Mort en 1730 le 23 Mars.

Il n'y a proprement que Dieu qui ſache ce qu'ont eu à ſouffrir les Chartreux de France , exilés & excommuniés en différentes maiſons de leur Ordre, où ils ont été déte-

nus captifs ſous des Supérieurs inexorables, qui ont été tout à la fois leurs juges, leurs geoliers & leurs bourreaux. On n'a qu'à voir dans les Ouvrages poſthumes de Dom Mabillon, ce célébre Bénédictin, ce que ſont les priſons monacales : quoiqu'il n'en ait pas achevé l'affreux portrait, on conviendra que les priſons royaux ſont des aziles de rigueur incomparablement plus ſupportables.

Priſons des Moines.

DOM ARSENE BENAY Profès de la Chartreuſe de Bourgfontaine, étoit un Religieux d'un mérite peu commun. Avant la Bulle, & ſurtout le Décret *Quo zelo* dreſſé par Dom de Mongeffon le Général de la grande Chartreuſe, pour la faire recevoir, Dom Benay étoit un ſujet très-précieux, dont les excellentes qualités demandoient d'être appliquées au ſervice de ſes freres, en le faiſant paſſer par les Supériorités. Il fut ſucceſſivement Prieur au Val-Saint-George, à Bourgfontaine, à Gaillon & à Troies. Ce fut dans cette derniére maiſon que ſon oppoſition à la Bulle le fit dépoſer de ſa place de Supérieur.

Qualités de ce Chartreux.

Modéle de toutes les vertus religieuſes, il étoit exact en tout, comme un Novice ; ſes infirmités & ſa vieilleſſe ne l'ayant jamais détourné de l'étude, ni du travail des mains. Tourmenté durant trente ans par la goutte, il a toujours édifié par ſa patience & ſa douceur inaltérable. A le voir ſeulement, tout ſon air annonçoit une piété tendre & pleine d'onction, & une ſérénité d'ame parfaite. On lui entendit dire ſouvent, que la Conſtitution lui avoit procuré un grand avantage, en le réduiſant à la qualité de ſimple Religieux.

Il reçut les dures épreuves de ſa captivité à Val-profonde, comme une pénitence des

Digitized by Google

fautes qu'il avoit pu commettre, ſur-tout dans les poſtes honorables qu'il avoit occupés durant la plus grande partie de ſa vie. Il n'avoit pas voulu ſuivre le conſeil évangélique de fuir la perſécution, en ſe retirant, comme tant d'autres de ſes confréres l'avoient fait, parmi les Catholiques de Hollande. Dieu le réſervoit pour être à ſon Ordre un exemple de fidélité à la vérité connue, que pluſieurs n'ont pas eu le courage de ſuivre, ayant ſuccombé par leur lâcheté, dans les maux.

Le 23 Mars 1730, Dom Arſene tomba en apoplexie ſur les deux heures après-midi; & vers les cinq heures du ſoir il rendit l'eſprit. Les Sacremens & les priéres accoutumées lui furent refuſés, & on l'enterra près du cimetiére en terre profane, comme un excommunié. Il étoit preſque ſeptuagénaire. Sa mort précieuſe.

Une perſonne bien informée ſe rappella à cette occaſion, que dans la Chartreuſe de Paris, un domeſtique Menuiſier ſe défit lui-même, environ quatre ans auparavant, & fut enterré avec les priéres ordinaires dans le même cimetiére que les Religieux. Quel contraſte! C'eſt le caractére de l'*iniquité de ſe démentir elle-même. Mentita eſt iniquitas ſibi.* Pſ. 26. 12.

On ne ſçait de Dom Loger Profès de la Chartreuſe du Parc, ſinon qu'il mourut la même année, après vingt ans de captivité au Parc & à Aponai, pour n'avoir pas voulu ſigner le Formulaire quant au fait, & renoncer à ſa part de Paradis, s'il ne croioit pas que les cinq Propoſitions ſont dans le Livre de Janſénius. On lui refuſa les Sacremens & les ſuffrages de l'Ordre.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 17 Novembre 1730. de Paris, N. 1.

Matt. 5. 4. PRATIQUE. La douceur qui conduit à la Béatitude, ſelon l'Evangile, n'eſt pas une douceur de tempérament, d'artifice, de ſéduction ; mais une douceur de grace, d'humilité, de patience. Elle eſt propre à ſe laiſſer dépouiller de tout en ce monde, biens, honneurs, dignités, liberté, & de ce qui coûte le plus à la piété chrétienne ; mais de quels tréſors, & de quelles richeſſes ne met-elle point en poſſeſſion dans la terre des vivans ceux, qui vivent effectivement de l'adoption divine, qui eſt la charité ?

PRIERE. Enſeignez-nous-la, Seigneur, vous qui ſeul en êtes le maître, le docteur & le modéle.

---

# LE RE'VE'REND PERE LA FLAME,

## Prêtre de l'Oratoire.

Mort en 1730 le 17 Avril.

Ses fortes études ruinent ſa ſanté.

LE REVEREND PERE LAFLAME Prêtre de l'Oratoire, né dans la petite Ville de Saint Florentin, entra jeune dans cette Congrégation. Le Pere de la Tour ſon Général appercevant en lui des talens, afin de les mettre en œuvre avec plus de progrès, prit ſoin de le tenir comme ſous ſes yeux. Il lui fit faire ſon cours d'humanités dans la Penſion de Juilli, maiſon qui n'eſt qu'à ſept lieues de Paris. Le déſir de remplir l'attente de ce premier Supérieur, lui fit faire des efforts d'étude, qui, s'ils firent tort à ſa ſanté, n'en

Digitized by Google

firent aucun à sa piété. L'altération de son tempérament, à peu près ruiné, donna toujours beaucoup d'exercice à sa vertu.

Dès qu'il fut Prêtre, le goût qu'il avoit toujours eu pour la science Ecclésiastique prit de nouveaux accroissemens. Sa droiture de cœur le fit entrer, comme de plein pied, dans la route de la vérité & de la justice chrétienne. Appellant de la Bulle, il ne fut pas des moins zélés de ses confreres contre ce malheureux Décret. Le tems d'être mis à sa derniere épreuve arriva en 1730. Il fut des onze Prêtres de l'Oratoire chassés alors de la Maison de Notre-Dame des Vertus, à la distance d'une grande lieue de Paris. Ce lieu de retraite, qui sous le gouvernement de M. le Cardinal de Noailles servoit même de Séminaire, ne fut pas épargné par M. de Vintimille son successeur.

Son zéle pour la vérité le fait chasser.

A peine y avoit-il quelques mois qu'il entroit en exercice de ses fonctions Episcopales que ce Prélat porta ce coup violent sur cette maison. Il fut poussé à cette démarche par les délations d'un faux frere, autrefois Appellant zélé, nommé le Pere de Roncé, qui demeuroit avec eux. Dès qu'il fut connu pour avoir été traître, & qu'il eut perdu toute confiance dans l'esprit de ceux qui restoient, n'en pouvant supporter la vue, il alla se retirer au Séminaire du Mont-Valerien, où il prêta la main à la ruine de cette sainte retraite. Sa désertion honteuse du parti de la vérité, & ses divers changemens de séjour ne le mirent pas plus au large pour les biens de ce monde, dont il s'étoit toujours ménagé les douceurs, selon tout son pouvoir. Il tomba dans un état fort misérable à tous

Par le moyen d'un faux frere.



Digitized by Google

égards & dans de grandes infirmités, sans qu'on sache qu'il ait réparé, par un repentir salutaire, les fautes énormes qu'il avoit commises contre ses Freres.

Le Pere Laflame, mis par son expulsion dans le dernier besoin, ne souffrit pas, ainsi que son Délateur, sans consolation. Comme il avoit un grand fonds de Religion, elle lui fut d'une grande ressource dans son état d'infirmité habitulle. Il avoit, comme on l'a dit, un tempérament usé de bonne heure, & un corps qui ne se soutenoit que par artifice, ce qui le rendoit un homme, selon l'expression de Job, rassasié de douleurs: *repletus multis miseriis*. Ce spectacle ne toucha point l'homme ennemi, parce que cet excellent Prêtre à sa qualité d'Appellant unissoit l'amour de la priere, de la retraite, & de l'étude continuel de la Religion. Il avoit d'ailleurs une piété tendre, qui regnoit dans ses discours & dans sa conduite: son visage même annonçoit la candeur, l'innocence & la simplicité de ses mœurs. Par-tout où il avoit résidé, sa charité avoit fait des efforts en faveur des pauvres, quoique pauvre lui-même, jusqu'à se dépouiller de son nécessaire. Elle fut sur-tout ingenieuse à procurer à un grand nombre de neveux & de niéces, dont il étoit chargé, des secours spirituels & temporels, dont ils ont été privés par sa mort.

Ses vertus.

C'est au milieu de ces occupations saintes que lui vint l'ordre de sortir de la Maison des Vertus, sans qu'on lui en donnât un autre dans la Congrégation. Aussi-tôt qu'il en eut connoissance, il écrivit au Pere de la Tour son Général » que sa santé & le dénue» ment, où il étoit de toute ressource humai-

» ne, ne lui permettoit pas de ſortir ſi promp-
» tement de cette Maiſon. » Il diſoit ſur cela à ſon Général les choſes les plus touchantes, & même les plus obligeantes ; & lui repréſentoit » qu'ayant vécu 28 ans dans la Con-
» grégation, ſans aucun reproche, (il pou-
» voit dire avec édification) il ne croyoit pas
» qu'on put ainſi le chaſſer d'une Maiſon,
» ſans lui en donner une autre, n'ayant pour
» tout crime que d'être oppoſé à la Bulle. » Enfin il ne demandoit que quelques jours, pour ſe rétablir d'une maladie, qui l'avoit conduit aux portes de la mort, & de ſe chercher une retraite convenable.

La réponſe du Pere de la Tour, adreſſée au Supérieur des Vertus, fut » qu'il ne pou- Son Général le perſécute.
» roit pas ſe diſpenſer de montrer à M. l'Ar-
» chevêque la Lettre du Pere Laflame ; qu'il
» ne répondoit pas de ce qui pourroit arriver ;
» qu'il étoit fâché qu'il s'y expoſât, & qu'il
» lui conſeilloit en ami de ſe retirer dou-
» cement. »

» Pourriez-vous, (lui récrivit le Pere La-
» flame) vous réſoudre à changer la qualité
» de Pere en celle de Perſécuteur ? Je ſuis
» votre fils. Je vous demande le néceſſaire,
» que tout fils a droit d'attendre d'un Pere,
» auquel il n'a jamais déſobéi, & au ſervice
» duquel il a uſé ſes forces & ſa jeuneſſe.
» *Vous ne répondez-pas* (dites-vous) *de ce qui*
» *peut m'en arriver ?* Mais je ne vois pas ce
» qui pourroit arriver de pire à une perſonne,
» que d'être chaſſé de ſa Maiſon, étant ma-
» lade & ſans bien, à moins que ce ne fut le
» Carcan. Eh ! plût-à-Dieu que j'en fuſſe di-
» gne pour la cauſe, qui ſeule me rend cou-
» pable aux yeux des hommes !

» *Vous êtes faché que je m'y expose?* Il vous » est aisé de déposer promptement cette tristesse, en me donnant une autre Maison, » de quoi M. l'Archevêque s'embarasse peu, » pourvû que je ne sois plus aux Vertus. » Car sans le Délateur, qui a trahi & livré » ses freres, jamais M. l'Archevêque n'auroit » sçû mon nom, ne confessant, ni ne prê» chant.... Je vous demande quelle impru» dence il peut y avoir à un Prêtre de l'O» ratoire d'attendre en paix & en silence les » ordres de son Général, pour se transporter » de sa résidence actuelle dans une autre Mai» son : il suit en cela l'ordre de Dieu.... » *Vous me conseillez en ami de me retirer dou-* » *cement?* La difficulté c'est où ; encore si vous » m'offriez une portion à saint Honoré, » ( Maison du Général ) quand je serai sur » le pavé..... Non, mon T. R. P. je ne sau» rois seulement penser que vous voulussiez » enchérir sur un traitement si sévére : J'espere » que la religion & l'humanité ne vous per» mettront pas de me laisser dans l'oppres» sion, &c. »

Il est exilé. L'espérance du bon Pere fut vaine. Il fallut sortir & chercher l'hospitalité ailleurs, au risque même de sa vie, tant il étoit infirme & languissant. Mais le Pere Général avoit déja éxécuté la menace qu'il avoit faite de M. l'Archevêque. Car peu de jours après, un Exemt alla aux Vertus, pour signifier au Pere Laflame une Lettre de Cachet qui l'éxiloit à saint Florentin sa patrie, Diocèse de Sens. L'Exemt ne le trouva point, & l'ordre ne lui fut pas notifié, parce que le Supérieur des Vertus ne voulut pas s'en charger. Mais les mouvemens que le pauvre fugitif fut obligé

de se donner en conséquence, joints à son état actuel de langueur & à des infirmités habituelles, contribuérent sans doute à sa mort arrivée le 17 Avril 1730.

On étoit encore allé la veille à saint Honoré, pour lui signifier la Lettre de Cachet. Le Pere Général se chargea de la commission, mais il n'eut pas la cruelle satisfaction de s'en acquitter : car le Pere Tatou, l'un des Assistans, à qui il s'informa de la demeure du Pere Laflame, ou ne la savoit pas, ou ne voulut pas la dire. Ce même jour, & peut-être à la même heure, que ceci se passoit à saint Honoré, le saint Prêtre que l'on poursuivoit avec tant de vivacité, recevoit les derniers Sacremens, & renouvelloit en présence de Jesus-Christ ses Appels & son adhésion à M. de Senez, en remerciant Dieu, avec un zéle qui attendrit les assistans jusqu'aux larmes, de la grace qu'il lui avoit faite *d'attacher son cœur à la vérité.* Le Pere de la Tour, dont les talens étoient à un dégré souverain, & qui avoit une parfaite connoissance de la vérité, puisqu'il avoit, (peut-être le premier) opiné pour appeller de la Bulle, & en avoit sollicité plusieurs Evêques, comme l'unique moyen de sauver la vérité; ce Général, dis-je, étoit, comme on voit, tombé de bien haut, en se rendant persécuteur de ses freres : fruit funeste de l'accommodement frauduleux, auquel il avoit pris part.

Sa mort sainte.

On a ici l'occasion de rapporter une anecdote de cette Congrégation, citée ailleurs. Elle est du second Général de l'Oratoire, le R. P. de Gondren, qui succéda au Cardinal de Berulle son Instituteur. Plein d'amitié & de confiance pour le P. Desmares son Con-

frere ( célébre Prédicateur ) ce Général gémissant avec lui du venin, qui se trouve dans la plûpart des Corps de l'Eglise, de sacrifier à la Communauté ; il lui ajoûta ; » Mon petit Pere, remarquez ce que je m'en vais » vous dire : quand l'Antechrist viendra, ce » ne seront point les Communautés qui s'opposeront à lui, mais seulement des Prêtres » particuliers sans intérêt, nourris de l'Evangile, & persécutés d'ailleurs par le monde. »

PRATIQUE. Que cette primauté de puissance, de gloire, de richesses, de science, &c. dont les hommes sont ennivrés en ce monde, & à laquelle ils sacrifient toutes choses, s'évanouisse, & soit la cause de leur abaissement, cela n'est pas si surprenant. Mais ce qui doit humilier & faire trembler les plus grands Saints, est que la primauté dans la Religion, la piété & les vertus les plus sublimes, souffrent quelquefois le même sort. *Alors*, dit J. C. *ceux qui étoient les derniers, seront les premiers ; & ceux qui étoient les premiers seront les derniers.* Tremblons tous si nous avons de la foi ; & demandons à Dieu la crainte salutaire de ses jugemens.

PRIERE. Mon Dieu, écrasez-moi par des châtimens temporels, plutôt que de me jamais laisser aller à cet état déplorable, que de faire de vos dons & de vos bienfaits la matiére de vos jugemens terribles, par un abus lâche & criminel.

Voyez les Nouvelles Ecclésiastiques du 15 Mai 1730.

Digitized by Google

# M. THOMASSIN,

## Prêtre.

CE que dit le Saint-Esprit par la bouche du Sage : *Achetez la vérité, & ne la vendez pas : achetez la sagesse, la doctrine & l'intelligence :* c'est ce que la grace de Dieu fit faire à Monsieur THOMASSIN, Prêtre du Diocèse de Paris. A l'arrivée de M. de Vintimille sur le siége de cette Eglise, cet Ecclésiastique fut mis à l'épreuve, & pour être disciple de Jesus-Christ jusqu'à la fin, il aima mieux renoncer à tout. Il ne chercha pas toutefois à mener une vie oisive, & pour être utile à son prochain, il se réduisit volontiers à l'emploi de Précepteur. Il se renferma pour cela avec son disciple au Collége d'Harcourt.

Mort en 1730 le 24 Avril.
Prov. 23. 23.
Grace singuliére.

Les fatigues & les soins de son office le firent tomber malade d'une fluxion de poitrine, qui l'obligea de demander les derniers Sacremens. Ils lui furent apportés le Samedi 22. Avril par le Curé de la Paroisse. Après les cérémonies ordinaires, le Curé se préparant à lui donner le S. Viatique, le malade le pria de lui accorder un moment, & dit entr'autres choses :

» Monsieur, ayant l'honneur d'être Prêtre, » en cette qualité je dois à Dieu & à l'Eglise » un nouveau témoignage de ma foi : ainsi je » me crois obligé de déclarer que je veux mourir, comme j'ai vécu, Appellant & Réappellant de la Constitution *Unigenitus*, adhérant » à MM. de Montpellier & de Sénez, tant pour » le Formulaire que pour la Bulle : Je somme

Son zéle pour la vérité.

Digitized by Google

» spéclalement M. le Proviseur qui est ici pré» sent, *& qui veut vivre sans bruit avec tout » le monde*, d'attester les sentimens dans les» quels je meurs. Entendez-vous, M. le Pro» viseur? Je vous charge de les déclarer tou» tes les fois que vous en serez requis. En» tendez-vous, M. le Proviseur? » Il lui adressa la parole plusieurs fois par cette derniére apostrophe. Il continua :

» Je reconnois, il est vrai, que je suis in» finiment redevable à la justice de Dieu pour » mes péchés; mais j'espére qu'en considéra» tion des sentimens que je viens de déclarer, » & que Dieu lui-même m'a inspirés, je trou» verai miséricorde devant son redoutable Tri» bunal. « N'êtes-vous pas soumis à l'Eglise? lui demanda le Curé : » Ouï, M. j'ai déja eu » l'honneur de vous le déclarer. « Après quoi il reçut le S. Viatique, & vêcut jusqu'au soir du Lundi 24. Avril 1730. dans la paix d'une bonne conscience, & plein de joie du témoignage qu'il avoit rendu à la Vérité. C'étoit le fruit & la récompense de tous les sacrifices qu'il avoit faits pour s'unir à elle dans le tems & dans l'éternité.

Curé ennemi du schisme.

M. le Proviseur fit à sa maniére la commission du malade : il alla porter lui-même à l'Archevêché la premiére nouvelle de cet événement. En conséquence M. de Romigni Grand-Vicaire écrivit une Lettre vive & menaçante au Curé qui avoit administré les Sacremens, lui alléguant ce qui s'étoit passé à S. Nicolas des champs à l'occasion de M. Treuvé. A quoi le Curé répondit ; *J'ai suivi les régles, & je n'ai point regardé ce fait comme une loi pour moi.*

Enfin il fut arrêté qu'on n'exposeroit point

Digitized by Google

le corps, comme il est d'usage en pareil cas, dans la Chapelle du Collége ; mais seulement à la porte, dans un petit parloir qui est hors de la grille. Il fut ensuite présenté à l'Eglise Paroissiale, puis transporté à S. Severin, où il fut inhumé le 26. vers l'heure de midi par un Clergé très nombreux. Il y eut un grand concours de personnes de mérite, Ecclésiastiques & Laïques, qui assistérent au Convoi. Les deux Curés firent chacun un discours édifiant : l'un releva sur tout, dans l'éloge qu'il fit du défunt, la pureté de sa foi, & la grace que Dieu lui avoit faite de le séparer de la société des méchans : l'autre répondit en peu de mots que M. Thomassin avoit *préféré à toutes les richesses de l'Egypte, l'opprobre attaché à la vérité.*

Eloge du mort.

Heb. 11. 26.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 15 Mai 1730. Article de Paris, N. 1.

PRATIQUE. *Soyez prudens comme des serpens*, dit Jesus-Christ, *& simples comme des colombes.* Pour ne point attirer la persécution par imprudence, & ne vouloir pas l'éviter contre l'ordre de Dieu, & par des voies contraires à la simplicité de la colombe, il faut allier ces deux qualités, la prudence & la simplicité que l'Esprit de Dieu peut seul unir dans une ame.

Matt. 10.16.

PRIÉRE. Seigneur, Dieu des vertus, donnez-nous la prudence des Saints, qui ne cherche pas à irriter le ennemis de la vérité, & la simplicité pleine de candeur, qui fait confesser de bouche la foi qu'on a dans le cœur.

Digitized by Google

# M. MARAIMBERG, Acolyte.

Mort en 1730 en Juin.

MONSIEUR MARAIMBERG, frere d'un Avocat du Parlement de même nom, étoit Acolite du Diocèſe de Séez en Normandie. Il avoit paſſé neuf ou dix ans dans la Congrégation de l'Oratoire, où il avoit régenté juſqu'à la Seconde incluſivement. Son humilité d'une part, & de l'autre ſon extrême oppoſition à la ſignature du Formulaire, l'avoient toujours éloigné des Saints Ordres.

Sa fuite du monde & ſa pénitence.

Afin de vivre inconnu, de n'être à charge à perſonne, & de ſe conſacrer entiérement à la pénitence, il avoit appris un métier, au moyen duquel il ſubſiſtoit à Paris ſous un nom étranger. Quoiqu'il travaillât exceſſivement, il n'a vécu pendant longtems que de pain & d'eau. Une maladie de près d'un an, dégénérée en ſcorbut, & attribuée à ſes auſtérités, l'avoit obligé de ſe retirer à l'Hôtel-Dieu, où il donna durant deux mois de grands exemples de détachement, de ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & d'un renoncement parfait aux attentions que ſa famille & ſes amis auroient eues pour lui, s'il avoit voulu ſe faire connoître.

Ses grandes vertus à la mort.

Ceux qui l'ont vu les derniers jours de ſa vie, en un état où à peine pouvoit-il parler, ont aſſuré n'avoir vu perſonne témoigner plus de foi, plus de zéle pour la vérité & de déſir de ſouffrir pour elle. Ranimant toutes ſes forces, quelques jours avant ſa mort, pour

citer quelques unes des Propositions condamnées par la Bulle, il dit à l'occasion de celles qui regardent la charité : » Un chrétien doit » répandre tout son sang pour de telles vérités. » Les premiers fidéles nous ont laissé à cet égard » des exemples, que nous sommes obligés » d'imiter. Ce beau nom de *Chrétien* étoit com» me le *mot-du-guet*, qui les unissoit intime» ment, & les fortifioit dans les combats, qu'ils » avoient à soutenir pour la vérité. Je déplo» re amérement le malheur de ces faux chré» tiens, qui semblent n'avoir d'autre part aux » desseins de Dieu, que celle de servir à puri» fier ses Elus, en les persécutant : de sorte, » ajoute-t-il, que si l'on vouloit aujourd'hui » convertir un Païen ou un Hérétique, il fau» droit lui dire, comme dans la naissance de » l'Eglise, en lui ouvrant l'Evangile : *Voilà* » *ce que vous devez croire, & en même tems ce* » *que vous aurez à souffrir au milieu de vos* » *freres.* »

Belle réflexion.

Après qu'il eut reçu notre Seigneur pour la derniére fois, comme on lui parloit de la détention de quelques personnes opposées à la Bulle, il scella son Appel par cette réfléxion: » C'est à quoi tous les Appellans doivent s'at» tendre : je suis ravi de joie, lorsque j'en vois » arrêter quelqu'un : non que j'aime à les voir » souffrir, mais parce que Dieu veut les tail» ler & les polir, comme des pierres précieu» ses, propres à entrer dans l'édifice éternel. » Il cita à ce sujet la strophe de l'Hymne de la Dédicace, *Tunsionibus, pressuris, &c.* & ayant témoigné un parfait contentement de voir la volonté de Dieu sur lui, & le sacrifice de tout lui-même entiérement accomplis, il passa des miséres de cette vie dans le sein de la divine miséricorde, à l'âge de 35.

Sa mort.

Son nom, qui fut connu après ſa mort, donna lieu d'avertir M. ſon frere, l'un de MM. les Avocats du Parlement, qui ont ſigné les célébres Conſultations pour les Evêques de Senez & d'Auxerre. Il arriva comme on venoit de le mettre dans le cercueil. Il lui fit découvrir le viſage, le reconnut, & l'embraſſa avec de grands témoignages de tendreſſe. Le défunt avoit demandé d'être enterré avec les pauvres, dans la compagnie deſquels il mouroit; mais M. de Maraimberg, ſans ôter à ſon frere le mérite de ſon humilité, l'a fait inhumer dans l'Egliſe de S. Jean *le Rond*. M. le Grand-Maître de l'Hôtel-Dieu, en préſentant le corps, fit un diſcours très-chrétien, auquel M. le Curé répondit de même.

Pratique. Ce n'eſt point déroger à la nobleſſe de l'Etat Eccléſiaſtique, que de gagner ſa vie à la ſueur de ſon front. C'eſt toujours quelque choſe de grand, que d'imiter Jeſus-Chriſt & les Apôtres, ſur-tout S. Paul. C'eſt à ſon exemple & par ſon eſprit que les ſaints Canons ordonnent aux Clercs d'avoir un métier, tant pour gagner de quoi ſubvenir à leurs beſoins, ſans être à charge à leur troupeau, que pour éviter l'oiſiveté. La plupart dans ce tems font le contraire, pour fuir la profeſſion de leurs parens.

Priere. Soyez béni, Seigneur, de ce qu'en aucun ſiécle vous ne laiſſez pas périr dans votre Egliſe les vertus Apoſtoliques, en même tems que vous y conſervez la foi & la doctrine des Apôtres. Daignez lui continuer juſqu'à la fin la même grace, en lui donnant une plus grande étendue.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 25. Juillet 1730.

Digitized by Google

# M. DE BUTIGNI,

## Sous-Doyen de Luçon.

MONSIEUR DE BUTIGNI, Chanoine sou-Doyen de la Cathédrale de Luçon, étoit originaire du Diocèse de Troie en Champagne, mais il fut élevé dans celui de Luçon par les soins de deux grands Prélats, MM. Colbert & Barillon. Il avoit été Directeur du Séminaire, & Promoteur pendant plus de 25 ans, Chanoine & sou-Doyen 52, & l'un des plus intimes confidens de feu M. de Barillon ce saint Evêque.

Mort en 1730 sur la fin de Septembre.

Dès qu'il fut pourvu d'une Prébende, soumis à toutes les loix réelles de l'Eglise, il se démit volontairement d'un Bénéfice simple qu'il possédoit. La candeur de ses mœurs, son humeur douce, une noble simplicité, la régularité de sa vie, un zéle ferme & prudent, un grand sens, beaucoup d'érudition, une charité qui s'étendoit à tous ceux qu'il pouvoit soulager, lui avoient attiré l'amitié de tous les gens de bien, & l'estime même de ceux qui ne vivoient & ne pensoient pas comme lui.

Trait rare. Son caractére.

Malgré son opposition déclarée à la Bulle *Unigenitus*, & aux excès qu'elle autorise, ses Confreres en avoient assez-bien usé avec lui pendant sa vie. Ce n'est que dans sa derniere maladie & à sa mort, qu'ils jugerent à propos de le regarder comme chargé de tous les anathêmes de l'Eglise. M. l'Abbé Dandigné Doyen & Grand-Vicaire lui demanda en l'appellant son *cher ami*, s'il ne vouloit point

Faux amis.

Digitized by Google

révoquer son Appel. *Si vous étiez mon ami*, lui répondit le malade, *vous ne me parleriez pas de révoquer un Appel, qui fait toute ma consolation à la mort.*

Dès-là plus de Sacremens de la part du Chapitre : on le regarda comme un homme jugé & condamné sans ressource. L'Aumônier de l'Hôpital, pour l'avoir recommandé aux priéres des Fidéles, fut reprimandé. Il y eut seulement un Prêtre, qui voulut bien, à l'insçu des Supérieurs, entendre sa confession. Puis on alla à l'Hôpital dont il étoit bien-faiteur, prendre les saintes Huiles. Mais M. le Doyen ayant défendu à l'Aumômier de faire les saintes Onctions, un frere unique du mourant, Chanoine aussi & Appellant, incommodé lui-même & accablé de douleur, lui administra ce Sacrement. Du reste le vénérable vieillard remercia Dieu de se voir excommunié avec Jesus-Christ. Il répétoit sans cesse plusieurs endroits de l'Ecriture, sur-tout ces paroles du Ps. 121. *Lætatus sum in his* &c. & les deux premiers versets de *Magnificat*, qu'il chantoit même quelquefois. Il s'endormit ainsi dans le Seigneur, âgé de 75 ans, sur la fin de Septembre 1730.

Actions de grace du mourant.

Le Chapitre averti de sa mort s'assembla, & conclut qu'on ne sonneroit point, & qu'on ne feroit ni Obséques, ni Priéres. Les grands services qu'il avoit rendus au Diocèse, les loix formelles du Royaume sur ce point, l'usage universel de l'Eglise, l'exemple contraire des Diocèses voisins, les murmures du peuple, le scandale donné aux Religionaires trop communs encore dans ces cantons, l'injure faite à la mémoire d'un saint Prêtre, & à la principale Noblesse du païs dont il étoit parent

Refus de l'enterrer.

ou allié, rien ne toucha ces Meſſieurs : les ſollicitations les plus preſſantes & les plus dignes d'attention furent inutiles. Les Grands-Vicaires ne parlent que d'*obéïſſance aveugle aux Loix de l'Egliſe.*

On les ſupplie que du moins le mort ſoit enterré à l'Hôpital ; & pour paroître accorder quelque choſe aux plaintes du public, ils y conſentent. Les Chantres plus religieux ſe diſpoſent à aller rendre les derniers devoirs à un homme qu'ils reſpectoient & qui les édifioit pendant ſa vie. La Supérieure de l'Hôpital à qui l'on en parle, veut que le corps ſoit enterré dans le Cimetiére, non dans la Chapelle. Qu'importe ? c'en étoit aſſez : mais le Chapelain déja intimidé par la premiere réprimande, diſparut ; & le Foſſoïeur craignant d'irriter les Supérieurs, dont il connoiſſoit les diſpoſitions, ne fit point la foſſe.

Evénement ſingulier.

Arrive ſur ces entrefaites le R. P. Dom Fonjaudrant Prieur de ſaint Michel en l'Herme. On le prie de recevoir dans ſon Monaſtére ce tréſor, que le Clergé ſéculier rejettoit. Il comprend les diſgraces temporelles, que cet avantage ſpirituel peut lui attirer ; mais par une générosité digne de lui, de ſon état, & de ſa Congrégation, il préfére ce devoir de Religion, d'humanité même, à tout ce qui peut lui en arriver. L'on convint que la nuit ſuivante on tranſporteroit à ſaint Michel ce précieux dépôt. Deux Gentils-hommes l'accompagnent, les Eccléſiaſtiques du lieu n'oſant approcher. Il arrive, & nous laiſſons à penſer avec quelle joie & quelle triſteſſe tout enſemble il fut reçu. Les Obſèques ſe firent le lendemain ; tous les habitans du lieu y aſſiſtérent, & une voix univerſelle fit l'é-

Digitized by Google

loge du défunt. Il fut inhumé dans une Chapelle de la nouvelle Eglise de l'Abbaïe.

Les Chanoines de Luçon ne laissérent pas après cela d'aller rendre visite à M. son frere, qui leur fit poliment une partie des reproches que méritoit leur indigne procédé. Le public de Luçon les épargna moins ; mais ils cherchérent à se tirer d'affaire, ou par de fades plaisanteries, ou par de fausses & ridicules imputations. L'Abbé d'Andigné en son particulier, ajouta qu'il n'avoit rien fait, qui ne lui eut été prescrit d'avance par M. l'Evêque, en cas de mort de M. le sou-Doyen. Ainsi l'on exila de la ville le corps du défunt, qu'on n'avoit pas eu le crédit de faire exiler de son vivant.

Contradiction des Bullistes.

Le jour même de cette mort précieuse, mourut subitement un vieux Chantre de la même Eglise, homme marié & de bonnes mœurs, qui disoit publiquement à tout propos : *La Constitution est abominable : c'est l'ouvrage des Jésuites ennemis nés de l'Eglise, &c.* Pour celui-ci, les Chanoines l'enterrérent honorablement, parce que la mort précipitée ne lui a pas permis, disoient-ils, *d'abjurer ses erreurs, & d'en réparer le scandale* : Erreurs & scandale, qui n'empêchoient pas ces Mrs de confier à ce Chantre gagé le soin de louer Dieu, ou de l'admettre tous les ans avec eux à la Communion Pascale. Les Jésuites se soutiennent mieux dans leurs principes : leur Pere Faure refusoit à Luçon l'absolution aux Ursulines, qui ne pouvoient croire que M. de Butigni fut damné.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 17 Novembre 1730.

Pratique. Dès que la passion à pris le

Digitized by Google

deſſus, il n'y a plus ni raiſon, ni bon ſens, ni intelligence; une méchante & trompeuſe politique en prend la place. Il arrive trop ſouvent, que pour prévenir des maux, ou de peu de conſéquence, ou imaginaires, on ſe jette dans des maux réels, véritables, & qui vont à une perte irréparable.

PRIERE. Seigneur, que je ne ſois pas de ceux qui s'expoſent aux maux de l'éternité, pour acquérir ou ſe conſerver de petits avantages, ou des commodités temporelles.

---

# MADEMOISELLE LUQUET.

Morte en 1730. le 3 Octobre.

SI ſelon ſaint Auguſtin, on a part à l'Eſprit ſaint dans le même degré d'amour qu'on a pour l'Egliſe : *quantum quiſque amat Eccleſiam, tantum habet Spiritum ſanctum*, on a lieu de dire que Mademoiſelle LUQUET participoit abondamment à l'Eſprit de Jeſus-Chriſt. Cette pieuſe Fille affligée depuis dix-huit ans par un cancer, & tourmentée par les douleurs aigues cauſées par ce mal cruel, étoit toutefois plus occupée des maux de l'Egliſe que des ſiens. Toute ſa ſenſibilité avoit pour objet, non ſa propre ſituation, mais la perſécution des gens de bien, & des bons Prêtres chaſſés du Diocèſe de Marſeille par M. de Bulſunce ſon Evêque.

Caractére de ſa rare vertu.

Le triſte ſpectacle de l'état de ſa Patrie, la porta à ſe retirer de la ville à la campagne ſur la Paroiſſe de ſaint Jerme, qui n'eſt qu'à une lieue de Marſeille. Là ſes maux venant à augmenter, comme elle approchoit de ſa fin, on fit avertir les Cordeliers qui

Digitized by Google

desservent cette Paroisse. Le Pere Vicaire vint, & lui déclara d'abord qu'il ne lui administreroit pas les Sacremens, qu'elle ne donnât une profession de Foi. La malade présenta celle que M. l'Evêque lui-même fit imprimer en 1726, dans un petit Livre à l'usage des moribonds.

Sages réponses de la malade.

Le Cordelier prit par écrit l'article de cette profession, où il est dit qu'on *condamne & déteste toutes les erreurs anciennes & nouvelles*, & il alla consulter M. Guerin Grand-Vicaire. A son retour il dit à la moribonde : » Mademoiselle, cette profession de foi étant » de vieille date, elle ne suffit point. *Il faut* » que vous condamniez, en présence de témoins, les Propositions de Jansenius & de » Quesnel dans le même sens que M. l'Evêque. Je ne puis, mon Pere, répondit la » malade, démêler ce sens : je m'en tiens à » l'ancienne profession de foi qui vient de M. » de Marseille : je ne ferai rien au-delà. Mais, » Mademoiselle, je ne vous demande autre » chose qu'un oui : pensez après cela tout ce que » vous voudrez. Je ne veux point, répliqua-» t-elle, engager ma conscience, ni condamner » des innocens. Que risquez-vous, insiste le » Cordelier, en vous soumettant ? Quand même » vous seriez trompée, vous pourrez dire » à Dieu : *c'est votre Eglise qui m'a trompée.* »

Quelle maxime.

Comme on s'aperçut que de pareilles exhortations fatiguoient la malade à pure perte, le bon Pere fut prié poliment de se retirer, & de ne pas revenir sans être mandé. En le reconduisant, on lui fit quelques plaintes de la conduite qu'il tenoit envers cette sainte fille. Alors avouant bonnement l'injustice du procé-

dé : *Je ne suis pas libre*, dit-il, *dans mon Ministére ; je voudrois seulement qu'on s'accommodât avec mon Gardien.* La malade entrant dans l'agonie, on l'avertit pour l'Extrême-Onction : mais comme il témoignoit toujours qu'il ne lui donneroit point ce Sacrement, si elle n'étoit disposée a obéir ; & elle étant toujours dans les mêmes dispositions, on le dispensa de venir la fatiguer de nouveau.

La foi & la reconnoissance de la mourante.

La mourante de son côté n'en fut nullement troublée : elle mit sa confiance en la miséricorde de Dieu, le remerciant de ce qu'il l'avoit préservée de prendre part à l'erreur, à l'injustice & à la calomnie. La crainte d'une excommunication injuste ne l'empêcha pas de faire son devoir, selon ce que dit la Prop. *91.* condamnée par la Bulle. Avec de tels sentimens, elle pria les personnes qui étoient auprès d'elle, de réciter en François les priéres des Agonisans ; & elle rendit l'ame, en élevant ses yeux & son cœur à Dieu.

Esprit de schisme.

On envoya à Marseille à la Paroisse des Acoules, où la défunte avoit sa sépulture. Le Chapitre de cette Eglise s'assembla ; & le Doyen, en même-tems Grand-Vicaire, fit réponse qu'on accordoit aux Cordeliers Observantins de S. Jerme, la permission d'enterrer ce corps dans leur Eglise, *sans que la Communauté le reçût à la porte, sans cérémonie, sans sonner, & avec un seul Prêtre.* Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, héritiers en cette qualité de la défunte, voulurent par reconnoissance faire un Service pour elle. Ils firent tendre l'Eglise de noir, & firent sonner à l'ordinaire : & tout étant préparé, & les Prêtres près de commencer, M. le Grand-

Vicaire envoya à ceux-ci une défense par écrit de faire ce Service, sous peine d'interdit. La crainte de cette censure dissipant à l'instant tout ce Clergé, l'hôpital fut privé de rendre à sa Bienfaitrice ce devoir de justice & de charité.

Voyez les Nouvelles Ecclésiastiques du 16 Décembre 1730. Article de Marseille.

PRATIQUE. Ceux qui séparent d'eux des gens de bien par une excommunication injuste, ou par le schisme, s'excommunient eux-mêmes, en se séparant de la communion des Saints, & les unissent davantage à J. C. en les rendant conformes à lui.

PRIERE. Dieu de l'unité & de la paix, daignez réunir les cœurs divisés dans les liens de la vérité & de la charité.

---

# M. BOURGEOIS,

## Chanoine de Laon.

Mort en 1731 le 12 Janvier.

Son caractére.

MONSIEUR BOURGEOIS, Chanoine de la Cathédrale de Laon en Picardie, fut un de ces hommes sur qui le public n'a d'ordinaire qu'un sentiment. C'étoit un excellent Prêtre, à qui tous ceux qui le connoissoient particuliérement, appliquoient ces paroles de l'Ecriture, en parlant de Job, *vir bonus, simplex, ac timens Deum* : cet homme étoit simple & droit de cœur : il craignoit Dieu & fuioit le mal, C. 1. v. 1.

Ses lumiéres & sa grande piété le faisoient estimer de ses ennemis mêmes : c'est ce qu'il

a été aisé de vérifier dans la ville de Laon, comme dans tout le Diocèse. Il avoit été près de vingt ans Curé d'une Paroisse considérable, où le souvenir de son tendre amour pour les pauvres, de ses travaux & de sa vie pénitente, ne s'effacera jamais. Il y ruina sa santé, & feu M. de Clermont son Evêque l'en tira, pour le faire Chanoine; mais la sollicitude pastorale ne fit que changer de forme à son égard. Le Prélat l'engagea à confesser, & le Canonicat ne devint un repos pour lui, que sous M. de S. Albin qui lui ôta les pouvoirs, au grand regret & au grand préjudice des personnes qui avoient confiance en lui. Il fut aussi exclus du Chapitre, & du chœur en présence de l'Evêque.

Son zéle.

Il avoit mérité tous ces traitemens injustes à cause de son attachement à la vérité. Dès qu'il la vit attaquée & condamnée dans la Bulle *Unigenitus*, & aussitôt qu'elle parut, il ne cessa de multiplier les témoignages qu'elle exigeoit de lui, par son Appel, son Réappel, son adhésion à MM. de Senez & de Montpellier, & plus encore par ses souffrances. Car M. de la Fare, Successeur de M. de S. Albin, n'en adoucit pas l'amertume. En trois ans il lui fit faire trois Monitions canoniques pour la signature du Formulaire, & ne le traita jamais, soit de vive voix, soit par écrit, que d'hérétique, schismatique, excommunié.

Son amour pour la vérité.

Enfin au mois de Juin 1730, ce Chanoine, quoiqu'accablé de plusieurs maladies aigues, dont il est plus aisé d'imaginer les douleurs, que la patience avec laquelle il les souffroit, fut encore privé de son Bénéfice par sentence de l'Officialité. Pressé par ses amis, il eut recours au Parlement, qui par un Arrêt



Digitized by Google

de défenſe le maintint en poſſeſſion juſqu'à ſa mort, qui n'étoit pas éloignée. Les infirmités de la gravelle & de la pierre, dont il étoit attaqué depuis long-tems, l'obligérent de ſe retirer à Biévres, où il avoit une maiſon de campagne.

Privé des Sacremens à la mort.

Le Curé du lieu étant tombé malade les vendanges de cette année, le pria de deſſervir ſon Egliſe. Comme ſi le Chanoine eut été quatre mois après moins Catholique qu'il n'étoit en deſſervant la Cure, ce même Curé dans ſa derniére maladie lui refuſa les Sacremens. Ceux qui l'ont aſſiſté dans ſes derniers momens, & qui furent témoins du refus, uniquement fait parce que M. l'Evêque l'avoit défendu, remarquérent que ſa confiance en Jeſus-Chriſt augmentoit, à proportion qu'il étoit abandonné des hommes. Il redoubloit ſes priéres aux approches de la mort; & après avoir récité lui-même les priéres des agoniſans avec ceux qui étoient autour de lui, il s'endormit dans le Seigneur, âgé d'environ ſoixante-ſix ans. Quand la cauſe de la vérité perd de pareils défenſeurs ſur la terre, elle acquiert des interceſſeurs dans le Ciel.

C'eſt néanmoins pour un tel Miniſtre de Jeſus-Chriſt, que les Grands-Vicaire refuſérent au Curé de Biévres une permiſſion par écrit pour l'inhumer; mais le Doyen, auſſi Grand-Vicaire, la donna, ſans doute parce que les Chanoines vouloient faire venir le corps, pour lui rendre dans leur Egliſe les honneurs qui lui étoient dûs. Les trois quarts des Chanoines furent bien fâchés qu'on ne l'eût pas amené en ville pour cela.

M. Bourgeois avoit eu la précaution dès

le 6 Octobre 1728. d'écrire & de signer une Profession de Foi, qu'il demanda qu'on rendît publique, *pour fermer la bouche à ses ennemis*, c'est-à-dire à ceux de la vérité; car il n'en avoit point d'autres. Comme il est bon de conserver à la postérité des témoignages si precieux de la pureté de la foi de ceux à qui l'on refuse aujourd'hui les Sacremens à la mort, voici les derniers sentimens de ce serviteur de Dieu, extraits de l'Acte original. Ses sentimens.

».... Prêt à paroître devant Dieu, je déclare que je crois tous les articles de la Foi » Catholique; je crois toutes les décisions de » l'Eglise universelle: je confesse que la doc» trine révélée & transmise jusqu'à nous par » la Tradition, a toujours été enseignée & » prêchée, nonobstant les troubles excités, & » les obscurités répandues sur les vérités, par » les ennemis que le S. Esprit avoit prédit » devoir s'élever dans l'Eglise. Je condamne » notamment toutes les erreurs contenues » dans les cinq Propositions (attribuées à Jan» sénius): mais comme l'Eglise n'a point re» çu de Jesus-Christ l'infaillibilité dans les » faits non révélés, je n'ai pu souscrire le » Formulaire sans distinction, & sans mettre » à couvert les vérités de la Grace & de la Pré» destination gratuite, que les ennemis de » ces mêmes vérités avoient voulu envelopper » dans la condamnation des cinq Propositions, » en restraignant le sens de ces Propositions » à celui de Jansénius. Enfin je déclare que » je persiste dans l'Appel que j'ai interjetté de » la Bulle *Unigenitus* avec feu M. de Cler» mont mon Evêque, parce qu'elle condamne » des vérités essentielles, que Jesus-Christ a » enseignées à son Eglise, & qu'une Tradi-



Digitized by Google

» tion non interrompue nous a appris avoir » été dictées par le S. Esprit. »

Il mourut le 12 Janvier 1731. âgé d'environ 66 ans, comme on a déja dit.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 5 Avril, & du 8 Mars 1731.

Luc. 18. 7. PRATIQUE. » Quoi ! dit Jesus-Christ, Dieu » ne feroit pas justice à ses Elus, qui crient » à lui jour & nuit; & il souffriroit toujours » qu'on les opprime? » Ceux qui ne connoissent de misére & de félicité qu'en cette vie, ne connoissent aussi d'autre délivrance que celle de la misére présente : ceux qui comptent pour rien les biens & les maux de ce siécle, triomphent, par l'espérance, du triomphe même des impies.

PRIERE. Pour prier en élu, Seigneur, dounez-nous une priére qui soit un cri par sa force, sa ferveur & son élévation vers vous : faites encore qu'elle soit persévérante & continuelle.

---

# M. DE S. LAURENT,

## Chapelain.

Mort en 1731 en Février.

AU commencement de Février 1731, Dieu appella à lui M. DE S. LAURENT Chapelain de la Cathédrale d'Avranche. Son opposition à la Bulle étoit publique. On ne lui reprochoit que d'avoir poussé trop loin la sévérité de sa pénitence, malgré son Confesseur & les Médecins, qui ne purent lui faire retrancher, ni le cilice, ni la ceinture de pointes de fer, qu'on lui trouva en l'ensevelissant.

Il y avoit à côté de son lit une large croix de bois, sur laquelle on présume qu'il couchoit. Il fut honorablement inhumé par le Chapitre, sans aucune difficulté.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 14 Mars 1731, Art. d'Avranche, le 7 Février.

---

# M. DE HERICOURT,

## Doyen de Soissons.

MONSIEUR LOUIS DE HERICOURT, Prêtre, Licentié en Droit Canon, & Doyen de l'Eglise de Soissons, étoit le second fils du célébre Julien de Héricourt, d'une noble famille de Picardie. Il nâquit à Soissons même au commencement de 1653. Beaucoup d'amour pour l'étude, un goût juste & délicat, & même une grande facilité pour approfondir les sciences ausquelles il s'appliqua, le distinguérent de bonne heure, & le firent estimer, rechercher même par les gens d'esprit. A la vue de ses talens l'Académie de Soissons lui fit instances pour l'introduire dans cette savante Compagnie, mais l'humilité du sujet, supérieure à son mérite, se défendit d'accepter un honneur dont il se jugeoit réellement indigne. Après de nouvelles sollicitations, encore plus vives, & un ordre de M. son pere, Directeur lui-même de cette Académie, il fut contraint d'obéir.

Mort en 173[illegible] le 19 Février

Ses talens

Outre son Discours d'entrée en Mars 1682. qui fut fort applaudi, l'Académie eut souvent des occasions nouvelles d'admirer la beauté

& la solidité de son esprit, par des Discours sur des sujets utiles à traiter, dont on voit la plupart dans les Recueils de l'Académie Françoise. Mais comme il avoit embrassé l'état Ecclésiastique, il s'appliqua avec beaucoup de soin à se former aux vertus de ce saint engagement.

Formé pour l'état ecclésiastique.

Il eut pour cette science un grand maître en ce genre : c'est le célébre Pere Quesnel, dont on a vu l'article historique. C'est par lui qu'il fut dirigé sur le plan qu'on voit dans les Lettres de ce saint Prêtre, adressées à un Ecclésiastique, qui forment tout le premier volume, & une partie du second des *Lettres spirituelles* de ce Pere, imprimées à Paris en trois volumes in-12. en 1721. chez Barois.

Elles montrent que le Pere Quesnel a conduit M. de Héricourt, comme par la main, pour le faire passer de l'état laïc dans le Clergé, par tous les dégrés de la cléricature : dès qu'il fut entré dans le sacerdoce, il le dirigea sur tous ses devoirs, sur l'exemple dont son caractere le rendoit redevable, sur les défauts & les tentations qu'il avoit à combattre dans son état, sur le ministére de la parole que M. de Héricourt a exercé avec beaucoup de zéle & de fruit, & sur la conduite des ames, dans laquelle il a eu la réputation d'un Directeur fort éclairé.

Sa générosité.

Il avoit entretenu jusqu'à la mort de ce Pere en 1716. d'étroites liaisons avec lui, & avoit eu le bonheur de lui donner quelquefois l'hospitalité. Cité pour cela par ordre de la Cour chez l'Intendant, (c'étoit alors M. Samson) il rendit un généreux témoignage à son illustre ami, & s'exposa à toutes les disgraces qu'une telle liaison pouvoit lui attirer.

Digitized by Google

Plein d'un amour tendre & perſévérant pour l'Egliſe & pour la vérité, il étoit non-ſeulement Appellant, mais diſtingué par un attachement connu à tous les points de dogme, de morale & de diſcipline, combattus depuis un ſiécle & demi par l'école de Molina, & enfin flétris par Clement XI. C'étoit, il faut l'avouer, une choſe aſſez difficile à ſupporter pour un Evêque tel que M. Languet, qu'un Doyen, tel que M. de Héricourt, univerſellement regardé comme un rare modéle de vertu, & comme un Prêtre, qui dès ſa plus tendre jeuneſſe avoit joint l'étude à la piété, & une vie pénitente à une grande innocence de mœurs.

Son zéle pour la vérité traverſé.

Les talens ſinguliers que Dieu lui avoit donnés pour la ſanctification de ſes freres, lui avoient attiré l'eſtime & la confiance des Prédéceſſeurs de M. Languet : ils ſavoient faire cas des bons ouvriers & les employer ; & juſqu'à l'avenement de ce dernier à l'Evêché de Soiſſons, M. d'Héricourt avoit eu part au gouvernement du Diocèſe, d'abord en qualité de Promoteur, puis d'Ecolâtre, enſuite de Doyen, qui n'eſt que la ſeconde dignité de la Cathédrale.

Jamais il ne s'eſt diſpenſé de l'aſſiſtance à l'Office canonial depuis même qu'il étoit aveugle. Durant plus de trente ans, il n'a point manqué d'aller, l'hyver comme l'été, à 4 heures du matin, faire avant Matines une heure d'oraiſon dans la Cathédrale, & ſouvent à la porte, en attendant qu'on l'ouvrit : cauſe principale, & peut-être unique, de la fluxion qui lui fit perdre la vue, quinze ans avant ſa mort.

Son aſſiduité de Chanoine.

Le vénérable Vieillard, toujours véxé par

toutes ſortes d'excluſions, même de la communion laïque, autant qu'il étoit au pouvoir du Prélat, qui, le Jeudi Saint ſurtout, le paſſoit à la ſainte Table, où il ſe plaçoit avec ſes confreres, étoit malgré cela, & peut-être pour cela même tellement chéri & honoré du peuple, que M. Languet n'avoit oſé le faire éxiler, dans la crainte de voir éclater l'indignation ſecrete de ſes Diocéſains.

Trait remarquable.

L'eſprit plein de droiture dans l'amour de la vérité, il ne fut jamais ſuſceptible de variation par un déſir mal entendu de la paix. On ſait d'une perſonne qui l'entendit, que ſortant d'une converſation avec le Pere de la Tour, Général de l'Oratoire, ſon ancien ami, il lui dit ſur l'eſcalier du Collége de cette ville : » Je vais » de ce pas aux pieds des SS. Autels remercier » le Seigneur de ne m'avoir pas donné autant » d'eſprit qu'à vous. Oh ! le funeſte préſent » qu'il vous a fait ! » C'eſt que ce Général qui avoit part à l'accommodement prétendu de 1720, faiſoit jouer dans cette affaire de Religion, les reſſorts déliés de ſa malheureuſe politique, pour y engager un ſi ſaint Prêtre.

Sa vie & ſa mort ſainte.

Tout le monde ſait à Soiſſons quel étoit ſon amour pour les pauvres, & juſqu'à quel pieux excès il a porté ſes aumônes dans tous les tems, ſur tout en 1709. Enfin perſonne n'ignore que l'humilité, la douceur, l'eſprit de priére, caractériſoient ſa piété. Sa mort fut auſſi ſainte que ſa vie. Le Sou-ſemainier lui adminiſtra les Sacremens, au refus de M. de la Tour, Chanoine en ſemaine, frere de M. de la Tour Chanoine de Laon, connu par ſes exils pour la défenſe de l'Appel.

Ses der-

Le malade déclara publiquement dans cet-

Digitized by Google

te cérémonie, qu'il mouroit plein de respect & de soumission pour l'Eglise, mais qu'il ne recevoit & ne recevroit jamais la Bulle *Unigenitus*. Les Chanoines du parti de M. Languet, le tourmentérent fort inutilement, pour arracher de lui quelque signe d'acceptation. Sa famille eut soin toutefois d'abreger les importunités de ses confreres, & d'empêcher qu'on ne troublât la paix de son ame, & la joie sainte dans laquelle il mourut le 19 Février 1731. à l'âge de 78 ans.

niers sentimens.

Regardé comme un Saint.

Il fut regretté & pleuré des gens de bien & des personnes raisonnables de tout sexe & de toute condition. Toute la ville alla avec empressement lui baiser les pieds, faire toucher quelque chose à son corps, demander de ce qui lui avoit appartenu, pour le conserver comme une relique; & ce concours dura jusqu'à ce qu'on l'eut mis en terre.

Tandis que la voix de la multitude canonisoit ce serviteur de Dieu, des Ecclésiastiques & des Moines se distinguoient par une conduite & des discours schismatiques. Vingt Chanoines s'absentérent de l'enterrement, où les laïcs au contraire se portoient en foule, & crioient hautement: » C'étoit un saint: les » Chanoines absens ne sont pas dignes de » prier pour lui: s'il est damné, nous n'avons » rien à espérer, &c. L'indignation étoit si grande, que nous sommes obligés de dire qu'il y eut un peu d'excès dans la maniére dont elle se manifesta. Les Capucins & les Minimes furent de ceux qui y donnérent lieu: ils refusérent d'offrir le saint Sacrifice pour le défunt, qu'ils traitoient tout haut d'hérétique.

Excès des Molinistes.

Les Cordeliers en cette occasion furent sages: l'un d'eux voulant dire pour lui une mes-



Digitized by Google

ſe des Morts à la Cathédrale, on lui refuſa des ornemens ; & lorſqu'il s'en plaignit, les Grands-Vicaires lui impoſérent ſilence. Tout retentiſſoit des clameurs des Moliniſtes : les uns diſoient que ceux qui avoient aſſiſté à l'enterrement étoient *excommuniés* ; d'autres, pendant que le malade agoniſoit, crioient en pleine rue ce que nous ne répétons qu'avec horreur : *Si on a quelque choſe à faire dire en enfer, voilà le courier qui va partir.* Ils ont répandu juſques dans l'Egliſe Cathédrale des affiches, qui ont ſcandaliſé les plus indifférens, & qui ont fait dire que les partiſans de la Bulle *ne ſavoient rougir que de la vérité.*

Le Théologal ayant déchiré ſucceſſivement trois billets affichés dans la ſacriſtie, pour recommander aux priéres l'ame du défunt, un Chanoine l'en reprit un jour fortement, dans le tems même que lui Théologal s'habilloit pour dire la ſainte Meſſe. Celui-ci nia le fait.

Trait affreux.

» Comment oſez-vous, ( lui dit un autre Cha» noine qui ſe trouva là ) nier ce que vous » avez fait ſi publiquement ? Le pouvez-vous » devant moi, qui l'ai vu de mes yeux ? Et » comment, ajoutant le menſonge au défaut » de charité, oſez-vous monter à l'Autel ? » Le Théologal confus ne put rien répondre ; mais il alla malheurenſement de ce pas célébrer les ſaints miſtéres.

En remontant à la ſource de ce fanatiſme, on dècouvre du premier coup d'œil les triſtes influences de l'Epiſcopat de feu M. Languet, mort Archevêque de Sens. Ce pauvre Prélat fit partout de ces diſpoſitions ſchiſmatiques, la ſeule qualité requiſe pour avoir part à ſes bonnes graces ; & ce qui eſt plus triſte encore, pour obtenir les emplois & les

Digitized by Google

dignités eccléſiaſtiques. Ce fut à la ſollicitation de ce premier Supérieur, que le Chapitre choiſit pour Doyen un de ceux qui ſe diſtinguérent le plus, en n'aſſiſtant à aucune des priéres faites pour le défunt. De tels excès dépoſent-ils en faveur d'une Bulle, qui porte ſes défenſeurs à s'y abandonner ſans honte, & peut-être ſans remords?

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 5 Avril 1731. de Soiſſons Février, & le Supplément de Moréri en 1735. à l'Article de M. de Héricourt.

PRATIQUE. La chute des étoiles du Ciel de l'Egliſe eſt un jugement de Dieu bien terrible; c'eſt-à-dire, la chute des hommes qui ont paru éminens, ou en autorité, ou en ſcience, ou en piété, ou en crédit & réputation, & qui changent les eaux ſalutaires de la parole de Dieu & des vérités chrétiennes en un poiſon mortel, en corrompant ou en laiſſant impunément corrompre la ſaine doctrine, & les ſaintes maximes de l'Evangile.

PRIERE. Seigneur, préſervez-nous d'une punition ſi terrible, dont nous ne ſentons déja que trop les triſtes effets. Arrêtez-en le cours extrêmement rapide. Nous y oppoſons pour digue le ſang adorable de Jeſus-Chriſt votre Fils, & ſes mérites.



Digitized by Google

# LE RE'VE'REND PERE DE CRESSONVILLE,

## Abbé de Prémontrés.

Mort en 1731 le 2 Mars.

Ses qualités personnelles.

LE REVEREND PERE DE CRESSONVILLE, Abbé régulier de saint Jean de la Castelle, Ordre de Prémontré, au Diocèse d'Aire en Gascogne, Licentié de Sorbonne, étoit un Religieux pieux & éclairé. Avec beaucoup d'esprit & une grande facilité pour s'exprimer, il parloit toujours dignement de Dieu & de la Religion. Il étoit honoré & estimé, à cause de ses qualités personnelles, même des Evêques partisans de la Bulle *Unigenitus*, à laquelle il étoit très opposé.

L'injustice du Concile d'Embrun le détermina à s'unir à la cause du saint Evêque de Senez, par un Acte juridique, qu'il adressa à M. de Montpellier, avec plein pouvoir d'en faire tel usage qu'il jugeroit à propos. Le pieux Abbé se déclaroit formellement dans cet Acte contre la Bulle, le Formulaire & le Concile prétendu. Mais il avoit donné dès le tems de la Régence un exemple à certains égards encore plus édifiant, parce qu'il est beaucoup plus rare.

Exemple rare.

Ayant réfléchi sur la maniére dont il avoit été pourvu de son Abbaïe, dans la crainte qu'elle n'eut été accordée, comme il n'arrive d'ordinaire, qu'à la sollicitation de ses parens, il consulta là-dessus une des grandes lumiéres de l'Eglise, qui lui conseilla de se démettre.

Digitized by Google

Docile à la décision, il ne balança pas à faire entre les mains de M. le Régent une démission pure & simple de son Bénéfice ; mais le Prince touché de cette générosité chrétienne le lui fit conférer par un nouveau Brevet qui le remit dans l'ordre & assura sa vocation.

Après une démarche si réligieuse, que n'a-t'on pas lieu de conclure du zéle qu'eut ce pieux Abbé pour établir le bon ordre & la régularité dans sa Communauté ? Il est bien permis de se livrer à cet égard à des vues & à des conjectures favorables à sa pieuse mémoire, quoiqu'on n'ait point fourni de Mémoires sur le bien qu'il a fait dans sa maison. Il n'y a que le dernier Acte de sa vie, & en même-tems le plus décisif, qui nous donne une haute idée de sa grande vertu.

Son dernier combat pour la vérité.

Après une maladie de trois mois, M. l'Evêque d'Aire, M. de Montmorin, si connu depuis comme Evêque de Langres, le *saint* du Cardinal de Fleuri, sachant l'Abbé de la Castelle abandonné des Médecins, se rendit auprès de lui la veille précisément de sa mort. Alors il ne craignoit plus le combat avec un homme qui ne devoit plus avoir la force de se défendre. Il coucha à l'Abbaïe, & differa encore jusqu'au lendemain à faire auprès du moribond l'essai de ses talens pour la controverse. Il lui demanda d'abord, après bien des complimens & de grands témoignages d'amitié, s'il n'avoit rien sur sa conscience, qui lui fit de la peine.

» Monseigneur, lui répondit le malade, mes » péchés sont assez considérables pour me faire » appréhender les jugemens de Dieu, mais » j'espere beaucoup en sa miséricorde infinie. » Ce n'est pas cela, reprit l'Evêque, avez-vous » renoncé à vos sentimens erronés sur la Cons-

» titution ? Comment, repliqua M. de la Caitelle, vous saviez que j'avois des sentimens erronés, & vous n'avez jamais eu la charité de m'en avertir ? Mes sentimens sont ortodoxes : j'ai vêcu enfant de l'Eglise, soumis à toutes ses décisions : je meurs de même, & on ne peut me proposer un article de foi, pour la défense duquel je ne fusse disposé avec la grace de Jesus-Christ à répandre mon sang. Mais, dit M. de Montmorin, vous n'êtes pas soumis à la Constitution *Unigenitus*. Non, Monseigneur ; Je vous l'ai dit souvent : je suis très-opposé à cette Bulle, qui n'est, ni ne peut être une décision de l'Eglise. Mais, reprit M. l'Evêque d'Aire, Dieu *posuit episcopos regere ecclesiam Dei*. Il faut les écouter, ils ont parlé, ils ont décidé, on est obligé de se soumettre. Il faut les écouter, dit l'Abbé, lorsqu'ils parlent bien ; mais ils ont mal parlé dans l'affaire de la Bulle ; ils ont même parlé différemment. »

L'Evêque continuant à lui citer *le grand nombre*, qui a décidé en faveur de la Constitution. L'Abbé repliqua : » Ne savez-vous pas, Monseigneur, que la doctrine de la probabilité est condamnée, & ignorez-vous que la Sinagogue a condamné Jesus-Christ ? En vérité, ajouta-t-il, vous avez grand tort de vouloir profiter de ma foiblesse ; cette conquête ne vous feroit point d'honneur : vous avez mal fait de l'entreprendre à ce dernier moment de ma vie : il ne faloit pas différer jusques-là cet acte de charité prétendue : vous saviez mes sentimens depuis long-tems : j'y persévére, & j'y meurs par la miséricorde de Dieu. »

Digitized by Google

Enfin ce digne Abbé dont on voit le talent & les lumieres, se surpassa en quelque sorte & réduisit l'Evêque à n'avoir autre chose à dire sinon qu'*il étoit damné.* Au contraire le bon Abbé voulut bien charitablement témoigner au Prélat quelque confiance, que *sa bonne foi pourroit le sauver*; après quoi se sentant près de sa fin, il le pria de se retirer & de le laisser mourir en paix.

M. d'Aire n'oublia pas de dire au Prieur & aux autres Religieux Prêtres, qu'ils ne pouvoient administrer les Sacremens à cet hérétique, & que s'ils le faisoient, ils encourreroient son indignation. Mais il se trouva assez de lumiéres & de charité dans cette Abbaïe pour passer outre. Le malade qui avoit communié la veille par dévotion, reçut encore ce jour-là même le saint Viatique & l'Extrême-Onction; & sa mort qui arriva peu d'heures après le 2. Mars 1731, fut regardée universellement, quoiqu'en eut dit M. l'Evêque, comme une mort précieuse aux yeux de Dieu, & comme une perte considérable pour le Diocèse.

Ses derniers Sacremens & sa mort.

Voici un témoignage du grand Colbert Evêque de Montpellier, dans sa réponse au pieux Abbé, qui contrebalance sans peine celui de M. de Montmorin. Il est du 30 Octobre 1727.

Son éloge par un grand Evêque.

(C'est un préjugé bien avantageux, M. pour la cause que Dieu me fait la grace de soutenir, d'y voir entrer tous les jours des personnes recommandables par leur piété & leur science peu commune. Vous n'avez pas besoin de m'assurer qu'en vous déclarant aujourd'hui pour cette cause, vous n'y êtes porté par aucune vue humaine. Quels autres intérêts que

ceux de Jesus-Christ pourroient vous engager dans une démarche, qui ne peut vous attirer que des tribulations de la part des hommes ? Il faut avoir de la foi pour rendre témoignage à la vérité dans un tems où la haîne de la vérité fait chasser les Evêques de leurs Siéges. Plus vous avez attendu à vous déclarer, plus votre témoignage devient fort, parce que l'on sent qu'il n'y a que l'amour de la vérité qui ait pu vous déterminer à le rendre. On ne peut être, M. plus édifié que je le suis des grands sentimens qui regnent dans toute votre Lettre. Il paroît bien visiblement que l'esprit de Dieu les a profondément enracinés dans votre cœur. En prenant cette affaire dans toute son étendue, résolu de tout sacrifier plutôt que de l'abandonner sur un seul point, vous ne laissez rien à désirer par rapport à vous, & il ne vous reste qu'à demander à Dieu de vous donner beaucoup d'imitateurs.... )

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 4 Juin, d'Aire en Gascogne, le 16 Avril 1732, & le tom. 2 des Lettres de M. de Montpellier in-12. Lettre 208.

PRATIQUE. La seule voie sure est de suivre toujours le corps visible des Pasteurs pour la foi & la doctrine, dont ils ne sont que les dépositaires & le canal, non les propriétaires & les maîtres. L'autorité de l'Eglise & du corps des Pasteurs de l'Eglise, ne garantit que ce qu'elle a reçu de Jesus-Christ par la tradition des Apôtres & de leurs successeurs. Tout ce qui ne tient pas à cette source divine lui est étranger, & ne sauroit qu'être mauvais.

Apocal. 13. 11. PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, la lu-

miére pour diſcerner la Bête, qui ayant deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau, parle comme le Dragon : & la force de réſiſter à ſa ſéduction, ſans manquer au reſpect dû à l'autorité.

---

## M. LE BRUN DESMARETTES, Acolithe.

MONSIEUR JEAN-BABTISTE LE BRUN DESMARETTES, né à Rouen en Normandie, étoit fils de Bonaventure le Brun, Libraire de cette Ville Capitale, & de Noelle Vereul. Il fut élevé en partie dans la ſolitude de Port-Royal des Champs, & il conſerva toujours une étroite liaiſon avec les ſolitaires & les amis de cette ſainte Maiſon. Pendant toute ſa vie il leur donna autant de marques qu'il le put de ſon attachement & de ſa reconnoiſſance. C'eſt-là qu'il avoit pris des idées pures ſur les grandes maximes de la Religion, & principalement ſur la ſainteté du Sacerdoce. Son humilité en fut ſi fort effraiée, qu'on ne put jamais l'engager dans les Ordres ſacrés, content de l'Ordre Mineur d'Acolithe, auquel il ſe borna juſqu'à la mort.

Mort en 1731 le 19 Mars.

Sa liaiſon avec P. R.

Dans ce dégré inférieur il n'en a pas moins rendu de grands ſervices à l'Egliſe. Sa pieté, ſes lumiéres, ſa prudence le mirent en commerce avec pluſieurs Prélats, dont il eut l'eſtime & la confiance. Il eut part ſur-tout à celle de M. Colbert Archevêque de Rouen, & de M. le Cardinal de Coiſlin, Evêque d'Orléans, & grand-Aumônier de France. Il con-

Ses pieux travaux.

Digitized by Google

tribua dans ces deux Diocèses, sur-tout dans celui d'Orléans, à de pieux établissemens, dont les fruits ont été presque infinis. Passionné pour tout ce qui a rapport à la science ecclésiastique, afin de faire une étude particuliére des Rites & des anciens usages dans le Service divin, il visita la plûpart des anciennes Eglises, & les plus célébres Cathédrales de France.

C'est à ces pieuses courses qu'on est redevable des *Voyages Liturgiques*, qu'il fit imprimer sous le nom du sieur de Moleon. Toute l'antiquité ecclésiastique fut l'objet de ses recherches & de ses veilles. Avec ce secours il fut en état de travailler aux Bréviaires d'Orléans & de Nevers, dont il est connu pour être l'Auteur, ou au moins pour y avoir eu la principale part. C'est sur les instructions qu'il donnoit, que tout fut dirigé. La nature de cette collection nous dispense de faire l'énumération des fruits de sa savante plume. On auroit eu beaucoup d'autres riches monumens de ses utiles études, si les troubles de l'Eglise, dans lesquels il fut plus d'une fois enveloppé, n'en eut souvent interrompu le cours.

Ses persécutions & sa prison.

Avec tant de science & de piété, il ne pouvoit éviter d'être en bute aux ennemis de tout bien. Suspect à leurs yeux par celui auquel il avoit contribué en tant d'endrotis, il irrita beaucoup leur jalousie, par une espéce de pension de douze à quinze enfans, qu'il tenoit chez lui, pour les instruire dans la vertu & les Belles-Lettres. Cette bonne œuvre, toute bornée qu'elle étoit, causa de l'ombrage, & excita l'envie des Jésuites d'Orléans. Ils obtinrent de l'Evêque M. Fleuriau d'Armenonville, qu'il demanderoit au Roi une

:tre de cachet, pour éloigner ce saint Ec-
siastique.

Ce Prélat Sulpicien, que le P. de la Chai-
Jésuite, Confesseur de Louis XIV. n'avoit
t placer sur le Siége d'Orléans, que pour
ruire tout le bien qu'avoit fait son illustre
décesseur le Cardinal de Coislin, s'y porta
:c une intention dévote. Environ l'année
)7. M. Desmarettes fut enlevé dans sa mai-
ı, en vertu d'un ordre du Roi, par un
emt & six Archers, qui le conduisirent à
Bastile, après s'être saisis de tous ses papiers
manuscrits de science ecclésiastique.

Sa foiblesse dans l'excès de ses tourmens.

l avoit environ cinquante cinq ans, à l'heure
cette détention; mais pendant les cinq an-
es qu'elle dura, il fut resserré dans une
s-étroite & très-dure captivité. » L'eau,
lit-il, m'ayant été refusée plusieurs jours,
& même une fois quatre jours de suite dans
les plus grandes chaleurs de l'été: y ayant
perdu pendant quelques momens trois fois
la vue, trois fois la connoissance, deux
fois la parole: y ayant eu six accès d'apo-
pléxie, faute d'air, disoient les Médecins
&c. »

C'est ce que porte un Acte fait par M.
esmarettes. Il ajoute que le désir de sortir
*un si mauvais lieu*, l'avoit engagé à y souf-
ire le Formulaire, à la signature duquel
ı vouloit le contraindre par tant de tour-
ens. Il demande pardon à Dieu & à l'E-
lise de cette lâcheté, & il révoque & an-
ılle cette signature comme extorquée par la
iolence. Enfin *il consent que cette rétracta-
on soit rendue aussi publique, que ceux en-
e les mains de qui il la mettra, le juge-
nt à propos*. Cet acte est daté du 23 Jan-
ier 1717.

Digitized by Google

Ses papiers ne lui ayant point été rendus avec la liberté, qui lui fut accordée, il ne put reprendre le fil de ses pieux travaux. On a lieu de regretter l'enlevement & la perte des monumens de tant de veilles savantes. Il avoit sur-tout beaucoup travaillé sur le Martyrologe d'Usuard, qu'il étoit prêt de donner avec de savantes Notes, lorsqu'il fut arraché à ses études, & confiné dans une ténébreuse retraite. Son manuscrit étant tombé entre les mains du P. Sollier Jésuite, le Public a profité de l'édition de cet ouvrage, auquel ce Pere a joint ses notes, en y associant celles de M. Desmarettes, mais sans lui en faire honneur. La générosité étoit trop au-dessus du caractére d'un Jésuite.

Sa maladie.

Ce pieux Ecclésiastique ne discontinua point dans un âge avancé de travailler à divers Ouvrages, dont on auroit dû enrichir la Littérature ecclésiastique. Mais la captivité où gémit la Librairie, nous enléve tous les jours les biens les plus précieux. Enfin M. Desmarettes étant à peu près octogénaire, & dans la maladie qui devoit terminer sa carriére, il n'avoit à s'attendre, sous la position où est le Diocèse d'Orléans, qu'à un refus de Sacremens. Il redoutoit la tentation où il avoit vu succomber M. Barbot Chanoine très-respectable d'Orléans, duquel on obtint un désistement des poursuites faites contre le refus des Sacremens, qu'il obtint par ce moyen, mais dont il demanda pardon à Dieu & aux assistans, dès qu'il eut appris ce qu'on lui avoit fait faire.

Sa mort courageuse.

M. Desmarettes craignant le même péril pour sa foiblesse, fit un effort pour se traîner à l'Eglise le Dimanche des Rameaux, &

reçut la sainte Communion. Il revint se mettre au lit pour y consommer le sacrifice d'une vie toujours utilement employée à toute spéce de bonnes œuvres. Sa mort arriva le lendemain 19 Mars 1731. étant universellement regretté des sçavans & des gens de bien.
Voyez les NN. Ecclésiastiques du 4. Avril n. 2. & du 17 Avril d'Orléans 1731. du 18 Janvier 1732. d'Orléans n. II. Le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, celui de Moreri en 1735 à l'article de M. le Brun, & le sommaire des Persécutions suscitées par les Jésuites, n. 12. de la 4e. colonne des Hexaples.

PRATIQUE. *Souvenez-vous*, dit l'Apôtre, *de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux.* Si un inconnu, un misérable qui est dans les chaînes à Alger ou à Tunis, à la Chine ou au Japon, est de ceux dont vous devez vous souvenir, combien plus de ceux qu'une même foi, qu'un meme amour pour les vérités proscrites retient dans les liens ? L'Eglise prie pour eux tous; ils doivent donc tous avoir part à votre souvenir utile. Aimer ses freres, c'est quelque chose : aimer des étrangers, c'est beaucoup plus : mais souffrir dans notre cœur comme membres d'un même corps, ce que les autres souffrent dans leur chair ou dans leur esprit, c'est approcher le plus près qu'on puisse de la perfection de la charité, qui consiste à souffrir même la mort pour le prochain.

PRIERE. » O Dieu, délivrez les Captifs Ps. 74. 22.
» d'Israël de tous les maux qui les affligent : Ps. 19. 3.
» envoyez leur du secours de votre sanctuai- Ps. 88. 23.
» re, & protegez-les de Sion : empêchez que
» l'ennemi ne les surprenne, & que l'en-

» sant d'iniquité ne puisse leur faire de mal, » en les entrainant dans quelque prévarication.

# MADAME DE CHATILLON,

## Abbesse de S. Loup.

Morte en 1731. le 2 Août.

Son éducation.

MADAME OLIMPE DE CHATILLON, de Dampierre, & Abbesse de l'Abbaïe Royale des Bernardines de saint Loup, à demi-lieue de la Ville d'Orléans, fut formée aux vertus religieuses dans cette Communauté sous les yeux & par les soins de sa Tente paternelle Madame Louise-Charlotte de Chatillon, qui en étoit Abbesse. Sa niéce qui avoit beaucoup d'esprit, se dépouilla de celui du monde pour mourir à tout. Elle n'emploia les talens de la nature qu'elle avoit reçus, proportionément à sa grande naissance, que pour sa propre sanctification d'abord, & ensuite pour l'avantage de sa Communauté, lorsqu'elle fut devenue Abbesse.

Devint Abbesse.

Elle ne monta pas à cette place par les dégrés de l'ambition ni de la brigue. Son obéissance pour l'accepter, après la mort de Madame sa Tante, à la fin de 1711, fut à ses yeux l'unique mérite qui sembloit l'y placer. Son entrée, par le malheur du tems & par une suite de son ignorance, ne fut pas entiérement pure, puisqu'elle signa purement & simplement le Formulaire. Après avoir acquis plus de lumiére, elle répara autentiquement cette *grande faute*, comme elle la nommoit, avec amertume de cœur.

Par

Digitized by Google

Par un Acte en forme de Testament, daté du 13 Décembre 1711, & qui commence par ces mots, *In nomine Domini, amen*, on voit avec admiration que dans ce nouveau dégré d'élevation, comme Abbesse, elle sembloit, pour ainsi dire, se creuser son tombeau. Pour opposer un contrepoids à la vanité, à la complaisance, à l'orgueil, appanage ordinaire des dignités, elle est toute occupée de l'appareil de ses funerailles, dont elle bannit jusqu'aux moindres traces du faste. Il vaut mieux l'entendre elle même en faire la pieuse ordonnance. Son humilité.

» Soit, dit-elle, que je meure Abbesse, ou » que je me démette de ma charge, comme » j'espere le faire, je demande & je prie qu'on » me mette sur la tête les deux voiles de ma » Profession, qu'on m'enterre comme une simple Religieuse, sans aucune cérémonie particuliére, sans cercueil, sans tombe sur la » fosse, ni aucune marque de distinction, » qu'on ne fasse ni Oraison funébre, ni Lettre circulaire; mais qu'on donne simplement avis de ma mort aux Monastéres associés, comme on fait de la mort de toutes les Religieuses de la maison. ( C'est que » les Lettres circulaires sont ordinairement » pleines d'éloges ). Et à l'égard des services & » autres priéres, je ne m'oppose point qu'on » les fasse; mais que ce soit sans autre cérémonie, que celles qui se pratiquent pour » les Religieuses particuliéres. Signé, Sœur de » Châtillon. »

Cet Ecrit après sa mort se trouva enveloppé dans les deux voiles, dont il est fait mention. C'est sur ce fondement profond de l'humilité religieuse qu'elle éleva un édifice de L'exemple de la maison.



Digitized by Google

vertus dont la hauteur & l'éclat faisoit l'étonnement des gens du monde, & la joie des gens de bien. Modéle de sa Communauté pour tous les exercices de la discipline monastique, elle n'avoit d'autre commandement à faire, que de marcher la premiére à tout, & de se faire suivre de ses compagnes. Instruite que la lumiére est la plus grande ressource d'une maison Religieuse, elle procura à la sienne tout ce qu'il y a de meilleur en fait d'excellens Livres, & tous les meilleurs guides qu'elle pût trouver pour la conduite des ames. Dans les tems les plus fâcheux de la disette spirituelle, elle ne manqua jamais en ce genre du pain évangélique. Par cette sage prévoiance elle se prépara au tems d'épreuves les plus pénibles, & fortifia sa maison contre les attaques du Démon du midi.

Son don de gouvernement.

Le soulévement général que causa l'arrivée de la Bulle, la rendit attentive à tous les effets qu'elle commença à produire, elle ne fit que s'instruire avec empressement pour en connoitre tout le venin. Les Religieuses qu'elle ne regardoit pas autrement que comme ses sœurs, trouvoient en elle une amie sûre, & une confidente éclairée. Aimée d'elles, parce qu'elle les aimoit d'un amour de jalousie en Jesus-Christ, elle sçut entretenir un accord merveilleux entre tant d'esprits différens, au nombre de quarante. Aussi quand le tems de la tentation arriva, il ne fut pas possible d'entamer un corps dont presque toutes les parties étoient étroitement liées.

Vers la fin du mois de Juillet 1726, M. Fleuriau Evêque d'Orléans, & M. de Paris son neveu & son Coadjuteur, se transportérent à l'Abbaye de saint Loup, pour y faire une

visite. Les Prélats firent tous leurs efforts pour réduire à l'obéissance de la Bulle Madame de Châtillon ; mais cette Dame, très-bien instruite, leur répondit d'un ton si ferme, qu'elle leur fit bientôt perdre l'espérance de la gagner. Ils virent ensuite la Communauté, dont les Religieuses au nombre de quarante, étoient presque toutes dans les mêmes sentimens que leur Abbesse, tant sur le Formulaire que sur la Constitution.

Sa fermeté.

A la vue de ce concert, ils dirent à l'Abbesse : » Il est bien fâcheux, Madame, qu'une personne de votre naissance soit si entêtée : vous exposez par-là votre maison à une ruine certaine, & vous vous préparez à vous-même bien des chagrins, si vous persistez dans vos sentimens. Nous nous disposons à tout, Messeigneurs, répondit l'Abbesse ; & je mets toute mon application à préparer mes Sœurs à une longue épreuve. J'ai lieu d'espérer de la grace de Dieu qu'elles feront leur devoir dans l'occasion. »

Le Monastére de S. Loup avoit joui d'une tranquillité parfaite, jusqu'à ce que l'Evêque ayant retiré les bons Confesseurs, en mit d'autres d'un caractére tout opposé. Le premier fut un Prêtre Bas-Breton, à qui son Evêque M. de S. Paul de Leon avoit ôté ses pouvoirs, & même refusé un *Exeat* en sortant du Diocèse. L'Abbesse de S. Loup instruite de ce fait par une lettre de ce Prélat, en donna avis à M. l'Evêque d'Orléans, qui différa près d'une année encore de retirer ce Confesseur de S. Loup. Il lui donna enfin pour successeur un jeune Prêtre nommé Baudouin, dont la capacité se démontre par ce trait. Un jour qu'il pressoit une Religieuse de se soumettre :

Les mauvais Confesseurs qu'on donne à sa maison.

» Pourquoi, lui dit-il, faites-vous difficulté » de recevoir la Bulle ; n'est-ce pas le Pape » qui l'a faite ? C'est répondit la sœur, par- » ce qu'elle est contraire à l'Evangile. Mais » pourquoi, repliqua le Confesseur, croyez- » vous plutôt à l'Evangile qu'à la Bulle, puis- » que l'Evangile a été fait par les hommes » aussi bien que la Bulle ? » C'est précisément le contraire de ce que dit J. C. en S. Jean 7. 16. & S. Paul aux Galates 1. v. c. 1. & par conséquent une hérésie, une impiété, un blasphême. Tels sont les Apôtres que forme la Bulle.

Son sacrifice pour l'exil.

Après ces premiéres menaces de M. l'Evêque, qui continuérent pendant plusieurs mois, à la fin de Janvier 1727, M. l'Evêque de Chartres, passant à Orléans, va voir cette Abbesse de la part de Madame sa mere, qui lui donnoit avis que la Cour ne lui donnoit que quinze jours ; & qu'au bout du terme, si elle n'acceptoit la Bulle, on l'enléveroit pour la transférer dans une autre maison. L'Abbesse, sans être ébranlée, fit dès-lors son sacrifice, prête à tout événement. Le coup différé de quelque mois, éclata enfin par une Lettre de cachet en date du 10 Avril, qui ordonnoit à l'Abbesse de S. Loup, de sortir de son Abbaye, & de se retirer avec deux de ses Religieuses, dans un Couvent de Paris à son choix.

La pieuse Abbesse représenta à la Cour que ni elle ni son Monastére n'étoient en état de payer les pensions nécessaires pour elle & pour les deux Religieuses ses compagnes. La Cour fit demander à l'Evêque ce qu'il avoit à répondre à cela, & s'il vouloit pourvoir à la dépense des exilées. Le Prélat prit un autre

tour : il se fit donner par Arrêt du Conseil, & à trois autres Commissaires, desquels étoit son Coadjuteur, l'administration & la régie des biens de l'Abbaye de S. Loup. Le même Arrêt assignoit 500 livres de pension à l'Abbesse, & 300 livres à chacune des deux Religieuses qui devoient l'accompagner. Pour en faciliter le payement, il accordoit au Monastére une surséance par rapport aux créanciers de la maison.

Effets d'un Arrêt surpris.

On fit donc saisir tous les biens de l'Abbaye : défense fut faite aux Fermiers de vuider leurs mains, sinon dans celles de l'Econome nommé. En conséquence des Archers commirent des violences dans une Foire, contre un Fermier qui vendoit de la laine : ce qui y causa une espéce de sédition, & fit vomir des imprécations contre l'Evêque d'Orléans & son Coadjuteur, unique cause de ces véxations. Les plaintes des créanciers & des Fermiers, les Requêtes que l'Abbesse fit présenter au Conseil du Roi, lui firent obtenir un surcis de l'Arrêt, par là la Lettre de cachet qui l'exiloit, demeura sans exécution.

Voici le bel Acte que cette pieuse Abbesse fit, lorsqu'elle étoit sur le point de se séparer de sa Communauté, en conséquence de la Lettre de cachet sollicitée & obtenue par le Prélat, mais restée sans exécution pour les raisons qu'on vient de déduire. Le but de cet Acte est de montrer ce qui déterminoit Madame de S. Loup à quitter une maison qui lui étoit si chere, plutôt que d'accepter la Constitution.

Beau témoignage de sa foi.

1. *L'importance de la cause : jamais il n'y eut tant de points capitaux de la foi attaqués.* Ce qu'elle prouve par l'exemple des anciennes

hérésies, & par les propositions de la Bulle qu'elle rapporte, lesquelles *contiennent la vraie foi de l'Eglise enseignée par l'Ecriture-Sainte & par la Tradition. Pour éviter*, dit-elle, *une vaine ostentation de science, qui ne conviendroit pas à son sexe*, elle ne cite point de passages des saints Peres, mais bien de l'Ecriture, de l'Imitation, & des priéres de l'Eglise.

2. *L'acceptation universelle est une vraie chimére, qui ne peut en imposer.* Elle le prouve par la nature même de la Constitution, & par la maniére même dont elle a été reçue. *Il est impossible*, dit-elle, *que l'Eglise adopte une piéce si contraire à sa Foi; ou bien les portes de l'enfer prévaudroient contr'elle.... Les brigues, les cabales, les menaces, les violences, sont des voies inconnues à la simplicité de la Colombe: & tout le monde sait qu'on n'en a point employé d'autres... Au lieu d'écouter l'Auteur dans ses justes défenses, on a crié confusément*, il est digne de mort: *& si quelqu'un vouloit ouvrir la bouche pour sa justification, on lui disoit aussitôt:* si vous le délivrez, vous n'êtes pas ami de César. Elle expose ensuite les autres vues qui font recevoir la Bulle: *Défaut de lumiéres, obéissance aveugle, préventions ultramontaines, amour du repos & des commodités de la vie*, &c. *Toutes mauvaises raisons, dont Dieu sera le Juge.*

La résistance à la Bulle exige tout.

Elle exhorte ses Religieuses *à tout souffrir pour une cause si juste & si importante, jusqu'à la privation des Sacremens, s'il le faut. Nous devons*, poursuit-elle, *regarder comme un avantage, d'être privées de ce qu'il y a de plus saint, dès que nous ne pouvons l'avoir, sans renoncer à notre foi.... Rien ne sera plus consolant pour moi*, (dans mon exil) *que de*

*savoir que toutes demeurent fermes dans l'attachement à la vérité. Je le demande à Dieu avec toute l'instance qui m'est possible, & vous devez le lui demander aussi avec une ferme confiance... Lisez depuis le ℣. 5 jusq'au 13 inclusivement, du ch. 11. de S. Luc, & depuis le ℣. 31. du ch. 7 de l'Epitre aux Romains, jusqu'à la fin.* Ne craignez pas ceux qui tuent le corps; *& ne croiez pas non plus que tout soit perdu, parce que je m'en vas. Dieu vous tiendra lieu de toutes choses: il saura vous soutenir par lui-même. S'il vous ôte les soutiens humains, c'est pour vous obliger à mettre en lui toute votre confiance, & à ne pas vous appuier sur un bras de chair. Lorsque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu: bénissez-le, & chantez ses louanges; car on doit le louer de tout, & le benir en tout tems.*

Fidélité à tous ses devoirs.

Enfin cette tendre Mere recommande à ses filles *la régularité jusqu'aux moindres exercices, l'union, la paix, la charité, la patience dans les maux du dedans & du dehors*; & les assure qu'*absente de corps, elle leur sera toujours présente d'esprit & de cœur; qu'elle fera ce qui dépendra d'elle pour les aider, soit par lettres, soit par d'autres moyens*; & *qu'elle ne se démettra point de son Abbaye, quelqu'instance qu'on lui en fasse.*

L'année suivante 1728. elle s'attendoit quitter cette terre d'exil, & se réunir pour toujours à son divin époux; mais le Seigneur la laissa encore quelques années au milieu du combat. Mais au retour d'une longue maladie, elle se précautionna pour l'avenir par un nouvel acte conçu en ces termes.



Digitized by Google

*Proteſtation de ma Foi & de mes ſentimens.*

» Je ſouſſignée, m'étant trouvée au mois de » Juin dernier malade à l'extrémité, d'une » oppreſſion, qui ne me permettoit pas de » parler... Conſidérant... que dans l'extrémi» té de la maladie je ne ſerai peut-être pas » capable d'exprimer mes ſentimens... & que » des gens mal-intentionnés pourroient pro» fiter de cet état, pour tirer de moi, &c. ou » m'en impoſer après ma mort, lorſque je ne » pourrai plus dire le contraire; j'ai cru pour » éviter ces inconvéniens, devoir prévenir ce » tems, en dreſſant la préſente proteſtation, » qui contient les ſentimens dans leſquels je » veux vivre & mourir. « Ce qui ſuit mérite une grande attention.

Beau trait de lumiére.

» Je crois tout ce que la ſainte Egliſe Catho» lique, Apoſtolique, & Romaine croit & en» ſeigne, c'eſt-à dire, tout ce qui eſt con» tenu dans le Symbole des Apôtres, & tout » ce qu'elle a décidé dans les Conciles Ecu» méniques, & ce qu'elle a conſervé par » Tradition. Par conſéquent je ne reçois point » la Conſtitution *Unigenitus* que je regarde & » que j'ai toujours regardée comme y étant » contraire dans pluſieurs points eſſentiels de » la foi & de la Diſcipline, énoncés dans » les Actes d'Appel interjetté par pluſieurs de » nos Seigneurs les Evêques, auſquels j'adhére » de tout mon cœur par le préſent Acte, auſſi» bien qu'à la Proteſtation que neuf d'entr'eux » ont fait ſignifier à M. le Procureur Géné» ral du Parlement de Paris contre l'Aſſem» blée d'Embrun.

» Je reconnois avoir fait une grande faute

» en signant le Formulaire purement & simplement, quoique je l'aye fait par ignorance, & j'en demande très-humblement pardon à Dieu : condamnant sincérement les cinq Propositions dans tous les sens que l'Eglise les condamne, & m'en tenant pour le Fait à ce qui fut arrêté dans la Paix de Clément IX. Je déclare nul tout ce qu'on pourroit extorquer de moi, soit par violence, ou autrement, en quelque tems & de quelque maniére que ce soit, de contraire à la présente Protestation. Fait en double pour plus grande précaution ; ce 2 Novembre 1728. Signé, Sœur Olimpe de Châtillon, Abbesse de saint Loup. »

Répentir du Formulaire.

La derniére maladie de cette pieuse Abbesse ne dura que six jours, & elle mourut le 2 Avril 1731. Depuis long-tems elle souffroit avec sa Communauté la privation des Sacremens, à cause de son attachement invincible à la vérité. Dans tous les momens libres que son mal lui laissa, elle ne fut occupée qu'à témoigner son opposition à la Bulle, sa soumission à l'Eglise & aux Pasteurs, sa piété tendre dans la récitation des Pseaumes, & une résignation à la mort qui fit regarder la sienne comme précieuse aux yeux de Dieu.

Ses derniers sentimens, & sa mort sans Sacremens publics.

M. de la Gogué, Grand-Vicaire, appellé pour lui administrer l'Extrême-Onction, refusa de le faire. On peut juger des regrets de toute cette Communauté, qui aimoit tendrement son Abbesse, qui en étoit aimée, qui en recevoit de grandes consolations, & qui lui étoit intimément unie par les liens de la vérité & de la charité.

Le jour de l'enterrement le Sieur Bau-



Digitized by Google

douin, Chapelain de l'Abbaïe, dont on a vu la capacité, ne nomma point la défunte dans les Collectes de la Messe; & la Sacristine lui ayant demandé s'il n'avoit pas dit la Messe pour Madame l'Abbesse, il dit que non, & qu'il ne prieroit pas pour elle. » Mais » comment, reprit la Religieuse, cela s'ac- » commode-t-il? On a refusé à Madame les » Sacremens à la mort, & on lui accorde » la Sépulture Ecclésiastique. C'est, dit le » Chapelain, que le Roi n'a point donné d'ordre » pour qu'on la refuse. Le Roi, répliqua la » Sacristine, n'a pas défendu non plus qu'on » priât pour les morts. Cela est vrai, répondit- » il, mais la défense de mon Supérieur suf- » fit. »

Ses funérailles.

Au reste les funérailles de l'humble Abbesse furent plus honnorées par le concours de toutes les personnes qui s'empresserent de lui rendre les derniers devoirs, que par les autres honneurs qu'elle avoit défendu qu'on lui rendit. Outre plusieurs Ecclésiastiques Constitutionnaires, on y compta douze Prêtres Appellans, dont un demanda à dire la Messe. Le Chapelain lui dit qu'il n'auroit point d'ornemens, parce qu'il étoit suspect à M. l'Evêque. » Il n'y a, répondit le Prêtre, que M. » l'Evêque lui-même, qui puisse me les re- » fuser. Je suis Chanoine & Docteur, & par » cette raison audessus de vous, & ne de- » vant recevoir aucun ordre de votre part. » Puis s'adressant au Sacristain de son Chapitre qui se trouvoit-là, il lui dit de lui apporter tout ce qu'il falloit pour célébrer, & célébra effectivement.

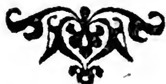
Voyez l'Histoire de la Constitution 4e Partie Section 7e §. LXVII. & §. LXXVII.

Digitized by Google

Les Nouvelles Ecclésiastiques du 17 Avril 1731. d'Orléans N. 11, du 8. Mai & du 10 Juin de la même année.

PRATIQUE. Toute élévation est dangéreuse, parce que rien n'est si nécessaire ni si contraire à l'inclination de la nature corrompue, ni si difficile & si rare que l'humilité. C'est un malheur pour un Chrétien foible & imparfait, à qui des honneurs singuliers sont attachés. On s'enfle quand on les reçoit : on s'irrite quand on ne les rend pas. On les exige avec hauteur : on les conserve avec attachement : on les défend avec chaleur : on les perd avec douleur & ressentiment ; on les revendique avec acharnement & avec fierté. C'est un gain bien déplorable que celui qu'on achete au prix de l'humilité, de la douceur, & du repos.

PRIERE. » Vous sauvez, Seigneur, le peuple qui est humble, & vous humiliez celui qui a les yeux altiers. C'est vous qui faites luire ma lampe ; changez donc mes ténébres en une lumiére brillante » pour me rendre doux & humble de cœur. Ps. 17. 28. 29.





Digitized by Google

# M. WATERLOOP,

## Curé.

Mort en 1731 le 25 Avril.

MONSIEUR WATERLOOP, Curé de Carvin-Epinoy, au Diocèse de Tournai en Flandre, est peut-être le premier, qui ait eu dès le commencement le bonheur de rendre un témoignage complet à la justice & à la vérité contre la Constitution *Unigenitus*. Il se distingua dès sa jeunesse par la piété, par l'innocence de ses mœurs, & par son application à l'étude. Après qu'il eut achevé sa Théologie dans l'Université de Douai, où il prit le dégré de Bachelier, & qu'il eut été quelque tems Sou-régent au Collége du Roi, il fut appellé par M. de Choiseuil son Evêque, qui le fit Professeur de Théologie dans son Séminaire, quoiqu'il ne fût pas encore Prêtre.

Son mérite.

Il devint Curé.

Il s'acquita pendant trois ou quatre ans de cet emploi avec tant de succès, que M. de Choiseuil crut devoir le charger de la Cure fort étendue de Carvin-Epinoy, qui avoit besoin d'un Pasteur également vigilant & charitable. Il y fit voir qu'il avoit éminemment ces deux qualités. Rien n'est plus édifiant que le détail qu'un des Mémoires que nous abrégeons, fait de la maniére dont il gouvernoit cette Paroisse & du bon ordre qu'il y avoit établi par des soins infatigables. Aussi son peuple lui a-t-il donné de grandes marques d'attachement pour sa personne, dans l'affaire qui les priva d'un si digne Pasteur.

Digitized by Google

Il y a eu même plusieurs de ses ouailles, qui ont porté dans son absence avec courage tout le poids de la persécution, par les refus de Sacremens, & les outrages pendant leur vie & après leur mort.

M. Waterloop ne pensoit qu'à continuer ses pieux exercices, lorsque son Doyen rural, qui est celui de Peclin, lui envoya le jour de S. Jacques 25 Juillet 1714, par l'Appariteur du Doyenné, le Mandement de M. de Tournai pour la publication de la Bulle *Unigenitus*, avec un exemplaire de cette Constitution en latin. Ayant vu ce que c'étoit, il rendit l'un & l'autre à l'Appariteur, & lui dit que sa conscience ne lui permettoit ni de les recevoir ni de les publier. Il écrivit ensuite une Lettre à son Doyen, & une autre à M. de Tournai, pour leur faire agréer le parti qu'il prenoit. Il marquoit entr'autres choses dans celle au Prélat, qu'il ne pouvoit publier à son peuple le Mandement qu'on lui avoit envoyé avec la Bulle, parce que cette Bulle lui paroissoit contraire à la Doctrine catholique, crue, prêchée & enseignée dans l'Eglise sans interruption depuis les Apôtres jusqu'à nous. Refuse de publier la Bulle.

En conséquence de ce refus, il fut cité à comparoître personnellement le 31 Août suivant à l'Officialité de Tournai. Il s'y rendit au jour marqué, & il y subit un interrogatoire, où il donna également des preuves de sa sagesse & de son habileté. On en peut juger par les articles suivans. Interrogatoire qu'il subit.

Interrogé, s'il n'a rien dit à son peuple au sujet desdits Bulle & Mandement depuis le jour de S. Jacques.

A répondu, que le deuxiéme ou troisiéme Dimanche après, il dit dans son Prône,

Digitized by Google

qu'il avoit donné dans toute sa vie des marques de son obéissance entiére à ses Supérieurs, & que s'il ne le faisoit point au sujet de la publication desdits Bulle & Mandement, ils devoient croire que ce n'étoit point par esprit de desobéissance, mais par un principe de conscience & pour un bien : ne se souvenant pas d'en avoir parlé davantage, sauf que parlant depuis dans son Prône d'un point de morale ou de discipline, dont il ne se souvient point précisément, il ajouta que c'étoit l'un des points pour lesquels il n'avoit point fait ladite publication : ce qu'il a dit alors par occasion, & non de dessein prémédité.

Interrogé, pour quelle raison il a refusé de faire ladite publication :

Bulles des Papes rejettées.

A répondu qu'il se fonde dans ce refus, sur ce que d'un côté ce n'est pas être hérétique ni se séparer de l'Eglise Romaine, que de croire avec l'Eglise Gallicane que le Pape seul n'est point infaillible : ladite Eglise de France ayant plusieurs fois refusé de recevoir semblables Constitutions en matiére de dogme, & quelquefois de discipline, comme à l'égard de celles de Boniface VIII, au sujet du droit du S. Siége pour le Temporel des Rois, & de leur institution & destitution, & de quelques autres propositions assez connues : de celle de Jean XXII, sur la vue de Dieu dans les Bienheureux, & en quel tems ils commencent d'en jouir: de celle de Grégoire II, sur la dissolution du Mariage par impuissance survenante après la célébration & consommation ; & plusieurs autres que les Papes ont voulu faire recevoir avec toute leur autorité, que néanmoins l'Eglise de France n'a point reçues, sans pour cela avoir été séparée de l'Eglise Romai-

ne; mais ayant soutenu le contraire, aussi bien que les mêmes Papes, ou leurs successeurs, qui se sont successivenent rétractés, ou ont condamné lesdites Constitutions.

D'un autre côté il se fonde sur ce que quand bien même l'Eglise de Rome, indépendamment de l'Eglise universelle, seroit infaillible dans les décisions qu'elle feroit, étant dûment& pleinement en elle-même assemblée, la Constitution en question n'est point ainsi émanée de ladite Eglise de Rome, qui n'a point été pour cela suffisament assemblée: elle n'a été faite que dans une Assemblée particuliére de quelques Cardinaux, & autres personnes en petit nombre, sans qu'il y ait eu convoçation générale, ni liberté suffisante d'y entrer & d'en sortir, de quoi il offre preuve. De plus quantité considérable d'Evêques des plus savans, des plus vertueux, & des plus élevés en dignité refusent de recevoir ladite Constitution. Partant il n'est pas juste de forcer la seconde Hierarchie (il veut dire le second ordre des Pasteurs) à en faire la publication, avant que le différend soit terminé dans la premiére (il veut dire entre les Evêques) & qu'elle y soit unanimement reçue: qu'il se fonde encore sur ce que ladite Constitution n'a point été reçue par l'Eglise de Tournai, comme il est de droit & de discipline, dans un Synode générale du Diocèse: Que ladite Constitution a trop de contrariété avec la parole de Dieu, le sentiment unanime des Peres & des saints Papes, pour être reçue aveuglément, ou avant qu'un Concile général ou acquiescement libre de la premiére Hierarchie oblige de la recevoir.

Régles canoniques violées pour la Bulle.

Interrogé, s'il se croit juge de la doctrine, & devoir préférer son jugement à celui du S. Siége & de son Evêque.

Digitized by Google

Comment un Prêtre est juge.

A répondu, qu'il n'en est point juge en premier ordre, comme les Evêques; mais qu'il est juge subalterne, comme Docteur & Pasteur du peuple qui lui est confié, & à qui il doit prêcher la Religion qu'il croit être la véritable, & non celle qu'il prendroit par emprunt: qu'il ne préfére pas son jugement en la présente occasion à celui du Pape & de Monseigneur l'Evêque; mais qu'il leur préfére des autorités supérieures, savoir la Catholicité des tems depuis les Apôtres jusqu'au Concile de Trente & depuis, laquelle il suit dans le refus qu'il fait.

Interrogé, s'il croit que les 101 propositions condamnées par la Constitution, sont dans le Livre du Pere Quesnel:

A répondu, qu'elles y sont; mais quelques-unes en sont tirées imparfaitement & avec quelque omission, qui empêche d'en voir clairement & incontestablement la catholicité: surquoi il offre preuve.

Interrogé, si plusieurs ou quelques-unes (des 101 propositions) sont de foi, & ont été décidées en Conciles généraux, ou du moins universellement reçues de l'Eglise.

A répondu, que plusieurs desdites propositions, proscrites en ladite Constitution *Unigenitus*, sont des vérités de foi.

Interrogé, si le Cardinal de Noailles & ses adhérans, condamnant, comme ils font, les Livres du Pere Quesnel, ont condamné la bonne Doctrine.

A répondu, qu'il ne répond point de la conduite des autres: qu'en son particulier il croit le Pere Quesnel bon Catholique Romain, & injustement flétri & calomnié par ladite Constitution.)

Digitized by Google

Aprés cet Interrogatoire, le Viee-Gerent rendit plusieurs Ordonnances, par lesquelles il enjoignit à M. Waterloop de publier incessamment le Mandement avec la Constitution, & de rétracter tout ce qu'il avoit avancé de contraire dans ses réponses : ce que le Curé ayant constamment refusé, il fut, nonobstant divers Appels qu'il interjetta, suspens *à Divinis*, par une autre Ordonnance du 2 Octobre, qui lui enjoignoit aussi de comparoître de rechef à l'Officialité le 16 du même mois : Mais le Curé qui étoit alors à Cambrai, pour poursuivre ses Appels devant le Métropolitain, de qui il ne put obtenir aucune justice, fut arrêté à son retour à Lille, par ordre de M. le Comte de Lille Commandant de cette place ; & sur la caution qu'il fournit, on lui dnnna la ville pour prison.

Il est suspens.

Puis arrêté.

Un mois après sa détention, il fut cité, en vertu d'une nouvelle Ordonnance, pour comparoître le 13 Novembre devant le Vice-Gerent au Couvent des Bons-fils à Lille. Il y comparut après avoir fait signifier à son Juge un Appel au prochain Concile National, qu'on disoit alors devoir se tenir en France, à cause des défauts essentiels qui se trouvoient dans les Procédures qu'on avoit faites contre lui. On a effectivement fait voir dans un écrit exprès, que dans tout le cours de ce procès, on n'avoit observé aucune des Régles prescrites par les Canons & par les Ordonnances.

Le Vice-Gerent lui demanda, si depuis les sommations qui lui avoient été faites, il avoit publié le Mandement de M. l'Evêque

touchant la Conſtitution. A quoi il répondit que non, à raiſon des Appels qui lui avoient fait changer de Juge. On lui demanda encore s'il étoit diſpoſé à rétracter ce qu'il avoit dit contre la Conſtitution au premier Interrogatoire. Il répondit que cela devoit être ſuſpendu juſqu'au prochain Concile, qui traiteroit & décideroit de cette affaire. Ainſi finit cette derniére comparution.

Sentence de condamnation.

Deux mois après, c'eſt-à-dire, le 12 Janvier 1715, ce Juge rendit une Sentence définitive, qui déclaroit le Curé » avoir encouru toutes les peines & cenſures portées par » la Conſtitution, &c. & lui enjoignoit de ſe » retirer dans un Séminaire de la domination » de ſa Majeſté T. C. pour, durant le cours » de deux ans conſécutifs, ſans en ſortir, » travailler à obtenir de Dieu les ſentimens » d'une ſoumiſſion humble & ſincére : pourquoi il y réciteroit tous les jours durant » leſdits deux ans, les ſept Pſeaumes de la Pénitence, par deſſus l'Office de ſon Bréviaire, » y jeuneroit tous les Mercredis & Vendredis » durant ledit tems, & y conféreroit au moins » deux fois la ſemaine avec la perſonne eccléſiaſtique, qui lui ſeroit déſignée par le » Supérieur dudit Séminaire. »

Cette Sentence fut imprimée & rendue publique dès le 27 ou 28 du même mois de Janvier, & ne fut ſignifiée au Curé que le premier de Fevrier : ce qui lui donna occaſion d'écrire le 29 Janvier une très-belle Lettre au Vice-Gerent pour ſe plaindre de ce traitement, & ſe juſtifier des héréſies & des erreurs qu'on lui imputoit fauſſement par cette Sentence.

Le premier Mars à neuf heures du matin

Digitized by Google

le Lieutenant du Prévôt de la Maréchaussée de Flandres alla montrer à M. Waterloop un ordre de la Cour, qui lui ordonnoit de le transporter avec des Archers à Cambrai, où on lui devoit lire une seconde Lettre de cachet, sans lui marquer ce que cette Lettre contenoit. Le Curé ne fut point ému de cette nouvelle : il eut au contraire de la joie de se voir jugé digne de souffrir quelque chose pour une cause qu'il regardoit comme celle de la vérité. Il reçut ce jour-là les visites de ses amis avec une présence d'esprit & une tranquillité, qui surprirent tous ceux qui le virent. Le lendemain l'Officier qui lui avoit communiqué l'ordre de la Cour, assisté de quatre Archers armés, le vint enlever pour le conduire à Douai, & de-là à Cambrai, où il fut mis au Séminaire qui est dirigé par des Prêtres séculiers de la Communauté de saint Sulpice. Enlevé par des Archers.

Il y demeura jusques vers la fin de la vie de feu Louis XIV qu'il fut transferé dans la Citadelle, ensuite élargi six semaines après la mort de ce Prince. Pendant tout ce tems les Directeurs du Séminaire ne lui permirent point de parler à ceux qui le demandoient ; quoique cela ne fut ordonné ni par la Sentence du Vice-Gerent, ni par la Lettre de cachet, & ils le fatiguérent inutilement par des conférences, où il les réduisit souvent à l'impossibilité de lui rien répondre.

On avoit établi dès après la Sentence du 2 Octobre 1714, qui déclaroit le Curé suspens, un Desserviteur à Carvin, pour y faire les fonctions curiales ; & on avoit chassé les deux Vicaires, qu'il avoit à Epinoy & à Libercourt, dépendances de Carvin, pour leur substituer de jeunes Prêtres, éleves des Jé- Sa Paroisse dérangée.

Digitized by Google

ſuites. On ne ſauroit rapporter les excès auſquels ces Deſſerviteurs ſe portérent contre ceux qui étoient attachés à leur Curé. Les Paroiſſiens s'en plaignirent inutilement aux Supérieurs. Le Curé ni eux ne purent obtenir aucune juſtice, & cette Paroiſſe a toujours été dans le trouble.

Sa converſation avec le Cardinal de Rohan.

M. le Cardinal de Rohan, qui dans l'affaire de la Bulle *Unigenitus* a figuré par un rôle tout à fait étrange, fit au mois de Mars 1716, un voyage à ſon Abbaïe de ſaint Vaaſt à Arras. Il eut envie d'entretenir M. de Waterloop dont il avoit ſçu les avantures. Ce Curé ſe rendit aux ordres de Monſieur le Cardinal, auſſi-tôt qu'il eut été informé qu'il déſiroit de le voir. Il ſe préſenta à la porte du Palais Abbatial le 12 Mars à ſix heures du ſoir, & fut introduit ſans délai. Ceux qui étoient préſens s'étant retirés, M. le Cardinal le fit aſſeoir auprès de lui, & lui demanda, s'il le ſeroit venu voir ſans être appellé. » Je » ſuis ſi peu de choſe, Monſeigneur, que » je n'aurois pas cru que ſon Eminence dût » penſer à moi. »

La converſation ne fut pas long-tems ſans tomber ſur la Conſtitution : » Pourquoi, » M. (lui demanda le Cardinal) refuſez-vous » de recevoir une Conſtitution acceptée? Mon» ſeigneur (répondit le Curé avec la franchiſ» ſe qui lui étoit naturelle) j'ai pluſieurs » raiſons péremptoires. » Il entama d'abord ce qui concernoit l'irrégularité du Jugement quant à la forme, diſant que le Pape avoit tenu un procédé très-éloigné de la juſtice à l'égard du Pere Queſnel. » Il pa» roît, M. (lui dit le Cardinal) que contre » le bon ordre vous êtes plus attentif à juſ» tifier le Pere Queſnel que le Pape. Je con-

» viens ( répondit le Curé ) qu'à circonſtances » égales, *ſi cœtera eſſent paria*, il faudroit » donner la préférence au Pape ; mais dans » l'affaire dont il s'agit ce n'eſt nullement le » cas. Le Pere Queſnel étoit un homme qui » ne demandoit rien à perſonne ; & le Pape » au contraire a cherché l'iniquité dans la » maiſon du juſte. Le Pape a fait le per- » ſonnage de juge, & le Pere Queſnel celui » d'accuſé. Or les mêmes régles qui juſtifient » l'accuſé, condamnent le juge s'il ſe trouve » qu'il les ait violées. Ces régles ( ajouta le » Curé ) ſont, qu'il faut en quelque ſorte être » contraint pour condamner ſon prochain. » Dans le doute, il faut s'abſtenir de pro- » noncer la ſentence de condamnation. En » fait de Livres, les endroits obſcurs doi- » vent être expliqués par les autres qui ſont » plus clairs : autrement aucun Pere ne de- » meureroit catholique, ni l'Ecriture ſainte » même. Mais avant toutes choſes, il faut » entendre l'accuſé, d'autant plus qu'il le de- » mandoit : c'eſt ce qui n'a jamais été refuſé, » non pas mêmes aux Hérétiques déclarés. On » n'a pas voulu ( reprit le Cardinal ) condam- » ner le Pere Queſnel, mais ſeulement les » propoſitions en elles-mêmes. » Le Curé diſ- ſimulant par reſpect, l'émotion que lui cau- ſoit cette réponſe, répliqua modeſtement : » Mais, Monſeigneur, c'eſt préciſément le » contraire : il ſuffit de rappeller à votre Emi- » nence le préambule de la Conſtitution, où » le Pere Queſnel eſt traité comme un des » plus dangereux hipocrites qui fut jamais. » Il eſt vrai, dit le Cardinal, que la tête » de la Conſtitution eſt bien forte. Il faudroit » donc ( lui répliqua auſſi-tôt le Curé ) lui

Il juſtifie le P. Queſnel.

Replique ſpirituelle.

Digitized by Google

» couper la tête, avant que de la publier. »

M. le Cardinal en revint à dire, que les Evêques étant joints avec le Pape, on leur devoit une obéissance aveugle. A cela le Curé répliqua, que l'unanimité n'étoit pas dans le Corps des Evêques; & que dans ce qui s'étoit fait en faveur de la Constitution, la liberté avoit manqué. » Le nombre des Opposans (répartit le Cardinal) est très-petit, & bientôt la » plûpart reviendront à nous. Monseigneur, » (dit le Curé) avant que de répondre à cela, accordez-moi la liberté de demander » à V. E. lequel des deux partis étoit le plus » dans la règle, après que l'Assemblée avoit » jugé unanimement que la Constitution » avoit besoin d'explications, ou que les E» vêques en donnassent eux-mêmes, ou qu'ils » en demandassent au Pape, qui étoit l'au» teur de la Constitution. »

Où est la mémoire du Cardinal?

Le Cardinal soutint, que personne n'avoit proposé de demander des explications, si ce n'étoit à la fin de l'Assemblée, lorsque tout étoit fait. » Les Ecrits publics (répliqua le Curé) disent le contraire; & ils n'ont été démentis par personne. M. le Cardinal de » Noailles a voulu se séparer de l'Assemblée » pour ce sujet; mais l'ordre du Roi l'a o» bligé de continuer à y présider. » Ensuite le Curé avança deux choses: l'une que l'acceptation des Quarante étoit irréconciliable avec la Bulle qu'ils acceptoient: l'autre, qu'il n'y avoit point eu de liberté; & qu'ainsi le petit nombre qui étoit seul, sans soupçon, devoit être écouté. Il prouva le premier par cette observation générale, que le Pape avoit condamné les 101. Propositions conjointement & séparément, c'est-à-dire, en elles-

mêmes; au lieu que les Quarante en avoient accepté la condamnation, en usant de différens poids, & de différentes mesures; condamnant les unes par rapport aux circonstances du tems; les autres par rapport à l'intention de l'Auteur: d'autres au contraire comme tronquées, & détachées de la suite du texte.

Il en apporta des exemples; & ces exemples donnant lieu à une espéce d'altercation, le Curé en prit occasion de prier respectueusement M. le Cardinal de Rohan d'oublier pour un moment ses qualités d'Evêque & de Cardinal, & de ne retenir que celle de Théologien. M. le Cardinal lui répondit avec la bonté qui lui étoit naturelle, qu'il n'avoit pas de peine à lui accorder sa demande, puisqu'il n'avoit pas eu d'autre intention, en entamant cette conférence avec lui.

Le Curé justifie des Propositions.

Une des Propositions, prise pour exemple par le Curé, étoit la 29e. *hors de l'Eglise point de grace.* Il soutint que dans la suite du texte, le mot de *Grace* étoit déterminé à marquer la grace habituelle; mais il ajouta que, quand on l'entendroit, comme le prétendoit le Cardinal, de la grace actuelle, elle pourroit avoir encore un sens catholique: qu'on ne l'avoit réduite aux termes qui la composoient, & fait entrer en cet état dans le Catalogue des Propositions condamnées, sinon afin d'établir contre la Tradition, le dogme d'une grace commune & suffisante, donnée intérieurement, & non simplement offerte à tous les hommes, fidéles & infidéles, & cela dans le tems même qu'un infidéle ne songe pas à se convertir, & demeure paisiblement dans la synagoge de Satan: qu'un tel dogme est une erreur, puisque l'Eglise nous enseigne, que la premiére grace préve-

Digitized by Google

nante eſt celle de la vocation, par laquelle l'infidéle commence à être troublé de ſon état, & déſire de s'en retirer, cherche la vraie Religion & la véritable Egliſe, où ſe trouve le ſalut. Ainſi dans ce ſens, il eſt vrai de dire qu'il n'y a nulle grace étrangére à l'Egliſe, puiſqu'elle n'eſt donnée que pour y aller, ou s'y conſerver. Le Cardinal parut approuver cette explication.

Après que le Curé eut répondu à une ſubtilité que M. le Cardinal propoſa touchant la propoſition ſur l'excommunication injuſte, il vint à la ſeconde choſe qu'il avoit avancée : ſçavoir que l'Aſſemblée avoit manqué de liberté, & allégua pour le prouver, que le Pape avoit d'abord commencé par demander & s'aſſurer de la parole du Roi, & que tout le monde ſçavoit que le Roi avoit promis, & pris parti avant même l'Aſſemblée des Evêques. Le Cardinal dit qu'il y avoit moins de liberté à préſent que du vivant du Roi.

Le Curé répliqua, qu'il n'y avoit nulle apparence de cela : que M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume donnoit une pleine liberté, ſans qu'il parut jamais donner aucun ſujet particulier d'eſpérance ni de crainte pour l'un ou pour l'autre des deux partis, & que c'en étoit une preuve aſſez ſenſible que la nomination récente que ſon Alteſſe Royale avoit faite aux Bénéfices, où il y avoit des ſujets des deux côtés.

Quelle comparaiſon d'un homme d'eſprit?

Le Cardinal voulant juſtifier ce qu'il avoit avancé, apporta pour preuve la violence que faiſoit le Curé de ſaint Côme à un Docteur Hibernois, qu'il avoit menacé de ne plus lui donner l'honoraire de ſes Meſſes; ſans quoi (ajouta ce Cardinal,) ce pauvre homme ne peut pas vivre. »Quoi,

» Quoi, Monſeigneur, (repliqua le Cu-
» ré,) vous comparez les menaces d'un petit
» Curé de Paris aux promeſſes & aux mena-
» ces de Louis XIV : Jugez vous-même de la
» juſteſſe de la comparaiſon. » Il faut re-
marquer ici qu'un peu de tems après ſon Emi-
nence voulant épouvanter le Curé, lui dit
que M. le Régent n'étoit point pour lui, mais
qu'il étoit pour le parti de la Conſtitution,
& que ſon Alteſſe Royale lui avoit dit à lui-
même, qu'il voudroit que la Conſtitution
fut reçue.

J'aime mieux penſer, (répondit le Curé,)
qu'apparemment M. le Régent vouloit vous
contenter, & vous perſuader qu'il n'avoit
point pris parti contre vous, mais que par
tout ſon procédé il ne cherche que la paix
dans le Royaume, & l'union des eſprits ; &
que ſi le véritable moyen de cette paix étoit
la réception de cette Bulle, il auroit voulu
qu'elle fut déja reçue pour la poſſéder : preuve
peremptoire de la liberté entiére.

Le Cardinal dit enſuite au Curé : » Vous
» voulez-donc, M. ſuivre l'eſprit privé, qui
» a été celui de tous les Hérétiques dans tous
» les tems, quoiqu'ils ne chantaſſent que l'E-
» criture-ſainte, qu'ils ont entendue à leur
» mode. Je ſuis, (répondit le Curé) infini-
» ment éloigné de cet eſprit, & non ſeule-
» ment je ne réſiſte point à la Conſtitution en
» Philoſophe, par des raiſons tirées de ma
» tête, mais je n'interpréte pas même l'Ecri-
» ture-ſainte ſelon mon propre eſprit, mais
» ſelon la Tradition conſtante & uniforme
» de dix-ſept ſiécles : & cela, avec d'autant
» plus de raiſon, qu'il n'y a point de matiére,
» ſur-tout doctrinale dans la Conſtitution,

Raiſons de rejetter la Bulle.



Digitized by Google

» qui n'ait été décidée dans les Conciles
» mêmes Généraux, ou reçus comme tels, ou
» traitée par les saints Peres, non en passant,
» mais *ex professo*. Enfin rien n'est douteux
» ni obscur dans les propositions du Pere
» Quesnel, mais tout est clair, catholique,
» & très-édifiant. »

A ces mots, le Cardinal marqua son étonnement: » Quoi, M. vous dites que tout est
» clair, catholique & très-édifiant dans les
» cent une Propositions? Oui, Monseigneur,
» (répliqua le Curé) j'excepte seulement les
» Propositions tronquées de mauvaise foi;
» car tout considéré dans son texte & dans
» son lieu naturel, avec ce qui le devance,
» & ce qui le suit, sur-tout rélativement aux
» passages de l'Ecriture-Sainte, dont les Propositions
» condamnées ne sont que des explications,
» oui, Monseigneur, tout est
» clair, tout est catholique, & tout est très-édifiant. »

Conduite à tenir dans le doute.

» Mais (ajouta le Curé) supposons, Monseigneur,
» pour un moment, que la Tradition
» sur les Propositions de la Constitution
» soit douteuse, quoique cela ne soit
» pas; c'en seroit assez pour que le Pape fut
» indispensablement obligé de s'expliquer, &
» de faire voir que ses décisions ne répugnent
» point à la Tradition, à laquelle il doit le
» même respect que tous les fidéles; puisque
» c'est elle qui est la Catholicité essentielle de
» la véritable Religion: autrement (dit encore
» le Curé) comme les mêmes propositions
» condamnées dans la Bulle se trouvent décidées
» par les Conciles generaux, ou enseignées
» comme catholiques par les saints Peres,
» mot pour mot, ou en termes équiva-

» lens, ſans qu'il paroiſſe la moindre différence dans le ſens, où en ſera le Fidéle en ce cas ? ou il ſera ſans idées ſur les déciſions des Conciles, ou il le ſera ſur les propoſitions de la Bulle. Or des mots ſans idées ne ſuffiſent pas pour la foi, ſur-tout pour ceux qui ont part au miniſtére. »

» Ce n'eſt point aux particuliers (reprit le Cardinal) à entendre la Tradition, même ſelon leur propre ſens. Mais, Monſeigneur, (répliqua le Curé) la Tradition étant de ſa nature l'explication de l'Ecriture, naturellement elle doit être plus claire, ſur-tout dans les matiéres traitées *ex profeſſo*, telles que ſont celles de la Conſtitution. Une preuve de cela, c'eſt que le Concile de Trente nous y renvoie pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte : autrement il faudroit aller d'explication en explication, juſqu'à l'infini. Enfin s'il n'y avoit rien de clair dans la Tradition, ou ſi dans le doute le Supérieur n'étoit point obligé de deſcendre juſqu'à s'expliquer, ou s'accorder avec elle comme à la régle ſupérieure, le Saint-Eſprit n'auroit pas dit par la bouche de S. Paul, pour ſervir de régle à tous les Fidéles dans tous les ſiécles à venir : » *Si nos*, (ſous lequel terme eſt compris tout le Collége des Apôtres, Pierre, Paul, André & les autres) *aut Angelus de cœlo evangeliſaverit vobis præter id quod accepiſtis, anathema ſit.*

Ce que c'eſt que la Tradition. Sa clarté.

Après une légére diſcuſſion ſur la propoſition, où il eſt dit que *la foi eſt la première grace*, &c. que le Curé ſoutint être conforme au Concile de Trente, M. le Cardinal lui dit : » Je ne parlerai donc point pour vous, M. » à votre Evêque ; car je vois que vous ne

Fermeté du Curé.

» vous rendez en rien. Mais cependant je vous » promets que je ne parlerai pas non plus contre vous. J'accepte, Monſeigneur, (répondit le Curé avec une profonde révérence) » ce que votre Eminence veut bien me promettre de ne point parler contre moi. Mais » j'aimerois mieux mourir que d'abandonner » la vérité, ou l'innocent qui eſt perſécuté à » ſon ſujet. »

On retomba auſſitôt après ſur l'application des qualifications aux différentes propoſitions. Le Curé dit ſur cela pluſieurs choſes, qui donnérent lieu au Cardinal de dire de ſon côté, qu'il n'auroit pas dreſſé la Bulle comme elle l'étoit, c'eſt-à-dire, apparemment, avec la clauſe indiſtincte du *reſpectivè ;* mais qu'étant une fois donnée par le Pape, il n'avoit pas cru que ce fut une raiſon ſuffiſante pour empêcher de la recevoir.

Erreurs de l'Inſtruction des 40.

Le Curé paſſa à l'Inſtruction Paſtorale des quarante Evêques qui reçurent la Bulle en 1714. & dit qu'elle étoit plus mauvaiſe que la Conſtitution. M. le Cardinal en fut ſurpris, & en prit la défenſe, ſoutenant que les Jéſuites n'y avoient point eu de part. » Je » voudrois (répliqua le Curé) que votre Eminence n'y en eût point non plus. Pourquoi » donc, dit M. le Cardinal ? C'eſt (répondit » le Curé) que cette Inſtruction ne biaiſe » point à détruire la différence des deux alliances, ne mettant perſonne ſous la lettre » qui tue, & par conſéquent qui n'excuſe » point de péché. C'eſt cette même Inſtruction, » qui ôte la néceſſité de l'amour de Dieu pour » parvenir à la juſtification, & qui établit au » contraire la ſuffiſance de la crainte, décidant avec la Conſtiution, que la crainte peut

» corriger le cœur par elle-même, & y ajoutant » de plus qu'elle peut nous rendre plus sensibles » au péché qu'à la peine : c'est elle encore, » Monseigneur, qui détruit la grace efficace » ce par elle-même. ».

» Certainement (dit sur cela le Cardinal) » je ne suis point Moliniste : on n'ignore point » que j'ai été élevé sous de bons maîtres, & » dans de bons principes : je crois la grace » efficace par elle-même. C'est (ajouta-t'il) » qu'on ne s'entend point. La Constitution » ne condamne que la même grace qui a été » condamnée dans les cinq Propositions ; & » c'est les soutenir que de ne pas recevoir la » Constitution sur les propositions de la grace » ce. »

Je sçai, Monseigneur, (répondit le Curé) que votre Eminence a été très-bien élevée à saint Magloire (chez les Peres de l'Oratoire) : mais permettez-moi, Monseigneur, de vous dire, que selon ce que vous venez de dire, vous pensez autrement que » la Constitution » ne parle ; & que si votre Eminence n'est pas » Moliniste, elle ne peut être non plus du » parti de la Constitution. Car l'on a voulu » certainement, par la Bulle *Unigenitus*, nous » donner Molina pour l'objet de notre foi & » de notre Religion. » Le Curé distingua ensuite les cinq Propositions condamnées par Innocent X. de celles du P. Quesnel : » Je » condamne (dit-il) la doctrine des cinq pro» positions, & j'honore les vérités contenues » dans les propositions du P. Quesnel.

M. le Cardinal ayant dit qu'il n'étoit point contraire à S. Paul, puisqu'il avoit reconnu dans l'Instruction Pastorale qu'il y avoit moins de grace dans l'ancien que dans le Nouveau



Digitized by Google

Erreur de la grace commune à tous.

Testament. » Ce n'est point assez, Monseigneur (répliqua le Curé) vous n'avez pas » mis le commun des Juifs sous la lettre a» vant Jesus-Christ : c'est pourtant ce qu'a fait » nettement S. Paul. Au contraire, vous a» vez mis en tout tems une grace commune, » intérieurement donnée à tous les hommes, » plus ou moins abondamment ; peu impor» te. Vous l'avez mise par-tout, Monseigneur, » comme suffisante, & voilà l'erreur. » Il soutint ensuite comme une chose indubitable, qu'il y avoit des endurcis privés de toute grace, à qui les péchés qu'ils commettoient ne laissoient pas d'être imputés.

Insuffisance de la crainte.

Après quelques discours sur la crainte, M. le Cardinal dit qu'il admettoit la nécessité de l'amour de Dieu pour le Sacrement de Pénitence. » Quoi, Monseigneur, (répondit avec » quelque étonnement le Curé) vous soutenez » la nécessité de l'amour de Dieu énoncée » dans la session sixiéme du Concile de Tren» te ? Vous pensez donc encore un coup au» trement que la Constitution ne parle. Il est » donc vrai, malgré la condamnation qu'elle » prononce contre les propositions concernant » cette matiére, que la crainte ne peut pas » corriger le cœur par elle-même ? Oui, Mon» seigneur, cela est vrai, & un million de dé» grés de crainte sans amour, ne sauroit fai» re partie de la véritable pénitence qui ré» concilie avec Dieu.

Le Curé voulut se lever en disant ces derniéres paroles ; mais voyant que M. le Cardinal demeuroit assis, & parloit en lui-même, comme un homme qui est occupé de quelque pensée qui le frappe, il s'assit de nouveau, & entendit le Cardinal, qui lui adres-

Digitized by Google

ſant la parole, diſoit : » Il faut avouer, Monſieur, que vous avez dans votre parti » bien des gens, qui vivent ſaintement, & » d'une maniére irréprochable. » Puis s'étant levé, il dit en conduiſant le Curé juſqu'à la porte de ſa chambre : » C'eſt dommage, » M. qu'un homme comme vous, rende inu- » tile ce qu'il a de bon, en ſe livrant ainſi à » un eſprit particulier. »

Aveu important.

Dans le tems que M. Waterloop obtint ſon élargiſſement de la citadelle de Cambrai, par la faveur du Prince dépoſitaire de l'autorité royale, il fut reçu Appellant comme d'abus de la Sentence rendue contre lui à l'Officialité de Tournai ; mais l'affaire fut évoquée au Conſeil, enſorte qu'il n'a jamais eu depuis cela la liberté de reprendre ſes fonctions curiales. Il fut même de nouveau exilé à Arras. C'eſt-là qu'il eut cette entrevue dont on vient de parler avec M. le Cardinal de Rohan. Il eut enſuite la permiſſion de retourner à Lille ſa patrie ; faveur dont il jouit peu.

Les exils du Curé.

Une autre Lettre de cachet du 3. Juillet 1726. lui ordonna de ſortir de la partie du Diocèſe de Tournai, ſoumiſe à la domination du Roi. Il choiſit Arras, d'où il fut encore relégué à Dunkerque en 1727. Comme l'ordre portoit, que Sa Majeſté n'étoit pas contente de la conduite qu'il avoit tenue à Douai, où il n'avoit pas mis le pied, il fit là-deſſus à la Cour ſes très-humbles & très-inutiles repréſentations.

A Dunkerque il trouva M. Looke Curé d'Annapes, qui y étoit exilé pour la même cauſe. Au mois d'Août 1728. M. le Subdélégué eut ordre d'informer des troubles que l'un & l'autre y cauſoient : ce qu'il fit à la honte des dénonciateurs. Car il réſulta uni-



Digitized by Google

quement de cette information, que *leur piété, leur sagesse, & leur modestie, ébranloient l'esprit de plusieurs personnes de la ville.* Ces deux exilés ne manquérent point d'écrire à M. le Cardinal de Fleuri & à M. de Mesliand Intendant de Lille, pour les remercier de la justice qu'on leur avoit faite de ne les pas condamner, sans les entendre : & pour réponse à ce remerciment, on leur signifia le 28 du même mois deux Lettres de cachet datées du 16, quatre jours avant l'information, qui se fit par le Subdélégué, qui les bannissoient enfin du Royaume.

Bannissement du Roiaume.

Ils exécutérent l'ordre avec soumission ; malgré leur grand âge & leurs infirmités. M. Looke se retira à Leyden, & M. Waterloop à Amersfort, où une bienheureuse mort a terminé leurs longues souffrances. Le premier mourut le 13 Décembre 1728, après une maladie de deux mois : l'autre, après plusieurs attaques d'apoplexie, finit son double exil le 25 Avril de l'année 1731, par une gangréne universelle, provenant d'un tempérament usé, qui a beaucoup exercé sa grande patience.

Sa mort.

Pratique. Un Pasteur, un Ministre de Jesus-Christ, ne peut pas espérer de faire beaucoup de fruit, s'il n'est mortifié, s'il n'est disposé à souffrir, & à donner même sa vie pour ses brebis & pour l'Eglise. Quand la persécution enléve un saint Pasteur, tout est perdu pour son troupeau aux yeux de la chair : tout est à espérer pour ce troupeau aux yeux de la foi. Le grain est mort : il faut espérer qu'il portera du fruit. C'est une consolation qu'eût ce pieux Curé, après son enlévement, ayant eu dans sa Paroisse plusieurs imitateurs

Digitized by Google

courageux de sa foi, dans l'un & l'autre sexe.

PRIERE. O bon Pasteur, qui vous êtes livré aux loups pour le salut de vos brebis, cherchez-moi comme une brebis égarée : portez-moi, sauvez-moi par votre grace. Prêtre, Evêque & Pontife de mon ame, qui vous êtes sacrifié vous-même pour elle, répandez en elle de votre onction divine : consacrez-la, offrez-la, sacrifiez-la à Dieu par votre sang & par vos mérites infinis.

Voyez l'Histoire de la Constitution, 1e. Partie, §. XXXIV. t. 1 pag. 271, &c. §. LXX. p. 642. & les Nouvelles Ecclésiastiques du 2 Août 1731.

---

# LE REVEREND PERE GAICHIES,

## Prêtre de l'Oratoire, Théologal de Soissons.

LE REVEREND PERE GAICHIES L'AINÉ, Prêtre de l'Oratoire & Théologal de la Cathédrale de Soissons en l'Isle de France, fut toujours connu par ses sentimens de Religion, d'amour & de zéle pour la vérité, qui lui méritérent à juste titre pendant sa vie le respect, l'estime & la confiance de tous ceux qui le connoissoient. Il suffiroit, pour caractériser ce grand serviteur de Dieu, de dire qu'il avoit été intimement lié avec le Pere Quesnel & M. d'Hericourt Doyen de Soissons.

Mort en 1731 le 5 Mai.

Ses saintes liaisons.

Il avoit éxercé à Soissons durant plus de trente ans les fonctions de sa Théologale, sans penser à plaire & à se faire estimer par des

Ses sermons, ses grands exemples.

sermons étudiés, mais à instruire solidement & à former les mœurs du peuple par des discours vraiment évangéliques. La régularité de sa vie donnoit encore un grand poids à ses instructions. Il demeuroit au Collége de l'Oratoire, & n'en sortoit presque jamais. Il assistoit très-exactement à l'oraison à quatre heures & demie du matin, selon l'usage de cette Congrégation, & l'on a remarqué qu'il n'a mangé en ville qu'en deux occasions uniques, dont il n'avoit pû se dispenser.

Son caractére.

Il étoit tout à la fois l'exemple & les délices des jeunes Régens, par une vertu qui n'avoit rien que d'aimable, & par un caractére de douceur & de gaieté qu'il a conservé jusques dans sa derniére vieillesse. Egalement homme de belles Lettres & Théologien, l'Accadémie de Soissons se faissoit honneur de l'avoir pour membre ; & il est Auteur des *Maximes sur le Ministere de la Chaire*, imprimées en 1711, sans son nom & sans sa participation. Ouvrage qu'on ne craignoit point d'attribuer à son fameux confrere le Pere Massillon, depuis Evêque de Clermont, dont il eut l'estime & l'approbation, parce qu'il n'étoit pas indigne de ce célébre Orateur.

Son sort différent sous deux Evêques.

Feu M. Silleri Evêque de Soissons, connoissant le prix d'un tel Ouvrier, lui avoit donné toute sa confiance, le menoit avec lui dans ses visites Episcopales, & l'employoit avec succès. Mais M. Languet son successeur, mort Archevêque de Sens en 1753, qui avoit, comme on sait, d'autres vues, en jugea & en agit différemment. Le Pere Gaichies avoit trop de mérite pour ne pas déplaire au Prélat Sulpicien, & l'ancien Théologal heureu-

Digitized by Google

ſement digne de toute ſa haine, mérita même d'en devenir la victime.

Au mois de Juin 1717, ſon Apel le fit interdire; mais en vertu de ſon titre il prêchoit toujours, & trop bien au goût de M. Languet qui, pour parvenir à lui fermer la bouche, lui propoſa au mois de Janvier 1723, la ſignature pure & ſimple du Formulaire. Sur le refus qu'il en fit, on ſe préparoit à lui faire les Monitions juridiques; mais il crut devoir, dans un âge auſſi avancé, éviter de pareilles pourſuites: de ſorte que, quoiqu'il fut ſans bien, & qu'il ignorât le ſort qu'il auroit dans une Congrégation gouvernée par le Pere de la Tour, alors ſon Général, il ſe détermina à quitter le Diocèſe & le Bénéfice.

Il quitte ſon Bénéfice. Les regrets du peuple.

Le départ de cet homme Apoſtolique coûta bien des larmes à ceux qu'il avoit engendré en J. C. Ils le ſuivirent en foule juſqu'à la voiture, pleurant & murmurant contre celui qui leur enlevoit un véritable Père: mais il ſe retira dans une maiſon voiſine, pour donner lieu à cette multitude de s'appaiſer, & pour éviter toute apparence de tumulte & d'émotion populaire. Il partit enfin, regretté & béni de tous, le 22 du même mois; & ſe retira à Paris dans la maiſon de ſaint Honoré, qu'il a édifiée juſqu'au dernier moment de ſa vie, principalement pendant le cours d'une maladie de trois mois, ſupportée non ſeulement avec patience, mais avec un grand déſir & une joie bien marquée d'aller jouir de Dieu.

Quelques heures avant ſa mort, on lui dit: *Mon Pere, reveillez votre foi pour la conſommation de votre ſacrifice; car l'heure*

Ses derniers ſentimens.



Digitized by Google

*approche.* A cette parole qui annonçoit à son ame la venue de son Epoux, il parut en effet se réveiller; & avec un visage gai & des yeux pleins de joie, il prononça d'une voix forte : *Tant mieux, mon cher Pere, Dieu en soit loué à jamais ! Lætatus sum in his.* &c. ce sont les derniéres paroles qu'il ait dites avec le libre usage de la raison. Il mourut au milieu de ses confreres le 5 Mai 1731 dans leur maison de saint Honoré, âgé de quatre-vingt trois ans.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 10 Juin 1731, de Paris N. 1.

Marc. 1. 3. PRATIQUE. Un Prédicateur ne devroit être, s'il se pouvoit, comme il est dit de saint Jean-Baptiste, qu'une voix, que l'on entendit toujours, & que l'on ne vit jamais. *Crier*, comme ce divin précurseur, c'est prêcher avec une force digne de la vérité, sans affoiblir sa voix par complaisance, ni sans craindre les humiliations que peut attirer la fidélité aux devoirs de son ministére.

Ps. 17. 49. PRIERE. *C'est vous, Seigneur, qui m'avez délivré de mes ennemis, & qui m'avez élevé au dessus de ceux qui se soulevoient contre moi : c'est vous qui m'avez sauvé de la main de l'homme violent.* J'aurai la confiance de le dire après votre Prophête, si vous me donnez la foi, la patience, l'humilité qui rendent le chrétien victorieux du monde.



Digitized by Google

# M. LIMOZIN,

## Curé de Lectoure.

Mort en 1731 le 11 Juin.

Persécuté pour son Appel.

MONSIEUR LIMOZIN, Curé de la Paroisse du Saint-Esprit à Lectoure en Gascogne, sera suffisament connu par le grand personnage qu'il va faire de défenseur intrépide de la vérité. Il étoit Appellant de la Bulle : & cette qualité le rendit un objet de persécution au nouvel Evêque, qui vint dans ce Diocèse, à la fin de 1722. C'étoit M. de Beaufort, Grand-Vicaire d'Ypres, qui avoit succédé à M. d'Entragues mort deux ans auparavant Evêque Appellant, auquel s'étoit joint M. Limozin dans cette démarche pour la défense de la Foi.

M. de Beaufort se rendit dans son Diocèse, avec un dessein formé & un grand zéle pour faire révoquer l'Appel & recevoir la Constitution par les Ecclésiastiques qui en avoient appellé. Promesses, flateries, offres de service, éloges des personnes, menaces les plus dures, tout fut mis de sa part successivement en usage. Ses grands argumens étoient l'obéissance au Roi & au Pape, qui vouloient une acceptation à quelque prix que ce fut : la refuser c'étoit traiter Clément XI. d'hérétique, & ne pas rendre assez de justice à ses bonnes intentions. Aussi si l'on recevoit la Bulle, ou selon l'Instruction des Quarante, ou selon les explications de 1720 pour l'accommodement, ou selon telles autres

Digitized by Google

qu'on voudroit donner, il promettoit de ne plus inquiéter. Il étoit si traitable que content d'une acceptation de vive voix, il laissoit au reste la liberté de penser sur la Bulle ce qu'on jugeroit à propos.

Le nouveau Prélat, moins de quinze jours après son arrivée, fit venir chez lui M. Limozin, le 3 Décembre 1722. On lui fit les demandes ordinaires, s'il avoit appellé? qui le lui avoit fait faire? quels motifs l'y avoient porté? » C'est ma conscience seule, Monseigneur (répondit le Curé) qui m'a engagé » à appeller. J'ajoute de plus que la Bulle » n'est point acceptée par l'Eglise : la preuve, » c'est que suivant la Doctrine du Clergé de » France, les Décrets des Papes n'ayant » force de loi qu'après qu'ils ont été reçus par » le consentement de l'Eglise, il s'ensuit que » les Evêques n'étant pas d'accord sur la Doc- » trine de la Bulle, on doit attendre la déci- » sion du Concile. »

Controverse avec son Evêque.

On lui demanda quelles étoient les propositions, qu'il croyoit mal-condamnées. Il en cita plusieurs, dans la discussion desquelles il ne se passa rien de particulier. Le Prélat lui reprocha seulement qu'il avoit le même langage que les autres Appellans, & qu'il faisoit les mêmes réponses. Ainsi il fut question, comme avec eux, de la proposition 91. *la crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir*, qu'il soutint être une vérité de foi, parce qu'*il faut*, selon les Apôtres, *obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, & qu'il n'est jamais permis de manquer à son devoir par la crainte d'être excommunié.

Act. 5. 29.

On cita la proposition 44. qui dit : *Il*

Digitized by Google

*n'y a que deux amours, d'où naissent toutes nos volontés & toutes nos actions : l'amour de Dieu qui fait tout pour Dieu, & que Dieu récompense : l'amour de nous-mêmes & du monde, qui ne rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, & qui par cette raison même devient mauvais.* » Elle est contenue, (dit le » Curé, ) en propres termes dans saint Leon, » saint Grégoire, saint Augustin. » Mais le Prélat, armé d'un traité Théologique, adopté par M. le Cardinal de Bissi, soutint qu'il falloit admettte trois amours, & non pas deux seulement, tels que la charité & la cupidité.

Quand on lui objectoit que M. de Bissi avoit approuvé le Corps de Doctrine pour l'accommodement, qui enseigne qu'il y a deux Amours qui sont le principe des mouvemens de la volonté, il ne répliquoit que par des injures. Il en fut de même de la proposition 87 : *C'est une conduite pleine de sagesse, de lumiére, & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de sentir l'état du péché ; de demander l'esprit de pénitence & de contrition, & de commencer au moins à satisfaire à la justice de Dieu, avant que de les réconcilier.*

Le Prélat prétendit que le Pape n'avoit voulu condamner que le délai de l'absolution en cas de mort ; mais il lui fut répondu que la proposition ne parloit nullement du cas de mort. Alors s'échaufant davantage, il traita M. Limozin de Schismatique. Cette injure toucha vivement le Curé ; & pour la repousser, il s'écria : » Sachez, Monseigneur, que » ni les roues, ni les brasiers ardens ne pour» ront jamais me séparer de l'unité de l'E-

Digitized by Google

» glise. Vous prenez-là ( lui dit l'Evêque, ) » un ton bien élevé, & trop peu respectueux. » J'avoue ma faute, Monseigneur, ( reprit » le Curé, ) mais le reproche est si étrange, » que je n'ai pu retenir le transport de ma » douleur » Après quoi le Curé se retira.

Il évite un piége.

M. Limozin avoit été mandé pour la seconde fois le 23 Décembre, & le Prélat l'avoit menacé de l'interdire, & de faire desservir sa Paroisse par deux Vicaires qu'il mettroit à sa place. Il lui avoit aussi ordonné de venir dans huit jours, & le Curé comparut en effet le 29 pour la troisiéme fois. Le Prélat le reçut gracieusement, & voulut lui faire signer un écrit portant qu'il persistoit dans son Appel. Le Curé comprit le piége qu'on lui tendoit : il refusa de le signer, ajoutant qu'il ne désavoueroit jamais son Appel, ni la déclaration quil faisoit de vive voix d'y persister.

Le Prelat ne pressa pas davantage ; mais il laissa appercevoir le motif, qui lui avoit fait demander cette signature, en disant : » J'en » serai cru en Cour sur ma parole : je suis » fâché d'en venir à ces extrêmités : c'est con- » tre mon inclination : vous me forcez de » de le faire. Je suis prêt à tout souffrir, » Monseigneur, ( lui répondit le Curé. ) Eh! » bien, ( repliqua le Prélat, ) c'est pour la » derniére fois que je vous en parle. »

Cependant ce Curé étant allé présenter ses respects au Prélat le 2e jour de Janvier pour la bonne année, la conversation tomba aussitôt sur la Constitution. Comme on eut lu quelque chose de l'Ouvrage de M. de Bissi, dont le Prélat faisoit toujours son arcenal, le Curé dit tout bas à M. Bastard, Grand-

Digitized by Google

Vicaire préſent, que le bruit couroit que cet Ouvrage venoit d'être dénoncé à M. le Procureur Général du Parlement de Paris. Le Prélat, l'ayant entendu, dit que c'étoit un autre Livre, & s'adreſſant au Grand-Vicaire : *Voyez-vous*, (dit-il) *quelles ſont les défaites de ces gens-là, quand ils ſont écraſés ?* Il n'en étoit pas moins vrai qu'il y avoit une Dénonciation, qui parut alors, & de plus une Conſultation, qui n'étoit pas moins forte.

Il fut queſtion après cela du Corps de doctrine de 1720. ſur quoi le Curé dit au Prélat : » Vous-même, Monſeigneur, vous ne » l'avez point ſigné, & vous ne ſauriez même » l'approuver : car le Corps de doctrine » enſeigne qu'il n'y a que deux amours, & » vous avez ſoutenu pluſieurs fois qu'il y » en a trois. » Le Prélat nia fortement qu'il eut jamais ſoutenu ce ſentiment. La choſe étoit toute fois ſi conſtante, qu'à table même il avoit fait un jour un crime aux Appellans de ne reconnoître que deux amours : a quoi une Dame lui avoit répondu, qu'elle n'avoit jamais oui parler que de l'amour ſacré & de l'amour prophâne. Le Curé ſe voyant enſuite traiter de ſchiſmatique, dit au Prélat : » Si cela eſt, Monſeigneur, comment » avez-vous pu continuer vos pouvoirs aux » Peres Solier & Pagez Doctrinaires, après » qu'ils vous ont déclaré qu'ils perſiſtoient » dans leur Appel ? Je ne l'ai fait (dit le Pré» lat) que dans l'eſpérance qu'ils révoque» roient. Mais, en attendant, (reprit le Cu» ré) ils étoient retranchés de l'Egliſe, & ils » confeſſoient & prêchoient par votre auto» rité. »

Menſonge du Prélat.

Comme il n'y avoit point de réplique à

cette instance, le Prélat parla d'autres choses, puis il dit : » Je comprens bien que vous » autres Appellans, vous prétendez n'agir » que pour la vérité & dans l'espérance des » biens éternels. Il est vrai, Monseigneur, » (répondit le Curé) qu'il n'y a que la vue » de l'éternité qui nous soutienne, & que » nous comprenons qu'il n'y a rien à gagner » pour nous dans ce monde. Mais si cela est, » [dit le Prélat] & si vous croiez avoir tout » à perdre dans cette vie, & tout à gagner » dans l'autre, il s'ensuit que vous croiez » que nous avons tout à espérer dans ce mon» de, & tout à craindre dans l'autre. Je ne » parle, répondit le Curé, que de moi-mê» me, & de mes intentions ; & je ne juge » personne.

Sa conscience troublée.

Mais le Prélat insista si fort, & à tant de reprises sur cette conséquence, que ce Curé ne pût s'en dégager qu'en disant : »Monseigneur, ,, je suis votre inférieur : il ne me convient pas » de vous répondre là-dessus. Vous pouvez pro,, poser votre objection à MM. de Montpel,, lier, de Senez, de Boulogne, &c. ils sont ,, Evêques comme vous, & vos anciens dans ,, l'Episcopat ; je suis persuadé qu'ils vous don,, neront satisfaction. ,, Le Prélat fut si troublé de cette conversation, qu'il demeura quelque tems sans vouloir voir personne.

M. de Beaufort ayant fait un Mandement d'acceptation pour la Bulle, dès la fin de Janvier, ne le produisit guére qu'au commencement de Mars. Le 7 de ce mois, IV. Dimanche de Carême, M. Limozin, à qui le Mandement avoit été envoyé deux jours auparavant, au lieu de le publier, prit occasion de la Fête de S. Thomas, pour prêcher la doc-

Digitized by Google

trine de ce ſaint Docteur ſur la grace, & de combattre le nouveau ſiſtême & la Conſtitution ſur cette matiére, ſans les nommer.

Appel comme d'abus.

M. le Curé du S. Eſprit, & M. Nogaro ſon confrere, Curé de S. Gini, qui n'avoient pas publié le Mandement, ayant été avertis que le Prélat vouloit ſe faire préſenter une Requête contr'eux par ſon Promoteur, obtinrent le 16 Mars au Parlement de Toulouſe, des Lettres en relief d'appel, ſemblables à celles que le Chapitre de la Cathédrale eut ſoin d'obtenir bientôt après, & les firent ſignifier en diligence au Prélat le 18 Mars au ſoir. Le Prélat fut d'autant plus étonné de ce coup qu'il ne s'y attendoit pas.

Colére du Prélat.

C'eſt pourquoi un jour, il parla en ces termes à pluſieurs perſonnes du monde, qui avoient dîné avec lui : „ Ces MM. les Appellans m'ont empêché de dormir trois nuits » conſécutives. Leur Appel comme d'abus, » pour dire vrai, m'a donné quelques jours la » fiévre. Je ne m'en étois point encore vanté ; » mais je compte que leur tour viendra. Ils » n'ont qu'à ſe bien porter : s'ils tombent ma« lades... je leur ferai refuſer les Sacremens ; » & après leur mort, je les priverai de la » ſépulture eccléſiaſtique : je les ferai jetter à » la voirie. Je ne veux pas de ces viſages dans » mon Diocèſe. S'il me vient des Lettres de » cachet, qu'ils ne s'attendent plus à aucune „ honêteté de ma part. Je les leur ferai ſigni„ fier tout d'abord. Et j'en aurai, des Lettres „ de cachet : fallut-il m'en aller pour cela à „ Paris ; j'irai ; & je ne m'en retournerai „ point que je n'en aie obtenu. „

Il fut encore plus déconcerté de l'union de douze autres Curés à ces deux premiers, quiétant

ainsi quatorze, appellérent comme d'abus de son Mandement, au Parlement de Toulouse, de même qu'avoit fait le Chapitre de la Cathédrale. Cet Appel fut signifié au Prélat le 20 Mai, & l'on en fut d'autant plus surpris, qu'il avoit dit deux jours auparavant en bonne compagnie: que le bruit qui couroit de cet Appel étoit faux; & que tous ces Curés lui avoient écrit séparément des lettres de soumission à son Mandement.

Ses mensonges.

Dès ce moment il remua tous les ressorts imaginables pour faire retomber sur eux les coups de l'autorité royale; & ce fut le 3 de Juin que M. de Lectoure reçut trois Lettres de cachet, pour réduire par cette voie des Ecclésiastiques, sur qui ses exhortations & ses raisons étoient sans effet. Il étala ces Lettres sur une table: *Les voilà*, dit-il, *on le croira peut-être à present.* Il les montra avec un air de triomphe à un Curé de Miradoux, qui n'en fut point ébranlé. Enfin dans l'impatience d'en voir l'exécution, il envoia de la ville de Miradoux où il étoit, son Aumônier à Lectoure, dès le 5 Juin, pour en faire signifier une à M. Limozin, Curé du S. Esprit. Ces Lettres étoient arrivées en blanc, & on avoit laissé au Prélat le choix des personnes, & du lieu de l'exil.

Etant à table, il demanda à un Officier de guerre, s'il connoissoit quelque Abbaye déserte, où le Curé du Saint-Esprit put bien faire pénitence. Ce militaire lui répondit en riant: ,, Monseigneur, si vous voulez vous ,, en défaire en peu de tems, vous n'avez qu'à ,, l'envoyer à l'Abbaye de Canigou, située sur ,, le haut d'une montagne, près de Perpignan.,, Le Prélat ne manqua pas de profiter de l'avis,

Digitized by Google

& remplit la Lettre de cachet du nom de cette Abbaye. L'Aumônier chargé de cette Lettre se rendit à Lectoure, & la fait signifier le jour même. Le Curé partit dès le lendemain, après avoir été témoin des larmes de ses Paroissiens, & avoir reçu de leur part les preuves les plus touchantes d'attachement & de respect. Les personnes les plus distinguées de la ville allérent chez lui pour lui faire des offres de services, & d'argent, qu'il refusa; mais il ne pût empêcher qu'un grand nombre de ses Paroissiens ne l'accompagnassent, en pleurant, aussi loin qu'ils purent.

Exil affreux du Curé.

En partant il écrivit une Lettre à son Evêque, dans laquelle, après avoir marqué son obéissance aux ordres du Roi, il lui remet sa chere Paroisse entre les mains, à laquelle il protestoit qu'il sera toujours uni d'esprit & de cœur, afin de tâcher de remplir au moins par ses priéres l'engagement qu'il avoit pris de la présenter à Jesus-Christ comme une Vierge pure & sans tache. Puis il dit : » Je » souhaite qu'elle sache que je jure ici de» vant le Seigneur & devant son Christ, de» vant les Anges de Dieu & devant les ames » des justes, qui sont dans la gloire, que je veux » vivre & mourir dans l'Eglise Catholique, » Apostolique & Romaine, hors de laquelle » je suis pleinement assuré qu'il n'y a point » de salut, & dont par conséquent il n'est » point permis de rompre l'unité ; & que je » veux rendre toujours à Nos Seigneurs les » Evêques, que Jesus-Christ a établis pour » la gouverner, principalement à notre saint » Pere le Pape, à qui Jesus-Christ a don» né la primauté d'honneur & de juridiction, » & à vous, Monseigneur, qui êtes mon

Son amour de l'unité.

Digitized by Google

» Evêque Diocésain, toute l'obéïssance cano-
» nique, dont j'ai fait autrefois une promesse
» solennelle à l'Evêque qui me fit Prêtre,
» & que je fais aujourd'hui à votre Grandeur
» avec une sincérité, dont j'ose prendre Dieu
» à témoin. »

Le Curé du saint-Esprit s'étant rendu à l'Abbaïe de saint Martin de Canigou, trouva l'Abbé fort surpris de ce qu'on lui envoyoit un Exilé. Il l'avertit qu'il se trouveroit fort mal dans ce Monastére, qui devient tellement inaccessible en hiver, que lui & ses Moines sont obligés de se retirer dans les villes voisines. Le Curé en écrivit en Cour, & fit savoir l'état des choses; mais il ne reçut aucune réponse, & fut obligé de passer l'hiver suivant dans cet affreux séjour où il manquoit de tout. Il avoit lieu de dire avec l'Apôtre; *J'ai souffert toute sorte de travaux & de fatigues, de fréquentes veilles, la faim & la soif, beaucoup de jeûnes, le froid & la nudité.* Il obtint néanmoins dans la suite la permission de descendre de son affreuse montagne & de se retirer dans la ville de Perpignan en Roussillon.

2. Cor. 11. 27.

Sa translation.

M. de Beaufort trouva fort mauvais qu'on eut donné tant de marques d'attachement & d'estime au Curé du saint-Esprit, lorsqu'il partit pour son éxil. Il fit en particulier de grands reproches au Procureur du Roi, ajoutant qu'il avoit mal parlé des ordres du Roi, & de la Bulle. Le Magistrat répondit qu'il étoit fâché que le Prélat fut environné de brouillons, & qu'il les écoutât: que pour lui il étoit plein de respect pour les ordres du Roi, & qu'il ne parloit point de la Bulle. » Au
» reste, (ajouta-t-il) je ne vois pas qu'on puis-

» se me faire un crime d'avoir par devoir & » même par reconnoissance offert à mon Pas» teur disgracié & relégué, trente pistoles que » j'avois. Il étoit mon Curé & mon conseil » pour le spirituel, & même pour le temporel. »

La Paroisse du saint-Esprit étant privée de son Curé, le Prélat y établit en qualité de Desservant le Pere Denux Recteur du Collége des Doctrinaires. Ce Pere monta en Chaire le Dimanche 27 Juin pour publier le Mandement du Prélat. Il parut avec un air timide & embarassé, & parla du bien de la paix, que certaines disputes avoient troublée dans l'Eglise, mais que le Pape de concert avec le Roi & les Evêques avoit rendue à tout le Royaume, ensorte qu'elle regnoit par-tout, excepté Lectoure.

Mauvaise foi d'un Accommodant.

Il ajouta que le trouble venoit d'un Livre, sans lequel on peut être Catholique, & il compara ce Livre à une montagne, sur laquelle les troupeaux ont été menés paître à la vérité, pendant 30 & 40 ans sans s'empoisonner; mais qu'enfin les Evêques, à qui il appartient de discerner les paturages, pouvoient ne le plus permettre, y trouvant de méchantes herbes, qui peuvent nuire aujourd'hui, quoique les brebis n'y eussent rien mangé de nuisible auparavant. Il dit encore qu'on ne vouloit pas introduire une nouvelle doctrine ni un nouveau Catéchisme, & que le Pape & les Evêques n'entendoient pas qu'on renonçât à ce qu'on a toujours cru.

Générosité d'une bonne femme.

Enfin tirant le Mandement, dont il alloit faire la lecture, il pria ses Auditeurs de ne se pas troubler. Mais a ces mots une femme se leva, & dit tout haut : » Quoi! ce Mande» dement, qui nous a enlevé notre Curé,

Digitized by Google

„ qui auroit voulu plutôt mourir que de le „ publier ! Ne l'écoutez point, & sortez avec „ moi de l'Eglise. „ En effet un grand nombre de personnes des deux sexes & de toute condition sortirent pour ne point entendre la publication du Mandement.

Charité du Curé, & sa mort.

M. Limozin fut ensuite par un troisiéme éxil, transféré à Villefranche en Rouergue. Mais en changeant de situation, il ne cessa de faire sentir à son troupeau les effets de sa tendresse & de sa charité, pour le dédommager des peines que lui causoient les Desservans. Il envoyoit tous les ans aux pauvres de sa Paroisse une partie du petit revenu, qui lui étoit resté pour sa subsistance, & les fit en mourant ses Légataires universels.

La mort de cet homme, également pieux & éclairé arriva le 11 Juin 1731, après un éxil de huit ans & quelques jours. Lorsqu'on lui administra le saint Viatique, il voulut parler à l'Assemblée ; mais son extrême foiblesse l'en empêcha. C'est ce qui lui fit prendre le parti de signer un Acte, par lequel il se déclara contre l'attribution des cinq propositions au Livre de Jansenius, & persiste tant dans ses Appels, que dans ses oppositions au Conciliabule d'Embrun.

Le Présidial assista en corps à son convoi, avec tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la ville. On entendit plusieurs personnes de remarque dire à ceux qui versoient des larmes : *Il ne faut pleurer que les pécheurs, & non le digne Pasteur, que nous regardons comme un saint.* Le Peuple, qui le regardoit de même, s'empressoit de faire toucher des chapelets & des linges à son corps, & de cou-

Regardé comme un saint.

per

per des morceaux de ses habits. Tels sont aujourd'hui les hommes proscrits.

PRATIQUE. C'est ainsi, Chrétiens, disciples de S. Paul : Ecclésiastiques, ses successeurs dans son ministére : c'est ainsi que Dieu veut être servi, & non dans l'oisiveté, la délicatesse, le luxe & la bonne chére. Celui qui ne sent pas le poids de la charge pastorale, n'en connoit point les devoirs : celui qui les connoit & s'y engage sans vocation, & sans y être comme forcé, est un fou, ou un présomptueux. Malheur éternel pour les parens & les enfans, dont l'ambition est en ce point sacrilége !

PRIERE. Conservez, Seigneur, à votre Eglise ceux que vous lui avez donnés, en les remplissant de votre esprit ; mais daignez en susciter toujours, qui soient de dignes Pasteurs en zéle, en charité, en fidélité à tous les devoirs du ministére apostolique & sacerdotal.

Voyez l'Histoire de la Constitution 3e. Partie, Section 6e. §. LVII. pag. 23 & 27. §. LXIV. pag. 75 & 77. Section 7e. §. LXXIII. pag. 68. & les NN. Ecclésiastiques du 2. Août 1731.

---

# LA SŒUR FOURDIN,

## Novice de la Congrégation.

LA SŒUR ELISABETH FOURDIN, étant Novice aux Religieuses de la Congrégation de la ville de Reims en Champagne, tomba malade dans le cours de son

Morte en 1731. le 2 Juillet.

Beau trait dans une jeune fille.

épreuve, presqu'aussitôt après sa prise d'habit. Ses parens la retirérent chez eux, pour lui procurer avec plus de facilité les soulagemens dont elle avoit besoin. La Novice ne crut pas qu'il y en eut de plus pressé pour son repos, que de désavouer une fausse démarche qu'on avoit exigé d'elle. Le 25 Juin 1731, elle supplia très-instament ses parens d'aller, pour l'acquit de sa conscience, déclarer au Grand-Vicaire qu'elle rétractoit une signature pure & simple du Formulaire qu'on avoit exigé d'elle, & le prier de rayer son nom.

Elle exigea aussi qu'on allât faire la même déclaration aux Religieuses, à qui elle demandoit pardon du scandale qu'elle avoit pu leur causer par cette signature. La mere de la malade exécuta volontiers la commission, & sa fille ne survéquit que huit jours à cette démarche vraiment religieuse. Ainsi elle mourut le 2 Juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge.

Malgré cette rétractation, la Communauté dont elle étoit sortie, ne laissa pas de faire des priéres, & un Service solemnel pour la défunte. Mais les avances que celle-ci venoit de faire pour se consacrer à Dieu, une mort édifiante qui suit de près, l'acte de courage & de sincérité dont en mourant elle donne l'exemple à ses sœurs, dont elle avoit pris l'habit, furent de grands sujets de consolation pour ceux qui s'intéressoient au salut de cette jeune personne.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 20 Novembre 1731 de Reims, & la Correction du 1 Août 1732.

Ps. 23. 3. 4. 5.

PRATIQUE. " Qui montera sur la monta-

» tagne du Seigneur, & qui se présentera de-
» vant son Sanctuaire ? Ce sera celui qui a
» les mains innocentes & le cœur pur, qui
» ne fait point d'imprécations contre soi-même pour *assurer* le mensonge, & qui ne
,, trompe point son prochain par ses sermens.
,, Celui-là recevra du Seigneur la bénédiction:
,, il recevra du Dieu son Sauveur la récompense de sa justice. ,,

PRIÉRE. ,, Celui que vous faites entrer, ,, Seigneur, dans le sens de vos paroles, y ,, trouve la lumiére : elles donnent l'intelligence aux simples. Jettez les yeux sur moi, ,, & faites-moi miséricorde, selon que vous ,, en usez envers ceux qui aiment votre nom, ,, en redoutant de le deshonorer par un faux serment. Ps. 118. 130. 132.

---

# DOM DURAND,

## Bénédictin de S. Maur.

DOM BERNARD DURAND, Prêtre Bénédictin de la Congrégation de saint Maur, ancien Prieur & Visiteur de son Ordre, avoit montré son opposition à la Bulle, presque dès qu'elle parut : ce qui lui avoit attiré une déposition de la supériorité. Mais après la mort de Louis XIV. il fut rétabli ; néanmoins dans les différens emplois où il passa depuis, son zéle, loin de se rallentir, n'avoit fait que croître. Les nouvelles démarches en faveur de la vérité attaquée, le chasserent enfin des postes qu'il occupoit avec tant de dignité, & le

Mort en 1731 le 7 Juillet.

Son zéle toujours égal pour la vérité.

firent reléguer dans l'Abbaye de la Trinité de leur Congrégation à Vendôme.

On a lieu de dire que ce n'eſt qu'en ceſſant de vivre, qu'il ceſſa de rendre à la vérité un témoignage, auquel ſa ſcience & ſa piété donnoient un grand poids. Quinze jours avant ſa derniére maladie, il adreſſa une Profeſſion de foi fort étendue à un grand Prélat, dont il avoit l'honneur d'être connu & eſtimé, & la veille de ſa mort, c'eſt-à-dire, le Vendredi ſix Juillet, il remit entre les mains d'une perſonne de confiance une Proteſtation datée du 3 Juin 1730. contre ce qui s'étoit paſſé alors de favorable à la Bulle, dans une Diette tenue à leur maiſon de S. Germain des Prés. Démarche de fermeté par où il combinoit avec Dom Daret ſon illuſtre confrere, comme on le verra à ſon article.

Après ce dernier ſceau mis à tous ſes divers témoignages, il mourut dans la paix du Seigneur le 7 Juillet 1731 à Vendôme. On n'apprend rien de ſon âge.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 20 Novembre 1731. de Vendôme.

PRATIQUE. Que c'eſt un ſpectacle agréable aux yeux de Dieu, qu'un Miniſtre qui lutte courageuſement contre l'erreur & l'injuſtice! C'eſt courir dans la lice pour recevoir la couronne en *combattant ſelon la loi des combats.* (II. Tim. 2. 5.) Or c'eſt combattre que de ſouffrir la perſécution : c'eſt triompher que d'y mourir.

PRIÉRE. (Pſ. 143. 1.) Vous êtes, Seigneur, toute *ma force : inſtruiſez mes mains au combat, & mes doigts à la guerre*, afin que je puiſſe vaincre tous mes vices & mes paſſions, qui ſont mes plus redoutables ennemis.

# LA REVERENDE MERE CURAULT,

## Prieure du Calvaire.

SI l'on n'avoit pas un préjugé avantageux des grandes qualités religieuses de la Révérende Mere ANNE-THERESE CURAULT ; précisément par celle de Prieure du Monastére du Calvaire à Orléans, on a lieu de juger de son mérite, & combien elle étoit digne de sa place, par le personnage qu'elle fait à la fin de sa vie. On n'a qu'à en être le juge sur le vu de sa conduite pleine de foi, d'humilité, de patience & de fermeté.

Morte en 1731 le 21 Juillet.

Au mois d'Octobre 1730, elle s'apperçut que Dieu l'avoit affligée d'un cancer ; & dès-lors elle fit usage de tout ce que le Seigneur lui avoit donné de foi & de religion, pour se soumettre à ses desseins sur elle. Ce sacrifice fut soutenu neuf mois entiers, & renouvellé presque à tous les instans, surtout lorsque les douleurs étoient plus pressantes. Divers accidens survenus la réduisirent bientôt à l'extrémité : & dès le 16 Décembre, ayant été jugée par les Médecins en danger de mort prochaine, elle demanda avec ardeur les Sacremens, que le Confesseur de la maison lui refusa, dans la crainte d'être interdit par M. l'Evêque.

Sa soumission dans les maux.

La malade souffrit ce refus avec beaucoup d'humilité : » C'est avec justice, disoit-elle, » que je suis privée de cette grace, parce que

» j'en suis indigne ; mais je me trouve heu-
» reuse d'être du nombre de ceux qui souf-
» frent pour la vérité, & de ne point partici-
» per à l'injustice par l'acceptation de la Bulle.

Le Confesseur ayant déclaré plusieurs fois, qu'il ne trouvoit aucune difficulté à la communier dans l'Eglise, elle s'y fit porter, étant très-mal, & reçut de sa main le saint Viatique : ce qui servit non-seulement à la remplir de consolation, mais aussi à tranquilliser celles de ses Sœurs, qui paroissoient troublées de la voir mourir sans Sacremens.

Sa foi éclairée.

Elle ne cessa point cependant jusqu'à la mort, de les exhorter par des discours pleins de foi & de piété, à souffrir tout, la privation même des Sacremens, plutôt que de rien faire contre leur conscience. C'est dans ces sentimens qu'elle fit le jour de la Pentecôte, en présence de la Communauté, une Profession de foi qui mérite d'avoir place ici.

( Je crois la sainte Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, dans le sein de laquelle je veux vivre & mourir. Je suis soumise à toutes ses décisions : mais je suis bien éloignée de regarder comme telle la Constitution *Unigenitus*. C'est l'Eglise elle-même qui m'apprend à la rejetter, comme contraire aux plus importantes vérités qu'elle a toujours enseignées, & à la portion la plus précieuse de sa doctrine. C'est donc par soumission à l'Eglise que je m'attache à ces vérités, & que je rejette la Bulle qui les condamne.

L'obéissance à l'Eglise fait rejetter la Bulle.

Je m'unis aux témoignages qu'elle y rend par la bouche des Appellans ; & bien loin de me séparer de l'Eglise, en m'unissant à eux, je me joins à la portion qui lui est la plus attachée, à celle par laquelle elle conserve tant

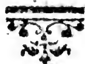
de vérités, qui ſont aujourd'hui ignorées, obſcurcies, deshonorées, ou combattues en tant de maniéres; & par qui elle les conſervera toujours, juſqu'à ce qu'elles ſoient reconnues d'une maniére autentique par tous ſes Paſteurs & ſes enfans.)

Elle accompagna cet acte d'une exhortation tendre & vive, pour animer ſes Religieuſes à la défenſe de la vérité, relevant le bonheur qu'il y a de ſouffrir pour elle. Diſpoſition dans leſquelles elle perſévéra juſqu'à la fin d'une vie ſoufferte avec patience, & quittée ſans regret, après une très-longue maladie, accompagnée des plus vives douleurs. Elle mourut au Calvaire d'Orléans le 21 Juillet 1731.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 9 Novembre 1731. d'Orléans, n. III.

Pratique. C'eſt avoir une certitude de foi d'obéir à Dieu, à Jeſus-Chriſt, aux Apôtres, à l'Egliſe, que de rejetter un fatal Décret, qui apprend à ſes Sectateurs à blaſphémer contre la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme dans l'affaire du ſalut. Crime dont la Bulle ne ſe lavera jamais, & dont le Pere Aſſermet, en voulant la juſtifier, l'a démontrée coupable dès ſa naiſſance. Soyons ſoumis à cette toute-puiſſance, & nous voilà forts.

Priere. Qu'avons-nous à faire, Seigneur, ſinon de recourir ſans ceſſe à vous, qui êtes notre force, & de nous abandonner à votre vertu toute puiſſante? Sans votre grace nous ne pouvons rien; avec elle nous pouvons tout.



# M. DESANGINS,

## Curé de Calais.

Mort en 1731 le 31 Juillet.

Son rare mérite.

MONSIEUR DESANGINS s'est fait connoître par-tout où il a paru avec tous les caracteres qui forment un saint Prêtre, & un ministre infatigable dans les fonctions ecclésiastiques. C'est sur ce pié-là, que soit avant, soit après son expulsion de la Cure de Calais, il a travaillé pendant plus de 30 ans dans la Paroisse de saint Benoît à Paris, avec un désintéressement, une austérité de vie, une charité, & sur-tout un zéle à toute épreuve, qui lui avoient acquis l'estime, l'amour & la vénération des grands & des petits.

Ses succès étant Curé.

Lorsque M. Foinard, Auteur du Breviaire Ecclésiastique, & qui est mort victime de la pénitence, eut remis entre les mains de M. de Boulogne la Cure de Calais, le pieux Evêque obtint de M. Desangins d'en accepter le titre & l'administration : Poste extrémement orageux, qui avoit dégouté le dernier Titulaire, par les contradictions sans nombre, qui de tous côtés s'élevoient contre le moindre bien à faire. C'est dans cette position des esprits que vient se placer M. Desangins, en entrant à Calais. On n'auroit peut-être jamais trouvé nulle part un Ministre aussi capable de ramener des esprits portés à la mutinerie, & d'ailleurs excités par l'esprit schismatique des Religieux de cette ville.

Ce n'est pas qu'il mit des adoucissemens à la sainte sévérité de l'Evangile, pour moins effaroucher des hommes fort accoutumés à une

Digitized by Google

vie de plaiſir & de diſſolution. Car tel eſt en général le goût dominant des Citoyens de Calais. Mais l'exemple toujours ſoutenu d'une vie pénitente, laborieuſe, charitable dans le Paſteur, fit une vive impreſſion ſur les ouailles, & parut étouffer leur humeur portée à la révolte. On fut étonné de voir un ſeul Miniſtre ſe multiplier en quelque ſorte lui-même, pour fournir à tous les beſoins d'une ville très-peuplée. Il ne ceſſoit, ſoit à l'Egliſe, ſoit dans les viſites des riches & des pauvres, de rompre abondamment le pain de la parole de Dieu, de terminer les diviſions, de conſoler les affligés, de ſecourir les pauvres.

Son amour pour les pauvres.

Il prit de bonne heure autorité ſur les eſprits, pour former des aſſemblées de charité, qui juſques-là n'avoient pu avoir lieu. Son déſintéreſſement bien-tôt connu lui ouvrit le cœur & la bourſe des perſonnes riches, plus touchées de la vue d'un ſi beau modéle, que de la force de ſes diſcours. On auroit cru volontiers qu'il étoit ſupérieur à tous les beſoins de la nature, tant il étoit de jour & de nuit comme enchaîné dans les travaux des fonctions Apoſtoliques. Déjà cette ville nombreuſe qui n'a qu'une Paroiſſe perdoit peu à peu de ſa forme hideuſe, & ſe raprochoit de la régle, au moins juſqu'à la reſpecter, lorſque M. de Langle Evêque Diocèſain vint à mourir en 1724 le mercredi-ſaint. Cette perte irréparable fut l'annonce des maux qui devoient inonder le Diocèſe par l'avénement de M. Henriau ſur le ſiége de cette Egliſe déſolée.

M. Deſangins fut la premiére victime qu'il fallut immoler au zéle amer du nouvel Evêque



Digitized by Google

pour la Bulle. Le saint Prêtre toujours égal à lui-même dans toutes les positions de sa vie se préparoit au sacrifice, dès l'époque funeste de la mort du saint Prélat. A la nomination de son successeur, les Moines Mendians recommencérent à soufler le schisme avec succès dans cette ville. La Paroisse auroit été plus agitée de troubles, si la sagesse & la fermeté du Commandant de la place, l'illustre M. Molé, n'eut été appliqué à mettre à l'abri des insultes un Pasteur dont il connoissoit & respectoit l'éminente piété. Ce militaire étoit non seulement par son rang, mais encore plus par les lumiéres de l'esprit & les vertus du cœur son premier Paroissien. Mais le Lieutenant de Roi, incapable de connoître le mérite de l'un & de l'autre, favorisoit les esprits brouillons, & se livroit aux intrigues des Religieux. Il alla jusqu'à prendre au Chœur la place du Curé, dès qu'il eut reçu sa Lettre de cachet, sans que celui-ci fit autre chose que de se mettre dans une autre.

Sagesse d'un Militaire.

En effet dès la fin du mois d'Août, la Cour ordonne à M. Desangins de se rendre à Paris, avec permission néanmoins de suivre la Cour, pour y poursuivre un procès imaginaire, que personne ne lui suscite. Depuis sa nomination à cette Cure par M. de Laugle son Evêque, il avoit été paisible possesseur, pendant tout le tems qu'il y est resté, & depuis son retour à Paris par un ordre supérieur, il fut jusqu'à sa mort à recevoir la premiére assignation. Néanmoins il demeura privé des revenus de sa Cure.

Il est chassé de sa Cure.

Le Pasteur frappé, la premiére brebis devoit l'être aussi. Ordre à M. Molé Commandant de la ville de Calais de venir en Cour

rendre compte de sa conduite. On lui reproche de n'avoir pas fait sortir plutôt M. Desangins de Calais, & de l'avoir laissé prêcher, même après la signification de la Lettre de cachet. M. Molé répond, qu'il n'a aucune autorité pour empêcher un Curé de prêcher dans sa Paroisse, & que M. Desangins étoit malade, lorsque la Lettre de cachet lui a été signifiée. Et sur ce que la Cour paroît fort irritée contre M. Desangins, M. le Commandant le justifie, & en fait l'éloge. Il avoit même mis comme une garde militaire à la porte du Curé jusqu'à son départ, pour tenir en respect des esprits de tempête qu'on animoit contre lui, & on ne lui fit pas un crime de cette précaution.

Sa retraite forcée.

Le Pasteur proscrit étant revenu à la Paroisse de S. Benoît, pour y reprendre le cours de ses anciennes fonctions; ne tarda pas beaucoup d'années, sous le gouvernement de M. de Vintimille, à éprouver de nouvelles contradictions. Dès l'année 1731, sur le bruit d'une Lettre de cachet, que lui procuroit le nouvel Archevêque, il abandonna cette Paroisse, & se refugia sur celle de S. Séverin, rue des Prêtres, dans une maison où il vécut d'autant plus saintement, qu'il étoit plus caché; & où il mourut muni de tous les Sacremens. C'est ainsi que le 31 Juillet 1731. il termina par une sainte mort la vie la plus édifiante & la plus laborieuse.

Il fut inhumé le premier d'Août à dix heures du matin dans la sépulture ordinaire du Clergé, en présence d'une multitude d'Ecclésiastiques, & autres personnes de toute condition, dont la piété & le recueillement ne furent pas moins remarqués que le grand



Digitized by Google

nombre. On sçait que son tombeau a fourni des preuves de la sainteté du serviteur de Dieu, tant pour des guérisons spirituelles que pour les corporelles. Un célébre Pénitent qui vit encore, est un illustre témoignage de l'une & de l'autre.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 3 Novembre 1731. de Paris, n. I. & le Recueil des Lettres de cachet, pag. 144.

PRATIQUE. Selon S. Paul, la sainteté & les devoirs du ministére évangélique, sont d'y entrer avec un dégagement de toutes choses, aussi parfait que celui d'un soldat, qui quitte sa maison, sa femme, ses enfans, &c. d'y combattre avec la persévérance d'un luteur, qui n'est couronné qu'après le combat; de n'attendre de récompense, qu'après tout le travail, comme un laboureur, qui n'en jouit qu'après la moisson.

PRIERE. Regardez du Ciel, Seigneur, voyez votre champ sans presque de culture, envoyez-y des ouvriers qui prennent soin de le mettre en valeur, sans se lasser du travail.



Digitized by Google

# M. CARLIER,

## Curé.

MONSIEUR CARLIER, Curé d'Oisi, au Diocèse de Laon en Picardie, étoit un excellent Prêtre, que l'humilité, la douceur, la simplicité chrétienne caractérisérent toute sa vie ; & néanmoins M. de la Fare son Evêque craignoit si fort qu'il ne mit le trouble dans son Diocèse, qu'il usa à son égard des derniéres rigueurs. Il est vrai que la qualité d'Appellant & de Réappellant de la Bulle *Unigenitus*, le rendoit très-odieux à ce Prélat, dont on a dit à juste titre, *nec nominetur in nobis*, qu'on ne devoit pas même le nommer.

Mort en 1731 le 17 Août. Son caractére.

Le bon Prêtre d'abord peu instruit de ce qui regarde le Formulaire, parce que feu M. de Clermont son Evêque ne s'en servant pas pour vexer son Clergé, il n'avoit pas senti la nécessité de s'en instruire, il le signa purement & simplement à la requisition de M. de la Fare, nouvellement pourvu de cet Evêché. A peine eut-il fait la faute, qu'il la détesta, & ne songea plus qu'à la réparer.

Signature qu'il rétracte

Sa persévérance dans ses Appels, sa liaison étroite avec les disciples de la vérité, une lettre écrite à M. de Montpellier au sujet de son Instruction Pastorale sur le Formulaire, une adhésion à M. de Senez pendant la tenue du Conciliabule d'Embrun, enfin une explication publique de sa signature au Sinode du 20 Juin 1729, furent des marques efficaces de son répentir.

Digitized by Google

Dépouillé de sa Cure.

La résistance également sage & nécessaire qu'il fit à ce Sinode, lui attira sur le champ de grandes menaces de la part du Prélat, & peu après une procédure informe qui le dépouilla de son Bénéfice au mois de Mars 1730. Il reçut avec paix ce dépouillement, comme une pénitence que le Seigneur lui imposoit pour sa mauvaise signature du Formulaire.

En sortant de sa Cure, il n'avoit pas, comme son Sauveur, *où reposer sa tête*; mais sa foi qui ne craignoit point la faim, comme le dit un Pere de l'Eglise, *Fides famem non timet*, n'en fut point ébranlée : & la ressource promise à ceux qui *cherchent premiérement le Royaume de Dieu*, ne lui manqua pas.

La Providence le conduisit à Paris, où il fût pourvu à tous ses besoins. Il y eut néanmoins deux maladies considérables. La derniére fut une hidropisie, qui se déclara au commencement d'Avril, & qui acheva de le purifier par la patience. Il reçut avec de grands sentimens de piété le S. Viatique & l'Extrême-Onction, sur la Paroisse de S. Médard, où il logeoit, & où il mourut le 17 d'Août 1731.

Sa mort.

Par considération pour son éminente vertu, qui le rapprochoit de celle de M. de Pâris, les Marguilliers de S. Médard voulurent qu'il fut enterré dans le petit cimetiére, où repose le corps du bienheureux Diacre. Le Curé du lieu où il étoit né, & l'Intrus dans sa Cure, refusérent de prier pour lui, mais les priéres des gens de bien y suppléérent abondamment.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 24 Janvier 1732. n. VI.

Pratique. C'est un pouvoir bien funeste, que celui que Dieu donne aux méchans sur

Digitized by Google

ſes élus, pour les exercer ; mais plus funeſte encore celui que Dieu accorde au Démon ſur les méchans, pour en faire ſes Miniſtres & ſes inſtrumens. Il arrive ſouvent ſur la fin de la vie des Saints, ce qui arrivera à l'Egliſe à la fin des ſiécles ; qu'ils ſe trouvent comme en proie à leurs ennemis : mais la perſévérance ne manque point à ceux que Dieu a élus pour ſon Royaume.

PRIERE. » Seigneur, j'eſpére en vous : » que je ne ſois jamais confondu : délivrez-» moi ſelon votre juſtice. Soiez pour moi une » forte roche, & une citadelle imprenable, » où vous me ſauviez. » Je me retire pour cela dans vos plaies ſacrées. Pſ. 30.1.2.

---

# M. VITTEMENT,

## Sous-Précepteur du Roi.

Mort en 1731 le 31 Août.

Sa piété, ſes études.

MONSIEUR JEAN VITTEMENT, né à Dormans en Champagne d'une famille obſcure & très-pauvre, le 29 Avril 1655, fit voir dès ſes plus tendres années un grand fonds d'eſprit, & une piété peu commune dans un enfant. A la ſolicitation de quelques Eccléſiaſtiques, bons connoiſſeurs, ſon pere lui fit commencer ſes études dans le petit Collége de cette ville, fondé de même que celui de Dormans, dit de Beauvais, à Paris, par Jean de Dormans, Cardinal, Evêque de Beauvais, Chancelier & Garde des Sçeaux de France ſous Charles V. Le jeune éleve y fit dans la vertu & la ſcience tout le

Digitized by Google

progrès qu'on en avoit eſperé. En peu de tems il ſe rendit capable d'entrer en troiſiéme dans le même Collége de Beauvais, où il fut reçu à titre de Bourſier. Là, dans cette maiſon, depuis long-tems en réputation dans l'Univerſité de Paris, ſous les habiles Maîtres qui y profeſſoient, il fit connoître le goût extraordinaire qu'il avoit pour les Belles-Lettres : auſſi les a-t-il toujours cultivées depuis avec la plus grande application.

Trait ſingulier.

Les hautes ſciences n'eurent pas moins de charmes pour lui. Dans le même tems qu'il recevoit des leçons de Philoſophie, il en faiſoit lui-même à ſes condiſciples. Ce qui paroîtra ſurprenant, il ſoutint plutôt en maître que comme ſimple écolier, un Acte public ſur toutes les parties de cette ſcience, en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée de perſonnes de diſtinction, à la place d'un jeune Abbé de qualité, qu'une fiévre ſaiſit tout à coup, à l'heure même qu'il devoit faire cet éxercice.

Après ſon cours de Théologie, il prit le degré de Bachelier avec les mêmes applaudiſſemens que durant ſes études de Philoſophie. Il fut tout de ſuite nommé pour ſuccéder à ſon Profeſſeur même dans ſa Chaire de Philoſophie. Sa réputation s'accrût à un tel point qu'à la fin de ſon ſixiéme cours, M. le Marquis de Louvois, Miniſtre d'Etat, le choiſit, & le prit chez lui, pour enſeigner cette ſcience à ſon fils, feu M. l'Abbé de Louvois.

Son éloquence naturelle.

Quoique ſinguliérement attaché à ſes études ordinaires, & au but eſſentiel qui l'avoit fait appeller dans la maiſon de ce Miniſtre favori, il conſacra quelques heures de chaque jour, qu'il nommoit ſes récréations, à faire une étude profonde de tous les Poëtes latins

Digitized by Google

qu'il apprit de mémoire, & dont il faisoit un agréable usage dans les conversations. Senèque & Tacite, qu'il savoit mot à mot, fournissoient souvent d'utiles matiéres à ses entretiens. Pour revêtir son disciple des dépouilles de l'Egypte, il avoit le talent de faire sentir toute l'énergie des passages qu'il citoit; & ces différens auteurs, quoique très-estimables d'eux mêmes, avoient dans sa bouche des graces encore plus naturelles. Il parloit également bien sur-tout sujet qui se présentoit dans quelque conversation que ce pût être. Naturellement éloquent, il plaisoit, instruisoit, persuadoit toujours.

A ces aimables qualités il joignoit une douceur & une pureté de mœurs, qui le faisoient estimer & rechercher de toutes les personnes qui le connoissoient. Entre tous ceux qui savoient apprécier le mérite, l'illustre Bossuet Evêque de Maux, avec lequel il avoit fait une étroite liaison, rendit en plus d'une occasion témoignage à la vertu & à la capacité de M. Vittement. L'homme de Dieu, comme il l'avoit appris de saint Augustin, étoit sçavant avec piété & pieusement sçavant: *homo Dei piè sciens & scienter pius*: Ayant à cœur d'élever du moins autant l'édifice de la vertu que celui de la science, de peur que le dernier ne vint à ruiner l'autre. Sa piété constante.

A peine fut-il sorti d'auprès de M. l'Abbé de Louvois, qu'il fut nommé Recteur de l'Université de Paris, & Coadjuteur du Principal du Collége de Beauvais. Comme Chef de l'Université, il eut l'honneur de complimenter le Roi Louis XIV sur la paix que sa Majesté conclut l'année 1697, avec les alliés ennemis de la France. Son discours, la maniére de le Fait Recteur de l'Université.

Digitized by Google

prononcer, sa personne, plurent si fort au Monarque, qu'il dit aux Courtisans qui l'environnoient : *Jamais harangue, ni Orateur ne m'ont fait tant de plaisir.* Cette heureuse prévention du Prince, fut le présage de l'élévation, où l'on va voir M. Vittement : élévation qu'il auroit portée très-loin, si sa piété & son désintéressement n'eussent borné les libéralités des Couronnes de France & d'Espagne, qui vouloient l'enrichir en l'honorant.

Lecteur des enfans de France.

A la fin de la même année 1697, le Roi lui confia l'éducation des Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Berri, ses petits-fils, sous le titre de Lecteur des enfans de France. Les fonctions de cette place, qu'il n'avoit nullement briguée, l'obligérent à se démettre de la Coadjutorerie de la Principalité du Collége de Beauvais, en faveur du célébre M. Rolin, si connu par ses rares qualités & par l'excellence de ses Ouvrages. La Cour n'eut pas pour M. Vittement les attraits, qui la rendent l'écueil ordinaire des courtisans. Il y vécut en bon Prêtre & en homme d'étude. Après les heures qu'il donnoit aux Princes ses éleves, il se renfermoit dans son appartement, où maître de son loisir, il se livroit totalement à la priére & à la lecture. Dans ce tems de liberté, pour se faire un préservatif contre l'air empoisonné de cette region dangéreuse, il puisoit dans les saints Livres

Ecclef. 15. 3. *l'eau de la sagesse qui donne le salut.* Il l'a même commentée toute entiére avec des Réfléxions morales sur chaque verset, qui ne sont que manuscrites.

Cette uniformité de vie le mit en une haute considération auprès des plus grands Seigneurs

de la Cour, qui par un disernement exquis, rendoient honneur à la vertu, par-tout où ils la découvroient. De ce nombre étoient, sans parler de beaucoup d'autres, MM. les Ducs de Beauvilliers, de Chevreuse, les Maréchaux de Villeroi & de Noailles.

En 1700, Louis XIV voulut qu'il accompagnât & aidât même de ses conseils Philippe V. Roi des Espagnes, auparavant Duc d'Anjou, lorsqu'il alla se mettre en possession de ses Royaumes. Aussi-tôt que ce Prince sût que M. Vittement étoit entré sur les terres dont il étoit Maître, il lui envoya par un Gentilhomme une bourse de ducats qu'il ne voulut point recevoir. Pendant le peu de séjour qu'il fit dans cette derniére Cour, les deux Monarques de France & d'Espagne le chargérent de plus d'une affaire importante, dont il s'acquita toujours avec la satisfaction des deux Couronnes.

Il va en Espagne.

Philippe V. pour fixer à sa Cour un homme, dont il connoissoit depuis plusieurs années le zéle & les lumiéres, lui offrit sur l'Archevêché de Burgos une pension de huit mille ducats, qu'il refusa généreusement. Tous les jours il avoit de ce Prince une heure d'audience, qui ne fut interrompue que par la guerre de Naples, où le Roi se trouva en personne. Il saisit cette conjoncture pour repasser en France au commencement de 1702, abandonnant de lui-même, & on ose le dire, contre les intentions du Roi d'Espagne, les flateuses espérances de la plus brillante fortune, pour trouver un meilleur trésor dans sa chere retraite du Collége de Beauvais.

C'est-là qu'à l'occasion des papiers enlevés au Pere Quesnel, lorsqu'il fut mis en prison

Inquiété pour Jansénisme.

Digitized by Google

à Bruxelles, les Jésuites voulurent envelopper dans son affaire M. Vittement, comme tant d'autres, qui n'étoient pas plus coupables. Vers le mois de Juin 1704, inquiété à ce sujet, il fut en danger de perdre son emploi de Sous-précepteur. S'il fut conservé, c'est qu'il réussit à convaincre Louis XIV qu'on l'avoit pris pour un autre, & qu'il n'étoit pas la personne dont il s'agissoit dans les extraits de Lettres qu'on produisoit contre lui. M. Rollin son ami, & Principal du Collége, avoit été avant lui attaqué à même titre, c'est-à-dire, sous prétexte de Jansénisme ; mais la protection de M. le premier Président le Pelletier, qui se rendit sa caution auprès du Roi, fit avorter les mauvais desseins des Jésuites contre ce grand homme.

M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, rappella en 1715 M. Vittement à la Cour, pour le faire Sous-précepteur de Louis XV. Ce nouveau grade plus distingué ne lui fit rien changer du plan de vie réguliére, qu'il avoit menée sous le régne précédent. Dès son entrée le Roi le nomma à l'Abbaïe de Montmorel, mais il remercia le Prince du don qu'il ne voulut point accepter : il refusa de même une place à l'Académie Françoise, que cette savante Compagnie lui offrit.

Rare désintéressement.

A la majorité du Roi, sa Majesté voulant, pour l'honneur de sa Couronne & pour celui de son Sous-précepteur, reconnoître & récompenser les bons services qu'elle en avoit reçus pour son éducation, emploia toute son autorité royale, pour le forcer à prendre à son choix le Bénéfice qui lui conviendroit le mieux, parmi cent quarante qui étoient à remplir. M. Vittement découvrit alors le vœu

qu'il avoit fait dans sa jeunesse, que tant que la Providence lui fourniroit de quoi subsister en pauvre Prêtre, il ne jouiroit d'aucun Bénéfice de l'Eglise.

En effet dès le tems qu'il fut nommé Lecteur des Enfans de France, il porta sa délicatesse si loin sur cet article, qu'il se démit d'un petit Bénéfice qu'il avoit reçu de M. l'Abbé de Louvois, & par son testament il rendit aux pauvres de l'endroit où est situé ce Bénéfice, tout ce qu'il en put recevoir, pendant qu'il le possédoit. Le Roi content & édifié des raisons de religion que M. Vittement lui donna du refus qu'il faisoit, se contenta de lui ordonner de rester auprès de sa personne dans les mêmes appartemens qu'il occupoit à Versailles. Mais en 1722, M. Vittement quitta la Cour de lui-même, & courut chercher la solitude qu'il s'étoit choisie dès 1711 chez les Peres de la Doctrine chétienne. Il y passa les derniéres années de sa vie dans les exercices de la piété la plus exemplaire, accablé d'infirmités, qu'il souffrit avec une constance & une résignation admirables.

Ses désirs de la mort.

Ses forces diminuées, plus par les austérités de la pénitence que par ses années, il crut que l'air de Dormans sa patrie pourroit le rétablir en quelque chose. Il y alla malgré ses amis & contre le sentiment des Médecins, qui l'assuroient qu'il y mourroit: *Je ne souhaite rien tant que de mourir*, leur répondit-il, *& d'être enterré auprès de mes pauvres parens*. Il y mourut en effet après quinze jours d'une maladie aigue, pendant laquelle il reçut avec les sentimens de la plus tendre piété, les Sacremens de l'Eglise, le dernier jour du mois d'Août 1731, âgé de soixante-dix-sept ans.

Digitized by Google

Ses Ecrits & sa modestie.

Outre son grand Ouvrage sur toute l'Ecriture-Sainte, dont on a parlé, il a laissé un opuscule contre la Constitution *Unigenitus*, dont un Prêtre si savant & si pieux ne pouvoit être qu'ennemi. Il a fait une ample réfutation de Spinosa, qui ne seroit pas inutile contre les incrédules de nos jours, & d'autres Ecrits sur le différend entre M. Arnauld & le Pere Malebranche de l'Oratoire. Ces différens Ouvrages n'ont pas vu le jour; la grande modestie de l'Auteur les ayant tous dérobés à la connoissance même de ses plus intimes amis. La pente de sa piété l'avoit toujours, malgré les divers engagemens de la Providence, conduit à la retraite, à la vie pauvre, obscure & inconnue. M. Coffin, ce célébre Principal de Beauvais, son ami, si connu par les hymnes du nouveau Bréviaire de Paris, a fait une belle épitaphe à l'honneur de M. Vittement, que nous ne rapportons pas ici.

Voyez le Supplément de Moreri de 1735. tom. 2. à l'Article de M. Vittement, & le 4e Volume du Cas de conscience.

Pratique. La Cour a ses Saints, mais ce n'est pas elle qui les fait tels. Dieu laisse quelquefois ses serviteurs au milieu du monde, pour montrer la souveraineté de sa grace, qui regne & opére par-tout où il veut, & qui sait préserver les siens de la corruption, dans le centre même de la corruption. Quel exemple rare, quel phénix qu'un tel détachement dans la région même de l'ambition & du luxe!

Priere. Seigneur Jesus, vous êtes né pauvre, vous avez vécu, & vous êtes mort pauvre, vous qui êtes proprement le riche unique; Daignez-nous enrichir par votre pau-

vreté, en nous en communiquant l'esprit, la grace & le mérite.

---

# M. OLIVE,

## Bourgeois.

MONSIEUR GUILLAUME OLIVE, Bourgeois de Marseille en Provence, faisoit partie d'une société de trois freres, dont la vie étoit si édifiante qu'on les eut pris sous l'habit laïque pour trois membres de la Congrégation de l'Oratoire, tant ils en avoient l'esprit & en retraçoient la régularité. C'étoit l'avantage qu'ils avoient tiré du commerce fréquent, qu'ils avoient tous trois avec les Révérends Peres de mérite, qui ornoient alors leur Collége.

Mort en 1731 en Septembre. Vertus de sa famille.

Celui dont nous avons à parler, Garçon âgé de soixante & onze ans, tomba malade le 27 Août en 1731. Il fit appeller le 5 de Septembre suivant, M. Christin, celui des deux Curés de saint Martin, sa Paroisse, qui étoit en semaine. Ce Curé, après l'avoir confessé, lui demanda, s'il recevoit la Bulle. Le malade, ne voulant pas perdre, par cette acceptation, le fruit d'une longue vie, que tout le monde en cette ville savoit avoir été très-sainte, les Sacremens de l'Eucharistie & de l'Extrême-Onction lui furent refusés. Ni les plus clairs & les plus formels témoignages de la pureté de sa foi, ni les sollicitations les plus touchantes, ni les plus vives & les plus solides représentations de la part de

Refus des Sacremens à la mort.

M. Olive l'ainé, aussi garçon âgé de soixante & seize ans, ni trois sommations faites au Curé, ni un comparant signifié à l'Evêque, ne purent procurer à la personne la plus édifiante de Marseille, ce qu'on a la douleur de voir tous les jours accorder aux pécheurs les plus scandaleux.

Le Curé, malgré les Lettres circulaires de la Cour, qui, dans ce tems-là, défendoient d'inquiéter ni d'interroger les Laïques sur la Bulle, & tous les Arrêts de pacification prétendue, motive expressément son refus de la non-soumission à la Bulle, & le Prélat ne répond point les Requêtes. Le malade de son côté tranquille & résigné, souffrant en paix cette excommunication injuste, résiste toutefois avec une religieuse fermeté aux deux Curés & à un Grand-Vicaire, qui le fatiguent tour à tour par leurs discours vagues & leurs argumens usés. Il jouit jusqu'au dernier soupir de toute sa présence d'esprit : il récite d'une voix encore intelligible, une demie heure avant sa mort, le ps. 119. *Ad Dominum cùm tribularer*, qui convenoit parfaitement à son état. On fit auprès de son lit les priéres des Agonisans, & il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, lorsqu'on prononçoit ces paroles : *Subvenite &c.*

Sa mort paisible.

Il avoit demandé par son Testament d'être enterré à l'Oratoire, & c'étoit, selon l'usage, au Chapitre de la Cathédrale de conduire le corps dans cette Eglise. Grands débats sur cela parmi les Chanoines, dont le plus grand nombre conclut au refus, selon l'intention de Monseigneur. Menaces de sommations & de procédures : enfin le Curé de la Cathédrale avec huit Ecclésiastiques firent la levée du corps,

corps, 38 heures après le décès : ce qui, comme on peut juger, ne se passa pas sans un grand scandale. Les Recteurs des Hôpitaux, qui assistérent à l'enterrement, furent sur-tout indignés de tous ces procédés schismatiques. Mais les plus grands excès sont impunis en faveur de la Bulle, comme M. Olive l'aîné le reprocha disertement au Grand-Vicaire, en lui citant des exemples crians & décisifs d'un Juif & de deux Huguenots, enterrés dans le lieu saint. Il est fâcheux que la nécessité d'abreger ce récit empêche de rapporter tout ce qui se passa en cette occasion d'édifiant de la part de ces deux freres, & de vraiment scandaleux de la part du Prélat, des deux Curés, du Grand-Vicaire & du Chapitre. Etrange contraste.

Le sieur Susan, l'un des Curés, avoua à M. Olive, qui le pressoit pour les Sacremens, la promesse étrange qu'il avoit faite à son Evêque : » J'ai fait, M. (dit-il) un serment entre » les mains de M. de Marseille, de refuser les » Sacremens à ceux qui ne sont pas soumis à » la Bulle. Devons-nous (lui répondit le pieux » & éclairé Laïque) être la victime des enga- » gemens injustes que vous pouvez prendre ; » & parce que mal-à-propos vous allez vous » engager par une promesse illicite, devons- » nous trahir notre conscience, & agir contre » notre devoir ? » Plus étrange promesse.

Ce même M. Olive témoigna chrétiennement sa peine à M. Guerin Grand-Vicaire, en ces termes : » Il est bien étonnant, M. (dit- » il) que vous & les deux Curés de la Paroisse, » dans le grand nombre de visites que vous a- » vez rendues à mon frere dans sa maladie, » tous tant que vous êtes, vous ne lui ayez » parlé que de la Bulle, sans lui dire un seul

» mot d'édification, comme si toute la Reli-
» gion & toute la piété étoient concentrées
» dans ce seul Article. »

Méchans ménagés.

C'est à cette occasion qu'il fut parlé des Ordinations, des Bénéfices, &c. mais sur-tout d'un Ecclésiastique scandaleux, que M. Olive lui-même avoit dénoncé à ce même Grand-Vicaire, sur les preuves les plus convaincantes, & qui étoit toujours resté dans son poste, sans qu'on eût apporté le moindre reméde à un si grand mal. Aussi le Prélat jettant un coup d'œil sur tout son Clergé, disoit avec amertume : *Je ne vois que des Ecclésiastiques ou vicieux ou hérétiques.* Ces derniers étoient ceux qu'on appelle Jansénistes, ou opposés à la Bulle, dont ils reconnoissoit les bonnes mœurs, & non la foi.

Quelle parole d'un Prélat !

PRATIQUE. Un serment est criminel, & par conséquent nul, quand on ne peut l'exécuter sans péché, ni sans injustice. C'est un aveuglement pénal, dû à l'abus de la lumiére & des instructions reçues, que de faire scrupule de ne pas accomplir un serment injuste, & de n'en pas faire de livrer un innocent ou un saint à la vengeance d'un Supérieur aveuglé par la passion.

PRIERE. O mon Dieu, qu'il est dangereux de faire le premier pas dans le péché, puisqu'il est si difficile de s'en dédire & de reculer ! Arrêtez moi par votre main toute puissante, lorsque vous voyez ma volonté prête à se livrer, ou à ma passion ou à celle d'autrui.

Voyez les NN. Ecclésiastiques du 29 Décembre 1731.

L'article suivant devoit être placé à la page 176 de ce Recueil. Des additions survenues durant le cours de l'impression, ont obligé de le renvoyer à la fin du volume.

Digitized by Google

# M. DE LA BROUE

## Evêque de Mirepoix.

MESSIRE PIERRE DE LA BROUE, Evêque de Mirepoix en Languedoc, étoit né en 1643 à Toulouſe, Capitale de cette Province, de parens diſtingués dans la Robe, qui prirent un ſoin ſingulier de ſon éducation. Le jeune de la Broue ſeconda parfaitement leurs pieuſes intentions. Dès ſes premiéres études, il ſe ſignala parmi ſes condiſciples par des ſuccès ſupérieurs. En naiſſant, il avoit apporté pour les ſciences des diſpoſitions heureuſes : pénétration d'eſprit, ſolidité de jugement, mémoire fidéle qui ne laiſſoit rien perdre. Il poſſédoit les Belles-Lettres à un tel dégré, que ſes coups d'eſſais furent ſouvent couronnés dans ſa Patrie à l'Académie des Jeux Floraux : il mérita enfin d'y être aſſocié. Telles furent les dépouilles de l'Egypte, qu'il ne tarda pas de conſacrer à l'ornement du Tabernacle.

Mort en 1720. le 20. Septembre.

Succès de ſes études.

Enrôlé au ſervice de Dieu dans l'état Eccléſiaſtique, l'Abbé de la Broue vint à Paris vers l'an 1668. Epoque célébre qu'il n'eut garde d'oublier ; ayant été témoin de l'heureux événement de la paix rendue à l'Egliſe, par le concours des deux Puiſſances, Clément IX. d'une part, & Louis XIV. de l'autre, au ſujet de la ſignature du Formulaire. Il en ſavoit parfaitement les conditions eſſentielles, c'eſt-à-dire, la diſtinction du Fait & du Droit, ou le ſilence reſpectueux. Entré dans la carriére de la Théologie, pour prendre des dégrés en Fa-

culté, il apporta à cette étude, plus assortie à son goût, une ardeur toute nouvelle. Il soutint ses Thèses avec éclat, & prit le Bonnet de Docteur.

Sa liaison avec le grand Bossuet.

Ce qui aide à donner une idée avantageuse de son mérite, c'est la liaison intime qu'il forma avec le grand Bossuet Evêque de Meaux. Ce prélat, attentif à discerner les talens, fut bientôt instruit de celui de l'Abbé de la Broue pour la chaire, à laquelle il s'étoit livré. Témoin de ses succès, il lui procura l'avantage de prêcher devant Louis XIV, dont on sait le goût décidé pour les habiles Prédicateurs. Si M. de la Broue n'égaloit pas M. Bossuet par des talens aussi supérieurs que les siens, il étoit au moins son rival par une ardeur infatigable à s'enrichir de la science des Ecritures & de la doctrine des saints Peres.

Il devient Evêque.

Ce bon connoisseur des esprits, s'étoit déja formé une grande idée du jeune Docteur, puisqu'il lui fit part, comme à un Juge, de la célébre Conférence qu'il eut en 1678 avec le Ministre Claude, sur la matiére de l'Eglise, dont l'objet étoit de ramener à la Religion Catholique Mademoiselle de Duras. M. Bossuet lui-même fait mention expresse du fait, dans l'Avertissement à la tête de cette Conférence imprimée. Cet illustre Prélat si zélé pour le bien des ames, ne tarda pas à leur procurer cet utile secours, en le faisant placer sur le chandelier de la maison de Dieu. L'Evêché de Mirepoix vint à vaquer, il le demanda au Roi pour lui, & l'obtint.

Aucun dégré de cupidité n'avoit servi à le faire monter à ce haut rang. Entrée pure, qui lui inspira un empressement vif d'en remplir les devoirs. Il partit aussitôt pour son Diocèse.

Digitized by Google

A ſon arrivée il trouva un travail preſqu'immenſe : grand nombre d'abus à déraciner, des peuples à inſtruire, un Clergé à réformer. Supérieur aux plus grandes difficultés, il ſe multiplioit pour tous les grands beſoins de ſon troupeau nombreux ; occupé ſans relâche au miniſtére de la chaire, du confeſſional, & aux viſites réguliéres de ſon Diocèſe. L'uſage des Conférences Eccléſiaſtiques totalement négligé, fut rétabli : Pour en animer l'exercice, ſouvent il s'en atquittoit lui-même ; ou pour y préſider, il accourroit aux Paroiſſes le plus reculées.

Son zéle pour ſes devoirs.

Il établit un Séminaire dans une petite ville du Diocèſe, toute remplie de Prétendus Réformés, ou Huguenots. Après y avoir placé un Supérieur capable de former ſes Eccléſiaſtiques à la piété & à la ſcience de leur état, il y ſéjournoit ſouvent pour juger de leurs progrès, les fortifier par ſes exemples, & les aider par ſes avis. Au moyen de quelques additions légéres, il rendit propre à ſon Diocèſe le célébre Catéchiſme des trois Evêques, Angers, Luçon & la Rochelle, un des meilleurs qui ſoient en uſage dans l'Egliſe de France.

Perſuadé que la force de l'exemple l'emporte ſur l'autorité de la parole, ſouvent ſtérile ſans ce ſecours, ce zélé Prélat fit marcher l'un avant l'autre. Dans ſa maiſon il établit un réglement dont il ne ſe départit jamais. Levé de grand matin, après les premiéres heures, conſacrées à la méditation des Livres ſaints & à la récitation de l'Office divin, il s'enfermoit dans ſon cabinet, ſoit pour une étude toute eccléſiaſtique, ſoit pour ſubvenir aux grands beſoins de ſon Diocèſe. A onze heures il di-

Sa maiſon très-réguliére par ſon exemple.



Digitized by Google

ſoit ou entendoit la ſainte Meſſe. A l'autel il montroit un air de dignité, & un ſaiſiſſement de Religion, qui annonçoit la grandeur des miſtéres qui s'y oppérent. On peut s'en former une idée par l'approbation qu'il a publiquement donnée au *Traité* de M. Duguet *ſur les diſpoſitions pour offrir les ſaints miſtéres.* Il témoigne que chaque année il le reliſoit lui-même, & le faiſoit lire dans ſon Séminaire.

Son éloignement du faſte.

Le reſte de la journée étoit emploié à l'étude & à l'inſtruction des domeſtiques, obligés d'aſſiſter le ſoir à la priére commune. Rien n'égaloit la modeſtie de ſa perſonne, la frugalité de ſa table, la ſimplicité de ſes meubles, la pauvreté de ſes habits. C'eſt avec ce cortége, digne d'un ſucceſſeur des Apôtres, qu'il ſe montroit à l'Aſſemblée des Etats du Languedoc, qui chaque année ſe tiennent d'ordinaire à Montpellier: Leçon néceſſaire contre le faſte & la dépenſe trop ordinaire à pluſieurs de ſes Collégues dans l'Epiſcopat en ces jours de repréſentation. C'étoit encore une modeſte condamnation de leur luxe, que le logement qu'il prenoit avec l'agrément du grand Colbert, ſon ami de confiance, au Séminaire, durant la tenue des Etats. Il n'occupoit qu'une chambre avec un cabinet, un peu plus large que celle d'un Pere de l'Oratoire de la même maiſon. Tout l'ameublement étoit dans le goût de la ſimplicité vraiment eccléſiaſtique. Il avoit coutume de dire que l'eſprit de pénitence & de déſintéreſſement dans un Evêque, devoit aller juſqu'à l'indigence, ſur tout ce qui le regardoit perſonnellement. En vertu de ſa prudente économie, il amaſſoit en faveur des pauvres un riche fonds d'épargnes pour les aſſiſter abondamment. Il ne faiſoit, à ſon

Parole apoſtolique.

Digitized by Google

avis, que leur distribuer un bien, qui de droit leur appartenoit.

M. de la Broue, l'œil ouvert sur tout bien à faire dans son Diocèse, adopta l'établissement utile, déja formé par la sœur du saint Evêque de Pamiers (M. Caulet) pour des Ecoles gratuites : sorte de mission qui avoit son modéle dans les Régentes établies par M. Pavillon Evêque d'Alet. Le Prélat après avoir autorisé les réglemens de ce bel Institut, choisit six villes de Station pour les Régentes. C'est de-là qu'elles partoient au tems marqué pour se distribuer dans toutes les Paroisses de la campagne, & pour faire à leur sexe des instructions gratuites.

Ecoles gratuites.

En 1699. M. de la Broue reçut la Lettre circulaire de Louis XIV. par laquelle il faisoit savoir aux Evêques, que dans le dessein de procurer l'augmentation du culte dû à Dieu, & l'affermissement de la Religion Catholique dans son Royaume, il donnoit ses ordres à ses Parlemens, *pour défendre tout exercice de la Religion prétendue réformée, pour faire rendre le respect dû aux choses saintes, pour faire observer les Dimanches, les Fêtes, & généralement pour que Dieu soit servi dans la seule & véritable Religion, par tous ses Sujets, tant anciens Catholiques, que nouveaux Convertis*, &c.

Quelle leçon pour les Evêques.

» C'est (ajoute le Prince) principalement » du ministére des Archevêques & Evêques, » que j'attends la consommation de ce grand » Ouvrage, par la sainteté de leur vie, par » l'exemple de leur vertu, par leur charité, » & sur-tout, *par leur application infatigable* » *à instruire les peuples soumis à leur conduite* » *spirituelle*. Vous verrez (continue Sa Ma-



Digitized by Google

» jesté) par la Déclaration particuliére que j'ai
» fait expédier pour les Séminaires, non-seu-
» lement le désir que j'ai de procurer & d'au-
» gmenter ces sortes d'établissemens, mais en-
» core le pouvoir que je donne aux Archevê-
» ques & Evêques de mon Royaume,
» en ordonnant par provision l'exécution des
» Ordonnances qu'ils rendront pour obliger
» les Curés & autres Ecclésiastiques, ayant
» charge d'ames, de se retirer dans les Sémi-
» naires, aux cas & conditions y portées. Je
» m'assure que vous en userez avec votre pru-
» dence ordinaire; que vous ne vous porterez
» pas même à rendre de pareilles Ordonnan-
» ces, qu'après avoir tenté toutes les voies de
» la douceur & des avertissemens secrets, &
» qu'enfin vous y apporterez tant de sagesse &
» de modération, que je ne recevrai pas de
» plainte de cette extension que j'ai bien vou-
» lu dans cette confiance, donner à la Juris-
» diction Episcopale. »

Les pieuses intentions du Prince furent très-littéralement remplies par M. de Mirepoix. Animé d'un saint zéle pour étendre le Roiaume de Dieu, il consacra à la sanctification des ames ses soins, son tems, ses talens, sans rien épargner, ni de vive voix, ni par écrit. Car il voulut encore enseigner son peuple après sa mort. La nature des besoins de ses ouailles dirigeant toujours ses travaux, il composa pour les nouveaux Réunis un Corps d'Instructions Pastorales sur l'Eucharistie, contre les Protestans. Preuve éclatante de sa charité vraiment épiscopale, & un monument précieux de son érudition. Les Jesuites même (En 1706.) dans leurs Mémoires de Trévoux, en ont fait cet éloge. On fera bien autant de cas de l'es-

Digitized by Google

time ſinguliére, qu'en avoit conçue le célébre Abbé Duguet, qui en fait uſage dans ſes explications de la Paſſion.

Le Prélat après trois Inſtructions fort applaudies ſur cette matiére, ne ſe laiſſa pas éblouir par l'éclat des louanges qu'elles reçurent. Ayant fait trois nouvelles Inſtructions touchant le même objet, il crut encore avoir beſoin de l'avis de quelques Théologiens, & ſpécialement des lumiéres de M. Duguet. Cet illuſtre Ecrivain lui répondit par une Lettre, dans laquelle il l'appelle, *l'interprête de l'Ecriture, le diſciple des ſaints Peres, le témoin & le défenſeur de la Tradition, ſur le ſujet qui intéreſſe le plus l'Egliſe.*

Sa charité pour les hérétiques, en les combattant.

Ces Ouvrages de controverſe portoient l'empreinte de ſon auteur, un eſprit de douceur, de lumiére, de grace & d'inſinuation. En produiſant d'heureux fruits dans le cœur des nouveaux convertis, ils n'irritoient point l'eſprit des Proteſtans, qui dans ce Diocèſe, comme dans le reſte du Languedoc, ſont en grand nombre. Ceux-ci même avoient conçu pour M. de Mirepoix, auſſi bien que pour le grand Colbert Evêque de Montpellier, une eſtime & une vénération ſinguliére : c'eſt qu'ils n'éprouvoient du côté des deux Prélats qu'un zéle purement apoſtolique, ennemi de la domination & des voies de rigueur, toujours aſſaiſonné de patience & de charité. Auſſi étoient-ils du nombre des Prélats qui n'avoient rien à craindre des inſultes & des mutineries de ces Hérétiques.

Armé d'un corps de doctrine pure, tiré du tréſor de la Religion catholique, il avoit l'oreille ouverte pour ſaiſir tout ce qui étoit capable de l'altérer. On ne fera pas ici mention de



Digitized by Google

ce qu'il a pu contribuer du sien aux deux fameuses Assemblées du Clergé de France, l'une en 1682. contre les prétentions Ultramontaines, combattues par les IV. célébres Articles, l'autre en 1700. contre la Morale relâchée & le Molinisme. Celui-ci, quoique proscrit, on le vit quelque tems après se reproduire sous une face moins hideuse, dans le Livre de *l'Efficacité de la Grace*, composé par le Pere Daniel Jésuite. M. de la Broue en sentit bientôt tout le venin : il sollicita fortement M. Bossuet d'écrire contre ce nouvel Ecrit. Peut-être ce grand Prélat l'auroit-il fait, comme il a fait contre Richard-Simon ; mais M. Bossuet avoit alors des occupations qui le détournoient de cette entreprise. Etant mort peu de tems après, il n'y eut point d'autre réfutation du Traité de *l'Efficacité de la Grace*, que l'Ouvrage latin du Pere Serry Dominicain, savant Théologien.

Il écrit contre des Molinistes.

On sait que M. de Fénelon Archevêque de Cambrai, en renonçant au Quiétisme, se tourna, par une transition toute naturelle, vers le Molinisme. Rempli de ce nouvel esprit, il donna au Public des Lettres sur les matiéres de la grace, où il étoit l'écho du Pere Daniel. M. le Cardinal de Noailles ne crut pas qu'un tel auteur, qui avoit le talent d'écrire, dût être méprisé, mais pour donner du poids à la réfutation qu'on feroit du sistême molinien, il jugea à propos qu'elle fût faite par un Evêque. Il proposa l'Ouvrage à M. de Mirepoix. Le Prélat y travailla ; & comme les sentimens du Pere Daniel & du Dénonciateur de la Théologie de M. Habert se trouvérent à peu près semblables, il entreprit de les réfuter tous trois de compagnie. C'est ce qu'il a

Digitized by Google

ſavamment éxécuté dans ſon Ecrit intitulé: *Defenſe de la Grace efficace par elle même.* Ouvrage qui a paru tout d'abord après ſa mort ; mais Ouvrage où l'on reconnoît l'habile main de ſon Auteur.

Sa haine contre la Bulle.

A l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, il entra dans une nouvelle carriére de peines. Il ne prit point le change à la vue de cet infortuné Décret, quoique revêtu du nom le plus reſpectable. Accoutumé à combattre le Moliniſme, il reconnut dans cette piéce le plus parfait chef-d'œuvre des Partiſans de ce ſiſtême erroné. En vain Louis XIV trompé par ſon Confeſſeur, emploia-t-il ſon autorité redoutable pour la faire recevoir : en vain quarante Prélats aſſemblés fortuitement à Paris, firent-ils par crainte ou par complaiſance une ombre d'acceptation : en vain, pour la colorer aux yeux du peuple chretien, joignirent-ils une Inſtruction Paſtorale à ce Décret : en vain fut-il envoyé avec un tel correctif, juſques-là inoui, aux Prélats abſens, avec ordre exprès de le recevoir: M. de la Broue ne fut pas moins indigné de l'Inſtruction Paſtorale, qu'il l'avoit été de la Bulle à ſa premiére lecture. Si la condamnation vague de tant de Propoſiſitions très-catholiques, & l'affreuſe peinture dont eſt noirci un ſaint Prêtre, pour les avoir avancées, le révoltérent ; il ne fut pas moins choqué de l'injuſtice criante des Prélats, qui prétendant ſauver la foi, ſacrifioient cruellement la bonne foi, en imputant à l'Auteur des ſens forcés, contre leſquels il ne ceſſoit de réclamer.

Son Ecrit contre l'Inſtruction des 40.

Malgré trois Lettres très-preſſantets écrites au Prélat de la part de Lous XIV, il fut conſtant à refuſer l'acceptation. Dès ce moment il



Digitized by Google

fit un projet de Mandement, dans lequel il réfutoit avec beaucoup de lumiére, l'Instruction des 40. qu'il taxoit d'avoir usé de *complaisance pour le Molinisme*, & se joignoit aux huit Evêques opposans de l'Assemblée, qui avoient pris le parti de recourir au Pape pour lui demander des explications. Il envoya ce projet au Roi, qui lui fit défendre très-expressément de publier son Mandement; mais sur quelques copies qui transpirérent dans le Public, il fut bientôt imprimé. Dans sa juste résistance, il n'imita pas les Evêques Opposans, qui s'engagérent à condamner le Livre flétri par la Bulle. » Quant au Livre (dit-il) » des Réflexions morales, comme sa condamnation nous paroît dépendre de l'acceptation » de la Bulle, nous croions que les mêmes raisons qui nous obligent de différer » l'acceptation de la Bulle, doivent aussi nous » faire différer la condamnation du Livre. »

Sa fidélité en tout.

Il étoit plus éloigné que tout autre de le proscrire. Le grand Bossuet l'avoit fait dépositaire de *la Justification* qu'il avoit faite de ce Livre; Ecrit extrêmement au goût de son Auteur. Etoit-il moins estimé de M. de la Broue, honoré de la confiance de ce savant Prélat? Peu de mois après son Mandement, il écrivoit à M. de Montpellier, qu'il falloit résister à la Bulle *jusqu'à la déposition. Non seulement jusqu'à la déposition*, lui répondit son illustre Collégue, *mais jusqu'à la mort inclusivement.*

Cet esprit de sacrifice n'avoit point un fondement imaginaire dans ces deux dignes Prélats. Les Cardinaux de Rohan & de Bissy, ligués avec le Pape pour faire recevoir la Bulle, mais désespérant du succès par les voies

Digitized by Google

de ſéduction, employérent des moyens plus efficaces. Ils engagérent Louis XIV. à publier une Délcaration pour enjoindre à tous les Evêques d'accepter le Décret, conformément à l'Instruction des XL. à peine d'être pourſuivis par les voies canoniques : ce qui alloit à la dépoſition. Ce projet violent fut diſſippé par la mort de ce Prince : événement qui changea la face des affaires.

Mais elle ne changea rien dans les diſpoſitions de M. de la Broue. Quoique très-lié avec M. le Cardinal de Noailles, il ne put ſe prêter aux vues d'accommodement de ce Prélat, trop frappé de la crainte d'un ſchiſme, s'il réſiſtoit perſévéramment à la Bulle: & c'eſt cette lâche condeſcendance qui lui a donné une étendue, à laquelle rien, ce ſemble, ne réſiſte. » Je crois, écrivoit à ce Cardinal M. » de Mirepoix à la fin de 1716. pouvoir aſſu- » rer que loin de donner cette paix ſi déſira- » ble, par la démarche que vous allez faire, » vous ne ferez que groſſir le mauvais parti, » attirer ſur vous une partie de l'indignation » publique dont il eſt chargé, prendre part à » ſa honte, contriſter tous les gens de bien, » perdre l'eſtime de votre Clergé & l'affection » de votre peuple pour un Evêque qui ne » cherche, comme votre Eminence fait depuis » tant d'années, qu'à deffendre le Royaume » de Dieu ſur les ames qui lui ſont con- » fiées & ſoumiſes. » Voilà la plus claire prédiction des effets funeſtes qu'a produit à M. le Cardinal ſon Accommodement.

Ce qu'il prédit au Cardinal de Noailles.

On ſait le perſonnage important que fit M. de la Broue aux Conférences du Palais Royal, dont il fit lui-même la Relation. En général ces Conférences étoient longues, quelquefois

Estime qu'en faisoit le Régent.

de six heures de suite. On voyoit avec étonnement l'assiduité avec laquelle le Régent, M. le Duc d'Orleans, y assistoit. La pénétration de son esprit le faisoit entrer dans les questions les plus difficiles. On y vit des Evêques avouer sans flatterie, que le Prince entendoit mieux ces questions, qu'ils ne les entendoient eux-mêmes. Le Cardinal de Bissi, qui portoit la parole au nom de ceux de son parti, n'avoit pas le don d'aider l'intelligence de M. le Régent, tant il étoit obscur & confus; mais quand M. de la Broue traitoit les matiéres; *j'entens*, disoit M. le Duc d'Orleans, *tout ce que dit M. de Mirepoix.*

Ces Conférences, qui durérent long-tems, ne purent aboutir à aucun moyen sûr de conciliation. De leur côté les quatre Evêques MM. de Mirepoix, de Sénès, de Montpellier, & de Boulogne tenoient des Assemblées entre eux plusieurs fois la semaine. On ne cessoit de remettre sous les yeux de M. de Mirepoix la nécessité de porter l'affaire par un Appel, au Tribunal du futur Concile général. Ce Prélat ne pouvoit entrer dans ce dessein. Ce qui l'arrêtoit, c'est que dans un tel cas, il falloit par son droit d'ancienneté, qu'il se trouvât à la tête des Evêques. *Je veux quelqu'un*, disoit-il, *d'un mérite superieur au mien pour accepter une telle place. C'est ce qui convient à M. le Cardinal de Noailles.*

Mais pouvoit-il compter sur cette Eminence? Il la voyoit ébranlée par les instances de sa famille, & séduite par un faux amour de la paix: double motif qui la déterminoit à accepter la Bulle. *Elle est monstrueuse*, dit un jour ce Cardinal à Madame la Princesse, *mais elle est publiée. Il faut donc la recevoir aux meil-*

Digitized by Google

*leures conditions que l'on pourra.* Pour parer ce coup, M. de Mirepoix lui écrivit une belle lettre, dans laquelle, après lui avoir rappellé toutes ses démarches contre la Constitution, pendant la vie de Louis XIV. il lui fait voir les contradictions, l'inconséquence & les dangers qu'il y auroit à recevoir une Bulle, *qui n'étant pas devenue meilleure, doit être regardée comme une de ces portes de l'Enfer, que Dieu a promis qui ne prévaudront jamais contre l'Eglise.*

La Bulle porte d'enfer.

» Je finis, Monseigneur, (continue-t-il) » en vous conjurant par le commun Maître » que nous servons, & qui nous a unis non-» seulement par le caractére épiscopal, mais » plus étroitement encore, en nous associant » à la défense de sa cause, de ne point préci-» piter une démarche dont vous pourriez avoir » sujet de vous repentir par tant d'endroits. » L'attachement que j'ai eu pour votre Emi-» nence dès ma jeunesse, & qui s'est toujours » accru dans mon cœur, par tout ce que je l'ai » vu faire pour l'Eglise, me fait espérer qu'el-» le prendra en bonne part tout ce que je viens » d'avoir l'honneur de vous écrire. »

Cette lettre ne fit qu'effleurer l'esprit du Cardinal, toujours actif pour son projet d'acceptation. M. de la Broue ne pensoit donc plus qu'à l'Appel ; mais à l'envisager de loin, c'étoit une affaire dont la grandeur l'accabloit. Quand il l'a vu de près, il l'a soutenu avec fermeté & avec joie. MM. de Sénès & de Montpellier avoient déja signé leur Appel, déterminés à le faire seuls, las des résistances de M. de Mirepoix ; mais M. de Boulogne ayant témoigné qu'il s'uniroit à eux, si M. de Mirepoix se mettoit à leur tête, celui-ci eut tout à la fois

Il consent à être à la tête de l'Appel.

Digitized by Google

l'humilité & le courage d'accepter cette premiére place. Lui ſeul s'en croyoit indigne ; lui ſeul ne ſentoit point l'eſtime générale qu'on avoit pour ſon grand mérite.

On a vu dans l'article de M. Ravechet comment la notification de cet Appel ſe fit en Sorbonne. Cette éclatante démarche, reçue avec un applaudiſſement preſqu'univerſel, ayant rompu les meſures de la Courde France, il en partit des ordres aux Evêques de ſortir de Paris en vingt-quatre heures, & bientôt d'autres réïtérés de ſe rendre dans leurs Diocèſes après les Fêtes de Pâques. Ce qu'ils éxécutérent en ſe mettant en route, chacun de leur côté, pleins de confiance en Dieu, que ſi cette ſéparation les privoit de ſe voir dans le tems préſent, ils auroient la joie de ſe réunir dans le ſein de la paix éternelle. A l'occaſion de cette diſgrace, M. de Mirepoix écrivant à ſon illuſtre Collégue, M. de Montpellier, en Novembre l'année de leur Appel, ſe félicitoit d'un tel bonheur, en s'appropriant ces paroles du grand S. Ignace : *Nunc incipio eſſe Chriſti diſcipulus* : Je commence à être le diſciple de Jeſus-Chriſt.

Son exil.

Ce ſavant Evêque, malgré ſa vielleſſe, travailloit avec zéle pour les beſoins de ſon Diocèſe, ſans perdre de vue l'affaire principale, le combat contre la Bulle. De concert avec ces trois autres Collégues, il publia le célébre Mémoire qu'on nomme des quatre Evêques, qui parut en 1719. Puiſſant boulevart pour la ſaine doctrine, devant lequel doit un jour ſuccomber la Conſtitution. M. de Mirepoix ſe montra encore au tems de l'Accommodement en 1720. Comme l'on mandioit des ſignatures en faveur de ce projet, on fit

Ouvrage célébre.

Digitized by Google

plusieurs tentatives pour enrôler ce Prélat. C'étoit un coup de partie que de faire la conquête d'un homme si recommandable par la bonté de son esprit, par ses vertus, par ses connoissances, & par son ancienne liaison avec le grand Bossuet, dont il avoit toujours été l'ami le plus ardent, le plus fidéle.

Le Régent lui écrivit, à ce sujet, une lettre remplie d'instances obligeantes, & de sentimens affectueux. L'Abbé Dubois y en joignit une autre, pour instruire par supplément le Prélat de quelques particularités sur l'Accommodement; & M. le Cardinal usant du crédit qu'il avoit sur l'esprit de son ancien ami, lui en écrivit une autre fort capable de l'ébranler; mais ni les exhortations de cette Eminence, ni les priéres du Régent, ne firent aucune impression sur l'esprit de M. de la Broue. Il avoit été heureusement prévenu par les lettres de MM. de Senès, de Boulogne, & de Montpellier, qui lui avoient inspiré bien d'autres sentimens. Toutefois, le bruit courut qu'il étoit prêt d'entrer dans cet Accommodement, & ce fut dans cette crainte que Madame la Marquise d'Alégre lui écrivit. Voici la Réponse du Prélat du 5. Avril: Il est vainement tenté.

» Vous avez raison, Madame, de vous écrier » au scandale, & de déplorer l'effroyable chute de M. le Cardinal de Noailles; mais vous » n'en avez pas de prétendre que j'y participe. » J'en ai été plus porté à soutenir l'Appel, » & je ne sai pas sur quel fondement M. le » Duc d'Orleans peut se vanter d'être assuré » de moi. Je m'en suis déja expliqué à M. » de Montpellier.... Je ne m'étonne pas » que M. le Cardinal de Noailles soit hon» teux de ce qu'il a fait. Non-seulement il Scandale & chute de M. le Cardinal de Noailles.

» s'est déshonoré ; mais il a griévement offen-
» sé Dieu. Il a abandonné la défense de la
» Vérité, pour laquelle Dieu lui avoit fait
» tant de graces ; mais il pourroit encore ré-
» parer le mal qu'il a fait, & il le devroit. »

Quoique le Prélat se fut ainsi expliqué sur l'accommodement du Cardinal, M. Pastel l'un des Courriers envoyés dans les Provinces, pour obtenir des signatures d'approbation, ne craignit point de se rendre auprès de Monsieur de Mirepoix. Ayant vu les explications présentées par ce Docteur, le Prélat en jugea d'abord favorablement. Il écrivit même au Cardinal, que la doctrine en étoit orthodoxe. Il refusa toutefois sa signature, à cause de l'affectation du Corps de doctrine à justifier presque par tout la condamnation des Propositions du P. Q. à laquelle il n'avoit garde de consentir. M. de Noailles ne manqua pas de se faire honneur de l'approbation que ce Prélat donnoit à son Corps de doctrine, & on alloit le mettre dans la Liste des Evêques Accommodans.

Peu de tems après l'ayant épluché plus à loisir, avec le secours des Notes qu'on y avoit faites, il changea de sentiment sur cette piéce, & avoua qu'en l'approuvant il s'étoit mépris. Il en écrivit sur ce ton à diverses personnes, spécialement à M. Pastel lui-même. Dans une de ses Lettres, il s'exprime ainsi.

Humble confession du Prélat.

» Je commence donc par vous dire, comme
» les Evêques des Gaules, après le Concile
» de Rimini : *Fraudem se passam esse simpli-*
» *citas nostra recognoscit.* Je me suis trom-
» pé, je l'avoue, quand j'ai cru, & que j'ai
» écrit, que je croiois que le Corps de doc-
» trine ne contenoit qu'une doctrine très-or-
» todoxe... Je déclare que je le trouve tout-à-

» fait Molinifte, que je ne l'approuverai jamais, & que quand le Pape l'approuveroit d'une approbation aussi solemnelle que la Bulle même, je n'accepterois jamais la Bulle même rélativement au Corps de doctrine. » Ce sont-là mes vrais sentimens, dont vous » pouvez faire part à tous nos amis. Je souhaite qu'il arrive la même chose à plusieurs des » Prélats, qui ont approuvé & signé ce Corps » de doctrine sur une simple lecture, & qu'ils » reconnoissent, comme je fais à présent, qu'ils » se sont trompés, & qu'ils ne se sont pas » apperçus de tout le Molinisme qu'on a pris » soin d'insinuer adroitement dans cet Ouvrage. J'écris la même chose à Dom Silvestre de » la Broue, mon neveu, & je le charge d'aller » rendre compte à M. le Cardinal de Noailles » des sentimens dans lesquels je suis à présent.

Il s'oppose à l'Accommodement. Son dernier sacrifice.

En conséquence de ces déclarations, M. de Mirepoix envoya sa procuration à M. de Montpellier, pour s'opposer à l'Accommodement, & renouveller son Appel au futur Concile. Ce grand Evêque ne survêquit pas long-tems à cette démarche : au mois de Septembre il eut une attaque d'apoplexie, qui dégénéra bientôt en paralisie : il demanda les Sacremens, qu'il reçut avec la piété affectueuse, dont il avoit toujours sanctifié ses actions. En recevant le S. Viatique, il déclara de nouveau ses sentimens, comme nous l'apprenons d'une Lettre imprimée de M. Sabathier, Grand-Vicaire de ce Prélat, adressée à M. de Verthamon Evêque de Pamiers, où il dit :

» Après la récitation du *Credo*, il (M. de » Mirepoix) ajoûta sa soumission à l'Eglise & » à ses décisions. Il déclara qu'il vouloit mourir dans cette soumission, protestant devant

Digitized by Google

» le S. Sacrement, & m'interpellant, & tous » les assistans, de porter témoignage qu'il per- » sistoit dans les Appels qu'il avoit relevés de » la Constitution *Unigenitus*, & des Lettres » *Pastoralis Officii*, & de tout ce qui s'en » étoit ensuivi; protestant encore hautement » qu'il se soumettoit présentement, comme » pour lors, à tout ce que le Concile décide- » roit sur cette affaire & sur tous ses Ecrits. »

C'est ainsi que ce pieux & savant Prélat termina tous ses longs travaux pour la défense de l'Eglise & de sa vraie doctrine, à Bellestat, village de son Diocèse, le 20 Septembre 1720. à l'âge de 77. ans, étant un des plus anciens Evêques de France. Il est superflu de parler de la vaine tentative que fit un de ses Curés, en parlant de la Bulle à M. de la Broue. On peut voir son malheureux succès dans la même Lettre du Grand-Vicaire.

Des Sermons qu'il a faits, on auroit pu composer un ample Recueil, puisque durant un long Episcopat, il a prêché plusieurs Carêmes entiers dans les villes de son Diocèse. On y voyoit regner, comme dans ses autres Ecrits, la justesse de la méthode, la pureté du discours, la facilité & la noblesse de l'expression, ce qui formoit dans l'Orateur une éloquence naturelle, & toujours proportionnée à ses Auditeurs. Tout couloit de la source des Ecritures & des saints Peres, dont il tâchoit de retracer la vie dans sa conduite, comme il exprimoit leur doctrine par toutes ses instructions.

Voyez la Préface *de la Défense de la Grace efficace par elle-même* du Prélat; le Supplément de Moréri de 1735, à l'article de M. de la Broue; l'Histoire de la Constitution, 1e

Digitized by Google

& 2e. Partie, où il est parlé de lui, & les *Appellans Célébres.*

PRATIQUE. Un bon Evêque doit employer l'épée de la parole de Dieu, pour discerner le bien & le mal, retrancher le vice & enter la vertu, combattre l'erreur & défendre la vérité. Il doit avoir un air doux & modeste, un visage serain & ouvert à tout le monde : car c'est ce qui fait regarder un Pasteur comme un sôleil bienfaisant, qui éclaire tout son Diocèse, & l'échauffe par sa chaleur, pour le rendre fécond en bonnes œuvres.

PRIERE. O souverain Pasteur de votre Eglise, daignez communiquer abondamment vos qualités & vos vertus à ceux que vous revêtez de votre caractére & de votre autorité pontificale & sacerdotale.

*Fin du premier Volume.*

Digitized by Google

# TABLE.



Digitized by Google

TABLE.



Digitized by Google

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google